UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01456329 0

762 c

NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GENÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME TROISIÈME

PREMIÈRE PARTIE

PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXIII

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE

IMPRIMERIE DE PILLET ET DUMOULIN
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5, PARIS.

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME

Par M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des Généalogies historiques des Maisons souveraines de l'Europe.

La première partie contient les généalogies de plusieurs familles de France, parmi lesquelles on distingue celle de Montmorency.

La deuxième partie fournit le Répertoire héraldique, c'est-à-dire la désignation des armoiries de toutes les familles de France dont le nom commence par la lettre A. Ce répertoire est ce qui a paru de plus complet dans ce genre.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

Au Bureau du NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE,
rue de la Vrillière, n° 10.

Réimprimé en 1872-1873,
A LA LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE,
3, Quai Malaquais.

CS
587
S2
1872
t.3

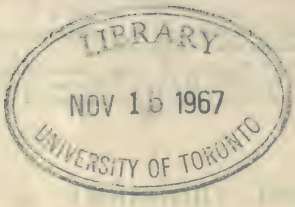

NOBILIAIRE UNIVERSEL,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL de la NOBLESSE.

BRYAS ou BRIAS, faisant partie du comté de Saint-Pol en Artois, diocèse d'Arras, est une terre et seigneurie qui a donné son nom à une maison également illustre par son ancienneté et par ses alliances, qui lui donnent entrée dans tous les chapitres nobles des Pays-Bas, où elle est admise depuis plus de quatre cents ans sans interruption, jusqu'à présent.

D'après les titres, chartes ou cartulaires de l'an 1100, il paraît que la terre de Bryas fit l'apanage d'un des cadets de la maison des comtes de Saint-Pol, lesquels étaient originaires des comtes de Boulogne-sur-Mer, qui ont longtemps tenu le comté de Saint-Pol en fief, qu'ils ont transmis à leurs descendants qui ont fait la maison des comtes de Saint-Pol; ce qui arriva après l'incursion des Normands. Vers l'an 881, ce comté passa dans la famille des comtes de Ponthieu, dont sortit Guillaume, Ier du nom, qui reprit, en 965, sur Arnoul le jeune, comte de Flandre, les comtés de Ponthieu et de Saint-Pol que ses prédécesseurs avaient usurpés. Il les partagea entre ses fils: Hilduin l'aîné eut le comté de Ponthieu; Hugues le cadet eut le comté de Saint-Pol, qui passa ensuite dans la maison de Châtillon.

Henri qui suit, un des descendants cadets de Hugues, eut en partage la terre de Bryas, dont il prit le nom qu'il laissa à sa postérité actuellement existante en la personne d'Alexandre-François-Ferdinand-Guislain-Marie, comte de Bryas.

I. Henri DE BRYAS, seigneur de Bryas, est qualifié *miles* (chevalier), dans des actes des années 1199 et 1202, qu'il fit avec sa femme Harvidis, des donations aux religieux de Claimarais. Il eut pour successeur :

II. Bauduin DE BRYAS, chevalier, seigneur de Bryas, qui avait pour épouse dame Félicie, laquelle vivait en 1237. Adam, leur fils aîné, étant mort sans postérité, son frère Guillaume ci-après lui succéda.

III. Guillaume-Agodéis DE BRYAS, chevalier, seigneur de Bryas, avait pour femme, en 1257, dame Marguerite, dont naquit Jean, dit *Losteghiers* (nom de guerre); et Bauduin. Le premier étant mort sans hoirs, Bauduin son frère ci-après, recueillit son bien.

IV. Bauduin DE BRYAS, chevalier, seigneur de Bryas en 1328, se maria avec Ermeline, dame de Britel, et eut pour successeur :

V. Hugues DE BRYAS, chevalier, seigneur de Bryas et de Britel, qui épousa en premières ou en secondes noces Jeanne, dame de Heuchin, et N...., dame de Longueval. Il eut de cette dernière :

VI. Henri DE BRYAS, chevalier, seigneur de Bryas et de Britel, qui contracta alliance avec Anne, dame de Fiennes. Ils eurent pour descendant :

VII. Jean de Bryas, chevalier, seigneur de Bryas, de Britel, Héricourt et Gricourt, qui épousa, en 1448, Jeanne de Créquy, dame héritière de Royon, au comté de Saint-Pol en Artois, fille d'Oudart de Créquy, seigneur de Royon, et de Jeanne de Renty. Ce Jean de Bryas fut tué à la bataille de Montlhéri, en 1465, en combattant pour le duc de Bourgogne. Il était neveu de N.... de Bryas, reçue chanoinesse au chapitre noble de Maubeuge en 1414. Il laissa pour enfants :

1.° Jacques de Bryas, Ier du nom, qui suit :
2.° Louis ou Charles-Louis de Bryas, qui a fait la branche des marquis de Royon;
3.° Tristian de Bryas, mort sans alliance;

4.° Claire de Bryas, chanoinesse du chapitre noble de Maubeuge, où elle mourut le 20 mars 1510, gisant avec épitaphe;

5.° et 6.° Deux autres filles, aussi chanoinesses de Maubeuge, dont une épousa Jacques de Cuinchy.

VIII. Jacques DE BRYAS, Ier du nom, chevalier, seigneur de Bryas, de Britel, Héricourt, Gricourt, Ourton, Coisy et Waltencheux, épousa en premières nôces Jeanne de Saint-Amand, laquelle mourut en 1513, sans enfants; et en secondes noces Jeanne du Plessis, fille du seigneur du Plessis et d'Anne de Bourbon. Du second lit sortirent :

1.° Jacques de Bryas, IIe du nom, qui suit;

2.° Jacqueline de Bryas, qui épousa, en 1528, Robert de Framezelles, seigneur de Verchocq, fils de Guillaume de Framezelles et de Philipotte de Blondel;

3.° Antoinette de Bryas, mariée à Antoine de Habarcq;

4.° Françoise de Bryas, femme d'Antoine de Viefville, seigneur de Wailly.

IX. Jacques DE BRAYS, IIe du nom, chevalier, seigneur de Bryas, de Britel, Héricourt, Gricourt, Ourton, Coisy, Waltencheux et Roisneux, gouverneur de Renty en 1549, qu'il défendit contre les Français; puis de Marienbourg en 1563, étant depuis 1558 colonel d'un régiment d'infanterie wallonne, et du conseil de guerre de Sa Majesté catholique; avait épousé, en 1536, Jeanne de la Cressonnière, dame de Hernesse, fille de Florent de la Cressonnière et de dame Françoise le Grand, dont naquirent :

1.° Jacques de Bryas, IIIe du nom, qui suit;

2.° Françoise de Bryas, qui épousa, en 1558, messire Frédéric de Wissocq, chevalier, seigneur de Bomy, la Cousture, Helly, etc.; fils de Charles de Wissocq, seigneur de Bomy, etc., et de dame Denise Lefèvre-Hemstede.

X. Jacques DE BRYAS, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Bryas, de Britel, Héricourt, Gricourt, Ourton, Coisy, Waltencheux, Roisneux, Cauroy, la Hernesse et Troisvaux, baron de Moriamé, premier pair de Liége, colonel d'un régiment wallon, du conseil de guerre de sa majesté catholique, gouverneur de Marienbourg, commandé au

siége d'Anvers, pour chef de trois mille Wallons, épousa en premières noces Marie de Buissy, dame héritière de Noullettes, fille de François de Buissy, allié, 1.° à Catherine de Boufflers ; 2.° à Claire d'Asset, dont il n'eut point d'enfants ; et en secondes noces, en 1584, il épousa Adrienne de Nédonchel, dame de Molinghen en Artois, fille de François de Nédonchel, seigneur d'Isbergue, et de dame Isabeau du Biez. De cette alliance vinrent :

1.° Charles de Bryas, qui suit;

2.° Henri de Bryas, baron des Granges, d'Aubremont et d'Awondance, du conseil de guerre de leurs majestés impériales et catholiques, gentilhomme de la chambre de son altesse l'électeur de Cologne, prince de Liége, colonel de cavalerie, gouverneur de Furnes et de Philippeville, lequel mourut au mois d'octobre 1662, et fut marié deux fois : 1.° avec Philippote de Fourneau, dame de Fénal, d'où vint :

1.° Anne de Bryas, chanoinesse du chapitre noble de Nivelles, morte en 1636;

2.° Charles de Bryas, mort sans postérité;

Et en secondes noces, avec dame Renée de Glimes, fille de Gabriel de Glimes, baron de Florennes, et de Marie de Billehé, dont naquit :

Gabriel de Bryas, baron des Granges, etc., qui, de son épouse, dame de la Haye, fille du comte d'Hézèques, eut une fille mariée à César Glimes-de-Brabant, marquis de Florennes;

3.° Guislain de Bryas, seigneur de Molinghem, chevalier de l'ordre militaire de Calatrava, commandeur de Molinos et de la Guarota, conseiller au conseil suprême de guerre de sa majesté catholique, et capitaine général de la cavalerie légère de son armée contre le Portugal, gouverneur du Luxembourg et de Venlo. C'est en sa faveur que le roi Philippe IV, par lettres-patentes du 20 juin 1645, érigea la terre et seigneurie de Molinghem en marquisat. Etant mort sans postérité, ce marquisat échut à Englebert, comte de Bryas, son neveu, mentionné ci-après;

4.° Maximilien de Bryas, seigneur de Waltencheux, de Gricourt et d'Ourton, mestre-de-camp d'infan-

terie wallonne, gouverneur de Douay, lequel épousa Marie Van den Perre, dont il eut :

1.° Charles-Sylvestre de Bryas, seigneur de Waltencheux, marié en premières noces à Véronique Bernard, baronne de Tintigny, dont naquit Marie-Françoise de Bryas, marié à Chrétien-François Delattre, seigneur d'Ayette, comte de Neuville; et en secondes noces époux de Marie-Jeanne-Isabelle Delattre d'Ayette, dont sortit : 1.° N.... de Bryas, baron de Waltencheux, capitaine aux gardes wallonnes, marié à mademoiselle d'Osorio; 2.° Jacques-Théodore de Bryas, chanoine de Cambray;

2.° Octave-Alexandre de Bryas, chevalier, seigneur d'Awondance, marié en 1680, avec mademoiselle de Haynin;

3.° N.... de Bryas, chanoine de Tournay;

4.° Anne de Bryas, dame héritière d'Héricourt, mariée à Gilles de Fiennes, chevalier, seigneur de Renauville, fils de Maximilien de Fiennes seigneur d'Estrée et de Renauville, et de dame Françoise de Bryas-Royon;

5.° Marie de Bryas, morte sans alliance;

6.° Adrienne de Bryas, alliée à messire de Bierne, seigneur de Halle, de Hoymile et de Quatripetz, sans postérité. Il était fils aîné de Charles de Bierne, seigneur de Halle, et de Françoise de Lens-de-Blendecques.

XI. Charles de Bryas, chevalier, seigneur de Bryas, de Britel, Hernicourt, Troisvaux, Lannoy, Gauchin et Verloing, baron de Moriamé, premier pair de Liége, commandant d'un corps d'armée, gouverneur de Marienbourg, en faveur duquel et en considération de sa naissance et de ses services militaires, la terre et la seigneurie de Bryas fut érigée en comté, avec réunion de celles de Britel, Troisvaux, Grossart, Rolancourt, Hernicourt, Saint-Martin-Glise, Béthonval-Béthonvalet, Lannoy, Gauchin et Verloing, par lettres-patentes du roi Philippe IV, du 30 mai 1649. Il avait épousé, en 1626, Anne Philiberte d'Immerselle, fille du seigneur d'Immerselle, comte Bouckoven, seigneur de Laon, vicomte héréditaire d'Alost, et de Marie de Renesse, laquelle avait pour père messire Guillaume de

Renesse, chevalier, seigneur de Montenacq, et pour mère dame Anne de Rubempré. Ils eurent pour enfants :

1.° Guislain-Charles, comte de Bryas, chef et mestre-de-camp de douze compagnies d'infanterie wallonne, lequel, par piété, se fit carme déchaussé en 1653;

2.° Henri, comte de Bryas, gouverneur d'Avesnes;

3.° Englebert, comte de Bryas, chevalier de Malte, qui suit;

4.° Jacques-Théodore, comte de Bryas, chanoine de la cathédrale de Tournay, conseiller ecclésiastique et maître aux requêtes du grand conseil à Malines, par lettres-patentes du mois de décembre 1666, puis évêque de Saint-Omer, et ensuite archevêque et duc de Cambray en 1675, mort le 16 novembre 1694;

5.° Anne-Adrienne, comtesse de Bryas, chanoinesse du chapitre noble de Nivelles, puis religieuse carmélite à Anvers en 1651;

6.° Hélène, comtesse de Bryas, chanoinesse du chapitre noble de Mons.

XII. Englebert, comte DE BRYAS, chevalier de Malte, marquis de Molinghem, baron de Moriamé et d'Hernicourt, premier pair de Liége, grand bailli héréditaire des bois et forêts du Hainaut, seigneur des terres de Bryas, Britel, Grossart, Troisvaux, Hernicourt, Saint-Martin-Glise, Béthonval-Béthonvalet, Lannoy, Gauchin, Verloing et Molinghem, situées en Artois; de Moriamé, Thilbauduin, Hansinne et Oret, au pays de Liége; quitta la croix de Malte, et se maria, en 1664, à Isabelle-Albertine, née comtesse d'Argenteau, fille de Jean, comte d'Argenteau, d'Esseneux et du Saint-Empire, et d'Isabelle, née comtesse de Thiennes, laquelle avait pour père messire Thomas, comte de Thiennes, baron de Heuchelem, seigneur de Rumbeck, et pour mère dame Anne, comtesse de Renesse, de laquelle il eut :

1.° Charles-François-Théodore, comte de Bryas, mort à Paris dans la seizième année de son âge, le 9 décembre 1681; enterré à l'église de Saint-Sulpice;

2.° Englebert-Frédéric, comte de Bryas, qui suit;

3.° Anne-Isabelle, comtesse de Bryas, chanoinesse du

chapitre noble de Maubeuge, l'an 1681, morte carmélite à Namur;

4.° Marie-Catherine, comtesse de Bryas, aussi chanoinesse de Maubeuge, l'an 1681; reçue dame de l'ordre de la Croix étoilée en 1718, qui épousa, en 1687 Rasse-François, prince de Gavre, marquis d'Ayseaux;

5.° Claire-Honorine, comtesse de Bryas, chanoinesse du chapitre noble de Mons, qui épousa, en 1694, Philippe d'Anneux, marquis de Wargnies, prince de Barbençon.

XIII. Englebert-Frédéric, comte DE BRYAS, marquis de Molinghem, baron de Moriamé et d'Hernicourt, premier pair de Liége, grand bailli héréditaire des bois et forêts du Hainaut; seigneur souverain des villes et terres franches de Fumay et Revin-sur-Meuse, seigneur des terres de Bryas, Britel, Molinghem, Troisvaux, Hernicourt, Hucquelier, Antin, Grossart, Saint-Martin-Glise, Béthonval-Béthonvalet, Lannoy, Gauchin, Verloing, Canteraine, Héronsard, Hesmond et Personnat de Saint-Pol, situées en Artois; de Moriamé, Thilbauduin, Hansinne et Oret au pays de Liége; colonel propriétaire d'un régiment de treize compagnies wallonnes, au service de Sa Majesté catholique; fut tué à la bataille d'Eckeren, le 30 juin 1703, à l'âge de vingt-six ans, à la tête du corps qu'il commandait. Il avait épousé, en 1693, dame Willelmine, née comtesse de Mérode-de-Groesbeck et du Saint-Empire, fille de Ferdinand-Maximilien, comte de Mérode-de-Groesbeck et du Saint-Empire, seigneur de Jéhay, et de dame Albertine-Marie-Magdelaine-Bonne, née comtesse de Mérode-Westerlo, dont il eut :

1.° Englebert-Frédéric-Ferdinand, comte de Bryas, qui suit;

2.° Marie-Magdeleine Bonne, comtesse de Bryas, chanoinesse du chapitre noble de Maubeuge, morte en 1711, âgée de quatorze ans;

XIV. Englebert-Frédéric-Ferdinand, comte DE BRYAS, marquis de Molinghem, baron de Moriamé et d'Hernicourt, premier pair de Liége, membre de l'état noble dudit pays et comté de Looz, ainsi que membre du corps de la noblesse des états d'Artois; grand bailli héréditaire des bois

et forêts du Hainaut, seigneur haut-justicier des villes et terres franches de Fumay et Revin-sur-Meuse; seigneur des terres de Bryas, Britel, Molinghem, Troisvaux, Hernicourt, Hucquelier, Antin, Grossart, Saint-Martin-Glise, Béthanvol-Béthonvalet, Lannoy, Gauchin, Verloing, Canteraine, Héronsard, Hesmond, Personnat de Saint-Pol, situées en Artois; de Moriamé, Thilbauduin, Hansinne et Oret au pays de Liége : épousa, en 1749, Marie-Françoise-Aldegonde-Guislaine, née comtesse de Hamal et du Saint-Empire, chanoinesse du chapitre noble de Nivelles, fille d'Alphonse-Ferdinand, comte de Hamal, de Masny et du Saint-Empire, baron de Vierves, et de dame Marie-Bernardine-Gertrude-Félicité, née comtesse de Renesse, dont naquirent :

1.° Alphonse-Ferdinand-François-Marie-Frédéric comte de Bryas, qui suit;

2.° Albert-Louis-Marie-Alexandre, comte de Bryas, mort sans alliance en 1780;

3.° Charles-Joseph-Guislain, comte de Bryas, mort aussi sans alliance en 1778;

4.° François-Englebert-Ignace-Guislain, comte de Bryas, colonel au service d'Espagne;

5.° Albertine-Marie-Gertrude-Guislaine-Philippine, comtesse de Bryas, chanoinesse du chapitre noble de Nivelles, en 1766; mariée, en 1769, à messire Jean-Amour, comte de Berlo-d'Hozémont, fils de messire Maximilien-Henri, comte de Berlo-d'Hozémont, et de dame Anne-Louise, née comtesse de Haudion et Wyneghem.

XV. Alphonse-Ferdinand-François-Marie-Frédéric, comte DE BRYAS, marquis de Molinghem, baron de Moriamé et d'Hernicourt, premier pair de Liége, membre de l'état noble dudit pays et comté de Looz, ainsi que membre du corps de la noblesse des états d'Artois; grand bailli héréditaire des bois et forêts du Hainaut; grand bailli d'entre Sambre et Meuse, et membre des états réviseurs; seigneur haut-justicier des villes et terres franches de Fumay et Revin-sur-Meuse; seigneur des terres de Bryas, Britel, Molinghem, Troisvaux, Hernicourt, Hucquelier, Antin, Grossart, Saint-Martin-Glise, Béthonval-Béthonvalet, Lannoy, Gauchin, Verloing, Canteraine, Heronsard, Hesmond, Personnat de Saint-Pol, situées en Artois;

de Moriamé, Thilbauduin, Hansinne et Oret au pays de Liége; major au service de Sa Majesté l'empereur d'Autriche; lequel épousa, en 1780, mademoiselle Ernestine-Caroline-Marie-Françoise, née marquise de Croix-d'Heuchin, chanoinesse du chapitre noble de Denain, qui a eu, du côté paternel, un oncle vice-roi du Pérou, commandeur de l'ordre teutonique et colonel du régiment royal des gardes wallonnes en Espagne; un grand oncle capitaine général au service d'Espagne, et vice-roi du Mexique; deux tantes chanoinesses de Mons et une de Denain. Elle était fille d'Alexandre-Louis-François, marquis de Croix-d'Heuchin, et de dame Marie-Anne-Françoise, née comtesse de Groesbeck, de Wemeling et du Saint-Empire, baronne de Schuren, dame de Dussen, etc. De ce mariage naquirent :

1.° Alexandre-François-Ferdinand-Guislain-Marie, comte de Bryas, né le 1er octobre 1781, dont l'article suit;

2.° Roger, comte de Bryas, mort en bas âge en 1784;

3.° Charles-Guislain-Marie-Louis-Alphonse, comte de Bryas, né le 8 février 1786, qui a été officier au régiment de Berry, cuirassiers;

4.° Frédéric-Guislain-Scholastique-Marie, comte de Bryas, mort en bas âge en 1798;

5.° Françoise-Lidwine-Alexandrine-Marie, comtesse de Bryas, morte en bas âge en 1783;

6.° Bathilde-Amélie-Gaetane-Marie, comtesse de Bryas, morte à l'âge de dix-neuf ans, en 1809, sans postérité;

7.° Sabine-Isabelle-Brigite-Frédérique-Marie, comtesse de Bryas, morte en bas âge en 1796.

XVI. Alexandre-François-Ferdinand-Guislain-Marie, comte de Bryas, marquis de Molinghem, baron de Moriamé et d'Hernicourt, etc., chef d'escadron au régiment du roi, cuirassiers, chevalier de la légion d'honneur, lequel a fait les sept dernières campagnes en Autriche, en Prusse, en Russie, en Allemagne et en France; et a été blessé trois fois aux batailles d'Essling, de Leipzig, et à la défense de Paris, le 30 mars 1814.

Armes : « D'or, à la fasce de sable, surmontée de trois » cormorans de sable membrés et becqués de gueules. »

VILLE-DE-FEROLLES (DE LA), en Poitou, famille noble et ancienne, originaire de Bretagne, et qui tire son nom du château de la Ville, situé dans la paroisse de Boaye, évêché de Nantes, appelé de nos jours *la Ville-en-Boaye*, qu'elle possédait dès le douzième siècle.

I. Guillaume DE LA VILLE, damoiseau, seigneur dudit lieu, vivant en 1230, épousa une dame nommée Amicie. Il eut pour fils :

II. Jehan DE LA VILLE, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Ville, vivant en 1269, qui accompagna le roi saint Louis, dans la seconde croisade en la Terre-Sainte. On le trouve compris dans le rôle des chevaliers de l'hôtel du roi, où il est dit que *messire Jehan de la Ville, lui quatrième de chevaliers, reçoit onze cent livres, et mangeront en l'hôtel du roi.* Il avait épousé, vers l'an 1260, Mathilde Ratault, de la maison des seigneurs de Carzay, une des plus distinguées du Poitou. Il laissa de ce mariage :

III. Gui DE LA VILLE, écuyer, seigneur de la Ville, qui accompagna Gérard Chabot, baron de Raiz, et le sire de Machecoul, au voyage d'Aragon, qu'ils firent en 1283, avec les autres barons de Bretagne, à la suite du roi Philippe-le-Hardi, pour venger les vêpres siciliennes. Il servit Jehan de Machecoul, dans la guerre qu'il fit à Olivier de Machecoul, son frère, en 1303; accompagna le duc de Bretagne, lors qu'il fut rejoindre l'armée du roi, contre les Flamands, et se trouva à la bataille de Mons-en-Puelle, gagnée par Philippe-le-Bel, en 1304. Il avait épousé, vers l'an 1290, Sybille de Vivonne, d'une ancienne maison du Poitou. Ses enfants furent :

1.° Gérard, dont l'article suit;
2.° Hervé, mentionné avec son frère dans un titre de l'abbaye de Villeneuve, de l'an 1330;
3.° Errard, varlet, tué à la bataille de Cassel, en 1328;
4.° Iseult, mariée, vers l'an 1320, à Jean Omard, écuyer;
5.° Mathilde de la Ville, mariée vers l'an 1325, à Guillaume Bechet, écuyer, d'une ancienne maison du Poitou.

IV. Gérard DE LA VILLE, écuyer, seigneur de la Ville, se trouva, avec Errard, son frère, à la bataille de Cassel, contre les Flamands; suivit Jean III, duc de Bretagne, à l'armée du roi Philippe de Valois, contre Édouard III, roi d'Angleterre; servit ensuite dans les guerres de Bretagne,

sous les ordres de Gérard Chabot, sire de Raiz, qui suivait le parti de Charles de Blois, contre Jean de Montfort, en 1341, et fut tué, avec les sires de Raiz et de Machecoul, à la bataille de Roche-de-Rien, où Charles de Blois fut fait prisonnier le 18 juin 1347. Il laissa de Philippe du Puy-du-Fou, fille d'Eusèbe, chevalier, seigneur du Puy-du-Fou et d'Anne d'Appelvoisin, qu'il avait épousée, vers l'an 1320 :

1.° Geoffroy, dont l'article viendra;
2.° Hardouin, écuyer, qui servait en l'ost de Bouvines, en 1340, et fit les guerres de Gascogne, sous les ordres du sire de Craon, en 1350 et 1351;
3.° Albert, religieux bernardin en l'abbaye de Villeneuve, en Bretagne;
4.° Jeanne, vivant en 1350, mariée à Joachim Gérard, écuyer;
5.° Philippe de la Ville, religieuse à Nantes.

V. Geoffroy de la Ville, écuyer, seigneur de la Ville, servit, en 1364, sous les ordres de Gérard Chabot, sire de Raiz, et assista à la bataille d'Auray, où périt Charles de Blois, duc de Bretagne. Il suivit le sire de Raiz en Normandie, en 1370, lorsqu'il y alla joindre le connétable du Guesclin, avec sa compagnie d'hommes d'armes, dont Geoffroy de la Ville faisait partie, et revint en Bretagne joindre le sire de Clisson, à la fin de la même année. Il avait épousé, vers l'an 1346, Jeanne de Beaumont, d'une ancienne maison du Poitou, dite de Beaumont-Bressuire, fille de Jean de Beaumont, seigneur de Glenay, et de Marie de Montfaucon. De ce mariage vinrent :

1.° Jehan, dont l'article viendra;
2.° Léonet, écuyer, compris dans un rôle de la compagnie d'hommes d'armes de Jean, sire de Breuil, chambellan du roi et du duc d'Anjou, du 3 avril 1380, comme ayant servi aux guerres de Bretagne dans cette compagnie, avec laquelle il se trouva à la montre qui fut faite à Angers, pour le même sire du Breuil, par messire Tristan de la Jaille, chevalier, le 1er novembre 1380;
3.° Perrot, auteur de la branche des seigneurs de Ferolles, en Poitou, rapportée ci-après;
4.° Ermond ou Hernion, écuyer, qui suivit le connétable du Guesclin, dans plusieurs expéditions; il est

mentionné parmi les écuyers de la compagnie de ce seigneur, dans la montre qui en fut faite à Caen, le 1er décembre 1370, et suivit depuis le sire de Machecoul, qui accompagna le duc de Bourbon et les Bretons, à la croisade qu'ils firent pour secourir les Génois qui assiégeaient Tunis, en 1390. Il fut tué devant cette place;

5.° Perronelle de la Ville.

VI. Jehan DE LA VILLE, IIe du nom, chevalier seigneur de la Ville, servit, avec le connétable du Guesclin, aux guerres de Guyenne, sous les ordres du duc d'Anjou, frère du roi Charles V, en 1374; fut ensuite homme d'armes d'Olivier de Clisson, connétable de France, ainsi qu'il appert par la montre qui en fut faite à Vannes, le 1er février 1375; se trouva dans Nantes, assiégé au mois de décembre 1380, par les Anglais, sous les ordres du comte de Buckingham, qui fut obligé de lever le siége; suivit le duc de Bretagne, qui se joignit à l'armée du roi Charles VI, contre les Flamands, en 1382. On le trouve compris avec plusieurs autres gentilhommes Bretons et Poitevins dans un *Vidimus* latin de l'officialité de Nantes, de l'an 1383, où il est qualifié *Johannes de Villâ*, *miles*. Il avait épousé, vers l'an 1386, Marie Buor, fille de N..... Buor, seigneur de la Gerbaudière, d'une ancienne maison du Poitou. Il laissa de ce mariage :

1.° Jamet, dont l'article suit;

2.° Jeanne de la Ville, mentionnée parmi les nobles de la paroisse de Roaez, évêché de Nantes, à la réformation de la noblesse de Bretagne, en 1427. Son métayer fut en conséquence exempt de fouages. On ignore si elle fut mariée.

VII. Jamet DE LA VILLE, chevalier, seigneur de la Ville, servit, en 1411, sous les ordres du duc d'Orléans et du sire d'Armagnac, contre le duc de Bourgogne; se trouva au siége de Parthenay, en Poitou, sous les ordres du comte de Richemont, en 1415 et 1418; servit encore contre le duc de Bourgogne, en 1420; fut homme d'armes de la compagnie levée par le vicomte de la Bellière, pour la délivrance de Jean V, duc de Bretagne, qui avait été arrêté prisonnier par les Penthièvre, et dont la montre se fit le 22 juin 1420; servit, en 1429, sous les ordres du connétable de Richemont, alors duc de Bretagne, contre les

Anglais; se trouva à la bataille de Patay, en Beauce, et au siége de Pouancé, en Anjou. Il avait épousé, vers l'an 1420, Jeanne Foucher, fille d'Antoine Foucher, seigneur de Thenye, de laquelle il n'eut point d'enfants.

Branche des seigneurs de Férolles.

VI. Perrot ou Pierre DE LA VILLE, Ier du nom, écuyer, troisième fils de Geoffroy, seigneur de la Ville, et de Jeanne de Beaumont-Glenay, servit dans la compagnie d'hommes d'armes de Gérard Chabot, sire de Raiz, qui se joignit au connétable du Guesclin, et fit la guerre aux Anglais, en Normandie, en 1370; servait encore dans la même compagnie, quand la montre en fut faite à Paris, le 1er janvier 1371, par le connétable du Guesclin, qu'il suivit en Poitou, se trouva au mois de février de la même année, aux siéges de Bressuire, de Montmorillon, Thouars, Niort, etc.; s'établit en Poitou, où résidait la famille de sa mère, et y fit la guerre aux Anglais, en 1371 et 1372; servit à la garde du château de Saintes, sous les ordres de Jean de Linières, en 1380; fut un des écuyers de la compagnie de Renaud de Vivonne, et servit aux guerres de Gascogne, en 1386 et 1387, puis sous les ordres du maréchal de Sancerre, en Saintonge. Il épousa, vers l'an 1388, Matheline Audebaud, d'une ancienne maison du Poitou, fille de Perrot Audebaud, écuyer, seigneur de la Perronière, de laquelle il laissa :

1.° Perroton ou Pierre, dont l'article suit :
2.° Jean, écuyer, homme d'armes de la compagnie de messire Hue de Montiviliers, chevalier, et de Robert d'Esne, gouverneur du pays de Valois, en 1411;
3.° Gérard, religieux en l'abbaye de l'Absie, en Poitou;
4.° Matheline, mariée, en 1422, à Louis Pison, écuyer, seigneur de la Roullière;
5.° Perronelle, qui épousa, en 1425, Jean Maslon, écuyer, seigneur de la Lyonière;
6.° Jeanne de la Ville, religieuse à Bressuire.

VII. Perroton ou Pierre DE LA VILLE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Férolles, Saint-Cyr-la-Lande, Tourtenay, Mâcon, la Brosse-Guilguaud, des Grand et Petit Mans, etc., suivit le parti de Charles VII, contre les An-

glais, en Poitou, et devint célèbre dans les guerres de son temps, où il se distingua par sa valeur. Sa réputation subsiste encore dans les environs de Thouars, où il combattit longtemps, et où il est connu sous le nom de *Miles de la Ville de Férolles*, qualification qu'on lui donnait dans les titres de ce temps. Il fit ses premières armes, sous le sire de Parthenay, en Poitou, contre le duc de Berry, en 1411, assista à la reddition des villes de Poitiers, Niort et Chiszay, en 1419; au siége de Parthenay, à la bataille de Baugé, en Anjou, en 1421; à celle de Gravelle, en 1423; commanda un corps de troupes royalistes, en Poitou, avec lequel on rapporte qu'il battit sept fois en batailles rangées, Irland de Beaumont, qui tenait le parti des Anglais. Suivant la même tradition, qui est fort répandue dans le pays qu'il habitait, son plus beau fait d'armes fut la victoire signalée qu'il remporta près du château de Férolles, victoire qui lui donna lieu de prendre ce surnom, que sa postérité a toujours conservé depuis. Il servit aux siéges des villes de Saint-Célérin, et de Sillé-le-Guillaume, en 1432, ainsi qu'il conste par une quittance de lui, donnée cette même année à Guillaume Thevenet, receveur des finances, de quatre-vingt-sept livres, pour ses gages de chevalier bachelier, et pour ceux de neuf écuyers qu'il avait avec lui. Il acheta, vers l'an 1440, la maison de Gouffier et le château de Férolles, auprès duquel il avait si heureusement combattu, et où il mourut, en 1455, avec la réputation d'un grand capitaine. Il avait épousé, en 1420, Marie Touchard, fille de Geoffroy Touchard, écuyer, seigneur de la Touchardière, en Anjou, et de Marie Barathon. De ce mariage vinrent :

1.° Pierre, dont l'article viendra;
2.° Geoffroy, homme d'armes de la compagnie de Louis Ier, seigneur de la Trémoille et de Thouars, comme il paraît par la montre qui en fut faite à Talmont, en 1454;
3.° Thibaud, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, en l'abbaye de Saint-Join-lès-Marne, en Poitou;
4.° Hardouine, mariée à Perceval d'Appelvoisin, écuyer, seigneur de Bourneseaux;
5.° Anne de la Ville, religieuse à Fontevrault.

VIII. Pierre DE LA VILLE-DE-FÉROLLES, IIIe du nom; écuyer, seigneur de Férolles, Saint-Cyr-la-Lande, Tourtenay, Mâcon, la Brosse-Guilguaud, des Grand et Petit

Mans, etc., se trouve compris dans la montre des gentilshommes du Poitou, faite par le roi Louis XI, en 1467, et dans la liste des mêmes gentilshommes convoqués pour le ban et arrière-ban des années 1462 et 1475, sous les ordres des seigneurs de Parthenay et de Bressuire. Il était homme d'armes de la compagnie de Gilbert de Chabannes, chevalier, ainsi qu'il conste par la montre qui en fut faite en 1473. Il avait épousé, en 1450, Guyonne de Souscelles, d'une ancienne maison de la province d'Anjou, fille de Jacques, seigneur de Souscelles, et de Marie de Fresnay. Ses enfants furent :

1.° Ambroise-Fidelis, dont l'article viendra;

2.° Guichard, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, qui se trouva à la défense de Rhodes, sous les ordres du grand-maître d'Aubusson, contre les Turcs, en 1480;

3.° Perrot ou Perroton, homme d'armes de la compagnie de messire Jean du Mayne, chevalier, dont la montre se fit à Dinan, en 1490;

4.° Guillaume, homme d'armes de la compagnie de messire Jacques de Beaumont, chevalier, en 1448;

5.° Marie, qui épousa, le 21 mai 1482, Giles Bahourt, écuyer, seigneur de la Rogerie, fils de Jean de Bahourt, et de Catherine de Liré;

6.° Jeanne de la Ville-de-Férolles, mariée, en 1488, à Jeanne de Vouhet, écuyer, seigneur de Vouhet, près Montmorillon.

XI. Ambroise-Fidelis de la Ville-de-Ferolles, écuyer, seigneur de Férolles, Saint-Cyr, Tourtenay, Mâcon, des Grand et Petit-Mans, la Brosse-Guilguaud, etc., servit dans toutes les expéditions de son temps, où il accompagna Louis II, seigneur de la Trémoille et de Thouars; se trouva au siége de Parthenay en 1487, dans l'armée du roi Charles VIII, contre le comte de Dunois; servit la même année au siége de Nantes, avec les seigneurs de la Trémoille et de Bressuire; au siége d'Ancenis et à celui de Châteaubriant, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier en 1488; à celle de Fornoüe, en Italie, en 1495. Il mourut en son château de Férolles, en 1525, laissant de son mariage, contracté en 1485, avec Jeanne

Aubineau, fille de Jacques Aubineau, seigneur de la Riscotellière :

1.° Pierre, dont l'article viendra;

2.° Guichard, écuyer, qui se trouva à la défense de Bayonne dans la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du roi, sous le commandement de N. de Saint-Bonnet, et dont la montre fut faite le 28 mars 1524;

3.° Renée-Fidelis, mariée le 13 juillet 1505, à Giles de Beauvaulier, écuyer, seigneur des Mallardières, fils de Jean de Beauvaulier, écuyer, et de Jeanne de l'Espinay;

4.° Jeanne de la Ville-de-Férolles, mariée à Valentin Charbonneau, écuyer, seigneur de l'Échasserie.

X. Pierre de la Ville-de-Férolles, IVe du nom, écuyer, seigneur de Férolles, Saint-Cyr-la-Lande, Macon, Tourtenay, la Brosse-Guilguaud, des Grand et Petit-Mans, Grenouillon, etc., né en 1490, fut élevé page de Louis II, seigneur de la Trémoille et de Thouars, le plus grand capitaine de son temps, et se trouva à la bataille d'Aignadel, en 1509; à la défense de Dijon contre les Suisses, en 1513, et aux batailles de Novarre et de Marignan. Il assista à la convocation de la noblesse du Poitou, en 1533, et mourut en 1557. Il avait épousé, en 1524, Louise de Grenouillon, de laquelle il laissa :

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Claude, écuyer, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Montluc, en 1559;

3.° Jacques de la Ville-de-Férolles, homme d'armes de la compagnie du comte de Suze, en 1576.

XI. Pierre de la Ville-de-Férolles, Ve du nom, chevalier, seigneur de Férolles, Saint-Cyr-la-Lande, Tourtenay, Macon, Liniers, Mayé, la Brosse-Guilguaud, Grenouillon, des Grand et Petit-Mans, etc., servit dans plusieurs expéditions de son temps contre les Huguenots et les Allemands. Au mois de septembre 1357, il se rendit à Laon, où le roi Henri II avait enjoint à tous les gentilshommes de se trouver, après la perte de la bataille de Saint-Quentin. Il se trouva, en 1558, au siége de Calais, par le duc de Guise; au rassemblement de la noblesse du

Poitou, convoquée en 1562; à la défense de Poitiers contre les Huguenots, commandés par Piles et Pardaillan, en 1567, et contre l'amiral de Coligny, en 1569; à la bataille de Moncontour, sous les ordres du duc d'Anjou, le 3 octobre 1569; accompagna ce prince, la même année, aux siéges de Tiffauges et de Montaigu. Ce fut vers ce temps que son château de Férolles fut pillé à diverses fois par l'armée de l'amiral de Coligny, et que la plus grande partie des titres de sa maison fut perdue ou détruite, ainsi qu'il était dit dans les lettres-patentes accordées à son fils Nicolas par le roi Henri IV, au mois d'août 1593. Il suivit, en 1574, Louis de Bourbon, duc de Montpensier, au siége de la Forest-sur-Sèvre, et à ceux de Marans, de Fontenay-le-Comte et de Lusignan; se trouva à la défense de Niort, en 1576; accompagna Louis III, seigneur de la Trémoille et de Thouars, au siége de Mesle, en 1577, en qualité de lieutenant de sa compagnie d'ordonnance. Il lui avait rendu hommage pour sa terre de Férolles, en 1575, et prenait dans cet acte le titre de *noble et puissant Pierre de la Ville, chevalier, seigneur de Férolles*. Il fonda les capucins de la ville de Thouars, vers l'an 1580, et mourut dans son château de Férolles, en 1584. Il avait épousé à Paris, vers l'an 1550, Gabrielle le Maître, de laquelle il laissa :

1.° Pierre, écuyer, seigneur de Férolles, page des rois Henri II et François II, en 1569, qui servit ensuite dans plusieurs expéditions de son temps, et fit partie des gentilhommes portant cuirasse, qui composaient la compagnie de M. de la Trémoille en 1580, mort sans postérité;

2.° Guillaume, qui servait dans une compagnie d'arquebusiers français commandée par M. de Saint-Gisles, mort, ainsi que son frère, sans alliance et sans postérité;

3.° Nicolas, dont l'article suit;

4.° Louise de la Ville-de-Férolles, mariée à N.... Boxon, écuyer, seigneur des Rallières en Poitou.

XII. Nicolas de la Ville-de-Ferolles, Ier du nom, chevalier, seigneur de Férolles, Saint-Cyr-la-Lande, Tourtenay, Mâcon, les Grand et Petit-Mans, la Brosse-Guilguaud, Mayé, Grenouillon, Liniers, Chambretault, la Charroulière, la Belle-Marion, le Champ-Rémond, etc., dit *le capitaine Férolles*, se distingua dans toutes les guerres de son

temps, et s'acquit une grande réputation militaire. Il commença à servir sous Pierre Pidoux, seigneur de Nesde, son parent, et se trouva avec lui à la prise de Cahors, étant sous les ordres du roi Henri IV. Il fut homme d'armes de la compagnie des ordonnances du roi, en 1585, et suivit le duc de Montpensier, lors qu'il alla attaquer les nouvelles levées que le duc de Mercœur faisait dans le Poitou pour le parti de la Ligue. Il servit au siége de Talmont et de Fontenay-le-Comte en 1586; se rendit à l'armée d'Henri IV, avec un corps de 500 carabins qu'il commandait, sur l'invitation que lui avait faite ce prince, par une lettre très-flatteuse et très-honorable, datée de Champigny, du 2 avril 1589; se trouva au premier siége de Paris et au combat d'Arques, la même année; à la bataille d'Ivry où il fut blessé en 1590; lieutenant des quatre compagnies de carabins ou chevau-légers, commandées par Pierre Pidoux, seigneur de Nesde, en 1591, avec lesquelles il reprit la ville de Chemillé en Anjou, dont les Huguenots s'étaient rendus maîtres; se trouva en 1592 dans l'armée du prince de Conti, lorsqu'il s'empara de Mirebeau, et emporta d'assaut Montmorillon; fut du nombre des deux mille gentilshommes que le duc de la Trémoille mena à l'armée du roi, en 1595, et se trouva avec ce seigneur au combat de Fontaine Française, où il se distingua d'une manière particulière, et où il reçut encore d'honorables blessures, et au siége d'Amiens, en 1597. Le roi Henri IV lui avait accordé des lettres-patentes, au mois d'août 1593, où il est dit qu'il est issu d'une noble et ancienne maison, et que lui et ses ancêtres avaient toujours rendu de grands services aux rois ses prédécesseurs. Ces lettres très-flatteuses pour lui, prouvaient l'ancienneté de sa race, quoique, y est-il dit, *la plupart des titres de sa maison eussent été perdus ou détruits dans les premier, second et troisième troubles.* Elles furent enregistrées à la chambre des comptes, et à la cour des aides de Paris, et confirmées par Louis XIII, au mois d'octobre 1610. Il reçut depuis 1580 jusqu'en 1600, plusieurs lettres aussi flatteuses qu'honorables, des rois Henri III et Henri IV, de François et de Henri de Bourbon, ducs de Montpensier, de Claude, duc de la Trémoille, de François, comte de la Rochefoucault, qui en 1595, ayant levé une compagnie d'ordonnance, le priait d'en accepter le guidon; de Jean de Courses, seigneur de Malicorne, et de Jean de Baudéan, seigneur de Parabère. Toutes ces lettres sont remplies des marques

de la plus haute estime et de la plus grande considération. Il avait épousé, le 13 novembre 1585, Louise Sochet, dame de la Charoullière, près de Thouars, fille de Jean Sochet, écuyer, seigneur de la Charoullière et de Renée Gauvain. Il mourut en 1626, laissant de son mariage :

1.° Pierre, dont l'article viendra;
2.° Nicolas, chevalier, seigneur de Chambertault, auteur de la branche des seigneurs des Dorides, rapportée ci-après;
3.° René, écuyer, prieur de Tourtenay, seigneur de la Charoullière et de la Belle-Marion, mort en 1632;
4.° François, mort sans postérité, avant 1629;
5.° Michelle, morte sans alliance, avant 1629;
6.° Louise, mariée à haut et puissant Léon Aubineau, chevalier, seigneur de Rigné et de Montbrun;
7.° Renée, morte sans alliance, avant 1629;
8.° Noelle de la Ville-de-Férolles, mariée à haut et puissant Louis de la Haye-Montbault, seigneur de la Godelinière et des Hérbiers.

XIII. Pierre de la Ville-de-Ferolles, VIe du nom, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Férolles, Saint-Cyr-la-Lande, Tourtenay, Mâcon, Mayé, Liniers, Grenouillon, des Grand et Petit-Mans, la Brosse-Guilguaud, etc., né en 1586, partagea en 1629 et 1632, avec ses frères et sœurs, et rendit hommage en 1639, pour sa terre de Férolles, à Henri, duc de la Trémoille et de Thouars, dans lequel hommage il se qualifie de *très-haut et puissant seigneur*. Il épousa Marie de Meules, d'une ancienne maison de Poitou, sœur de Pierre de Meules, chevalier, seigneur du Fresne-Chabot, de Mufflet, et de la Forêt-Montpensier. De ce mariage vinrent :

1.° Pierre, dont le nom suit;
2.° Louis, dit *M. de Liniers*, garde de la marine puis major et lieutenant de roi de l'île de Cayenne, où il mourut sans postérité;
3.° Pierre-Eléonor, marquis de Férolles, qui commença à servir dans un régiment d'infanterie où il se distingua, et fut ensuite employé dans l'île de Saint-Jean de Terre-Neuve, avec le grade de colonel; un des caps de la partie de l'ouest de cette

île, opposé à la côte de l'Amérique septentrionale, porte son nom, qui lui fut donné alors. Les Anglais le lui ont conservé, et l'appellent *Férolles-Point*. Il obtint le gouvernement de l'île de Cayenne, en 1678, et fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1693, et maréchal des camps et armées du roi en 1702. Il avait obtenu l'estime générale de tous les habitants de Cayenne, et jouissait de la plus haute considération dans cette colonie. Le père Labbat, dans son *Voyage aux Antilles*, parle de lui avec éloge. Le marquis de Férolles revint en France en 1699, mais le roi Louis XIV le renvoya à Cayenne en 1701, et le fit lieutenant-général au gouvernement des îles et terres-fermes d'Amérique, avec l'autorité et le pouvoir les plus étendus, par lettres du 1er mars 1701. Il mourut à Cayenne, sans postérité, le 4 août 1705. Il avait épousé à Paris, le 24 juillet 1700, lors de son retour en France, Madeleine-Elisabeth du Rieux-de-Fargis, d'une maison de Languedoc, fille de Bernard du Rieux, maître-d'hôtel du roi, et de Madeleine Habert de Montmort;

4.° Gilbert, enseigne des vaisseaux du roi, tué au combat de la Hogue, le 29 mai 1692;

5.° Giles de la Ville-de-Férolles, écuyer, seigneur de Fourgonneau, qui épousa N... de Fourgonneau de la Merlatière, dont il n'eut qu'un fils, N... de la Ville, abbé de Férolles.

XIV. Pierre de la Ville-de-Férolles, VIIe du nom, marquis de Férolles, d'Avoir et de Liniers, seigneur de Férolles, Saint-Cyr-la-Lande, Tourtenay, Mâcon, etc., marié avec Elisabeth de Chambes-de-Montsoreau, marquise d'Avoir, d'une ancienne maison de Touraine, fille unique de Charles de Chambes-de-Montsoreau, marquis d'Avoir, et de Françoise le Marchand. De ce mariage sont issus :

1.° Louis, dont l'article viendra;

2.° Urbaine de la Ville-de-Férolles, mariée en 1689, à Charles de Clermont-Tonnerre, comte de Courcelles, second fils de Jacques de Clermont-Tonnerre, comte de Thoury et de Gabriel de Glisy.

XV. Louis de la Ville-de-Ferolles, marquis d'Avoir, servit dans la marine et mourut en Amérique. On ignore s'il a été marié, mais il n'a point laissé d'enfants.

Branche des seigneurs des Dorides.

XIII. Nicolas de la VILLE-DE-FEROLLES, IIe du nom, chevalier, seigneur de Chambertault, la Gatière, la Petitière, des Dorides, la Belle-Marion, du Fresne, etc., second fils de Nicolas, Ier du nom, chevalier, seigneur de Férolles, et de Louise Sochet, dame de la Charoullière, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, comme on le voit par les lettres de tonsure qui lui furent accordées le 21 septembre en 1612, par Claude Chateigner-de-la Rochepozay, évêque de Poitiers. Il fut convoqué, le 8 mars 1635, au rassemblement du ban et arrière-ban de la noblesse du Poitou, et rendit hommage, le 4 juillet 1646, pour son château et maison noble des Dorides, paroisse des Aubiers, où il mourut le 8 novembre 1661. Il était fort lié avec Henri, duc de la Trémoille, quoique ce seigneur eût été obligé de quitter la France, à cause de son attachement au prince de Condé. Il avait épousé, le 23 octobre 1623, Charlotte des Herbiers, d'une ancienne maison du Poitou, fille unique et héritière de haut et puissant des Herbiers-de-l'Etenduere, chevalier, seigneur des Dorides, d'Antoinette Rouhault. Ses enfants furent :

1.° Charles, dont l'article viendra;
2.° René, } morts jeunes, avant leur père;
3.° Henri, }
4.° Marie, qui épousa 1.° Louis Richeteau, écuyer, seigneur de la Coindrie, la Coudre et autres lieux, maire de la ville de Poitiers, dont sont descendus MM. Richeteau de la Coindrie, existants de nos jours; 2.° Fouquet, écuyer, de la même famille que Fouquet de la Varenne, valet de chambre et favori d'Henri IV;
5.° Marguerite de la Ville-de-Férolles-des-Dorides, mariée, 1.° le 15 septembre 1654, avec haut et puissant René de la Bouchardière, chevalier, seigneur de Valançay, de la Barbotinière et de Balesme; 2.° avec N.... de Berlan, chevalier, seigneur de la Loire en Touraine. Elle eut plusieurs enfants de chacun de ces deux mariages.

XIV. Charles de la VILLE-DE-FEROLLES, chevalier, seigneur des Dorides, la Perronnière, du Fresne, de la Rivière Juil-

lot, la Belle-Marion, l'Humeau, etc., servit en 1664, sous les ordres du duc de la Vieuville, gouverneur de Poitou, à la défense des côtes de cette province contre les Hollandais, fut maintenu dans sa noblesse, en 1667, par jugement de l'intendant de Poitiers, M. de Barentin, devant qui il avait produit ses titres, lors de la recherche des nouveaux nobles, et fut déclaré *issu d'ancienne noblesse*. Il mourut à Paris le 2 juillet 1677, laissant de son mariage contracté le 10 février 1659, avec Renée Picault, fille de Guy Picault, écuyer, seigneur des Bordes, d'une ancienne famille de robe de la ville de Parthenay, en Poitou, et de Marguerite de Richeteau :

1.° Charles-Marie, né en 1660, entré au service fort jeune, et qui se trouva à la bataille de Cassel en 1677, et fut tué en 1679, à l'armée du maréchal de Créqui, en Allemagne, âgé de 19 ans;

2.° Guy-René, dont l'article viendra;

3.° Augustin-Anne, dit le *chevalier des Dorides*, entré dans le régiment de la Ferté, infanterie, en 1684, d'où il passa dans celui de Châtillon, cavalerie, en 1689; successivement sous-lieutenant, lieutenant et capitaine, tué à la bataille de Nerwinde, le 20 juillet 1693;

4.° Charles-Armand-Jules, dit *l'abbé des Dorides*, né le 27 septembre 1670, prieur-commendataire, et seigneur-baron du Russeau, par la résignation de Guy-René, son frère, qui en était pourvu, et qui s'en démit en sa faveur, en 1680, mort en 1715;

5.° Claude-Ferdinand, né le 10 février, dit *le chevalier de la Perronnière*, puis *M. de la Bellinière*, qui se trouva au siége de Namur, par Louis XIV, en 1692, où il acquit le surnom du *Brave de la Perronnière*, mort sans alliance;

6.° René, mort en bas âge;

7.° Henry-Louis, né le 7 décembre 1868, mort en 1670;

8.° Renée, mariée le 31 août 1686, à haut et puissant Gabriel de la Haye-Montbault, chevalier, seigneur de la Dubrie, le Verger, Beaulieu, Saint-Aubin, etc., fils de messire Gabriel de la Haye-

Montbault, chevalier, seigneur de la Dubrie, et d'Anne de Goulard;

9.° Marie de la Ville-de-Férolles, morte jeune.

XV. Guy-René de la Ville-de-Férolles, chevalier, seigneur des Dorides, Saint-Clémentin, la Perronnière, Cerveau, du Petit-Beaumont, du Fresne, la Rivière-Juillot, etc., fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, et étudiait au séminaire de Luçon, lorsque son frère aîné, Charles-Marie fut tué. Il était déjà pourvu du prieuré du Busseau, par la démission de Guy-Picault, son oncle, et il le fit passer à Armand-Jules, son frère, lorsque, se trouvant l'aîné de la maison, il renonça à l'état ecclésiastique. Il assista en 1689, à la convocation du ban et arrière-ban de la noblesse du Poitou, et rendit hommage, le 24 octobre, de la même année, de sa terre des Dorides, à Claude Elzéar de Châtillon, seigneur et baron d'Argenton. Il fut encore convoqué pour le ban et arrière-ban de la noblesse du Poitou en 1695, et fut choisi pour contrôleur de son escadron, par les gentilshommes qui le composaient. Il fut, ainsi que Charles-Armand-Jules, abbé des Dorides, et Claude-Ferdinand, ses frères, maintenu dans sa noblesse par jugement du 10 avril 1699, rendu par M. de Maupeou-d'Ableiges, intendant de Poitiers, et confirmé le 24 mars 1715, par M. Ferrand, commissaire nommé pour la recherche des usurpateurs de noblesse, jugement qui le déclare *issu d'ancienne et noble extraction.* Il avait épousé le 15 octobre 1695, Marie Mauras de Chasnon, fille de haut et puissant messire Charles Mauras, chevalier, seigneur de Chasnon et d'Hervy et de Louise le Marchand de la Clemencière. Il testa le 26 août 1722, et mourut au mois de novembre 1726, laissant :

1.° Charles-René, dont l'article viendra;

2.° Claude-Elzéar, dit *le chevalier des Dorides*, mort cadet gentilhomme à l'école d'artillerie de Strasbourg, en 1726;

3.° Jules-Antoine, dit l'*abbé des Dorides*, prieur-commendataire du prieuré de Montejan, en Anjou, chanoine et grand vicaire de Luçon, prévôt des Essarts, mort au mois d'octobre 1765;

4.° N.... mort en bas âge en 1707;

5.° Marie-Charlotte, mariée, 1.° le 19 septembre 1725, à haut et puissant messire Pierre de la Boucherie,

chevalier, seigneur du Margat, d'une ancienne maison du Poitou; 2.° Alexandre de Mesnard, comte de Mesnard, maréchal de camp, capitaine des gardes de la porte de MONSIEUR, frère du roi;

6.° Antoinette, mariée le 1er juillet 1723, à haut et puissant messire René-Joseph Sochet, chevalier, seigneur des Touches, fils de René-Esprit Sochet, chevalier, seigneur de Coupinson, et de Françoise de la Rapidie;

7.° Pélagie-Renée, dite *mademoiselle de Cerveau*, morte fort âgée, sans alliance;

8.° Charlotte-Thérèse, dite *mademoiselle de Saint-Clémentin*, mariée à haut et puissant messire Guy-François-Jacques Petit de la Pichonnière, chevalier, seigneur d'Ardenay, d'une ancienne maison d'Anjou;

9.° Marguerite, dite d'abord *mademoiselle de la Perronnière, puis mademoiselle des Dorides*, morte sans alliance, en 1779;

10.° Marie, religieuse à l'Union-Chrétienne de Fontenay-le-Comte, où elle mourut le 12 décembre 1778;

11.° Louise-Eléonore de la Ville-de-Férolles-des-Dorides, religieuse en la communauté de Saint-François, à Fontenay-le-Comte.

XVI. Charles-René de la VILLE-DE-FEROLLES, chevalier, marquis des Dorides, Saint-Clémentin, la Perronnière, Cerveau, du Fresne, du Combeau, la Rivière-Juillot, la Barbotinière, des Landes, des Couts, du Petit-Beaumont, la Planche-Arnaud, la Roche, Audeband, Boisdanne, Alogny, etc.; capitaine au régiment de Mestre-de-Camp Général de la cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il entra page de la grande écurie du roi Louis XIV, après avoir fait ses preuves d'ancienne noblesse, par-devant M. d'Hozier, généalogiste de la Maison du roi, en 1712; fut successivement cornette, sous-lieutenant et lieutenant, puis capitaine en 1722 au régiment de Mestre-de-Camp Général de la cavalerie, où l'avait fait entrer le duc de Châtillon, gouverneur du Dauphin, fils de Louis XV, qui l'aimait beaucoup, et qui était colonel de Mestre-de-Camp Général de la cavalerie. Il servit dans ce corps jusqu'en 1732, qu'il se retira dans ses terres, et épousa le 18 novembre de la même

année, Madeleine-Françoise Fumée, fille de haut et puissant messire Claude Fumée, chevalier, baron de la Boutelaie, lieutenant-général et président du siége royal de Châtellerault, et de Françoise Rogier-de-Marigny. Le marquis des Dorides fut confirmé dans sa noblesse, et déclaré issu d'ancienne extraction, par jugement de M. Quentin de Richebourg, intendant de Poitiers, du 3 février 1730. Il mourut en son château des Dorides, au mois de juillet 1754, laissant de son mariage :

1.° Marie-François-Charles-Antoine, dont l'article viendra ;

2.° Marie-Pélagie-Nicolle, mariée en 1763, à haut et puissant seigneur, messire Gabriel de Bellere, chevalier, seigneur de Tronchay, Bonnevaux, Piedflons, etc., colonel d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis d'une ancienne maison d'Anjou ;

3.° Marc-Madeleine-Thérèse de la Ville-de-Férolles, *demoiselle des Dorides,* née en 1743, mariée le 8 octobre 1778, à haut et puissant messire Jean-François de Castres, comte de Tersac, capitaine au corps des carabiniers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, d'une ancienne maison du Quercy ;

4.° Plusieurs enfants morts en bas âge.

XVII. Marie-François-Charles-Antoine de la Ville-de-Ferolles, chevalier, marquis des Dorides, la Perronnière, Alogny, Saint-Clémentin, la Rivière-Juillot, du Fresne, du Combeau, la Barbotinière, du Petit-Beaumont, etc., lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des grenadiers au régiment des Gardes-Françaises, né au château des Dorides, le 25 mars 1736. Il entra page en la grande écurie du roi en 1752, et y resta jusqu'en 1755, qu'il entra dans le régiment des Gardes-Françaises, en qualité d'enseigne à drapeau dans la compagnie de Hallot. Il fut fait sous-lieutenant de la compagnie de la Vieuville en 1757, puis de celle de Chevalier en 1759 ; lieutenant de la compagnie de Rochegude en 1771, il eut le brevet de lieutenant-colonel et fut reçu chevalier de Saint-Louis la même année ; lieutenant en 1780, de la compagnie de grenadiers de Pierrevert ; fut enfin capitaine d'une compagnie au mois de décembre 1782 ; il avait eu le

brevet de colonel d'infanterie au mois de mai 1776; il obtint en 1788, une compagnie de grenadiers qu'il commandait encore au mois de juillet 1789, que le régiment des Gardes-Françaises fut détruit. Au mois de janvier de la même année, le marquis des Dorides avait obtenu de M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, un certificat pour monter dans les carrosses de S. M. après avoir fait devant lui ses preuves de noblesse d'ancienne chevalerie depuis l'an 1399, époque exigée alors pour être présenté au roi. Il avait fait toute la guerre de sept ans avec le régiment des Gardes-Françaises, et assisté à plusieurs affaires, entre autres au combat de Corbach, gagné par le maréchal de Broglie, sur le prince héréditaire de Brunswick, le 10 juillet 1760, et à celui de Groningen, gagné sur le même, par le prince de Condé, le 25 août 1762. Le marquis des Dorides a épousé le 19 mars 1763, Marie-Sophie-Joséphine Jousseaume de la Bretesche, fille aînée de très-haut et très-puissant seigneur messire Armand-Louis Jousseaume, chevalier, marquis de la Bretesche, vicomte de Tiffauges, et de dame Marie-Henriette-Elisabeth du Bois-de-l'Aubraie, dame de la Jaudonnière, la Caillère, la Bironnière, de Thiré, Pouillé, etc. Il a eu de ce mariage :

1.° Armand-François, mort en bas âge;
2.° Charles-Marc, dont l'article suit.

XVIII. Charles-Marc de la Ville-de-Ferolles, comte des Dorides, chevalier, seigneur du Boix-Roux, Saint-Martin-des-Fontaines, du Grand-Châtenet, la Jaudonnière, Saint-Hilaire-des-Bois, la Boullinière, l'Humeau, etc., lieutenant-colonel d'infanterie, officier au régiment des Gardes-Françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Luçon en Bas-Poitou, le 29 octobre 1765. Il entra enseigne à drapeau au régiment des Gardes-Françaises, dans la compagnie de Vigny, le 27 août 1780, fut successivement enseigne à pique dans la compagnie du marquis des Dorides, son père, en 1782, lieutenant en second de la compagnie de Roussy, en 1785; garçon-major en 1786, et sous-lieutenant en premier de la compagnie de Menilglaise en 1788; servait encore dans le régiment des Gardes-Françaises, quand ce régiment fut réformé en 1789; se retira alors en Poitou, et épousa le 27 avril 1790, sa cousine germaine, Prudence-Louise-Michelle-Marie Jousseaume de la Bretesche, fille de Louis-

Constantin Jousseaume, comte de la Bretesche, maréchal des camps et armées du roi, frère de la marquise des Dorides, sa mère, et de Prudence-Antoinette-Louise le Botteuc de Caëssal, d'une ancienne maison de Bretagne, le 1er septembre 1791, le comte des Dorides s'embarqua à Nantes, sur le brick anglais le *Betzy*, et arriva à Ostende le 20 du même mois; il se rendit de là à Bruxelles d'où il partit pour Coblentz, le 10 octobre, y arriva le 15, et joignit les princes frères du roi, qui s'y étaient retirés, et rassemblaient la noblesse française qui vint les y joindre de toutes les provinces du royaume. Il fut d'abord lieutenant dans le corps des hommes d'armes à pied qu'on venait de former, et il eut ensuite la commission de lieutenant-colonel d'infanterie. Il fit avec le marquis des Dorides, son père, toute la campagne de 1792, et se trouva au siége de Thionville. Lors du licenciement de l'armée, il se retira à Maëstricht, et se trouva à la défense de cette ville, dans la compagnie des gentilshommes du Poitou; servit à l'armée de milord Moyra, destinée à secourir la Vendée en juillet 1795; s'embarqua pour les États-Unis le 18 juin 1796; revint en Angleterre au mois de juin 1797, et rejoignit à Londres, son père, dont il était séparé depuis dix-huit mois; revint en France, au mois de mai 1800, où il ne trouva rien de sa belle fortune, que les biens de sa femme, qui mourut au mois d'avril 1803. Il est mort à Paris le 24 novembre 1809, laissant :

1.° Charles-Alphonse, né à Nantes, le 17 avril 1801;

2.° Armand-Ambroise, né le 12 janvier 1802, décédé;

3.° Caroline-Prudence de la Ville-de-Férolles-des-Dorides, née à Nantes le 1er mai 1792.

Armes : « D'argent, à la bande de gueules; supports, » deux lions d'or, armés et lampassés de gueules : cimier, » un lion passant d'or. Devise : *Tiens ta foy.* »

BERNARDON (DE), famille ancienne, dont la résidence est fixée depuis longtemps dans la province de l'Orléanais.

I. Louis DE BERNARDON, écuyer, seigneur des Bordes, avait épousé des Près; de ce mariage vint :

II. Pierre DE BERNARDON, écuyer, seigneur de Bouville, qui avait épousé en 1551 Anne de Morée, fille de Jacques de Morée, écuyer, seigneur de Bouville. De ce mariage vinrent :

1.° Louis de Bernardon;
2.° Jean de Bernardon, dont l'article suit;
3.° Madeleine de Bernardon, mariée à N..... Loyer Maulard, écuyer.

III. Jean DE BERNARDON, écuyer, seigneur du Grand et Petit-Bouville, premier maître d'hôtel de monseigneur le duc d'Angoulême, gentilhomme ordinaire à la suite de Sa Majesté. Il avait épousé Catherine de Vansay, de Rocheux, fille de Jean de Vansay, écuyer, seigneur de Rocheux et de Louise de Salmon. De ce mariage vinrent :

1.° Jean de Bernardon, seigneur de la Musse;
2.° Nicolas de Bernardon, dont l'article suit;
3.° Anne de Bernardon, seigneur de la Borde.

IV. Nicolas DE BERNARDON, écuyer, seigneur de Bouville, avait épousé Geneviève d'Agron, fille de Florent d'Agron, écuyer, seigneur de la Brive, et de Françoise de Paris; de ce mariage vint :

V. Pierre DE BERNARDON, écuyer, seigneur de Bouville, marié à Elisabeth Pionnier : de ce mariage :

VI. Pierre-Alexandre DE BERNARDON, écuyer, seigneur de Bouville, marié à Jeanne-Elisabeth le Courtois, fille de Charles le Courtois, écuyer, seigneur de la Musse; de ce mariage vinrent :

1.° Pierre-Alexandre de Bernardon, écuyer, seigneur de la Musse, mort sans enfants;
2.° Charles-Alexandre de Bernardon, dont l'article suit;
3.° Henri-Paulin de Bernardon, écuyer, gendarme du roi;
4.° Alexandre de Bernardon, dont l'article viendra;
5.° Jeanne-Catherine de Bernardon, morte sans enfants.

VII. Charles-Alexandre DE BERNARDON, écuyer, seigneur de la Musse, gendarme du roi, épousa Victoire Blanchet de Langeron. De ce mariage vinrent :

VIII. Casimir de Bernardon, écuyer, vivant garde-du-corps de Monsieur.

IX. Alexandre de Bernardon, écuyer, seigneur de Boisneuf, quatrième fils de Pierre-Alexandre, fut gendarme du roi, et avait épousé Marie-Renée-Victoire Blanchet de Langeron ; de ce mariage vinrent :

1.° Alexandre-Gabriel-Léopold de Bernardon, écuyer, garde-du-corps de Monsieur, vivant ;
2.° Arsène de Bernardon.

Armes : « D'azur à trois pommes d'or. »

DANZEL DE BEAULIEU, de Boffle, de Daucourt, de Trionville, de Villedan, Dauville, etc.

Cette maison qui habite en grande partie la paroisse d'Aigneville, arrondissement d'Abbeville, département de la Somme, descend de Jehan Danzel qui suit. Elle a été confirmée à différentes époques, notamment par sentence de l'élection de Ponthieu du 2 septembre 1599, par sentence de la cour des aides du 4 mars 1664, 38 août 1666. Arrêt du conseil d'état du 10 novembre 1671, et en dernier lieu le 31 décembre 1701,

I. Jehan Danzel, 1er, écuyer, homme d'armes sous M. de Dampmartin, marié vers 1470, à demoiselle Marie Hermant, fille de Regnault, écuyer, prévost de Vimeu, et de demoiselle Isabelle de Bernetz du Bout Dubois, dont :

II. Jehan Danzel, II, écuyer, sieur de Beaulieu, hommes d'armes sous M. de Crequi de Pondormi, fit son testament le 10 juillet 1543, dans lequel il est qualifié écuyer, sieur de Beaulieu (titre original), marié à demoiselle Jehanne de Belval, fille d'Edmond de Belval, écuyer, et de demoiselle Jehanne Lecomte, dont :

III. Nicolas Danzel, 1er, écuyer, sieur de Beaulieu, archer des ordonnances du roi sous M. de Monfort, fit avec sa femme un testament mutuel et une donation usufruitière le 26 novembre 1598 devant notaire à Gamaches (titres originaux) ils firent un nouveau testament olographe le 28 mars 1616 (titre original). Marié à demoiselle Jeanne de Lignières, fille de Nicolas et de demoiselle Susanne de la Fosse, *aliàs* fille de Christophe de Lignières, écuyer, seigneur d'Eslincourt, et de demoiselle Jehanne Morel, dont Nicolas Danzel II, qui suit :

IV. Nicolas Danzel, II, écuyer, sieur de Beaulieu, fut homme d'armes sous MM. d'Humières et de Joyeuse (titres originaux), puis sous M. de Rambures, de la compagnie duquel il devint guidon. Il est ainsi qualifié dans plusieurs titres authentiques des années 1595, 1597 (titre original). Il commandait une garnison de cinquante hommes dans le château de Rambures en Vimeu en 1593. Le roi Henri IV lui accorda un brevet d'exemption du ban et arrière-ban le 8 octobre 1597, en considération des services par lui rendus pendant le siége d'Amiens. Il testa le 5 mars 1620, et fut tué en duel le 18 juin de la même année. Marié, 1.° par contrat du 6 janvier 1580, avec demoiselle Anne le Blond, fille de Jehan le Blond, écuyer, seigneur de Guerville, et de demoiselle Claire de Manneville; 2.° par contrat du 26 mars 1584, à demoiselle Hélène Danvin, fille d'Antoine, écuyer, sieur d'Hardentun, et d'Ochencour, et de demoiselle Marie de la Motte de Haimeville. Enfants du premier lit :

1.° Antoine Danzel, écuyer, sieur de Beaulieu, auteur de la branche subsistante sous le nom de *Boffie*.

Et du second lit :

2.° François Danzel, écuyer, auteur de la branche existant sous le nom de *Trionville*;

3.° Nicolas Danzel, écuyer, sieur d'Auville, auteur de la branche qui porte encore ce nom;

4.° Isabeau Danzel, mariée en 1608, à Gaspard de Morant, écuyer, seigneur du Bois-Ricard.

Armes : « De gueules au lion d'or. »

D'ALBI FRENCAVEL ou DE WEISS (qui n'est que la traduction allemande du même nom), famille noble de Suisse, très-ancienne, originaire de France, et dont la généalogie de ses vicomtes, remontant jusqu'à l'année 918, est insérée dans l'*Histoire générale du Languedoc*, tome II, page 579; et page 509 du même volume où il est dit : « Qu'après les comtes de Toulouse, c'était la plus puissante maison de la Province, si non en dignités, du moins en domaines; qu'elle posséda les vicomtés d'Albi, Nîmes, Raséz, Béziers, Agde et Carcassonne, avec plusieurs châteaux et seigneuries dans le Toulousain,

le Narbonnais, etc. » Au rang des preuves de l'identité de ces familles, est que celle de Weiss possède dans quelques-unes de ses lettres de bourgeoisie et autres actes authentiques, la jonction placée après leurs noms *d'Alias d'Albi Frencavel,* ou *d'origine d'Albi Frencavel.*

Marc-Raymond d'Albi, un des fils de Roger II, vicomte d'Albi, et d'Adélaïde, fille de Raymond V, comte de Toulouse. Les malheurs historiquement connus de sa famille et de son pays, obligèrent Marc-Raymond de se retirer en Italie vers l'année 1200. Il épousa Béatrix d'Alben, branche allemande de la même maison, déjà séparée en 1030, étant passée au service d'Henri III, avant qu'il fût élu empereur. Du susdit mariage naquit :

Antoine d'Albi, né 1214, mort 1287; vivant à Pise, épousa Maxime Dolabella, duquel mariage :

Jean d'Albi-Frencavel, né 1250, mort 1312; fixé à Florence. Epousa Mathilde Cerqui, dame de Seravalla. Les troubles de la Toscane, divers exils, pillages, arrestations, incendies, l'engagèrent à chercher la paix ailleurs. Il s'établit dans le Vallais en Suisse l'année 1304, où sa descendance a résidé près de trois siècles. Du susdit mariage vinrent :

1.° Pierre Albi, qui suit :
2.° Walther in Alben, allié Tschoudi, grand banneret du Dizain de Viège dès 1330 à 1356 : ce Walther fut la tige de la très-noble famille des In-Albons.
3.° Mathieu d'Albi ou d'Alben, chevalier de Jérusalem, soit Rhodes, plus tard Malte.

Pierre d'Albi, né en 1280, tué à la chasse en 1319. Devint par échange de ses propriétés en Toscane, co-seigneur de divers fiefs dans la Savoie, le Vallais et le Val-d'Aoste, qui composaient le grand fief de Schalen ou Chalon, et fut le premier qui en porta le titre. Epousa Marie de Raron : duquel mariage :

Antoine Albi *ou* de Weyss de chalen, né 1308, mort 1356; sur-intendant des biens des chevaliers de Rhodes ou de Jérusalem dans le Vallais. Figura dans le célèbre tournoi donné par Amedée comte de Savoie en 1346. Epousa Anne de Châlon, ce qui compléta ses droits sur les terres et fiefs de même nom dont la seigneurie de Salin faisait déjà partie. De ce mariage vint :

Berthold Weyss de Schalen, né 1333. Succéda aux

emplois de son père, dissipa sa fortune, épousa Sabine de Werdenberg. Duquel mariage :

1.° Jean Weyss de Schalen; commandeur de Rhodes soit Malte, à Biberstein dans l'Argovie, dès 1391 jusqu'en 1397;
2.° Henri, dont l'article suit.

Henri Weyss de Chalen, né 1373, mort 1436. Se nommait en Allemagne d'Alben. Perdit son fils Max, en duel. Epousa Ursule du Col-de-Reri : duquel mariage naquit, entre autres enfants :

Jean Weys de Schalen *ou* d'Albi, chevalier, né 1402. Capitaine de deux cents hommes au service de Savoie grand châtelain de Sion de 1448 à 1468. Il épousa M... de la Roche : duquel mariage naquit :

George Weyss d'Alben, maire de Dizain de Conches de 1501 à 1507 et grand banneret de 1491 à 1510. Il épousa Sara de Torrent, fille du dernier baron d'Aigle; duquel mariage :

Antoine Weyss d'Albi, né en 1472; grand baillif du Vallais en 1522. Se distingua par ses talents et services rendus. Il eut trois femmes, dont une Marie d'Ouffhousen : duquel mariage, entre autres enfants, naquit :

Thomas de Weyss de Schalen, seigneur de Salin, servit en qualité de chef d'escadron sous Charles-Quint; blessé et retiré dans le Vallais, devint grand châtelain de Sion en 1541. Rentra dans le service impérial, où il fut tué en 1546. Avait épousé une Hongroise Eve de Tschokak : duquel mariage vint :

Bartholomé Weyss de Schalen *ou* Albi, né vers 1529, mort en 1604. Seigneur de Salin, grand châtelain de Sion en 1566, 1571, et 1578. Un des chefs du protestantisme, après les massacres de la Saint-Barthélemi pour services rendus fut gratifié en 1589 de la haute bourgeoisie patricienne de Berne, où il fixa sa résidence. Il avait épousé Marguerite du Cou-de-Reri : de ce mariage :

Barthołomé-Antoine Weyss d'Alben, baron de Salin, laquelle terre il céda à la ville de Sion, avec autres beaux droits en 1601. Bourguemestre en 1580, n'émigra qu'en 1604 pour cause de religion, rentra dans le Vallais et le catholicisme; fut réélu bourguemestre de Sion en 1615, sous le nom de Bartholomé de Albo ou de Albon, ces variantes étant jadis communes dans ce pays, par la diver-

sité d'idiomes, et pour mieux distinguer les individus de même ville. Epousa Catherine de Torrente; duquel mariage :

Samuel Weyss de Schalen, commissaire général du pays de Vaud, en 1602; membre du conseil souverain de la république de Berne, 1612; auditeur général des armées de Gustave-Adolphe, roi de Suède, en 1624; président de son conseil de guerre, 1630, avec rang de général-major; se distingua en cette dernière qualité, à la première bataille de Leipsick, à celle de Lutzen et autres; était aussi colonel d'un régiment Suisse de son nom au même service, qui fut presque entièrement détruit à Nordlinguen; mort en 1638. Avait épousé en premières noces Marie de Bélissari, et en secondes Marie de Louternau, 1610. De ce dernier mariage est issu :

Gabriel de Weyss de Schalen, né en 1613, mort en 1684, seigneur de Mollens, major au service de Suède en 1639, membre du conseil souverain de la république de Berne, 1645, commandant de l'Oberlant 1655, baillif de Gessenay, 1656, colonel d'un régiment Suisse de son nom, au service de Venise 1658, sénateur de Berne 1660, baillif de Lausanne 1668, haut commandant du pays de Vaud 1672, envoyé à diverses reprises en ambassade à la cour de Turin par les cantons protestants, où il réussit comme dans d'autres missions importantes. Le colonel de Weys épousa, en premières noces 1642, Suzanne Sturler; fille du baillif de Bonmont; et en secondes noces 1655, Jeanne Steigner, dame de Mont, fille de Jean Steigner, baron de Rolle. Du premier mariage naquit :

Madeleine Weyss de Mollens, qui épousa Samuel de Frisching, avoyer ou consul de la république de Berne.

Du second mariage de Gabriel de Weys, vinrent :

1.° Sigismond qui suit;
2.° George-Albert, tué à la bataille d'Obassens, sans descendance.

Sigismond, seigneur de Mollens et de Goumoens-le-Jux, né 1666, mort 1724; capitaine de cavalerie 1688, membre du conseil souverain de Berne, 1710; baillif de Romainmotier 1717. Epousa Catherine de Villarmin, fille du baron de Montricher; de ce mariage vinrent :

1.° Bernhard, seigneur de Mollens et Goumoens-le-Jux, né 1690 ; du conseil souverain de Berne 1735 ; baillif de Brandis 1740, mort 1756. Avait épousé Salomé de Gingins de Chivilly, de laquelle il eut : 1.° Rodolphe-Albert, tué en duel 1761, sans descendance ; 2.° Catherine, dame de Mollens, par le mariage de laquelle cette seigneurie passa dans la famille de Watteville ;

2.° Albert, né 1702, capitaine en France 1733, lieutenant colonel des gardes-suisses en Hollande, et général-major dans le même service 1766 ; mort sans descendance mâle ;

3.° Sigismond qui suivra ;

4.° Gabriel, né 1706, tué au service de France, sans descendance ;

5.° Louis, né 1712 ; mort au service de Piémont 1747, sans descendance.

Sigismond, seigneur de Daillens, né 1705 ; capitaine en Piémont, régiment de Diesbach 1738 ; lieutenant-colonel du régiment de Budé, service d'Hollande 1748 ; du conseil souverain de la république de Berne 1755 ; colonel en Suisse et membre du conseil de guerre 1759 ; baillif de Moudon 1763, mort 1782. Epousa en premières noces Susanne Muller de Marnand, fille de Jean de Marnand, banneret de Berne, et de Salomé de Watteville, s'allia en secondes noces avec Ester de Lerber, sans descendance. De ce premier mariage vinrent :

1.° François-Rodolphe, qui va suivre ;

2.° Elisabeth, non mariée ;

3.° Marianne, qui épousa le colonel L..... de Mai, baillif d'Oron et de Brandis.

Frnçois-Rodolphe de Weyss de Daillens, né 1732 ; colonel-commandant du régiment de Smissart-Vallon, service d'Hollande 1779. Du conseil souverain de la république de Berne 1775 ; seigneur, baillif de Lentzbourg de 1788 à 1795. Epousa en premières noces Henriette de Ruzillon, fille du capitaine Jean-Rodolphe, duquel un brevet signé par le roi Louis XV, dit : Sa Majesté désirant traiter favorablement ledit sieur Ruzillon en considération de ses services, de ceux de son aïeul, de son père et deux de ses oncles, tués à son service..... Sa

Majesté a permis et permet audit sieur de Ruzillon, etc. sous date du 18 septembre 1728. » Le colonel de Weys de Lentzbourg épousa en secondes noces Charlotte de Gross (fille du chancelier) : sans descendance. Du premier mariage naquit :

François-Rodolphe DE WEYS, fils unique du précédent et dernier mâle en majorité de cette famille, les autres branches s'étant éteintes, né 1751; servit d'abord comme officier en France et en Prusse; fit de grands voyages; cultiva les sciences; fut reçu membre des académies de Rome, Naples, Nanci, Florence : il est l'auteur de divers ouvrages, et entre autres des *Principes philosophiques, politiques et moraux,* qui ont obtenu l'honneur de la septième édition; membre du conseil souverain de la république de Berne, en 1785. Vice-baillif de Zweysimmen 1786; réforma, perfectionna les lois et droits particuliers du Haut-Simmenthal avec l'approbation fortement prononcée du souverain et la reconnaissance de ses ressortissants; major de la ville de Berne et chef de ses gardes, 1787. Fut envoyé diverses fois en mission à Paris, où en février 1793, il contribua beaucoup à conserver la paix entre la France et la Suisse; c'est ce qu'attestent la *Correspondance diplomatique, les Mémoires* du général Dumourier, l'*Histoire philosophique de la Révolution,* par Désodoards, et nombre d'autres ouvrages marquants. Baillif de Moudon en 1793; colonel du régiment d'Arbourg, 1794; commandant général des troupes du pays de Vaud, en janvier 1798 (époque de la Révolution suisse), mais trop tard, trop faible en moyens pour obtenir le but proposé, trop philosophiquement humain pour faire répandre un sang inutile, il diminua le mal ne pouvant faire le bien. Le général de Weys Albi fut obligé d'émigrer, et deux an après, de retour dans sa patrie, et mécontent du cours de la Révolution, il se refusa à tous les emplois qui lui furent offerts. Cependant il fut nommé malgré lui président de la commune d'en Haut, dans la grande assemblée primaire de la ville de Berne de mars 1802, et le lendemain élu un des électeurs ou représentant de ladite capitale, avec plus de voix qu'aucun de ses concitoyens n'ont obtenu. Il épousa en premières nocès, 1787, Sophie de Sinner, fille de Philippe, baillif de Lucerne et de M.... de Graffenried : duquel mariage existaient en 1802, un fils et deux filles en bas âge. Les détails ultérieurs ne nous sont pas connus.

Armes : « D'azur, au pégase d'or; anciennement écar-
» telé au 1 et 4 d'azur, au pégase d'or; au 2 et 3 de
» sable, à la croix de Toulouse d'or, couronne de vi-
» comte. »

COLLIN, famille originaire du Bourbonnais dont plusieurs branches s'établirent dans la Touraine, la Champagne, le Barrois et la Normandie; on la trouve mentionnée dans des titres depuis 1413.

I. Perrinet Collin, épousa, en 1420, Agathe Guigonne de Capluque. Il fut commis, par Jacques, roi de Mayorque, à la levée de plusieurs fiefs dans les vicomté et baronnie d'Aumelas, ainsi qu'il conste par lettres-patentes à ce sujet et scellées du grand sceau de cire blanche. Il eut de son mariage :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Gilbert Collin.

II. Jean Collin, Ier du nom, écuyer du duc de Bourbonnais, vivant en 1478, obtint du même duc, conjointement avec Gilbert Collin, son frère, deux lettres de provisions. Jean eut pour fils :

III. Jean Collin, IIe du nom, écuyer, secrétaire du duc de Bourbonnais, qui obtint des lettres en chancellerie à Paris, le 18 juin 1513, pour renouveler ses terriers, signés de Serre, avec paraphe. Ses fils furent :

1.° Jacques qui fut secrétaire du roi en 1534, et fut père de Raymond Collin, qui fut juge et prévôt de la ville de Tours, et dont la postérité s'est fixée dans cette province,
2.° Benoît, dont l'article suit.

IV. Benoît Collin, écuyer, seigneur des Ormeaux, épousa Colette Chartier, fille d'Alain Chartier, secrétaire du roi, d'une des meilleures familles de Touraine. Il eut de ce mariage :

V. Olivier Collin, Ier du nom, écuyer, seigneur des Ormeaux et de la Touche, qui épousa Marguerite d'Alest, d'une famille des plus distinguées de la Touraine. Il eut pour fils;

1.° Robert Collin, écuyer, seigneur de la Touche

capitaine d'une compagnie de chevau-légers, sous le règne de Charles IX, et capitaine en chef de la ville de Tours. Il fut député par les habitants de cette ville vers le roi, pour conférer avec M. Ruzé d'Effiat, secrétaire d'état, pour la création d'un parlement à Tours, que le roi Henri IV y voulait établir. Il épousa, en 1579, Renée l'Empereur, dont il a laissé une nombreuse postérité;

2.° Olivier, dont l'article suit :

VI. Olivier Collin, IIe du nom, écuyer, seigneur des Ormeaux, avocat au parlement, épousa, en 1566, Urianne de Roquefeuil, issue de l'illustre maison de Roquefeuil. Il eut de ce mariage :

1.° Olivier, seigneur de la Brosse;
2.° Nicolas, dont l'article suit;
3.° Gabriel, mort sans postérité.

VII. Nicolas Collin, Ier du nom, épousa Mariette Lambertye, de laquelle il laissa :

1.° Charles dont l'article suit;
2.° Louis, prêtre;
3.° Mariette Collin.

VIII. Charles Collin, Ier du nom, épousa Charlotte Dervieux, en Barrois, où il occupa des charges dans la robe, à son retour d'Angleterre. Il eut pour fils :

1.° Charles dont l'article suit;
2.° Renaud, auteur de la branche rapportée ci-après.

IX. Charles-Nicolas Collin, IIe du nom, écuyer, épousa Henriette de la Croix, dont il eut :

X. César-Nicolas Collin, écuyer, qui laissa de son mariage avec N.... d'Ervilliers :

XI. Nicolas Collin, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Croix, marié avec Catherine-Marguerite Basset. Il fut incendié à Etainville, en Barrois, avec toute sa maison.

XII. Nicolas Collin, IIIe du nom, son fils, lors de l'incendie qui fit périr son père, fut jeté par la fenêtre étant encore en maillot; le peuple le reçut dans ses bras, sans qu'il lui arrivât aucun mal. Il laissa de Madeleine le Clerc-Maillard, son épouse :

1.° Marc-Antoine;

2.° Gilles, dont l'article viendra;
3.° Jean-Claude, écuyer, capitaine de cavalerie hongroise, établi en Hollande;
4.° Jeanne-Charlotte;
5.° Marie-Madeleine Collin, mariée à Albert-François-Joseph Walgra, écuyer, seigneur de Chambelage, fait en 1747 lieutenant-colonel, et capitaine commandant des volontaires de son nom.

XIII. Gilles Collin, écuyer, s'établit dans les pays étrangers, et fut père de :

XIV. Louis-Nicolas Collin, écuyer, médecin de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans; il épousa Geneviève-Françoise Fleury de Frémicourt, de laquelle il eut entre autres enfants :

XV. Alexis-François Collin, qui épousa, à Negapatnam, dans l'Inde, Nicolle-Catherine Cordier, veuve Rivière, de laquelle il eut :

1.° André-Marie-Alexis Collin, né à Negapatnam, en 1753, mort en 1764;
2.° Alexis-Gilles-Henri, dont l'article reviendra;
3.° Geneviève, qui épousa N.... Brousse de Laborde, officier au régiment de l'Ile-de-France, morte sans enfants.

XVI. Alexis-Gilles-Henri Collin de Bar, écuyer, né le 16 septembre 1765, procureur-général nommé par le roi en 1814, près les cours supérieures de l'Inde; a épousé, en 1792, N..... Malet, fille de N..... Malet, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment de Pondichéry, et de N..... de la Salle Marihaure. De ce mariage :

1.° Jean Collin, né le 22 septembre 1797, officier dans les troupes de l'Inde, en 1814;
2.° Catherine-Brigitte Collin, mariée à M. Simon Wite.

Branche de Collin de Barisien prise au 8e degré.

IX. Renaud Collin, dit *de Barisien*, écuyer, fils puîné de Charles Collin, Ier du nom, et de Charlotte Dervieux, fut prévôt d'Ancerville, dans le Barrois, et épousa le 28 mars 1619, Louise de Barisien, unique héritière des biens et armes de la maison de ce nom en Champagne, à la

charge et condition que lui et ses descendants en porteraient le nom et les armes. De ce mariage vinrent :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° François Collin, prévôt d'Ancerville, qui épousa Catherine le Seur, dont il eut :
a. Charles, qui embrassa l'état ecclésiastique;
b. Catherine, qui, conjointement avec Charles son frère, fit des preuves de noblesse, et fut maintenue dans ses priviléges, par ordonnance du 22 février 1699.

X. Jean Collin de Barisien, Ier du nom, qualifié chevalier, abandonna le barreau, auquel il avait été destiné, pour prendre le parti des armes. Il épousa, le 20 janvier 1652, dame Claude Henry, dans le Barrois, de laquelle il laissa :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Plusieurs enfants morts en bas âge.

XI. Jean Collin de Barisien, IIe du nom, aussi qualifié chevalier, suivit le barreau, et épousa, le 18 janvier 1692, Philippe de Govillez, issue des anciens seigneurs du fief de Govillez, en Lorraine. De ce mariage sont issus :

1.° Claude Gaspard, dont l'article suit;
2.° Charles;
3.° et 4.° Deux demoiselles.

XII. Claude-Gaspard Collin de Barisien, chevalier, suivit le barreau, et épousa, par contrat du 27 juin 1739, demoiselle Thérèse Caillet, dont :

1.° Pierre, ecclésiastique;
2.° Claude-Nicolas dont l'article suit;
3.° Charles-François, chevalier, qui fut pourvu de l'office de lieutenant-général, civil et criminel, au bailliage royal de Vezelize, en Lorraine, et qui fut maintenu dans ses priviléges de noblesse par décision de la chambre des comptes du 24 juillet 1782 : il en avait précédemment justifié au conseil d'état du roi, ainsi qu'il appert par arrêt du 5 juin de la même année, qui, d'après la vérification de ses titres, le déclara exempt des droits auxquels les roturiers sont sujets;

4.° Marie-Thérèse Collin de Barisien.

XIII. Claude-Nicolas Collin de Barisien, chevalier, seigneur des fiefs de Sivry-Belpré, conseiller du roi, commissaire-enquêteur et gruyer en la prévôté de Grand, en Champagne, épousa dans cette province, par contrat du 28 septembre 1773, Madeleine-Thérèse-Augustine Potin. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre;
2.° Gaspard-Nicolas-Charles;
3.° Marie-Madeleine-Victoire;
4.° Félicité Collin de Barisien.

Armes : « Tiercé en fasce, au 1 de sinople, à l'aigle d'or » accompagné en pointe d'un croissant montant d'argent; » au 2 d'argent, à l'écusson d'azur, chargé d'une rose d'ar- » gent, tigée et feuillée de même, boutonnée de gueules, et » liée d'un lac d'or, au chef papelonné de trois pièces d'ar- » gent; au 3 de sable, au lion léopardé d'or. »

GORGUETTE d'ARGŒUVES, famille noble de Picardie, et fixée encore de nos jours à Amiens.

I. Jean Gorguette, sieur du Bus, écuyer, mort en 1541, avait épousé Françoise Godde, de laquelle il laissa entre autres enfants :

II. Robert Gorguette, sieur du Bus, écuyer, marié à Jeanne Castellet, de laquelle il laissa :

III. Charles Gorguette, Ier du nom, seigneur du Bus, écuyer, lieutenant et conseiller en l'élection d'Amiens, marié, le 22 janvier 1563, à Françoise de Louvencour, de laquelle il eut :

1.° Charles, qui suit :
2.° et 3.° Jeanne et Françoise Gorguette.

IV. Charles Gorguette, IIe du nom, écuyer, seigneur du Bus, Relieu, du Cloître et de Moufflers, conseiller du roi et lieutenant civil en l'élection d'Amiens, marié le 30 janvier 1615, à Françoise de Villiers, de laquelle il eut :

1.° Charles, dont l'article viendra;
2.° Jean Gorguette, écuyer, sieur du Cloître, conseiller du roi et lieutenant civil en l'élection d'A-

miens; marié à Jeanne Pingré Duquenoy, de laquelle il eut : 1.° Vincent Gorguette, écuyer, sieur du Cloître et d'Heilly, chevalier d'honneur au présidial d'Amiens en 1695 ; 2.° Nicolas Gorguette, écuyer, né le 24 mai 1668 ; Claude Gorguette, écuyer, né en 1673.

V. Charles GORGUETTE, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Bus, Relieu et autres lieux, marié, le 9 novembre 1653, à Françoise Eudel, fille de François Eudel, seigneur d'Argœuves, de laquelle il laissa :

1.° François, dont l'article suit :

2.° Elisabeth, mariée à François de Hollande, écuyer, seigneur de Friancourt et de Bethencourt.

VI. François GORGUETTE, écuyer, seigneur du Bus et d'Argœuves, épousa, le 22 juillet 1696, Louise Pingré de Fricamps, de laquelle il eut :

VII. François-Pantaléon GORGUETTE, écuyer, seigneur du Bus et d'Argœuves, marié, le 23 mai 1725, à Marguerite de Fammechon, dont il eut :

1.° Jean-François, qui suit;

2.° François-Pantaléon Gorguette, chevalier d'Argœuves, lieutenant-colonel au régiment de Chartres, dragons, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 29 janvier 1729.

VIII. Jean-François GORGUETTE, chevalier, seigneur du Bus, Argœuves, né le 15 janvier 1728, épousa le 1er août 1759, Charlotte Sincourt de Frechencourt, de laquelle il laissa :

IX. Marie-Jean-Baptiste-Pierre-François GORGUETTE, chevalier, seigneur d'Argœuves, capitaine au régiment de Chartres, dragons, marié le 14 septembre 1783, à Françoise-Jacqueline-Thérèse de Mons de Meigneux, de laquelle il eut :

1.° Auguste-Pantaléon, dont l'article suit :

2.° Marie-Charles-Armand de Gorguette, chevalier d'Argœuves, chevalier de Malte, marié, le 4 juillet 1808, à Eugénie-Pélagie de la Forge de Raguinghem, dont il a : 1.° Pantaléon-Eugène ; 2.° Charles Alfred.

X. Auguste-Pantaléon GORGUETTE D'ARGŒUVES, chevalier de Malte, officier de la marine royale, né le 22 septembre 1785.

Armes : « D'argent, à une hure de sanglier de sable,

» allumée et défendue du champ, accompagnée de trois crois-
» sants montants de gueules, deux en chef et un en pointe. »

LENS (DE), famille originaire d'Artois (1).

I. Jacques-Antoine de LENS, né à Paris, en août 1723, conseiller du roi, premier échevin de la ville de Paris, en 1769, mort le 12 juillet 1806, avait épousé Michelle Larcher, de laquelle il laissa :

II. Adrien-François de LENS, né à Paris le 4 octobre 1753, marié à Marguerite Bunou. De ce mariage :

III. Adrien-Jacques DE LENS, docteur en médecine de la faculté de Paris, né à Paris, le 25 avril 1786 : marié à Alexandrine-Gabrielle-Julie Lefevre. De ce mariage :

1.° François-Léon-Jules, né à Paris le 17 juin 1809;
2.° Adrienne Lucie de Lens;
3.° Alexandrine-Claire-Marguerite de Lens :

Armes : « Ecartelé d'or et de sable. »

LAMBERT (DE), famille noble du Dauphiné.

I. Charles DE LAMBERT épousa Anne de Molard. Il laissa de ce mariage :

1.° Charles-François, dont l'article suit;
2.° N..., chanoine;
3.° N..., mariée et morte sans postérité.

II. Charles-François DE LAMBERT fut pourvu, en 1713, d'une charge de secrétaire du roi, qu'il exerça pendant vingt-trois ans au parlement de Grenoble. Il épousa Marie de Boisson, de laquelle il eut :

1.° Hugues-François, dont l'article suit;
2.° N..., morte sans postérité.

III. Hugues-François DE LAMBERT fut nommé syndic de la noblesse du Voironnais, par délibération du 27 septembre 1754. Le 26 avril 1780, il prêta hommage devant la chambre des comptes du Dauphiné, comme noble. Il épousa Françoise-Elisabeth de Courbis, de laquelle il eut :

1.° Gaspard, dont l'article viendra;
2.° Jean-François-Séraphin, marié à N....;

---

(1) Cette origine n'est appuyée d'aucune preuve; il ne faut pas alors confondre cette famille, qui ne doit son anoblissement qu'au seul échevinage de Paris en 1769, avec l'illustre et ancienne maison de Lens, qui est aussi originaire d'Artois.

3.° Angélique-Françoise-Elisabeth, mariée à noble Scipion Desgranges.

IV. Gaspard DE LAMBERT, baron d'Hautefare, fut marié à Françoise-Julie de Croy-Chanel. De ce mariage sont issus :

1.° François-Gaspard-Sidoine, capitaine au régiment de MONSIEUR, infanterie-légère, chevalier de la Légion d'honneur ;
2.° Isidore-Séraphin ;
3.° Claude-Gaspard ;
4.° Clémence.
5.° Françoise-Arthémise ;
6.° Fanny-Louise-Sophie.

Armes : « D'argent, à la branche de rosier de sinople, » mise en barre, chargée de trois roses de gueules, posées » deux et une ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. »

PAYEN ou PAYAN (DE), famille ancienne, originaire du comtat Vénaissin.

I. Philibert DE PAYEN, testa le 23 août 1495. Il fut père de :

II. Raimond DE PAYEN, testa le 11 novembre 1560. Il eut pour fils :

III. Christophe DE PAYEN, marié, le 20 mars 1572, à Marguerite de l'Hôtel, de laquelle il eut :

IV. Denis DE PAYEN, co-seigneur de la Garde, chevalier de l'ordre de S. S., par lettre du comte Palatin, du 15 février 1612, gentilhomme de la fauconnerie, le 2 novembre 1633, capitaine au régiment de Suze ; prouva sa noblesse par enquête en 1612 ; marié le 1er février 1603, à Magdeleine Philibert, qui testa le 18 janvier 1842. Il laissa :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Pierre ;
3.° Jacques, seigneur de Saint-Auban.

V. Jean DE PAYEN, seigneur de la Garde, co-seigneur de Saint-Marcel, bailli et régent-général, en l'évêché de Viviers, gentilhomme ordinaire de la grande fauconnerie de France, assista aux états de Languedoc, en 1667. Il fut

maintenu dans sa noblesse, le 12 décembre 1670. Il avait épousé N... Magnin de Montroux, de laquelle il laissa :

VI. François DE PAYEN DE L'HÔTEL, seigneur de la Garde, a épousé Suzanne de l'Eglise, dont :

VII. Jean-Antoine DE PAYEN DE L'HÔTEL, seigneur de la Garde, qui servit en qualité de capitaine dans la garde papale à Rome, et fut décoré des ordres de Sa Sainteté. Il avait épousé, 1.° une demoiselle de Pons; 2.° Jeanne d'Amblard, de laquelle il a laissé :

VIII. Jean-Antoine DE PAYEN DE L'HÔTEL, seigneur de la Garde, officier de dragons, qui épousa, le 28 avril 1758, Marie-Louise-Thérèse de Gordon (1). De ce mariage :

IX. Louis-François-Antoine-Maurice DE PAYEN DE L'HÔTEL, baron de la Garde, né le 9 août 1761, officier dans le régiment de Rohan-Soubise, infanterie en 1779. Il a émigré en 1791, a fait la campagne de 1792 dans la marine à pied; a épousé, 1.° le 4 juin 1783, Anne-Catherine-Mélanie de Gordon, de la même famille que la précédente; 2.° Anne-Marguerite-Hortense de Blegier-Pierre-Grosse. De ce mariage sont issus :

1.° François-Charles-Maurice-Léopold de Payen de l'Hôtel, né le 4 septembre 1791, entré aux mousquetaires gris le 31 juillet 1814;

2.° Marie-Olympe, née le 28 octobre 1793.

Armes : « D'azur, au chevron d'or accompagné de trois » étoiles de même. »

BROSSARD (DE), famille ancienne de Normandie, dont la branche cadette est établie, depuis à peu près un siècle, dans le Vexin français, où elle possède la terre de Cléry, près Magny.

Le chef de la branche aînée, en 1791, était Charles-Amédée-Gabriel, marquis de BROSSARD, chevalier, seigneur de Saint-Martin au Bosc et de Solny, capitaine au régiment de la Reine, dragons, qui épousa, le 22 juillet 1777, Cécile-Rose-Françoise de Guiry, fille du marquis

(1) Famille ancienne d'Ecosse, passée en France en 1460, et reconnue, le 31 janvier 1727, par celle qui est fixée en Angleterre, qui a pour chef le duc de Gordon, pair d'Ecosse.

de Guiry en Vexin français, et eut plusieurs enfants, dont l'aîné actuel nommé Charles-Edouard, qui, par le décès de son père, se trouve le chef de cette branche, a été reçu chevalier de Malte.

Ce Charles-Amédée-Gabriel, marquis de Brossard, a fait ses preuves pour monter dans les carrosses du roi, et a été admis à y monter le 6 mars 1787. Ses preuves ont été faites par titres remontants à 1491, et le certificat du généalogiste relate plusieurs titres antérieurs à 1491, notamment un du 1er juin 1392.

La branche des Brossard de Cléry ne donnera ici que sa filiation, à commencer par Antoine de Brossard, l'un des auteurs communs à elle et à la branche aînée; la preuve faite par la branche aînée se trouvant par là faite de droit pour elle.

I. Antoine de Brossard, écuyer, seigneur de Saint-Martin au Bosc, capitaine au régiment du duc de Longueville, épousa, le 22 février 1612, Marie de Runes. De ce mariage vint :

II. François de Brossard, écuyer, seigneur de Saint-Martin au Bosc, capitaine au régiment d'Artois, qui épousa le 1er mars 1645, Charlotte de Bézu-Frenelles. De ce mariage vinrent :

1.° Charles-Amédée, dont l'article suit;

2.° Charles de Brossard, écuyer seigneur de Saint-Brice, qui épousa Elisabeth de Monsures, veuve de Nicolas de la Berquerie, écuyer.

III. Charles-Amédée de Brossard, chevalier, seigneur de Saint-Martin au Bosc, épousa, le 3 mars 1669, Françoise le Chevalier du Manoir. De ce mariage vinrent :

1.° Antoine-Amédée de Brossard, chevalier, seigneur de Saint-Martin au Bosc, qui épousa, le 19 novembre 1701, Madeleine le Clerc de Louvicamp, dont il eut vingt-deux enfants, et principalement des garçons, qui tous se marièrent et firent autant de branches qui sont répandues dans beaucoup de provinces. L'aîné de tous ces enfants, fut Charles-Amédée de Brossard, chevalier, seigneur de Saint-Martin au Bosc, qui épousa, le 3 novembre 1743, Angélique de Bourdel, dont il eut Charles-Amédée-Gabriel, marquis de Brossard, chef de la branche aînée, dont il est parlé ci-dessus.

2.° François-Henri, dont l'article suit;

3.° Antoine-Amédée de Brossard, chevalier, seigneur d'Hurpy.

IV. François-Henri DE BROSSARD, chevalier, seigneur de Bressy, épousa, le 13 février 1700, Claire le Cauchois, fille de Charles le Cauchois, écuyer, seigneur de Gaillonnet et de Guitrancourt, et de Catherine d'Andrieux. De ce mariage vinrent :

1.° Marc-Antoine de Brossard, dont l'article suit;
2.° Marie de Brossard, mariée, le 27 octobre 1727, à Claude-Louis de Hoitteville (1), chevalier, seigneur de Magnitot;
3.° Claire-Charlotte de Brossard, mariée à Adrien le Vaillant, chevalier, seigneur de Marochan.

V. Marc-Antoine DE BROSSARD, chevalier, seigneur de Cléry, garde-du-corps du roi, qui épousa, le 2 juin 1740, Marie-Elisabeth de Rose de la Bretèche, fille de Philippe de Rose de la Bretèche, écuyer, et de Marie-Elisabeth d'Andrieux. De ce mariage vinrent :

1.° Antoine-Claude-Philippe, dont l'article suit;
2.° Marguerite-Aimée de Brossard, mariée à Pierre de Brossard, chevalier, seigneur d'Hurpy, morte sans postérité;
3.° Marie-Elisabeth de Brossard, mariée à François-Joseph-Désiré de Sailly, chevalier, seigneur de Sailly, dont elle eut Charles-Joseph-Désiré de Sailly;
4.° Marie-Rose de Brossard, morte fille.

VI. Antoine-Claude-Philippe DE BROSSARD, chevalier, seigneur de Cléry, mousquetaire du roi, de la première compagnie, épousa, le 13 décembre 1767, Marie-Denise-Elisabeth de Sailly, fille de Jean-François de Sailly, chevalier, seigneur de Sailly, et d'Elisabeth-Josèphe de Fariaux. De ce mariage vinrent :

1.° Denis-Tranquille, dont l'article suit;

---

(1) La famille de Hoitteville était une des plus anciennes et des mieux alliées du Vexin Français. La mère de ce Claude de Hoitteville était une Conflans; son aïeule, une Trye Pilavoine; sa bisaïeule, une de Prye. Cette famille est éteinte. Le dernier rejeton existant est dame Marie-Anne-Louise de Hoitteville, veuve de Charles-Léonard de Cléry, comte du Saint-Empire, dit *le chevalier Cléry*, si connu par ses hauts faits dans l'armée de Condé.

2.° Denise-Elisabeth-Françoise de Brossard, mariée à Charles-Ferdinand de Brossard, chevalier, seigneur de Runneval, morte sans postérité.

VII. Denis-Tranquille DE BROSSARD DE CLÉRY, chevalier, seigneur de Cléry et de Bouttencourt, a épousé, le 30 décembre 1792, Thérèse-Elisabeth Cossart d'Espiés fille de Christophe Cossart, vicomte d'Espiés, chevalier, seigneur d'Omécourt, mestre-de-champ de cavalerie, et de Thérèse-Elisabeth de Gaudechard. De ce mariage vinrent :

1.° Charles-Denis-Ernest, qui suit ;
2.°. Jules-Arsène-Tranquille de BROSSARD DE CLÉRY, né le 22 août 1799.
3.° Deux autres garçons et une fille, morts en bas âge.

VIII. Charles-Denis-Ernest, vicomte DE BROSSARD DE CLÉRY, chevalier, seigneur de Cléry, sous-lieutenant au régiment de Colonel-général, infanterie, né le 7 février 1795, est chef de cette branche, par le décès de son père arrivé le 27 novembre 1813.

Armes : « D'azur, à trois fleurs de lys d'or, à la bande » d'argent brochante sur le tout. Légende : *Audenti succedit opus.* »

Ces armes ont été plusieurs fois contestées à cette famille, mais elle y a toujours été maintenue, et notamment par un arrêt du conseil d'état, du 15 septembre 1786, obtenu par Charles-Amédée-Gabriel, marquis de Brossard, chef de la branche aînée.

MUSSET (DE), en Beauce et en Vendomois. Nous voyons par différents actes des douzième, treizième et quatorzième siècles, que ce nom se traduit en latin par le mot *Muscetus.*

Du Cange, dans son Glossaire français, dit que le Muscet est une espèce d'épervier ou de fauçon, que quelques-uns appelent FRAGEL.

Muscetus, accipitris vel falconis species, quem alii fragellum vocant.

Messieurs de Musset, seigneurs de Pray et de la Bonnaventure, portent pour armes : *d'azur, à l'épervier d'or, chaperonné, longé, perché de gueules.*

L'épervier était le corps de la devise de Jeanne d'Ars ou d'Arc.

Catherine du Lis, nièce de cette héroïne, a épousé François de Villebresme, allié à la famille de Musset.

C'est en mémoire de Jeanne d'Arc, que MM. de Musset prennent pour devise les mots: *Courtoisie, Bonne Aventure aux Preuses.*

I. Simon DE MUSSET, seigneur de Maisonfort de l'Etang et de la Courtoisie, fut conseiller du duc d'Orléans et de Milan; maître de la chambre des comptes de ce prince, et lieutenant-général du gouverneur et bailli de Blois. Il exerçait ces charges, dès l'année 1461, du vivant de Charles, duc d'Orléans et de Milan.

François, comte de Dunois et de Longueville, par ses lettres du 22 mars 1479, déclara que M. Simon de Musset, avait, à cause de ses fiefs et seigneuries, deux droits d'usages nobles dans la forêt de Marchenoir.

Marie de Clèves, duchesse douairière d'Orléans, le fit employer, comme l'un de ses conseillers, dans l'état qu'elle arrêta, le 7 avril 1480, de ses officiers et de ceux de son fils (Louis, duc d'Orléans), que le roi avait toujours exemptés du ban et arrière-ban.

Le duc d'Orléans, devenu roi, sous le nom de Louis XII, confirma Simon de Musset, dans les charges de lieutenant du gouverneur et bailli de Blois qu'il exerçait depuis plusieurs années, et le retint au nombre de ses conseillers.

Le 19 février 1505, le même roi étant à Blois, reçut la résignation que Simon de Musset lui fit au profit de Denis de Musset, son fils, des offices dont il était pourvu.

Simon de Musset ne vivait plus le 22 mai 1511, époque à laquelle Jeanne de Bonnas, sa veuve, reçut pour elle et ses enfants, les obéissances dues au fief de la Courtoisie.

Jeanne de Bonnas, était fille de messire André de Bonnas, chevalier, chambellan du roi, et de dame Jeanne de Villebresme, dame de la Courtoisie. Elle eut de son mariage, avec Simon de Musset, un fils, dont l'article suit :

II. Denis DE MUSSET, écuyer, seigneur de la Rousselière et de la Courtoisie, conseiller du roi, maître des requêtes de la duchesse d'Orléans et de Milan, fut pourvu de l'office de lieutenant général du gouverneur et bailli de Blois, d'abord, dès 1495, en survivance de Simon de Musset, son père, et ensuite sur la démission de ce dernier, par lettres-patentes du roi, données à Blois, le 19 février 1505.

Il fut reçu le 15 juillet 1522, à la foi et hommage qu'il

devait à Jeanne, duchesse de Longueville, comtesse de Dunois, pour raison des droits d'usage qu'il avait en la forêt de Marchenoir. Il assista, en 1533, à l'assemblée des trois ordres, tenue à Blois, pour la rédaction de la coutume ; il vivait encore en 1534, et mourut avant 1536.

Denis de Musset, épousa, en 1478 ou 1479, Marie de Villebresme, fille de Macé de Villebresme, maître d'hôtel de Marie de Clèves, mère du roi Louis XII.

Après la mort de Marie de Villebresme, Denis de Musset, étant âgé de vingt-sept à vingt-huit ans, passa à de secondes noces avec Marguerite Ceuillet, fille de Jean Ceuillet, écuyer, seigneur de Freschines et de Gesvres.

De son premier mariage naquit :

le 12 octobre 1481, Marguerite de Musset, épouse, en 1497, de messire Salmon de Bombelles, chevalier, seigneur de Martignan.

Du second mariage est né :

1.° Claude, dont l'article viendra ;

2.° André de Musset, seigneur de la Courtoisie, prieur de Saint-Lazare-lès-Blois, chanoine et ensuite doyen de l'église d'Orléans, en 1571 ; mort dans cette ville, le 16 août 1580. (Voir *Gallia christiana*, tome VIII, et les Antiquités d'Orléans par le Maire, tome II.

3.° Marie de Musset ;

4.° Jeanne de Musset, mariée à messire Denis Poillot, président au parlement de Paris. De leur mariage est issue une fille unique, nommée Marie Poillot, qui épousa Charles Clutin, seigneur de Villeparisis; dont est née Catherine Clutin, qui a épousé Jean de la Palu, chevalier de l'ordre du roi, et seigneur de Meilly. (Voir Eloges des Présidents, par Blanchard.)

5.° Florimonde de Musset ;

6.° Catherine de Musset, mariée à noble homme Tristan Langlois, écuyer, sieur d'Izy et de la Maisonfort de l'Etang. De ce mariage est issu André Langlois, écuyer, sieur de Maisonfort de l'Etang, des Vaulx et du Plessis-Maillé. Il fut père de Catherine Langlois, laquelle épousa Jacques Groneau, sieur de Champmarie, dont elle était veuve en 1587. Elle vendit la part qu'elle avait dans le fief de la Courtoisie, à Guillaume de Musset, par contrat du dernier jour de novembre 1587;

7.° Marguerite, ou plutôt Madeleine de Musset, ma-

riée à Denis Viart, sieur de la Chesnaye. Elle le rendit père de Denis Viart, commissaire provincial des guerres en Normandie. Celui-ci épousa demoiselle Jeanne Jolly, et de ce mariage, ils eurent :

a. Angélique Viart, femme de noble homme M. Jacques Servin, sieur de Miramion, conseiller du roi en son grand conseil;

b. Marie Viart, femme de M. Charles Boutault;

c. Marguerite Viart, femme de Jean Estenou, écuyer, sieur de la Mérauduère. Denis Viart, leur père, vendit la quatrième partie de la Courtoisie à Marie de Salmet, veuve de Claude de Musset; dans l'acte de vente en date du 18 février 1583, il déclare que l'immeuble vendu lui appartient comme héritier de son oncle M. André de Musset, doyen de l'église d'Orléans.

III. Claude DE MUSSET, écuyer, seigneur de la Rousselière, du grand et du petit Lude, conseiller du roi, succéda, en 1536, à Denis de Musset, son père, dans la charge de lieutenant du gouverneur et bailli de Blois; il fut pourvu par le roi, de celle de lieutenant général du présidial de la même ville, le 10 août 1558.

Il avait épousé le 8 février 1537, Marie Girard de Salmet, fille de Nicolas Girard de Salmet, vicomte de Vallogne, seigneur de la Bonnaventure et de demoiselle Claude de Saulle.

Il ne vivait plus en 1559, et Marie de Salmet, sa veuve, était remariée, dès le 24 mai 1561, à Claude de Bombelles, écuyer, sieur de Lavau. Elle lui survécut, et vivait encore en 1601.

De Claude de Musset, et de Marie de Salmet, naquirent :

1.° Claude de Musset, licencié ès lois, mort peu de temps après son père, et sans avoir été marié;

2.° Guillaume de Musset, dont l'article viendra;

3.° Pierre de Musset, écuyer, seigneur d'Ozouer, commissaire des guerres à la suite du duc de Longueville au gouvernement de Picardie, et puis trésorier des finances à Caën. Il n'a point été marié, et est mort en 1582;

4.° Marie de Musset, dame de Montrouveau, du Mesnil et de la Courtoisie, décédée à Blois, en 1621, sans alliance;

5.° Claude de Musset, mariée, le 23 juin 1586, à messire Hugues Dumas, chevalier, seigneur de Saint-Hilarion et du Rossay, contrôleur général des postes de France, morte sans enfants;

6.° Marguerite de Musset, qui fut mariée, en premières noces, à Macé de Bombelles, écuyer, seigneur de Loingville, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi; et, en secondes noces, par contrat du 16 mars 1584, avec René d'Alès, écuyer, seigneur du Corbet, gentilhomme de la chambre du roi. Elle mourut, vers l'an 1599, sans laisser d'enfants.

IV. Guillaume DE MUSSET, écuyer, seigneur de la Rousselière, de Pray, du Lude, d'Ozouer le Breuil, de la Courtoisie, épousa, le 9 novembre 1580, noble damoiselle Cassandre d'Epeigney, fille de défunt Jean d'Epeigney, vivant, écuyer, sieur de Pray, et de noble damoiselle Cassandre de Salviati, de l'illustre famille de ce nom, de laquelle Catherine et Marie de Médicis, reines de France, descendaient par les femmes. Bernard de Salviati, seigneur de Talcy, aïeul de Cassandre d'Epeigney, avait été appelé en France, par Catherine de Médicis, sa parente.

Guillaume de Musset, obtint, le 15 juillet 1579, une pension du roi Henri III, de la somme de quatre cents écus, en récompense des services qu'il avait rendus, *tant au dedans qu'au dehors du royaume, au grand contentement de Sa Majesté.* Le ban et l'arrière-ban ayant été convoqués pendant les années 1587 et 1588, il fut appelé pardevant le lieutenant général du Vendomois, pour raison de sa seigneurie de Pray; mais le roi Henri III l'exempta de tout service personnel et contribution au ban et arrière-ban, en considération de *ses anciens services, et de ceux qu'il venait de lui rendre en la compagnie des cinquante hommes d'ordonnance, sous la charge du comte de Maulévrier.*

Il décéda vers la fin du mois de novembre 1593. Cassandre d'Epeigney, sa veuve, épousa, en secondes noces, Clovis de Tesseron, écuyer, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie française. Elle n'eut point d'enfants de ce deuxième mariage; mais de celui qu'elle avait contracté avec Guillaume de Musset, vinrent :

1.° François de Musset, dont l'article viendra ;

2.° Charles de Musset, qui a fondé la branche de Bonnaventure, rapportée ci-après;

3.° Claude de Musset, décédé au mois de mai 1594 à Vendôme, chez damoiselle Marie de Salmet, dame de Lavau, son aïeule paternelle. Il fut enterré en l'église de Pray, ainsi que Guillaume de Musset, son père.

V. François de Musset, chevalier, seigneur de Pray, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, par brevet du 25 juillet 1611, prêta serment à Sa Majesté, en cette qualité, le 9 août suivant. Il fut nommé capitaine ordinaire de la marine du Ponent, par commission de Charles de Montmorency, duc de Dampville, pair et admiral de France et de Bretagne, donnée à Paris, le 12 mars 1612. Il obtint, le 15 juin de la même année, une pension de mille livres, et fut encore gratifié par le roi, le 22 avril 1620, de deux mille livres en récompense de ses services. Convoqué en ban et arrière-ban du Vendomois, le 13 septembre 1621, pour sa seigneurie de Pray, il fit remontrer qu'il ne pouvait comparaître en personne, attendu qu'il servait actuellement Sa Majesté au régiment de Feuquières. Il fut pourvu, le 20 mai 1628, de la compagnie des gens de guerre à cheval, dits Carabins, vacante par la démission du marquis de Grimault, et fut tué lieutenant au gouvernement de Philisbourg, dans la nuit du 23 au 24 janvier 1635, par une partie des troupes allemandes, composant la garnison de cette ville. Ces troupes s'étant révoltées, livrèrent la place à l'Empereur.

François de Musset était né le 2 octobre 1585, et avait été baptisé en l'église de Pray, le 5 du même mois, audit an.

Il épousa, en premières noces, demoiselle Marie Arnauld, fille de messire Isaac Arnauld, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, intendant des finances de sa majesté, et de dame Marie Perrin. Les articles du contrat de ce mariage furent signés des parties, le 22 juillet 1611, et le contrat reçu par le Camus et Sénélier, notaires au châtelet de Paris, le 3 août suivant.

Marie Arnauld étant morte, François de Musset, épousa demoiselle Claire Martin, fille de noble Daniel Martin, écuyer, sieur de Villiers, et de demoiselle Madelaine Rousseau. Le contrat de ce mariage fut reçu par Jacques-Barthé-

lemi, notaire à Blois, le 26 janvier 1626. Claire Martin mourut en la même année, sans enfants.

Du premier mariage de François de Musset avec Marie Arnauld sont issus :

1.° François II de Musset, dont l'article viendra ;

2.° Marie de Musset, qui épousa par contrat passé le 25 avril 1636, messire Pierre d'Alès, chevalier, seigneur du Corbet en Dunois, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, l'un de ses maîtres d'hôtel et maréchal de camp. Marie de Musset obtint, le 10 avril 1654, un brevet, par lequel la reine mère (Anne d'Autriche), désirant *la gratifier, sur le bon et louable récit qui lui avait été fait de ses vertueuses et louables qualités, joint à sa bonne naissance*, la retint pour une de ses dames ordinaires. Elle mourut avant le 26 juillet 1666, et de son mariage avec messire Pierre d'Alès, naquirent six enfants, d'où MM. d'Alès de Corbet actuellement existants. (Voir Inventaire de l'Histoire de la Noblesse de Touraine, par l'Hermite Soulier.)

3.° Anne de Musset, épouse de messire Jacques de Sorbiers, seigneur de Maubois, de l'ancienne maison des Sorbiers, seigneur de Pouzieux et de Pruneaux, desquels la postérité subsiste en Touraine.

VI. François II de Musset, chevalier, seigneur de Pray et de la Thoise, fut pourvu par brevet du roi, le 17 avril 1635, de la compagnie de Carabins, dits arquebusiers à cheval, vacante par la mort du sieur de Pray son père ; il fut marié à demoiselle Marie Hurault de l'Hôpital, fille d'André Hurault de l'Hôpital, baron d'Auneux, et de Marie Hilaire. Il n'eut point d'enfants de ce mariage et mourut à Pray, le 26 juin 1653. Il fut enterré dans l'église de la paroisse de Pray.

Marie Hurault sa veuve, épousa, en secondes noces, Hector de la Forêt, seigneur d'Hianville. (Histoire des grands officiers de la cour, tome VI, page 517.)

5° Branche de Bonnaventure prise au 4e degré.

V. Charles de Musset, chevalier, seigneur de la Bonnaventure, de la Courtoisie, du Mesnil, de Lude, de Beauvoir, second fils de Guillaume de Musset et de Cas-

sandre d'Epeigney, naquit le 26 juillet 1588, et fut baptisé dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Pray, le 10 août de la même année, Son père étant mort en 1593, il fut, ainsi que ses frères François et Claude, sous la garde noble de Cassandre d'Epeigney leur mère.

Le 10 février 1598, Marie de Salmet, leur aïeule paternelle, fut reçue à la foi et hommage de M. Philippe Hurault, chancelier de France, pour raison de la seigneurie de la Courtoisie, appartenant, est-il dit dans l'acte, à Francois et Charles de Musset, fils mineurs de défunt Guillaume de Musset, écuyer, et de demoiselle Cassandre d'Epeigney, alors femme de Clovis de Tesseron, écuyer.

François et Charles de Musset firent leur foi et hommage au duc de Longueville, le 7 juillet 1614, pour la seigneurie de Lude, et le 27 juillet 1621, pour celle du Mesnil.

Charles de Musset possédait, dès 1610, la terre de la Bonnaventure, située au gué de Loir, dans la paroisse de Mazangey. Cette terre lui était échue en partage dans la succession de Marie de Salmet son aïeule, qui, elle-même, en avait hérité après la mort de Jean de Salmet son frère (1). Le Manoir principal ou le château de la Prévoté de Mazangey, dépendant de l'église et chapitre de Chartres, ayant été détruit pendant les guerres avec les Anglais dans le quinzième siècle, un prévôt de Mazangey, nommé Gaygnier, qui possédait à titre d'héritage la maison de la Bonnaventure, y fixa son domicile, attribua à cette terre plusieurs des droits qui appartenaient par la coutume de Chartres aux fiefs. Jean de Salmet avait mis cette maison sous la sauve-garde du roi, et obtint d'Henri IV la permission de la fortifier. Il y fit construire des tours avec un pont-levis et l'entoura de murs. Une chapelle que M. Gaygnier, prévôt de Mazangey avait disposée de manière qu'on y pût faire l'office, donna lieu, en 1683, à des prétentions de la part du traitant chargé de la recherche des biens usurpés sur le clergé par les calvinistes. Ce traitant avança à l'appui de ses injustes prétentions, que la chapelle de la Bonnaventure était en titre, qu'il en dépendait plusieurs

(1) Antoine de Bourbon, roi de Navarre, a quelquefois habité le chastel de *Bonnaventure, sis au Gué-du-Loir*, et le poète Ronsard a célébré, sur un refrain qui nous est encore connu, les aventures galantes du roi de Navarre.

arpents de terre, que la maison de la Bonnaventure et toutes ses dépendances avait appartenu à l'ordre de Saint-François d'Assise; que ce domaine lui avait été enlevé par le cardinal d'Amboise, commissaire du saint-siége pour la réformation des Franciscains. Il fut soutenu, au contraire, que *la maison de la Bonnaventure n'avait jamais fait partie des domaines du clergé séculier ou régulier; que le nom de Bonnaventure avait été imposé à ce manoir dans le quatorzième siècle, mais sans aucun rapport ni à Saint-François d'Assise, ni à Saint-Bonnaventure; que la chapelle dont il s'agissait n'était point un bénéfice, qu'il n'en dépendait aucuns héritages.* Sur le vu des titres et autres pièces produites, M. Bazin de Bezons, intendant de la généralité d'Orléans, rendit, le 6 juillet 1683, une ordonnance, par laquelle il déclara le traitant mal fondé dans ses demandes, et maintint le propriétaire de la Bonnaventure dans tous ses droits. Le prévôt de Mazangey, après de longues contestations sur d'autres points, a de son côté transigé, et du consentement du chapitre de Chartres, confirmé ce qui avait été fait par M. Gaygnier. MM. de Musset ont été reçus à la foi et hommage de la prévôté de Mazangey, pour le fief et seigneurie de Musset-Bonnaventure.

Charles de Musset faisait sa demeure dans cette terre. Il fut capitaine au régiment d'infanterie de Villearnoul, par brevet du 11 juillet 1620. Gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII, ainsi qu'il paraît par le brevet d'une pension de douze cents livres, qui lui fut accordée en cette qualité, le 24 novembre 1624. Il fut tué pendant la guerre de la Valteline, en 1625, étant alors premier capitaine au régiment de Feuquières. Il était connu sous le nom de Bonnaventure, comme son frère sous celui de Pray ou Pré. L'un et l'autre avaient une réputation de bravoure bien méritée. Tous deux moururent au service de l'État. L'aîné, âgé de quarante-neuf ans, et le cadet étant dans sa trente-septième année. Celui-ci, Charles de Musset, dit le capitaine Bonnaventure, avait épousé, par contrat du 16 novembre 1615, demoiselle Madeleine Bazin, fille de M. Isaac Bazin, écuyer, sieur de Crémon, et de défunte demoiselle Bothereau. Elle le rendit père de Charles II de Musset dont l'article suivra.

Madeleine Bazin, après la mort du capitaine Bonnaventure, passa à de secondes noces, avec messire Enoch le Breton, chevalier seigneur de Chanceaux, dont elle

était veuve dès l'an 1609. Elle eut, de ce dernier mariage, quatre filles :

1.° Marie le Breton ou le Brethon, qui épousa en premières noces, Charles de Pierre-Buffière, chevalier; et en secondes noces, Aymard de Chouppes; dont Aymard II de Chouppes, baron de Fau, marié à Marie-Anne Bothereau.

2.° Madeleine le Breton, qui fut mariée à Georges Ridouët de Sancé, dont elle n'eut point d'enfants. Elle demeurait à la Denisière, paroisse de Couture en Vendomois.

3.° Catherine le Breton, épouse d'Isaac de l'Espinay. Elle en eut Anne de l'Espinay, qui était mariée en 1696, à Amaury-Henri Gouyon, comte de Beaufort.

4.° Françoise le Breton, épouse de Paul de Soucelles, chevalier, dont en 1696, Catherine de Soucelles mariée à Léonard-Antoine de Gehlin, chevalier, seigneur de Prépotin; et Françoise de Soucelles, épouse de M. Jacob Du Quesne.

VI. Charles II de Musset, chevalier, seigneur de la Bonnaventure, d'Ozouer le Breuil, du grand et petit Mesnil, du grand et petit Lude, de Beauvoir et de la Courtoisie, fut d'abord capitaine au régiment de Beauce, par commission du 18 décembre 1637, puis dans celui de S. A. R. M. Gaston, fils de France, oncle du roi Louis XIV, comme il paraît par plusieurs actes où il est ainsi qualifié, et notamment dans un certificat de service, signé de la main du prince, et contresigné de Fromont, donné au camp de Wathin, le 13 juillet 1645. Il obtint en récompense des services qu'avait rendus Charles I de Musset, son père, une pension de six cents livres. Le brevet de cette pension est du 6 mars 1626. On peut conjecturer que Charles II de Musset, fils unique de Charles I et de Mademoiselle Bazin, était né en 1620; car le bailli de Dunois, par sentence du 9 août 1627, donna main-levée à Madeleine Bazin, de la saisie féodale faite à la requête du procureur fiscal de M. le duc de Longueville de la terre du Lude, attendu que Charles de Musset, fils mineur de ladite dame n'est âgé que de sept ans. Devenu majeur, et ayant, comme nous l'avons dit plus haut, embrassé la profession des armes, il fut connu, ainsi que l'avait été son père, sous le nom du capitaine Bonnaventure, se distingua

par plusieurs traits d'une valeur brillante, et fut tué au siége du fort de Mardick. Cette place capitula le 28 juillet 1645, et *dès le* 18 *août de la même année, incontinent après la nouvelle reçue du décès du sieur de Bonnaventure, inventaire fut fait des biens meubles de sa succession.*

Il fut, par contrat du 20 novembre 1639, marié avec demoiselle Anne Moreau, fille de noble Noé Moreau, sieur de la Boissière, conseiller du roi, et de feue Anne Guard.

Anne Moreau mourut avant son mari, laissant, de leur mariage, trois enfants :

1.° Charles III de Musset, dont l'article viendra;
2.° Anne de Musset, décédée en 1646;
3.° Marie de Musset, dame de la Courtoisie, mariée le 13 mars 1671 à messire François de Salmon de Courtemblay, chevalier, seigneur de la Fertière. Elle mourut sans enfants le 1er mai 1722. Son mari, François de Salmon, était mort vers 1701.

VII. Charles III de Musset, chevalier, seigneur de la Bonnaventure, du grand et petit Mesnil et de Pathay, né en 1641, comme on le peut conjecturer par les lettres d'émancipation par lui obtenues en 1658, et dans lesquelles il est dit, *lors âgé de dix-sept ans*, fut marié par contrat, en date du 6 janvier 1676, à dame Marie-Jeanne de Pathay, fille de défunt Henri de Pathay, chevalier, seigneur baron de Clereau, et de dame Marie Duval.

Il avait, ainsi que sa sœur, été sous la tutèle de son aïeule paternelle, Madeleine Bazin, qui ne mourut qu'en 1663 ou 1664. Cette dame, n'ayant pas réglé avant sa mort les comptes de cette tutèle, il s'éleva entre ses enfants et ses petits-enfants, une contestation sur laquelle il n'a été transigé qu'en 1725.

Charles III de Musset avait fait, avant son mariage avec Jeanne de Pathay, le partage des biens de la succession de ses père et mère avec Marie de Musset sa sœur; l'acte de ce partage fut reçu le 23 avril 1668 par Honnet, notaire, au bourg de Fau, près Loches.

Charles III de Musset comparut au ban du Vendomois, et combattit sous les ordres du maréchal de Turenne. Ses services militaires sont constatés par les certificats que ses chefs lui délivrèrent le 17 novembre 1674. Il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par jugements des 9 juin 1660 et 9 juin 1667, et mourut au château de Bonnaventure le

10 septembre 1699. Marie-Jeanne de Pathay, sa veuve, lui survécut. Elle renonça à la garde noble de ses enfants, se retira dans sa terre de Pathay en Beauce, et y mourut. Elle laissa, de son mariage, quatre fils et deux filles :

1.° Charles-Antoine, dont l'article viendra :

1.° Alexandre-Henri de Musset, né le 3 février 1684, baptisé en l'église de Mazangey, le 4 février 1685, mort sans avoir été marié, le 8 janvier 1761, et inhumé en l'église de Mazangey le 9 du même mois, a été connu sous le nom de M. de Bonnaventure. Il a possédé les terres du Lude en Beauce et du Pui. Elevé page de S. A. R. Monsieur, frère de Louis XIV, il entra sous-lieutenant au régiment de Chartres, le 1er mars 1703 ; capitaine le 21 mars 1706 ; lieutenant-colonel le 8 décembre 1741 ; brigadier des armées le 1er mai 1745, et servant en cette qualité en 1746, 1747 et 1748. Lieutenant pour le roi à la Rochelle, et y commandant, ainsi que dans le pays d'Aunis par commission du 28 mars 1754, enregistrée à l'hôtel de ville de la Rochelle, le 17 février 1755. Il fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par brevet du 2 septembre 1722, et pensionné de la somme de quinze cents livres, sur ledit ordre en 1747. Il l'avait été de huit cents livres après le combat d'Ettingen, où il se distingua d'une manière particulière. Le régiment de Chartres, qu'il commandait, ayant été ébranlé par un feu très-vif de l'ennemi, M. de Bonnaventure fit faire halte, et portant un drapeau qu'il avait pris de la main d'un enseigne, il dit aux soldats : *En est-il parmi vous qui ayent peur, qu'ils se retirent? Enfants! vous restez tous : je vous reconnais; vous préférez mourir avec moi en gens d'honneur plutôt que de devoir votre vie à une lâcheté*... Le régiment immobile, au feu de l'ennemi, ne s'ébranla que pour se retirer au petit pas en faisant toujours la meilleure contenance. Il repassa ainsi le marais et rejoignit l'armée sans avoir été entamé (Voyez les Essais historiques sur les Régiments, in-12, 1767). On avait vu, en 1734, M. de Bonnaventure conduire avec le même sang-froid et le même bonheur, les deux compagnies des grenadiers du régiment de Chartres, employées sous les ordres de M. de Mail-

lebois, sur la chaussée de San-Benedetto, près de Guastalla.

Après la prise de Bruxelles, en 1746, M. de Bonnaventure, chargé de la garde du poste de Willevorde, fut attaqué par des forces supérieures et parvint à s'y maintenir. Il commandait, à Rocoux, la brigade d'Orléans. Cette brigade, composée des régiments de Chartres et d'Orléans, attaqua avec autant d'audace que de succès, les retranchements de l'angle du village de Rocoux, prit plusieurs canons, plusieurs drapeaux, et fit nombre de prisonniers. M. de Bonnaventure fut blessé de trois coups de feu sans vouloir se retirer. L'une de ces blessures lui fracassant la mâchoire, lui ôtait la faculté de parler; mais il animait encore les soldats, en leur montrant avec son chapeau les retranchements qu'ils devaient emporter.

Après cette bataille, le régiment de Chartres prit ses quartiers d'hiver, et dès le 23 octobre M. le maréchal de Saxe expédia, de sa main, des lettres de service, en qualité de brigadier, à M. de Bonnaventure. Il lui écrivit de Chambord, le 19 décembre suivant :

« J'apprends avec plaisir, Monsieur, que votre » santé est meilleure, et je souhaite qu'elle puisse » se rétablir bientôt entièrement. Les eaux de Bar- » rège pourront y contribuer; mais je pense qu'il » ne faut pas que vous en fassiez usage avant une » couple d'années, parce qu'elles n'opèrent, avec » succès, que sur les anciennes blessures, et que les » vôtres sont encore trop nouvelles. Je suis très- » parfaitement, monsieur, votre très-humble et » très-obéissant serviteur.

Signé, M. DE SAXE. »

M. de Bonnaventure, qui se trouvait assez bien rétabli à l'ouverture de la campagne de 1747, marcha avec la brigade d'Orléans à l'attaque du village de Lawfeld. Le maréchal de Saxe y chargea en personne les ennemis, qui furent complétement battus le 2 juillet; et le 27 du même mois, M. d'Argenson, étant au camp de la commanderie du Vieux Jonc, écrivit à M. Bonnaventure la lettre suivante :

« Le Roi voulant, Monsieur, vous donner des » marques de la satisfaction qu'il a de la manière » dont il vous a vu servir à la bataille de Lawfeld, » sa majesté m'a ordonné de vous mander qu'elle » vous accordait une pension de douze cents livres » sur le trésor royal. Je vous en donne avis et » suis, etc.

Signé D'ARGENSON.

Après la bataille de Lawfeld, l'armée fit le siége de Berg-Op-Zoom. La brigade d'Orléans y fut employée et M. de Bonnaventure qui la commandait reçut une blessure devant Berg-Op-Zoom. Il fut chargé de la direction de l'attaque des forts Fréderic-Henri et Lillo, à la place du comte de Lalli, qui avait été fait prisonnier dans les dunes. M. de Bonnaventure conduisit cette attaque avec l'intelligence et la valeur dont il avait donné des preuves en tant d'autres occasions. Le fort Frédérick-Henri s'était rendu le 6 octobre : on avait ouvert la tranchée devant celui de Lillo; le chemin couvert fut pris le 12 au soir, par M. le comte de Lœvenhaupt. Ce colonel avait conduit la veille à M. de Musset-Bonnaventure, trois cents grenadiers et dix-sept cent cinquante fusiliers. Dès que le comte de Lœvenhaupt se fut emparé du chemin couvert, l'officier qui commandait dans Lillo se rendit prisonnier de guerre avec sa garnison. Le roi, pour récompenser les services que M. de Bonnaventure avait rendus dans cette campagne, lui accorda une pension de quinze cents livres. Cette nouvelle grâce lui fut annoncée par la lettre suivante du ministre de la guerre.

A Fontainebleau, le 22 Novembre 1747.

« Le Roi ayant voulu, Monsieur, en considé- » ration de vos services et de la distinction avec la- » quelle vous vous êtes conduit aux siéges des forts » Fréderick-Henri et Lillo, vous accorder une pen- » sion de quinze cents livres dans l'ordre royal et » militaire de Saint-Louis, au lieu de celle de huit » cents liv. dont vous jouissiez déjà dans le dit or- » dre, je vous en donne avis avec bien du plaisir, » et suis, etc.

Signé M. P. D'ARGENSON.

M. le maréchal de Saxe, par ordre donné au camp de Louvain, le 2 octobre, avait nommé M. de Bonnaventure, lieutenant de roi de Nivelle. Il s'y rendit avec le régiment de Chartres qui y passa l'hiver.

Le 15 avril 1748, M. de Bonnaventure eut du roi de nouvelles lettres de service, en qualité de brigadier, et il servit au siége de Maëstricht. Nommé lieutenant de roi de cette place, il assista à la remise qui en fut faite aux Hollandais, en conséquence du traité de paix; rentré en France avec le régiment de Chartres, il le commanda en qualité de lieutenant-colonel, jusqu'au mois de mars 1754, qu'il passa lieutenant de roi, à la Rochelle. M. d'Argenson connaissait son zèle, et avait eu plusieurs fois occasion d'admirer son désintéressement; aussi ce ministre seconda de tout son pouvoir M. le duc d'Orléans, qui voulait lui assurer un traitement avantageux. M. le duc d'Orléans, en annonçant à M. de Bonnaventure sa nomination à la lieutenance du roi, de la Rochelle, lui écrivit la lettre suivante :

Au Palais-Royal, le 18 avril 1754.

« Monsieur, je fais joindre à cette lettre copie de » celle que m'a écrite M. d'Argenson, sur la lieute- » nance de roi, de la Rochelle, à laquelle Sa Majesté » vient de vous nommer. Vous verrez qu'outre les » 1500 livres de pension que vous avez sur l'ordre de » St.-Louis, le roi veut bien, par une grâce toute » particulière, et par la satisfaction qu'il a de vos » services, vous accorder la continuation de votre » pension de 1200 livres sur le trésor royal, avec une » gratification de pareille somme dont vous jouirez » tant que M. de Montrozier touchera les appointe- » ments attachés à cette place. Pour rendre votre si- » tuation meilleure, et vous donner de mon côté une » preuve du cas que je fais de vos services, je vous » ferai toucher de mon trésor, toutes les années, la » somme qui manquera au traitement que le roi vous » fait, pour compléter le revenu de la place, et le » rendre tel qu'il sera à la mort de M. de Montrozier. » Vous vous entendrez sur cela avec le sieur Fon- » taine, secrétaire de mes commandements. Je lui

» donnerai mes ordres en conséquence de cet arran-
» gement auquel je me suis porté avec un plaisir égal
» aux sentiments avec lesquels je suis, Monsieur, votre
» affectionné à vous servir.

« *Signé*, LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

La guerre ayant éclaté de nouveau, en 1756, M. de Bonnaventure s'employa très-utilement à la défense de la Rochelle et du pays d'Aunis, que les Anglais menacèrent plusieurs fois. Les bourgeois de la Rochelle obtinrent la permission de prendre les armes, et formèrent quatre compagnies, dont l'une adopta le nom de *Bonnaventure*.

Ce militaire s'étant déterminé à prendre quelque repos, après soixante ans de service, conserva chez lui le traitement attaché à la place de lieutenant de roi.

Le maréchal d'Estrées, instruit par le ministre de la guerre des arrangements qui procuraient à M. de Bonnaventure une retraite, lui écrivit le 21 juillet 1760, la lettre suivante :

« Quand on a aussi bien servi le roi que vous avez fait,
» Monsieur, et aussi longtemps, il est juste de penser à
» se reposer. Je souhaite que l'arrangement qui a été
» fait pour vous, vous soit avantageux ; je regretterai
» cependant toujours de voir la ville de la Rochelle
» privée d'un commandant aussi capable et aussi ver-
» tueux, qui sûrement emportera avec lui les regrets
» de tous les honnêtes gens. Je suis, etc.

» *Signé*, le Maréchal D'ESTRÉES. »

3.° Louis-François de MUSSET, chevalier, seigneur de Boulon, capitaine au régiment de Chartres, infanterie, né à la Bonnaventure, le 20 avril 1690, et baptisé en l'église de Mazangey le lendemain, épousa, en 1723, demoiselle Thérèse-Pélagie Pautrisel ou Potrisel, dont il n'a point eu d'enfants. Il est mort à Chesles, près Issoudum. Sa femme est morte à Paris, et a été inhumée sur la paroisse St.-André-des-Arcs.

4.° Olivier-Pierre-César de MUSSET, né à la Bonnaventure, le 2 mars 1692, baptisé en l'église de Mazangey le lendemain, sous-lieutenant au régi-

ment de Chartres, le 1er avril 1710, capitaine le 30 octobre 1718, chevalier le 15 mai 1720, puis commandeur de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, et de St.-Lazare de Jérusalem, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, blessé d'un coup de feu à la poitrine, au siége de Fribourg en Brisgaw, pensionné de six cents livres sur l'extraordinaire des guerres, est mort à Châteaudun, en 1766.

M. le chevalier de Musset avait épousé demoiselle Jeanne de Pelsaire; de leur mariage est né un fils mort en bas âge, et trois filles qui n'ont laissé aucune postérité, savoir :

a. Louise de Musset, reçue à St.-Cyr sur les preuves de sa noblesse, consignées dans l'armorial de France, tome Ier, registre 1. Elle a épousé Jérôme de Villecourt, écuyer, dont elle est restée veuve sans enfants. Madame de Villecourt est morte à Montreuil près Versailles, au mois d'octobre 1796.

b. Jeanne-Madelaine de Musset, reçue pareillement à St.-Cyr. Elle a été mariée avec messire Pierre-Alexandre d'Alès, chevalier, seigneur de Corbet (vicomte d'Alès) veuf en premières noces et avec des enfants, de Marie-Anne d'Arquel de Beauvoir. Il n'y a point eu de postérité du second mariage; madame d'Alès a survécu à son mari, et est morte à Orléans, en 1793.

c. Marie-Anne de Musset, décédée à Châteaudun, sans avoir été mariée, au mois d'octobre 1804.

5.° Louise-Michelle de Musset, née au château de la Bonnaventure, le 6 août 1686, fut baptisée en l'église de Mazangey, le 25 septembre 1687, et mariée avec messire Jean du Mouchet, chevalier, seigneur de la Métarderie, en Touraine. Elle est décédée audit lieu, et a été enterrée dans l'église paroissiale du Boulay, laissant de son mariage :

a. N. du Mouchet, mort jeune;

b. Jean-Louis-François du Mouchet, chevalier, seigneur de Tétarderie, capitaine au régiment des grenadiers royaux de l'Espinasse, chevalier

de l'ordre royal et militaire de St.-Louis; mort sans alliance audit lieu de la Tétarderie, paroisse du Boulay, le 19 août 1800;

c. Françoise-Charlotte du Mouchet, morte sans avoir été mariée, à Membrolles en Dunois, en 1783;

d. Marie-Françoise du Mouchet, morte également sans alliance, à la Tétarderie, paroisse du Boulay, en 1785.

6.° Marie-Madeleine de Musset, née au château de la Bonnaventure, le 30 mars 1693, et baptisée en l'église de Mazangey, le 1er avril de la même année. Elle fut reçue à la communauté de St.-Cyr, par brevet du roi Louis XIV, du 30 juillet 1701, et décéda dans cette communauté, le 12 juin 1705. Madame de Maintenon, dans sa correspondance, l'appelle *sa petite Bonnaventure*, et parle de cette enfant avec bienveillance.

Les preuves de sa noblesse, pour être admise à St.-Cyr, avaient été reçues par le juge d'armes de France, sur titres qui ont été reproduits en 1730 et 1732, en 1766 et 1776, tant pour les pages du roi, que pour l'école royale militaire. Ces titres existent en original, ainsi que ceux sur lesquels sont établis les degrés suivants.

VIII. Charles-Antoine de Musset, chevalier, seigneur de la Bonnaventure, Pathay, le grand et le petit Mesnil, capitaine de dragons au régiment de Lautrec, avait commencé ses services militaires au régiment Royal, infanterie, et était attaché à ce régiment en qualité de lieutenant, le 21 juin 1694. Il était alors âgé de dix-sept ans. Il a été marié, par contrat du 3 septembre 1707, avec demoiselle Marguerite-Angélique du Bellay, fille de François du Bellay, chevalier, seigneur de Ternay, les Hayes, Drouilly, gouverneur pour le roi, de la ville de Vendôme, du château, pays et duché de Vendomois, pour son altesse monseigneur le duc de Vendôme, lieutenant des maréchaux de France, audit pays et duché, et de dame Marie du Tillet.

Charles-Antoine de Musset, a été maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Joubert de Bouville, intendant de la généralité d'Orléans, des 15 décembre 1715 et 3 juillet 1717. Il vendit sa terre du grand et petit Mesnil,

le 4 avril 1720, et transigea avec ses co-héritiers, en la succession de Madeleine Bazin, sa bisaïeule, devant Lorimier, notaire au châtelet de Paris, le 7 mai 1726.

Charles-Antoine de Musset est mort en son château de la Bonnaventure, le 27 novembre 1732, âgé d'environ cinquante-six ans, et a été inhumé le 28 du même mois, en l'église de Mazangey. Marguerite-Angélique du Bellay est décédée veuve, à Vendôme, le 3 février 1753, et a été inhumée en l'église de St.-Martin.

De leur mariage sont issus :

1.° Louis-François de Musset, dont l'article viendra;

2.° Joseph-Alexandre, qui a fondé la branche de Pathay, rapportée ci-après ;

3.° Edmond-Bonnaventure de Musset-Signac, né au château de la Bonnaventure, le 12 janvier 1714; baptisé en l'église de Mazangey, le 9 février suivant; lieutenant en second au régiment de Chartres, le 1er janvier 1734; enseigne de la colonelle, le 31 octobre de la même année; décédé étant en ladite charge à Belle-Isle en mer, le 10 juin 1741 ;

4.° Thérèse-Angélique de Musset, religieuse au monastère de la Visitation, rue Saint-Antoine, à Paris, morte après plus de cinquante ans de profession, en 1784;

5.° Françoise-Félicité de Musset, dame de la Courtoisie, qui n'a point été mariée, et est décédée à Muides, près Saint-Dié sur Loire, le 3 janvier 1785.

IX. Louis-François DE MUSSET, chevalier, marquis de Cogners (1), seigneur de la Bonnaventure, capitaine au régiment de la Ferté-Imbault, depuis Chartres, par brevet du 13 novembre 1732, sur la démission du capitaine de Musset, son oncle; capitaine de grenadiers, le 13 mai 1748; chevalier de Saint-Louis, le 3 avril 1746; retiré en 1758, après trente-six ans de services, avec une pension de six cents livres, est mort en son château de Cogners, le 14 février 1771, et a été inhumé le lendemain dans l'église paroissiale de Saint-Pierre et Saint-Paul de Cogners.

---

(1) Les seigneuries de Saint-Pierre de Cogners, Sainte-Osmane et l'Espechau furent érigées en marquisat sous le nom de Cogners en 1651.

Il avait épousé, en premières noces, demoiselle Claude-Angélique de Menou, fille de messire René-Louis de Menou, chevalier, seigneur de la Roche-Menou, et de dame Éléonore de Chaux, son épouse. De ce mariage, dont le contrat est du 7 février 1746, est né Charles-Louis de Musset décédé le 11 février 1750. Sa mère ne lui a survécu que jusqu'au 27 du même mois; tous deux ont été inhumés dans l'église paroissiale de Mazangey.

Louis-François DE MUSSET a épousé en secondes noces (par contrat du 10 mars 1751, et après avoir obtenu dispense) sa cousine germaine, demoiselle Suzanne-Angélique du Tillet, fille puînée de messire Elie du Tillet, chevalier, seigneur de Marsay, Mondon, la Tour-de-Ry, ancien lieutenant-colonel du régiment de Lassay, infanterie, et de dame Marie-Renée du Bellay.

Suzanne-Angélique du Tillet, née le 4 janvier 1722, a été baptisée le même jour en l'église de Poligny, et est décédée à Vendôme, au mois de septembre 1793.

De leur mariage sont nés :

1.° Louis-Alexandre-Marie de Musset, dont l'article viendra;

2.° Charles-Joseph-Louis de Musset, qui est l'auteur de la branche des *Musset-Signac*, rapportée avant celle de *Pathay;*

3.° Marie-Louise-Henri de Musset, née au château de la Bonnaventure, le 24 juin 1752, baptisée en l'église de Mazangey, le même jour, décédée au couvent des Bénédictines de Château-du-Loir, le 24 décembre 1770, et inhumée en l'église de St. Guingallois, le lendemain.

4.° Jeanne-Françoise-Bonne de Musset, née à la Bonnaventure, le 8 octobre 1757, baptisée en l'église de Mazangey, le 22 août 1758, morte sans alliance à Paris, le 26 mai 1809.

X. Louis-Alexandre-Marie DE MUSSET, chevalier, marquis de Cogners, né le 14 novembre 1753, sous-lieutenant au régiment d'Auvergne, le 16 décembre 1769 (1);

---

(1) Le baron d'Espagnac, dans la seconde édition de son Histoire du maréchal de Saxe, tom. 2, rapporte que le roi Louis XV, au camp de Verberie, au mois d'août 1769, voyant M. de Musset dans les rangs de grenadiers du régiment d'Auvergne, se rappela avec bonté les honorables services de *Bonaventure*, grand oncle du jeune volontaire.

lieutenant au même régiment, en 1775; capitaine à la suite de l'infanterie, par brevet du 28 février 1778; attaché en cette qualité au régiment d'Orléans; président au mois d'octobre 1787, d'un des bureaux intermédiaires de l'assemblée provinciale du Maine; élu procureur-syndic du district de Saint-Calais, en 1790; a donné sa démission de cette place en 1791; désigné en 1795, chef de correspondance des royalistes de l'Ouest, pour le haut Maine; membre du conseil général du département de la Sarthe, en 1800; et du corps législatif en 1810; a prêté serment au roi, en qualité de député des départements, le 4 juin 1814. Il a épousé, par contrat du 3 avril 1783, demoiselle Marie-Marguerite-Dominique de Malherbe-Poillé, fille de messire Adam-François-Bonaventure de Malherbe, chevalier, seigneur de Poillé, Marson et Huchigny, capitaine au régiment d'Auvergne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marguerite de Sédilhac.

De ce mariage :

1.° Augustin de Musset, né le 20 août 1792, mort au mois d'octobre 1794;
2.° Onésime de Musset, né le 10 janvier 1796, mort à Paris, le 16 octobre 1810;
3.° Onésiphore de Musset, né le 25 novembre 1801.
4.° Odile de Musset;
5.° Osmane de Musset.

Branche des Musset-Signac.

X. Charles-Joseph-Louis DE MUSSET-SIGNAC, fils puîné de Louis-François de Musset, et de Suzanne-Angélique du Tillet, né le 25 novembre 1760, reçu page du roi en sa petite écurie, au mois de janvier 1776, sous-lieutenant au régiment de Chartres en 1778. A fait la campagne de 1792, aux ordres des princes français; major dans l'armée des royalistes de l'Ouest, il a été tué en Bretagne le 20 février 1796. Il avait épousé, en 1788, Marie-Emilie Compaignon de Flosville, fille de M. Jean-Baptiste Compaignon de Flosville, et de dame Marie Bouvart.

Marie-Emilie Compaignon de Flosville, née à Vendôme, est morte à Chartres le 28 juillet 1798.

De leur mariage sont nés :

1.° Louis-Almire, mort à Vendôme en 1791.

2.° Adolphe-Louis de Musset, dont l'article viendra ;

3.° Emilie de Musset, morte en 1790.

IX. Messire-Adolphe-Louis DE MUSSET, chevalier, né à Vendôme au mois de septembre 1791, baptisé à Cogners au mois de mai 1792, domicilié aux Mussets, commune de Busloup, en Vendomois, a épousé par contrat du 7 juillet 1814, demoiselle Marie-Ursule-Caroline de Salligny, fille de M. Charles-Auguste de Salligny, et de dame Clémence-Prudence Guyot de Menisson.

Branche de Pathay.

IX. Joseph-Alexandre DE MUSSET DE PATHAY, né à la Bonnaventure, le 4 avril 1719 ; lieutenant au régiment de la Ferté-Imbault, le 30 janvier 1735 ; capitaine le 6 juin 1745 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 6 novembre 1747 ; major du régiment de Chartres, le 7 juillet 1758 ; et retiré en 1766, avec une pension de mille francs. Il a fait, sous les ordres de son oncle, M. de Bonnaventure, les fonctions de major aux siéges des forts Frédéric-Henri et Lillo. Il a épousé, le 26 novembre 1754, demoiselle Jeanne-Catherine de Besnard d'Harville, fille de messire Henri de Besnard d'Harville, chevalier, seigneur de Villegager et des Vaux ; capitaine au régiment de Quercy, infanterie, et de demoiselle Marie Heritte.

Joseph-Alexandre de Musset de Pathay, est mort à Vendôme, en 1799, quelques mois avant.

Jeanne-Catherine de Besnard d'Harville, née aux Vaux, paroisse de Lunay, qui mourut à Vendôme en 1800.

De leur mariage sont nés :

1.° Charles-Henri de Musset de Pathay, né à la Vaudorière, paroisse de Lunay, en 1755, admis à l'école militaire sur les preuves de sa noblesse ; fait chevalier novice de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre Dame du Mont-Carmel ; nommé capitaine au régiment de Bresse ; il a été tué au combat d'Oberkamlach, en Souabe, le 13 août 1796, étant alors dans le corps d'armée, aux ordres de S. A. S. M. le prince de Condé, et reçu depuis peu, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

2.° Victor-Donatien de Musset, dont l'article viendra ;

3.° Marie-Madeleine-Catherine de Musset, reçue à la

maison royale de St.-Cyr, sur les preuves de sa noblesse, et nommée, en 1789, chanoinesse du chapitre noble de Troarn.

X. Messire Victor-Donatien DE MUSSET DE PATHAY, chevalier, fils puîné de Joseph-Alexandre de Musset, et de Jeanne-Catherine de Besnard d'Harville, est né le 6 juin 1768. Elève du roi, reçu aux écoles militaires de la Flèche et de Vendôme, a servi en qualité d'adjudant du génie, pendant onze ans. Nommé, en 1803, chef des bureaux des archives et du comité central du génie, par le ministre de la guerre, sur la présentation du général *Marescot*, il passa en 1811 au ministère de l'intérieur, où il est, depuis cette époque, chef de bureau. Il a épousé, par contrat du 2 juillet 1801, Edmée-Claudete Guyot des Herbiers, fille de M. Claude-Antoine Guyot des Herbiers, membre du corps législatif, et de Marie-Anne Daret.

De ce mariage.

1.° Paul-Edme de Musset, né le 7 novembre 1804;
2.° Louis-Charles-Alfred de Musset de Pathay, né le 11 novembre 1810;
3.° Louise-Jenny de Musset, morte le 9 novembre 1805.

« Les *Armes* sont : » d'azur à l'épervier d'or, chaperonné, » longé; perché de gueules. Devise : *Courtoisie. Bonne » Avanture aux Preuses.* »

(Armorial général de France, registre 1er Dictionnaire de la Noblesse, tome X.)

O'-MAHONY. Une des plus anciennes et des plus illustres maisons d'Irlande. Les monuments authentiques, les fastes de ce royaume, dans lesquels sont consignés les origines et les titres des familles nobles et anciennes de ce pays, nous apprennent que la maison O'Mahony, dont le nom, jusqu'au treizième siècle, était écrit O'Mahown, ou O'Mahowne, descend d'un prince de la ligne Eugénienne, ou de la race d'Agan-Mor, de nom Cass, second fils de Corcadus ou Cork, Roi de tout le Munster, et dont le fils vivant en l'année 489, baptisé par St. Patrice, fut le premier Roi chrétien de la Momonie, en Irlande.

Les annales d'Inniffalten, celles des Quatre Maîtres, et

le *Codex Momoniensis* retracent, dans seize générations exactement décrites, les différentes branches de cette maison, depuis le susdit Cass, jusqu'à Maol-Muadh, O'-Mahown, ou O'-Mahony, vivant en l'année 960, et un des plus puissants princes des *Eugéniens*.

Les mêmes annales donnent la filiation de cette illustre maison, en huit générations de Rois; depuis le susdit Maol-Muadh, jusqu'à Donogh O'-Mahown ou O'-Mahony, qui est inscrit, comme Roi, dans le catalogue des *Dinastes* provinciaux, et *régnant*, au débarquement de Henri II, roi d'Angleterre au mois d'octobre 1171.

Dermod O'-Mahown ou O'-Mahony, petit-fils de susdit Donogh, gouverneur de Cincal, fut élu en 1231, Dinaste, ou Souverain d'Ive-Each, en Corbery. Le *Codex Momoniensis* décrit sa descendance jusqu'au règne de Charles II, en 1660, et nous apprend que Demetrius O'- Mahony, quatrième descendant du susdit Donogh-O'- Mahown, passa en 1355, dans le Desmond, où il fut fait grand sénéchal, avec le titre de comte et vicomte de Desmond, dignité et titre que les aînés de cette branche ont eus jusqu'en l'année 1565, époque à laquelle le royaume de Desmond, et toutes les souverainetés qui y étaient jointes, furent soumis à la reine Elisabeth.

Shane O'-Mahony, vivant en 1384, fils du susdit Demetrius, eut de Celia, fille de Hugues O'-Connell, chef de cette très-ancienne et illustre maison, et de Marguerita, fille de Menery O'-Brien, prince de Thomond, Dermod O'-Mahony, vivant en 1442, marié à Sabia, fille d'O-Sullivan-Mor, dinaste de Dunkerron, et de Marguerita, fille de Fineen Mac-Carthy, lord de Glanna-Roughty, de la maison de Mac-Carthy-Mor.

Le susdit Dermod eut pour fils, Connor-O'-Mahony, qui signa en 1477, avec le lord juge, un traité de paix, contractant pour lui et pour ses sujets. De son mariage avec Mora, fille de Geoffroi O'-Donoghoe, lord de Clanfesk et d'Eleonora, fille de Donald Mac-Carthy-Mor, roi de Desmond, il eut Theige, grand-sénéchal, comte de Desmond, qui fut garant avec Dermod, son fils aîné, d'un traité de paix conclu en 1536, entre le lord juge de Gray, et Donald Mac-Carthy-Mor, avec lequel il se soumit au lord député d'Irlande.

Le *Codex Momoniensis* donne à Theige O'-Mahony, huit fils issus de son mariage avec Honora, fille de Dermod O'-Sullivan-Bear, lord de Dunboy, et de Judith,

fille de Donald Mac-Carthy-Reag, dinaste de Carbery et d'Eleonora, fille de Gerald, huitième comte de Kildare, vice-roi d'Irlande, et chevalier de l'ordre de la Jarretière.

Ces huit fils forment différentes branches de cette maison. Le *Codex Momoniensis* en trace tous les descendants jusqu'au règne de Charles II.

De Donald, le troisième fils, est descendu le comte Daniel O'-Mahony, qui vint en 1690, avec le roi Jacques II, en France, et qui, après l'affaire de *Cremone,* où il se signala, fut fait colonel par Louis XIV, et peu de temps après brigadier. Il passa en 1706, en Espagne, où le roi l'envoya à son petit-fils Philippe V, et où il eut un régiment de dragons, de son nom. S'étant distingué par des hauts faits militaires, que les historiens du temps ont rapportés, et qui sont relatés dans les campagnes du duc de Vendôme et du maréchal de Berwick, il parvint au grade de lieutenant général, et fut créé comte de Castille par le roi d'Espagne. Il fut marié en secondes noces à la veuve de lord Clare, père du maréchal de Thomond, dont l'unique héritière a épousé le duc de Choiseul Praslin. Ladite lady Clare était sœur de la maréchale de Berwick, et du comte de Bulkeley, lieutenant général au service de France, chevalier des ordres.

De son premier mariage avec mademoiselle Cécile Weld, il eut deux fils : 1.° Jacques, lieutenant général au service du roi de Naples, gouverneur du fort St.-Elm, commandeur de l'Ordre de St.-Janvier, et inspecteur général de toute la cavalerie napolitaine, marié à la fille de lord Ratlive-Clifford-Darwinwater. De ce mariage est née une seule fille qui épousa le prince Giustiniani à Rome, dont le fils aîné est marié à la fille du duc de Mont-Dragone, de Naples, dont une fille unique, Cécile de Giustiniani. 2.° Le comte de Demetrius O'-Mahony, second fils de Daniel, est décédé lieutenant général au service du roi d'Espagne, commandeur de plusieurs ordres, et ambassadeur à Vienne, où il est mort en 1776, sans avoir été marié.

Fineen O'-Mahony, fils du susdit Theige, fut créé haut chérif de Desmond, en 1565, par la reine Elisabeth, lorsque le royaume de Desmond fut soumis à cette reine. De son mariage avec Brigite, fille de Geoffroy O'-Donoghoe-Mor de Ross, il eut Demetrius O'-Mahony, vivant en 1607, haut chérif ou vicomte de Kerry, confirmé dans cette charge par Jacques Ier, en 1609. De son mariage avec Marie, fille

d'O-Daly de Bally-Daly, il eut un fils, Daniel O'-Mahony, confirmé, en 1639, par lettres de Charles Ier, dans la charge de haut chérif, vicomte de Kerry, tué le 26 juillet 1652, à la bataille de Knochbrach, qui, de son mariage avec la fille de Daniel O'-Sullivan de Kenneagh, eut un fils, Demetrius O'-Mahony, qui, attaché, ainsi que son père, à la religion catholique, fut proscrit par Cromwel, et tous les biens de cette maison furent confisqués. Le roi Jacques II les rendit en 1688, à Thadeus, son fils, né de son mariage avec Honora, fille d'O'-Moriarthy, et il fut rétabli en même temps, par lettres du 24 juin 1688, haut chérif, vicomte de Kerry.

Thadeus ayant été tué à la bataille d'Agrim, le 12 juillet 1691, ses biens furent confisqués de nouveau. Son fils Eugène, né de son mariage avec Helena, fille de Florence O'-Mahony, (de la branche des comtes O'-Mahony qui ont servi à Naples et en Espagne) et de Catherine, fille de Daniel Mac-Carthy de Killnarovaning, descendant en ligne directe des Mac-Carthy-Mor. Le susdit Florence O'-Mahony, était fils de John O'-Mahony de Kilbanane, et de Marguerite, fille d'O-Connell de Ballynar (1).

Eugène O'-Mahony, fils du susdit Thadeus, eut de sa femme Eléonore, fille de Thomas-Fitz-Maurice de Cosfeal, et de Catherine Trant de Feenet, Michel O'-Mahony. Thomas-Fitz-Maurice était fils aîné de Jean-Fitz-Maurice, le cinquième lord baron de Kerry, et de Lixnaw. La famille des Trant descend des comtes de Desmond, dont une fille fut mariée à lord Cavan. Une demoiselle de cette maison épousa, en 1720, Frédéric Jules, prince de la Tour d'Auvergne.

Michel O'-Mahony épousa Hélène, fille de François Holles, de la famille des lords Holles, dont un, du nom, fut ambassadeur extraordinaire en France et à Breda, à l'occasion de la paix avec l'Angleterre et la Hollande, en 1667; François Holles, marié à Anna, fille de Walterius-Fitz-Gerald, des comtes de Kildare, et d'Elisabeth,

---

(1) Cette maison remonte à la plus haute antiquité. Les annales de Cashel en parlent sous l'an 800, comme étant déjà très-ancienne et très-puissante. Elle subsiste aujourd'hui dans la personne du comte Daniel O' Connell, lieutenant-général des armées du roi, qui a eu l'honneur de monter dans les carrosses et de chasser avec Sa Majesté le 21 janvier 1788, d'après les preuves qu'il a faites devant Chérin, et dans les personnes de son frère aîné, chef de cette maison, et de ses neveux, en Irlande.

fille du chevalier baronnet John Crosbie, était fille de Rogerius Holles, et de Jeanne, fille de Jean Howard, des vicomtes de Carlisle et des ducs de Suffolck, qui ont donné à l'Angleterre douze chevaliers de la Jarretière, un cardinal, un grand maréchal et deux amiraux.

Michel O'-Mahony a eu, de son mariage avec demoiselle Holles, deux fils, *Eugène* et *Barthélemy*, et trois filles, *Éléonore*, *Elysabeth* et *Anna*.

Eugène, fils aîné, marié à demoiselle de Courcy, de la maison des lords de Courcy, premiers barons d'Angleterre, est décédé sans postérité.

Barthélemy, comte O'Mahony, second fils, chevalier de l'ordre de Malte, ancien colonel-commandant du régiment de Berwick, commandeur de l'ordre royal et militaire de St .Louis, et lieutenant général des armées du roi, épousa dame Marie-Louise-Henriette-Monique, fille de Louis, marquis de Gouy, lieutenant général des armées du roi, et d'Anne-Yvonette-Marguerite-Esther de Rivié, dame de madame Adelaïde de France, fille d'Etienne de Rivié, et de demoiselle de la Rivière, sœur du comte de la Rivière, lieutenant général et commandant des mousquetaires noirs.

Louis, marquis de Gouy, père de la comtesse O'-Mahony, descend en ligne directe de Jacques de Gouy, seigneur de Gouy, aux Pays-Bas, allié dès le treizième siècle, aux comtes d'Egmont et aux princes d'Espinoy, et dont le second fils, Louis de Gouy, vint s'établir en Picardie où il eut, par son mariage avec demoiselle Jeanne, fille de Thomas de Villers, seigneur des trois Estocq, en 1480, la terre d'Arcy, qui est restée dans sa famille depuis cette époque jusqu'à nos jours.

Madame la comtesse O'-Mahony a été présentée au roi et à la famille royale, le 30 avril 1788.

Barthélemy, comte O'-Mahony a, de son mariage avec demoiselle de Gouy, un seul fils, Marie-Yves-Arsène-Barthélemy-Daniel, comte O'-Mahony, chevalier de l'ordre de Malte, et sous-lieutenant des mousquetaires noirs.

Le procès-verbal des preuves faites par le comte O'-Mahony pour l'ordre de Malte dit : que ces preuves offrent réellement, tant du côté paternel que du côté maternel, celle de *cent vingt-huit quartiers*, formés par les familles les plus *illustres* d'Irlande, et cela sans aucune mésalliance.

La généalogie relatée ci-dessus, a été constatée par les

preuves faites par le comte O'-Mahony, en 1787, devant Chérin, pour les carrosses du roi ; il eut l'honneur d'y monter et de chasser avec Sa Majesté au mois de janvier 1788 ; il obtint, au mois de septembre de la même année, des lettres-patentes, *en forme de chartre*, enregistrées au parlement le 28 avril 1789, portant reconnaissance de noblesse ancienne et de race.

La filiation de sa branche y est exactement décrite, et un certificat authentique des pairs et membres de la chambre des communes du parlement d'Irlande, en date du 25 mars 1786, atteste que le susdit Barthélemy, comte O'-Mahony est issu de la branche aînée de cette très-ancienne et illustre maison.

Il existe encore en Irlande plusieurs branches de cette famille, connues sous les noms de O'-Mahony de Dunlao, de Dromore, de Killanagh, de Knockowta, de Clahane, d'Iveragh, de Butterfield et de Vallencia.

Le chevalier John O'-Mahony, colonel du troisième régiment d'infanterie étrangère au service de France, descend de la branche des O'-Mahony de Dunlao.

Armes : « Ecartelé, au 1 et 4, d'or au lion d'azur armé » et lampassé d'argent ; au 2, parti d'argent et de gueules » au lion de l'un en l'autre ; au 3 d'argent au chevron de » gueules accompagné de trois serpents de sinople, po- » sés en pal. Supports, deux anges ; couronne *royale* d'Ir- » lande ; cimier, un senestrochère, armé de toutes pièces, » tenant une épée en barre, supportant, à la pointe, une » fleur de lys ». Devise, en langue irlandaise : *Lasser Wnea boane* : en latin, *Victoria in flammis*.

LE SELLIER-DE-CHEZELLE, famille ancienne, originaire de Picardie. Elle tire son nom d'un fief noble qu'elle possédait et qui est situé le long de la rivière de Selle, qui se décharge dans la Somme, près d'Amiens. Bastien le Sellier, seigneur de Prouzel, en fit dénombrement le 8 novembre 1530, à très-puissant et très-redouté seigneur messire Charles d'Ally, chevalier, vidame d'Amiens, baron de Picquigny, selon les actes reçus par Letellier et Tonnellier. Les titres anciens de cette famille se trouvent à la Tour de Londres, parce que ses ancêtres passèrent en Angleterre avec Guillaume le Conquérant.

I. Bastien LE SELLIER, écuyer, seigneur de Prouzel, épousa damoiselle Antoinette de Calonne-Courtebonne ; il testa le 11 mai 1525, et laissa de son mariage :

1.° Antoine, dont l'article suit ;
2.° Nicolas, seigneur de Frireulles, qui fit ses preuves de noblesse, le 8 novembre 1520 ;
3.° Jeannet ;
4.° Philiperon le Sellier.

II. Antoine LE SELLIER, écuyer, seigneur de Prouzel, de Frireulles, etc. épousa Françoise de Saisseval, dont il eut :

III. Guillaume LE SELLIER, écuyer, seigneur de Frireulles, qui épousa, le 23 décembre 1572, damoiselle Jeanne Fournel, fille d'honorable homme et maître Robert Fournel, sieur de Rouquamville, et de dame Marguerite Gorin. Il eut pour fils :

IV. Robert LE SELLIER, dit de Han, écuyer, seigneur de Frireulles, du Rosel, Piergot-Festonval, etc. homme d'armes des ordonnances du roi, sous le duc d'Épernon, marié le 2 juillet 1598, avec damoiselle Colombe de Rely, fille de Louis de Rely, écuyer, sieur de Framicourt, et de dame Marguerite de la Ferret. De ce mariage vinrent :

1.° Charles, dont l'article suit ;
2.° Trois autres fils morts au service du roi, et mentionnés dans le testament de Robert, du 17 octobre 1644, et pour lesquels il fit une donation la même année.

V. Charles LE SELLIER, dit de Han, écuyer, seigneur de Frireulles, du Rosel, etc. capitaine en chef d'une compagnie de gens de pied au régiment d'Espagny, épousa, le 25 avril 1644, damoiselle Françoise le Moitier, fille d'Adrien le Moitier, écuyer, seigneur de Brisecourt, et de dame Isabeau le Caron. Ses enfants furent :

1.° Nicolas, dont l'article viendra ;
2.° Nicolas-Henri, sieur du Rosel, prêtre ;
3.° Adrien, écuyer, sieur de Han ;
4.° Charlotte ;
5.° Françoise-Véronique le Sellier.

VI. Nicolas LE SELLIER, dit de Han, écuyer, seigneur de Frireulles, Piergot-Festonval, etc. épousa, le 9 juin

1672, damoiselle Françoise le Roy, fille de Nicolas le Roy, écuyer, sieur de Chamelun, Coteux et autres lieux. Il partagea, avec ses frères et sœurs, le 31 octobre 1680, et fut maintenu dans ses priviléges de noblesse, par arrêt de M. Bignon, intendant de Picardie, du 13 mars 1700, lors de la recherche des usurpateurs de titres de noblesse. Il eut de son mariage :

1.° Louis, né le 28 août 1675, chevau-léger de la garde du roi;
2.° Jean-Baptiste, né le 26 janvier 1678; garde-du-corps de Sa Majesté;
3.° Claude-Nicolas, dont l'article suit;
4.° Charlemagne, né le 24 janvier 1685;
5.° Catherine-Elisabeth-Aimée, née le 14 octobre 1686;
6.° Marie-Anne le Sellier, née le 13 mars 1688.

VII. Claude-Nicolas LE SELLIER, écuyer, sieur d'Evry et de Chezelle, épousa damoiselle Obert, de laquelle il laissa :

VIII. Nicolas-François LE SELLIER, né en 1700, chevalier, seigneur d'Evry, de Cour, Saint-Gilles, de Chezelle, Frières-Faillouel, Vouel, Condrant, etc. vicomte des terres et seigneurie de Villette et d'Hormont, épousa damoiselle Marie-Madeleine Danré, dont sont issus :

1.° Charles-Henri-François, écuyer, sieur de Vauxménil, seigneur de Frières-Faillouel et autres lieux; président à mortier au parlement de Metz, marié avec damoiselle Godefroy du Sart; mort sans postérité;
2.° Jean-Baptiste-Pierre-Alexandre, dont l'article suit;
3.° Samson-Marie le Sellier, sieur de Blecourt, né en 1750, qui servit au régiment du roi, et fut ensuite officier au régiment de Condé, dragons.

IX. Jean-Baptiste-Pierre-Alexandre LE SELLIER, chevalier, sieur de Chezelle, officier au régiment de Soissonnais et de Brie, puis conseiller au parlement de Metz, seigneur d'Evry, Frières-Faillouel, Vouel, Condrant, etc. vicomte des terre et seigneurie de Villette, a épousé Marie-Sophie Moreau, fille de N.... Moreau, seigneur de Mautreux, Favrolles, etc. Il a de ce mariage :

1.° Charles-Hippolyte le Sellier-de-Chezelle, garde-du-corps de Sa Majesté, en 1814 ;

2.° Virginie le Sellier-de-Chezelle, mariée à M. le comte François de Lubersac.

Armes : « d'or, à l'aigle d'azur, becquée et membrée de gueules. »

CRESPON (DE), maison ancienne du Rouergue, où elle est établie depuis quatre siècles ; elle habitait auparavant la Normandie, et a joué un rôle distingué à la cour du duc Guillaume II le Conquérant, depuis roi d'Angleterre.

Elle est aujourd'hui divisée en deux branches ; la première habite le château de Meljac, qui fut pillé au commencement de la révolution. Le lendemain du pillage, messieurs de Crespon, au nombre de trois frères et à la tête des paysans de leur terre, marchèrent contre les brigands, les dissipèrent et firent sur eux bon nombre de prisonniers, parmi lesquels quatre furent pendus à Rodez, en vertu d'un jugement du Grand-Prévôt, en date du 12 mars 1790. Un de ces messieurs, Jean-Gervais-Augustin baron de Crespon, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigra en 1791, et se rangea sous la bannière des Princes, frères de Louis XVI ; il fit dix campagnes avec honneur et distinction dans la compagnie numéro 1 de la Noblesse française, à l'armée royale, commandée par son altesse sérénissime monseigneur le prince de Condé. La branche cadette habite le château de la Raffinie, et a fourni de génération en génération plusieurs officiers à l'armée.

Armes : « De sinople au lion d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent. »

LANGUET DE SIVRY, famille établie en Bourgogne, dès l'an 1313, où elle réside encore de nos jours. Languet, premier du nom connu, était un des premiers officiers de Jean de Montagu, de la première race des ducs de Bourgogne, qui lui accorda de grands priviléges, pour l'attirer auprès de sa personne, et en reconnaissance des

bons et loyaux services qu'il avait rendus aux ducs de Bourgogne.

I. Lambert Languet épousa demoiselle Bettot, dont il eut un fils, nommé Jean. Il mourut à la suite de la bataille de Poitiers, en 1373, des blessures qu'il avait reçues.

II. Jean Languet fut confirmé dans les priviléges de son père, par lettres-patentes du 8 mars 1373. Il fut prisonnier à la bataille de Poitiers. Il épousa Marie Enot, dont il eut :

1.° Philippe, qui suit ;
2.° Jacotte, qui épousa le sieur Conthier, seigneur de Souheys, conseiller du duc de Bourgogne ;
3.° Marie, qui épousa Jean de Châlon, seigneur de Montreuil, et autres lieux ;
4.° Alix, mariée à Pierre Thieroux, seigneur d'Epoise.

III. Philippe Languet, dit de Savoie, Ier du nom ; chancelier d'Amédée, duc de Savoie, épousa Anne de Cersance, dont il eut :

1.° Guillaume, qui suit ;
2.° Philippe, qui épousa Catherine Monot, fille de sir Monot, gouverneur de la ville et château de Viteaux, dont vinrent : 1.° Philippe Languet, archidiacre de Langres ; 2.° Guillaume, qui épousa Huguette le Boiteux, de laquelle il eut Adrien Languet, qui épousa demoiselle de Bataille, dont il eut: 1.° Jean Languet, chanoine d'Autun ; 2.° Marguerite, femme du sieur d'Enchement, seigneur de Vivre.

IV. Guillaume Languet, Ier du nom, épousa Rosine de Saletans, dont il eut :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;
2.° Philippe, qui épousa Luquette de Berbisy.

V. Guillaume IIe du nom, épousa demoiselle de la Baulme, fille du sieur de la Baulme, dit d'Auchois, seigneur de Ponsange, et il laissa ;

VI. Germain, auteur des Languet de Bourgogue, capitaine du château de Viteaux, qui épousa Jeanne Desvoyot, dont il eut :

1.° Jean-Claude Languet, chef de la branche des Languet de Gergy;

2.° Imbert Languet, si connu par les services qu'il a rendus aux lettres, fut successivement conseiller d'Auguste, électeur de Saxe, et envoyé en France, où il fit une harangue à Charles IX, au nom des princes protestants d'Allemagne. Il assista à la diète d'Ausbourg, tenue par l'empereur Maximilien, en 1568, pour remplacer Auguste, qui tomba malade, lorsqu'il était sur le point de partir. Il fit de nouveau un voyage en France, pour ménager avec la cour l'élection du duc d'Anjou (Henri III) au trône de Pologne. Son zèle pour la France, le porta ensuite, par le crédit qu'il avait auprès du prince d'Orange, chef des États Généraux, à l'engager à faire tomber la souveraineté sur François d'Alençon, frère du roi Henri III. Il mourut à Anvers, en 1581, où il fut inhumé avec grande magnificence, dans l'église des Cordeliers, aux frais des États Généraux, par reconnaissance des services qu'il avait rendus;

3.° Nicolas Languet, auteur des Languet de Sivry, et dont l'article suit;

4.° Guy, chanoine d'Autun;

5.° Pétronille, qui épousa le sieur de la Chassanée, premier président au parlement d'Aix, en Provence, en 1542.

VII. Nicolas Languet de la Roche, seigneur de la Roche Bernard, épousa Marie Gaillard, dont il eut:

1.° Philippe, qui suit;

2.° Claude, bailli de Viteaux, qui épousa Denise Breton, dont il eut: 1.° Nicolas, mort sans postérité; 2.° Pierre commandeur de St.-Amant; 3.° François Languet, chevalier et agent général de l'ordre de Malte; 4.° Louise, qui épousa le sieur de Somment, écuyer;

3.° Charles Languet, chevalier de Malte, commandeur de Gérancour, en Lorraine, puis de Dijon, mort en 1702;

4.° Péronne Languet, mariée au sieur Potet, seigneur de Crusille, brigadier des gendarmes de la garde.

VIII. Philippe Languet, Ier du nom, seigneur de Dampierre et Sommestourt, en Lorraine, dont il rendit

foi et hommage au duc Charles de Lorraine, à la chambre des comtes de Nancy, le 3 septembre 1674. Il épousa Jeanne de la Grange, fille de Jacques de la Grange, et de Marie Quaré, dont il eut :

1.° Philippe, dont l'article suit :
2.° Denis Languet, seigneur de Dampierre et Sommestourt, en Lorraine. Pendant toute la campagne qui suivit la bataille de la Hogue, il eut l'honneur, sous les ordres de M. le maréchal de Tourville, de commander toute la noblesse de Bourgogne, dont il était major et commandant en l'absence du comte de Ginay.

IX. Philippe Languet, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Sivry, et autres lieux, lieutenant civil des bailliage et chancellerie d'Arnay-le-Duc, épousa Claudine Thibert, fille de Philibert Thibert, écuyer de la grande écurie du roi, officier au régiment de Condé ; il laissa de ce mariage :

1.° Charles, qui suit.
2.° Deux demoiselles ursulines.

X. Charles Languet, chevalier, seigneur de Sivry, et autres lieux, épousa Élisabeth le Sage. Il prêta foi et hommage, pour la reprise de fief du roi, de la terre de Sivry-les-Arnay, à la chambre des comptes, le 19 décembre 1733 ; il eut :

1.° Claude-Charles, qui suit;
2.° Une fille mariée au sieur Espiard, seigneur de Clauserey, et autres lieux.

XI. Claude-Charles Languet, chevalier, seigneur de Sivry, épousa Laurence le Breton, fille de messire Jacques Léonard le Breton, écuyer, contrôleur des guerres à la seconde compagnie des mousquetaires ; il laissa :

1.° Hubert-Charles-Philippe, qui suit ;
2.° Madeleine, mariée à Claude Espiard, seigneur de Promenois ;
3.° Anne, mariée au chevalier Fortuné Quaré, capitaine au régiment de Languedoc ;
4.° Madeleine-Charlotte, mariée au comte Claude Quaré d'Aligny, cousin du précédent.

XII. Humbert-Charles-Philippe Languet, chevalier,

seigneur de Sivry-Saint-Prix, épousa, en octobre 1776, Marie-Françoise de Balay, fille de messire Jacques-Joseph de Balay, ancien conseiller au parlement de Dijon, seigneur de Blarine, et en partie de Grandnaud, d'une famille de Franche-Comté. Il eut de ce mariage:

1.° Imbert-Jacques-Joseph;
2.° Charles-Brice-Imbert, mousquetaire dans la première compagnie;
3.° Anne, mariée à Jacques Perigot, seigneur de Santenay, officier au régiment de la Sarre, ayant servi à l'armée de Condé;
4.° Gabrielle, mariée à Jean-Claude du Breuil, comte de Ste.-Croix, et fils de Pierre-François du Breuil, mort à Lyon, le 25 frimaire an 3, par jugement de la commission révolutionnaire.

Branche des Languet de Gergy.

VII. Jean-Claude LANGUET, seigneur de Gergy, fils aîné de Germain et de Jeanne Devoyot, épousa Marguerite Pivert, dont il eut:

VIII. Guillaume LANGUET, IIIe du nom, qui fut secrétaire d'Elisabeth de Bretagne, et eut pour enfants, de Judith Leconte, sa femme:

1.° Denis, dont l'article suit;
2.° Augustin, prieur de Somment;
3.° Marie Languet, épouse du président Monot.

IX. Denis LANGUET, comte de Rochefort, baron de Saffre, de Gergy, Saint-Côme, la Villeneuve, etc., successivement conseiller au parlement de Rouen, et procureur général au parlement de Dijon, office qu'il exerça pendant vingt-six ans, mourut le 20 août 1680. Il avait épousé, le 12 août 1661, Marie Robelin, fille de Lazare Robelin, baron de Saffre, second président du parlement de Bourgogne, et de Marie Villers. Leurs enfants furent:

1.° Guillaume, seigneur de Rochefort, baron de Saffre, conseiller d'honneur au parlement de Dijon;
2.° Jacques-Vincent, dont l'article viendra;
3.° Pierre-Bénigne, baron de Montigny-sur-Vingeanne en Franche-Comté, chevalier de l'ordre de Wurtemberg, grand-bailli de Calp, chambellan de l'é-

lecteur de Bavière, maréchal-de-camp, général de la cavalerie du duc de Wurtemberg, son envoyé à la cour de France, à la fin du mois d'août 1723, pour remercier le roi des honneurs que sa majesté avait fait rendre à ce prince, lorsqu'il était passé par ses États pour aller prendre possession de la principauté de Montbelliard. Il est mort dans son château de Montigny, le 11 janvier 1743. On trouve son éloge historique dans le *Mercure de France* du mois d'avril de la même année;

4.° Jean-Baptiste-Joseph, docteur de la maison de Sorbonne, nommé curé de Saint-Sulpice, à Paris, dans son abbaye de Bernay, en Normandie;

5.° Lazare, religieux de l'ordre de Citeaux, docteur de Sorbonne, prieur de la Ferté, puis abbé de Saint-Sulpice en Bugey, en 1710, élu abbé de Morimont en 1728, étant à Rome en qualité de procureur général de son ordre, mort en l'abbaye de Rosière, le 20 janvier 1736.

6.° Jean-Joseph, docteur de la maison de Navarre, aumônier de madame la dauphine, puis sacré évêque de Soissons, le 23 juin 1715; reçu à l'Académie française en 1721, et nommé à l'archevêché de Sens en 1731, mort le 11 mai 1753. Ce prélat s'est fait connaître par un grand nombre d'ouvrages polémiques, au sujet de la fameuse bulle *Unigenitus*, dont il s'est montré zélé défenseur;

7.° Thérèse Languet, mariée à Claude Rigoley, seigneur de Puligny, premier président de la chambre des comptes de Dijon.

X. Jacques-Vincent Languet, né le 29 avril 1667, comte de Gergy, seigneur de Montchanut, Aunay, Racounay, Bourgerot, et des quatre Villeneuves, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, choisi par Louis XIV, au mois de novembre 1697, pour son envoyé extraordinaire à Stuttgart, auprès du duc de Wurtemberg; nommé, au mois de janvier 1702, pour passer en Italie avec la même qualité auprès des ducs de Mantoue et de Parme; nommé, au mois de juillet 1709, pour passer avec la même qualité, auprès du grand duc de Toscane; puis envoyé extraordinaire à la diète de Ratisbonne; en janvier 1715, occupait encore cette charge, lorsqu'il fut, en 1721, ambassadeur

à Venise, où il arriva le 5 décembre 1723, mort le 17 novembre 1734. Voyez le *Mercure de France* de ce mois et de la même année, page 2536. Ce fut en sa faveur et en récompense de ses services, que la terre et seigneurie de Gergy, acquise de monsieur le prince de Condé, par Auguste Languet, aumônier du roi, son grand-oncle, fut érigée en comté, par lettres du mois d'août 1706. Il avait épousé, le 21 octobre 1715, Anne Henry, fille de Jean-Baptiste Henry, trésorier général des galères de France, et de Marie-Anne le Large-du-Moulon. Il n'a laissé que des filles, entre autres :

Antoinette-Barbonne-Thérèse Languet, héritière du comté de Gergy, mariée, le 10 juin 1737, par son grand-oncle paternel, l'archevêque de Sens, à Louis de Cardevaque, marquis d'Havrincourt, gouverneur d'Hesdin, ambassadeur de France en Suède.

Armes : « D'azur, au triangle cloché et renversé d'or, » chargé de trois molettes de gueules, une à chaque extré- » mité du triangle. »

GABRIAC. La maison de Cadoine ou Cadoëne, l'une des plus illustres du Languedoc, date d'une haute antiquité, et est alliée aux premières familles de cette province. Ces deux noms se trouvent unis dans les titres les plus anciens, et ses héritiers prenaient indifféremment autrefois le nom de Cadoëne, ou celui de Gabriac.

Cette maison, dont les propriétés étaient considérables dans le douzième siècle, a possédé de temps immémorial la baronnie de Gabriac en Gévaudan, laquelle donnait entrée aux états du Languedoc, et qui appartient aujourd'hui à la maison de Montcalm. Des descendants de cette famille accompagnèrent le roi saint Louis en Egypte, et l'on trouve des chevaliers et des grands dignitaires de ce nom dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem aux époques les plus célèbres de son histoire.

Le mariage contracté en 1513, par un rejeton de cette maison avec Madeleine de Budos, grand' tante de Charlotte-Marguerite de Montmorency, mariée en 1609, avec Henri de Bourbon, prince de Condé, a procuré à ses descendants une illustre alliance avec les princes de cette

auguste maison. M. l'abbé de Gabriac, grand vicaire de Sens, oncle de M. le comte de Gabriac-Saint-Paulet et de M. le marquis de Gabriac, actuellement existants, a eu l'honneur d'être présenté, en 1763, en qualité de parent, à son altesse sérénissime monseigneur le prince de Condé, ainsi qu'à feu monseigneur le prince de Conti.

La maison de Cadoine de Gabriac subsiste aujourd'hui en deux branches : l'aînée, en la personne de M. le comte de Gabriac-Saint-Paulet, ancien page de Louis XV, possesseur des biens et domaines appartenant encore à cette famille. La cadette est représentée par M. le marquis de Gabriac, l'un des riches propriétaires de Saint-Domingue, aide de camp de son altesse sérénissime monseigneur de prince de Condé, dans la guerre de l'émigration. Présenté à sa majesté Louis XVI, ensuite des preuves faites et remises, le 24 mars 1789, au grand écuyer de France, par M. Chérin, généalogiste du cabinet des ordres du roi; marié en 1790, à Marie Elisabeth de Célésia, noble Génoise.

Il existe encore deux autres branches de cette maison: l'une sous le nom de Roquefeuil-Gabriac, était en possession du vicomté de ce nom ; l'autre, séparée très-anciennement, a des propriétés considérables à l'Ile de France.

Armes : « De gueules, à sept losanges d'or. »

FOURNIER-DE-BOISMARMIN ET DE BELLEVUE (DE), famille ancienne, originaire du Berry.

I. Hugues DE FOURNIER, chevalier, vivant en 1270, eut pour fils :

II. Jean DE FOURNIER, premier du nom, damoiseau, seigneur de la Noue, la Lande, Villary, etc., vivant en 1343, qui fut père de :

III. Jean DE FOURNIER, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Noue, la Lande, Villary, etc., mentionné dans un contrat de vente de quelques dépendances de la seigneurie de la Noue, faite par lui à Pierre Morillon, du 1er septembre 1374. Il eut de Marguerite Rabault, son épouse :

IV. Jean DE FOURNIER, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Noue, la Lande, Villary, etc., qui acheta, en 1378, de Gilles de Harcourt, seigneur de la Ferté-Imbault, les

hayes qu'il avait entre les bois de Villems et le bois de Faubert. Ses enfants furent:

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Foulques, chanoine de Saint-Aurin, qui eut en partage la seigneurie de la Lande, qu'il laissa à son petit-neveu, par son testament du 7 août 1459;
3.° Marguerite de Fournier.

V. Jean DE FOURNIER, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Noue, de Villary, etc., partagea avec son frère et sa sœur, le 4 avril 1407. Il eut pour fils:

VI. Jean DE FOURNIER, Ve du nom, écuyer, qui fit hommage des fiefs de Villary, Moilins, ainsi que de la terre de la Noue, à Catherine de Montmorency, le 15 septembre 1446. Il épousa Guillemette de Fonboutière, de laquelle il laissa:

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Catherine, mariée à Jean de Luine, écuyer;
3.° Marie, femme de Jean-François, écuyer, seigneur de la Cloutière, près Loches en Touraine;
4.° Etiennette, mariée à Clément d'Arsemal, écuyer, seigneur de l'Ecluse.

VII. Jean DE FOURNIER, VIe du nom, seigneur de la Noue, la Lande, etc., eut en don de Foulques de Fournier son grand'oncle, les fief et seigneurie de la Lande. Il fit plusieurs acquisitions de terres et prés en la paroisse de Saint-Denis, en 1476, 1477 et 1483; de Louise d'Orléans-de Réze, son épouse, il eut:

VIII. Pierre DE FOURNIER, écuyer, seigneur de Villary, la Lande et la Noue, marié le 8 avril 1516, avec Françoise de Foyal d'Herbaut, fille de Nicolas, seigneur d'Herbaut. Il avait fait partage sous l'autorité de Robinet d'Orléans, seigneur de Réze, son oncle et son tuteur, à ses tantes mentionnées ci-dessus, le 27 octobre 1488. Ses enfants furent:

1.° François, seigneur de la Noue;
2.° Jean, dont l'article suit;
3.° Autre François, mort jeune et sans postérité;
4.° Charles, seigneur de la Lande, mort aussi sans enfants. Ses biens furent partagés entre François et Jean de Fournier, ses frères, en 1574;
5.° Autre Jean, seigneur de Monteltier.

IX. Jean DE FOURNIER, VIIe du nom, écuyer, seigneur de la Pinaudière, fut tuteur des enfants de François, seigneur de la Noue, son frère; et fit faire, à ce sujet, un acte d'assemblée de parents en 1557. Il épousa, la même année, Jeanne de Roquemaure, d'une famille noble d'Orléans, de laquelle il eut :

1.° Robert, marié, le 4 juin 1572, avec Françoise d'Escolières, dont on ignore la postérité;
2.° Jean, dont l'article suit;
3.° Robert;
4.° Marguerite, mariée en Bourgogne.

X. Jean DE FOURNIER, VIIIe du nom, écuyer, seigneur de Montifaut, épousa : 1.° Louise de Digny; 2° le 10 novembre 1599, Claude Gavin, fille d'Etienne Gavin, écuyer, seigneur de la Chapelle et d'Ortemal : du premier lit vinrent :

1.° François, dont l'article suit;
2.° Marguerite, religieuse à Beaumont-lès-Tours, en 1592.

XI. François DE FOURNIER, écuyer, seigneur de Varennes, épousa, le 18 janvier 1604, Catherine de Malleret, fille d'Antoine, seigneur de Boismarmin, et d'Anne de Bois-Bertrand. Il fut maintenu dans ses priviléges de noblesse, et déclaré issu d'extraction noble par sentence de l'élection de Châteauroux, du 2 juin 1634. Il laissa :

1.° Claude, dont l'article suit;
2.° Jean, auteur de la branche rapportée ci-après;
3.° Catherine de Fournier, mariée le 9 mai 1651, à Florimond d'Arnaud, seigneur des Plaisers, en Blaisois.

XII. Claude DE FOURNIER, écuyer, seigneur de Boismarmin, épousa, le 20 janvier 1643, Catherine de Boislinard, fille de Baptiste, seigneur de Lavau et de Marguerite de Belair. Il fit ses preuves de noblesse devant M. Tubœuf, commissaire député pour la recherche des usurpateurs de titres de noblesse, et obtint sa maintenue le 4 octobre 1668. Ses enfants furent :

1.° Louis, dont l'article suit;
2.° Jeanne, mariée à Charles de Mareuil.

XIII. Louis DE FOURNIER, écuyer, seigneur de Bois-

marmin, servit avec la noblesse de sa province, sous le maréchal de Turenne, ainsi qu'il appert par un certificat du 21 novembre 1674, et par le contrôle du ban de la noblesse du Berry. Il épousa, en 1683, Charlotte de Barville, fille de Jean-François de Barville, seigneur de Boislandry, en Normandie, et de Nots Marafin, en Touraine, et de Charlotte de Douhaut, d'Aunay. De ce mariage vint :

XIV. Charles DE FOURNIER, écuyer, seigneur de Boismarmin, cornette des carabiniers en 1700, capitaine aide-major au régiment de Barville en 1702, qui fut maintenu dans ses priviléges de noblesse, par ordonnance du 17 janviers 1715, et épousa, le 15 janvier 1720, Marie-Angélique de Boislinard, fille de Jean de Boislinard de Cheseaux, et de Marie Boislinard de Margon. De ce mariage sont issus :

1.° Louis-Charles, dont l'article suit ;
2.° Marguerite de Fournier, mariée, en 1743 à Charles de Goyon, seigneur de Saint-Plantuire.

XV. Louis-Charles DE FOURNIER, Ier du nom, chevalier, seigneur de Boismarmin, cornette au régiment de Nicolaï, dragons, par brevet du 15 septembre 1743, épousa, en 1752, Louise de Savary, fille de Louis de Savary, capitaine de dragons au régiment Dauphin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de la maison des Savary d'Anthenaise et Mauléon, chevaliers-bannerets du Poitou, et de Marie-Anne de Berthe. De ce mariage vinrent :

1.° Louis-Charles, dont l'article suit;
2.° Marie-Anne-Bonne ;
3.° Louise-Marguerite de Fournier.

XVI. Louis-Charles DE FOURNIER, IIe du nom, chevalier; d'abord page de monseigneur le duc d'Orléans, puis lieutenant dans son régiment de dragons, en 1773, a épousé demoiselle N.... de Fermey, dont il n'a eu que trois filles.

Branche des seigneurs de Varennes.

XII. Jean DE FOURNIER, Ier du nom de cette branche, second fils de François, et de Catherine de Malleret, écuyer, seigneur de Varennes, capitaine de cavalerie, puis con-

seiller au conseil supérieur du Cap, par commission du 10 juillet 1701; lieutenant colonel du régiment de Pardieu, infanterie, par un brevet du 13 février 1713, mourut au Cap Français, le 19 mai 1714. Il avait épousé, 1.° le 28 avril 1659, demoiselle Marguerite d'Estuard; 2.° le 15 septembre 1695, demoiselle Marie-Thérèse le Fevre, morte le 3 août 1726. Du second lit vinrent:

1.° Jean, dont l'article suit:

2.° Jacques DE FOURNIER-de-Varennes, né le 18 avril 1699, marié le 4 janvier 1738, avec Marie-Anne Bourdas, de laquelle il laissa: 1.° Jean-Jacques-Julien de Fournier-de-Varennes, né le 28 mars 1739, marié le 2 octobre 1769, avec Marie-Thérèse de Fournier-de-Bellevue, sa cousine-germaine; 2.° Marie-Anne-Thérèse, épouse d'Etienne Richard de Saint-Julien; 3.° Anne-Françoise-Adélaïde-Marguerite-Sophie, mariée à Gabriel Cirille de Lys;

3.° Gabriel, seigneur de la Mahautière;

4.° Pierre de Fournier-de-Bellevue, dont la branche est rapportée plus loin;

5.° Charles de Fournier-de-la-Chapelle, né le 24 février 1714, marié le 7 mai 1755, avec Marie-Louise Dureau, de laquelle il eut: 1.° Pierre-Charles, marié avec Marie-Elisabeth-Louise-Rose-Alexis de Cheylus; 2.° Jean-Jacques, qui épousa N.... de l'Hospital, veuve Dureau; 3.° Charlotte-Marie-Marguerite-Laurence Fournier-de-la-Chapelle, épouse de Nicolas de Montholon;

6.° Marthe, mariée à Pierre Beaujaud;

7.° Marie-Thérèse, alliée à Gay-le-Gentil-de-Rosmorduc;

8.° Anne de Fournier-de-la-Chapelle, épouse de Charles-Thomas-Miniac-de-la-Ville-ès-Nouveau.

XIII. Jean DE FOURNIER, II° du nom, écuyer, épousa Marguerite des Sables, dont il n'eut qu'une fille Marguerite-Renée de Fournier, mariée, en 1745, avec Boniface, vicomte de Castellane, colonel du régiment de Penthièvre.

Branche de Fournier-de-Bellevue.

XIII. Pierre DE FOURNIER-DE-BELLEVUE, écuyer, qua-

trième fils de Jean, seigneur de Varennes, et de Marie-Thérèse le Fevre, né le 8 mars 1709, page du roi en 1725; enseigne au régiment des gardes françaises en 1727, capitaine de cavalerie, par commission du 1er janvier 1743, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 11 juin 1750, mort le 19 décembre 1755, avait épousé, le 16 avril 1732, Marie Dugas, de laquelle il eut :

1.° Jean-Jacques, dont l'article viendra;

2.° René-Paschal de Fournier, comte de Bellevue, capitaine de cavalerie au régiment de royal Picardie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui conjointement avec Jean-Jacques, son frère, fut maintenu dans ses priviléges de noblesse, par arrêt du conseil d'état du roi, du 25 octobre 1788. Il épousa Marie-Elisabeth David, dont il eut René-Charles-Marie de Fournier-de-Bellevue, capitaine au régiment royal Picardie, par commission du 19 octobre 1787, marié à mademoiselle de Villenoel, dont il a des enfants.

3.° N... de Fournier Dessalines, lieutenant des vaisseaux du roi, tué le 29 avril 1781, devant la Martinique. Je me fais un devoir de rapporter la lettre qui fut écrite à cette occasion, à madame de Fournier, sa mère, par le ministre de la marine (1).

4.° Marie-Thérèse, épouse de Jean-Jacques-Julien de Fournier de Varennes, son cousin-germain, membre du conseil supérieur du Cap, à Saint-Domingue, et mort en France victime d'un jugement révolutionnaire, en 1793.

---

(1) A Versailles, le 17 janvier 1783.

« Le Roi n'a point oublié, Madame, la mort glorieuse de Monsieur votre fils, lieutenant de vaisseaux, qui a succombé aux blessures qu'il a reçues à bord du vaisseau de la *Ville de Paris*, dans le combat du 29 avril 1781, devant la Martinique. Sa Majesté n'a pas cru devoir accorder dans cette occasion des grâces pécuniaires dont la famille de cet officier n'a pas besoin; mais elle se propose de faire valoir le mérite de ses services et du sacrifice de sa vie en faveur de son neveu, votre petit-fils, et fils de son frère, qui a été lieutenant de vaisseaux. Cet enfant obtiendra certainement toute préférence pour être admis dans la marine lorsqu'il aura l'âge requis, je me fais un devoir, Madame, de vous annoncer les dispositions de Sa Majesté à ce sujet.

» Je suis, etc. *Signé*, De Castries. »

5.° Marie-Adélaïde de Fournier-de-Bellevue, mariée avec Henri-Eugène Feron-de-la-Feronaye, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort dans l'émigration.

XIV. Jean-Jacques, marquis de Fournier-de-Bellevue, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, en 1773, demoiselle Nymphe-Perrine de le Courcière; de ce mariage vinrent :

1.° Jean-Pierre-René, dont l'article suit;
2.° Jean-Jacques-Louis Fournier-de-Bellevue, né le 18 octobre 1777, marié à demoiselle Blaise de Maison-Neuve; de ce mariage sont issus : 1.° Jean-Jacques; 2.° Frédéric; 3.° Ernestine;
3.° Jean-Marie-Paschal, né le 26 mai 1781, tué sur la *Clorinde*, en 1814;
4.° Charles Fournier-de-Bellevue, lieutenant d'infanterie, tué à la bataille d'Eylau, le 7 février 1807.
5.° Jeanne-Marie-Thérèse Bonne, née le 6 décembre 1778; morte.

XV. Jean-Pierre-René, marquis de Fournier-de-Bellevue, né le 11 juillet 1776, page de S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans, en 1789, puis capitaine de cavalerie en 1813; a épousé demoiselle Madeleine Pierrès de la Touche; de ce mariage :

1.° Jean de Fournier-de-Bellevue, né le 6 octobre 1806;
2.° Elisabeth;
3.° Mathilde;
4.° Madeleine.

Armes : « De sable au chevron d'argent. »

MONTAL ou MONTALLY (de); famille ancienne du Languedoc, où elle réside encore de nos jours : elle est originaire d'Italie, et s'est naturalisée en France au commencement du règne de François Ier.

I. Noble-Simon de Montal ou Montally, Ier du nom, natif de Parme, en Italie, passa en France en qualité de gentilhomme, à la suite du cardinal de Farnèse, sous le règne de François Ier. Il s'établit dans le diocèse de St.-Pons,

en Languedoc. Il épousa, en 1520, Marie de Mas; de ce mariage vinrent :

1.° Jacques de Montal, dont l'article suit ;
2.° Toinette de Montal, qui épousa, en 1555, Noble Jean de Cabrol de Montarnaud, seigneur de Sallevieille.

II. Jacques de Montal, écuyer, épousa Anne de Cabrol ; de ce mariage vinrent :

1.° Simon de Montal, qui suit;
2.° Jean de Montal de la Serre, qui fit branche ;
3.° François de Montal, mort en bas âge.

III. Simon de Montal, II° du nom, sieur de Vernoubre, écuyer, épousa Marie Audibert ; de ce mariage vinrent:

1.° Pierre de Montal, qui suit ;
2.° Marguerite de Montal, qui épousa noble Landes de Linières.

IV. Pierre de Montal, sieur de Vernoubre, écuyer, épousa Marie de Montal de la Serre ; de ce mariage vinrent:

1.° Laurent de Montal, qui suit ;
2.° Jean de Montal, mort sans postérité de Catherine de Planque, son épouse.

V. Laurent de Montal, sieur de Vernoubre, écuyer, épousa Anne de Vabre du Rouquis ; de ce mariage vinrent :

1.° Jean-Joseph-Marie de Montal, qui suit ;
2.° Catherine de Montal, qui épousa M. de Gros.

VI. Jean-Joseph-Marie de Montal, sieur de Vernoubre, écuyer, épousa, en 1774, Marie-Madeleine de Morlhon, fille de messire Bernard de Morlhon, comte de Murasson, et de dame Marie-Madeleine de la Réole d'Espagne. De ce mariage vinrent :

1.° Joseph-Louis de Montal, qui suit ;
2.° Madeleine de Montal ;
3.° Joséphine de Montal, qui a épousé M. Florent d'Alengrin.

VII. Joseph-Louis de Montal, sieur de Vernoubre, chevalier, né le 3 décembre 1777, a épousé, en 1803,

Gabrielle-Rosalie-Elisabeth de Rives, fille de Noble-Joseph-François de Rives, baron de Ribaute; de ce mariage :

1.° Léopold de Montal;
2.° Félicie de Montal;

Armes: « De gueules, à trois léopards d'or, l'un sur » l'autre. »

Nota. Quelques erreurs s'étant glissées dans cet article inséré dans le second volume de cet ouvrage, nous nous sommes empressés de fournir ce nouvel article.

CLICQUOT DE TOUSSICOURT, famille originaire de Champagne.

I. Jean-Baptiste Clicquot de Toussicourt, conseiller au bailliage de Reims, et directeur de la monnaie de ladite ville, fut anobli par le roi Louis XV, par lettres-patentes délivrées à Versailles, au mois de juin 1765, dans lesquelles il est dit : « Que par ses lumières, sa capacité et son intégrité dans l'exercice desdites charges, » ledit Jean-Baptiste Clicquot a mérité l'estime, l'affection » et la confiance de ses concitoyens, qui lui ont donné » des marques non équivoques de leur estime, en le choi- » sissant pour remplir une des places *d'Echevin*, dans » laquelle il a mérité leurs applaudissements, et s'est » distingué par son application à tout ce qui peut main- » tenir une bonne et sage administration; que le roi vou- » lant aussi récompenser le zèle qu'il a fait paraître pour » sa gloire, en contribuant, par ses soins, à l'élévation » du monument que la ville de Reims lui a consacré, » lui accorde, comme la plus précieuse de ses grâces, » l'anoblissement qui, en passant à sa postérité, conserve » dans la mémoire de ses descendants, le souvenir de » ses vertus, de ses bonnes qualités, et des services qu'il » a rendus à l'Etat, et à ses concitoyens. » Il eut pour fils :

II. Jean-Nicolas Clicquot de Toussicourt, écuyer, marié à Anne-Sophie-Mathieu, de Sainte-Ménéhould; de ce mariage :

III. Jean-Baptiste Clicquot de Toussicourt, deuxième

du nom, écuyer, marié en 1801, à demoiselle André Danré de Loupeigne; de ce mariage:

1.° Charles-Denis, né en 1811;
2.° Éléonore, née en 1803.

Armes: « D'argent à une tige de coquelicot de sinople, » fleurie de gueules, mouvante d'une terrasse de sinople; » au chef d'azur chargé de deux étoiles d'argent. »

SUBLET-D'HEUDICOURT-LENONCOURT, famille originaire de Blois, et des plus anciennes de France; elle est fixée de nos jours, en Lorraine, et en Normandie (1).

I. Michel SUBLET, Ier du nom, seigneur d'Heudicourt, intendant et contrôleur général des finances, conseiller-d'état, intendant de l'ordre du Saint-Esprit, en 1593, mourut en 1599; il avait épousé Marie Boulier, morte en 1624; de ce mariage:

1.° Claude Sublet, dont l'article viendra;
2.° Pierre Sublet, seigneur de Romilly, trésorier de l'ordinaire des guerres, mort le 16 janvier 1654; il avait épousé: 1.° Louise Goulas de la Mothe, de laquelle il n'eut que des enfants qui moururent jeunes; 2.° Martine du Tremblay, mariée le 30 juillet 1617; il laissa d'elle: 1.° Pierre Sublet, seigneur de Romilly, abbé de St.- Eloi; 2.° Michel Sublet, chevalier de Malte, longtemps détenu chez les Turcs; 3° Marie Sublet, qui épousa Julien le Bret de Hucourt, et mourut en 1686;
3.° Michel Sublet, abbé de Vendôme, en 1615, puis de Ferrières; il mourut en 1649;
4.° François Sublet, seigneur d'Hebecourt, qui épousa Marguerite Hurault de Saint-Denis, de laquelle il eut François Sublet d'Hebecourt, tué en duel en

---

(1) François Sublet, seigneur des Noyers, sur-intendant des finances en 1624, et secrétaire d'Etat au département de la guerre en 1636, était de cette maison. Ce ministre était protecteur des sciences et des arts; c'est lui qui fonda l'imprimerie royale dans les galeries du Louvre. Il mourut le 26 octobre 1645.

1666 ; il avait épousé Madeleine Marchand, de laquelle il laissa plusieurs enfants;

5.° Diane Sublet, mariée à Nicolas Fayet, secrétaire du roi, président des comptes, morte en 1647;

6.° Marie Sublet, mariée à Pierre de Roncherolles, seigneur de Menneville;

7.° Madeleine Sublet, qui épousa Guy de Fours de Guitry.

II. Claude Sublet, seigneur d'Heudicourt, conseiller au parlement, en 1595, mourut en 1626; il avait épousé Madeleine Favereau, de laquelle il laissa:

1.° Michel IIe, qui suit;

2.° Marie Sublet, qui épousa Nicolas le Sueur, seigneur d'Aulny.

III. Michel Sublet, IIe du nom, seigneur d'Heudicourt, fut sergent de bataille, et servit en qualité de maréchal-de-camp, à la bataille de Sedan, en 1641; il fut depuis lieutenant général des armées du roi, et gouverneur de Landrecies, en 1647; il mourut en 1665. Il avait épousé Denise Bourbon, qui mourut en 1657; de ce mariage:

1.° Michel IIIe, dont l'article suit;

2.° Claude Sublet, capitaine de cavalerie dans le régiment de son frère, mort de ses blessures, en 1672;

3.° François Sublet, capitaine au régiment de Picardie, infanterie, pendant vingt-six-ans, puis, capitaine de cavalerie au régiment de son frère aîné; quitta le service en 1684, et fut gentilhomme de la louveterie;

4.° Louis Sublet, abbé commandataire de l'abbaye de St.-Fuscien, en 1711;

5.° Denis Sublet, comte d'Heudicourt, qui a fondé la branche d'Heudicourt-Lenoncourt, la seule qui existe, et que je rapporterai plus bas;

6.° Marie Sublet, mariée à N... du Rosay, maître des Eaux et Forêts de Normandie;

7.° Marguerite, mariée à N..., seigneur d'Agencourt en Bourgogne.

IV. Michel Sublet, IIIe du nom, marquis d'Heudicourt, grand louvetier de France, mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, brigadier des

armées du roi, quitta le service en 1684; il avait épousé en 1666, Bonne de Pons, morte en 1709. Il laissa d'elle :

1.° Michel Sublet, marquis d'Heudicourt, lieutenant au régiment du roi, tué à la bataille de Nerwinde, en 1693;

2.° Pons-Auguste, dont l'article suit;

3.° Gaston-Armand Sublet, abbé de la Roue, en 1695, nommé évêque d'Evreux en 1709, mort à Rouen en 1710, sans avoir été sacré;

4.° Louise Sublet, dame du palais de madame la Dauphine, fut mariée en 1688, à Jean-François Cordebeuf de Beauverger, marquis de Mongon, colonel du régiment des cuirassiers du roi, lieutenant général en 1702.

V. Pons-Auguste Sublet, marquis d'Heudicourt, mestre de camp du régiment de Vivarais, en 1702, servit à la bataille d'Hochstett en 1703, fut fait brigadier des armées du roi, en 1709, et grand louvetier de France en 1718, sur la démission de son père; il avait épousé, au mois de mai 1715, Louise-Julie de Hautefort de Surville, de laquelle il ne laissa qu'une fille unique qui suit:

Charlotte-Alexandrine Sublet, marquise d'Heudicourt, née le 22 mars 1722, fut mariée en 1737, à Antonin-Armand de Belsunce; ce fut en faveur de ce mariage que Pons-Auguste Sublet, marquis d'Heudicourt, se démit de l'office de grand louvetier de France, dont M. de Belsunce fut revêtu. Charlotte-Alexandrine fut mère de Louis-Antonin de Belsunce, colonel du régiment de dragons de son nom, mort en Hollande, n'ayant laissé qu'un fils mort sans alliance et sans postérité.

Branche de Sublet, marquis d'Heudicourt-Lenoncourt.

IV. Denis Sublet, comte d'Heudicourt, cinquième fils de Michel Sublet, III° du nom, fut lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Karcado, et quitta le service en 1674, après s'être trouvé à la bataille de Senef; il épousa Marie-Françoise, marquise de *Lenoncourt* (1), fille unique

(1) La maison de Lenoncourt est une des plus illustres de France. Quelques auteurs lui donnent une origine commune avec celle de Lorraine, qui est aujourd'hui impériale d'Allemagne.

et héritière d'Antoine de Lenoncourt, comte d'Ave et d'Asberg, grand écuyer du duc de Lorraine. Ce fut à raison de ce mariage que cette branche de Sublet-Heudicourt prit le nom et les armes de Lenoncourt; les enfants issus de ce mariage furent entre autres :

1.° Joseph-Michel, dont l'article suit;

2.° Gueri Sublet, brigadier des armées du roi, en faveur duquel les terres de Trognon, Troisville, Voinville, Varneville et Bruxerule, furent érigées en marquisat, sous le nom d'*Heudicourt*, par lettres-patentes du 7 février 1737. Il épousa en 1750, Anne Moreau, veuve de Charles de Barrois, comte de Cœurs, baron de Manonville. Il ne reste point de postérité de ce mariage.

V. Joseph-Michel Sublet, marquis de Lenoncourt, page du roi dans sa grande écurie, le 12 décembre 1696, épousa, en 1717, Madeleine-Françoise Molé, dame de Pourquerolles, fille unique et héritière de Jean Molé, marquis de Pourquerolles, morte en 1764; de ce mariage vint :

VI. Balthasar-Joseph-Michel-Nicolas Sublet, marquis de Lenoncourt et de Pourquerolles, colonel du régiment de son nom; marié en février 1744, à Anne-Constance Groulard de Boisgeoffroy, de laquelle il laissa :

VII. Charles-Louis-Edme Sublet d'Heudicourt, marquis de Lenoncourt et de Pourquerolles, né à Paris, le 3 décembre 1747, chef d'escadron au régiment royal Lorraine, cavalerie; n'a eu aucun enfant de son mariage avec la dame David de St.-Céry, mais il a adopté en vertu de toutes les lois existantes, pour ses fils :

1.° Alexis-Remi de Lenoncourt.

2.° Alexandre-Auguste de Lenoncourt.

Armes : « Ecartelé au 1 et 4, d'azur au pal bretessé » d'or, maçonné de sable, chargé d'une vergette de même : » et au 2 et 3 d'argent à la croix engrêlée de gueules; et » comme elle a eu des alliances avec plusieurs mai- » sons souveraines, et qu'elle a possédé une princi- » pauté en Italie, dans le royaume de Naples, lesdites » armes sont surmontées d'une couronne de Souverain, » avec deux têtes d'aigles qui passent au-dessus. »

COUASNON, anciennement d'Erbrée, famille noble de Bretagne, dont on trouve le nom indifféremment écrit dans les titres, *Couaisnon*, *Couainon*, *Couaynon*, *Coaynon*, *Coynon*, et *Couasnon*; elle possédait les terres et seigneuries de Breilmanfeny, la Dinastive, Brielles, Chastenay, la Barillière, Boulande, Gastine, Clergerie, Lorgerie, la Hersendière, la Roche, la Croisille, la Rougère, etc. Elle fit ses preuves de noblesse au cabinet du roi au mois de septembre 1789, d'après le certificat délivré par M. Chérin, généalogiste des ordres, qui donne la généalogie que je vais rapporter ici, et qui admet Jean-César-Elisabeth de Couasnon à l'honneur de monter dans les carrosses de S. M. et de la suivre à la chasse.

Premiers individus connus de cette maison.

Briton d'Erbrée fut l'un des témoins de la donation faite à l'abbaye de Savigny, le 5 des calendes d'avril 1160, par Robert, seigneur de Vitré, Emena sa femme, et André leur fils.

Jean d'Erbrée, chevalier, nommé dans un acte de ratification faite par ses enfants, qui furent:

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Hervé d'Erbrée, qui fut présent à un acte de cession faite à Jean d'Erbrée, par André de Vitré, et fut témoin d'une quittance donnée en 1227, par le même André, seigneur de Vitré. Il est nommé *Hervé de Coignon*, dans la ratification qu'il fit avec Jean d'Erbrée, Odon de Cornillé et H. Coignon, de l'échange consenti par Jean d'Erbrée, leur père;

3.° Odon de Cornillé, qui fut aussi témoin de la ratification ci-dessus, faite par Jean d'Erbrée, Hervé de Coignon, ses frères, et Béatrix, leur mère.

Jean d'Erbrée fut l'un des témoins d'un accord fait en 1202, entre André, seigneur de Vitré, et Hervé de Danac, et le scella de son sceau en 1238; reçut, par acte, la cession que lui fit André de Vitré, de ce qui lui appartenait, à la coutume de Brielles; ratifia, avec ses frères et leur mère, l'échange fait par leur père, et fut l'un des témoins de la donation faite en 1207, au prieuré de Sainte-Croix de Vitré, par Robert de Domaigné, chevalier.

On trouve ensuite.

Hervé Coaynon, seigneur de Brielles, du Breilmanfeny, et de la Dinastive, qui reçut plusieurs reconnaissances féodales en 1377, 1378, 1381, 1385 et 1401, à cause d'héritages tenus de lui, en la paroisse de Brielles; transigea, le 9 décembre 1396, avec très-noble et puissant sire Guy, sire de Laval et de Vitré, à cause du dommage que faisait audit sire de Laval, la chaussée qu'il avait élevée de son étang, sis près de son hébergement du Breilmanfeny;

Alain de Coaynon, lequel fut secrétaire du duc de Bretagne en 1426; son envoyé vers le duc de Betfort, en 1428; député vers le roi de France avec l'évêque de Saint-Malo, le grand maître d'hôtel du duc de Bretagne, et le sénéchal de Rennes, en 1430, et la même année vers le roi d'Angleterre; fut l'un des ambassadeurs, de Bretagne, qui accompagnèrent la reine de Sicile lorsqu'elle fut trouver le roi à Saumur, en 1431, pour travailler à réconcilier le connétable avec Sa Majesté, et fut encore envoyé en ambassade en Angleterre, au mois d'avril 1433.

La filiation suivie de cette maison remonte à:

I. Pierre Coaynon, chevalier, seigneur du Breilmanfeny, Brielles, Passouer, la Hagnelière, et des fiefs de Saint-Etienne-de-Tuebousl, en la paroisse de la Chapelle d'Erbrée, reçut sept aveux en 1417, à cause d'héritages tenus de lui, en la paroisse de Brielles, au village de la Mazure et au clou de la Dinestière; rendit aveu, le 10 décembre 1432, à la comtesse de Laval, dame de Vitré, des lieux de Passouer, la Hagnelière, etc. Il avait épousé, en 1418, Marguerite de la Porte, fille aînée de messire Yvon de la Porte, chevalier, et de dame Jeanne de la Mothe. De ce mariage vinrent:

1.° René, dont l'article viendra;

2.° Guyon Coaynon, rappelé, comme noble, dans la réformation des feux de la paroisse de Jaure, faite le 11 décembre 1513, et comme ayant acquis l'hébergement de la Rougeraye, où demeurait demoiselle Bonne de Garmeaulx, sa veuve, et leurs enfants;

3.° Jacqueline Coaynon, veuve de Guyon de Grasmenil, sieur du Boaisbelin, nommé dans la réformation de 1513, dans laquelle fut compris, comme noble, Robert, leur fils;

4.° Marie Coaynon, qui fut, avec Jean des Vaux, son mari, sieur de Boisgranier, Breilmorin et Vaugleme, comprise au rang des nobles de la paroisse de Louvigny, évêché de Rennes, dans la réformation de 1513.

II. René Coaynon, chevalier, seigneur de Chastenay, la Croisille, du Breilmanfeny, Brielles, etc., fut compris, dans la réformation des feux de la paroisse de Mondever, faite le 15 janvier 1453, comme propriétaire d'un lieu noble, en possession de franchise ; transigea, le 17 juillet 1456 ; donna, comme héritier principal, partage à Guyon, son frère dans les successions de leur père et mère, le 23 avril 1463 ; servit en qualité d'homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance, sous la charge de Bertrand du Parc, le 21 juillet 1474 ; fut compris dans la réformation des paroisses de Basoges et de Mondever, faite le 2 juillet 1478, comme noble et en possession de tout temps de tenir métairies franches, exemptes de fouage. Il épousa le 2 août 1440, Jeanne du Bouschet, fille aînée de Raoul, chevalier, seigneur du Bouschet et de la Haye-de-Torcé, et de dame Isabelle de Champchevrier, dont :

1.° César, dont l'article suit ;
2.° Jean, auteur de la branche des seigneurs de la Barillière, rapportée ci-après ;
3.° Gilles Coaynon, qui transigea, le 9 mai 1535, avec demoiselle Jeanne Hoguerel, sa belle-sœur.

III. César Coaynon, chevalier, seigneur du Breilmanfeny, de Passouer, la Boullaye, la Barillière, etc., reçut une obligation le 17 janvier 1488 ; transigea le 2 février 1508 ; fut compris dans la réformation des feux des paroisses de l'évêché de Rennes, faite le 11 décembre 1513, comme noble et possédant, dans la paroisse d'Erbrée, les métairies de Lorgerie, Ponceart, la Grande Hoguelière et Rallay ; dans celle de Mondever, les lieux du Breilmanfeny, de la Boullaye, Passouer ; et dans celle de Basouges, la Berrouse, les manoirs et métairies de Bollande et Beauvoirs ; et assista, comme curateur de Bertrand de Pouez, écuyer, seigneur dudit lieu, à la transaction passée le 4 novembre 1517, entre ledit seigneur de Pouez, et Jean, sire de Châteaubriant. Il laissa, de Jeanne du Pontberanger, son épouse :

1.° Jean, dont l'article viendra ;

2.° André Coaynon, écuyer, sieur de Lorgerie, sénéchal de Vitré, qui reçut partage de son frère aîné, le 9 mars 1559 ; fut avocat au parlement, et épousa, le 11 juin 1586, Françoise de Bec-de-Lièvre.

IV. Jean de Coaynon, écuyer, seigneur de Breilmanfeny, Boullande, Gastines, Lorgerie, la Roche, etc., fit un accord le 16 mai 1544 ; rendit aveu, le 10 novembre suivant, à Guy, comte de Laval, de la terre et seigneurie du Breilmanfeny, sise paroisses d'Erbrée, Mondover et Argentré ; transigea, le 9 mars 1559, et était, le 4 mai de la même année, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de M. de Matignon, dont la revue fut faite à Valogne.

Il laissa de son mariage contracté avec Julienne Bernier :

1.° Jules de Coaynon, écuyer, seigneur du Breilmanfeny, Boullande, Lorgerie, etc., tué à la bataille de Jarnac ;

2.° Tristan de Coaynon, écuyer, sieur de la Marche-Juveigneur, tué à la bataille de Moncontour ;

3.° Jeanne de Coaynon, dame du Boais, qui obtint, avec noble écuyer Léonard de Vauborel, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, le 30 octobre 1570, main-levée des successions de Jules et Tristan de Coaynon, ses frères, tués au service, et reçut aveu le 13 décembre 1605, d'héritages mouvants de la seigneurie du Breilmanfeny.

Branche des seigneurs de la Barillière.

III. Jean de Coaynon, Ier du nom de cette branche, écuyer, seigneur de la Barillière, second fils de René, et Jeanne du Bouschet ; est nommé, dans une transaction, faite par César, son frère aîné, le 2 février 1508 ; transigea, le 31 octobre 1520 et donna assiette de trente livres de rentes, à Jeanne Hoguerel, son épouse, au mois de juin 1528. Il laissa :

1.° Olivier, dont l'article suit ;

2.° Jean, seigneur de la Boullaye ;

3.° Rose, mariée à noble Pierre Derval ;

4.° Renée Coaynon, femme de noble Bastien de la Bissaye, seigneur de Beauchesne.

IV. Olivier de Coaynon, écuyer, seigneur de la Barillière, transigea, le 17 août 1547, et fut déchargé, le 15

juillet 1553, du service au ban et arrière-ban du comte de Laval, attendu qu'il était appelé à l'arrière-ban du pays du Maine. Il épousa Renée Cornilleau, dont il eut :

1.° Guy, dont l'article suit ;
2.° Julienne de Coaynon.

V. Guy DE COAYNON, écuyer, seigneur de la Barillière, des fiefs et terres de la Brochardière, la Pervenchère, la Hersendière, etc., fit une acquisition avec son épouse, le 11 mai 1566 ; reçut aveu le 1er août 1568; donna le dénombrement de ses terres, qu'il tenait du duc de Guise, le 16 mai 1571, et donna un moulin à bail, le 15 octobre 1590. Il eut de Marguerite le Boutillier, son épouse :

1.° Claude, dont l'article suit ;
2.° Françoise de Coaynon, mariée, 1.° à noble Pierre Villet, sieur de Bellevre ; 2.° à noble Jean des Champs, écuyer, seigneur dudit lieu.

VI. Claude DE COAYNON, écuyer, seigneur de la Barillière, la Hersendière, la Brochardière, la Pervenchère et autres lieux, obtint, le 12 juin 1599, des lettres d'évocation au conseil du roi, en considération de ses services militaires, et mourut le 2 septembre 1623. Il avait épousé, le 15 septembre 1593, Bertranne de la Lande, fille de Guillaume de la Lande, sieur des Fossés, et de Jeanne de Launay. De ce mariage vinrent :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Claude, écuyer, seigneur de la Roche ;
3.° Jeanne, mariée à Guy le Sevier, écuyer, sieur de Penestane ;
4.° Gillette, alliée à René Davy, écuyer, sieur de la Championnière ;
5.° Anne de Coaynon, dame de la Pillardaye, religieuse en l'abbaye et couvent de Patience, à Laval.

VII. Jean DE COAYNON, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Barillière et autres lieux ; transigea le 10 septembre 1632 ; servit, en 1636 et 1637, en qualité d'homme d'armes de la compagnie des gendarmes du cardinal de Richelieu ; donna partage à ses sœurs le 5 mars 1639 ; fit un accord, comme héritier principal et noble, le 17 décembre 1643, et rendit aveu le 2 novembre 1654. Il épousa Françoise Marest, dont vinrent :

1.° Jacques, écuyer, sieur de la Croisille, mort avant le 3 juin 1674;
2.° Pierre, dont l'article suit;
3.° Jean, écuyer, sieur de Chastenay, qui étant au service du roi, obtint, avec Pierre, son frère, acte de représentation de ses titres, le 9 juin 1668;
4.° Alexis, prêtre, prieur, abbé de la Barillière;
5.° René de Coaynon;
6.° Françoise, dame de la Porte;
7.° Marie de Coaynon, femme de Gilles Lezot de Vanrose, écuyer, sieur de Pommeniac.

VIII. Pierre DE COAYNON, chevalier, seigneur de la Barillière, fit un accord, le 14 avril 1667, avec René Davy, écuyer, sieur de la Championnière, son beau-père; eut acte de M. Voisin de la Moiraye, intendant de Tours, le 9 juin 1668, de la représentation de ses titres. Il laissa de Simonne Davy, son épouse:

1.° Gilles-César, dont l'article suit;
2.° Marie de Coaynon, mariée, le 2 mai 1695, avec messire Charles d'Aubert, chevalier, seigneur de Launay, Beaulieu, etc.

IX. Gilles-César de COAYNON, chevalier, seigneur de la Barillière, de la Croisille et autres lieux, nommé lieutenant au régiment de la Marche, infanterie, le 15 octobre 1696, épousa Guyonne-Elisabeth Drouet de Montgermont, de laquelle il laissa:

1.° César-Léonard, dont l'article suit;
2.° Gabriel-Léonard, chevalier de la Barillière;
3.° Simonne-Elisabeth;
4.° Marie-Marguerite de Couasnon;
5.° Thérèse de Couasnon, religieuse ursuline.

X. César-Léonard DE COUASNON, chevalier, seigneur de la Barillière, la Croisille et autres lieux, épousa, le 24 août 1748, Renée-Françoise le Clerc des Gaudesches, fille de Jean le Clerc, écuyer, seigneur de la vicomté et chastellenie de Tercham et autres lieux, et de dame Renée Gauthier. De ce mariage vinrent:

1.° Jean-César-Elisabeth, dont l'article suit;
2.° Léonard-Marie, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère;

3.° César-Jérôme, né le 21 mars 1755, prêtre, ancien chanoine archidiacre de l'église cathédrale de Séez, vicaire-général du diocèse et aumônier du Roi;

4.° François-Marie-Jérôme, né le 13 juin 1758, prêtre, prévôt du chapitre de Saint-Junieu, et grand-vicaire du diocèse de Limoges, décédé, victime de la révolution, le 22 mars 1794;

5.° Elisabeth-René, né le 10 janvier 1760, mort sans postérité, le 6 juillet 1776;

6.° Marie-Renée-Thérèse de Couasnon, née le 16 décembre 1753; mariée, le 25 mai 1777, à messire Etienne-Gédéon-Charles Thiroux de Saint-Cyr, chevalier, seigneur de la Fontaine; morte le 22 juin 1780.

XI. Jean-César-Elisabeth DE COUASNON, chevalier de la Barillière, la Croisille, la Rougère et autres lieux, né le 3 mars 1750, a été successivement page de la reine, sous-lieutenant en son régiment d'infanterie, puis lieutenant dans le régiment provincial du Mans; a fait offre de rendre hommage à Madame la duchesse de Mazarin, comme dame d'Enée, le 30 janvier 1773; a été admis à monter dans les carrosses du roi, en vertu des preuves faites au cabinet de Sa Majesté, en 1789, et sur le certificat qui lui fut délivré par monsieur Chérin. Il a épousé, le 16 mars 1774, Louise-Marie-Françoise-Renée Duplessis d'Argentré, fille de feu messire Charles-Marie-Camille Duplessis d'Argentré, chevalier, seigneur et comte de Pontestaut, brigadier des armées du roi, colonel du régiment des grenadiers royaux de Bretagne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Renée-Jeanne-Marie Gougeon de Launay. De ce mariage sont issus:

1.° Alexis-Léonard de Couasnon, né le 19 juin 1775, capitaine d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a épousé, le 4 mai 1805, mademoiselle Suzanne-Pauline Minault de la Hélandière, fille de monsieur René-Louis Minault de la Hélandière, gentilhomme angevin, ancien page, et capitaine au régiment de Penthièvre, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Jeanne Thomas. Il a de ce mariage:

a. Louis-Paul de Couasnon, né le 22 septembre 1809;

b. Emilie Jeanne de Couasnon, née le 21 juillet 1806;

2.° Charles-Jean de Couasnon, né le 23 décembre 1776, mort sans postérité, le 2 novembre 1795;

3.° Jean-Louis de Couasnon, né le 31 juillet 1781, officier d'artillerie;

4.° François-Jean-Baptiste de Couasnon, né le 4 mai 1784;

5.° César-Camille de Couasnon, ondoyé le 18 février 1786;

6.° Louis-Marie de Couasnon, né le 14 avril 1788, décédé le 23 mars 1802;

7.° Esprit-Constant de Couasnon, né le 27 mai 1789, garde-du-corps du roi, en 1814;

8.° Marguerite-Françoise de Couasnon, née le 20 janvier 1778, mariée, le 19 février 1805, avec Michel Ami du Hamel de la Bothelière, ancien officier d'infanterie;

9.° Zoé-Elisabeth de Couasnon, née le 22 août 1790, mariée, le 21 janvier 1812, à monsieur Louis-Jean-François-Marie de la Forêt, gentilhomme breton.

XII. Léonard-Marie DE COUASNON, chevalier, de la Barillière, né le 17 décembre 1752, officier au régiment de la Reine, infanterie, assista, le 16 mars 1774, au contrat de mariage de son frère aîné, et mourut le 26 mai 1786. Il avait épousé, le 25 mai 1777, Elisabeth-Jeanne-Marie de Pivron de Morlat, fille de messire André-Denis de Pivron, écuyer, et de dame Renée-Françoise Jeudry. Il a laissé:

1.° Léonard-André de Couasnon, né le 19 septembre 1778, marié, le 9 juillet 1800, avec mademoiselle Marie le Clerc, dont il a:

Marie-Amélie de Couasnon, née le 16 avril 1801.

2.° César-François de Couasnon, né le 3 septembre 1782, marié, le 16 novembre 1807, avec mademoiselle Emilie-Scolastique de Chalus de la Brandais, dont:

César-Alphonse de Couasnon, né le 7 avril 1809;

3.° Louis-Marie de Couasnon, né le 29 mars 1786,

marié, le 30 juillet 1810, avec mademoiselle Renée le Geay de la Foretrie, dont il a :

Elisabeth-Claire de Couasnon, née le 8 mai 1811.

4.° Elisabeth-Jeanne-Renée de Couasnon, née le 22 janvier 1781, mariée, le 21 novembre 1803, à monsieur Joseph-René Aubin de la Messuziere, ancien militaire.

Armes: « D'argent, à trois molettes d'éperon de sable. »

LA CELLE DE CHATEAUCLOS (DE), famille des plus anciennes de France, et qui a fait ses preuves de la cour. Elle a fourni le premier gouverneur de la province de la Marche, sous Charles-le-Bel, qui le récompensa, en 1326, en lui donnant le marquisat de Laurières; elle a fourni en outre des chevaliers de Rhodes et trois chevaliers de Malte. J'attends, sur cette maison, des détails généalogiques que je transmettrai dans un prochain volume. Je dirai cependant qu'elle est représentée aujourd'hui par :

Léonard-Sylvain, comte de la Celle, vicomte de Châteauclos, chevalier, page de la reine, officier au régiment Dauphin, dragons, puis aux Gardes-Françaises, chevalier de l'ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandant de la garde nationale de Saint-Pourçain, en 1790. Il est fils de Louis-François, marquis de la Celle, chevalier, seigneur d'Ajain, Cresset, Lavis, Champ-Sanglard, Anzem, le bourg d'Hem, et autres lieux; ancien député de la noblesse de la province de la Marche à l'assemblée provinciale de Moulins.

VALLETEAU DE CHABREFY, famille originaire de la Touraine.

I. Jacques VALLETEAU DE CHABREFY, écuyer, conseiller du roi, contrôleur alternatif des trésoriers-payeurs des pages de messieurs les conseillers-secrétaires du roi, maison, couronne de France et de ses finances, épousa Marie de Chaban, dame de Valmer et de Chançay, sœur de Nicolas de Chaban, écuyer, secrétaire du roi, administrateur général des postes. De ce mariage :

II. Thomas Valleteau de Chabrefy, Ier du nom, écuyer, seigneur de Valmer, Chançay, la Côte, Vaux, et autres lieux, conseiller du roi, président, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Tours, né le 18 février 1733, mort le 8 mai 1792, avait épousé, le 24 février 1772, Marie-Françoise Barré, de laquelle il eut:

III. Thomas Valleteau de Chabrefy, IIe du nom, chevalier, propriétaire de la terre de Valmer (1), ancien élève de l'Ecole Polytechnique, né à Alençon le 20 janvier 1778, est aujourd'hui ingénieur géographe, et maire de Chançay, canton de Vouvray; il a reçu la décoration du Lys; a épousé, le 16 mai 1807, Marguerite-Josèphe Cabaret, née le 4 avril 1788. De ce mariage:

1.° Thomas Valleteau de Chabrefy, né à Paris le 4 juin 1810;
2.° Jérôme-Charles, né à Paris le 27 février 1813.

Armes: « Parti, d'argent à l'aigle de sable, au vol » abaissé, et d'argent à trois monts de sable de trois cou- » peaux, posés en pyramide; celui du haut supportant un » coq au naturel. »

BROSSE (de), famille ancienne, originaire de Bretagne, transplantée en Berry, puis en Beaujolais, et fixée de nos jours dans la Beauce et le Gâtinais. Elle a été admise aux honneurs de la cour sur le certificat de M. Chérin, généalogiste du roi, le 26 janvier 1790.

I. Géraud, vicomte de Brosse, vivait en 1120 et 1136. Il tirait son origine en ligne directe de Faucher, vicomte de Limoges, qui vivait en 881. Il laissa d'Agnès de Liveras, son épouse:

1.° Bernard, dont l'acte suit;
2.° Guillaume;
3.° Guy, qui épousa une dame nommée Alpays, dont il eut Raimond de Brosse;
4.° Foulques;
5.° Garnier;
6.° Autre Guy;
7.° Autre Bernard.

---

(1) Le château de Valmer a appartenu à Charles VII, roi de France.

II. Bernard, Ier du nom, vicomte de Brosse, vivant en 1167, épousa Philiberthe de la Pastoresse, sœur de Pierre, prévôt de Salles, de laquelle il laissa :

1.° Bernard, dont l'article suit;
2.° Autre Bernard, dit de la *Pastoresse*.

III. Bernard, IIe du nom, vicomte de Brosse, vivait en 1175. Il épousa Adelmodis, d'Angoulême, veuve d'Amanjeu, IVe du nom, sire d'Albret, et fille de Guillaume IV, comte d'Angoulême, dit *Taillefer*, et de Marguerite de Turenne, sa seconde femme. De ce mariage vint :

IV. Bernard, IIIe du nom, vicomte de Brosse, vivait en 1211, et fit plusieurs biens à l'église de Montmorillon. Ses enfants furent :

1.° Hugues, dont l'article suit;
2.° Guillaume, sacré archevêque de Sens en 1258, mort à Brinon, le 8 février 1269;
3.° Ænor, dame des Essarts, alliée à Thibaut Chabot, IVe du nom, seigneur de Roche-Cervière. Il vivait en 1250, que son mari lui assigna son douaire.

V. Hugues, Ier du nom, vicomte de Brosse, vivant en 1256, assista au partage que ses enfants firent du bien de leurs femmes; légua une rente sur la terre de Mentoux, au chapitre de Bourges, pour faire son anniversaire. Il laissa de sa femme, dont on ignore le nom :

1.° Hugues, vicomte de Brosse, qui laissa d'Isabelle de Deols, dame de Château-Méliand;
a. Jean, vicomte de Brosse, qui fut père de Jeanne, vicomtesse de Brosse, mariée à André de Chauvigny, IIe du nom, baron de Châteauroux, à qui elle porta la vicomté de Brosse;
b. Hélie, qui eut en partage les terres de Châteauclos, d'Aguzon et d'Azerable, et qui n'eut de N..... dame de Fleet, son épouse, qu'une fille unique, mariée à Jean de Prye, seigneur de Buzançois et de Moulins en Berry, à qui elle porta en mariage tous les biens de son père;
c. Ænor de Brosse, épouse de N..... de Sully, dit le *Boucher*;

2.° Roger, dont l'article suit;

VI. Roger DE BROSSE, Ier du nom, seigneur de Boussac, Sainte-Sevère et de Huriel, accompagna le roi saint Louis au voyage d'outre-mer, en 1248, et au siége de Tunis, en 1270. Il épousa, en 1256, Marguerite de Deols, fille d'Ebbes de Deols, seigneur de Château-Méliand, dont sont issus :

1.° Pierre, dont l'article viendra;

2.° Guillaume, évêque du Puy, en 1317, et de Meaux, peu de temps après, nommé archevêque de Bourges, en 1321, par le pape Jean XII, puis de Sens, en 1330; mort au château de Naillac au mois de décembre 1338, et inhumé au pied du grand autel de l'église cathédrale de Saint-Etienne de Sens, sous une tombe de cuivre jaune, où était gravée cette épitaphe : « *Sculpitur, hic G. de Brucia, » quondam senonen. prælatus sede, qui mortis » subditus, evi carnis jus, ede persolvit naillia- » censi, stirpe nitens, pariter prudens, pius, ad » bona presto, M. C. ter. X. ter. I. ter. semel V. » rapitur nece, festo Luciæ, per iter venie Deus » huic pius esta.* (1) »

3.° Belleassez de Brosse, mariée, en 1293, à Ythier, seigneur de Magnac en Limosin, et de Cluys en Berry.

VII. Pierre DE BROSSE, Ier du nom, chevalier, baron de Boussac, seigneur de Sainte-Sevère et d'Huriel, mort en 1305, et inhumé dans l'église de Saint-Martin d'Huriel, avait épousé, en 1301, Blanche de Sancerre, fille de Jean, Ier du nom, comte de Sancerre, et de Marie de Vierzon. De ce mariage vinrent :

1.° Louis, dont l'article suit;

2.° Pierre, seigneur d'Huriel, du Bouchaut et des Landes, par le partage fait avec son frère en 1321.

VIII. Louis DE BROSSE, Ier du nom, chevalier, baron de Boussac, seigneur de Sainte-Sevère, faisait battre monnaie dans ses terres. Il se soumit cependant à l'or-

(1) Extrait littéralement du P. Anselme.

donnance du roi, de 1320. Il servit en Saintonge, contre les Anglais, en 1338, et fut tué à la bataille de Poitiers, en 1358. Il avait épousé : 1.° Jeanne de Saint-Verain, dame de Cesy, fille de Gibaut de Saint-Verain, et de Jeanne de Linières; 2.° le 27 mars 1339, Constance de la Tour, fille de Bertrand, IIIe du nom, seigneur de la Tour en Auvergne, et d'Isabelle de Lévis. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Marguerite, mariée, en 1343, à Guillaume Comptour, dit le *Jeune*, seigneur d'Apchon;

2.° Blanche, dame de Cesy, alliée à Guy de Chauvigny, seigneur de Château-Roux, fils d'André de Chauvigny, IIe du nom, seigneur de Château-Roux, et de Jeanne, vicomtesse de Brosse;

Du second lit:

3.° Louis, seigneur de Boussac et de Sainte-Sevère, qui fit montre avec Guy de Maureat, chevalier de l'ordre du Temple, et cinq écuyers de sa compagnie, à Sauflieu, le 1er mars 1367, et donna quittance de cent vingt livres sur leurs gages, le 5 du même mois, scellée de son sceau; servit en Nivernais sous le maréchal de Sancerre, en 1368, et avec un autre chevalier et trois écuyers de sa chambre, en Limosin, en octobre 1371; donna quittance de cent cinq francs d'or, le 1er novembre suivant, sur ses gages et ceux d'un chevalier-bachelier et de trois écuyers de sa compagnie, dans laquelle quittance il est qualifié, *chevalier*, *sire de Sainte-Sevayre;* se trouva au second voyage que le roi fit en Flandres, en 1383, pour le siége de Bourbourg; accompagna le duc de Bourbon au voyage qu'il fit en Barbarie; mourut à son retour à Gênes le 8 octobre 1390, et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin d'Huriel. Il avait épousé Marie de Harcourt, fille de Guillaume, seigneur de la Ferté-Imbault, et de Blanche, dame de Bray, dont il n'eut point d'enfants;

2.° Pierre, dont l'article suit;

3.° Isabelle, mariée à Guichard de Culant, seigneur de Dervant;

4.° Jeanne, femme de Godemar de Linières, seigneur

de Mainville, Rougemont, d'Achères, Marans, Nançay, etc.

IX. Pierre DE BROSSE, IIe du nom, chevalier, baron de Boussac seigneur de Sainte-Sévère et d'Huriel, par la mort de son frère aîné, servit sous le maréchal de Sancerre en 1371, 1386 et 1391, mourut le 28 juillet 1422, et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin d'Huriel. Il avait épousé Marguerite de Malleval, fille et principale héritière de Louis, seigneur de Malleval, de la Forest, Châteauclos, d'Aguzon et de Janoillac. Il laissa de ce mariage :

1.° Jean, dont l'article viendra ;
2.° Antoinette, morte en bas âge ;
3.° Blanche, femme de Guerin, seigneur de Brion, chevalier, conseiller et chambellan du roi ;
4.° Catherine de Brosse, alliée à Blain Loup, seigneur de Beauvoir et de Montfan, sénéchal du Bourbonnais; elle vivait en 1466.

X. Jean DE BROSSE, Ier du nom, baron de Boussac, seigneur de Sainte-Sévère, d'Huriel, la Perouse, Malleval, etc., conseiller, chambellan du roi, maréchal de France, rendit de grands services à l'Etat et au roi Charles VII, qui, après l'avoir pourvu de cette dernière dignité, le retint pour être toujours à la garde de sa personne, avec 100 hommes d'armes et 50 de trait. Il se signala à la défense d'Orléans et à la bataille de Poitiers en 1429; assista au sacre du roi, qui le fit son lieutenant général au delà des rivières de Seine, Marne et Somme, en 1430; servit la même année au siége de la Charité; concourut à faire lever le siége que les Anglais et les Bourguignons avaient mis devant Compiègne et Lagny, et mourut en 1433. Il avait épousé, le 20 août 1419, Jeanne de Naillac, dame de la Mothe-Jolivet, fille de Guillaume, seigneur de Naillac, du Blanc en Berry, de Châteaubrun, vicomte de Bridiers, etc., et de Jeanne Turpin. De ce mariage sont issus :

1.° Jean, dont l'article viendra;
2.° Marguerite, dame de la Chateigneraye et d'Ardelay, mariée, vers l'an 1448, à Germain de Vivonne, seigneur d'Aubigny ;
3.° Blanche, femme de Jean de Roye, IIe du nom, seigneur de Beausault et de Busancy, conseiller et chambellan du roi.

XI. Jean DE BROSSE, IIe du nom, comte de Penthièvre,

vicomte de Bridiers, baron de Boussac, seigneur de Sainte-Sevère, d'Huriel, la Perouse, Malleval, conseiller et chambellan du roi, obtint des lettres de Charles VII, le 25 novembre 1435, pour jouir de ses terres, châteaux, forteresses, biens et revenus, quoiqu'il n'eût pas l'âge requis par la coutume de Berry. Il rendit des services considérables au roi Charles VII, qui, en 1449, lui donna la conduite du ban et arrière-ban du Berry. Il accompagna Artus de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France, à la journée de Fourmigny, en 1450, suivit en Guyenne le comte de Dunois, qui le fit chevalier à l'entrée de la ville de Baïonne, le 21 août 1451; fut fait lieutenant-général de l'armée du roi par lettres du 19 mars 1452; prit Bergerac et Castillon, et contribua beaucoup à la reddition de cette province sous l'obéissance de son prince légitime. Il se trouva avec Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, au siége de Charolais, qui fut pris d'assaut le 4 juin de la même année; succéda, du chef de sa femme, Nicole de Blois, vicomtesse de Limoges, puis comtesse de Penthièvre, fille unique de Charles de Blois et de Chastillon, dit de *Bretagne*, baron d'Avaugour, et d'Isabeau de Vivonne, qu'il avait épousée le 18 juin 1437, de l'avis de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, son aïeul paternel, curateur de Jean de Brosse, à condition que leur postérité porterait le nom et les armes de Bretagne, au comté de Penthièvre, en 1454, par la mort de Jean de Bretagne. Il avait suivi la parti du roi Louis XI en la guerre du *Bien public;* ce qui fut cause que le duc de Bretagne se saisit du comté de Penthièvre et ses autres terres de Bretagne, dans lesquelles il ne put rentrer de sa vie, quelques poursuites qu'il en fît, ce qui le détermina de céder et transporter au roi, sur la fin de l'année 1479, tous les droits qu'il pouvait prétendre au duché de Bretagne, du chef de sa femme. Ses enfants furent :

1.° Jean, dont l'article viendra;

2.° Antoine, auteur de la branche des seigneurs d'Escrot, de Malleval, rapportée ci-après;

3.° Paule, mariée, par contrat passé à Boussac le 30 août 1471, à Jean de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers, de Réthel, d'Estampes et d'Eu, baron de Vonzy, pair de France, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or;

4.° Claudine, mariée, le 11 novembre 1485, à Phi-

lippe II, prince de Piémont, comte de Genève, seigneur de Bresse. Elle mourut à Chambery le 13 octobre 1513, et y fut inhumée dans l'église de la Sainte-Chapelle, derrière le grand autel;

5.° Bernarde, troisième femme de Guillaume Paléologue, IVe du nom, marquis de Montferrat;

6.° Hélène de Brosse, première femme de Boniface, IIIe du nom, marquis de Montferrat.

XII. Jean DE BROSSE, dit *de Bretagne*, comte de Penthièvre, vicomte de Bridiers, seigneur de Boussac et de l'Aigle, poursuivit inutilement toute sa vie, ainsi qu'avait fait son père, la restitution de ses terres de Bretagne. Il mourut en 1502, et fut enterré à Boussac, où il avait élu sa sépulture. Il avait épousé, le 15 mai 1468, Louise de Laval, fille de Guy, XIVe du nom, comte de Laval, de Vitré et de Gavre, et d'Isabelle de Bretagne, sa première femme. De ce mariage vinrent :

1.° René, dont l'article viendra;

2.° Madeleine, mariée 1.° à Janus de Savoie, comte de Genève; 2.° avec François, Ier du nom, bâtard de Bretagne, comte de Vertus et de Goello, baron d'Avaugour;

3.° Isabeau, troisième femme de Jean, IVe du nom, sire de Rieux et de Rochefort, comte d'Harcourt, maréchal de Bretagne;

4.° Marguerite, dite *de Bretagne ;*

5.° Catherine de Brosse, épouse de Jean, baron du Pont et de Rostrenan.

XIII. René DE BROSSE, dit *de Bretagne*, comte de Penthièvre, vicomte de Bridiers, seigneur de l'Aigle, de Boussac, de Sainte-Sevère, de Palluau et de Châteauceaux, continua les poursuites pour la restitution de ses terres de Bretagne, auprès du roi Louis XII; il en fit même hommage, étant à Lyon, le 20 janvier 1503, mais il n'y fut point rétabli, et n'en obtint pas davantage du roi François Ier. Le déplaisir qu'il en eut le porta à quitter la France; il suivit en Italie le connétable de Bourbon, au service de l'empereur Charles V, pour lequel il combattit à la bataille de Pavie, le 24 février 1524, et y fut tué. Il avait épousé, 1.° le 13 août 1504, Jeanne de Commines, fille unique de Philippe de la Clite, dit *de Commines*, seigneur d'Argenton et de Talmond, conseiller

et chambellan du roi Louis XI, sénéchal du Poitou, et d'Hélène de Chambes-Montsoreau; 2.° Jeanne de Compeys-de Gruffy, dame de Palluau, de Bourg-Charente, de Pousanges et de Saint-Leu. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1.° François, mort jeune;
2.° Jean, dont l'article viendra;
3.° Charlotte, dite *de Bretagne*, alliée à François de Luxembourg, IIe du nom, vicomte de Martigues; c'est par ce mariage que les biens de la maison de Brosse et de Bretagne ont passé dans celle de Luxembourg;
4.° Jeanne, dite *de Bretagne*, mariée le 11 mars 1531, à René de Laval, seigneur de Bressuire, de Maillé et de la Motte-Sainte-Héraye;

Du second lit :

5.° Françoise de Brosse, dite *de Bretagne*, dame de Palluau, Bourg-Charente, de Pousanges et de Saint-Leu; mariée au château du Louvre, le 23 décembre 1545, à Claude Gouffier, duc de Roanais, marquis de Boisy, grand écuyer de France, chevalier de l'ordre du roi.

XIV. Jean DE BROSSE, IVe du nom, dit *de Bretagne*, duc d'Etampes, comte de Penthièvre, chevalier de l'ordre du roi, en 1550, gouverneur de Bourbonnais, puis de Bretagne, après avoir cherché tous les moyens de rentrer en possession du comté de Penthièvre et de ses autres seigneuries, n'en trouva point de plus sûr que d'épouser la maîtresse du roi François Ier, Anne de Pisseleu, fille de Guillaume de Pisseleu, seigneur de Heilly, et d'Anne Sanguin, à qui ce prince voulait donner une dignité à sa cour. Il assista au sacre de Henri II; mourut sans postérité à Lambale, le 27 janvier 1564, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Guingamp, dans le tombeau de ses prédécesseurs. C'est en sa faveur que le comté d'Etampes, qui lui avait été donné par le roi François Ier, fut érigé en duché, par titres du mois de janvier 1536. Il obtint encore l'érection de la baronnie de Chevreuse en duché, pour lui et pour Anne de Pisseleu, son épouse, par lettres du mois de décembre 1545.

Branche des seigneurs d'Escrot et de Malleval.

XII. Antoine DE BROSSE, Ier du nom, seigneur de Malleval et de Bray, second fils de Jean II et de Nicole de Blois; fut fait chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, en 1481, et fut blessé, en 1498 dans un combat, sur les côtes de Syrie. Il épousa, le 2 avril 1502, Jeanne de la Praye, fille et unique héritière de Jérôme de la Praye, seigneur d'Escrot, dont:

XIII. Ponthus DE BROSSE, écuyer, seigneur d'Escrot et de Malleval, capitaine de soixante hommes d'armes, qui testa le 9 septembre 1535, laissant, de Marie Sardin, fille de Jean Sardin, seigneur de Beauregard en Poitou, qu'il avait épousée le 6 septembre 1527:

1.° Antoine, dont l'article suit:

2.° Charlotte de Brosse, mariée en 1548, à Charles Domas, seigneur de Pisey.

XIV. Antoine DE BROSSE, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Escrot et de Malleval, épousa, le 7 janvier 1561, Catherine Maquin, fille de Charles, seigneur de Sainte-Colombe. Il testa, le 2 mars 1570, laissant:

1.° Claude, dont l'article suit;

2.° Philibert, prêtre, prieur de Montfauvet.

XV. Claude DE BROSSE Ier du nom, seigneur d'Escrot et de Malleval, servit avec honneur les rois Charles IX, Henri III et Henri IV. Il commandait pendant les guerres civiles dans les ville et château de Beaujeu. Il épousa, le 26 mai 1572, Anne Grisard; il testa le 2 septembre 1605, mourut le 28 du même mois, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Beaujeu. Ses enfants furent:

1.° Claude, dont l'article suit;

2.° Antoine, gendarme d'ordonnance dans la compagnie du duc de Bellegarde, grand écuyer de France, et depuis, gentilhomme ordinaire de la maison du roi; il épousa, le 20 février 1605, Catherine de Marzi. Ayant été compris dans le rôle des gentilshommes pour servir au ban et arrière-ban de l'an 1635, il y fut tué. Ses enfants furent:

a. Jacques-Gaspard, enseigne de la colonelle du régiment Lyonnais, tué en Piémont;
b. Luc Adrien de Brosse, dont la postérité est éteinte.

XVI. Claude de Brosse, IIe du nom, seigneur d'Escrot et de Malleval; épousa en secondes noces, le 9 octobre 1641, Catherine Buchet, fille de Jean Buchet, seigneur de Changrenon et de Royer, et de Jeanne de Cret; il testa le 14 avril 1648. Ses enfants furent:

1.° Jean;
2.° Claude, dont l'article suit;
3.° Jérôme, capitaine au régiment Lyonnais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, tué au siége de Turin;
4.° Marie;
5.° Marguerite de Brosse.

XVII. Claude DE BROSSE, IIIe du nom, seigneur d'Escrot et de Malleval, épousa, le 3 janvier 1671, Marie Chesnard, fille de Salomon, seigneur de Nuguet et de Montrouge; il testa le 12 avril 1714. Ses enfants furent:

1.° Salomon, capitaine au régiment de Navarre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, tué aux portes d'Arras, en se battant avec la plus grande valeur. Il n'a point laissé d'enfants de Marie-Anne de Betz, veuve du marquis de Pechery, qu'il avait épousée en 1703;
2.° Claude, dont l'article suit;
3.° Léonard-Joseph, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Vincent de Mâcon;
4.° Marguerite,
5.° Marie,
6.° Aimée,
7.° Jeanne, } religieuses en l'abbaye de la Déserte, à Lyon;
8.° Claudine, religieuse ursuline à Villefranche.

XVIII. Claude DE BROSSE, IVe du nom, seigneur d'Escrot et de Malleval, baron de Chavanne, capitaine au régiment de Villequier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, le 18 avril 1711, Catherine Cottin, fille de Pierre Cottin, seigneur de la Barre et de Saint-Germain-d'Ambrieu. Il testa le 27 mai 1741, laissant de son mariage:

1.° Claude, dont l'article suit;
2.° Pierre-Michel, aide-major au régiment d'Eu;
3.° Marguerite de Brosse, chanoinesse à Aix.

XIX. Claude DE BROSSE, Ve du nom, lieutenant-colonel du régiment de Picardie, avec brevet de colonel, mort en 1781; avait épousé mademoiselle Fourgon de la Maison-Forte, de Lyon; de ce mariage sont issus:

1.° Claude VIe, dont l'article suit;
2.° Claude-Michel-Joseph, baron de Brosse, officier dans Rohan--Soubise, qui a épousé N... de Montléart, de laquelle sont issus: 1.° Claude-Michel-Joseph-Hippolyte, marquis de Brosse, mousquetaire gris en 1814; 2.° Elisa de Brosse.

XX. Claude, VIe du nom, comte de Brosse, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré en 1791; a fait quatre campagnes dans l'armée de monseigneur le prince de Condé, et a été blessé. Il a épousé: 1.° Anne-Marie-Benoîte-Amélie-Colombe de Sainte--Colombe de l'Aubespin, dont il n'a eu qu'un enfant, mort jeune; 2.° Henriette de Brosse, sa cousine germaine, fille de Pierre--Michel, vicomte de Brosse, capitaine aux gardes françaises, maréchal-de-camp, mort le 12 juin 1809, et d'Angélique-Félicité-Colette de Bizemont, sa femme; de ce mariage est issu:

Raoul de Brosse, né le 1er décembre 1804.

Armes: « D'azur à trois gerbes ou brosses d'or, liées de » gueules; supports, deux cerfs: Devise: *Quò fata » sequar.* »

CHAMBRAY (DE), en Normandie. Noble et ancienne maison qui tire son nom d'un château situé sur la rivière d'Yton, possédé depuis six siècles par les seigneurs de ce nom, sortis dès le douzième siècle, des seigneurs de la *Ferté-Fresnel*, lesquels ont conservé sur elle le droit *d'aînesse* ou de *partage par lignage*, usité dans la province de Normandie, du temps de l'ancienne coutume, jusqu'en 1528.

Cette famille a fait ses preuves de la cour en 1737 et 1782, par-devant les généalogistes des ordres du roi; et

en vertu de ces preuves, M. Louis-François, marquis de Chambray et de Conflans, fut admis à l'honneur de monter dans les carrosses du roi, en 1737, et M. Jacques, vicomte de Chambray, eut le même honneur en 1782.

I. Richard, IIe du nom, baron de la *Ferté-Fresnel*, chevalier qui vivait dans le douzième siècle, épousa *Emmeline de Laigle*, fille de *Richer*, deuxième du nom, baron de Laigle, et en eut pour second fils :

II. Simon, chevalier, seigneur de CHAMBRAY, partagé de la terre de Chambray, vers la fin du douzième siècle, et de celle de Blandé. Il épousa *Isabelle de Granvilliers*, héritière de son nom et de la terre de Granvilliers, qu'elle lui porta en mariage. Elle était veuve de lui, en 1210, selon une charte conservée à la cathédrale d'Evreux, par laquelle elle donne à Guillaume de *Séezmoulins*, un bois dépendant de la terre de Chambray, à condition qu'il viendrait tenir les plaids de Chambray. Elle eut la garde de ses enfants mineurs, qui furent :

1.° Simon, qui suit ;

2.° Et Amaury, dont on ne connaît point la postérité.

III. Simon, IIe du nom, seigneur de CHAMBRAY, chevalier, adopta le nom de cette terre, conformément à l'usage du temps. Une charte de l'an 1239, conservée en original à l'abbaye de Lyre, et par copie collationnée au chartrier de Chambray, scellée de son sceau ordinaire, représentant *une croix de Jérusalem*, fait connaître qu'il était seigneur de *Blandé*, et par conséquent que ce fut à Jean, son second fils, que commença la branche de Blandé ; que ce second fils eut cette terre en partage et en prit le nom. Simon, seigneur de Chambray, aumôna, en 1239 aux moines du Désert, le patronage de la chapelle de Chambray, qui avait été fondée par son père, et leur fit plusieurs autres dons contenus en six chartres, conservées à l'abbaye de Lyre. Ces dons furent confirmés par *Guillaume de la Ferté-Fresnel*, son oncle, en ces termes : *Volui et confirmavi omne donum Simonis de Chambray, militis nepotis mei.* Il épousa *Eustache*, dont il ne paraît point de surnom dans une chartre de 1239 ; cependant on présume qu'elle était de la maison des Essarts, parce que dans une charte de 1288, *Jean des Essarts*, appèle *Jean de Chambray*, seigneur de Blandé, *son cousin et son ami*. Du mariage de *Simon de Chambray*, vinrent :

1.° *Jean*, qui suit ;
2.° Et un autre *Jean*, auteur de la branche des seigneurs de Blandé, rapportée ci-après.

IV. Jean, Ier du nom, chevalier, seigneur DE CHAMBRAY, fut marié à *Marguerite Dufresne*, d'une famille très-noble. Il en eut :

1.° Jean, qui suit ;
2.° Roger, dont il ne paraît pas de postérité ;
3.° et 4.° Pétronille et Odeline, qui furent religieuses à la Chaise-Dieu, ordre de Fontevrault. L'an 1283, au mois d'avril, leur père aumôna à ce monastère huit livres de rente, à prendre sur la terre de Chambray, du consentement de *Jean de la Ferté-Fresnel*, son cousin-germain, aîné de la maison et du *parage*. La charte est scellée du sceau de ces deux chevaliers. Sa veuve, *Marguerite du Fresne*, vendit en 1288, le jeudi, fête de *Saint-Simon et Saint Jude*, au chapitre d'Evreux, la dîme inféodée au fief de Chambray, au nom de ses enfants mineurs, du consentement du *Jean de Chambray*, seigneur de Blandé, leur tuteur ; et cette vente fut confirmée par *Jean de la Ferté-Fresnel*, aîné de la maison, en vertu de son droit de *parage*.

V. Jean, seigneur de CHAMBRAY, IIe du nom, est nommé en qualité de *chevalier*, dans un échiquier de l'an 1305. Il était chambellan du roi Charles-le-Bel, en 1323 (*Voy.* l'Histoire du Comté d'Evreux, par l'abbé le Brasseur, page 259.) Il fut du nombre des seigneurs qui accompagnèrent *Jean de Bretagne*, comte de Richemont, lorsqu'il passa la mer. Sa femme fut *Yollent de Sommere*, d'une ancienne noblesse de Normandie, à laquelle la terre de Sommere, composée de quatre paroisses, situées sur la petite rivière de ce nom, près Laigle, avait donné son nom. Il en eut :

1.° Yon, qui n'eut que deux filles ;
2.° Roger, qui suit :
3.° Et Pierre, qui n'eut que des enfants naturels.

VI. Roger de CHAMBRAY, chevalier, seigneur de Saint-Denis, de Behellan et de Limeux, épousa Catherine de Menilles, dame de Thevray. De son vivant Jean de la Ferté-Fresnel, IIIe du nom, exerça plusieurs fois son

droit d'aînesse sur la terre de Chambray, qui était possédée par Yon de Chambray, son frère aîné, et notamment le 6 avril, vigiles de Pâques 1389, que Jean de la Ferté-Fresnel rendit aveu de cette terre à dame Agnès-des-Essarts. Roger mourut en 1410, et laissa :

1.° Jean, qui suit :

2.° Simon, seigneur de Saint-Denis, de Behellan et de Limeux, marié à Agnès de Bigars, dont un fils nommé Louis, marié à Marie de Bailleul, de laquelle il eut une fille nommée Jeanne de Chambray, mariée à Jean de Mézières ;

3.° 4.° et 5.° Guy, Gilbert et Catherine, qui n'ont point été mariées.

VII. Jean, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Chambray, de Thevray et de Menilles, racheta par échange, le 2 février 1428, la terre de Chambray, qui appartenait à Yollent de Chambray, sa cousine-germaine, fille d'Yon qui avait eu cette terre en partage, comme fils aîné de Jean, IIe du nom, et d'Yollent de Sommere. Il fut fait chevalier la même année. Son attachement au service du roi Charles VII fut si grand, qu'il aima mieux souffrir la confiscation de ses terres, que de se soumettre à la domination des rois d'Angleterre, Henri V et Henri VI. Après la retraite des Anglais, Charles VII le rétablit dans ses terres, en 1450, et fit, dans ses lettres-patentes, l'éloge de sa fidélité et de ses prédécesseurs. Jean rétablit le château de Chambray, qui avait été réduit en cendres durant la guerre. Il mourut en 1460, ou sur la fin de 1459. Allain d'Hellenvilliers, représentant la branche aînée de la Ferté-Fresnel, paya, en sa qualité d'aîné, le relief qui était dû pour sa mort, le 20 février 1468. Il eut de sa femme, Gillette Cholet, dame Durbois, de Leureville et de Bretoncelles, fille de Gilles, seigneur de la Choletière, de Dangeau, etc., et de Jeanne de Varennes :

1.° Jean, qui suit ;

2.° Jacques, chevalier de Saint-Michel, chambellan du roi Louis XII, bailli d'Evreux, ambassadeur en 1499, pour ratifier la paix d'Estaples, mort le 14 mars 1504, sans postérité ;

3.° Jeanne, mariée le 17 mai 1462, à Gilles de la Haye, seigneur de Cesseville, de Chantelou, de

Cretot, de Freville la Champagne, et de Fontaine sous Jouy;

4.° Catherine, mariée à Guillaume de Mélicourt, seigneur de la Guillerie et de Chaudé;

5.° Germaine-Vincent, abbesse d'Almenesche, en 1504;

6.° Autre Jeanne, élue abbesse de Montivilliers, le 17 octobre 1508. Jean, IIIe du nom, laissa ses enfants en minorité, et la garde en fut donnée à Gillette Cholet, leur mère, qui portait pour armes: *Bandé d'argent et de sable de six pièces, et non bandé d'or et de sable, comme le marque le père Anselme.*

VIII. Jean, IVe du nom, chevalier, seigneur de CHAMBRAY, de Varennes, Blandé, Chicou, Thevray et Menilles, baron de la Roche-Turpin et de Ponssay, en Vendomois, fut en 1483, 1484 et 1485, un des cent gentilshommes de la maison du roi, et créé chevalier de son ordre (Saint-Michel), en 1500; il mourut en 1528. Ce fut en sa personne que finit le *parage* qui subsistait entre les seigneurs d'Hellenvilliers, représentants de la maison de la Ferté-Fresnel, parce qu'il était arrivé au sixième degré de consanguinité.

Il eut de Françoise de Tillay son épouse, baronne d'Aussay en Caux, dame d'Anières:

1.° Jacques, mort sans enfants, de Françoise d'Amfreville, dame de Champdolent, de Miseray et d'Amfreville sur Yton, qu'il avait épousée en 1524. Elle prit une seconde alliance avec Robert de Pommereuil, seigneur de Moulin-Chappel, dont elle eut postérité;

2.° Nicolas, qui suit;

3.° Charles, chanoine et archidiacre de Laon, en 1529, prieur de Bezeu, grand-chambrier du cardinal de Lorraine, et aumônier du roi, en 1547;

4.° Jean, seigneur de Ponssay en Vendomois, auteur de la branche des seigneurs de ce nom, rapportée ci-après;

5.° Oger, abbé de Joug-Dieu, dans le Beaujolais, archevêché de Lyon, de Cormeilles, diocèse de Lisieux, et prieur de Charolles, et de Beaumont-le-Roger, ès années 1531, 1547 et 1557;

6.° Gabrielle, mariée en l'an 1500, à Charles de

Bombel, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Minières et d'Ycore au Perche, duquel elle était veuve, en 1520, et tutrice de ses enfants Charles, Louis et Gabrielle;

7.° Charlotte, mariée en 1516, à Pierre Filhet, seigneur de la Curée, auquel elle porta la terre de la Roche-Turpin.

8.° Et Jeanne, mariée à N.... de la Croix, seigneur de Tourpes.

IX. Nicolas, chevalier, seigneur de Chambray, de Thevray, baron d'Auffay, mourut au mois d'août 1560. Nicolas d'Hellenvilliers, qui n'avait plus aucun droit de partage sur la branche de Chambray, comme représentant la maison de la Ferté-Fresnel, parce que le sixième degré de descendance était révolu, eut peine à abandonner cette prérogative, et voulant la convertir en droit féodal, malgré le jugement qui avait été rendu contre cette prétention, par le bailli d'Evreux, en 1484, le seigneur des Essarts, véritable suzerain, s'y opposa de nouveau; et pendant cette discussion, Nicolas de Chambray consigna la tenue de sa terre entre les mains du roi, par acte du 23 avril 1540. Sa veuve Bonnaventure de Prunelé, qu'il avait épousée le 5 janvier 1530, fille de François et d'Antoinette de Roi-de-Chavigny, renonça à sa succession mobilière, le 10 décembre 1560. Leurs enfants furent:

1.° Jean, élevé enfant d'honneur du Dauphin, depuis roi de France, sous le nom de François II;

2.° Gabriel, qui suit;

3.° Françoise, mariée le 20 décembre 1547, à Jean de Miez, baron de Guespray;

4.° Barbe, mariée: 1.° à René-le-Mutrel, seigneur de Feauville; et 2.° à Louis de Canouville, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre;

5.° Suzanne, religieuse à Poissy, puis abbesse de Saint-Remy des Landes, diocèse de Chartres, en 1580;

6.° Marguerite, aussi religieuse à Poissy, et qui se retira à Paris par le désastre des guerres, où elle mourut, âgée de trente-deux ans, le 25 octobre 1567, et fut inhumée dans l'église des Frères-Prêcheurs.

X. Gabriel, chevalier, seigneur de CHAMBRAY, de Thevray, baron d'Auffay, etc., fut nommé coadjuteur d'Omer, son oncle, abbé de Corneilles. Il quitta cette abbaye pour prendre le parti des armes. Le roi Henri III le fit chevalier de son ordre, et le pourvut de la charge de gentilhomme ordinaire de sa chambre, par lettres du 17 mai 1585, après avoir été député de la noblesse du bailliage d'Evreux aux états généraux du royaume, tenus à Blois en 1576. Henri IV lui donna, en 1590, une compagnie de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances. Il l'envoya commander à Condé pendant la Ligue, puis il lui ordonna de négocier la réduction des ville et château de Dreux, où il avança, de ses propres deniers, la somme de quinze mille écus, dont il fut remboursé par ordonnance du 18 mars 1595. Jacques de Prunelé, son oncle, le fit en 1585, son légataire universel, dont il eut les terres de Machenainville et de Beauverger en Dunois. Dans l'aveu qui fut rendu au roi le 23 février 1578 à cause de la baronie de Damville, il est encore parlé du droit d'aînesse ou de parage par lignage que le représentant de la maison de la Ferté-Fresnel avait sur Gabriel, seigneur de Chambray, parce qu'on suivait le style des anciens aveux. Il épousa, 1.° le 15 juin 1566, Peronne-le-Picard-de-Radeval, fille de Georges, des comtes d'Estelan, et de Françoise de Saint-Simon, dont il n'eut point d'enfants; et 2.° le 27 janvier 1578, Jeanne d'Angennes, fille de Denis et de Jacqueline de Silly-la-Rochepot, dont il eut pour fils unique:

XI. Tanneguy DE CHAMBRAY, seigneur de Chambray, de Thevray, de Machenainville, en Beauce, baron d'Auffay, etc. Il fut chevalier de l'ordre du roi, mestre de camp, entretenu en l'infanterie française, par lettres du 26 février 1620, puis maréchal des camps et armées du roi; il fut député de la noblesse de la vicomté de Beaumont-le-Roger, pour l'élection d'un député aux états de Rouen et gouverneur du Pont-de-l'Arche. Comme les prétentions des représentants de la maison de la Ferté-Fresnel, pour leur droit d'aînesse sur la maison de Chambray subsistaient, et que le seigneur suzerain de cette terre s'y opposait, Tanneguy de Chambray fit juger, par sentence du bailliage de Breteuil, le dernier juillet 1613, que ce droit avait été anéanti par la révolution du sixième degré de consanguinité, et il n'en a plus été question depuis dans les aveux que les seigneurs de Chambray ont rendus

Il est mort en l'année 1645, après avoir consommé une grande partie de ses biens au service. Il avait épousé: 1.° par contrat du 14 mai 1600, Susanne d'Ailly, sœur de Philibert-Emmanuel, vidame d'Amiens, seigneur de Pequigny, dont il eut une fille morte jeune. Elle fut dame du palais de la reine Marguerite, ainsi que sa sœur Marguerite d'Ailly, mariée le 18 mai 1581, à François, comte de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, amiral de Guienne; 2.° par contrat passé le 19 juin 1636, Hélène de Baignard, nièce de François de Péricard, évêque d'Evreux, dont il a eu pour fils unique :

XII. Nicolas DE CHAMBRAY, II° du nom, chevalier, seigneur et baron de Chambray, qui fut capitaine des armées navales de Sa Majesté, par brevet du 31 décembre 1662. Il fut chargé par César, duc de Vendôme, de négocier le mariage de Marie-Elisabeth-Françoise de Savoye-Nemours, sa petite-fille, avec Alphonse Henri, VI° du nom, roi de Portugal; il la conduisit à Lisbonne. Etant de retour en France, il épousa, le 10 septembre 1663, Anne le Doulx de Melleville, fille d'Etienne, seigneur du Breuil, conseiller au parlement de Rouen, dont il eut :

1.° François-Nicolas qui suit;

2.° Henri-Nicolas, capitaine au régiment de Picardie, marié, en 1714, à Espérance-Marie Lepelerin, dame de Morsan, près Evreux, dont plusieurs filles et un fils, nommé Jean-Baptiste, né le 26 juillet 1724, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, capitaine dans les grenadiers de France, qui, de N... Bihorel son épouse, a eu un fils unique;

3.° Jacques-François, chevalier, grand' croix et vice-amiral de l'ordre de Malte, lequel, après s'être distingué par la prise de onze vaisseaux sur les infidèles, et notamment de la Patronne de Tripoli, et d'une sultane du grand seigneur, commandant alors l'escadre de la religion, avec le titre de lieutenant-général, a fait construire et fortifier à ses frais, une ville dans l'île de Goze, appelée de son nom la Cité neuve de Chambray; a mis par cet ouvrage important les Gozitains à l'abri des insultes des barbaresques; a rendu le siége de Malte presque impossible, favorisé et assuré le commerce des puissances chrétiennes dans la Méditerrannée. Il est

mort à Malte le 8 avril de l'année 1755, avec la réputation du plus grand homme de mer de ce siècle. On a gravé sur son tombeau cette épitaphe: *Mari ætatis suæ nulli secundus fudit Turcas; terrâ; arce propriis impensis extructâ tutavit cives;*

4.° Marie-Anne, religieuse à l'abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux;

5.° Françoise-Maurice, religieuse à la même abbaye;

6.° Marie Gabrielle, mariée par contrat du 17 avril 1698, à Charles Dufour, écuyer, seigneur de Saint-Léger et de Pihallière;

7.° Hélène-Marthe, religieuse en l'abbaye de Caen, puis abbesse d'Almenesche, par brevet du 23 août 1727;

8.° Marie-Madeleine, religieuse en l'abbaye de Caen.

XIII. François-Nicolas, chevalier, seigneur et marquis DE CHAMBRAY, né le 19 avril 1675, colonel d'infanterie en 1702, est mort le 6 décembre 1750. Il avait épousé, le 1er avril 1704, Marie-Louise de Folleville, fille de Charles, seigneur de Manancourt, Beaumartin, etc., et de Clémence-Gabrielle de Lameth, morte le 31 mai 1757. Par cette alliance, il a eu part à la succession de Paule-Françoise-Marguerite de Gondy de Retz, veuve de François-Emmanuel de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières, morte le 21 janvier 1716, et a eu pour enfants :

1.° Louis, qui suit;

2.° Jacques, né le 14 juin 1715, reçu chevalier de Malte le 7 octobre suivant;

3.° Marie-Anne, née le 2 mars 1705, mariée à Charles du Four, seigneur de Saint-Léger, son cousin-germain, morte le 21 septembre 1728;

4.° Trois autres filles religieuses.

XII. Louis, marquis DE CHAMBRAY et de CONFLANS (1), né le 16 juin 1713, page du roi dans sa grande écurie, en 1730; à suivi, en 1733, le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, à l'armée d'Italie, en qualité d'aide de camp, et est entré dans le régiment des Gardes

(1) Conflans est une petite ville de la Tarentaise, avec titre de marquisat; elle fut vendue par Maximilien-Emmanuel, comte de Wateville, par contrat du 4 février 1745, à Louis, marquis de Chambray.

Françaises en qualité d'enseigne à drapeau, en 1734. Il a épousé: 1.° le 8 avril 1734, Marie-Elisabeth-Françoise de Bonigalle, morte le 27 mai 1737; 2.° le 18 juin 1741, Anne-Catherine d'Aubenton de Malicorne, morte le 21 juillet 1743; et 3.° le 3 juillet 1747, Jacqueline-Anne-Madeleine de Bernard-de-la-Bellière. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Louis-François, marquis de Chambray et de Conflans, dont l'article suit;

Du deuxième lit :

2.° François-Nicolas, chevalier de Chambray, né le 30 mai 1742 ; cornette dans le régiment de Montcalm, cavalerie, mort sans alliance, le 19 août 1769;

Du troisième lit :

3.° Bernard, comte de Chambray, né le 19 mai 1752, capitaine de cavalerie; marié à mademoiselle de Barodin, et mort sans postérité;

4.° Jacques, vicomte de Chambray, dont l'article suivra;

5.° Hélène-Marthe-Cécile, née le 3 novembre 1749, qui a épousé Claude-François, baron de Courcy;

6.° Louise-Françoise-Charlotte, née le 22 novembre 1752, mariée: 1.° à Charles le Sesne, marquis de Menilles; 2.° à M. le Tellier d'Orville.

XV. Louis-François, marquis de Chambray et de Conflans, né le 23 mai 1737; entra au service le 29 avril 1747. Il se trouva à la bataille de Rosbach, en qualité d'aide-de-camp du maréchal prince de Soubise, fut fait mestre-de-camp de cavalerie, cornette des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, le 12 octobre 1758; avait obtenu, le 18 juin 1756, un bref du grand-maître de l'ordre de Malte, qui, en considération des services rendus à l'ordre, par le bailli de Chambray, son grand oncle, lui permit de porter la croix. Il fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 30 mai 1762, brigadier des armées du roi, le 3 janvier 1770, et premier enseigne des chevau-légers, le 1er décembre suivant; puis maréchal-de-camp. Il fut député de la noblesse du bailliage d'Evreux, aux Etats-Généraux, protesta à l'assemblée constituante, émigra ensuite, et mourut à Vienne, le 1er avril 1807, sans laisser

de postérité de Marie-Angélique Rouillé de Fontaine, qu'il avait épousée le 29 avril 1762. Il avait été admis à l'honneur de monter dans les carrosses du roi en 1762, après avoir fait ses preuves de la cour par-devant le généalogiste de S. M.

XV. Jacques, vicomte de Chambray, frère du précédent, né le 21 août 1754, chevalier de Malte, épousa, le 1er mars 1780, Antoine Gougenot; il fut nommé, par le grand-maître de Malte, chevalier honoraire. Il prit du service dans la cavalerie, où il devint capitaine; il fut admis, en 1782, à l'honneur de monter dans les carrosses du roi, après avoir fait ses preuves de la cour, devant M. Chérin, généalogiste de Sa Majesté à l'époque de la révolution. Il fut député suppléant à l'assemblée constituante, pour le bailliage d'Alençon; refusa de se rendre à cette assemblée, lorsqu'il y fut appelé et émigra. Il fit la campagne de 1792, comme lieutenant des chevau-légers; se rendit en Angleterre après cette campagne; fut nommé aide-major-général de l'armée de Quiberon, et en outre colonel d'un cadre. Il ne voulut ni se rembarquer ni se rendre aux républicains. Au moment où il était refoulé jusqu'au fond de la presqu'île et sur le point de tomber entre leurs mains, il rencontra M. Brisson, trésorier de l'armée, qui gardait cinq caisses contenant chacune mille louis : ils les montrèrent aux Anglais, qui envoyèrent, pour les prendre, une chaloupe sur laquelle il fut assez heureux pour s'embarquer. Après cette désastreuse expédition, le vicomte de Chambray fut nommé commandant de l'île d'Houat, située à trois quarts de lieue de la côte; il revint en Angleterre, où il fut fait chevalier de St.-Louis le 30 septembre 1795, et d'où il repartit en novembre suivant, pour aller faire la guerre en Normandie; il y fut nommé président du conseil de l'armée royaliste que commandait M. de Frotté; en 1796, il fut amnistié ainsi que tous les royalistes de cette province : mais, arrêté à Rouen, peu de temps après, et son procès ayant été instruit, on le conduisait à Caen pour le confronter avec un chef de royalistes et le fusiller ensuite, lorsqu'il fut arraché des mains des gendarmes, dans la forêt de Moulineau, par des royalistes armés. Après avoir erré pendant quelques mois en Normandie, il repassa en Angleterre sur un bâtiment neutre et caché dans un ballot de graine de luzerne. Il devait être aide-major-général d'une expédition projetée et qui n'eut pas lieu. Il revint en France 1802 et fut amnistié. Le roi l'a nommé maréchal de camp.

Le vicomte de Chambray a eu, de son mariage :

1.° Georges, marquis de Chambray, né le 23 octobre 1783. Il a fait la guerre en Allemagne, en Pologne et en Russie, et est actuellement lieutenant-colonel d'artillerie et membre de la légion d'honneur ;

2.° Edouard, comte de Chambray, né le 16 septembre 1786. Il a fait la guerre en Allemagne, en Pologne et en Espagne, où il eut le bras droit emporté à la bataille de Talaveira ; il est actuellement *sous-préfet à Alençon* et membre de la légion d'honneur ;

3.° Sophie, née le 16 octobre 1784, qui a épousé M. Henri des Rotours ;

4.° Adèle, née le 22 septembre 1788, qui a épousé M. le comte de l'Espinasse ;

Branche de Chambray, seigneur de Ponssay, en Vendomois.

IX. Jean de Chambray, V^e du nom, quatrième fils de Jean et de Françoise de Tillay, baronne d'Auffay en Caux, eut en partage les terres de Ponssay-Hauteville et Durbois, par acte passé entre Nicolas son frère aîné et ses autres frères le 23 octobre 1529. Il était alors porte-guidon des cent hommes d'armes du grand sénéchal, gouverneur de Normandie. Le 25 novembre 1529, devant les notaires de Condé, noble et puissante dame Françoise de Tillay, baronne d'Auffay, en Caux, sa mère, qui était veuve, lui céda l'usufruit et les acquets qui pouvaient lui appartenir dans la terre de Ponssay. Il fut pannetier ordinaire du roi, et capitaine des cent hommes d'armes des ordonnances, et mourut en 1560. On conserve, à Chambray, plusieurs lettres que le roi Henri III lui écrivit. Il avait épousé, en 1538, Éléonor des Feugerais, fille de messire Charles des Feugerais, chevalier, seigneur de la Vacheresse et de N..... des Ligneris. Le 6 juin 1561, les aveux de Ponssay se rendaient à Éléonore des Feugerais, sa veuve, gardienne de messire Charles de Chambray, son fils aîné, et principal héritier dudit seigneur de Ponssay, son père. Leurs enfants furent :

1.° Charles de Chambray ;

2.° Gilles, qui suit ;

3.° Catherine, laquelle épousa : 1.° le 16 septembre 1575, Jacques de Sabrevois, chevalier, seigneur de Menyopton ; 2.° en 1578, François Thauveau,

baron de Molitar, en Dunois, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre.

X. Gilles DE CHAMBRAY, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, seigneur de Ponssay, Hauteville, Durbois, Chevelu et la Bodonnière; fut d'abord cornette de la compagnie d'ordonnance du comte de Montgommeri. Le roi Henri III lui donna un passeport pour aller à Rome, à Naples, et autres lieux d'Italie, accompagné de deux écuyers avec ses armes, chevaux et valets. Le 30 août 1590, étant gouverneur pour le roi Henri IV, du château de Montoire, en Vendomois, il eut ordre de Sa Majesté, par une lettre des cardinaux de Bourbon et de Lénoncourt, de remettre cette place entre les mains des princes catholiques, ligués contre le roi. En conséquence, il fit sa capitulation le 12 septembre suivant; et elle est conservée en original au château de Chambray. Il eut de son mariage, contracté avec Louise d'Alonville, Charles, qui suit, lequel était sous la tutèle de sa mère en 1604, et encore en 1609.

XI. Charles DE CHAMBRAY, seigneur de Ponssay, Hauteville, etc., chevalier de l'ordre du roi, est qualifié de très-haut et puissant seigneur, dans les aveux qui sont à Ponssay, des 17 septembre et 26 octobre 1615 et 22 juillet 1631. Gaston de France, frère de Louis XIII, lui écrivit le 13 août 1636, de se rendre à Etampes, le 24 du même mois, bien armé, et d'inviter tous les gentilshommes ses voisins, de s'y trouver de même pour aller dans la Picardie s'opposer aux ennemis de l'État. Il mourut au château de Ponssay, le 19 novembre 1641, et avait épousé, le 25 juillet 1729, Catherine du Mur, dont il eut:

1.°, 2.° et 3.°, Jean, Louis et Marie, qui n'eurent point de postérité;

4.° Jeanne, qui partagea avec Colombe sa sœur, le 28 décembre 1649, la succession de Louis, son frère; elle se maria à Nicolas de Thiville, maréchal des camps et armées du roi et gentilhomme de sa chambre;

5.° Colombe, qui épousa, le 22 novembre 1648, Pierre de Durcet.

Branche de Chambray, seigneurs de Blandé.

IV. Jean DE CHAMBRAY, chevalier, second fils de Simon, IIe du nom, et d'Eustache, prit le nom de son apanage,

qui était la terre de Blandé : et rarement il ajoutait à ce nom celui de Chambray. Ses descendants en ont usé de même. Il eut cette terre de Blandé en partage, après la mort de Simon, son père, et la tint en parage par lignage de Jean, seigneur de Chambray, son frère aîné. Le samedi après la Saint-Martin d'hiver, en 1288, monseigneur Jean de Chambray, seigneur de Blandé, vendit, au chapitre d'Evreux, huit livres de rente foncière qu'il avait droit de prendre sur des héritages assis en la paroisse d'Authenay. La charte en est conservée au chartrier de la cathédrale d'Evreux : on y voit le sceau dudit Jean de Chambray, représentant un écu au *champ d'hermines, chargé de trois tourteaux;* et comme il était puîné de la maison de Chambray, il y a une fasce qui partage les deux tourteaux qui sont en chef, d'avec celui qui est en pointe. Jean des Essarts, écuyer, fils de monseigneur Jean des Essarts, chevalier, confirma cette vente, et appela, dans cet acte, Jean de Chambray, son cousin et son ami : ce qui a fait penser qu'il était son cousin-germain, et qu'Eustache, dont le surnom est inconnu, mère de Jean, seigneur de Chambray, et de Jean, seigneur de Blandé, était tante de Jean des Essarts, qui confirma cette vente, et sœur de Jean des Essarts, père de Jean, dont on cite la confirmation. Cela est d'autant plus probable, que le nom de Jean ayant alors été adopté par les seigneurs des Essarts, qui, aux générations précédentes, avaient pris celui de Gilbert, il semble que par le baptême, ils avaient conservé le nom de Jean aux seigneurs de Chambray et de Blandé. Par une autre charte du même samedi, après la Saint-Martin d'hiver 1288, conservée en original à la cathédrale d'Evreux, scellée de son sceau, cautionna, au chapitre de cette église, la vente de la dîme inféodée du fief de Chambray, qui venait de lui être faite par Marguerite du Fresne, veuve de Jean, son frère aîné, seigneur de Chambray, pour et au nom de ses enfants mineurs, et ledit Jean de Chambray, seigneur de Blandé, leur oncle et tuteur, promit de leur faire ratifier cette vente, lorsqu'ils seraient en âge, et il s'y obligea personnellement. On voit au chartrier de Chambray une autre charte originale, du vendredi après les Brandons de 1290, par laquelle monseigneur Jean de Blandé prit en fiefs, des prieur et frères de la Maladrerie de Breteuil, plusieurs héritages assis en sa paroisse et seigneurie de Blandé, pour six livres de rente. Cette charte est scellée du même sceau ci-devant énoncé. On y voit que Jean de Chambray, seigneur de

Blandé, ne se nomme que Jean de Blandé, et souvent il en usait ainsi. Ses descendants ne portèrent aussi que le nom de Blandé, pour se distinguer des seigneurs de Chambray, leurs aînés. Cependant, dans les actes de famille, ils prenaient le nom de Chambray, seigneur de Blandé. Jean eut pour fils :

V. Jean de Chambray, IIe du nom, chevalier, seigneur de Blandé, connu par une seule charte originale, conservée au chartrier de Chambray, en date du 6 juillet 1366; cette charte est attachée à celle de 1290, ci-dessus rapportée, et porte que monseigneur Jean de Blandé, chevalier, seigneur de Blandé, étant sur le point de délaisser les héritages qui avaient été pris en fief par feu monseigneur Jean de Blandé, son père, des prieur et frères de la Maladrerie de Breteuil, parce qu'il les avait tenus à trop grand prix; lesdits prieur et frères consentent que ladite rente de six livres soit réduite à trois livres par an. On ignore quelle fut la femme de Jean de Chambray, IIe du nom, seigneur de Blandé, parce que cette branche s'étant éteinte dans le sixième siècle, dans la maison de le Conte, par Jacqueline de Chambray, qui épousa Jacques le Conte, seigneur d'Orveaux, et celle-ci dans celle de Lieurrey, les titres de famille sont restés en la possession de ces seigneurs; mais il s'en trouve assez au chartrier de Chambray, pour savoir que Jean de Chambray, IIe du nom, seigneur de Blandé, fut père de Pierre, qui suit.

VI. Pierre de Chambray, chevalier, seigneur de Blandé, surnommé le Jeune, à cause d'un autre Pierre, frère d'Yon, seigneur de Chambray, servait sous la bannière de Guy le Baveux, chevalier, seigneur de Maillebois et de Tillières, comme on le voit par une montre originale conservée à la bibliothèque du roi, au dépôt de feu M. de Clairambault, en date du 17 mai 1380. Il y a au même dépôt plusieurs quittances en parchemin de lui, des 17 janvier 1386, 29 juin 1406, 28 juillet 1407, et 17 mai 1409, auxquelles pend son sceau en cire rouge, représentant un écu penché, semé d'*hermines*, avec *trois tourteaux sur le tout*, posés deux et un, et autour cette inscription : *S. Petri de Chambray*. Il épousa, avant l'an 1399, Perrette Luce, dame du Cormier et des Houlles, fille de Robert Luce, écuyer, seigneur du Cormier et des Houlles, ce qui se justifie par une procuration, en date du 23 septembre 1399 à lui donnée par Robert Luce, son beau-père, en vertu de laquelle il se présenta aux plaids de la seigneurie de Chambray, pour payer

un éperon doré, qui était dû à cette seigneurie, par ledit fief du Cormier. On a plusieurs actes au chartrier de Chambray des années 1403 et suivantes, par lesquels Pierre de Chambray, chevalier, seigneur de Blandé, fiefsa divers héritages dépendants de la seigneurie de Blandé : dans tous ces actes, il ne prend d'autres noms que Pierre de Blandé, chevalier, parce que ce n'étaient point des actes de famille. Par un acte original, en parchemin, conservé au chartrier de Chambray, en date du 2 octobre 1428, honorable seigneur messire Pierre de Chambray, chevalier, seigneur de Blandé, et noble dame Perrette Luce, dame du Cormier, sa femme, furent présents et assistèrent, comme témoins, à la remise qu'Yollent de Chambray fit de la terre de Chambray, à Jean de Chambray, son cousin-germain. Perrette Luce était veuve de Pierre de Blandé, en 1449 ; elle était encore vivante en 1462, et était morte en 1466, suivant le partage de sa succession, fait cette année entre ses enfants, qui furent :

1.° Étienne mort sans hoirs de son mariage avec Jeanne des Brosses ;
2.° Jean, qui suit ;
3.° Perrette, mariée le 30 août 1418, à Robin du Fay, dont la descendance subsiste ;
4.° Plusieurs autres filles mentionnées dans le partage de 1466, mais dont les alliances sont inconnues.

VII. Jean DE CHAMBRAY, IIIe du nom, chevalier, eut en partage, du chef de sa mère, la terre des Houlles. Il épousa Louise de Mésenge, dont il n'eut qu'une fille, nommée Jacqueline, qui épousa, le 28 août 1483, Jacques le Conte, écuyer, seigneur d'Orvaux.

Armes : « D'hermines, à trois tourteaux de gueules, » posés deux et un. »

CHEVERUE. L'origine de cette maison, qui fait nombre parmi les anciennes familles de chevalerie, se perd ainsi que la leur, dans la nuit des temps. Il est à remarquer que l'orthographe de ce nom a beaucoup varié, ainsi qu'on le peut voir à la bibliothèque dn roi. Tantôt il s'écrit Chevreusse, Chevreüe, Chevereüe, Chevreux, Chevreul, etc. Mais depuis plusieurs siècles, il s'est fixé à s'écrire Cheverüe : on peut donc être fondé à présumer qu'un Che-

vreul, chevalier, qu'on voit dans l'histoire de Bretagne, par dom Lobineau, avoir défendu le château de Fougères, dans le douzième siècle, contre Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie, était de cette maison. On trouve un CHEVERUE, en 1303, chevalier de l'ordre des Templiers, des non conformistes, qui reçut trente livres de Philippe-le-Bel. On voit dans *Vitæ Menagii*, qu'en 1346, Pierre de Chevérüe, chevalier, comparut à une montre de nobles, faite par Robert de Thibouville, sous l'autorité de Geoffroy d'Harcourt. Il fut tué à la bataille de Poitiers en 1356, ayant le commandement de cinquante hommes d'armes.

Pierre de CHEVERUE était au nombre des croisés sous Philippe-Auguste. Il laissa de sa femme Gabrielle de Mauny, un fils, nommé Jacques de Chevérüe, chevalier, qui épousa Marie de Chuppin, dont il eut entre autres enfants Jean de Chevérüe, qui épousa, en 1407, Jeanne d'Orveaux. Il passa à la réforme faite en Bretagne, sous le comte Geoffroy, en 1427 et années suivantes, au rang des anciens nobles de la province de Bretagne. Cette pièce a été produite à M. Chérin, lorsque le sieur Georges-François-Félix, comte de Chevérüe, capitaine de dragons au régiment de Noailles, a fait ses preuves pour monter dans les carrosses du roi. M. Chérin lui délivra, à cet effet, un certificat qui attesta qu'il avait fait les susdites preuves, ainsi que celles de l'ordre de Saint-Lazare.

Le sieur comte de CHEVERUE a conservé ledit certificat et a repris le titre de marquis, qui était celui de son père.

On voit dans l'histoire de Bretagne figurer un François de CHEVERUE, chevalier, qui avait épousé une Jeanne de Coëtlogon, et qui fut envoyé à la Terre-Sainte par le duc de Bretagne, en 1450.

Cette maison a formé plusieurs branches en Bretagne, en Anjou, dans le Maine, et puis en Basse-Normandie, par le mariage du sieur de Chevérüe, seigneur de la Haussière, vers la fin du dix-septième siècle, avec demoiselle de Poilvilain de Cresnay. De cette branche descend le marquis de Chevérüe d'aujourd'hui.

Cette maison a fait les preuves de son ancienne noblesse par devant François Rusé, commissaire du roi en Anjou, dans le seizième siècle. Le marquis de Chevérüe, prouva que le roi Henri IV avait donné à MM. de Chevérüe, seigneurs de la Haussière, permission pour eux et leurs

gens, de chasser avec des arquebuses, pour raison des services rendus à l'Etat.

Armes : « De gueules à trois rencontres de chèvre d'ar-
» gent, arrachées de gueules; couronne de marquis;
» supports, deux lions. »

TROGOFF. Ce fut sous le règne de Conant-le-Gros que sortit des ténèbres de l'antiquité cette famille, l'une des plus illustres de la Bretagne.

Du côté paternel, elle descend des barons de Lanvaux, qui, en 1138, fondèrent la fameuse abbaye de Lanvaux; en 1238, déclarèrent la guerre à Jean-le-Roux; duc de Bretagne, et ne craignirent point de la rallumer en 1278, lors même que Berve, vicomte de Rohan, se joignit contre eux au duc de Bretagne.

Du côté maternel, elle descend de Marguerite de Léon, fille des rois de Bretagne, qui épousa Fudon de Trogoff.

On voyait encore, il y quelques années, dans l'église de Saint-Touan, sur la route de Rennes, un tombeau sur lequel étaient couchées deux statues en grand, représentant les ancêtres de la maison de Trogoff. Leurs armoiries décoraient cette église dont ils furent les fondateurs.

Ce fut vers l'année 1274 que Callan de Lanvaux, fils de Nicolas de Lanvaux, prit le nom de Trogoff, d'un château qui lui appartenait, et devint la tige des seigneurs de ce nom. Il eut pour fils noble et puissant seigneur Pierre de Trogoff, chevalier, seigneur châtelain de Trogoff, Callac, etc., etc. Ce Pierre de Trogoff, né en 1300, fut gouverneur de Bordeaux. Il eut pour fils noble et puissant messire Eudon de Trogoff, époux de haute et puissante dame Marguerite de Léon. Ce sont leurs enfants qui formèrent les différentes branches de la maison de Trogoff actuellement existante.

Armes : « D'argent : à trois fasces de gueules. Devise :
» *Tout du tout.* »

HUGUES (D'). Famille ancienne originaire du Languedoc, et fixée en Provence depuis environ deux siècles. Elle prouve sa noblesse depuis :

I. Moussac D'HUGUES, du diocèse de Béziers, qui fit son testament, où il est qualifié écuyer, le 25 février 1410, en faveur de :

II. N.... D'HUGUES, son fils, qui fit le sien, dans lequel il a les mêmes qualifications, le 17 janvier 1477. De lui naquit:

III. Jean D'HUGUES, Ier du nom, écuyer, marié, le 10 janvier 1490, avec Elisabeth de Tholosan. Il testa le 12 avril 1550, et laissa de son mariage :

IV. Michel D'HUGUES, qui laissa de Dauphine Du Pré, sa femme:

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Guillaume d'Hugues, qui devint général de l'ordre des Frères mineurs conventuels. Henri-le-Grand l'employa en diverses négociations, et Louis-le-Juste le nomma, en 1612, à l'archevêché d'Embrun, où il mourut en 1646.

V. Jean D'HUGUES, IIe du nom, écuyer, seigneur de Vilar, gentilhomme de la chambre du roi, épousa le 6 mai 1596, Marguerite de Loseran-de-Fest et testa le 8 avril 1627. De ce mariage vinrent :

1.° David, dont l'article suit;

2.° Louis, prieur de Ribiers;

3.° Jean d'Hugues, prévôt de l'église d'Embrun.

VI. David D'HUGUES, chevalier, baron de Beaujeu, vicomte de Valernes, seigneur de plusieurs autres terres, gouverneur des vallées d'Aost et de Paluzet, maréchal de camp, viguier de la ville de Marseille, épousa: 1.° Anne de Serre, fille de Daniel de Serre, seigneur de Thèze, et d'Anne de Poligny; 2.° le 3 juillet 1540, Susanne de Hue. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1.° Marie, femme de Jean-François de Roux, seigneur de la Perusse, conseiller au parlement d'Aix;

Du second lit:

2.° François, dont l'article suit;
3.° Charles, chanoine d'Embrun;
4.° Joseph religieux mineur;
5.° Henriette, mariée, en 1657, à noble François d'Eyssautier, seigneur du Cartier;
6.° Madeleine d'Hugues, femme de noble Edouard de Coriolis, viguier d'Aix.

VII. François D'HUGUES, chevalier, baron de Beaujeu, seigneur de la Motte, du Caire, de Vaumeil, etc., fut élu premier consul d'Aix, procureur du pays en 1695. Il avait épousé, en 1678, Françoise de Castellane, fille de Guillaume, seigneur d'Astoin, et de Françoise de Roland. Il laissa de ce mariage:

1.° Charles, dont l'article suit;
2.° Joseph, lieutenant-général des armées du roi;
3.° Guillaume, successivement évêque de Nevers et archevêque de Vienne;
4.° Susanne, épouse de noble Jean-Louis de Plan, seigneur de Sieyes, dont le fils fut évêque de Die;
5.° Louise d'Hugues, femme de noble Pierre de Roux, seigneur de Bellafaire et de Gigors.

VIII. Charles D'HUGUES, chevalier, baron de Beaujeu, seigneur de la Motte, de Vaumeil et autres lieux, élu premier consul de la ville d'Aix, et procureur du pays en 1724; épousa, le 28 février 1725, Marie de Pracomtal, fille d'Armand de Pracomtal, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Menin, et de dame Catherine-Françoise de Moinay-de-Monchevreuil. De ce mariage sont issus:

1.° François-Armand-Léonor, qui suit;
2.° N..... d'Hugues, mariée à M. le marquis de la Tour-du-Pin-Montauban.

IX. François-Armand-Léonor D'HUGUES, chevalier, colonel du régiment de Berry, infanterie, a épousé Marie-Françoise-Ursule de Piolenc. De ce mariage:

1.° Henri-Armand, dont l'article suit;
2.° Jean-François-Adolphe d'Hugues, chevalier de Malte, vivant;

3.° Ursule-Victoire d'Hugues, mariée à M. le baron de Montrond.

X. Henri-Armand D'HUGUES, chevalier, né en 1765, officier au régiment du roi, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré en 1791, et a fait les campagnes dans l'armée des princes. Il a épousé Marie-Elisabeth-Philippine Bougard. De ce mariage:

Clotilde d'Hugues, née en 1814.

Cette famille a été maintenue dans son ancienne noblesse le 28 octobre 1667.

Armes: « D'azur, au lion d'or; à trois fasces de » gueules brochantes sur le tout, et surmontées de trois » étoiles d'or. »

GIVÈS (DE), famille ancienne, originaire de l'Orléanais, qui s'est divisée en plusieurs branches.

Henri de GIVÈS fut bailli de Chartres, en 1335, et conseiller aux requêtes, ainsi qu'il conste par des lettres du roi Philippe de Valois, datées de l'an 1342.

Geoffroy de GIVÈS fut élu, de par le roi, à Chateaudun, à Bonneval et à Vendôme, sur le fait des aides ordonnées pour la guerre, en 1392, 1396, 1397 et 1399. Un autre Geoffroy de Givès, écuyer sieur de la Chaise, reçut, en cette qualité, deux hommages le 21 juin 1493.

Henri de Givès eut pour descendants:

I. Jean DE GYVÈS ou GIVÈS, écuyer, avocat du roi à Chartres, qui, de son mariage, avec Jeanne Michon, eut pour fils:

II. Antoine DE GIVÈS, écuyer, procureur du roi à Chartres, marié à Louise Baude, de laquelle il laissa:

1.° Nicole Ier, qui suit;

2.° Regnault de Givès, prévôt de Chartres, qui eut deux fils, l'un nommé Michel, qui fut curé de Saint-Michel de Chartres, puis pourvu d'un office de président au parlement de Grenoble, le 2 novembre 1539; 2° Jacques de Givès, aussi prévôt de Chartres, qui, de son mariage avec demoiselle de Bienvenue de Champrond, laissa: 1° Jean de Givès, homme

d'armes de la compagnie du seigneur de la Hunaudaye ; 2.° Renard de Givès, qui fit un partage avec ses frères et sœurs, le 25 janvier 1551 ; 3.° Michel de Givès ; 4.° Jean de Givès, présenté le 15 juin 1546, pour être reçu dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ; et 5.° Anne de Givès mariée à René des Coutures, sieur de Bonnesson.

III. Nicole DE GIVÈS, Ier du nom, écuyer, bailli de Pontgroing, avocat, puis conseiller au bailliage de Chartres et substitut du procureur général du roi au même bailliage, épousa, avec dispense de Rome, l'an 1494, Anne le Tonnelier, sa parente, fille de Guillaume le Tonnelier, receveur et trésorier-général de la maison du comte de Dunois, de laquelle il laissa :

1.° Nicole II, qui suit ;
2.° et 3.° Jean de Givès, bachelier ès lois, et Antoine de Givès.

IV. Nicole DE GIVÈS, IIe du nom, écuyer, conseiller du roi au présidial d'Orléans, en 1547, mort le 3 novembre 1592, avait épousé Etiennette Luillier, de laquelle il eut :

1.° Claude Ier, qui suit ;
2.° Nicole, auteur de la branche rapportée ci-après ;
3.° Jacques, } vivants en 1597;
4.° Antoine, }
5.° Claude de Givès, mariée, le 10 février 1546, avec Jean Hue, seigneur de Beaugency-le-Cuit, conseiller-magistrat au présidial d'Orléans.

V. Claude DE GIVÈS, Ier du nom, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, mort en 1625, avait été marié, le 26 avril 1596, avec Marie Blanche, de laquelle il laissa :

1.° Nicolas de Givès, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, en 1625 ;
2.° Claude de Givès, qui suit ;
3.° Girard de Givès, écuyer, capitaine au régiment des Gardes-Françaises ;
4.° Madeleine, mariée, le 3 mars 1642, à Louis de Hallot, seigneur de Houville.

VI. Claude DE GIVÈS, IIe du nom, écuyer, seigneur de Givès et de Coudreseau, conseiller-secrétaire et maître

d'hôtel du roi, épousa le 27 février 1650, Catherine de la Jarrielle. De ce mariage vinrent :

1.° Henri, dont l'article suit ;
2.° Susanne ;
3.° Catherine de Givès.

VII. Henri DE GIVÈS, écuyer, seigneur de Coudreseau, vivant en 1673, épousa Louise de la Jarrielle, dame de Machecoul, de la même famille que sa mère, de laquelle il eut :

VIII. Louis-Henri DE GIVÈS, chevalier, baron de Givès, qui épousa, le 14 juin 1711, Suzanne-Marie de Nicou, fille d'André de Nicou, seigneur de Chandollan. De ce mariage est issu :

IX. Charles-Désiré DE GIVÈS, chevalier, baron de Givès, seigneur du Vivier ; capitaine d'artillerie, marié le 15 juin 1739, avec Thérèse Rouillé de Jonchère, dont :

1.° Charles-Henri, dont l'article suit ;
2.° N.... dit le chevalier de Givès, capitaine de frégate ;
3.° Thérèse de Givès.

X. Charles-Henri DE GIVÈS, chevalier, baron de Givès, seigneur du Vivier, capitaine d'artillerie, expatrié à cause de son dévouement pour la cause de son roi ; a épousé Louise de Bernou, de laquelle est issu :

XI. Henri DE GIVÈS, chevalier, baron de Givès, capitaine de cavalerie, a servi la cause de son roi, dans la Vendée, et a mérité, par sa belle conduite, les témoignages de tous les chefs royalistes. Il a épousé Henriette Porchier de la Thibaudière, de laquelle il a six enfants qui suivent :

1.° Henri-Ferdinand ;
2.° Eugène ;
3.° Eugénie ;
4.° Prudence ;
5.° Mélanie ;
6.° Mélie de Givès.

Seconde branche.

V. Nicole DE GIVÈS, fils aîné de Nicole, II° du nom, et d'Etiennette Lhuillier, fut avocat, puis conseiller-magistrat au bailliage et siége présidial d'Orléans. Il épousa: 1.° le 6 juin 1557, Jeanne Vaillant ; 2.° Elisabeth Fleureau. Il eut pour fils :

Du premier lit :

1.° Jacques, dont l'article suit ;

Du second lit :

2.° Antoine, auteur de la branche des seigneurs des Bois-Besnards, rapportée après celle de son frère.

VI. Jacques DE GIVÈS, Ier du nom, écuyer, seigneur du Coudray, de Chameulles et de Villeserveux, conseiller au présidial d'Orléans, fut déchargé du droit de franc-fief, par jugement des commissaires du conseil du 4 avril 1641, sur la présentation des titres qu'il produisit pour justifier de sa qualité d'écuyer. Il laissa de Michelle Lhuillier, fille de Jacques Lhuillier, seigneur de Brion et de Catherine Huez, qu'il avait épouseé le 8 avril 1602:

VII. Jacques DE GIVÈS, IIe du nom, écuyer, seigneur de Chameulles, du Larry, et du Deveau, conseiller, avocat du roi au présidial d'Orléans, qui fut maintenu dans sa qualité de noble et d'écuyer, par arrêt du 12 janvier 1668. Il laissa de Marguerite de Bourdeaux, qu'il avait épousée le 10 avril 1633, fille de Michelle de Bourdeaux, sieur du Housset, et de Marie le Berche :

1.° Jacques, dont l'article viendra ;

2.° N.... de Givès, député à l'assemblée du clergé pour la province du Languedoc ;

3.° Nicolas de Givès, écuyer, seigneur de Pouilly, conseiller du roi, correcteur en sa chambre des comptes de Paris, où il fut reçu le 17 mars 1595, et qui, de son alliance avec Isabelle Budé, fille de Pierre Budé, sieur de Fleury et de Villiers-sur-Marne, échanson du roi Charles IX, puis maître réformateur des eaux et forêts dans l'Ile de France, et d'Anne Brachet, eut Anne de Givès, mariée : 1.° à François du Faur, seigneur de la Roderie, d'Ogniac, de Savignac, de Luzac, de Saint-Martial, de la Valotte, et capitaine d'une compagnie au régiment des Gardes Françaises ; 2.° le 13 mai 1634, avec Antoine d'Aguesseau, premier président au parlement de Bordeaux ; c'est de ce mariage qu'est issu Henri d'Aguesseau, père de Henri-François d'Aguesseau, chancelier de France, commandeur des ordres du roi.

VIII. Jacques DE GIVÈS, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Belneuf, avocat du roi au siége présidial d'Orléans, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil de 1668. Il avait épousé, en 1663, Marie Colombeau, dont entre autres enfants :

1.° Jacques, dont l'article suit;

2.° Marie, femme d'Augustin Sevin, seigneur de Quincy, de l'Espineux et de Charny;

3.° Madeleine de Givès, née le 8 octobre 1672, mariée le 10 juillet 1697, à Thierry Sevin de Quincy, frère du précédent, et fils d'Augustin Sevin de Quincy, seigneur de la Corbilière, et de Marguerite-Françoise de Glapion.

IX. Jacques DE GIVÈS, IVe du nom, écuyer, seigneur de Belneuf, capitaine au régiment du roi, infanterie, mort en 1708, laissa de Madeleine Bonvalet, qu'il avait épousée au mois de juin 1704 :

1.° Jacques, qui suit :

2.° Madeleine de Givès, mariée à N.... Doillet-de-Saint-Agnan, lieutenant de la maréchaussée en la généralité d'Orléans.

X. Jacques DE GIVÈS, V^e du nom, seigneur de Belneuf, capitaine d'infanterie, épousa, le 29 octobre 1732, Marie-Louise Galles, fille de Claude Galles, commissaire-ordonnateur de la marine, au département de Nantes, et d'Elisabeth Buisson; dont :

Jacques-Claude de Givès, né le 5 août 1733, mort en bas âge.

Branche des seigneurs des Bois-Besnards.

VI. Antoine DE GIVÈS, écuyer, seigneur de Villardu, second fils de Nicole, IIIe du nom, fut pourvu d'un office de conseiller-magistrat au bailliage et siége présidial d'Orléans, et obtint des commissaires des francs-fiefs, une ordonnance de décharge, du 4 avril 1641, en conséquence des titres qu'il avait représentés pour justifier de sa qualité de noble et d'écuyer. Il épousa Marie du Fayot, fille de Jacques du Fayot, conseiller du roi, receveur du domaine du duché d'Orléans, et de Marie le Normand. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-Baptiste, seigneur de Villardu et de Lancosme, maintenu dans ses priviléges de noblesse, par arrêt du 12 janvier 1668. Il avait épousé : 1.° le 10 février 1654, Marguerite-Morin, fille d'Antoine Morin, seigneur de la Sigogne ; 2.° le 29 septembre 1664, Marie-Claude de Morestz, veuve d'Etienne de Tournemire, écuyer, sieur des Gouffaudières, et fille d'Ismaël de Morestz, écuyer, sieur de Gidy, et de Renée d'Arlanges. Du premier lit vinrent : 1.° Antoine, mort sans postérité ; 2.° Marguerite, femme de Guillaume d'Avalleau, écuyer, seigneur de Messas ; 3.° Madeleine-Thérèse, mariée à Jean-Baptiste de Rohard, écuyer, sieur de Boutonvilliers ; 4.° Marie-Elisabeth ; et du second lit vint Claude de Givès, née le 24 février 1669, alliée à Pierre de Bohard, écuyer, sieur de la Gauguerie ;

2.° Denis, dont l'article suit :

VII. Denis DE GIVÈS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Creusy, fut maintenu dans ses priviléges ainsi que son frère aîné, par le même arrêt du 12 janvier 1668. Il épousa, 1.° le 27 novembre 1656, Angélique Regnard, fille de François Regnard, conseiller du roi, et de Madeleine Boutheroue ; 2.° le 26 août 1664, Catherine Musnier, fille de Pierre Musnier, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Gien, et de Catherine Hubert. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Denis, dont l'article viendra ;

2.° Angélique, mariée, le 11 août 1682, avec Pierre-François Cathala, avocat au parlement, juge civil et criminel de la ville de Pithiviers ;

Du second lit :

3.° François, mort sans postérité ;

4.° Antoine, mort sans alliance ;

5.° Pierre, auteur de la branche de Crusy, rapportée plus loin ;

6.° Catherine, née le 4 novembre 1667 ;

7.° Marguerite-Hélène, morte sans alliance.

VIII. Denis DE GIVÈS, IIe du nom, écuyer, seigneur des Bois-Besnards, né en 1657, épousa, le 28 janvier

1686, Marie-Marguerite Bourgeois, fille de Nicolas Bourgeois, conseiller du roi, président de l'élection de Châteaudun, et de Marguerite Bigot. De ce mariage :

1.° Denis, dont l'article suit ;

2.° Marie-Marguerite de Givès, femme de Nicolas de Bois-Guyon, seigneur de Chauchepot dans le Perche.

IX. Denis DE GIVÈS, IIIe du nom, écuyer, seigneur des Boïs-Besnards, né en 1688, épousa, le 21 octobre 1715, Anne-Andrée de Loubes, fille de Jacques-François de Loubes, seigneur châtelain du Saulce, de Bleville de la Quillerie, de la Rousselière, et en partie de la Fouquerie, et d'Anne de Hallot. De ce mariage sont issues :

1.° Anne-Françoise-Marguerite, née le 27 novembre 1716, mariée le 10 février 1734, à Henri Barthelemy-Marie du Mouchet, seigneur de la Mouchetière, de Saint-Amand, etc. ;

2.° Geneviève-Gabrielle, née le 5 novembre 1717, reçue, le 9 février 1739, dans le monastère de l'Etroite Observance de Courville, ordre de Citeaux ;

3.° Bonne-Marie de Givès, née le 12 janvier 1720, religieuse au même monastère.

Branche des sieurs de Creusy.

VIII. Pierre DE GIVÈS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Fontenay et de Creusy, troisième fils de Denis, premier du nom, né le 25 mars 1676, fut d'abord sous-lieutenant dans le régiment de Bourgogne, infanterie, en 1695, puis enseigne de la compagnie des troupes de la marine en l'île de la Martinique, par brevet du 20 septembre 1699, capitaine major, garde-côte de Saint-Nazaire, et enfin colonel d'un régiment de milice dans l'île de la Grenade, par brevet du 7 janvier 1708. Il avait épousé, le 26 septembre 1702, Marguerite Mollard, fille de Charles, et de Marguerite du Pont. Il eut pour fils :

IX. Pierre de GIVÈS, IIe du nom, écuyer, sieur de Creusy, seigneur de la Fauconnière, de Montguignard et de Fresnay-les-Chaulmes, mariée, le 1er octobre 1728, avec Marie-Anne Turtin, fille de Jacques Turtin de Lesseville, conseiller-magistrat au baillage et siége présidial

d'Orléans, et d'Anne-Agnès Cahouet. De ce mariage vinrent :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Pierre-César, mort en bas âge ;
3.° Marie-Catherine, morte supérieure de l'hôpital général d'Orléans ;
4.° Marie-Anne-Rose, mariée le 4 septembre 1757, à André le Clerc de Douay, écuyer, sieur de Varennes, trésorier au bureau des finances d'Orléans ;
5.° Françoise-Julie, mariée le 4 septembre 1758, à Pierre-François-Nicolas Turtin, son cousin-germain, conseiller au présidial d'Orléans ;
6.° Thérèse-Françoise, morte en bas âge ;
7.° Marie-Madeleine de Givès, mariée à messire N... Huet d'Arlon, seigneur de la Jonchère, ancien mousquetaire du roi.

X. Pierre de Givès, III° du nom, écuyer, sieur de Creusy, seigneur de Montguignard, de la Fauconnière et de la Bergerie, épousa, 1.° le 1er mars 1768, Marie Bibienne d'Orléans, fille de messire Jacques-François d'Orléans, seigneur de Resle; 2.° le 7 novembre 1774, Marie-Anne-Félicité-Perpétue Masson-du-Monceau. Il a laissé :

Du premier lit :

1.° Pierre-André-Marie, né le 21 juillet 1769 ;
2.° Marie-Anne-Françoise, née le 24 juin 1770 ;

Du second lit :

3.° Pierre-Alexandre-Marie, né le 19 octobre 1776 ;
4.° Pierre-François-Marie de Givès, né le 11 novembre 1778.

Armes : « D'azur, au chevron d'or, chargé de cinq » annelets de gueules. »

BÉLOT DE FERREUX, une des plus anciennes familles de Champagne, originaire de Piémont.

I Pierre de Bélot, gentilhomme piémontais, seigneur des terres de Bélot et Duverger en Piémont, passa en

France comme militaire en 1534 et 1536. François Ier le nomma commissaire des guerres, et par suite de son activité et de ses talents militaires, lui confia la police de son armée ; place qu'il remplit à la grande satisfaction du roi. En 1535, il épousa Philippine Allégrin. De ce mariage vint:

II. François DE BÉLOT DE LA PEBRIÈRE, qui épousa en 1578, Gillette Garcuet, fille de noble homme Garcuet, gentilhomme piémontais, laquelle est décédée le 14 août 1601, et le sieur de Bélot son mari, le 19 septembre 1620. Ils furent enterrés en l'église du Saint-Sépulcre à Paris, où leur épitaphe de marbre se trouve scellée dans un des piliers derrière le chœur. Ils eurent trois enfants ci-après dénommés :

1.° Jean de Bélot de Pouton, commissaire-ordonnateur des guerres pendant dix-huit ans, décédé sans postérité en 1640.

2.° François, dont l'article suit :

3.° Marie de Bélot, qui a épousé Antoine le Gerain-de-Virouflé.

III. François DE BÉLOT, conseiller du roi, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Guienne, seigneur de Ferreux et Quincey, près de Nogent-sur-Seine a épousé, le 26 septembre 1605, Marie Vigor, fille de Simon Vigor, conseiller au grand conseil, et nièce de M. Simon Vigor, archevêque de Narbonne, primat des Gaules mort le 1er octobre 1575, en la ville de Carcassonne, et ledit François de Bélot décédé et enterré en sa chapelle de l'église de Ferreux, le 19 septembre 1620. De ce mariage vinrent trois enfants :

1.° Charles de Bélot, seigneur de Quincey, capitaine de cavalerie et maître-d'hôtel chez le roi, décédé sans postérité à Ferreux, le 15 mai 1652;

2.° Antoine, qui suit ;

3.° Catherine de Bélot.

IV. Antoine DE BÉLOT, seigneur de Ferreux et de Quincey, conseiller d'état, lequel épousa, en 1638, Gabriel de Brette, fille de Jean de Brette, contrôleur général des rentes du clergé de France, lequel Antoine de Bélot est décédé en son hôtel, à Paris, rue des Tournelles en 1657. De ce mariage vinrent trois enfants :

1.° N.... mort en bas âge;
2.° Claude qui suit;
3.° Françoise DE BÉLOT, chanoinesse de Notre-Dame de la Victoire à Picpus. Elle prit possession le 15 août 1666, âgée de dix-huit ans, et est décédée le 7 juin 1729, après soixante ans de profession.

V. Claude DE BÉLOT, capitaine au régiment d'Auvergne, ensuite maître des requêtes, seigneur de Ferreux, Quincey et la Mothe, Saint-Loup, etc., fut nommé par le roi son grand bailli d'épée du palais de Paris, avec le titre de marquis, tant pour ses services civils et militaires, que pour ceux que son aïeul François avait rendus à Louis XIII; services relatés et mentionnés dans les patentes qui furent enregistrées à la chambre des comptes en juin 1660. Il épousa, cette même année, Marguerite Sevin, fille de Guy Sevin, maître des comptes, et de Marguerite Pichon. Ils eurent deux enfants qui furent:

1.° Claude-Antoine, qui suit;
2.° Marie-Marguerite de Bélot, qui épousa, le 4 mars 1685, Louis, marquis du Tillet, seigneur de Montramé, maître des requêtes.

VI. Claude-Antoine, marquis DE BÉLOT, seigneur de Ferreux, la Mothe, Saint-Loup et autres lieux, capitaine d'infanterie, grand bailli d'épée du palais de Paris, par droit d'hérédité, marié à Marie de Mydorge, en 1713, fille de M. de Mydorge, receveur général des finances, et tante de mademoiselle la comtesse de Halwille, laquelle a épousé, en 1786, M. le comte d'Esterhasy. Ledit sieur de Bélot mourut à Paris en 1744. De ce mariage vinrent deux fils:

1.° Jacques-François, chevalier de Bélot-de-Bélesme, seigneur de ce lieu, et des Champs, près Lagny en Brie, ancien officier d'infanterie, mort à Paris en 1795, sans postérité;
2.° Claude-Joseph, qui suit.

VII. Claude-Joseph, marquis DE BÉLOT-DE-FERREUX, seigneur dudit Ferreux, la Mothe, Saint-Loup, de Buffigny et autres lieux; ancien major d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand bailli d'épée du palais de Paris, par droit d'hérédité, pensionné du roi, pour trente-sept ans de services, et porteur

de trois blessures honorables ; marié avec demoiselle Haineque de Saint-Senoch, fille de M. de Saint-Senoch, seigneur dudit lieu, près Loches en Touraine, écuyer du roi, laquelle est décédée en son château de Ferreux, le 6 janvier 1790, et inhumée dans le caveau de la chapelle seigneuriale, ainsi que son mari, qui mourut à quatre-vingt-cinq ans, le 19 décembre 1799. De ce mariage est né un fils unique qui suit.

VII. André-Marie, marquis DE BÉLOT-DE-FERREUX, propriétaire desdits domaines de Ferreux et la Mothe, Saint-Loup, de Buffigni, près Nogent-sur-Seine, ancien officier de hussards au régiment d'Esterhasy, comme parent de madame la comtesse d'Esterhasy ; passé en 1787 officier de dragons au régiment de Lorraine ; marié vers la fin de mai 1789, à demoiselle de la Boulaye, fille de M. le Febvre de la Boulaye, écuyer et trésorier de France en la généralité de Montauban. De ce mariage sont nés cinq garçons :

1.° et 2.° N.... N.... tous deux morts jeunes.
3.° André-Louis, mort au champ d'honneur dans la campagne de Moscou ;
4.° Hippolyte-Nicolas, chevalier de Bélot-de-Ferreux, né en 1794 ;
5.° Eugène-Simon, né en 1797.

Tous deux gardes-du-corps du roi dans la compagnie de Luxembourg, où ils sont entrés à la formation du corps.

Armes : « D'azur au chevron d'argent, accompagné en » chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'une tête de » licorne de même ; supports deux licornes ; couronne de » marquis. »

LOZ (DE). Cette maison a fourni, en 1788, une généalogie chez M. Chérin, généalogiste du roi, qui commence par Guillaume DE Loz, alors seigneur de Kergouanton, Kernaléguen, et autres lieux, évêché de Tréguier.

Cette généalogie remonte à 1332, avec les titres au soutien sans interruption, et descend en 1788, que Marie-Joseph de Loz de Goasfroment, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fit ses preuves pour être pré-

senté à Sa Majesté Louis XVI, avec le titre de comte, il monta dans les carrosses du roi, eut l'honneur de chasser avec S. M., le 16 février 1788. Il avait été présenté dans le mois de janvier précédent.

Armes : « De gueules, à trois vautours d'argent, mem-« brés, becqués et aiguilletés d'or.

GENTIL, de Bagnols en Bas-Languedoc. Cette famille, établie depuis longtemps dans le pays de Genève, est d'ancienne noblesse militaire. Ses descendants étaient au service et auprès de la personne des ducs de Savoie, à la fin du quinzième siècle; mais leurs titres et papiers ayant été perdus dans les pillages et les désordres qui accompagnèrent dans ces pays les guerres de religion, Georges et Etienne Gentil, frères, qui étaient au service de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, et qui avaient persévéré dans la croyance de l'Eglise catholique, malgré les succès des réformés dans le pays de Genève, devenu, pour ainsi dire, le foyer de l'hérésie, obtinrent de leur souverain des lettres-patentes, dans lesquelles ce prince rappelle leurs services en différentes guerres, tant de Savoie que de Piémont, ainsi que ceux que noble Antoine Gentil, leur père, avait rendus à son prédécesseur (Emmanuel-Philibert) dans les guerres de Flandre, époque bien importante pour ce pays, puisque c'est celle où le duc de Savoie fut détrôné, et qu'il ramena la fortune à la bataille de Saint-Quentin, où il commandait l'armée de Philippe II, roi d'Espagne, et recouvra ses domaines et sa souveraineté par le traité fameux de Cateau-Cambrésis. Aussi Charles-Emmanuel Ier, dans ses lettres-patentes données à Turin, le premier octobre mil cinq cent nonante-deux, y déclare « Que de l'avis « de ses principaux ministres, il reconnaît pour être chose « notoire, qu'ils sont nobles, et de noble et ancienne race « yssuz, tenuz et réputez, outre le suffisant témoignage et « preuves qu'ils en ont rendus par leurs vertueuses actions et « déportements en son service, en suivant les vestiges de « leurs prédécesseurs, et même de feu son cher et bien amez « et féal noble Antoine Gentil, leur père, lequel suivit son « seigneur et père d'heureuse mémoire, aux guerres de « Flandre, et auquel service, ils continuent (les deux « frères) encore de présent, et notamment ledit Georges

« Gentil, commandant à sa garde d'halebardiers Vaudous-
« tains, près sa personne, ayant dès son jeune âge suivi
« sondit service, tant à la citadelle de Bourg (en Bresse)
« qu'aux compagnies de chevau-légers en Savoie, et con-
« tinuellement en toutes les guerres, tant en Savoie qu'en
« Provence; et ledit Etienne Gentil, à la prise du marqui-
« sat de Saluces et guerres de Savoie; ayant toujours pré-
« féré sondit service à leurs particuliers. »

Les troubles qui désolèrent longtemps encore les pays situés entre la France et l'Italie, mettant la famille des Gentil dans l'impossibilité de se soutenir suivant son rang, d'après la perte de ses biens que sa fidélité lui avait fait éprouver, plusieurs membres s'expatrièrent.

Etienne Gentil, l'un des deux frères, en faveur de qui les lettres-patentes de 1592, avaient été délivrées, fixa son domicile dans le duché d'Aouste; il obtint du même souverain, de nouvelles lettres de confirmation d'ancienne noblesse, pareilles aux premières, pour les transmettre à la branche dont il devait être le fondateur; elles portent la date du premier novembre seize cent quatre. Elles furent entérinées à Turin, le vingt-six mars seize cent cinq.

I. Antoine Gentil, servit dans les guerres de Flandre, auprès de la personne d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, qui mourut en 1580. Malgré l'ancienneté de cette famille, on ne peut ici remonter plus haut par preuves authentiques, puisque les lettres de confirmation de 1592, en parlant de la noblesse des prédécesseurs d'Antoine Gentil, ne les désignent pas nominativement, et que les titres et papiers de cette famille furent détruits dans les troubles des guerres de religion. Il fut père de :

1.° Georges, qui resta dans les états du duc de Savoie;
2.° Etienne, dont l'article suit.

II. Etienne Gentil (dont on établit ici la filiation, parce que sa branche s'est fixée en France), second fils d'Antoine, contracta mariage, à Avignon, le 6 mars 1590, avec demoiselle Gabriel de Sérein. Comme on l'a vu plus haut, il servit avec distinction auprès de la personne du duc de Savoie, à la prise du marquisat de Saluces, et dans les guerres de Savoie. Après sa mort, sa veuve Gabrielle Sérein, voulant se rapprocher de sa famille, vint se fixer à Bagnols, en Bas-Languedoc. De ce mariage vint :

III. Jean Gentil, qui contracta mariage avec Isabeau Giraudy, le 31 décembre 1618. De ce mariage vinrent :

1.° André Gentil, qui suit;
2.° François Gentil, qui a fondé la troisième branche, rapportée plus bas;
3.° Simon Gentil;
4.° Françoise Gentil;
5.° Catherine Gentil;
6.° Antoinette Gentil;
7.° Jeanne Gentil.

IV. André Gentil, contracta mariage avec demoiselle Anne de Clapier, le 1er août 1666. De ce mariage vint:

V. Aimé Gentil, capitaine aide-major dans le régiment de Royal-Vaisseaux, qui, après avoir servi pendant les longues guerres de Louis XIV, contracta mariage avec demoiselle Louise Dumas, le 1er décembre 1710. De ce mariage vinrent:

1.° Joseph-Aimé Gentil, dont l'article suit;
2.° Antoine-Thibaud Gentil, prêtre, directeur général des missionnaires de Saint-Joseph de Lyon;
3.° Jean-Baptiste-Joseph Gentil, qui a fondé la deuxième branche rapportée plus bas.

VI. Joseph-Aimé Gentil, contracta mariage avec demoiselle Madeleine de Gueydan, le 7 février 1741. De ce mariage vint:

VII. François Gentil de Moncau, lieutenant d'infanterie, qui contracta mariage avec demoiselle Rosalie Constant, le 25 novembre 1775. De ce mariage vint:

VIII. Jean Baptiste Gentil de Moncau, lieutenant d'infanterie.

Deuxième branche.

VI. Jean-Baptiste-Joseph Gentil, IIIe fils d'Aimé Gentil et de Louise Dumas, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, résident du roi près le Nabab, souverain d'Aoûde, etc., empire mogol, contracta mariage, le 21 novembre 1774, avec demoiselle Thérèse Velho de Castro, de famille portugaise. Il servit avec distinction comme militaire et comme négociateur, lors du traité de paix conclu entre ce prince indien, ami des Français et les Anglais. Ses services, dans cette circonstance, lui acquirent une faveur et un crédit qu'il employa utilement à la gloire de sa nation, gloire à laquelle il

sacrifia une fortune considérable. A son retour en France, il fit don à sa patrie d'une collection précieuse de manuscrits, dessins, monnaies, etc. déposés à la bibliothèque du roi. De ce mariage vinrent :

1.° Eméri-Jean-Laurent Gentil, qui suit ;
2.° Jeanne Gentil, morte sans alliance ;
3.° Agnès Gentil, morte sans alliance.

VII. Eméri-Jean-Laurent Gentil, contracta mariage, le 24 novembre 1793, avec demoiselle Parfaite-Eléonore-Césarine-Antoinette le Clerc, fille de M. Nicolas-Gabriel le Clerc, chevalier de l'ordre du roi, et de demoiselle Catherine-Françoise d'Orival. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-Baptiste-Victor-Eméri Gentil ;
2.° Marie-Luce-Antoinette Gentil.

Troisième branche.

IV. François Gentil, second fils de Jean Gentil, et de Isabeau Giraudy, épousa Marie Bouchette. De ce mariage vint :

V. Jean-François Gentil, garde général des meubles de la couronne, qui contracta mariage avec demoiselle Madeleine-Marguerite Bégaud. De ce mariage vinrent :

1.° Louis-François Gentil, seigneur de Touilly, juge au tribunal civil de Charleville ;
2.° Jacques-François Gentil Ducastel, capitaine de dragons au régiment de Bourbon, mort sans postérité ;
3.° Jean-Baptiste, qui suit :

VI. Jean-Baptiste Gentil de Fombel, ancien gendarme de la garde du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gentilhomme ordinaire du roi ; il émigra en 1791, et fit les campagnes dans l'armée des princes et la Légion de Loyal Emigrant, commandée par M. le marquis de la Châtre.

Anciennes armoiries confirmées par les lettres-patentes de 1592 et 1604.

Armes : « Ecartelé, au 1 et 4 d'azur, à trois épis de « froment d'or ; au 2 et 3 d'or à un orle de trois baret- « tes de gueules et de six grains de froment de sinople,

» l'écu timbré d'un heaume d'or de profil, tortillé et em-
» panaché d'or, d'azur et de gueules, et un dextrochère
» issant du chef, tenant un cimeterre en main avec cette
» devise : *De cœur de Gentil.*

VIDAU. Cette famille, quoique originaire de France, a été regardée, jusqu'à cette époque, comme appartenant aux États du Saint-Siége, ainsi qu'il résulte d'une déclaration spéciale, émanée d'ordre de sa sainteté Pie VII, par le cardinal secrétaire d'Etat, le 19 septembre 1814, portant que les ascendants de M. Fredien de Vidau, fils d'Etienne, demeurant en Corse, ont été considérés comme sujets du Saint-Siége, et distinctement nobles; que même M. Fredien de Vidau, doit toujours être regardé comme tel dans les Etats de sa sainteté; et le dit rescript a été enregistré au capitole, en date du 21 du même mois.

Etienne de Vidau, fils aîné de Jean-Antoine de Vidau, chevalier de Saint-Lazare, et consul de France, à Civita-Vecchia, dans les États Romains, passa en Corse en 1750, avec le régiment Royal Italien, où il était officier; et après y avoir séjourné environ trois ans, il y épousa Paule-Marie de Frediani, de Bastia, héritière de la famille de ce nom, et dont l'aïeul, Jean-Ambroise de Frediani, avait été declaré comte, ainsi que tous ses descendants mâles, par brevet de Louis XIV, du 3 novembre 1710. De ce mariage sont nés, à Bastia :

1.° Jean-Antoine Fredien de Vidau, procureur du roi au siége royal et en la juridiction de Sartène, qui fut à l'époque de la révolution, chef de ce même tribunal et subdélégué de l'intendant général de la Corse. Il émigra avec son père, après avoir présidé l'assemblée générale des habitants de Bastia, le 3 juin 1791, qui protestèrent contre la constitution du clergé, et chassèrent de leur ville les autorités révolutionnaires. Il est parlé de cet événement et de la part qu'y prit M. de Vidau, dans la séance de l'assemblée nationale, du 17 du même mois, insérée au numéro 170 du *Moniteur*, de l'an 1791. C'est lui en outre qui, pendant les mois d'avril et de mai derniers 1814, a été le chef du gouvernement provisoire, établi à Bastia, à la suite d'une insurrection contre le régime de Buonaparte.

2. Pierre-Constantin de Vidau, qui fut fait chanoine, puis grand vicaire du diocèse de Mariana et d'Accia. Le

pape, en lui conférant cette charge, déclara, dans les bulles d'institution canonique, en date du 27 septembre 1783, que cet ecclésiastique était gentilhomme. Il a émigré en 1790, et n'est rentré dans ses foyers qu'à la suite du concordat accordé par sa sainteté Pie VII. Il est aujourd'hui chanoine de l'église cathédrale d'Ajaccio, la seule conservée en Corse, en exécution du même concordat;

3.° François de Vidau, sous-lieutenant au régiment des chasseurs des Ardennes, en 1790, qui a émigré et fait les campagnes de 1792 et 1793 au service des princes, tant dans la légion de Béon, que dans l'armée du prince de Condé. Le 2 juillet 1803, le saint-Père, en considération de la noblesse de M. François de Vidau, et de son dévouement aux intérêts de l'Eglise et du trône, lui conféra le titre de comte. Jusqu'alors M. François de Vidau avait été qualifié simplement gentilhomme et chevalier, ainsi qu'il résulte par les certificats de service qui lui furent délivrés, les 23 juin et 30 août 1793, par S. A. S. monseigneur le prince de Condé, et par monseigneur le maréchal duc de Broglie. La même marque de satisfaction, avec le titre de chevalier, avait été accordée à M. François de Vidau, par S. M. feu Louis XVIII, le 8 mai 1794.

Armes: « D'argent, à une tête de maure de sable, » bandée du champ, posée au canton dextre de la pointe » de l'écu, et fixant en chef un cœur enflammé de gueu- » les; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. »

DONCQUER-DE-T'SERROELOFFS, originaire des Pays-Bas, fixée à Dunkerque, et dont la généalogie a été dressée par les généalogistes et roi d'armes du Brabant.

I. Olivier T'SALLART, dit DONCQUER, allié à la noble famille de T'serroeloffs, une des sept seigneuriales privilégiées de Bruxelles, fut nommé en 1466, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et de Brabant, chef, (escoutette) de la ville de Malines. Il fut père de messire:

II. Olivier-Nicolas DONCQUER, qui fut échevin de la ville d'Anvers, en 1475, puis de la ville de Bruxelles, en 1483 et 1489. Il eut pour fils:

III. Dom Guisbert DONCQUER, écuyer, lieutenant, grand-veneur et fauconnier en Brabant, qui épousa dona Marie Rays, de laquelle il laissa:

IV. Don Juan DONCQUER, écuyer, lieutenant, grand

veneur et fauconnier en Brabant, qui épousa dona Marie Hoccart. De ce mariage vint:

V. Dom Balthasard Doncquer, écuyer, trésorier-général de la ville d'Anvers, depuis 1632 jusqu'en 1636, marié en secondes noces avec dona Isabelle-Elisabeth Greyns. Il eut pour fils:

VI. Dom François Doncquer, dit *Doncker*, écuyer, marié avec Isabelle-Elisabeth Delethe, fille de Jean et d'Elisabeth Henssen. De ce mariage est issu:

VII. Dom Jean-François Doncquer, écuyer, né à Anvers, le 21 novembre 1648. Il épousa le 4 avril 1679, dona Catherine de Schreynmarcker, fille de Pierre, et de dona Madeleine Maquereel, et s'établit à Dunkerque avec sa famille, en 1704, où il gît dans la tombe d'Anna Doncquer, qui avait été mariée: 1.° à don Juan Velasco, capitaine de cavalerie, et servant-major à Dunkerque; 2.° avec Domingo Moreno, capitaine de cavalerie y gouvernender de Bergues St.-Winoc. Il eut pour fils:

VIII. Jean-Baptiste Doncquer, conseiller du roi de Danemarck, et son consul général au département de la Flandre maritime, pays conquis et reconquis, Calaisis, Boulonnais et Picardie, né à Anvers, le 10 février 1690, marié à Dunkerque, le 20 mars 1723, avec Marie-Madeleine Tugghe, fille de Thomas-Ignace Tugghe, chevalier, seigneur de la Motte-Renard et de Waerschoe, et de Marie de Coninck, morte le 23 décembre 1731. De ce mariage vint:

IX. Nicolas-François Doncquer, écuyer, seigneur de la Motte-Renard Waerschoe, Stendam, etc., né le 16 janvier 1727, consul général de Sa Majesté le roi de Danemarck, au même département que son père, par lettres-patentes du 19 juillet 1748, et son conseiller, par lettres-patentes du 1er août 1749. Il épousa, le 21 avril 1755, dame Marie-Pétronille de Clercq, fille de Martin Winoc-de-Clercq, échevin de la ville de Dunkerque, et de dame Pétronille-Albertine Vandenbrouck, morte le 26 février 1769, et inhumée en la tombe de Jean-Baptiste Doncquer. De ce mariage sont issus:

1.° Nicolas-Martin Doncquer, né le 20 août 1756, consul de Sa Majesté le roi de Danemarck, au département du nord, du pays de Calais et de la Somme;

2.° Honoré-Hippolyte, dont l'article suit;

3.° Thomas-François-Félix Doncquer, né le 26 mars 1765;

4.° Sophie-Thérèse-Victoire Doncquer, née le 22 décembre 1767, sans alliance.

X. Honoré-Hippolyte Doncquer-de-T'serroeloffs, né le 12 juillet 1763, administrateur des hospices civils et militaires de la ville de Dunkerque, a obtenu de Sa Majesté Louis XVIII des lettres-patentes, du 29 novembre 1814, qui déclarent que : « Vu les motifs de sa demande, qui » sont que le pétitionnaire descend de la noble famille de » T' Serroeloffs, l'une des sept familles patriciennes et pri- » vilégiées de Bruxelles ; que ce nom est depuis longtemps » éteint, et que pour le faire revivre et le transmettre à » ses descendants, il demande à l'ajouter au sien ; sa » majesté permet au sieur Honoré Hippolyte Doncquer, » écuyer, d'ajouter son nom à celui de *T'Serroeloffs.* » Il a épousé, le 8 octobre 1796, Marie-Rosalie-Yves de Kerguelen, fille de Yves-Joseph de Kerguelen, décédé à Paris, contre-amiral de la marine, et de dame Marie-Laurence de Bonte, veuve en premières noces de messire Joseph-René de Kerguern, capitaine de vaisseaux du roi tué à l'affaire de Quiberon, étant capitaine au régiment du comte Hector, dont il lui est resté un fils, Charles-Marie-Joseph de Kerguern, officier de marine, né le 19 novembre 1791. De son second mariage avec Honoré-Hippolyte de Doncquer sont issus :

1°. Hippolyte-Anne-Julien Doncquer de T' Serroeloffs, né le 28 janvier 1798 ;

2° Eugène-Anatole-Célestin Doncquer, né le 19 novembre 1800 ;

3° Zénobie-Marie-Louise Doncquer, née le 13 octobre 1801.

Armes : » Ecartelé, au 1 et 4 de sinople, à trois pommes de grenade d'argent, posées en barres, deux et une ; « au 2 et 3 d'or, à une tour d'azur, posée sur une mer au « naturel, et dont est issant un fauconnier habillé de « gueules, tenant sur sa main dextre un faucon de sable ; « sur la mer un cygne d'argent, nageant vers une échelle « d'or posée au pied de la tour. Devise : *Post tenebras* « *spero lucem* ». Celle de Kerguelen : *Vert en tout tems* (1).

(1) Au degré III de cette généalogie, page 152, art. de Dom Guisbert Doncquer, qui épousa Dona Marie Rays ; *lisez* : Dona Marie Reyns. Et il faut ajouter à l'historique de cette famille, qu'elle a eu alliance avec la maison de Montmorency.

LE ROY DE LAGRANGE. Famille noble et ancienne, dont l'origine remonte bien au delà de 1400 ; établie en Champagne, en Bourgogne et en Lorraine, mais originaire de Normandie. La généalogie de cette famille, qui se trouve au deuxième volume de cet ouvrage, page 85 et suivantes, y a été insérée avec trop de précipitation, de sorte qu'il s'y est glissé des erreurs que la production de titres originaux qui vient de nous être faite nous force à rectifier. Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par un arrêt du conseil du 22 septembre 1668; par un jugement de M. de Caumartin, du 24 janvier 1669, et par d'autres pièces authentiques, ainsi qu'on le verra à l'article des preuves. Faute de renseignements plus étendus, nous commencerons cette généalogie à :

I. Louis LE ROY, écuyer, seigneur de la Couche en Normandie, qui va former provisoirement le premier degré. Il épousa, en 1443, Marie de Thiboutot, dont la famille originaire d'Angleterre, y a tenu près de trois siècles un rang distingué parmi la haute noblesse, et qui est sortie de la très-ancienne race des rois d'Angleterre, Saxons, etc. De ce mariage il eut :

II. Jean LE ROY, écuyer, seigneur de la Couche, qui épousa, en 1498, demoiselle Antoinette de Beaumont, dont il eut :

1.° Claude, dont l'article suit :
2.° Pierre le Roy, écuyer, mort sans postérité.

III. Claude LE ROY, écuyer, lieutenant de cavalerie de la compagnie du comte de Nanteuil, en 1541. Il épousa, le 21 janvier 1546, Marie de Francières. Il eut pour fils :

1.° Jean-Baptiste, qui suit ;
2.° Henry le Roy, écuyer.

IV. Jean-Baptiste LE ROY, Ier du nom, écuyer, archer des gardes-du corps de Henri IV ; épousa, le 29 novembre 1609, demoiselle Simonne d'Asnières, dont sont issus :

1.° Antoine, dont l'article suit ;
2.° Bernard le Roy, seigneur de la Grange, auteur de la branche rapportée ci-après.

V. Antoine LE ROY, seigneur de Grandmaison, Ier du

nom, écuyer, lieutenant au régiment de Saludie, épousa en 1643, Marie du Pin, qui lui apporta la charge de che de l'échansonnerie de la maison du roi. Il eut de ce mariage:

1.° Antoine le Roy, sieur de Grandmaison, écuyer, lieutenant au régiment de Dampierre, tué au siége de Candie;

2.° Michel le Roy, sieur de Grandmaison, écuyer, seigneur de Roussy, capitaine au régiment de Beaujolais, tué à Sainte-Brigitte en Piémont;

3.° Nicolas le Roy, sieur de Grandmaison, lieutenant-colonel au régiment de Toulouse, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort au service;

4.° Jean-Baptiste, seigneur de Grandmaison, IIe du nom, dont l'article suit:

VI. Jean-Baptiste LE ROY, seigneur de Grandmaison, IIe du nom, écuyer, seigneur de Manière, capitaine au régiment royal des vaisseaux, le 21 août 1688, épousa: 1.° en 1677, Catherine Spiring-Vendevel, issue de l'illustre maison de Clèves, veuve du sieur de Liancour, écuyer; 2.° en secondes noces, il épousa, le 18 février 1709, Louise-Geneviève le Noir, dont il eut:

1.° Augustin le Roy, seigneur de Grandmaison, écuyer, lieutenant d'infanterie, épousa, en 1737, Marie-Elisabeth d'Orchemer, morte sans postérité masculine;

2.° Thomas-Auguste le Roy, seigneur de Grandmaison, chevalier, seigneur du vicomté de Bois-Herpin, etc., lieutenant-colonel de cavalerie, lieutenant-général, le 5 décembre 1781, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; né le 8 décembre 1715, à Portes en Gâtinais, épousa, 1.° le 12 décembre en 1750, Louise-Geneviève-Marguerite de Bernard; en secondes noces, Marie-Madeleine Perrault de Lessard-Verdigny, en 1767, fille de Pierre-Maurice de Perrault, chevalier, seigneur de Lessard-de-Verdigny, etc., et de Marie-Madeleine de Foullon. Il mourut en 1801, n'ayant eu qu'une fille, nommée Anide le Roy de Grandmaison, mariée, en 1801, à Joseph-Antoine

marquis de Pillot, mousquetaire en 1814. De ce mariage sont issus cinq enfants.

Branche des Sieurs le Roy de Lagrange, prise au quatrième degré.

V. Bernard LE ROY, seigneur de Lagrange, second fils de Jean-Baptiste le Roy, et de Simonne d'Asnières, chevalier, seigneur de Sommeville, Fonteuil, etc., en Champagne, capitaine d'une compagnie de cavalerie du régiment du comte de Lillebonne, épousa, le 30 décembre 1637, Jeanne-Louise de Médard, fille d'Anselme de Médard, écuyer, seigneur de Villiers-sur-Suize, et de Louise de Fresne. Il laissa de ce mariage :

1.° Bernard le Roy de Lagrange; chevalier, seigneur de Sommeville, capitaine d'une compagnie de chevau-légers du régiment du cardinal Mazarin, puis capitaine au régiment de Limosin, fut tué dans la guerre;

2.° Jean-Louis le Roy de Lagrange, dont l'article viendra;

3.° Claude le Roy de Lagrange, IIe du nom, chevalier, seigneur de Villiers-sur-Suize, diocèse de Langres, seigneur de Châtillon, capitaine au régiment d'Angoumois, qui épousa, le 21 mars 1711, Barbe de Viale, fille de messire de Viale, écuyer, lieutenant-colonel de cavalerie du régiment de Luc, dont il eut : 1.° Antoine-Nicolas le Roy de Lagrange, chevalier, seigneur de Villiers-sur-Suize, capitaine au régiment de Ségur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui épousa, en 1744, Claude-Pétronille de Geoffroy, fille de Jean-Baptiste Geoffroy, subdélégué de l'intendance de Champagne, à Chaumont en Bassigny, mort en 1788, sans postérité. Antoine-Nicolas avait pour sœur Louise-Antoinette le Roy de Lagrange, morte à Villiers, le 26 octobre 1797; 2.° Claude-François le Roy de Lagrange, chevalier, capitaine au régiment de Ségur, qui fut tué, le 2 juillet, au combat de Laufeld; 3.° Jean-Louis le Roi de Lagrange, IIe du nom, chevalier, chef d'escadre des vaisseaux du roi au port de Toulon, le 25 octobre 1782, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-

Louis, mort en 1793, en Espagne, où il avait émigré. Il avait épousé, en 1757, Catherine-Geneviève de Vialis fille de messire de Vialis, chef du génie, et brigadier des armées du roi. De ce mariage vinrent : 1.° Michel-Louis le Roy de Lagrange, chevalier, seigneur de Villiers, lieutenant des vaisseaux du roi, qui émigra en Espagne en 1791, avec son père, et mourut sans postérité, à Palma, dans l'île de Majorque, en 1809; 2.° Rose-Geneviève le Roy de Lagrange, mariée en 1787 à messire François-Gabriel de Basterot de la Barrière, capitaine des vaisseaux du roi, mort victime d'un jugement révolutionnaire en 1792. De ce mariage sont issus : Alphonse de Basterot, écuyer, et Prospère de Basterot de la Barrière, écuyer;

4.° Bertrand le Roy de Lagrange, chevalier, seigneur de Saint-Amand, lequel a été tué étant lieutenant au régiment de Picardie;

5.° Ursule le Roy de Lagrange, dame de Châtillon, qui épousa messire Jean de Paillet, écuyer, seigneur du Petit-Serain;

6.° Louise le Roy de Lagrange, morte au château de Villiers.

VI. Jean-Louis le Roy de Lagrange, IIe du nom, chevalier, seigneur de Sommeville, capitaine au régiment de Hainault, épousa, le 17 novembre 1699, Anne de Pipault, fille de messire Antoine de Pipault, écuyer, seigneur de Lignol, au diocèse de Langres, et de Anne Dumont. Il eut pour fils :

1.° Hubert, dont l'article suit;

2.° Louis-Henri le Roy de Lagrange.

VII. Hubert le Roy de Lagrange, chevalier, seigneur d'Eigneville, lieutenant au régiment de Luxembourg en 1734, épousa, le 19 juillet 1739, Elisabeth-Françoise de Vincent, fille de messire Nicolas-François de Vincent, écuyer, capitaine au régiment des gardes du duc de Lorraine. Il eut entre autres enfants :

1.° Jean-Hubert, qui suit;

2.° Anne-Elisabeth le Roy de Lagrange, élève de la maison royale de Saint-Cyr en 1760, mariée à

messire Joseph-Charles-Antoine Boucher de Gironcourt, écuyer, chef de bataillon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De ce mariage existe, en 1814, un fils nommé Jean-Hubert de Gironcourt, écuyer.

VIII. Jean-Hubert LE ROY DE LAGRANGE, chevalier, seigneur d'Oschey, en Lorraine, fut page du roi en 1752, puis major des grenadiers royaux, et chevalier de Saint-Louis. Il émigra en 1791, et mourut à l'armée de S. A. S. le prince de Condé en 1800, où il servait en qualité de major. Il avait épousé, le 4 novembre 1772, Céleste-Christine Austrude de Germay, dame de Noncourt, fille de messire Marc-Antoine-Victor Aristarque de Germay, chevalier, seigneur de Germay, de Noncourt, et de Madeleine de Bertrand.

Marguerite-Julie de Germay épousa messire Jean-Baptiste de Poilloüe de Bonnevaux, chevalier ; et dame Amélie Alexandrine de Germay, aussi sœur cadette de Céleste-Christine, épousa Antoine-Louis du Houx de Vioménil, chevalier, maréchal des camps et armées du roi.

Jean-Hubert a laissé de ce mariage :

1.° Florentin-Auguste, dont l'article viendra ;
2.° Clémentine-Céleste, mariée à Presbourg, en 1798, à messire N... Ruyneau de Saint-Georges, gentilhomme émigré, qui est mort à Feilletin, des suites de nombreuses blessures reçues à l'armée de Condé. Il a laissé de ce mariage quatre enfants ;
3.° Marie-Amélie le Roy de Lagrange ;
4.° Marie-Marguerite-Louise ;
5.° Marie-Anide ;
6.° N.... Julie ;
7.° Marie-Adélaïde.

IX. Florentin-Auguste LE ROY DE LAGRANGE, chevalier, né en 1774 ; élevé à l'école royale militaire de Pont-à-Mousson ; sous-lieutenant au régiment de Neustrie en 1789 ; sous-aide-major à l'armée de Condé ; officier dans le régiment des houlans de S. A. I. l'archiduc Charles d'Autriche en 1801 ; fut fait chevalier de l'ordre du mérite militaire de Vurtemberg au siége de Neisse, en 1807 ; capitaine de première classe au régiment du Prince royal ; après vingt-trois ans d'émigration, il fut reçu chevalier

de Saint-Louis par Monsieur, frère du roi, le 24 d'août 1814.

Il a existé une autre branche de la maison de le Roy de Lagrange, dont le chef actuel possède un titre authentique, et qui paraît éteinte. De cette branche était François le Roy, chevalier, seigneur de Lagrange, de Montigny, de Chavigny, de Briancy, Villeneuve, Rolly et le Chaffault, et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, conseiller en ses conseils d'état et privé, bailli et gouverneur pour Sa Majesté de la ville et château de Melun en 1624. On voit aussi Jacques le Roy, seigneur de Lagrange, qui, d'Anne de Godard, sa femme, eut Anne le Roy de Lagrange, femme de Jean, seigneur de Nicey, Chesley, et bailli de la Montagne, dont deux filles, qui entrèrent dans les maisons de Saint-Blin et de la Madeleine de Ragny. Il possède aussi des lettres du roi pour assister aux états de Bourgogne.

Quant aux *armes*, que nous avions indiquées à la fin de la susdite généalogie, pag. 88, elles sont d'une branche cadette de Sommeville ; celles des aînés sont : « D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois roitelets » au naturel, deux en chef et un en pointe ; » comme nous nous en sommes convaincus par l'extrait signé d'Hozier, du registre côté Champagne, de la maîtrise générale des armoiries établies par édit du mois de novembre 1696, et dont l'original se trouve parmi les titres des descendants de la branche aînée.

MALLEVAUD (de), famille noble qui s'est divisée en plusieurs branches : 1.° celle de Mallevaud de la Varenne, établie en Poitou et en Angoumois ; 2.° celle de Mallevaud de Vomoran, à la Martinique et en Saintonge, issue de la branche aînée ; elle a fourni un lieutenant et un capitaine de vaisseau de la marine royale ; l'un d'eux fut reçu chevalier de Saint-Louis, lors du voyage de Louis XVI au Havre ; 3.° celle de Mallevaud de Marigny et de Puy-Renaud, sortie de la branche cadette, en Limosin et en Touraine. Il existe trois arrêts, l'un contradictoire émané du parlement de Paris, du 3 février 1787, l'autre rendu par le roi, de son propre mouvement, le 5 avril 1788 ; et le troisième, du 19 avril de la même année, du conseil

du roi et de ses finances, qui maintiennent expressément la branche cadette de cette famille dans sa noblesse d'extraction, remontant à l'an 1421.

I. Montain DE MALLEVAUD, écuyer, seigneur de la Mangotière, vivant en 1421, eut pour fils :

II. Madelon DE MALLEVAUD, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Varenne, qui épousa Marie de Mathefelon, dame de la Varenne, dont il eut :

III. Baptiste DE MALLEVAUD, écuyer, seigneur de la Varenne, marié le 29 janvier 1546 avec Renée de la Faye. Il obtint une procuration du 9 mars 1568, relatée dans les susdits arrêts, pour le ban et arrière-ban convoqués à cette époque; il laissa :

1.° Madelon, qui continue la branche aînée;
2.° Etienne, auteur de la branche cadette, rapportée ci-après;
3.° Charlotte de Mallevaud, morte sans alliance.

IV. Madelon DE MALLEVAUD II, seigneur de la Varenne, épousa, le 3 avril 1581, Madeleine Flamand, fille de Jacques Flamand, écuyer, et de Guillemine de la Faye; il eut entre autres enfants :

V. Charles DE MALLEVAUD, écuyer, seigneur de la Varenne, qualifié fils aîné, et marié le 12 avril 1605, avec Hélène de Hautefois, fille de Jacques de Hautefois, écuyer, seigneur de la Folie, et de Jeanne de Maran; il eut pour fils aîné :

VI. François DE MALLEVAUD, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Varenne, qui épousa, le 1er mai 1642, Esther de Cumont, fille de Joachim de Cumont, écuyer, seigneur de Maisonneuve, et de Madeleine de Vivosne; il laissa de ce mariage :

VII. Claude DE MALLEVAUD, écuyer, seigneur de la Varenne, maintenu dans sa noblesse, en 1666 et 1697, ou 1699, par MM. Barentin et de Maupeou, commissaires du roi. Ces arrêts de maintenue mentionnent les trois enfants de Baptiste de Mallevaud, et de Renée de la Faye; ce sont : Madelon, Etienne et Charlotte, déjà mentionnés ci-dessus. Sentence de l'intendant de Poitiers, des 11 mars et 14 juillet 1716, est confirmative desdits arrêts. Il avait

épousé, le 20 juillet 1668, Charlotte de Villedon, fille de Charles de Villedon, chevalier, seigneur de Gournay, Chaissepain, et autres lieux, et de Renée de Hautefois ; il eut pour fils :

VIII. François DE MALLEVAUD II, écuyer, seigneur de la Varenne, marié, le 20 février 1708, avec Florimonde de Loneau, de laquelle il laissa :

IX. Jean-Gabriel DE MALLEVAUD, écuyer, seigneur de la Varenne. Les branches de Mallevaud de Marigny et de Puy-Renaud, obtinrent, le 3 septembre 1748, un arrêt de la cour des aides de Paris qui les établit de la même famille. Jean-Gabriel eut, de son mariage, contracté, le 29 octobre 1744, avec Jeanne de Gourgeau, fille de messire Charles de Gourgeau, chevalier, seigneur de Cerné, Carberlière, Cousay, etc. :

X. Gabriel-Benjamin DE MALLEVAUD de la Varenne, marié le 4 février 1770, à Marie-Anne de Mallevaud de Marigny. Les trois arrêts précités sont intervenus contre lui ; il eut pour fils :

1.° Charles-Gabriel, dont l'article suit ;
2.° François-Henri, qui a postérité ;
3.° Alexandre de Mallevaud : ils ont tous les trois servi avant la révolution.
4.° N... mariée à Joseph de Pressac-Leonel, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis :
5.° N... mariée à M. Avril de Masquinan ;
6.° Julie de Mallevaud, non mariée.

XI. Charles-Gabriel DE MALLEVAUD, page de feue Madame, épouse de S. M. Louis XVIII, ancien officier d'infanterie, a émigré en 1791, et a fait les campagnes de l'armée des princes. Il a postérité.

Branche cadette des seigneurs de Marigny et de Puy-Renaud, prise au troisième degré.

IV. Etienne DE MALLEVAUD, Ier du nom, écuyer, seigneur de Chésan, second fils de Baptiste de Mallevaud et de Renée de la Faye, épousa, le 14 janvier 1606, dame Dumonteil, dont il eut :

1.° François, dont l'article viendra;

2.° Jean de Mallevaud, fait évêque d'Aulonne, *in partibus infidelium*, et suffragant d'Aix en Provence, *bulle du 7 des ides de décembre* 1648. Il a exercé l'épiscopat pendant environ 20 ans, en l'absence de l'archevêque, a fondé plusieurs bénéfices à Bellac, en France, et un couvent de religieuses pour l'instruction des jeunes demoiselles.

V. François DE MALLEVAUD, Ier du nom de cette branche, écuyer, épousa, en janvier 1635, Jeanne de la Coudre, de laquel il laissa:

VI. Etienne DE MALLEVAUD II, écuyer, seigneur de Chésan, marié le 24 février 1664, avec Charlotte Tardy, dont il eut:

VII. François DE MALLEVAUD III, écuyer, seigneur de Marigny, président, lieutenant-général en la sénéchaussée de la Marche au Dorat, pendant 35 ans, marié le 7 mars 1696, avec Marie-Rose le Large, alliée à la maison d'Herbouville; de ce mariage sont issus:

1.° Etienne de Mallevaud, écuyer, seigneur de Marigny lieutenant-général de la Basse-Marche, qui épousa, le 28 octobre 1729, N..... Cottereau de Grandchamp, , fille de N..... de Grandchamp, maréchal des logis des mousquetaires du roi, dont il eut:

a. François-Antoine de Mallevaud de Marigny, président, lieutenant-général de Dorat, marié à N.... du Peyron, fille de M. du Peyron, directeur des monnaies à Paris. Il eut deux fils: 1.° François-Henri-Charles, seigneur de Marigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a été officier des chasseurs de Hainaut, a émigré et fait les campagnes de l'armée des princes. Il avait été page de feue Madame, épouse de S. M. Louis XVIII, sans alliance; et 2.° N... de Mallevaud, mort jeune au service, dans l'émigration. Il avait été page de Madame, épouse de S. M. Louis XVIII. François-Antoine eut en outre trois demoiselles, l'une mariée à M. du Peyron Saint-Hilaire, l'autre à M. Baret de Rouvray, et la troisième, à M. Desmiers, marquis de Chenon.

b. François-Henry de Mallevaud, seigneur de Marigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment Royal, infanterie, commissaire ordonnateur à Tours, gouverneur de Dorat, qui a servi pendant 54 ans, a fait la guerre de Portugal, s'est trouvé au siége de Mahon, et a assisté à la convocation de la noblessse à Tours, en 1789. Il avait épousé le 29 avril 1771, demoiselle de Riancourt, fille de N.... de Riancourt, commissaire des guerres dont il eut une fille, mariée à M. le marquis de Bridieux;

2.° François de Mallevaud, qui suit.

VIII. François DE MALLEVAUD IV, écuyer, seigneur de Puy-Renaud, lieutenant des maréchaux de France, au bailliage de Loches, par acte du 15 juin 1767, épousa, en 1745, N..... Aubry, nièce de M. Guimier, président, lieutenant-général à Loches; de ce mariage vinrent :

1.° François Henri, dont l'article viendra;

2.° N.... de Mallevaud, officier de génie, mort au service;

3.° N.... de Mallevaud, officier au régiment de Languedoc en 1771, mort dans les guerres de Corse.

IX. François-Henri DE MALLEVAUD, chevalier, seigneur de Puy-Renaud, ancien conseiller du Châtelet à Orléans, assista à la convocation de la noblesse à Tours, en 1789. Ce fut en faveur de François-Antoine, de François-Henri de Mallevaud de Marigny, et de François-Henri de Mallevaud de Puy-Renaud, qu'ont été rendus les arrêts des 3 février 1787, 5 et 19 avril 1788, dont nous avons parlé précédemment. François-Henri de Puy-Renaud, a été décoré du lys par le grand maître des cérémonies de France, au nom du roi; il a de son mariage, contracté le 4 avril 1781 avec demoiselle Nolleau de Beauregard :

1.° François;

2.° Etienne;

3.° Pauline de Mallevaud, mariée à M. de la Motte de Logny, officier au régiment de la reine, qui a fait la campagne de l'armée des princes.

Armes : « D'argent, au triple trêcheur d'azur; en

» cœur un bâton de même, posé en pal; couronne de » marquis; support, deux sauvages. »

Nota. Cette généalogie imprimée dans le deuxième volume, est rapportée dans le troisième, pour rectifier des omissions qui avaient eu lieu.

COMPAGNOLT (DE), ancienne famille noble, originaire de Champagne, et qui s'est transplantée en Lorraine dans le seizième siècle.

I. Le seigneur DE COMPAGNOLT, né à Coissy, près de Langres, vers l'an 1488, fut tué dans les guerres de François Ier contre Charles-Quint. Il eut pour fils :

II. Nicolas DE COMPAGNOLT, écuyer, lieutenant de la compagnie de chevau-légers commandée par M. de Choiseul, baron d'Aigremont. Il périt comme son père, dans les mêmes guerres de François Ier et de Henri II, contre Charles-Quint. Il fut père de :

III. Dominique DE COMPAGNOLT, écuyer, qui, après avoir fait la guerre avec distinction, se retira à Toul, où il épousa, vers 1574, Barbe Cadet, de laquelle il eut :

1.° Charles Ier, qui suit;
1.° Noble Nicolas de Compagnolt.

IV. Charles DE COMPAGNOLT, Ier du nom, écuyer, fut député deux fois vers le roi Louis XIII, pour affaires importantes relatives au gouvernement de la ville de Toul. Il fit son testament en 1636, par lequel il élit sa sépulture dans l'église des Cordeliers de la même ville, et laissa de son mariage avec Jeanne Lallemant :

V. Nicolas de COMPAGNOLT, IIe du nom, écuyer, qui épousa, par contrat passé à Toul, le 19 janvier 1658, Marie Pillemant, fille de Claude, et d'Anne Collot. De ce mariage sont nés :

1.° Charles II, qui suit;
2.° Claude de Compagnolt, écuyer, lieutenant au régiment de Condé, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui épousa, le 2 juin 1711, Claude-Charlotte Dureux, dont il eut :

a. Messire Charles-Joseph de Compagnolt, né à Balleville-sur-Vair, près Toul, le 19 mars 1713, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Sauveur, et prieur;

b. Messire François-Mansuy de Compagnolt, né à Toul, le 20 mai 1723, prêtre, conseiller au parlement de Metz.

VI. Charles DE COMPAGNOLT, IIe du nom, chevalier, seigneur de Vernancourt, né à Toul, le 24 avril 1666, épousa, en premières noces, le 22 janvier 1689, Jeanne Grillot, fille de Louis et de Marguerite Cornille, et en secondes, par contrat passé le 18 avril 1723, à Vicherey, devant Etienne, notaire, Marie-Anne d'Hostrick des Roches, fille de Charles. Charles IIe a eu sept enfants de ses deux femmes; quatre de la première, et trois de la deuxième; savoir :

Du premier lit :

1.° N... de Compagnolt, mort en Amérique, sans postérité, à ce qu'on croit;

2.° N.... de Compagnolt, chanoine de Toul;

3.° Marguerite de Compagnolt, mariée à noble Ignace François, seigneur de Charmois, dont une fille mariée au baron de Bousingen, chambellan de Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.

4.° Marthe de Compagnolt, mariée à Toul, à M. du Tray, dont demoiselle du Tray, mariée à Jean-Louis Dedon, maréchal de camp d'une ancienne maison de Provence, qui a produit les marquis du Pierrefeu. De ce mariage est né entre autres enfants, François-Louis Dedon, lieutenant général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandant de la légion d'honneur;

Du second lit :

5.° Charles-Dominique de Compagnolt, qui suit;

6.° Marie-Marthe de Compagnolt, religieuse carmélite;

7.° Marie-Anne-Charlotte de Compagnolt, dite mademoiselle de Vernancourt, née à Paris, le 18 avril 1728, mariée par contrat passé en 1759, devant

Piquet, notaire à Paris, à Etienne-Louis-Alexandre Berthelot de Baye, chevalier. Elle est morte le 16 avril 1804, à Clamart sous Meudon, sans avoir eu d'enfants de son mariage.

VII. Charles-Dominique DE COMPAGNOLT, chevalier, né à Paris le 5 janvier 1733, d'abord page de S. A. S. Madame, comtesse de Toulouse, puis son gentilhomme, nommé à la mort de cette princesse, inspecteur des haras du roi en Lorraine, place qu'il exerça jusqu'en 1791, époque de sa suppression; enfin, conseiller de Préfecture à Trèves, où il mourut le 1er février 1804. Il avait épousé, par contrat passé le 21 mai 1757, devant Lecuyer, notaire à Paris, et célébration du 26 du même mois, Albertine-Jeanne de Marine, fille de Pierre-Louis, et de Marie-Catherine Doré. Il ne laissa de son mariage avec ladite Albertine-Jeanne de Marine, encore vivante en 1814, que les trois enfants ci-après :

1.° Charles-Jean-Marie de Compagnolt, qui suivra;

2.° Albert-Louis de Compagnolt, né au mois de novembre 1760, entré dans le régiment de Penthièvre, infanterie, en qualité de cadet, gentilhomme, mort depuis peu d'années, sans postérité;

3.° Albertine-Mathurine-Marie-Clotilde de Compagnolt, née au château de Louvecienne, mariée, par contrat passé en 1794, à Antoine-Louis de Laigue, d'une ancienne maison de Dauphiné, qui porte pour armes de gueules, semé de larmes d'argent à trois trangles ondés de même en chef; de ce mariage sont issus Alphonse-François-Marie de Laigue, et Louis-Paul-Emile de Laigue, vivants en 1815.

VIII. Charles-Jean-Marie DE COMPAGNOLT, chevalier, né à Paris, hôtel de Toulouse, le 14 décembre 1758, page de S. A. S. Mgr. Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, puis officier dans le régiment de Penthièvre, infanterie, et enfin capitaine dans le régiment des carabiniers, émigra et mourut à Luxembourg, le 14 mai 1793. Il avait épousé Marie-Barbe-Euphrasie Bailli, de laquelle il eut Anne-Charlotte de Compagnolt, fille majeure.

Armes : « De gueules, à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe » d'une tour aussi d'argent. »

GIRARD DE CHATEAUVIEUX (DE), DE SOUCANTON, DE VEZENOBRE, DE LA MOTTE, ET DE ROCQUET.

Cette famille s'est divisée dans les provinces du Dauphiné, de Bretagne, de Hainault; elle est originaire de celle de Languedoc, où elle est connue depuis plusieurs siècles. L'histoire de Languedoc et celle de Nismes en font mention depuis le douzième siècle; on y voit plusieurs Aymeric, Gaultier, Pierre et Robert de Girard, dès 1234 évêques de Nismes, Uzès, Mendes; et dans les siècles suivants elle a donné des évêques et des cardinaux.

Cette famille noble a été maintenue à différentes époques en 1667 et 1668, par jugements rendus par MM. Dugué et de Bezons, commissaires du roi pour la réformation de la noblesse de Languedoc et de Dauphiné, et par arrêts rendus par la cour des aides de Montpellier, les 27 juillet 1671 et 19 novembre 1782.

Armes : « D'azur, à la tour d'argent, à trois donjons » maçonnés de sable; au chef cousu de gueules chargé » d'une étoile d'or, accostée à dextre d'un lion naissant » d'or, à senestre d'un croissant versé d'argent. »

D'ALEZ, (DE ALESTO, D'ALEST, D'ALÈS, D'ALLÈS, D'ALÈZ) en Languedoc, des anciens comtes d'Alèz et marquis d'Anduse. D'après le moine Thégan, historien du 10e siècle, cité par l'auteur de l'histoire des régentes de France, les seigneurs d'Anduse descendent des ducs d'Aquitaine, issus de Bernard, comte de Barcelonne, que Thégan dit être de race royale *Ex stirpe regali.*

Saint-Guillaume, duc d'Aquitaine, de Septimanie et de Bourgogne, premier prince d'Orange, comte d'Auvergne et maire du palais, était le troisième aïeul de Bernard d'Anduse, marquis de Gotie et d'Anduse, comte d'Alèz, seigneur d'Usès-Sommières, qualifié de prince et satrape de Sauve.

Les seigneurs d'Anduse et d'Alèz descendaient par femmes des anciens comtes de Toulouse et vicomtes de Narbonne; Bernard II, seigneur d'Anduse et d'Alèz, ayant épousé Eustorgie, fille de Raimond Ier, vicomte de Narbonne, et de Ricarde de Rhodès; et Bernard III, mar-

quis d'Anduse et comte d'Alèz ; Garcinde, fille de Pons II, comte de Toulouse, et d'Adélaide d'Anjou.

La maison d'Anduse a été la souche de plusieurs grandes maisons de France qui, du dixième au treizième siècle, se séparèrent du tronc commun et formèrent plusieurs branches sous divers noms particuliers, tels que la maison de Bermond, Ducaylar, de Roquefeuil et d'Alèz. Cette dernière branche dont il est ici seulement question, descend incontestablement et par mâles de Roger d'Anduse, seigneur de la Voûte et de Rochemore, puîné de Bernard IV d'Anduse, seigneur et comte d'Alèz.

Pour établir sa filiation et descendance, la maison d'Alèz ne fait usage que des titres originaux qu'elle a en main, et qu'elle a produits au cabinet des ordres du roi, sans s'occuper des autres branches dont la généalogie est rapportée par don Vaissete, historien du Languedoc, et se trouve dans la dernière édition de Moreri.

I. Roger D'ANDUSE, seigneur de la Voûte et de Rochemore, en Vivarais, fils de Bermond IV d'Anduse, seigneur et comte d'Alèz, était frère de Pierre de Bermond d'Anduse, qui avait épousé Constance de Toulouse, auparavant reine de Navarre, fille de Raimond VI, comte de Toulouse, et oncle de Philippine d'Anduse, qui épousa Amalaric II de Lara, vicomte de Narbonne. Il fit appel à l'archevêque de Vienne, le 5 des kalendes d'août 1274, sur le procès qu'il avait contre l'évêque de Valence. Il accorda, en 1281, les pactes de mariage de Bermond, son fils, avec Bertrand Raibaud de Simiane, seigneur, par la grâce de Dieu, d'Apt, pour et au nom de noble Raibaude de Simiane, sa fille, et de feu Mabile, des comtes souverains de Forcalquier ; ladite dame Raibaude de Simiane, assistée aussi de Rostaing de Sabran, chevalier, son oncle ; auxquels pactes et accords de mariage, se trouve présent noble Amédée d'Alèz, damoiseau, (*de Alesto, Domicellus*) fils dudit Roger d'Anduse, et frère de Bermond, futur époux. Il avait épousé Béatrix de Cominges ; de ce mariage vinrent :

1.° Amédée d'Alèz, dont l'article suit ;

2.° Bermond d'Anduse, marié à noble Raibaude de Simiane, eut de ce mariage un fils, nommé comme lui Bermond d'Anduse, seigneur de la Voûte. Ce Bermond épousa Léonore de Poictiers, fille d'Aimar, comte de Valentinois. De ce mariage vinrent :

1.° Louis d'Anduse, qui fut seigneur de la Voûte et de Rochemore, qui continua sa lignée sous le nom de la Voûte et d'Anduse, branche qui a fondu dans la maison de Levis Ventadour, et, par elle, dans celle de Rohan-Soubise, où est entrée la terre de la Voûte dont le dernier prince de Rohan-Soubise était possesseur; 2.° Aimar de Bermond, tige de la branche des Bermonds, seigneurs de Puissérier, qui vient de s'éteindre dans la personne d'Alexandre, marquis de Bermond, chevalier, seigneur de Puissérier et autres lieux, décédé en 1813 à Paris, rue de Tournon. Il avait épousé l'une des filles du comte d'Harville, marquis de Tresnel. De ce mariage sont : 1.° Raimond de Bermond, guidon de la gendarmerie, émigré en 1791, tué à Quiberon; 2.° Gabrielle de Bermond, mariée à M. de Lacour, gentilhomme de Bayeux, basse Normandie; 3.° Natalie de Bermond, mariée à M. le comte d'Hulst-d'Auteroche, seigneur d'Hulst et de Boismon, son cousin germain, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et ancien colonel en second, lequel est fils d'une sœur d'Alexandre, marquis de Bermond.

Cette branche, de la maison d'Anduse, a produit le maréchal de Bermond d'Espoudeillan, qui reçut le bâton de maréchal, dans le cours de sa dernière maladie. La famille a conservé plusieurs lettres originales d'Henri IV, à ce brave officier, dans l'une desquelles le roi lui annonce sa nomination.

Le maréchal de Thoiras était également de la maison de Bermond d'Anduse, comme il l'a prouvé dans sa généalogie, imprimée grand *in-folio* sous Louis XIII.

II. Amédée D'ALÈZ (*de Alesto*), damoiseau, seigneur en partie de Rochemore, fils de Roger d'Anduse, co-seigneur de Rochemore, fonda, conjointement avec Bermond d'Anduse, son frère, le 24 mars 1301, audit château de Rochemore, diocèse de Viviers, une chapelle pour trois messes par semaine. Il servit jeune sous le maréchal de la Foi, dans la deuxième croisade contre les Albigeois; il avait épousé Adèle de Mirabel, des comtes de Castres, d'Albigeois. De ce mariage vinrent :

1.° Bermond d'Alèz, dont l'article viendra;

2.° Berard d'Alèz, chevalier, marié à noble Sibile de Castelnau, dont la branche s'est éteinte en 1454,

dans la personne de Sibile d'Alèz, mariée à noble Jean-Bernard d'Alèz, chevalier.

III. Bermond D'ALÈS (*de Alesto*), qualifié *le jeune*, fils de noble Amédée d'Alès, seigneur de Rochemore, fit quittance audit lieu de Rochemore, le 11 décembre 1327, au nom dudit Amédée d'Alèz, son père, à Jean Gontard dit *Rolland*, habitant de Rochemore, au nom de noble Jean de Villefort. Le même Bermond d'Alèz, damoiseau du lieu de Salièz au diocèse d'Albi, reçut, le 6 mai 1362, de noble Bérard d'Alèz, chevalier, son frère et héritier de noble Amédée d'Alèz, leur père commun, tous ses droits légitimaires et l'en tint quitte et valablement déchargé. Il avait épousé noble Endie de Rabastens, des seigneurs et vicomtes de Paulin, pays d'Albi. Cette alliance et celle d'Amédée, son père, donnèrent lieu à l'établissement de cette branche de la maison d'Anduse, en Albigeois. De ce mariage vint Bernard, qui suit :

IV. Bernard D'ALÈZ, chevalier, (*de Alesto, miles*), fils de noble Bermond d'Alès, damoiseau du lieu de Salièz, fit échange, le 6 juillet 1383, de sa maison d'Albi, avec Albert Alari, pour tous les biens que ledit Alari avait à Salièz. Il testa audit lieu de Salièz, le 10 septembre 1386, et son testament fut homologué au sénéchal de Carcassonne, le 1er mars 1398. Il avait épousé noble Agnès Dupuy (*de Podio*), des comtes Dupuy-Melgueil et Montbrun, maison qui a donné le premier grand-maître militaire de l'ordre de Malte. De ce mariage viennent :

1.° Bermond d'Alèz, dont l'article viendra;
2.° Jean d'Alez, marié à noble Isabeau de Clermont;
3.° Bernarde d'Alèz;
4.° Endie d'Alèz, mariée à noble François de la Rivière;
5.° Flore d'Alèz, mariée à noble Raimond de la Valette.

Bermond D'ALÈZ, damoiseau, (*de Alesto, domicellus*), en qualité d'héritier de Bernard d'Alèz, chevalier, son père, reçut, le 3 février 1399, de noble Endie d'Alèz, sa sœur, épouse de noble François de la Rivière, quittance dotale, pour tous les droits qu'elle avait à prétendre sur les biens et successions dudit Bernard d'Alèz, chevalier, son père. Ledit Bermond céda, en 1405, à noble Jean d'Alèz, son frère, une pièce de terre et une vigne au lieu de la Cahusagarie, en représentation de la moitié

de la portion légitimaire dudit Jean, sur l'hérédité de Bernard d'Alèz, leur père, en présence de nobles et puissants hommes Amblard de Paulin et Pierre de Mirabel, chevaliers, leurs parents et tuteurs anciens; il mourut sans tester. Il avait épousé noble Béatrix de Roquefeuil. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-Bernard d'Alèz, dont l'article viendra;
2.° Bermond d'Alèz, marié à noble Toinette de Montaigu.

VI. Jean-Bernard D'ALÈZ, chevalier, (*de Alesto, miles*), seigneur de Castanet et de la Cahusagarie, au diocèse d'Albi, transigea au château de Castanet, le 4 avril 1432, avec noble Bermond d'Alèz, son frère, sur la succession de noble Bernard d'Alèz, leur père, en présence et sous la médiation de noble Jean d'Alèz, leur oncle. Il testa au château de Castanet, le 5 février 1463. Il avait épousé, le 4 août 1427, noble Sibile d'Alèz, sa cousine, descendante de noble Berard d'Alèz, chevalier, fils d'Amédée, petit-fils de Roger d'Anduse. De ce mariage vinrent :

1.° Raimond-Charles d'Alèz, dont l'article viendra;
2.° Bermond d'Alèz, qualifié de noble et vénérable homme. Il fut prêtre, prieur de Saint-Julien, et fit le pèlerinage des Saints-Lieux;
3.° Jean d'Alèz. Il fut capitaine de cinquante hommes d'armes, et épousa noble Jeanne de Montesquiou. Son père lui légua, dans son testament de 1463, pour préciput et avantage, ses armes et son cheval tout harnaché;
4.° Béatrix d'Alèz, mariée à noble et puissant homme Charles de Villeneuve;
5.° Adelays d'Alèz, morte célibataire.

VII. Raimond-Charles d'ALÈZ, damoiseau, de la Cahusagerie (Dalest, donzel de la *Cahusagaria*), seigneur de Castanet, acquit, le 18 novembre 1490, de noble Jacques de Sales, son beau-frère, un moulin situé sur le rivage de Cerou, à Cordes-d'Albigeois, les terres, prés et peupliers contigus audit rivage; plus, toutes les possessions que ledit noble Jacques de Sales possédait et avait droit de posséder aux Mothes de Boisse et de Puechcalvel, pour prix et somme du reste de la constitution dotale de noble Isodore de Sales sa femme. Il servit jeune, et fut capitaine de cinquante

hommes d'armes. Le 20 juin 1458, ledit Raimond-Charles d'Alèz, damoiseau, assisté de noble Jean-Bernard d'Alèz, chevalier, son père, avait épousé au château de Livers près Cordes, noble Isidore de Sales (*de Salas*), fille de noble Eméric de Sales et de noble Delphine de Rosset. De ce mariage vinrent:

1.° Bernard d'Alèz, dont l'article viendra;
2.° Raimond-Guillaume, capitaine de cinquante hommes d'armes, marié à noble Jeanne de Brassac;
3.° Jean-Bernard, damoiseau, marié à noble Elvire d'Espagne, branche des comtes de Comminges;
4.° Raimond-Charles, marié à noble Bernarde de Lons;
5.° Jean, marié à noble Cécile de l'Escure.

VIII. Bernard D'ALÈZ, damoiseau, de la Cahusagarie (Dalest, donzel de la *Cahusagaria*), seigneur de Castanet et de Boisse, donna à bail à fief, le 4 mars 1516, à M. Bories, prêtre de Cordes, certaines terres aux Mothes de Boisse et de Puechcalvel. Il fit hommage, le 22 juillet 1522, du fief, rentes et justice de Castanet à très-haut et puissant seigneur Jacques d'Amboise, chevalier, baron de Castelnau de Bonafous. Le 5 septembre 1500, assisté de noble Raimond-Charles d'Alèz, damoiseau, son père, il avait épousé noble Elix de la Barthe-Termes, fille de noble Gilbert de la Barthe-Termes, damoiseau, et de noble Paule d'Espagne. Cette Elix de la Barthe était tante de Paul de la Barthe-Termes, maréchal de France, en 1562.

De ce mariage vinrent:

1.° Jean d'Alèz, écuyer du roi de Navarre, dont l'article viendra;
2.° Bermond d'Alèz, marié à noble Elvire de Caumont. Il fut capitaine de cinquante hommes d'armes;
3.° Bernard d'Alèz, abbé de Saint-Sauveur;
4.° Raimond d'Alèz, marié à noble Eléonore de Durfort;
5.° Isidore d'Alèz, mariée noble Pierre de Corneillan;
6.° Isabeau, morte célibataire.

IX. Jean D'ALÈZ, écuyer, seigneur de Castanet et de Boisse, se voua très-jeune au parti des armes; s'attacha au roi de Navarre, fut son écuyer, et guerroya, toute sa

vie. Le 26 décembre 1543, il épousa noble Marguerite de Laffont, fille de noble Antoine de Laffont, seigneur de Camalières, et de noble Eléonore de la Mothe. Le 5 novembre 1379, il fit quittance totale à noble Benoît de Laffont, seigneur de Camalières, son beau-frère, pour l'entière dot de noble Marguerite de Laffont. Elle mourut à Cordes, et fut inhumée dans la chapelle de Saint-Jacques, érigée dans le chœur de l'église paroissiale dudit Cordes, où est le tombeau de la famille d'Alèz, qu'elle tenait de la maison de Sales. En 1581, il fit donation, en contemplation de mariage, à noble Elix, sa fille. Il testa le 20 septembre 1591, et dans ce testament, il lègue, par préciput et avantage, à noble Jean-Olivier d'Alèz, son petit-fils et filleul, ses armes et son cheval, pour en disposer lorsqu'il ira à la guerre. De son mariage avec noble Marguerite de Laffont, vinrent:

1.° Jacques d'Alèz, dont l'article viendra;
2.° Raimond-Guillaume, enseigne d'une compagnie d'ordonnance, tué, en 1628, à l'entreprise que le duc de Rohan fit sur la citadelle de Montpellier;
3.° Elix d'Alèz, mariée à noble Gaffier de Gramont, écuyer;
4.° Marguerite d'Alèz, morte célibataire;
5.° Jeanne d'Alèz, mariée à noble Louis de Villeneuve.

X. Jacques D'ALÈZ, écuyer, seigneur de Castanet et de Boisse, servit très-jeune, comme son père; il était homme d'armes du roi, et enseigne d'une compagnie d'ordonnance. Plusieurs lettres originales et des plus honorables du duc de Joyeuse, et du marquis d'Ambres, gouverneur du Languedoc, sous les dates de 1590, 1591, 1592, 1593, attestent ses longs et signalés services. Il les continua sous le sénéchal de Toulouse[1], Jean de la Valette-Cornusson, jusqu'en 1611. Il avait épousé, le 30 janvier 1587, noble Marguerite de Rocques, fille de Jean de Rocques, écuyer, docteur ès droits. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-Olivier, dont l'article viendra;
2.° Antoine, qui a formé la branche d'Alèz-la-Tour, rapportée ci-après, dont Jacques-François-Ignace, baron d'Alèz-la-Tour, seigneur de Feruissac, est le seul rejeton mâle. M. Chérin fils, lui a délivré, en 1789, le certificat de ses hautes preuves faites au cabinet des ordres du roi. Il assista, à Agen, à l'assemblée générale de la noblesse, pour la dépu-

tation aux états généraux. Il émigra en 1791, et a servi constamment dans l'armée de Condé.

3.° André, qui a formé la branche d'Alèz-Boscaut, rapportée ci-après, dont François-Edmond, vicomte d'Alèz-Boscaut, est aujourd'hui le chef. Il a obtenu, en 1787, de M. Edme Berthier, généalogiste par interim des ordres du roi, le certificat de ses hautes preuves pour les honneurs de la cour; il était alors capitaine d'infanterie. Il assista, à Toulouse, à l'assemblée générale de la noblesse pour la députation aux états généraux. Il a émigré en 1791, a servi constamment dans l'armée de Condé, où, par sa bravoure, il a mérité d'être promu, sur le champ de bataille, au grade de major, et d'y recevoir, de la main du roi Louis XVIII, la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XI. Jean-Olivier D'ALÈZ, écuyer, seigneur de Castanet et de Boisse, servit le roi, comme ses pères; il était au siége de Salse, sous les ordres du maréchal de Schomberg, ainsi qu'il conste de l'attestation de ce maréchal de France, en date du 4 décembre 1636. Il servit également dans la convocation du ban et arrière-ban de 1639; ce qui résulte de l'ordonnance à lui signifiée le 17 juin de cette même année. Par ordre exprès du roi, il fut requis dans la convocation de la noblesse, par M. le marquis d'Ambres, gouverneur du Languedoc; ce qui résulte de la lettre originale de ce gouverneur, en date du 23 juillet 1642. Il testa, le 12 septembre 1342, mourut au château de Boisse, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Jean, de la paroisse de Bournazel, tombeau de ses pères, qui le tenaient de la maison de Sales. Le 24 septembre 1617, il avait épousé, au château de Laran, noble demoiselle Gauzide de Laran, fille de messire Antoine de Laran, seigneur dudit lieu. De ce mariage vinrent :

1.° Jacques d'Alèz, II° du nom, dont l'article viendra;

2.° Antoine d'Alèz, de Castanet, guidon des mousquetaires, chevalier de Saint-Louis, dont la postérité est inconnue;

3.° Bernard-Guillaume d'Alèz, lieutenant-colonel du régiment de Vailhac, retiré avec le brevet de colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XII. Jacques D'ALÈZ, II° du nom, écuyer, seigneur de

Castanet et de Boisse, servit le roi, ainsi que ses aïeux. Il reçut une ordonnance pour le service de Sa Majesté, dans la convocation du ban et arrière-ban, par Pierre du Rieu de Larou, lieutenant-général, commissaire député du roi, en date du 5 janvier 1645. Il fut maintenu dans son ancienne noblesse par M. de Bezons, intendant du Languedoc, et obtint, le 28 août 1658, un jugement, en contradictoire défense, de la chambre souveraine des francs fiefs, au parlement de Toulouse, qui le décharge de toute taxe, attendu sa qualité de gentilhomme de nom et d'armes, justifiée sans dérogeance. Le 29 juillet 1659, il rendit hommage au roi, pour la terre, rentes et justice de Castanet. Le 27 février 1662, il fit, au château de Boisse, son testament olographe scellé du sceau de ses armes, y mourut et fut enterré dans la chapelle de Saint-Jean, de la paroisse de Bournazel, et le tombeau de ses pères : il eut, à ses obsèques, une oraison funèbre, ainsi que le porte l'acte de son inhumation consigné dans les registres de ladite église de Bournazel. Le 4 novembre 1649, il avait épousé, au château de Salièz, demoiselle Germaine de Fondvielle de Salièz, fille de notre Jean de Fondvielle, seigneur de Salièz et d'Orban. De ce mariage vinrent :

1.° Antoine, dont l'article viendra;
2.° Louis d'Alèz, capitaine d'infanterie, mort au service du roi, se trouva aux siéges des places de Figuières et de Baschara, et fut tué, à la prise de Bellegarde, sous les ordres du comte de Schomberg, le 27 juillet 1675;
3.° Nicolas d'Alèz, prêtre, prieur, curé de Corrompis;
4.° Jacques d'Alèz, religieux capucin, dit père Célestin;
5.° Jean d'Alèz, religieux capucin, dit père Marcel;
6.° Jeanne d'Alèz, mariée, au château de Boisse, à M. de Cadrès, seigneur de Capdedon, près de Villefranche, en Rouergue;
7.° Louise d'Alèz, morte célibataire;
8.° Claire d'Alèz, morte religieuse aux dames de la Visitation de la ville d'Alby;
9.° Isabeau d'Alèz, morte célibataire.

XIII. Antoine D'ALÈZ, écuyer, seigneur de Castanet et de Boisse, en vertu des ordres du maréchal d'Albert, s'arma et s'équipa avec trois chevaux, pour suivre la route donnée à la noblesse, et servit auprès dudit maré-

chal de France; ainsi qu'il conste de l'attestation à lui donnée, en date du 9 mai 1675, et du certificat du marquis de Bournazel, sénéchal et gouverneur du Rouergue, du 26 juin 1674, contre-signé Patras. Le 28 septembre 1728, il testa au château de Lévizac, situé aux plaines des faubourgs du bout du pont de la ville d'Albi. Il y mourut, et son testament olographe, scellé du sceau de ses armes, fut ouvert, le 22 octobre 1728. Il fut inhumé dans l'église et paroisse de Notre-Dame de La Drèche, dans la chapelle et tombeau des seigneurs de Lévizac, de la maison de Nupces. Il avait épousé, à Toulouse, le 9 juin 1686, demoiselle Marguerite de Nupces, fille de noble Albert de Nupces, seigneur de Lévizac. Elle testa au château de Boisse, y mourut le 24 novembre 1726, et fut inhumée dans la chapelle de Saint-Jean de Bournazel, et le tombeau des ancêtres de son mari. De son mariage avec Antoine d'Alèz, vinrent :

1.° Albert, dont l'article viendra;
2.° François d'Alèz-Boisse, sieur de Puechcalvel. Il fut seigneur de Lévizac, et baron de Marlieu : il épousa mademoiselle de Lasbordes, fille de M. de Lasbordes, conseiller au parlement de Toulouse. De ce mariage vint une fille unique, N. d'Alèz de Lévizac, mariée à noble N. de la Barthe-Thurièz;
3.° Jean-d'Alèz-Boisse, sieur de la Barthe, capitaine d'infanterie, dont la postérité est inconnue;
4.° Exupere d'Alèz-Boisse, sieur de la Calmette, gendarme de la garde du roi, mort célibataire;
5.° Valentin d'Alèz-Boisse, prêtre et prieur de Nohié, au diocèse de Toulouse;
6.° Germaine d'Alèz-Boisse :
7.° Louise d'Alèz-Boisse, religieuse au couvent de Furagues, de la ville d'Albi;
8.° Marie d Alèz-Boisse, morte célibataire.

XIV. Albert D'ALÈZ, écuyer, seigneur de Boisse, sous-lieutenant d'infanterie dans le régiment de Périgord, quitta jeune le service. Il épousa, le 10 février 1730, demoiselle Huguette de Gaillard, des seigneurs de Benque, fille de messire Louis de Gaillard, conseiller du roi, lieutenant principal de la ville et viguerie de Najac, et de demoiselle Jeanne de Lautrec-Toulouse. Le 20 juin 1742, il donna à bail à fief, à Antoine Arnal, plusieurs pièces de

terre, situées dans la directe et seigneurie de Boisse. Il fit, le 12 juin 1736, son testament olographe scellé du sceau de ses armes, au château de Boisse, y mourut, et fut inhumé dans le tombeau de ses pères, dans la chapelle de Saint-Jean de Bournazel. De son mariage avec demoiselle Huguette de Gaillard, vinrent:

1.° Jean-Hugues, dont l'article viendra;
2.° Jean-Albert d'Alèz-Boisse, qui servit dix ans dans le corps de la gendarmerie de France, puis quitta le service du roi pour embrasser l'état ecclésiastique, fut prêtre, et est mort à Monestiez, nommé chanoine de Varens;
3.° Catherine d'Alèz-Boisse, mariée à noble N. de Reynes, officier d'infanterie, morts l'un et l'autre, laissant de ce mariage plusieurs enfants mâles;
4.° N. d'Alèz-Boisse, morte religieuse au couvent des dames religieuses hospitalières de la ville d'Albi;
5.° Marie d'Alèz-Boisse, mariée à M. Serin de Serviez, et qui vit encore dans son habitation de Serviez.

XV. Jean-Hugues d'Alèz, chevalier, seigneur de Boisse, fit échange de fiefs, le 4 mai 1759, avec messire Jacques-Philippe-Joseph de Roquefeuil, chevalier, seigneur de Cahuzac et Livers. Le 27 décembre 1756, il avait épousé Marceline-Antoinette, (*Aliàs*), Antoinette-Marcelle de Gauthier de Boisset, des comtes de Ceissan et barons de Ville-Nouvette, fille de noble Jean de Gautier de Boisset, ancien colonel du régiment de Périgord, et de dame Antoinette de Loubens de Verdalle, fille du marquis de Verdalle-de-Loubens, baron dudit lieu, fils de Jacques de Loubens, marquis de Verdalle, chevalier des ordres du roi, et de dame Louise d'Arpajon, fille du duc d'Arpajon, dont la maison s'est éteinte et a fondu dans celle de Noailles-Mouchi, par la dernière maréchale duchesse de Mouchi, héritière du nom et des biens d'Arpajon, mère de M. le prince de Poix, capitaine des gardes du roi, et de madame la duchesse de Duras, douairière. Ladite Antoinette-Marcelle de Gautier de Boisset, épouse de messire Jean-Hugues d'Alèz, chevalier, testa à Cordes, y mourut, et fut inhumée dans l'église de Saint-Michel, et chapelle de Saint-Jacques, tombeau des ancêtres de son mari. Jean-Hugues d'Alèz, épousa, en secondes noces, N. de Rossignol; de ce mariage sont venues deux

filles qui vivent à Cordes. Il assista, en 1789, à l'assemblée générale de la noblesse de la province du Languedoc, convoquée à Toulouse pour la députation aux états généraux. De son mariage avec demoiselle Antoinette-Marcelle de Gautier de Boisset vinrent :

1.° Jean-Joseph-Henri-Augustin d'Alèz, dont l'article viendra;

2.° Jean-Honoré d'Alèz, dont les preuves pour le service, et postérieurement, les hautes preuves pour les honneurs de la cour, ont été faites au cabinet des ordres du roi, dont il a obtenu, le 30 mars 1787, le certificat de M. Edme Berthier, généalogiste par interim, des ordres de sa majesté;

3.° Rose-Antoinette-Pascale d'Alèz mariée à M. Gervais de Cazelles, vivant avec son mari dans son habitation de Cazelles;

4.° Henriette-Elisabeth-Françoise d'Alèz, morte religieuse bénédictine au couvent de Ste.-Claire des Ormeaux, de la ville de Castres;

5.° Marie-Claire d'Alèz, dont les preuves ont été faites, le 15 décembre 1788, pour être reçue chanoinesse comtesse de Saint-Martin de Sales, en Beaujolais, par M Edme-Joseph Berthier, généalogiste de ce chapitre noble : elle a épousé M Douziech de Graulhet, vivant à Graulhet avec son mari.

XVI. Jean-Joseph-Henri-Augustin d'Alèz-d'Anduse, fils de messire Jean-Hugues d'Alèz, chevalier, seigneur de Boisse, licencié en théologie de la faculté de Paris, et en droit civil et canonique, fut ordonné prêtre le 21 mai 1785, par monseigneur François de Bernis, archevêque de Damas, coadjuteur d'Albi; nommé vicaire-général du diocèse de Bayeux, par monseigneur Joseph-Dominique de Cheylus, reçu le premier décembre 1788, par preuves littérales et testimoniales, au chapitre noble et royal des comtes de Saint-Pierre et de Saint-Chef de Vienne, en Dauphiné; l'enquête et le verbal desdites preuves, en date du 10 septembre 1788. Il a protesté à Bayeux, contre la constitution dite *civile* du clergé, et le serment exigé des ecclésiastiques, (*Gazette de Paris*, 9 mars 1791;) a donné sa croix chapitrale pour être inscrit sur la liste sainte, pour le rachat des domaines des Bourbons; s'est offert en ôtage

pour Louis XVI, (*Gazette de Paris*, 23 août 1791;) a été nommé le 24 du même mois, par monseigneur de Bernis, vicaire-général et administrateur du diocèse d'Albi; fonctions qu'il y a exercées, jusqu'à sa déportation en Espagne, du 11 décembre 1792. Il a resté douze ans en Espagne; et depuis sa rentrée en France, il est aumônier de l'institution de Sainte-Périne de Chaillot, asile consacré à la vieillesse et au malheur. Le 8 juillet 1814, il a eu l'honneur d'être présenté au roi, comme membre de la députation de la ville d'Albi, et le 21 août, comme membre de la députation des ôtages de Louis XVI et de sa famille.

Armes: « Ecartelé ; au 1 et 4, d'or à deux demi-vols de » gueules, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or, à la » bordure de gueules, chargée de sept besants d'or, » posés en orle, qui est d'Alèz ; et au 2 et 3, de gueules à » trois étoiles d'or, qui est d'Anduse. »

HONORATI. Maison originaire de Florence, dont plusieurs branches établies en France et en Italie, et une à Avignon depuis longtemps.

En voici la descendance, d'après une généalogie dressée sur titres originaux, communiqués à M. l'abbé de Gevigney, généalogiste de leurs altesses royales Monsieur et monseigneur le comte d'Artois, le 14 octobre 1775. Un recueil d'extraits fait par mains de notaire, légalisé par les juges de Florence; une sentence du grand duc de Toscane, qui reconnaît la filiation suivie de cette maison et les charges qu'elle a possédées dans la république de Florence; et les testaments, contrats de mariage, hommages, etc., etc.

I. Le premier de ce nom que l'on connaisse est Giovanni di Gianiculo Honorati, seigneur de Calenzano, qui vivait en 1100. Il eut pour enfants Carduccio qui suit, et Ugolino.

II. Carduccio di Calenzano Honorati est mentionné dans un acte passé, en 1177, devant Jean, notaire et juge Florentin: *Carducius olim filius Gianiculi di Calenzano*, et cet acte se conserve dans les archives de Florence et dans le bulletin de l'an 1231. De lui vint:

III. Bindo Honorati, Ier du nom, ce qui est prouvé

par les registres de Serbonagienta Brunetti, conservés dans les archives de l'archevêché de Florence, et dans le bulletin de l'an 1231. De lui vint :

IV. Nigi Honorati Ier du nom; ce qui se voit dans les même registres ci-dessus rapportés, où il est nommé *ser Dionigi*. Il laissa :

V. Bindo Honorati, IIe du nom, dont les auteurs avaient habité le bourg de Campo-Corbolino, joignant les maisons de Galli, sur la paroisse de Sainte-Marie-Majeure de Florence, et dans le quartier Saint-Jean, comme il est prouvé dans les archives des chanoines de la métropole, au registre d'Ingiberto de l'an 1174. Du quartier Saint-Jean, Bindo, Honorati, et tous ceux de son nom passèrent sous l'enseigne du gonfalon du Bœuf, dans le quartier Sainte-Croix; ils étaient des anciens nobles, qui aimaient mieux être privés des honneurs et des emplois de la république, que de se faire inscrire dans l'art des juges et notaires, qui était le premier des douze arts majeurs.

VI. Nigi Honorati, IIe du nom (Dionigi), dit *ser Conni*, fils de Bindo II, fut banni de Florence en 1311, pour avoir, en qualité de gibelin, pris parti pour l'empereur, contre la république, ce qui était une raison de plus pour l'exclure des charges : mais il fut le premier de sa famille qui se fit inscrire dans le rôle des arts. Dans un acte public de 1315, conservé aux archives de la chambre fiscale de Florence, on le trouve souscrit d'une manière qui prouve sa double qualité de juge notaire et de gibelin. En voici les propres termes : *Ego Dionisius Bindi di Calenzano, imperiali authoritate judex, et notarius, prædictis omnibus interfui et ea togatus scripsi et publicavi.* Il fut, en 1336, fait chancelier de la république. C'est ce qui paraît par le douzième protocole qui se conserve en original dans les archives publiques de réformation de la ville de Florence, p. 94. Nigi Honorati IIe eut pour enfants :

1.° Bindo, qui suit;

2.° et 3.° Lionardo et Giovani, dont nous allons parler : Lionardo ou Léonardo, fut désigné pour prieur de la république. C'est ce qu'on voit dans les registres originaux des archives publiques, fol. 156; Giovani ou Jean Honorati, homme de lettres et très-versé

dans les affaires, tout gibelin qu'il était, fut envoyé en ambassade à Vérone, à Lucques et à Pise, comme il est prouvé par le grand registre des lettres et ambassades (coté A), depuis l'an 1343 jusqu'en 1345; il fut aussi chancelier en 1341, et gonfalonnier de justice; c'est ce qu'on voit dans le Priorista, fol. 81, et le livre XXVIII des chapitres, fig. 9.

VII. Bindo Honorati, IIIe du nom, fut fait général des arbalestiers, ambassadeur et prieur de la république. Dans un livre des dépenses de la ville de l'an 1348, on lit ces mots : *Ser Bindo, ser Nigi, notario Fiorentino civi honorabili, Fiorentino, ambasciatori, electo, etc.* Dans le livre des Réformations, on voit qu'il fut choisi pour être prieur, en 1381 et 1391; il fut aussi gonfalonnier de justice. Bindo, IIIe du nom, et ses deux frères, toujours appelés *di Calenzano*, étaient réputés de la première noblesse, comme on le voit dans le livre intitulé : *Entrata di Camera, tome II, fol.* 192, et dans le livre des Lettres et Instructions des ambassadeurs de l'an 1343. Dans les fragments de Pierre-Antoine de Lansizo, on trouve ser Bindo-Lionardo, di ser Nigi, di Bindo, di Calenzano, vendre des biens situés à Calenzano en 1358 : et l'on trouve ser Bindo, di ser Nigi, gonfalon dans le quartier Saint-Jean, et son fils Nigi, di Bindo, di Funigi, di Calenzano, gonfalonnier. Ceci est tiré du livre intitulé : *Entrata di Camera, tome III, fol.* 39. Peu de temps après, ces trois frères quittèrent le surnom de Calenzano, qu'ils avaient porté jusqu'en 1400. Bindo IIIe eut pour fils :

VIII. Nigi Honorati, IIIe du nom, choisi, en 1411, pour être grand prieur; il avait été gonfalonnier. Cela est prouvé par le registre des prieurs; fol. 29, et par celui des revenus de la chambre, tom. III. fol. 39. Il eut trois garçons, savoir :

1.° Bartholomeo, dont on va parler;

2.° Bindo, qui fait le neuvième degré rapporté ci-après;

3.° Giuliano, mis sur les rangs pour être prieur, en 1433, qui fut pannonier en 1432, 1446. Les noms des citoyens qui possédaient ces emplois étaient mis dans les boîtes pour être élus prieurs et gonfalonniers de justice. C'est ce qu'on lit dans le

livre des lois et statuts, page 379. Nous parlerons encore de ce Giuliano, ou Julien Honorati, après Barthelemi Ier, son frère aîné.

De Bartholomeo, frère de Bindo IV et de Julien, descendait la branche d'Honorati de Lyon, divisée en deux rameaux; savoir, Honorati du Crozet, qui a fini dans madame Honorati du Crozet, morte à Boën en Forez en 1775, et Honorati, seigneur de Bresenaut dans la Bresse. Voici la descendance de ce Barthélemi, fils de Nigi III, et frère de Julien et de Bindo IV. Barthélemi Ier fut père d'Honorati Ier. Celui-ci eut pour fils :

Barthélemi II fut père d'Honorati II; Honorati II eut pour fils Barthélemi III, établi à Lyon, en 1575, lequel eut pour enfants, François, Antoine et Barthélemi IV, qui fut père de Barthélemi V, conseiller au présidial de Lyon.

Barthélemi Ier se trouve avec ses frères Bindo IV, et Julien, à la décime de 1427 mentionné dans le livre intitulé : Catasto, fol. 390, où l'on voit que Bastiano Honorati, Francesco, Bindi et Salvaggio étaient encore fils de Barthélemi Ier.

Salvaggio Honorati fut père de Jean-Louis et de Jean-Dominique, qui eurent pour mère Terenita Mastellini, noble florentine. Jean-Louis se retira dans le royaume de Naples, et Jean-Dominique en Portugal. Ils sont nommés dans le livre des décimes et dans les registres de baptême.

De Julien Honorati, frère de Barthélemi descend la branche établie à Jesi, dans la Marche-d'Ancône, qui subsiste dans la personne du marquis Honorati, et dans celle de Barnardino Honorati son frère, archevêque de Sida, nonce du pape à Florence et à Venise, cardinal en 1777. Cette branche a d'anciennes liaisons avec celle d'Avignon.

IX. Bindo Honorati, IVe du nom, second fils de Nigi III, fut élu pannonier en 1474, et eut pour fils Jean Baptiste Honorati qui suit, et qui a formé la branche d'Avignon. Outre ces branches, il en reste une à Florence; c'est celle du sénateur Ginori, dont les ancêtres portaient le nom de Calenzano, et les armes de la famille. Celle de Ginori a pris trois étoiles, et les Honorati d'Avignon portent une voile en mémoire de leur transmigration.

Branche établie à Avignon.

X. Jean-Baptiste Honorati fils de Bindo VI, forcé de s'expatrier, vint s'établir à Avignon, prit le parti de la robe, et eut pour fils :

XI. Bernardin Honorati, docteur en droit, qui épousa à Avignon, demoiselle Antonia Bermond, de laquelle il eut Pierre, qui suit, et deux autres garçons ; fit son testament le 13 août 1564, dans lequel il est qualifié de noble et égrège personne. Un de ses neveux fut capitaine des portes du palais d'Avignon, charge qu'on ne pouvait posséder qu'en prouvant sa noblesse ; il la vendit le 23 octobre 1601, et mourut sans enfants.

XII. Pierre d'Honorati, un des héritiers de Bernardin d'Honorati, fut secrétaire général du saint-office de la légation d'Avignon, et eut de dame Madeleine de Benoît, son épouse ;

XIII. François d'Honorati. Ce seigneur de la Garde-Parëol et de Jonquerette, seigneurie qu'il acquit le 4 octobre 1628, dont il rendit hommage au pape, de qui elle relevait, entre les mains du recteur de Carpentras. Il était alors juge de la cour de Saint-Pierre d'Avignon, et fut élu primicier de l'université en 1661. Il avait épousé, le 4 octobre 1631, demoiselle Louise de Pezet; et mourut le 12 novembre 1667. Son épouse fit son testament en 1668, dans lequel elle donne à feu son mari la qualité de comte palatin. Les enfants sortis de ce mariage furent entre autres :

1.° Jean-François, qui suit ;

2.° Pierre, qui embrassa l'état ecclésiastique. Il fut protonotaire apostolique, fonda un bénéfice à la nomination de sa famille dans l'église des Grands-Carmes, où est la chapelle et le tombeau des seigneurs Honorati de Jonquerette.

XIV. Jean-François d'Honorati, seigneur de Jonquerette, auditeur de Rotte en 1672, charge à laquelle il succéda à Georges-Dominique de Laurens, seigneur de l'Olive et Brantes, fut en 1688 et 1698 primicier de l'université. Il épousa Elisabeth de Dalmas, fille de noble Louis de Dalmas et d'Anne de Folard, et prend dans son contrat du 15 février 1661, la qualité de noble et illustre per-

sonne, marquis de Jonquerette. Il rendit hommage, le 25 juillet 1661, de la terre de Jonquerette, fit son testament et mourut en 1710, laissant entre autres enfants:

XV. François Honorati, seigneur de Jonquerette, qui servit dans le régiment de la Marine et fit plusieurs campagnes. Il épousa, par contrat du 21 novembre 1690, Marie-Madeleine Dorcet de Plaisian, fille de Jean-Joseph Dorcet, chevalier, seigneur de Plaisian et de Guilbert, président au bureau des finances de la généralité de Provence, et de dame Hélène d'Autric de Vintimille de Beaumettes. Il fut pourvu de la charge de viguier d'Avignon en 1707, par bulle du pape Clément XI; rendit hommage le 18 février 1710, pour sa terre de Jonquerette; fut élu premier consul d'Avignon en 1729; fit son testament en 1731, et laissa :

1.° Jean-François, qui suit;

2.° Joseph dit le chevalier de *Jonquerette*, qui se trouva en qualité de lieutenant dans le régiment de Sourches, aux siéges de Landau et de Fribourg en 1713; passa ensuite dans le régiment de Saint-Simon, infanterie, où il fut capitaine, et où il servit jusqu'à sa mort;

3.° François-Henri, prévôt de la métropole d'Avignon, par bulle du pape Clément XIII.

XVI. Jean-François d'Honorati, IIe du nom, seigneur de Jonquerette, capitaine au régiment de Meuse, épousa, le 3 août 1726, demoiselle Aymare-Thérèse-Henriette de Laurent de Brue, fille de messire Pierre-Joseph de Laurent président à mortier au parlement de Provence, et de dame Gabriel de la Rocque. Il fut premier consul d'Avignon en 1729, et eut pour fils unique:

XVII. François-Marie-Xavier d'Honorati, seigneur de Jonquerette, marié, par contrat du 15 avril 1761, avec demoiselle Marie de Raousset; il a testé et est mort en 1766, laissant une fille et un fils qui suit :

XVIII. Pierre-François-Ignace-Victor d'Honorati, qui fut page de S. A. royale madame comtesse d'Artois en 1766, entra en 1780 dans le régiment des gardes françaises, où il resta jusqu'à la défection de ce corps. Il suivit le parti du roi Louis XVI; rejoignit les princes français à Coblentz en 1791, fit la campagne de 1792, dans son ancien régiment sous le nom des hommes d'armes à pied, y fut lieutenant

avec rang de lieutenant-colonel. En 1794, il passa en Angleterre et fut fait capitaine dans un régiment anglais. En 1796, Monsieur, comte d'Artois, lui accorda, de la part du roi, la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. En 1803, rentré en France, il se maria avec demoiselle Henriette-Adèle de Perrin de Ver, fille de messire Bruno-Jacques-Etienne de Perrin de Ver, de la ville d'Arles, et de dame Joséphine de Vento; il y a de ce mariage en 1814, une fille et un fils, qui suit :

XIX. Joseph-Théodore-Ernest d'Honorati, né le 7 octobre 1806.

Armes : « D'azur à la bande d'or remplie de gueules, » supports : deux licornes. Cri, *libertas*. La branche d'Avi- » gnon porte écartelé, au 1 et 4, comme ci-dessus; au 2 » et 3 chargé d'une voile de vaisseau d'argent, ce qui » marque son émigration de Florence, comme on a dit » plus haut. »

ALFONSE, en Languedoc. Les lettres-patentes accordées en mars 1540, par François Ier, à Jean Alfonse, natif d'Avignon, sont très-honorables. M. de Bezons, intendant de Languedoc, les cite dans son jugement de noblesse, rendu à Montpellier le 19 décembre 1668, en faveur de Raymond d'Alfonse, seigneur et baron de Montroux-Clairac, et de son frère Louis d'Alfonse. La branche de Raymond est éteinte; celle de son frère Louis, prise au IVe degré existe; c'est celle que je vais mentionner.

IV. Louis Alfonse, marié le 7 juin 1656, avec demoiselle Jeanne de Latière, eut de ce mariage :

1.° Joseph, qui n'a pas eu d'enfants mâles;
2.° Jean, qui suit;
3.° Pierre, mort en 1709, sans alliance.

V. Jean Alfonse, à la mort de son frère ainé, fut investi du Majorat fondé à Rome à la fin du seizième siècle, par Pierre Alfonse en faveur de l'aîné de la famille Alfonse, à perpétuité. Il testa en 1737. Il avait épousé, en 1708, à Beziers, demoiselle Rose de Pradines. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-Baptiste, marié à Bordeaux avec demoiselle Marguerite d'Alfonse, fut conseiller au parlement de Bordeaux. Il n'a pas eu d'enfants mâles;

2.° Louis, archidiacre à Avignon, mort en 1774;

3.° Joseph-Louis, qui suit;

4.° Marguerite-Paule, qui épousa noble Henri-Louis de Jacomel;

5.° Marie-Rose, qui épousa noble N.... de Rochier.

VI. Joseph-Louis Alfonse, né en 1715, servit dans le régiment de la couronne, fut capitaine dans Lamorlière. Un boulet de canon lui cassa la jambe gauche en 1746; il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 2 juillet même année; ensuite major de Sedan, d'où il passa à la majorité du fort de Brescou, près d'Agde; il était major de Cette, où il mourut en 1785.

Son testament olographe est du 18 février 1783. Il avait épousé, le 9 octobre 1747, demoiselle Marie-Anne de Sarret. De ce mariage vinrent:

1.° Jean-Baptiste-Joseph, qui suit;

2.° Jean-Louis-Hyacinthe, né en 1762, mort capitaine d'artillerie en 1794;

3.° Paule-Rose-Marguerite Pascale, mariée, en 1773, à noble François-Benoît Peirolles de Lunès, capitaine d'infanterie.

VII. Jean-Baptiste-Joseph Alfonse, élevé à l'école militaire, d'où il entra sous-lieutenant au régiment de Boulonnais; chevalier de Saint-Lazare, né en 1749, est mort en 1798. Il s'était retiré lieutenant au régiment de Boulonnais, deux ans après son mariage, et fut fait capitaine des canonniers gardes-côtes. Il épousa, le 8 mai 1775, demoiselle Marthe-Françoise de Sarret, sa cousine germaine. De ce mariage naquirent:

1.° Henri-Jean-Baptiste-Joseph, né le 28 septembre 1778;

2.° Louis-Hyacinthe-Henri, né le 17 août 1789. Son père demanda et obtint pour lui, le 3 avril 1792, un bref de minorité pour le faire recevoir dans l'ordre de Malte chevalier de justice.

3.° Louise-Guillelmine, née le 4 mars 1777, qui a épousé, le 20 février 1805, son oncle, noble Joseph-

Louis-Henri Sarret de Coussergues, après avoir obtenu toutes les dispenses nécessaires;

4.° Pascale-Paule-Marguerite-Pauline, née en 1784, morte en 1786.

Armes : « D'azur, à deux lions d'or, affrontés, et » soutenant une fleur de lys de même. »

SARRET DE COUSSERGUES (autrefois de Fabregues, jusques en 1729, époque de la vente de cette terre par Jean-Henri de Sarret, marquis de Fabregues). L'ancienneté de cette famille, originaire du Languedoc, est prouvée par le jugement de noblesse rendu par M. de Bezons, intendant de cette province, le 3 décembre 1668, pour huit générations qui remontent à l'an 1351. Sept des huit branches relatées dans ce jugement sont éteintes.

On va faire connaître la filiation de la seule branche existante prise au VIIIe degré et qui descend de:

VIII. Jean-Jacques DE SARRET, capitaine de cavalerie dans Royal, en janvier 1644, fit son testament le 11 septembre 1676, et mourut le 18 décembre 1685, dans sa soixante-quatrième année. On voit par son jugement de noblesse de 1668, qu'il avait épousé, le 30 mars 1665, Catherine de Trinquère.

De ce mariage vinrent:

1.° Jean-Henri, dont l'article suit;

2.° François-Jacques, né le 7 novembre 1669, nommé page du grand-maître de Malte, le 25 mai 1681. Le procès-verbal de ces preuves est du 6 janvier 1684. Il servit dans le régiment de Languedoc, dragons, et fut tué en 1691, pendant le blocus de Casal en Piémont;

3.° François-Gabriel, né le 2 juillet 1676, capitaine de dragons; mort à Fabregues, le 14 novembre 1724, après avoir testé;

4.° Françoise, née le 2 avril 1671, mariée en 1698, à Philippe Bérard de Vestric;

5.° Marie Violan, née le 24 août 1666, morte au château de Coussergues, le 27 décembre 1687;

6.° Marguerite, née le 14 novembre 1672, religieuse à Sainte-Ursule de Montpellier, en 1692;

7.° Priscille, née en 1674, morte en bas âge.

IX. Jean-Henri DE SARRET, marquis de Fabregues, né en 1667, capitaine de dragons au second régiment de Languedoc en 1689, servait en cette qualité à Casal en 1691. Il fit son testament, le 15 avril 1732, et mourut le 26 mai 1742. Il avait épousé, le 24 janvier 1704, Catherine d'Argelliès.

De ce mariage vinrent :

1.° Antoine-Henri, dont l'article suit;

2.° Jean-André, né en 1712, capitaine au régiment de la Couronne en 1742; fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 7 mai 1748. Il se retira en 1754, avec une pension;

3.° Louise-Thérèse, qui épousa, le 18 mai 1745, Pierre Bérard de Vestric, capitaine dans Normandie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

4.° Marie-Anne, mariée, le 9 octobre 1747, à Joseph-Louis-d'Alphonse, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major de Sedan. Elle est morte en 1772;

5.° Catherine, morte en 1754, } sans alliance;
6.° Françoise, morte en 1753, }

7.° Marie-Françoise, morte supérieure du couvent de Sainte-Catherine de Montpellier, en 1772;

8.° Marie Violan, religieuse au couvent de Sainte-Catherine de Montpellier, morte quelques heures avant celle où les religieuses furent contraintes de sortir du couvent, en 1792;

9.° Marguerite-Agathe, religieuse à Sainte-Catherine de Montpellier, morte peu de temps après avoir pris le voile;

10.° Elisabeth, qui ne s'est point mariée, morte avant son père;

11.° Catherine-Renée, morte en bas âge.

X. Antoine-Henri DE SARRET, plus connu sous le nom du baron de Coussergues, était né en 1711; il n'a servi que peu d'années dans le régiment de la Couronne en qualité de lieutenant. Son testament est du 20 août 1789. Il mourut le 18 février 1790 à Beziers, et fut inhumé à

Coussergues, suivant son désir auprès de son père. Il avait épousé, le 3 septembre 1749, Marguerite-Françoise Guillelmine de Joubert, fille du président de Joubert de Montpellier.

De ce mariage vinrent :

Jean-François-Etienne de Sarret, né en 1756, capitaine réformé à la suite du régiment du Roi, en 1785; marié en mars 1793, avec demoiselle Jeanne-Julie-Thérèse de Chamborand. Il est mort à Montpellier, le 5 décembre 1794, sans avoir eu d'enfants;

2.° Joseph-Louis-Henri, dont l'article suit;

3.° Antoine-Gaspard, né le 13 décembre 1760, page de la chambre du roi, le 1er janvier 1778, sur la présentation de M. le duc de Villequier, devenu son oncle à la mode de Bretagne, par son second mariage avec mademoiselle de Mazade. Aspirant garde de la marine en juillet 1778, garde de la marine en 1779, enseigne de vaisseau en 1781, lieutenant de vaisseau le 1er mai 1786; fut se réunir en 1792, au corps de la marine organisé à Enghien par le comte d'Hector. Il fit la campagne de 1792 dans la compagnie de la marine à cheval commandée par M. de Broves, à l'armée du centre où étaient les princes, frères du roi; il a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 5 juillet 1814, capitaine de frégate en non activité.

Il se présenta en janvier 1792 au grand-prieuré de Toulouse, pour demander à être admis chevalier de justice dans l'ordre étranger et souverain de Malte, le procès-verbal de ses preuves fut fait et clôturé pendant son absence de France, et quoiqu'il n'ait pas encore payé son passage, il a été autorisé le 9 mai 1794, par le grand-maître Rohan de porter la décoration de l'ordre de Malte. Le procès-verbal de ses preuves fait mention : 1° du procès-verbal de janvier 1684, pour l'admission de Francois-Gabriel de Sarret, son grand-oncle; 2° de celui de 1596 pour l'admission de Jean de Sarret, frère de son trisaïeul, (1) Henri de Sarret, gouver-

(1) Jean de Sarret, reçu chevalier de Malte, était fils d'Antoine de Sarret et de Louise d'Albenas. La sœur de Louise d'Albenas se nom-

neur de Pezénas, mestre-de-camp du régiment de Fabregues, qu'il avait levé; les deux frères furent tués le 2 septembre 1622, au siége de Montpellier; 3.° du procès-verbal de l'an 1555, pour l'admission de Jean de Sarret d'Agnac, fils d'autre Jean de Sarret, seigneur d'Agnac et de Fabrègues, qui est le cinquième aïeul d'Antoine-Gaspard de Sarret;

4.° Marthe-Françoise, née en 1750, mariée le 8 mai 1775, à noble Jean-Baptiste-Joseph d'Alphonse, chevalier de Saint-Lazare, lieutenant dans Boulonnais. Morte le 8 juin 1809;

5.° Adélaide, née en 1769, morte en bas âge.

XI. Joseph-Louis-Henri DE SARRET, né le 29 juillet 1759, nommé aspirant garde de la marine, le 11 avril 1777, garde de la marine, le 17 février 1778, enseigne de vaisseau, le 16 février 1780, sous-brigadier des gardes du pavillon, le 20 mai 1780, brigadier des gardes du pavillon, le 1er mars 1783, lieutenant de vaisseau à la haute paye, le 1er mai 1786, lieutenant de vaisseau de première classe lors de l'organisation de 1792, se trouvant alors dans la septième compagnie du corps de la marine royale réunie à Enghien, sous les ordres de M. le comte d'Hector, a fait la campagne de 1792, dans l'armée du centre commandée par les princes frères du roi Louis XVI, nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, le 5 juillet 1814, fut présenté au grand-prieuré de Toulouse, en 1792, décoré comme son frère Antoine-Gaspard, de la croix de Malte, par une autorisation du grand-maître Rohan, datée du même jour, 9 mai 1794. Le procès-verbal des preuves clôturé en 1793, lui est commun avec son dit frère le capitaine de vaisseau en non activité. Il a épousé, après avoir obtenu les dispenses requises, sa nièce, demoiselle Louise Guillelmine d'Alphonse, le 20 février 1805.

---

mait Diane, elle fut mariée avec Jacques de Lacroix, baron de Castries, aïeul du duc de Castries, pair de France.

Hélène, sœur de ce même Jean de Sarret, fut mariée en secondes noces avec Jean-Jacques de la Treilhe. Sa fille, Diane de la Treilhe, ayant épousé, le 9 janvier 1650, Jean-Fleuri, de ce mariage naquit le cardinal de Fleuri (mort en 1743 premier ministre de Louis XV); Marie de Fleuri, sa sœur, épousa le 19 janvier 1680, Bernardin de Rosset, seigneur de Ceilhes et de Rocosel, de qui descend le duc de Fleuri actuel.

De ce mariage sont venus :

1.° Adelbert, né le 18 février 1806, à Béziers ;
2.° Constantin, né le 11 juin 1811, mort le 12 août 1812 ;
3.° Antonin, né le 12 juin 1813, mort en février 1814.

Armes : » D'azur à deux lions d'or, affrontés et tenant « une étoile d'argent, appuyés sur un rocher de même. »

PREVOST DE SAINT-CYR-LACCAUSSADE (DE), famille ancienne, originaire du Blaisois, et transportée dans le Quercy depuis 1450, où elle est encore fixée de nos jours, et représentée par :

Joseph-Honoré-François DE PREVOST DE SAINT-CYR-LACCAUSSADE, colonel du 46me régiment d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, a épousé, en 1804, en Alsace, Marie-Agathe Schultz, de laquelle il a :

1.° Eugène ;
2.° Alphonse ;
3.° Emile;
4.° Adèle.

Joseph-Honoré-Victor DE PREVOST DE SAINT-CYR, chevalier, frère du précédent, mari de Nannette de Guiringaud, de laquelle il a :

1.° Amédée ;
2.° Adélaïde.

Joseph-Honoré-Célestin-Hyacinthe, comte DE PREVOST DE SAINT CYR, chevalier de la Légion d'honneur, frère des précédents, marié à N... Lilli de Larrieu, de laquelle il a :

1.° Irma ;
2.° Adélaïde.

Armes : « D'or, au chevron renversé d'azur, accom- » pagné en chef d'une molette d'éperon de gueules, et en » pointe d'une aiglette de sable. »

ORO DE PONTONX (D'). Famille noble de la Guienne, au diocèse de Dax.

On trouve dans les registres de l'église cathédrale et dans ceux de l'hôtel de la même ville de Dax, à commencer depuis l'an 1259, que les maires ont toujours été pris dans la noblesse la plus ancienne et la plus illustre, tant que les élections ont duré; cela se justifie par le mot *en*, qu'on mettait dans ce temps-là devant les noms des personnes nobles: les noms des maires étaient placés, dans les actes publics, après celui du roi, du duc de Guienne, et de l'évêque de Dax. On trouve dans les mêmes archives que,

I. En Guassaren, seigneur d'Oro, fut élu maire, au mois d'août 1400, sous le règne de Henri, roi d'Angleterre et de France, duc de Guienne. Il eut pour fils:

II. Jean d'Oro, 1er du nom, qui épousa Marguerite Dagès, fille de noble Louis Dagès, et de Marie de Pouilhaut, dont il laissa :

III. Pès d'Oro, marié, le 12 janvier 1490, avec Françoise de Montolieu, sœur de Jean de Montolieu, écuyer, dont est issu :

IV. Pierre d'Oro, Ier du nom, seigneur d'Oro, capitaine au régiment du comte de Navarre, vivant en 1515, qui épousa Jeanne d'Aspremont, fille de Pierre d'Aspremont, vicomte d'Orthe, et de Quiteyre de Gramond. De ce mariage vint :

V. Bertrand d'Oro, Ier du nom, seigneur dudit lieu qui fut chevalier de l'ordre du roi, et qui épousa Madeleine de Niort, fille de Laurent de Niort, écuyer, et de demoiselle Saubade de Lalande, dont :

VI. Pierre d'Oro, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Oro, marié avec Françoise de Léon, fille unique et héritière de Fortis de Léon, écuyer, seigneur dudit lieu, et d'Isabeau de Dayrose; duquel mariage la seigneurie de Léon est entrée dans la maison d'Oro. Il testa le 30 septembre 1613, et laissa :

VII. Bertrand d'Oro, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Oro et de Léon, marié, le 22 octobre 1642, avec Marie de Baure, fille de Jean de Baure, écuyer, capitaine au régiment de Piémont, et de demoiselle Marguerite de Renesse, issue de la maison des vicomtes de Zélande. Il testa le 25 février 1648, et fut inhumé dans l'église de

Léon, lieu de la sépulture de ses prédécesseurs. Il eut pour fils :

VIII. Jean-Bertrand-Alexandre D'ORO, écuyer, seigneur d'Oro et de Léon, qui laissa, de son mariage avec damoiselle Suzanne de Saint-Martin, dame de Rion, fille aînée de Guillaume de Saint-Martin, marquis de Pontonx, et d'Isabeau de l'Escure,

1.° Jean-Louis, dont l'article suit;
2.° Marie-Anne, } reçues à Saint-Cyr, le 15
3.° Alexandrine d'Oro, } novembre 1695.

IX. Jean-Louis D'ORO, écuyer, seigneur de Saint-Martin et de Rion, né le 13 janvier 1682, épousa, le 5 juin 1708, Anne-Marie de Borda, fille de Jacques-François de Borda, écuyer, conseiller du roi, lieutenant-général, civil et de police au siége de Dax. De ce mariage :

1.° Jean, qui suit;
2.° Henri, dont l'article sera rapporté après celui de son frère;
3.° Trois demoiselles, décédées.

X. Jean D'ORO, II° du nom, marquis de Pontonx, seigneur de Saint-Martin et de Rion, né le 21 septembre 1713, reçu page du roi, en sa grande écurie, le 2 juin 1728. Il épousa Marguerite de Ville, fille de M. de Ville, et de Jeanne d'Ordoy, dont il n'a eu qu'une fille, qui mourut, et laissa le marquisat de Pontonx, à Henri, son oncle, qui suit.

XI. Henri D'ORO, marquis de Pontonx, épousa Marguerite-Hélène de Sentout, fille de Jean-Jacques de Sentout, et de Marie d'Essenault. De ce mariage sont issus :

1.° Léonard-Antoine-Armand d'Oro de Pontonx;
2.° Louis-Marie, dont l'article suit;
3.° Marie d'Oro de Pontonx;
4.° Dorothée, décédée sans alliance;
5.° Delphine, décédée sans alliance.

XII. Louis Marie D'ORO DE PONTONX, marquis de Pontonx, né le 7 octobre 1770, a émigré, conjointement avec Léonard-Antoine-Armand d'Oro de Pontonx, son frère, en 1792; et a fait les campagnes de l'armée des Princes.

Armes : « Ecartelé, au 1 et 4 d'azur, au lion d'or, » armé et lampassé de gueules; au 2 et 3 palé d'or et de » gueules; sur le tout d'argent, à l'aigle éployée de sable, » becquée et armée de gueules. »

POSTEL (DE), famille ancienne fixée en Picardie depuis plusieurs siècles, et dont l'origine vient du Boulonnais.

I. Bertrand DE POSTEL, Ier du nom, écuyer, lieutenant au régiment de Vilézier, est reconnu dans sa noblesse de nom et d'armes, par son frère aîné, seigneur de la Motte et du Clivet; il a laissé pour fils :

II. Bertrand DE POSTEL, IIe du nom, écuyer, lieutenant dans les troupes Boulonnaises, qui a épousé Marie-Barbe Pecquart; de ce mariage :

III. Antoine DE POSTEL, écuyer, né le 15 août 1755, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a épousé, en premières noces, Marie-Catherine de Belloy, veuve de M. de Milleville, ancien capitaine d'artillerie, morte sans postérité; et en secondes noces, Marie-Marguerite-Henriette de Belloy, nièce de la précédente, morte aussi sans postérité, en 1813.

Armes : « D'azur, à la gerbe d'or, accostée de deux » étoiles de même. Pour supports, deux cygnes, et pour » cimier, un cygne naissant. »

COSSERON DE VILLENOISY; famille établie à Paris.

I. François COSSERON, d'une ancienne famille originaire de Normandie, fut nommé comme notable, échevin de la ville de Paris, le 16 août 1783; il prêta serment, en cette qualité, entre les mains de sa majesté Louis XVI. Le 7 septembre suivant, par l'exercice de cette charge, il acquit la noblesse pour lui et ses descendants; il s'occupa avec fruit de l'administration, et a rédigé un grand nombre de mémoires sur des objets d'utilité publique; plusieurs ont été suivis; ses vues sur les subsistances et les appro-

visionnements ont été adoptées ; en 1788, il eut l'honneur d'être nommé, par le roi, son commissaire près l'assemblée du tiers-état, tenue aux Enfants rouges ; il justifia ce témoignage de confiance en refusant la présidence qui lui fut offerte de cette assemblée, s'il renonçait à son titre de commissaire ; il ferma son procès-verbal au milieu des clameurs et des dangers. Il avait épousé Marie-Anne-Antoinette de Buire. De ce mariage sont nés :

1.° Louis-François-Michel Cosseron ;
2.° Louis-André Cosseron de Villenoisy.

II. Louis-André Cosseron de Villenoisy, par ordonnance du roi, du 9 novembre 1814, et lettres-patentes du 16 décembre suivant, a été reconnu et maintenu comme noble, lui ses enfants et descendants nés et à naître en légitime mariage. Il épousa, le 6 septembre 1786, Jeanne-Claude Petit-Jean d'Inville, fille légitime de Mammès Petit-Jean d'Inville, procureur du roi au bailliage royal de Janville en Beauce, alors généralité d'Orléans, et maire de ladite ville, et de Nicole Voillerault.

De ce mariage sont issus :

1.° Nicolas-François Cosseron de Villenoisy ;
2.° Antoine-Claude Mammès, chevalier ; Cosseron de Villenoisy, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine au 62me régiment de ligne ;
3.° Jean-Nicolas Cosseron de Villenoisy.

Armes : « D'azur, au vaisseau équipé d'or ; au chef cousu » de gueules, chargé d'un besan d'or, accosté de deux » cosses de même ; l'écu timbré d'un casque taré de profil » orné de ses lambrequins. »

RAYMOND (de), famille noble originaire du Quercy, établie à Agen, depuis environ trois siècles. Plusieurs branches de cette maison sont répandues dans les provinces du Languedoc, du Périgord, de l'Angoumois et du Bordelais.

Il paraît par l'inventaire des titres du marquisat de Thémines, au titre de *Pedalhac*, que cette maison existait longtemps avant l'an 1200, puisqu'il y avait alors un Pierre de Raymond, chevalier de l'ordre de Saint-

Jean de Jérusalem, commandeur de Pedalhac, et administrateur de toutes les commanderies du Quercy.

Les seigneurs de Raymond résidaient à Moncuq, et prenaient la qualification de donzel, comme il paraît par un bail à fief consenti par Guillen de Raymond, donzel de Moncuq, fils d'autre Guillen de Raymond, donzel de Moncuq, en faveur d'Arnaud de Nangi, et de Faure, son frère, habitants de Lauzerte, d'un bois et d'une pièce de terre dans la paroisse de Cadenas. L'acte est du 12 juin 1355.

Ils sont fondateurs des Cordeliers de Moncuq, et possédaient aussi la seigneurie de Falmont, près Bégal.

Le 7 juillet 1450, noble Louis de Roussel, donna à Pierre de Raymond, et à Jean son fils, la maison d'Auty, que Pierre fit rebâtir et qu'il réunit à Falmont. La filiation suivie de cette famille commence à :

I. Pierre de Raymond, IIe du nom, qui fut châtelain de la ville et du château de Penne, en Albigeois, comme il paraît par les provisions à lui données par Louis XI, en 1480, et qui furent confirmées par Charles VIII, en considération des services qu'il leur avait rendus. Il fut fait, en 1484, conseiller d'état, chambellan, et maître-d'hôtel du roi, avec la charge de sénéchal du Quercy, de l'Agénois et de la Gascogne. Il épousa Hélène de Laix, dont :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Autre Jean, abbé de la Garde-Dieu, en 1474;
3.° Pierre, auteur de la branche établie à Agen, rapportée plus loin;
4.° N..... mariée à noble Jean de Monratier.

II. Jean de Raymond, IIe du nom, rendit hommage à Pierre de Raymond, son père sénéchal du Quercy, et dénombra la maison noble de Falmont, de Ferrière, de Moncuq, d'Auty et de Manusclart. Il épousa : 1.° Gabrielle de Montpézat; 2.° Jeanne de Durfort de Boissières, fille de messire Antoine de Durfort, baron de Boissières, seigneur de Salviac et de Saint-Germain gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Jeanne de Lusech. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Jean, dont l'article suit ;

Du second lit :

2.° Mathurin, auteur de la branche établie en Périgord;
3.° Pierre de Raymond, sieur de la Giscardie.

III. Jean DE RAYMOND, IIIe du nom, épousa : 1.° Antoinette de Berat ; 2.° Jeanne de Manas, fille de noble Bernard de Manas, seigneur de Blausac. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Jean, curé de Moncuq ;
2.° Antoine, clerc du diocèse, de Cahors, à qui Clément VII, permit par bulle de posséder la cure de Moncuq, que lui avait résignée Jean, son frère, à cause qu'il était de race noble, et qu'il pouvait soutenir son état : *propter nobilitatem generis ;* et plus bas il est encore dit : *et de nobili genere ex utroque procreatum. Ac dicti Joannis fratrem germanum existere ut commodiùs sustentari valeas de alicujus subventionis auxilio providere;*

Du second lit :

3.° François, dont l'article suit ;

IV. François DE RAYMOND, épousa N..... d'Anglars, de laquelle il eut :

1.° Josué, dont l'article suit ;
2.° Pierre de Raymond;
3.° Cinq filles.

V. Josué DE RAYMOND, épousa Marie de Mauléon, fille du baron de Savaillan, de laquelle il laissa entre autres enfants :

VI. Pierre DE RAYMOND, IIIe du nom, qui fut colonel du régiment de Piémont, en 1630, et fut tué sur le Rhin au siége de Spire, en 1635. Il avait épousé Antoinette de Mondenart, dont :

VII. Charles DE RAYMOND, marié avec Jacqueline de Lascazas de Roquefort, dont il eut :

VIII. Joseph-François DE RAYMOND qui fut père de N..... de Raymond, mariée à M. d'Aubery, seigneur de Saint-

Julien, et qui fut mère de M. le comte d'Aubery, seigneur d'Aty et de Saint-Julien.

Branche établie à Agen.

I. Pierre DE RAYMOND, fils de Pierre de Raymond, IIe du nom, et de Hélène de Laix, épousa damoiselle comtesse d'Hauterive, dame dudit lieu et des Cazes, en Agénois. Cette alliance est prouvée par plusieurs titres, entre autres par un acte, du 5 décembre 1490, portant reconnaissance à noble Jean de Raymond, seigneur de Falmont, d'Auty, Montusclart, etc., comme acquéreur de certains biens dépendants de la maison de Montusclart, vendus audit seigneur, par noble Pierre de Raymond de Falmont, et dame comtesse d'Hauterive, dame dudit lieu des Cazes et d'Hautefaye, mari et femme. Il eut entre autres enfants :

III. Pierre DE RAYMOND, IIe du nom de sa branche, qui épousa : 1.° N..... de Barravi, par contrat du 11 juin 1511; et 2.° Catherine Broa, dont il n'eut point d'enfants. Il testa le 9 février 1550, et mourut la même année, laissant de son premier mariage :

1.° Robert, dont l'article suit;
2.° Jean, mort sans postérité;
3.° Marie de Raymond, mariée en premières noces à N..... de Fedonis, dans l'Armagnac.

IV. Robert DE RAYMOND, Ier du nom, acquit la métairie de Villoris, et fut fait premier conseiller du roi au siége présidial d'Agen. Il testa le 15 février 1580, et laissa de Marie Gillis, son épouse :

1.° Florimont, auteur de la branche des Raymond de Cheminées;
2.° Robert, prieur de Pommevie, mort jésuite;
3.° Jean, dont l'article suit;
4.° Jeanne-Marie, mariée au seigneur de Loubatery;
5.° Deux autres filles religieuses.

V. Jean DE RAYMOND, conseiller au siége présidial d'Agen, épousa, le 13 juillet 1581, Cérine de Redon. Il testa le 8 août 1605, et mourut le 5 mars 1606. Il avait été pendant quelque temps conseiller de la reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. Il laissa de son mariage :

1° Robert, dont l'article viendra ;

2.° Pierre, chanoine de la cathédrale d'Agen, mort le 11 octobre 1666;
3.° Florimont;
4.° François;
5.° Gérard;
6.° Marie-Tecle, alliée au seigneur de Melet;
7.° Marguerite, femme du seigneur Dupuy, le 20 avril 1615;
8.° Rose, religieuse au couvent de l'*Ave, Maria*, à Agen;
9.° Jeanne, mariée avec le seigneur Dudrot.

VI. Robert DE RAYMOND, II° du nom, fut pourvu de la charge de conseiller, et acquit par une transaction du 28 mars 1621, le château de la Garde avec ses dépendances. Il acquit également la charge de trésorier de France, le 28 octobre 1628. Il avait épousé, le 23 septembre 1609, N..... d'Orty, fille de M. d'Orty de Boissonnade, juge-mage et président d'Agen, et de Nicole de Nort.

De ce mariage vinrent :

1.° Jean-Florimont, mort au noviciat des Jésuites à Toulouse;
2.° Charles, dont l'article suit;
3.° François, capitaine au régiment de Guienne, tué au siége de Cognac, en 1652;
4.° Gerard, lieutenant au régiment de Picardie, mort à Gravelines, des blessures qu'il avait reçues au siége de Mardik, le 21 août 1646;
5.° Robert, docteur de Sorbonne, aumônier du roi chanoine et théologal d'Agen;
6.° Florimont, enseigne au régiment des gardes françaises, ensuite lieutenant-colonel au régiment de Feron, dragons, mort à Agen, le 18 février 1693;
7.° Anne-Cerine;
8.° Catherine de Raymond.

VII. Charles DE RAYMOND, trésorier de France, sur la résignation de son père, du 25 octobre 1641, fut maître-d'hôtel du roi, par brevet du 14 mai 1652, et épousa, le 25 juillet 1657, noble Marguerite de Rossannes, fille de messire N..... de Rossannes, maître des requêtes, et d'Anne Gourdeil.

Lors de la recherche des usurpateurs de noblesse, il fut maintenu dans ses priviléges, par jugement rendu par M. de

Réné, intendant de la Guienne, en 1664, confirmé par M. Palot, le 10 février 1667, et il obtint son relaxe de M. de Bezons, le 14 janvier 1698. Il laissa de son mariage :

1.° Gratien, dont l'article viendra ;
2.° Florimont, capitaine au régiment de Feron, dragons, tué à la poursuite du duc de Savoie, après la levée du siége de Toulon ;
3.° Robert, chanoine à Saint-Caprais ;
4.° Marie-Marguerite, alliée 1.° au seigneur d'Auriole de Montlézun ; 2.° à M. de Verduzan de Miran, baron de Cauzac.

VIII. Gratien de Raymond servit dans les mousquetaires gris, et fut long temps aide-de-camp du maréchal de Boufflers. Il fut fait lieutenant des maréchaux de France le 6 juin 1696. Il avait épousé, le 3 novembre 1683, Marguerite d'Anceau, fille de messire N.... d'Anceau et de dame de Montmiray. Ses enfants furent :

1.° Jean-Florimont, dont l'article suit ;
2.° Etienne, qui servit dans le régiment de Foix ;
3.° Louise, mariée à N.... de Secondat, seigneur de Roquefort, cousin du célèbre président de Montesquieu ;
4.° Jeanne, religieuse au Paravis, de l'ordre de Fontevrault ;
5.° Marthe de Raymond, alliée au seigneur Cunolie des Palais.

IX. Jean-Florimont de Raymond servit quelque temps dans les mousquetaires gris, et épousa noble Cécile de Bastard, fille de Dominique de Bastard, grand-maître des eaux-et-forêts de Guienne, et de dame Denise de Moreau. Après la mort de son beau-père, Jean-Florimont de Raymond acheta la charge de grand-maître des eaux-et-forêts de Guienne, qu'il garda jusqu'en 1748. De ce mariage vinrent :

1.° Gilbert, dont l'article suit ;
2.° Florimont, capitaine au régiment de Béarn, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
3.° Célestin, docteur en théologie, abbé de l'abbaye royale de Notre-Dame de Chartres, et curé de Sommensac ;

4.° Marguerite, mariée avec N.... de Boudon, seigneur de Saint-Amant ;
5.° Louise, morte religieuse au couvent de Notre-Dame d'Agen en 1754 ;
6.° Marie-Anne, religieuse au couvent des Ursulines du Port-Sainte-Marie ;
7.° Marthe-Marguerite, épouse de messire du Bousquet, seigneur de Cobeyres, près de Damazan ;
8.° Cinq enfants morts en bas âge.

X. Gilbert de Raymond, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, le 17 novembre 1753, Marie Anne de Guiron, fille de N.... de Guiron de Gardes, avocat du roi, et de Marie Hérault de Malvirade, dont :

XI. Joseph, comte de Raymond, né le 24 juillet 1759, officier de cavalerie, a épousé Marie de Secondat (de la famille de Montesquieu), de laquelle il a laissé ;

1.° Damaze de Raymond, mort en 1813 ;
2.° Adolphe, comte de Raymond ;
3.° Célestin, chevalier de Raymond, sous-inspecteur aux revues, chevalier de la légion d'honneur et de l'ordre de la Réunion ;
4.° Adéline de Raymond, mariée à M. Surcy-Legris.

Armes : « D'azur, semé de losanges d'or. Devise : *Are » du mon no mudera.* »

LAISNÉ DE SAINTE-MARIE. Famille originaire d'Espagne, qui s'établit en France, dans le seizième siècle.

La révolution ayant occasionné la perte de la plupart des titres de cette famille, nous nous bornerons à en établir la généalogie seulement sur les pièces que nous avons sous les yeux.

I. Jean Laisné, écuyer, seigneur de Sainte-Marie et autres lieux, trésorier de France, général des finances en la généralité d'Orléans, le 10 mai 1675, épousa, à Orléans en 1676, Marie-Madeleine Patas. Il mourut le 11 juillet 1704, laissant de son mariage :

1.° Joseph, dont l'article suit ;

2.° Marie-Marguerite Laisné de Sainte-Marie, mariée : 1.° à Jérôme-Jean Egros, écuyer, seigneur du Lude ; 2.° à M. le marquis de Douault, seigneur de Chazelet, Chamousseaux, etc., dont un fils, Joseph, marquis de Douault, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié à demoiselle Adélaïde-Louise de Rogres de Lusignan de Champignelles.

II. Joseph Laisné, Ier du nom, écuyer, seigneur de Sainte-Marie, Chennes et autres lieux, né le 21 novembre 1688, trésorier de France, général des finances en la généralité d'Orléans, le 17 janvier 1712, épousa, le 10 août 1722, Claude-Charlotte de Demareau, demoiselle, dernier rejeton de l'ancienne maison des Demareau. Il mourut le 22 septembre 1738, laissant :

1.° Joseph, qui suit ;

2.° Gabriel, dont l'article viendra ;

3.° Marie-Charlotte Laisné de Sainte-Marie, née le 25 juin 1724, mariée, le 25 juin 1742, à Charles-Joseph, marquis de Sailly, capitaine au régiment d'Eu, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

III. Joseph Laisné, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Peravit, de Nido, Tournoisy, Luestre, la Chapelle Ozerain, etc., officier au régiment de Chabot, cavalerie, né à Orléans, le 2 juin 1726, épousa, le 1er mars 1751, damoiselle Adélaïde-Madeleine-Claude Baguenault. Il mourut le 20 mars 1792, laissant de son mariage :

1.° Alexandre-Joseph Laisné de Saint-Peravit, chevalier, reçu cadet gentilhomme à l'Ecole royale et militaire de Paris, le 8 mai 1778, puis sous-lieutenant au régiment de Royal-Piémont, cavalerie, mort sans alliance le 8 octobre 1782 ;

2.° Marie-Sophie, née le 18 octobre 1765, mariée, le 20 mai 1783, avec Armand-Jacques Guyon, officier aux gardes françaises ;

3.° Marie-Elisabeth-Adélaïde de Sainte-Péravit, née le 31 décembre 1772, mariée le 6 octobre 1789, à Marie-Jean-Baptiste Roussel de Courcy, chevalier.

III. Gabriel Laisné de Sainte-Marie, écuyer, seigneu de Villévêque, Morgues, Niverville, Arville, etc., officier au régiment de Crussol, cavalerie, fils puîné de Joseph, Ier du nom, et de Claude-Charlotte de Demareau, né le 27 octobre 1728, épousa, le 7 avril 1781 Marie-Thérèse Paichereau du Solay, fille de Louis-François Paichereau du Solay, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gentilhomme ordinaire de monseigneur le duc d'Orléans. Il mourut dans son château de Villévêque le 27 juillet 1789, laissant :

1.° André-Gabriel, dont l'article suit ;
2.° Gabriel-Jacques, dont l'article viendra.

IV. André-Gabriel Laisné de Sainte-Marie, chevalier, né le 26 juin 1765, officier au régiment d'Orléans, infanterie, épousa, le 9 novembre 1790, Madeleine-Félicité Tassin Seurrat, fille d'Augustin-Prosper Tassin, écuyer, seigneur de la Renaudière, et de Madeleine-Monique Seurrat. De ce mariage sont issus :

1.° Augustin-Gabriel-Amédée Laisné de Sainte-Marie, chevalier, né à Orléans le 5 février 1793 ;
2.° Gabriel-Prosper-Théodule Laisné de Sainte-Marie, chevalier, né à Orléans le 6 octobre 1798 ;
3.° Madeleine Emilie-Clotilde Laisné de Sainte-Marie, née à Orléans le 6 février 1810.

V. Gabriel-Jacques Laisné de Villévêque, chevalier, né à Orléans le 31 octobre 1766, fils puîné de Gabriel et de Marie-Thérèse Paichereau du Solay, épousa, le 12 juillet 1791, Marie-Madeleine-Pauline Miron, fille de Jacques-Philippe Miron, chevalier, et de Marie-Anne-Adélaïde-Madeleine Cusset de Saint-Germain. De ce mariage sont issus :

1.° Athanase-Gabriel Laisné de Villévêque, chevalier, né à Saint de Brayes le premier avril 1793 ;
2.° Abel-Gabriel Laisné de Villévêque, né à Orléans le 29 octobre 1794 ;
4.° Marie-Elisaheth-Stéphanie Laisné de Villévêque, née à Orléans le 25 octobre 1797.

Armes : « De gueules, à deux tours d'argent, réunies » par une plate-forme de même ; au chef d'or, chargé de » trois demi-vols de sable ; supports, deux griffons. »

HOUX, seigneurie en Lorraine, bailliage de Remiremont, qui a donné son nom à une famille d'ancienne chevalerie, qui la possédait encore dans les quatorzième et quinzième siècles. Près de ce lieu est un autre village, nommé *la Veline du Houx*, qui dépendait de la même terre. Cette ancienne noblesse, dont les titres ont été vérifiés et admis en 1784, par M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, pour procurer aux différents membres de cette maison les honneurs de la cour, remonte par filiation suivie à Jéhan qui suit :

I. Jéhan du Houx, *chevalier*, obtint, le 25 novembre 1341, de Raoul, duc de Lorraine son souverain, des lettres-patentes portant confirmation de l'acquisition par lui faite de l'abbaye de Chaumousey, de biens situés au lieu *de Hou et de la Veline*, dans lesquelles il est qualifié *chevalier*. Il épousa Lorie de Montson, d'une maison d'ancienne chevalerie de Lorraine, et mourut avant le 18 novembre 1362, époque à laquelle cette dernière se disant veuve *Mez-Sires Jéhans du Hou, chevalier*, donna au duc de Lorraine, tant pour elle que pour Gilles et Régnard ses fils, le dénombrement d'un fief appelé Soru, situé à Suvery, près Mairley. De ce mariage vinrent :

1.° Gilles, qui suit ;
2.° Régnard, dont la postérité est inconnue.

II. Gilles du Houx, fut chevalier, ainsi que son père. Le duc de Lorraine, pour récompenser ses services lui fit don, en 1386, de ce qui lui appartenait au lieu de *Hou*, pour le tenir de lui en hommage, ainsi que les autres fiefs qu'il possédait au même lieu et à *la Veline*. Il se ligua avec Poinsignon et Bertrand de Chastel-Vévey, frères, Philibert de Beffroimont, Louis de Sauxey et Willaume de Sécarnasse, tous chevaliers, et fit avec eux du dégât sur le territoire de Metz. Les Messeins prirent leurs forteresses et autres biens, et ces combats furent terminés par un traité de paix, en 1410. Cet acte qui subsiste, conserve le sceau des armes de Gilles de Houx, telles que portent ses descendants. Il mourut avant le 2 juillet 1414, laissant de Huguette de Nouroy, sœur de Philippe de Nouroy, chevalier :

1.° Guillaume, qui suit ;
2.° Jacques, dont il n'est fait mention que dans un accord du 7 septembre 1412 ;

3.° Jéhanne, mariée à Ferry de Savigny, chevalier.
4.° Marguerite, mariée à Louis de Fléville, chevalier. Ces deux mariages sont constatés par l'accord du 7 septembre 1412.

III. Guillaume DU HOUX, Ier du nom, *chevalier*, épousa, avant 1414, Jeanne de Sauville, fille de Jean de Sauville, aussi *chevalier*, d'une ancienne maison de Provence. Il lui assigna son douaire sur les biens qu'il avait aux bans du *Hou* et de *Vioménil*. Jean de Sauville ayant porté les armes pour la ville de Metz, qui lui devait des subsides, Guillaume du Houx, son gendre, en donna quittance par un acte du 20 octobre 1417, où il est dit *fils de monsignor Gilles du Hou, chevalier*. En 1426, il fit hommage à Jean, comte de Salm, d'un fief qu'il possédait à Sécourt. Le 6 octobre 1442, il s'engagea de ne point porter les armes contre la ville de Metz, à moins qu'elle ne fût en guerre, contre le duc de Lorraine son souverain. Les prétentions de René d'Anjou, comte de Provence et duc de Lorraine, firent naître une guerre célèbre en Italie; Guillaume du Houx s'y signala, et y servit ce prince à ses dépens; en conséquence, il obtint de la duchesse Ysabelle, épouse du roi René, une pension de deux cent vingt florins, ce qui est constaté par lettres-patentes du 20 mai 1444, par lesquelles ce prince porta cette pension à deux cents écus d'or pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus dans ses guerres à ses propres dépens. De ce mariage avec Jeanne de Sauville, il eut :

1.° Claude, qui suit;
2.° Perrin ou Pierre;
3.° Jéhan; ces deux derniers firent la guerre en Italie et y moururent probablement.

IV. Claude DU HOUX, écuyer, seigneur du Houx et de Vioménil, épousa Marguerite de la Guiche, veuve de Simon de Lucey. Dans son contrat de mariage, du 7 janvier 1451, il est dit : *fils de messire Guillaume du Houx, chevalier*. Le 25 juillet 1457, il donna quittance à la ville de Metz, de la somme qu'elle devait à Guillaume du Houx, *chevalier*, son père, pour ses gages et dédommagement de ses pertes en chevaux et harnois, pendant la guerre qu'il venait de faire pour elle à ses dépens contre ses voisins. Cette quittance est tant en son nom qu'en ceux de Jéhanne de Sauville, sa mère, et de Perrin et Jéhan du

Hou, ses frères. Il fit, le 15 novembre 1457, hommage et serment de fidélité à Jean II (d'Anjou), duc de Lorraine; mais lors de la guerre qui s'éleva en 1476, entre René II, duc de Lorraine, successeur immédiat de ce prince, et Charles le Hardi ou le Téméraire, duc de Bourgogne, il prit, ainsi que *Nicolas* son fils, qui suit, le parti de ce dernier prince; et par une charte du mois de septembre 1485, il est prouvé que le même duc René II, a confisqué et avait donné à Thomas de Paffenhoffen, son chambellan, tous les biens, terres et seigneuries de défunt *Claude du Hou, fils de messire Willaume du Hou, chevalier, et de Nicolas, fils dudit Claude.* De son mariage avec Marguerite de la Guiche, il eut :

1.° Georges du Houx, chevalier, qui eut tous les biens de sa mère, s'établit en Bourgogne, et y fut la tige d'une nombreuse postérité;
2.° Nicolas, qui suit;
3.° Pierre;
4.° Simon;
5.° Nicolas-François;
6.° Catherine, mariée à Claude de Moranville;
7.° Isabelle, mariée à Nicolas de Chambley.

Il n'est question de ces cinq enfants, ainsi que des deux mariages des deux filles, que dans un compromis du 2 décembre 1495, au sujet de la succession de Marguerite de la Guiche, leur mère; Georges du Houx, *chevalier*, est relaté dans ce compromis.

V. Nicolas DU HOUX, *écuyer*, seigneur de Vioménil, rendit hommage, en 1470, au comte de Salm, du fief de Secourt. Il suivit, ainsi que Claude son père, le parti du duc de Bourgogne, dans la guerre qu'il soutint contre le duc René II. Nicolas retourna à l'obéissance de son souverain, qui lui en restitua une partie; mais la terre *du Houx*, resta au domaine. Il se retira à Vioménil, et s'y maria avec Gabrielle de Thietry, fit son testament en 1525, et laissa de sa femme :

1.° Guillaume, qui suit;
2.° Hellevix, dont on ignore l'alliance.

VI. Guillaume DU HOUX, IIe du nom, *écuyer*, seigneur de Vioménil et du Haut-Bois, épousa : 1.° le 18 juillet 1508, Françoise de Wisse, fille de Guillaume de Wisse, bailly

d'Allemagne, et de Jeannon de Ligniville. Dans cet acte, il se dit *fils d'Honoré, seigneur Nicolas du Houx, seigneur de Vioménil, et de dame Gabrielle de Thiétry;* 2.° Isabeau de Hennezel. Il eut neuf enfants, savoir :

Du premier lit :

1.° Guillaume, qui épousa Marie de Thietry, auquel on ne connaît point de postérité ;
2.° Marc, marié en 1540, à Jeanne de Choiseul, fille de Thiery de Choiseul, seigneur de Germainvilliers, et petite-fille de Pierre de Choiseul, seigneur de Doncourt et Frénoy, tige des anciens ducs de Choiseul. De ce mariage il n'est issu que deux filles ;
3.° Gérard, seigneur du Hautbois, marié en 1528 à Françoise de Choiseul, sœur de la précédente, auquel on ne connaît point d'enfants;
4.° François, qui suit;
5.° Bertrand, dont on ignore l'alliance;
6.° Antoine, seigneur du Hautbois, marié en 1533, à une autre Jeanne de Choiseul, sœur des deux précédentes;

Et du second lit :

7.° Jehan, mort en bas âge;
8.° Claudin, ou Claude, marié en 1551, à Nicolé de Choiseul, sœur des femmes de ses trois frères consanguins; 2.° à Catherine de Raincourt. Sa postérité est inconnue;
9.° Nicolas, vivant en 1550.

VII. François du Houx, 1er du nom, *écuyer*, seigneur de Vioménil; il eut, ainsi que ses frères tous enfants de *Honoré-Guillaume du Houx et de Françoise de Wisse*, un procès contre Isabeau de Hennezel, veuve dudit Guillaume, pour Jehan, Claudin et Nicolas, ses enfants. Cette cause fut appelée aux assises du bailliage des Vosges, le 14 janvier 1549. Le procès fut terminé par une transaction du 15 février suivant. François du Houx, testa le 27 mars 1571, et demanda à être enterré dans l'église de Vioménil, près de Guillaume du Houx, et de Françoise de Wisse, ses père et mère. Il avait, ainsi que son père, formé deux alliances, l'une avec Françoise, dont le nom est ignoré, de laquelle il n'eut qu'une fille, et l'autre avec Yolande de Hennezel, dont il eut cinq fils :

1.° Claude, capitaine du château de Darney, qui épousa: 1° Philippe du Houx; 2° Catherine de Raincourt;
2.° George, qui suit, et fut la tige des seigneurs de Dombasle;
3.° Charles, marié à Jeanne de Thiétry, mourut ainsi que Claude, son frère, sans laisser de postérité;
4.° Nicolas, qui fut la tige des seigneurs de Vioménil;
5.° François, qui fut la tige des seigneurs de Gorhey, dont la postérité sera rapportée, ainsi que celle de Nicolas, son frère, après celle de George qui suit.

Branche des seigneurs de Dombasle.

VIII. George du Houx, Ier du nom, *écuyer*, partagea avec ses frères, le 2 novembre 1587, la succession de leur père, François du Houx, seigneur de Vioménil, et épousa Claudine du Houx, sa cousine, dont il eut:

1.° François, qui suit;
2.° Remy, marié à Catherine des Pilliers; il était seigneur de Mazeley, Francogney, Razey, et la Chapelle aux Bois, et est mort sans enfants;
3.° César, marié à Bonne de Thietry, dont il eut George du Houx, capitaine au régiment de Ligniville, mort sans enfants;
4.° Jean, capitaine enseigne au régiment d'Haraucourt, marié à Gabrielle de Hennezel, dont il eut Jean-Claude, mort sans enfants;
5.° Elisabeth, mariée à Isaac de Monson, écuyer.

IX. François du Houx, IIe du nom, seigneur de Belrupt le Bas, épousa, par contrat du 3 septembre 1606, Françoise des Bigots. Dans cet acte il rappelle George du Houx, et Claudine du Houx, ses père et mère. Il partagea leur succession avec ses frères et sœurs, le 6 mai 1631. Il laissa de son mariage:

1.° George, qui suit;
2.° Marthe, mariée à Charles, chevalier, seigneur de Légéville.

X. George du Houx, IIe du nom, *chevalier*, seigneur de Dombasle, lieutenant-colonel au service du duc de Lorraine, et du roi d'Espagne; servit avec distinction dans

toutes les guerres du duc Charles IV. A la fin de ses jours il se retira au château de Dombasle, et rendit hommage pour cette terre, le 19 novembre 1663; il avait épousé le 27 janvier 1647, Anne-Salomée de la Mouillie, dont il eut :

Louis-François, qui suit.

XI. Louis-François DU HOUX, *chevalier*, seigneur de Dombasle, capitaine au régiment du Houx, pour le service du duc Charles IV; puis, colonel de cavalerie, et commandant une compagnie de la garde noble de Léopold, duc de Lorraine. Il fit hommage pour la terre de Dombasle, le 10 janvier 1700, et mourut le 20 avril 1722. Il avait épousé, le 8 octobre 1680, Jeanne de Marien, dont il eut :

1.° Jean-François, qui suit;

2.° Charles-François, comte du Houx, de Dombasle, chambellan à la clef d'or de Leurs Majestés impériales et royales, conseiller intime, feld-maréchal-lieutenant dans leurs armées, commandant en chef dans le Hainault autrichien, nommé comte de l'empire en 1760; mort sans enfants, en 1775, après avoir servi avec grande distinction depuis 1720;

3.° Marguerite, mariée à Robert, comte de Circourt;

4.° Jeanne, mariée à Louis-Joseph, comte du Puy, seigneur d'Avrainville.

XII. Jean-François DU HOUX, *chevalier*, seigneur de Dombasle, etc., titré baron du Houx, porta à la pompe funèbre du duc Léopold, une bannière d'alliance en qualité d'un des gentilhommes les plus qualifiés de sa province; fut nommé capitaine dans le régiment des gardes de l'empereur François Ier, et obtint de ce prince, ainsi que son frère, le 18 novembre 1760, un diplôme de Comte d'Empire pour lui et ses descendants. Il rendit hommage pour ses terres, en 1723 et 1772; il avait épousé, le 11 février 1727, Anne-Elisabeth de Floriot, dont il eut :

1.° Jean-Dominique Robert, qui suit;

2.° Antoine-François-Xavier, comte du Houx, de Dombasle, seigneur de Courcelles, major pour le service de Leurs Majestés impériales et royales, marié à Marie de Baudinet de Courcelles. De ce mariage est issue une fille nommée Charlotte-Vic-

toire, mariée à Charles-Henri-Innocent, comte de Gourcy; elle fut décorée de la croix étoilée par l'empereur François II;

3.° Claude-Louis, chanoine de la cathédrale de Nancy, vicaire-général du diocèse de Laon, abbé commandataire d'Airvaux, prédicateur ordinaire de la reine, mort en 1813;

4.° Charles-Nicolas-Bernard, mort sans alliance en 1777, capitaine au service de Leurs Majestés impériales et royales;

5.° Cécile-Elisabeth, morte fille, le 4 novembre 1810.

XIII. Jean-Dominique-Robert, comte du Houx, *chevalier* seigneur de Dombasle, Avrainville, Vassecourt, Haute-voye-de-Champenoux, chambellan de sa majesté l'empereur d'Autriche, colonel à son service, marié à Elisabeth-Charlotte, comtesse du Puy, sa cousine-germaine, qui, ayant émigré svec son mari et ses enfants lors de la révolution française, fut mandée à Vienne par feue l'impératrice Marie-Louise, épouse de l'empereur Léopold II, qui la nomma dame du palais, puis dame de l'ordre de la croix étoilée, et ensuite grande maîtresse de la cour de leurs altesses impériales les archiduchesses Clémentine et Amélie. De ce mariage sont venus :

1.° Charles-Henri-Christian-Wilhelm-Jean-Marie, chambellan de sa majesté l'empereur d'Autriche, capitaine à son service, et mis à la pension pour cause de ses blessures, et non marié;

2.° Charles-Robert, chevalier de justice de l'ordre de Malte, chambellan de sa majesté l'empereur d'Autriche, major à son service, et mis à la pension pour cause des blessures qu'il a reçues à plusieurs batailles, non marié.

3.° Claude-Louis-Cécile, chevalier de justice de l'ordre de Malte, mort des blessures reçues à la bataille d'Aspern, en juillet 1809, alors capitaine de grenadiers au régiment de Kerpen, au service de sa majesté l'empereur d'Autriche;

4.° Charlotte-Philippine-Adrianne-Louise-Cécile, qui, lors de la révolution française, était chanoinesse de Poulangy : ayant suivi ses père et mère dans leur émigration, elle fut nommée par sa majesté

l'empereur d'Autriche François II, chanoinesse du chapitre impérial et royal de Prague.

Branche des seigneurs de Vioménil.

VIII. Nicolas du Houx, IIe du nom, *écuyer*, seigneur en partie de Vioménil, l'un des fils de François du Houx, seigneur de la même terre, et d'Yolande de Hennezel, fut invité par lettres de François, duc de Lorraine, des années 1591, 1592, 1594 et 1595, de se trouver aux états de Nancy. Il eut, le 30 avril 1591, commission de M. de Savigny, bailli des Vosges, de rassembler tous les hommes des villages de ce bailliage pour les opposer aux ennemis qui y pillaient les sujets du duc, et mourut au château de Vioménil. Il forma deux alliances, l'une avec Claudine de Hennezel, dont il n'eut qu'une fille, et l'autre avec Claudine du Trousset-de-Vauferrand qui le rendit père de :

François, qui suit.

IX. François du Houx, IIe du nom, *écuyer*, seigneur en partie de Vioménil et d'Escle, fit hommage au duc de Lorraine, le 7 septembre 1626, de ce qui lui appartenait dans ces deux terres; épousa, le 23 avril 1649, Claude d'Arbois, fille de Jean d'Arbois, écuyer, colonel d'un régiment d'infanterie au service du duc de Lorraine, dont il eut entre autres enfants :

1.° Georges, major au service de l'empereur;
2.° Joseph, dont il est fait mention dans un acte tutélaire, avec ses frères et sœurs, du 7 août 1664, et dans les lettres de foi et hommage du 20 février 1681.
3.° François-Théodore qui suit;
4.° Nicolas, capitaine au service de l'empereur, tué au siége de Crémone;
5.° Anne-Salomée, mariée le 17 juin 1705, à Clément d'Ablevenet.

X. François-Théodore du Houx, *écuyer*, seigneur en partie de Vioménil, de Fauconcourt, Bonvillé, baron de Belrupt, nommé l'un des chambellans du duc Léopold, par lettres du 20 décembre 1709, dans lesquelles sont mentionnés les services que ses auteurs avaient rendus aux ducs de Lorraine Charles IV et Charles V, en qualité de brigadier et de colonel dans leurs troupes au service

de l'empereur, et de gouverneur de Longwy et de Boulay. Il mourut le 23 février 1725, et avait épousé, le 20 avril 1690, Elisabeth du Châtel dont il eut :

1.° François-Hyacinthe, qui suit :

2.° Charles-Joseph, chevalier, seigneur de Vioménil, capitaine au régiment des gardes-lorraines, marié, le 10 avril 1724, avec Bonne-Françoise Dauphin, dont il eut :

a. François-Joseph-Léopold, chevalier, seigneur de Vioménil, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Saint-Chamans, marié à Henriette-Marguerite de Saint-Privé, dont il n'eut point d'enfants;

b. Bonne, dame de Moncel, morte fille;

3.° Léopold-George, baron de Fauconcourt, marié à Marie-Anne de Civalart, dont il eut :

a. Léopold-Antoine, né en 1739, mort en 1781, capitaine au troisième régiment de chasseurs à cheval;

b. Charles-Théodore, né en 1740, capitaine d'infanterie, retiré, mort sans alliance;

c. Louis-Antoine, né en 1745, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi. De son mariage avec N..... de Germey sont nées trois filles;

4.° Jean-Claude, mort chanoine du chapitre de Saint-Diez;

5.° Jeanne-Elisabeth, morte fille;

6.° Bonne, morte religieuse aux filles de Sainte-Marie de Nancy.

XI. François-Hyacinthe du Houx, *chevalier*, baron de Vioménil, seigneur de Belrupt, Bonvillé, Ruppes et Fauconcourt, commandant de bataillon au régiment de Limosin; rendit hommage pour ses terres le 3 janvier 1727. Il avait épousé le 14 mai 1725, Marie-Antoinette de la Vallée, dont il a laissé :

1.° Antoine-Charles, qui suit;

2.° Charles-Joseph-Hyacinthe, dont l'article sera rapporté après celui de son neveu;

3.° Marie-Charlotte-Catherine, mariée à François-Xavier-Maximilien, comte d'Ollone, mort maréchal de camp. Elle est décédée le 5 mars 1810.

XII. Antoine-Charles du Houx, *chevalier*, baron de Vioménil, seigneur de Belrupt, Bonvillé, Ruppes, Imeling, la Forge, Xouxanges et Barching, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de la Rochelle; né le 30 novembre 1728; entré au service en 1740, a fait toutes les campagnes terminées par les traités d'Aix-la-chapelle et de Versailles; celle de Corse, de Pologne; a commandé pour le roi l'armée d'Amérique en 1781 et 1782, et est mort le 9 novembre 1792, des suites des blessures qu'il reçut pour la défense de son roi l'infortuné Louis XVI, à la funeste journée du 10 août de la même année; il avait épousé en 17~~1~~5, Gabrielle-Marguerite Bourdon, dont il a eu : 5

1.° Charles-Gabriel, qui suit;

2.° Adélaïde-Joséphine, mariée à N... de Loppin, marquis de Montmort, seigneur de la Boulaye et autres lieux, colonel en second du régiment de Saintonge.

XIII. Charles-Gabriel du Houx, *chevalier*, baron de Vioménil, né le 26 février 1767, entré au service en 1779 a fait les campagnes d'Amérique en qualité d'aide-de-camp du baron de Vioménil son père, commandant en second de cette armée, a été nommé capitaine de hussards en 1786, et admis aux honneurs de la cour au commencement de 1787; il rejoignit en 1792 l'armée de Condé, où il a fait les campagnes de 1792 et 1793, en qualité d'aide-de-camp de M. le comte de Vioménil son oncle, commandant l'avant-garde de cette armée. Il fut nommé par les princes, frères du roi, colonel de dragons, en juillet 1792, puis chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en février 1794; a fait les campagnes de 1794 et 1795 aide-major au régiment de Vioménil à cocardes blanches et à la solde anglaise. Rentré depuis à l'armée de Condé, il a obtenu un congé et a fait une campagne en Italie, à l'état-major des princes de Rohan; est passé ensuite au service du Portugal, comme colonel de cavalerie, avec promesse d'une légion. Le 15 février 1808, les Français s'étant emparés de ce royaume, il a été confirmé dans ce grade par l'empereur Napoléon, et

a fait les compagnes d'Espagne. Le 18 novembre 1814, il a été promu, par le roi, au grade de maréchal-de-camp. Il a épousé N.... de Luscan, d'une ancienne famille de Gascogne, qui est morte et lui a laissé une fille en bas âge.

XII. Charles-Joseph-Hyacinthe DU HOUX, *chevalier*, comte du Houx-de-Viomenil, né en 1734; sert sans interruption depuis 1747, a fait la campagne de 1757 aide-de-camp de M. de Chevert, a obtenu pour actions militaires, en 1760, à l'âge de 26 ans, la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et a été nommé, en 1761, colonel en second des volontaires de Dauphiné. Ses exploits pendant la guerre de Corse, où il commanda en 1769 l'avant-garde, lui valurent le grade de brigadier des armées du roi. Nommé commandant de la légion de Lorraine, en 1771, puis colonel du troisième régiment de chasseurs à cheval, en 1779, il fut fait maréchal-de-camp, en 1780, et employé dans ce grade pendant la guerre d'Amérique, où il s'est distingué pendant quatre campagnes. A son retour, le roi lui accorda une pension de cinq mille fr., en attendant un gouvernement. En 1785, il fut admis aux honneurs de la cour, et obtint en 1789, le gouvernement de la Martinique et des îles du Vent. Il y arrêta par sa grande fermeté et sa justice les troubles occasionnés par la révolution française. De retour dans sa patrie il fut décoré du cordon rouge; rejoignit en 1791, l'armée de Condé où il a fait avec le plus grand éclat les campagnes d'Oberkirch, de 1792 et 1793 commandant et inspecteur de l'avant-garde. Les princes frères du roi, pour reconnaître ses brillants services, le nommèrent grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il obtint en 1794, un régiment de son nom à cocardes blanches et à la solde anglaise. Réformé en 1795, il rejoignit l'armée de Condé et y a commandé, en 1796 et 1797, une brigade de cavalerie. Au licenciement de cette armée, l'impératrice de Russie Catherine II, le reçut comme lieutenant-général dans ses armées. Il fut promu en 1798, par l'empereur Paul Ier, au grade de général de cavalerie; après, ce prince le nomma successivement inspecteur de l'armée du maréchal de Lascy; commandant et inspecteur de celle de Samogitie de quarante-deux mille hommes; puis de celle de Suisse de quarante-sept mille hommes. Il eut ensuite l'ordre d'aller commander les dix-sept mille Russes cantonnés aux îles de Jersey et Guernesey. Il fut nommé en 1810, par les princes français, lieutenant-gé-

néral des armées du roi, et la même année maréchal-général des troupes du Portugal, place qu'il a occupée jusqu'en 1814, où rentré en France avec son roi Louis XVIII, ce prince l'a nommé Pair de France.

Il avait épousé le 28 avril 1772, Anne-Marguerite Olivier, fille de Jacques-David Olivier, écuyer, seigneur de Vaugien, Courcelles, la Piple et autres lieux, conseiller du roi et receveur général de la généralité de Lyon ; de ce mariage sont issues deux filles :

1.° Anne-Antoinette-Henriette, morte en 1798, non mariée ;

2.° Marie-Charlotte-Marguerite-Adèle, née le 31 décembre 1784, mariée en 1805 à René-Claude-Guillaume-Jean-François Marquis de la Tour du Pin-Montauban, maréchal des camps et armées du roi.

Branche des seigneurs de Gorhey.

VIII. François du Houx, II° du nom, *écuyer*, seigneur de Gorhey, dernier fils de François du Houx, Ier du nom, seigneur de Vioménil, et d'Yolande de Hennezel, est rappelé, ainsi que ses frères, dans le testament de son père, du 27 mars 1571, dans lequel il est fait mention d'Yolande de Hennezel sa mère. Il partagea, avec George et Nicolas ses frères, le 2 novembre 1587, la succession de ses père et mère. Le 1er juillet 1613, François du Houx, écuyer, seigneur de Gorhey, fit reprises de cette seigneurie de Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, chapitre dont cette terre relevait. Le 3 juin 1589, il avait épousé Catherine des Bigots. Dans son contrat de mariage, il est dit *fils de François du Houx, seigneur de Vioménil*, et y est assisté par George, Nicolas et Charles ses frères. De ce mariage il eut :

1.° Noël, qui suit ;

2.° François qui ne paraît pas avoir laissé de postérité ;

3.° Claude, qui épousa Claude des Bigots, écuyer ;

4.° Jeanne, dont on ignore l'alliance.

IX. Noël du Houx, *écuyer*, seigneur de Gorhey. Le 14 décembre 1616, George du Houx, écuyer, fit reprises de la seigneurie de Gorhey, de Catherine de Lorraine,

abbesse de Remiremont, au nom et comme tuteur de Noël François, Claude et Jeanne du Houx, enfants de feu François du Houx, écuyer, seigneur de Gorhey, son frère. Le 6 mars 1623, Noël du Houx partagea, avec Claude des Bigots, mari de Claude du Houx sa sœur, les biens provenants de la succession de François du Houx, écuyer, seigneur de Gorhey, leur père et beau-père. Il épousa : 1° Nicole de Mussy ou Mussey ; 2° Françoise de Massé, dont il n'eut point d'enfants. De son premier mariage naquit :

François, qui suit.

X. François du Houx, IIIe du nom, *écuyer*, seigneur de Gorhey, est relaté comme tel dans son contrat de mariage du 17 juin 1659. Il y est dit *fils de Noël du Houx, écuyer, seigneur de Gorhey, et de Nicole de Mussy ;* y est assisté par Remy du Houx, seigneur de Francogeny, Razey, la Chapelle-aux-Bois, son oncle ; par François du Houx, seigneur de Vioménil, son oncle, et par George du Houx, capitaine de cavalerie, seigneur de Dombasle, son cousin. En 1655, Anne de Malain, administratrice de l'abbaye de Remiremont, avait donné à François du Houx, écuyer, des lettres de reprises pour la terre de Gorhey, qui relevait de cette abbaye. De son mariage avec Claude-Françoise de Finance, il eut :

1.° Jean-François du Houx, seigneur de Gorhey, marié à Jeanne du Houx, dont il eut François du Houx, seigneur de Gorhey, mort sans postérité;
2.° Antoine, mort prêtre ;
3.° Pierre-Joseph, qui suit;
4.° Marie-Yolande, mariée à Christophe de Finance, seigneur de Préville;
5.° Marguerite, morte sans alliance.

XI. Pierre-Joseph du Houx, *écuyer*, partagea, le 2 mai 1692, avec ses frères et sœurs, la succession de François du Houx, écuyer, seigneur de Gorhey, et de dame Claude Françoise de Finance, ses père et mère. Le même jour il abandonna, ainsi que son frère et ses sœurs, tout ce qu'il avait dans la seigneurie de Gorhey, à Jean-François du Houx, son frère. Le 28 juin 1697, il épousa Marguerite d'Anglebert, dont il eut ;

1.° Antoine-Henri, qui suit;

2.° Claude-Joseph, mort prêtre, le 15 juin 1802;
3.° Marguerite-Gabrielle, morte fille en 1787.

XII. Antoine-Henri DU HOUX, *chevalier*, épousa, le 29 décembre 1716, Marie-Jeanne de Hennezel. Le 29 septembre 1751, il transigea avec ses quatre fils, au sujet de la succession de Marie-Jeanne de Hennezel, sa femme, et mourut le 10 novembre 1765, laissant de son mariage:

1.° François du Houx, mort prêtre en 1776;
2.° Claude-Joseph, qui suit;
3.° Charles, seigneur de Hennecourt et Gorhey, dont il sera fait mention ci-après;
4.° Antoine du Houx, chevalier, seigneur de Frain, mort en 1805, sans laisser d'enfants de son mariage avec Claudette du Houx.

XIII. Claude-Joseph DU HOUX, *chevalier*, né le 30 mars 1722, partagea : 1°. le 19 juin 1760, avec ses trois frères, la succession de leurs père et mère; 2.° le 18 mai 1782, avec Charles et Antoine du Houx, *chevaliers*, ses frères, la succession de François du Houx, leur frère, mort en 1776. Il était syndic de la noblesse du district de Mirecourt en 1789, lors des assemblées provinciales des duchés de Lorraine et de Bar. Il a figuré dans l'ordre de la noblesse du même bailliage en 1789, lors de la convocation des états généraux. Il est mort le 17 décembre 1796. Il avait épousé, le 21 mai 1753, Barbe Didiot. De ce mariage sont issus :

1.° Charles, qui suit;
2.° Joseph-Hyacinthe, mort célibataire en 1806;
3.° Marie-Françoise, née en novembre 1757, non mariée;
4.° Marie-Barbe, non mariée;
5.° Françoise, morte fille en 1808;
6.° Catherine, mariée en 1806 à Jean François Cabannes de la Prade, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel d'artillerie.

XIV. Charles DU HOUX, *chevalier, comte du Houx de Gorhey;* entré au service à la légion de Lorraine en 1773; nommé capitaine dans les chasseurs à cheval de Lorraine, le 15 mai 1788; a figuré en 1789, ainsi que son père, dans l'ordre de la noblesse du bailliage de Mirecourt; a

émigré en 1791, pour rejoindre l'armée de Condé, où il a fait les campagnes d'Oberkirch, de 1792 et 1793, comme aide-de-camp de M. le comte de Vioménil, son cousin, commandant l'avant-garde de cette armée, et eut un cheval tué sous lui au combat de Berstheim, le 2 décembre 1793. Il a fait celles de 1794 et 1795 capitaine au régiment de Vioménil, à la solde anglaise et à cocardes blanches; enfin, celles de 1796 et 1797, soit comme brigadier dans le troisième régiment de cavalerie noble, compagnie de Montmorency; soit comme aide-de-camp de M. le comte de Vioménil. Le 8 octobre 1793, Monsieur, alors régent du royaume de France, lui avait accordé le brevet de lieutenant-colonel de cavalerie; et monseigneur le comte d'Artois, la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 20 février 1794. Au licenciement du corps de Condé pour aller en Russie, il rentra en France, avec l'agrément de S. A. R. Monsieur, pour y servir de tout son zèle la cause royale; et c'est pour le récompenser de sa constante fidélité à son légitime souverain, que Sa Majesté Louis XVIII l'a promu au grade de colonel de cavalerie, à prendre rang du 20 janvier 1801.

Frappé par l'émigration, il fut amnistié en l'an 11, qui correspond à 1803, et fut néanmoins frustré de sa fortune paternelle et maternelle, quoique non vendue.

Le 23 février 1807 il partagea, tant en son nom qu'en celui de ses sœurs et de son beau-frère, comme héritiers de défunt Claude-Joseph du Houx leur père et beau-père, avec Charles-François du Houx de Hennecourt, son cousin germain, dont il sera fait mention ci-après, et avec la sœur de ce dernier, les successions: 1.° de Claude-Joseph du Houx leur grand-oncle, mort prêtre en 1802; 2.° celle d'Antoine du Houx leur oncle, mort en 1805. Dans cet acte, il est fait mention de la vente à lui faite par Joseph-Hyacinthe du Houx son frère, de sa part et portion des immeubles de la succession de Claude-Joseph du Houx leur grand-oncle. Il est à observer que Charles du Houx n'y est relaté que comme capitaine de chasseurs à cheval, attendu que sous le despotisme de Napoléon Bonaparte, il ne pouvait être parlé en rien des grades obtenus pendant l'émigration.

Après la rentrée du roi en France, Sa Majesté a nommé le comte Charles du Houx maréchal de ses camps et armées, à prendre rang du 13 août 1814, et le 2 décembre de la même année, elle lui a accordé des lettres-patentes

de COMTE pour lui et ses descendants, rédigées comme suit :

« LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE » NAVARRE, etc.

» Notre amé le sieur CHARLES DU HOUX DE GORHEY, ma-
» réchal de nos camps et armées, chevalier de l'ordre
» royal et militaire de Saint-Louis, né à Mirecourt, dé-
» partement des Vosges, le 10 octobre 1756, ayant servi
» depuis 1773, et notamment fait avec distinction sept
» campagnes à l'armée de Condé, en qualité d'aide-de-
» camp du comte du Houx de Vioménil son cousin, ainsi
» qu'il appert par le certificat de notre cousin le prince de
» Condé, et dont la famille est de l'ancienne chevalerie
» de Lorraine, et en a fait précédemment la preuve de-
» vant les généalogistes de nos ordres. Nous avons résolu
» de lui donner une preuve de notre satisfaction, et de
» récompenser son dévouement à notre personne et ses
» honorables services; en conséquence nous l'avons, par
» notre ordonnance du 9 novembre dernier, décoré du
» titre de COMTE, etc. »

Ledit comte Charles du Houx de Gorhey n'est point encore marié.

Branche des seigneurs de Hennecourt.

XIII. Charles DU HOUX, *chevalier* seigneur de Hennecourt et Gorhey, troisième fils d'Antoine-Henri du Houx, *chevalier*, et de Marie-Jeanne de Hennezel, réformé en 1749, lieutenant au régiment des Gardes-Lorraines, partagea, le 19 juin 1760, avec François, Claude-Joseph et Antoine du Houx, ses frères, la succession de ses père et mère. Il obtint, le 22 février 1775, un arrêt de la chambre des comptes de Lorraine, qui, en recevant les preuves de son ancienne noblesse, reconnut sa descendance masculine et au treizième degré de *Jehan du Hou*, qualifié chevalier par Raoul, duc de Lorraine, son souverain, par des lettres-patentes de ce prince, du 25 novembre 1341, et le confirma, ainsi que ses frères, dans le droit de se qualifier *chevalier*. Il partagea, le 18 mai 1782, avec Claude-Joseph et Antoine du Houx, chevaliers, ses frères, la succession de François du Houx leur frère, mort en 1776. Il épousa, 1.° le 27 novembre 1752,

Françoise Bregeot ; 2.° en février 1759, Catherine du Houx. Il eut :

De son premier mariage:

Charles-François, qui suit.

Et du second:

1.° Marguerite-Gabrielle, morte fille en 1813;
2.° Catherine-Françoise, mariée à Nicolas d'Hennezel.

XIV. Charles-François, DU HOUX, *chevalier*, seigneur de Hennecourt, Gorhey, Parey les Moines, Belmont, Saint-Remimont, Villers, Franoy et Provenchère, a quitté le service en 1783 sous-lieutenant attaché au régiment des chasseurs des Vosges; a figuré dans l'ordre de la noblesse du bailliage de Mirecourt, en 1789, lors de la convocation des états généraux. Le 23 février 1807, conjointement avec Marguerite-Gabrielle, sa sœur, et comme-héritiers de défunt Charles du Houx, leur père, ils partagèrent avec Charles du Houx, leur cousin-germain, fondé de pouvoirs de son beau-frère et de ses sœurs, les successions de Claude-Joseph du Houx, leur grand-oncle, mort prêtre en 1802, et d'Antoine du Houx, leur oncle, mort en 1805. Il avait épousé, en 1783, Barbe-Françoise de Burthel de Belmont. De ce mariage sont issus :

1.° Claude-Joseph-Antoine, né en 1785, maintenant officier au premier régiment de lanciers;
2.° Marie-Louis-François, né en 1791;
3.° Charles-Léopold, né en 1796, qui a fait la campagne de 1813, au second régiment des Gardes d'honneur, et a été admis dans les gardes de la Porte du roi Louis XVIII, le 16 août 1814;
4.° Catherine-Françoise-Alexandrine, née en 1784, mariée à N. le Gillon, gentilhomme de Picardie;
5.° Marie-Charlotte-Barbe, née en 1787, mariée à N. le Payge, gentilhomme lorrain;
6.° Marie-Antoinette-Marguerite, née en 1788;
7.° Gabrielle-Justine, née en 1790;
8.° Françoise-Louise, née en 1793.

Tout ce qui vient d'être rapporté sur la maison DU HOUX, a été rigoureusement prouvé, ou par des titres originaux, ou par des copies collationnées, légalisées et revêtues de toutes les formes nécessaires pour les rendre authentiques.

Ce mémoire est d'ailleurs parfaitement conforme à une lettre que M. Berthier, successeur de feu M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, a écrite, le 10 avril 1787, à un membre de cette famille pour lui faire passer l'abrégé du mémoire, redigé par M. Chérin, avant sa mort. L'original de cette lettre, ainsi que tous les autres titres, viennent de nous être communiqués par M. le comte Charles du Houx de Gorhey, maréchal des camps et armées du roi, qui les a aussi produits devant Monsieur le chancelier de France, lors de l'obtention de ses lettres-patentes de COMTE.

Il est aussi de notre devoir de rapporter le dernier paragraphe de la lettre en forme d'analyse de M. Berthier, qui dit que la maison *du Houx* est incontestablement d'ancienne chevalerie; que plusieurs de ses membres ont fait de superbes alliances ; qu'elle a fourni plusieurs officiers de grades distingués, et qu'il paraît que cette famille n'a aucune identité d'origine avec différentes familles du même nom, répandues dans la Lorraine et dans les provinces voisines, et que ces familles n'ont rien de commun avec celle-ci que le nom.

Armes : « D'azur, à trois bandes d'argent accompa-
» gnées de quatre billettes d'or.»

ARGIOT DE LA FERRIERE (D'). Famille noble d'extraction fort ancienne, et distinguée par une longue suite de services militaires, qui remontent à plusieurs siècles. On fait descendre cette famille de Guillem Agio, frère de celui dont le *Gallia Christiana*, *Eccle. Narb. inst.*, *pag.* 24. parle en ces termes.... *Agio electus archiepiscopus primæ sedis Narbonensis urbis per horribilem mortem sanctissimi Arnusti anno*, 914, *etc.*, *etc.*

Le nom primitif de la famille, était en effet Agio, ainsi que le prouvent plusieurs anciens actes latins, dans lesquels elle est désignée par *Agius vel Agio*, que la succession des temps et la différence des idiômes ont converti en Argiot : quoi qu'il en soit, elle a fourni sous ce dernier nom, et dans des temps reculés, nombre de personnages distingués, surtout dans les armes ; mais elle est aujourd'hui peu connue sous ledit nom, parce que les différentes branches qui se sont formées, et dont il ne

reste plus que celle des seigneurs de la Ferrière, se désignèrent par le nom des fiefs nobles dont leurs membres étaient sieurs.

Gui D'ARGIOT vivait en l'an 1222; il est qualifié de *miles*, dans un accord et transaction passés en ladite année, le jeudi après l'Annonciation de la Vierge. On le trouve également qualifié de *miles*, dans la reconnaissance qu'il fit le deuxième jour des calendes de novembre 1223, ainsi que dans un acte de foi et hommage du fief de Neuviel, fait à Arnilphe de Aymard, la même année.

On n'a aucune donnée certaine sur le mariage et la mort de ce Gui d'Argiot. Maxime rapporte qu'un chevalier de ce nom, se joignit à d'autres seigneurs qui allèrent trouver Louis VIII au siége d'Avignon, pour lui faire hommage et prendre du service dans son armée; mais on ignore si c'est de Gui ou d'un autre que cet écrivain veut parler.

I. Arnaud D'ARGIOT épousa, le 2 des ides de janvier 1334, noble Mathilde de Rennes, de laquelle il eut

1.° Raymond, qui suit;
2.° Macrine, mariée à Pierre de Pontmousseau.

II. Raymond D'ARGIOT, chevalier, né en 1334, conduisit à la guerre trente hommes d'armes, ses vassaux; il fit hommage de la terre de Sablonier à Guilhem de Rofinac, et épousa, en 1365, noble Alimunda de Maurice, vicomtesse de Beauvoir, de laquelle il eut:

1.° Naudin, mort jeune.
2.° Conrad, né en 1367, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem;
3.° Guilhem, qui épousa noble dame des Esperins, dont il n'eut point d'enfants mâles;
4.° Pierre, qui suit.

III. Pierre D'ARGIOT, chevalier, épousa, en 1400, noble dame de Valin, de laquelle il eut:

1.° Michel, qui suit;
2.° Léonide;
3.° Laurent.

IV. Michel D'ARGIOT, né en 1400, fut homme d'armes. Il reçut, en 1423, une commission, au nom du roi Char-

les VII, signée Arnaud-Guillaume de Barbazan, pour lever quarante cavaliers. Il épousa, en 1421, dame Elisabeth de Vergennes, et périt, l'an 1423, au siége de Graville. Il laissa deux fils, dont :

V. Achille D'ARGIOT, chevalier, seigneur de Fort-Cader et d'Osmond, né en 1422. Il épousa, en 1449, noble Hélène de Carlas, et mourut, après avoir combattu, en 1450, contre les reystres, laissant pour fils :

VI. Alphonse D'ARGIOT, né en 1449, qui épousa, en 1489, noble dame Camille de Lorda. De ce mariage vinrent :

1.° Simon, qui suit ;
2.° Julie, morte fort jeune ;
3.° Adélaïde, mariée à messires d'Anglois et Simon.

VII. Simon D'ARGIOT, chevalier, seigneur de Carlas, de Lampredon et du Tillet, naquit en 1494. Il assista à un tournoi qui se donna en 1516, et épousa, en 1520, noble Marie de Bonèse, de laquelle il eut :

VIII. Alphonse D'ARGIOT, II° du nom, chevalier, seigneur de Lampredon, du Tillet et autres lieux, né en 1521. Il épousa, 1.° en 1551, noble dame de Bancé, dame de Villette ; 2.° Thérèse de Bancé :

Du premier lit vinrent :

1.° Raymond d'Argiot, chevalier, qui fut la souche des seigneurs de Villette éteinte aujourd'hui ;
2.° Christine, mariée à dom Estevan Balaisto, seigneur espagnol ;

Du second lit vinrent :

3.° Jean d'Argiot, né en 1560, qui suit ;
4.° Gui d'Argiot, né en 1561 ;
5.° Jules d'Argiot, né en 1563. Ils se marièrent tous les deux, et formèrent deux branches qui n'existent plus depuis le seizième siècle.

IX. Jean D'ARGIOT, né en 1560, chevalier, seigneur du Tillet, épousa, en 1600, noble Anne de Niort de laquelle il eut :

1.° David, mort célibataire ;

2.° Charles, qui suit;

X. Charles D'ARGIOT, chevalier, reçut, en 1625, une commission au nom du roi Louis XIII, pour lever une compagnie franche qu'il commanda en personne, et avec laquelle il contribua à la conquête du Roussillon. Il mourut en 1645, en avait épousé, en 1626, Guillemette de Loviac, de laquelle il eut:

1.° Paul, qui suit;
2.° Madeleine, mariée à messire N.... de Lambert;
3.° Catherine, morte religieuse.

XI. Paul D'ARGIOT, chevalier, seigneur de la Peyrouse, succéda à son père dans le commandement de la compagnie, par commission donnée au nom de sa majesté, et signée par le maréchal de Schomberg. Il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, l'an 1668, par Claude Bazin, chevalier, seigneur de Bezons, commissaire député par sa majesté pour la vérification des lettres de noblesse en la province de Languedoc, lequel délivra à mondit seigneur de la Peyrouse, un arrêt de relaxe sur parchemin, par lequel il le déclare *issu de noble race et lignée*. Il épousa, en 1661, noble dame de Mage, des seigneurs de Salea, de laquelle il eut:

1.° Charles, né en 1661, seigneur et marquis de la Ferrière, gouverneur et commandant pour le roi de la place de Nanci, reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par Louis XIV lui-même, qui lui accorda les honneurs de la cour; il avait perdu un bras au service de sa majesté, et en avait obtenu en récompense de ses loyaux services, une pension sur l'ordre de Saint-Louis, faveur très-distinguée alors. Il acquit, en 1708, la terre et seigneurie de la Ferrière, titrée de marquisat, dont la famille porte aujourd'hui le nom, et il mourut fort âgé célibataire;
2.° Louis, né en 1662, chevalier, seigneur de la Peyrouse, capitaine au régiment de Languedoc, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, tué en Espagne au siége de Saint-Sébastien;
3.° Henri, qui suit.

XII. Henri D'ARGIOT, chevalier, seigneur du Villa-

Poumencq, de la Bouissonne et autres lieux, né en 1663, entra, comme cadet gentilhomme, dans le régiment de Strasbourg; devint lieutenant-colonel du régiment de Languedoc, fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et se retira, après cinquante années de service militaire, ayant fait les guerres de Louis XIV, ayant eu le bras cassé d'un coup de canon, et le corps traversé d'une balle. Il avait épousé, en 1739, à l'âge de soixante-seize ans, noble Madeleine de Cazamajour, des seigneurs de Paza, Roufiac, Saint-Saurin et autres lieux, de laquelle il eut entre autres enfants :

1.° Charles-Louis-Marie, dont l'article suit;

2.° Louis-Paul, né en 1743, qui fut de bonne heure destiné à l'état ecclésiastique, où l'appelaient ses proches parents MM. de Grave, évêque de Valence et de Cazamajour, abbé de Roufiac, chanoine de Moissac; mais sa vocation l'ayant porté vers les armes, il fut fait fort jeune officier dans le régiment de Provence que commandait M. le comte de Grave, son parent; devint capitaine au régiment de Monsieur, major et lieutenant-colonel du régiment de Languedoc, colonel du régiment d'Artois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et se retira maréchal-de-camp, après trente-sept ans de service;

3.° Josèphe, mariée à messire Gairaud-de-Ville-Tritoulz.

XIII. Charles-Louis-Marie d'Argiot, chevalier, seigneur haut-justicier du Villa-Poumencq, de la Bouissonne et autres lieux, né en 1740, fut reçu officier dans le régiment de Languedoc à l'âge de huit ans; fut fait, fort jeune, major du même régiment, créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et se retira colonel d'infanterie, après quarante années de service. Il épousa, en 1776, noble Marie-Thérèse de Sebater, dont il eut entre autres enfants;

1.° Joseph, qui entra comme chasseur, à l'âge de cinq ans, dans le régiment de Languedoc; peu d'années après il obtint une sous-lieutenance dans le régiment d'Artois; mais la révolution interrompit momentanément sa carrière militaire. Forcé à reprendre les armes des l'âge de seize ans, il

partit comme capitaine, fit les premières guerres d'Espagne et d'Italie, reçut une blessure grave et se retira en 1798. On lui confia, en 1813, le commandement d'une légion, avec le grade de colonel, place qu'il a exercée jusqu'au licenciement de ce corps. Il épousa demoiselle Susanne Lazerme, de laquelle il eut Ferdinand, Sophie et Pauline, tous trois en bas âge;

2.° Hector-Alexandre-Jean, dont l'article suit;

3.° Louis-Joachim, chevalier, garde de la marine; il périt au combat de Trafalgar;

4.° Henriette.

XIV. Hector-Alexandre-Jean D'ARGIOT-DE-LA-FERRIÈRE, appelé *le chevalier de la Ferrière*, né en 1784, décoré du lys, lieutenant des vaisseaux du roi, membre de la légion d'honneur, fut reçu garde de la marine en 1801, enseigne en 1808, lieutenant de vaisseau du roi en 1812, et chevalier de la légion en 1814, en récompense de sa conduite dans le combat soutenu le 13 février, par le vaisseau le *Romulus*, contre trois vaisseaux de l'armée anglaise. Il avait épousé, en 1805, demoiselle Victorine-Pulchérie Loïs, de laquelle il n'a eu qu'une fille, nommée Marie-Thérèse-Charlotte.

Armes. « De gueules à la bande d'argent, chargée de » trois flèches de sable; couronne de comte, deux lions » pour supports. »

NOTA. Le chevalier de la Ferrière, lieutenant de vaisseau, pour briser les armes de sa famille comme cadet a adopté pour devise : « *Pro rege meo, sanguis meus,* » qui caractérise les sentiments qu'il a manifestés toute sa vie : il porte en outre les armes de quelques-uns de ses ancêtres maternels, pour perpétuer leur mémoire.

N. B. J'ai déjà parlé de cette famille dans mon tome II, mais il m'est arrivé depuis des renseignements plus étendus que j'ai cru utile de mentionner.

BANYULS DE MONTFERRÉ (DE): maison d'origine espagnole, établie dans le Roussillon, depuis la conquête de cette province par Louis XIII, en 1642.

Pons DE BANYULS fut un des témoins avec d'autres nobles, pour ratifier la mort du comte Vifredo, en 1163.

On trouve chez le notaire Escape, de la ville de Prades, en Roussillon, un acte authentique, du 8 juillet 1390, comme Sanche, roi de Mallorca et Roussillon, donna à Grimal DE BANYULS, la permission de bâtir un château à Saint-Jean d'Ugelens, en Conflent, province du Roussillon, pour les mérites de sa personne et pour l'ancienneté de la noblesse de la famille des Banyuls, et leur amour pour le service du roi, comme serviteurs fidèles; cet acte a été contrôlé à Prades, le 8 juillet 1783. La maison de Banyuls a possédé dans cette province plusieurs fiefs avec tous les honorifiques; il conste par des actes terriers, chez les divers notaires, prouvant que cette maison avait haute, moyenne et basse justice dans ses seigneuries; nomination des juges et des autres officiers de justice, ce qui a été pratiqué jusques à l'époque de la révolution, comme il est prouvé par les lettres et nominations déposées au greffe.

Marc DE BANYULS, commandeur de l'ordre des Templiers avait la commanderie dite *Lo Mas Deus*, en Roussillon, l'année 1297.

Lettre et invitation à Jean de Banyuls, pour assister à la fête célébrée à la cour, donnée par le roi.

Ordre du roi pour payer à Arnal de Banyuls, une pension.

Autre pour payer à Raimon Banyuls, une somme d'argent.

Le roi a inféodé à Jean de Banyuls, une partie de la montagne des Parquiers royaux dite *Bergogna*, en Conflent.

Cette même inféodation fut confirmée à Jean-François de Banyuls.

L'écu ou armes des nobles Banyuls, était aux archives de Barcelone, ainsi que les actes qu'on vient de mentionner. On y trouve encore un François DE BANYULS.

I. Jean DE BANYULS, épousa Isabelle, noble dame de Lhynia, le 2 septembre 1578. Il laissa d'elle:

II. Thomas DE BANYULS, gouverneur de la province du Roussillon, marié avec dame Massiana des Vis. Il testa, le 26 décembre 1658, et laissa :

1° Charles de Banyuls, marié avec dame dona Tomassine d'Ardène et d'Aragon, mort sans enfants:
2.° François, qui suit;

III. François DE BANYULS, Ier du nom, capitaine de cavalerie au régiment de Calvo, par brevet, du 2 juin 1674, fut fait capitaine en premier au régiment de cavalerie Dauphin étranger. Le roi érigea en sa faveur la terre de Montferré en marquisat, au mois d'avril 1675, et sa majesté dit lui accorder cette grâce, en sa qualité de gentilhomme catalan, et comme premier capitaine au régiment Dauphin étranger; il avait épousé, à Charleville, dame Françoise Martin, de laquelle il laissa :

IV. François DE BANYULS, IIe du nom, marquis de MONTFERRÉ, capitaine au régiment Royal Roussillon, infanterie, marié avec noble dame Madeleine de Fourcades, de laquelle il eut :

1.° Joseph, qui suit;
2.° Raymond de Banyuls-Fourcades, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie dans Royal Navarre, député de la noblesse du Roussillon aux états généraux, en 1789;
3.° Antoine, grand-prieur du chapître de Corneilla, et vicaire-général de M. l'archevêque de Narbonne.

V. Joseph DE BANYULS, marquis de MONTFERRÉ, servit au régiment de Piémont, infanterie; il épousa noble dame Jacquette de Bellisen, dont :

1.° Raymond, qui suit;
2.° Jacques de Banyuls, commandeur de l'ordre de Malte;
3.° Joseph de Banyuls, élève de l'école royale militaire, chevalier de Malte, officier au régiment de Soissonnais, et actuellement major du premier régiment étranger;
4.° Pierre de Banyuls, chevalier de Malte, élève de l'école royale militaire, ancien officier au régiment de Soissonnais.

VI. Raymond DE BANYULS, marquis de MONTFERRÉ, che-

valier honoraire de l'ordre de Malte, a servi au régiment d'Aquitaine, où il fut fait sous-aide major, ensuite capitaine de remplacement au régiment d'Anjou, avec huit cents francs d'appointements. Il est décoré du lys et a émigré en 1791. Il a servi en brave et fidèle gentilhomme la cause de son roi; les certificats ci-joints sont trop honorables pour lui, pour ne pas les citer.

« Je certifie que M. le comte de Montferré, a servi » dans la compagnie de Medoc pendant la campagne de » 1792, de l'armée de monseigneur le prince de Condé, » et qu'il a joint à la conduite la plus exemplaire, celle » d'un brave et loyal gentilhomme.

» Fait à Kurt, ce 7 août 1793.

» *Signé,* le marquis de Roquefeuil, colonel du régiment » de Medoc ».

« Je soussigné, maréchal de camp, ayant ci-devant com- » mandé la division d'Auvergne, dont la compagnie de » Medoc faisait partie, certifie que le contenu au certi- » ficat ci-dessus est exactement conforme à la vérité.

» A Kurt, le 7 août 1793.

« *Signé, d'Argenteuil* ».

« Je, maréchal des camps et armées du roi de France, » certifie que M. le comte de Montferré, a fait cette » campagne dans la compagnie que je commande; qu'il » s'est trouvé aux affaires du 17 de mai, 19 de juillet et 27 » juillet ; qu'il s'y est conduit en brave et loyal gentilhomme.

» A Kurt, le 7 août 1793.

» *Signé,* Le marquis de la Tour du Pin Montauban ».

« M.le comte de Montferré, part de ce cantonnement » avec la permission de notre général, monseigneur le » prince de Condé, pour joindre l'armée espagnole et se » réunir aux francs royalistes du Roussillon, dont il est.

» *Signé,* Le marquis de la Tour du Pin Montauban ».

« Je soussigné, maréchal de camp, major du régiment

» d'infanterie des chasseurs nobles de S. A. S. monsei-
» gneur le prince de Condé, approuve le contenu ci-dessus.

» A Kurt, le 7 août 1793.

« *Signé*, d'Argenteuil ».

« Nous Jean-Baptiste de Prugne, chevalier de l'ordre
» royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel
» du régiment d'infanterie Colonel-Général, au service de
» France, major du bataillon d'infanterie de la Reine à
» celui d'Espagne, agrégé en cette qualité à la place de
» Barcelonne, et autres officiers et chevaliers de l'ordre
» royal et militaire de Saint-Louis, servant et ayant servi
» au bataillon de la Reine, durant les campagnes de 1794
» et 1795,

» Certifions que Raymond de Banyuls, comte de Mont-
» ferré, chevalier honoraire de l'ordre de Malte, capi-
» taine à la suite du régiment d'infanterie Anjou, au
» service de France, est aujourd' hui premier lieutenant
» avec rang de capitaine au bataillon d'infanterie la Reine,
» au service de Sa Majesté catholique ; qu'il est entré à
» ce corps à sa formation ; qu'il a fait son service pendant
» le temps de la guerre, et s'est conduit en brave et loyal
» gentilhomme ; en foi de quoi nous attestons le contenu.

» Barcelonne, 11 février 1795. *Suivent les signatures* ».

Il a épousé, en premières noces, Jeanne de Ros, fille du comte de Ros, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de Malte ; et en secondes noces, la dame Thérèse de Magny, fille de M. Edme de Magny, ancien capitaine au régiment d'infanterie d'Artois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a pour fils :

Joseph de Banyuls, né le 17 mai 1811. Il est décoré du lys.

Cette maison a des alliances avec les maisons de Tamarit, des Ros, des Pagès et Copons, des Guanters, des Castrat, des Trevilles, d'Ortaffa, Sçagarriga, Bellissen.

Armes : « Fascé d'argent et de sable. »

PHILIPPE : famille originaire de Basse-Normandie, dans l'évêché de Coutances. Quoique cette famille ne présente pas une filiation longue et suivie, on verra cependant qu'elle est ancienne. Des lettres-patentes de Louis XIII, en date du 11 juillet 1610, délivrées à Louis Philippe sieur du Ronceray, font mention de l'ancienneté de la famille des Philippe, et des places de chambellan et d'écuyer que les ancêtres dudit Louis Philippe, ont occupées sous les rois prédécesseurs de Louis XIII.

Ce qui prouve encore l'ancienneté de la famille Philippe, se voit dans la recherche de la noblesse de la généralité de Caen, en 1598 et 1599, faite par messire Jacques de Mesmes, chevalier, seigneur de Roissy, conseiller du roi, où Guillaume et François Philippe, mineurs, sous la tutèle de Marguerite le Prévost, veuve de feu Gilles Philippe, demeurant en la paroisse de Trois-Gots, élection de Coutances, sont reconnus nobles, et que d'après leurs titres ils jouiront de leurs priviléges.

On voit dans la recherche de la noblesse des élections de Carentan, Valognes et Coutances, faite en 1634, par messire d'Aligre, sieur de la Rivière, conseiller du roi, que Louis Philippe sieur de Marcambie, fils Pierre, fils Guillaume, fils Jean, fils David Philippe, écuyer, est maintenu en sa qualité de noble.

Un autre article de la même recherche, dit : Vu les titres présentés par Pierre et François Philippe, écuyers, de la paroisse de Trois-Gots, enfants Pierre, fils Jean, fils autre Jean, fils David Philippe, ont justifié de leur noblesse et jouiront.

On trouve encore dans la même recherche, vu les titres présentés par François et Guillaume, dit *Philippe*, écuyers Ordonnance des commissaires, du 7 octobre 1598 et 7 mars, 1624, jouiront.

Le 9 octobre 1669, il y a eu un arrêt du conseil du roi, qui maintient Henri Philippe, lui et toute sa famille, en leur noblesse.

Nous présentons le contrat de mariage d'Alexandre Philippe, écuyer, seigneur et patron de Grasmesnil, Chesnedouit, Mesnilguillaume, fils de feu René Philippe, écuyer, et de noble dame Marie-Charlotte Sallet, avec demoiselle le Boistel, de la ville de Montfort-Lamaury ; ce contrat a été passé, le 3 février 1704, devant le notaire de Cenilly, élection de Coutances.

Nous présentons ensuite le contrat de mariage de René-

Joseph Philippe, écuyer, seigneur de Marcambie, fils d'Alexandre Philippe et de demoiselle le Boistel, ses père et mère, et de demoiselle Françoise de Montfiquet. Ce contrat sous-seing, du 4 octobre 1726, a été contrôlé et insinué à Cérisy, le 9 octobre 1733, folio 77, verso, article premier, *Signé*, Le Sénécal.

Du mariage ci-dessus est issue:

Demoiselle Renée-Susanne Philippe, fille unique et héritière du susdit feu René-Joseph Philippe, laquelle demoiselle a été mariée à Louis Dumesnildot, écuyer, fils de Jean-Antoine Dumesnildot, seigneur de Rideauville et de la Porte, et de noble dame Marie-Thérèse Davy d'Amfreville. Le contrat de mariage a été passé, le 31 juillet 1748, devant le Véel, notaire à Valognes.

Armes: « D'azur à trois fers de lance d'argent, deux « et un. »

GARIDEL (DE); en Provence. Cette famille originaire du comté de Nice, a donné dans le quatorzième et quinzième siècle, des militaires distingués dans les armées du roi de Naples et du duc de Savoye.

Il existe une vieille tradition dans cette famille, laquelle cependant n'est pas prouvée; c'est que ses auteurs avaient possédé, dans le quinzième siècle, une petite partie de co-seigneurie à Châteauneuf, diocèse de Grasse. Le premier dont on ait des actes suivis est:

I. Jean GARIDELLI, qui vivait en 1460; il eut quatre fils;

1.° Antoine Garidelli, pourvu en 1533, de la charge de conseiller du roi, procureur pour les pauvres au parlement de Provence; il fut le successeur de Laurent de Castellanne, second possesseur de cette charge, depuis la création du parlement. Cet Antoine mourut sans enfants;

2.° Honoré, qui fut premier consul de Fréjus, lors de l'entrée de Charles-Quint, en Provence; il se distingua par sa fidélité envers François Ier; il fit son codicille à Fréjus, le 31 mars 1535, dans

lequel il est qualifié *nobilis*. Cette qualité est précitée dans l'acte; ce codicille justifie qu'outre cet Antoine, dont je viens de parler, Honoré avait encore deux frères, qui suivent;

3.° Guillaume, qui fut père d'Audin Garidelli, évêque de Vence, en 1576, mort le 23 avril 1588. L'histoire de l'Église dit que ce vertueux prélat annonçait souvent la parole de Dieu;

4.° Antoine, qui suit;

II. Antoine DE GARIDEL, est celui qui a fait souche; il se maria à Pertuis, avec noble Catherine Verneti, le 2 février 1503; dans cet acte il est qualifié de noble, fils de noble Jean, citoyen de la ville de Grasse. Le même, faisant son testament à Marseille, le 3 novembre 1528, se qualifie d'écuyer. Il eut un fils, qui suit:

III. Albert DE GARIDELLI, se consacra à l'étude des lois; il est qualifié noble dans le testament de son père, déjà cité, et dans ses lettres de licences, noble et fils de noble. Messieurs les gens du roi du parlement de Provence déclarèrent solennellement qu'il était homme de qualité dans une procédure faite contre lui, en 1589, comme étant de la religion prétendue réformée. Il épousa, 1.° demoiselle Catherine de Cazeneuve, et 2.° demoiselle Lucrèce de Combe.

Du premier lit vint:

1.° Samuël de Garidel, qui prend la qualité de noble et d'écuyer dans deux actes, l'un du 13, l'autre du 17 mars 1590. Il servit avec distinction sous le prince de Condé, et fut tué à la bataille de Moncontour;

Du second lit:

2.° Joseph, qui suit;

IV. Joseph DE GARIDEL, est l'auteur de deux branches actuellement existantes. Il fut un célèbre jurisconsulte, et remplit avec distinction, en 1640, la place d'assesseur et procureur du pays de Provence. Il épousa, 1.° à Aix, en 1605, demoiselle Angélique de Chailan, fille de messire Antoine de Chailan, seigneur de Moriès, et de dame Susanna de Gombert, et 2.° le 29 décembre 1619,

'héritière de la branche des de Thilia de Manosque, fille le messire N ..... de Thilia et de dame Susanne de Monier.

Du premier lit vint :

1.° Pierre, dont l'article suit;

Du second lit :

2.° Paul, qui a formé une branche rapportée plus bas.

V. Pierre DE GARIDEL, fit la profession d'avocat comme son père et son aïeul ; il eut de son mariage avec demoiselle Louise de Barthélemy :

1.° Pierre de Garidel, célèbre professeur d'anatomie de l'université d'Aix, qui a mérité à juste titre d'être mis au nombre des grands hommes de son siècle; son Histoire des Plantes assure à cet illustre botaniste une place auprès de Tournefort et de Linné;
2.° Jean-Joseph, qui suit;
3.° N....., mariée à M. Lieutaud, dont le fils est mort premier médecin du roi Louis XVI.

VI. Pierre-Joseph DE GARIDEL, épousa, le 27 novembre 1687, demoiselle de Loque de Puymichel, dont il eut :

1.° Jean-Baptiste, qui suit;
2.° Une fille, mariée à M. Brochier, trésorier général de France, le 22 novembre 1709.

VII. Jean-Baptiste DE GARIDEL, a épousé, le 13 juin 1730, demoiselle Louise-Henriette-Victoire de Thoron, fille de messire Jean-Joseph de Thoron, seigneur d' Entruges, conseiller en la cour des comptes, aides et finances, et de dame Claire de Saint-Jacques.

De ce mariage est venu :

VIII. Bruno-Aimable-Pierre DE GARIDEL, seigneur de Villemus, pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Provence, le premier juin 1777, et marié en premières noces avec mademoiselle Gouvier de Pontevès de Beauduen, fille de M. de Beauduen, conseiller en la cour des comptes, et de madame de Gautier Girenton; et en secondes noces avec mademoiselle Louise-Marie-Thérèse Pin, fille de noble Félix-Joachim Pin, ancien trésorier des états de Provence, et secrétaire du roi ; et

de dame Claire Pascal, dont il a des enfants encore jeunes.

M. de Garidel, venant aux droits de sa mère, a succédé au dernier rejeton de la famille de Thoron d'Entruges, qui portait pour armes, un taureau surmonté de trois étoiles.

Branche puînée.

V. Paul DE GARIDEL, Ier du nom, fils de Joseph et de dame Susanne de Thilia, fut un grand jurisconsulte. Il occupa, en 1672, la place d'assesseur et procureur du pays, et eut de son mariage avec Isabeau de Poucard, deux fils :

1.° Jean-Baptiste, qui suit ;

2.° Ignace de Garidel, qui entra dans la congrégation de l'oratoire, et mourut à Arles, au commencement du siècle dernier, après avoir rempli les premières places de sa province.

VI. Jean-Baptiste DE GARIDEL, Ier du nom, entra dans les cadets gentilshommes en 1681 ; établissement fondé par Lous XIV, pour les jeunes gentilshommes de son royaume, et fut successivement lieutenant dans un régiment de dragons, et capitaine dans le régiment de Béarn, infanterie. Il épousa en 1696, à Manosque, mademoiselle de Burle, fille de messire Marc-Antoine de Burle, sieur de Champclos, et de dame Claire du Virail, des anciens seigneurs de Vallée, dont il eut quatre fils :

1.° Paul, dont l'article suit ;

2.° Marc-Antoine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a servi avec distinction dans le régiment de Soissonnais, infanterie, où il était capitaine des grenadiers. Il fut le premier à monter au fort Saint-Philippe de Port-Mahon. Lors du siége de 1736, il soutint pendant plus d'une heure tout le feu des assiégés ; forcé de se retirer du service par la réforme de son régiment, il est mort à Manosque, des suites de ses blessures ;

3.° Balthazar de Garidel, prêtre de l'oratoire ; il fut longtemps, supérieur du séminaire de Saint-Magloire, à Paris, et s'est acquis dans cette place et dans plusieurs autres, dont sa congrégation l'avait honoré, une réputation justement méritée ;

4.° Ignace de Garidel, capitaine dans le régiment de Soissonnais, infanterie, et ensuite commandant du bataillon provincial d'Aix, retiré à Manosque depuis la réforme de son régiment, y est mort.

VII. Paul DE GARIDEL, IIe du nom, seigneur du Caïre, épousa demoiselle Marie de Mongès, fille de noble de Mongès, seigneur du Caïre, et de dame Louise de Rabillot, des conseillers aux comptes de ce nom.

De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Baptiste, qui suit;
2.° Françoise, qui a épousé M. du Virail des anciens seigneurs de Vallée, écuyer, de la ville de Sisteron;
3.° Marie, qui a épousé M. de Tende, sieur d'Ardenne, descendant d'Annibal de Tende, fils naturel de Claude de Savoye, comte de Tende, gouverneur de Provence.

VIII. Jean-Baptiste DE GARIDEL, seigneur du Caïre, a épousé mademoiselle Gabrielle de Pochet, fille de noble François de Pochet, ancien assesseur et procureur du pays de Provence, et de dame Thérèse de Bessière. Ledit Jean-Baptiste, ayant été attaqué par l'administrateur des domaines, pour le payement du droit de franc fief, en a été déchargé sur l'inspection des titres ci-dessus, par ordonnance de M. l'intendant de Provence, du 22 août 1782. Il a laissé deux fils qui suivent :

1.° Paul de Garidel, IIIe du nom, né à Manosque, le 11 février 1779;
2.° Noble-Hippolyte, né à Aix, le 1er avril 1780, et mort dans les armées antrichiennes sur le champ de bataille, servant sous les ordres de l'archiduc Charles d'Autriche.

Armes anciennes : « D'azur à 3 palmes d'or, sur 3 » roches d'argent, ayant en chef 3 étoiles. »

Joseph, Ier de Garidel, en quittant la religion prétendue réformée, prit une croix d'or accostée de deux triangles d'argent, sur un fond d'azur; ce sont les seules armes que ses descendants aient portées depuis lors.

DEMARTIN : famille ancienne, originaire de Périgord établie aujourd'hui en Guienne.

La tige de cette famille, connue autrefois sous le nom *de Demartin de la Roche*, par des acquisitions successives de terres, a pris le nom de *Demartin du Tyrac et de Marcellus*, qu'elle porte aujourd'hui.

I. Berthoumieu (Barthélemi) DEMARTIN, sire de la Roque, est qualifié d'écuyer en 1345. Il avait épousé Jeanne d'Agez. De ce mariage vint :

II. Guilhem (Guilhaume) DEMARTIN, seigneur de la Roque, qualifié d'écuyer en 1401, avait épousé Mathurine d'Orffay. De ce mariage vint :

III. Arnaud DEMARTIN, écuyer, sire de la Roque. Il avait épousé, en 1440, Guilhemette d'Eschalard. De ce mariage vint, entre autres enfants :

IV. Jean DEMARTIN, Ier du nom, seigneur de la Roque, qualifié d'écuyer en 1488. Il avait épousé Jeanne de Belloquet, de laquelle il laissa :

1.° Mathieu Demartin, dont l'article suit;
2.° Jean Demartin, évêque de Périgueux en 1550.

V. Mathieu DEMARTIN, seigneur de la Roque, écuyer, était capitaine au service du roi de Navarre en 1537. Il avait épousé Jeanne Dillons en 1526. Il épousa en secondes noces Catherine de Vaunis en 1551. Il était alors commandant du château de Nérac. De ce second mariage vinrent, entre autres enfants :

1.° Jean Demartin, second du nom, dont l'article viendra;
2.° Imbert Demartin, capitaine au service du roi de Navarre, tué à la bataille d'Arques en 1589;
3.° François Demartin, capitaine au service du roi de Navarre, tué à la bataille d'Ivry en 1590;
4.° Pierre Demartin, qui fut père d'autre Pierre Demartin (branche collatérale), dont le fils, Denys-Hyacinthe Demartin, devint propriétaire de la baronnie de Marcellus en 1686, laquelle baronnie érigée en comté en 1742, sur la tête de François-Charles-Hyacinthe Demartin, en la personne duquel cette branche collatérale fut éteinte, et par

le testament duquel le comté de Marcellus passa en 1751 dans la branche principale, dans la personne d'André-Joseph Demartin, comme il sera dit plus bas.

VI. Jean Demartin, IIe du nom, fut nommé en 1590 président, trésorier-général de France, et obtint en 1593 la préséance sur les autres trésoriers-généraux de la province. Il est qualifié de conseiller d'état en 1617. Il fut nommé, en 1620, premier jurat noble de Bordeaux. Ses enfants furent :

1.° Jean Demartin, IIIe du nom, dont l'article viendra ;

2.° Jacques Demartin de Bellassise, évêque de Vannes en 1600, dont le tombeau, l'épitaphe et les armoiries se voyaient aux Célestins, à Paris.

On les trouve dans l'ouvrage de le Laboureur, intitulé : Tombeaux des personnes illustres, page 124, où il est dit :

» Le tombeau de Jacques Martin (Demartin),
» évêque de Vennes.

» Contre le mur de la chapelle d'Orléans (église des » Célestins de Paris), est dressée l'épitaphe de ce prélat, » en ces mots :

D. O. M.

» *Hic jacet reverendus in christo pater dominus* » *Jacobus Martin* (Demartin), de Belle-Assise, » *venetensis episcopus insignis dum viveret pie-* » *tate vir, qui relictis intra diœcesis illius fines,* » *ulterius que suæ virtutis insignibus ut cultui* » *divino commodius inserviret, orationique va-* » *caret, episcopalem dignitatem deposuit; sed* » *dùm hoc anno Romam iter facere loca sacra* » *invisendi gratiâ denuò meditabatur, immaturâ* » *morte præreptus decessit, ibique sepultus, fun-* » *dationibus perpetuis testamento suo ordinatis,* » *post mortem præclara religiosæ vitæ vestigia* » *felicisque obitûs ab omnibus imitanda reliquit.* » *Obiit 12e die mensis januarii anno* 1694. *Re-* » *quiescat in pace.*

» Ce bon prélat, Bourdelais de nation, fut » pourvu de cet évêché par le pape Clément VIII,

» après la mort de feu révérend père en dieu » Georges d'Arandon, dont il prit possession par » procureur, le quatrième jour de janvier mil six » cents, et tint le siége quinze ans, au bout des- » quels il permuta avec le révérendissime Sébastien » Rosmadée, abbé de Penpout, etc. »

3.° Jean Demartin, baron de Laubardemont, intendant de Tours, et conseiller d'État en 1632.

VII. Jean Demartin, IIIe du nom, était conseiller au parlement de Bordeaux en 1600. Il fut nommé en 1612 juge-mage, et lieutenant-général en Guienne. Il avait épousé Jeanne de Gentilh. De ce mariage vinrent :

1.° Gabriel Demartin, dont l'article suit ;
2.° Jean Demartin de Rochemont.

VIII. Gabriel Demartin du Tyrac, seigneur du Tyrac, Il avait épousé Marie de Campagne. De ce mariage vint, entre autres enfants :

IX. François-Artus Demartin du Tyrac, baron du Tyrac et de Lorignac (ces deux terres sont en Saintonge). Il fut convoqué au ban de la noblesse en 1690 et 1696. Il fut nommé en 1698 premier jurat noble de Bordeaux. Il avait épousé, en 1695, Marie de Poitevin. De ce mariage vint, entre autres enfants :

X. Bernard Demartin du Tyrac, chevalier, baron du Tyrac, lieutenant de cavalerie au régiment de Dauphin étranger, en 1722. Il avait épousé, en 1738, Jeanne Fouques. De ce mariage vint, entre autres enfants :

XI. André-Joseph Demartin du Tyrac. C'est en lui que la branche collatérale de Demartin de Marcellus (Voy. dég. V, n.° 4) se réunit à la tige. Il fut comte de Marcellus et baron de Marensin (1) en 1751, par testament de François-Charles-Hyacinthe Demartin, comte de Marcellus. L'érection de la terre de Marcellus en comté fut confirmée sur sa tête en 1755. (La terre de Marcellus est en Guienne, près de Marmande.) Ayant hérité de François-Charles-Hyacinthe Demartin de la charge de lieutenant de roi de la province de Guienne, il en reçut en 1772, du roi Louis XV, les provisions ; fut

(1) La terre de Marensin est située dans les Landes, le long de la mer, entre Bordeaux et Bayonne.

présenté au roi, et prêta serment, en cette qualité, entre les mains de S. M. le 15 mars 1772. Dans le titre de prestation du serment, il est dit que le roi lui accorde cette grâce à raison de son ancienne noblesse et des services glorieux rendus depuis plusieurs siècles à la France par ceux de la même famille. Il reçut, en 1776, une bulle honorable, datée du 13 février, du grand-maître de l'ordre de Malte, Emmanuel de Rohan, qui l'autorisait à porter la croix de cet ordre, quoique marié. Il avait épousé, en 1766, Suzanne-Thérèse-Angélique de Piis. De ce mariage vinrent, entre autres enfants :

1.° Charles-Louis-Artus Demartin du Tyrac de Marcellus, reçu chevalier de Malte en 1775, mort en 1776;
2.° Marie-Louis-Auguste Demartin du Tyrac de Marcellus, dont l'article viendra;
3.° Alexandre-Paul-Adrien Demartin du Tyrac de Marcellus, reçu chevalier de Malte en 1781, mort en 1784.

XII. Marie-Louis-Auguste Demartin du Tyrac, comte de Marcellus, reçu chevalier de Malte le 13 juillet 1776, a été membre de la garde royale à cheval et du conseil de Bordeaux de monseigneur le duc d'Augoulême, formé le 21 mars 1814. Il a épousé, en 1793, Marie-Madeleine-Françoise-Sophie de Piis. De ce mariage :

1.° Marie Louis-Jean-Charles-André Demartin du Tyrac de Marcellus, membre de la garde royale à cheval de Bordeaux de monseigneur le duc d'Angoulême, en 1814;
2.° Bernard-David-Marie;
3.° François-Charles;
4.° Jean-Baptiste-Paul;
5.° Charles-François-Edouard;
6.° Marie-Françoise-Constance.

Armes : « D'azur, à la tour d'argent, tourillonnée à » dextre de même, maçonnée de sable. »

Nota. On a élagué de cette généalogie l'histoire des branches collatérales, et celle des femmes sorties de la famille Demartin pour entrer en d'autres familles.

Tous les actes de filiation et noblesse de la maison De-

martin ont été collationnés sur les minutes et dans les dépôts publics, par MM. les commandeurs de Cathelan et de Lordat, commissaires de l'ordre de Malte pour la confection desdites preuves, et ce jusqu'a Mathieu Demartin (V), commandant du château de Nérac en 1551, c'est-à-dire jusqu'à la huitième génération du nom et d'armes exigée par la langue de Provence, selon les statuts et réglements de l'ordre.

CASTELBAJAC (DE) : famille ancienne, originaire de Bigorre, province où elle réside encore de nos jours. Elle a fourni les seigneurs, barons de Castelbajac. de Montastruc, Orieux, Saint-Luc, Séméac, Goudon, Campistron, Trayan, Aspin, Cazenove, Bernède, Bouilh, Forgues, Artugue, Rouède, Bernet, Cabanac, Lubret, Lagarde, Mingot, Casteljaloux, la Cassagne, Mansan, Barbazan, etc., etc. (1).

Premiers sujets connus :

Bernard DE CASTELBAJAC rend, en 1064, hommage de ses terres à Etiennette, comtesse de Bigorre.

Arnaud-Raimond DE CASTELBAJAC prêta, en 1079, serment de fidélité à Centule, comte de Bigorre, et donna pour caution Guillaume-Arnaud de Castelbajac son frère.

Bernard DE CASTELBAJAC fut un des seigneurs qui assistèrent à la consécration de l'église abbatiale de Saint-Pé de Generez, faite en présence des comtes, vicomtes et principaux seigneurs de Béarn et de Bigorre, le 14 octobre 1096.

Bernard DE CASTELBAJAC fut un des quatre barons que Pétronille, comtesse de Bigorre, donna pour caution de

---

(1) La présente généalogie est extraite des preuves faites au cabinet des ordres du roi au mois de mai 1768, par Louis Gaston de Castelbajac, chevalier, appelé marquis de Castelbajac, mousquetaire à cheval de la garde du roi; et au mois de juin 1780, par Jean Gaston de Castelbajac Bernet, les seigneurs de Sarregassies, Rouède, Bernet, Bere et Ricau, pour avoir l'honneur de monter dans les carrosses de Sa Majesté, et de la suivre à la chasse.

son mariage conclu le mois de novembre 1216, avec Guy de Monfort, fils de Simon de Narbonne, et comte de Toulouse.

Arnaud-Raimond DE CASTELBAJAC est nommé, en 1283, abbé de Bouillas au diocèse de Lectoure.

Arnaud-Raimond DE CASTELBAJAC, chevalier, qualifié noble et puissant baron, prêta serment de fidélité à Constance de Béarn, qu'il reconnut pour comtesse de Bigorre, avec la principale noblesse du pays, et scella cette charte, le 1er septembre 1283, du sceau de ses armes.

Pierre DE CASTELBAJAC, viguier de Goudon, baron comme son frère Arnaud-Raimond, est un des seigneurs qui écrivirent au roi en faveur de Constance, comtesse de Bigorre. Il est l'auteur de la branche des seigneurs de Cabanac, Lubret, Lagarde, Casteljaloux, Mingot, Lacassagne, rapportée ci-après. La postérité des seigneurs barons de Castelbajac, et des seigneurs de Sarregassies, Rouède, Bernet, Bère et Ricau.

Arnaud-Raimond DE CASTELBAJAC, chevalier-banneret, qualifié noble et puissant baron, seigneur de Castelbajac, etc., etc., sénéchal et gouverneur, pour le roi, du pays de Bigorre, servit, ainsi que ses ancêtres, dans toutes les guerres qui eurent lieu à cette époque.

Bernard DE CASTELBAJAC, son fils, chevalier-banneret, qualifié noble et puissant baron, seigneur de Castelbajac, avait épousé Blanche de Comminge.

Arnaud-Raimond DE CASTELBAJAC, chevalier-banneret, qualifié noble et puissant baron, seigneur de Castelbajac, etc., etc., passa en 1326 une transaction avec Raimond-Arnaud de Castelbajac, seigneur de Lubret, son proche parent, au sujet du port des armoiries de leur maison, par laquelle il paraît qu'il fut réglé que le seigneur de Lubret, comme cadet, briserait d'un lambel à trois pendants. Il eut pour fils :

1.° Arnaud-Raimond, qui suit;
2.° Pierre.

Arnaud-Raimond DE CASTELBAJAC, chevalier-banneret. qualifié noble et puissant baron, seigneur de Castelbajac, etc., etc., fut envoyé par le duc d'Anjou, fils du roi, en 1355, avec mille hommes d'armes et deux cents

sergents, pour aller commander en Bigorre contre les Anglais. Il avait épousé Grassionde de Jussan, de laquelle il eut :

1.° Arnaud-Raimond de Castelbajac, qui suit ;
2.° Bernard de Castelbajac, sénéchal du Périgord, et capitaine commandant des châteaux de Domme et Bigaroque, qui épousa Maralde de Terride, fille de Bernard, vicomte de Terride, de laquelle il n'eut point d'enfants.

Arnaud-Raimond DE CASTELBAJAC, chevalier-banneret, qualifié de haut et puissant baron, sire de Castelbajac, avait épousé Jeanne de Barbazan, fille aînée de Manaud de Barbazan, et sœur du célèbre Arnaud-Guillaume de Barbazan, dit *le chevalier sans reproche*.

Bernard DE CASTELBAJAC leur fils, chevalier-banneret, qualifié noble et puissant baron, sire de Castelbajac, seigneur de Castelbajac, etc., etc., chambellan de Charles, dauphin de France, régent du royaume, sénéchal, gouverneur du pays de Bigorre, avait épousé Bertrande d'Aure, sœur de Sanche-Garcie d'Aure, vicomte d'Aster, auteur de la branche des ducs de Grammont. De ce mariage :

1.° Arnaud-Raimond de Castelbajac, qui suit ;
2.° Gaussiande, mariée à Bertrand, baronne de Montesquiou.

Arnaud-Raimond DE CASTELBAJAC, chevalier-banneret, et baron de Castelbajac, épousa, en secondes noces, Agnette de Monlzun-Saint-Lary. Il fut père de :

Pierre-Arnaud DE CASTELBAJAC, chambellan du roi de Navarre, sénéchal et gouverneur de Bigorre, marié à Antoinette de Lavedan, de laquelle il eut :

Gaston DE CASTELBAJAC, baron de Castelbajac, sénéchal et gouverneur du pays de Bigorre, qui servit dans la compagnie d'hommes d'armes du comte de Foix, accompagna le roi de Navarre à Tudella avec son fils, où il mourut vers l'an 1509. Il avait épousé Marie de Monlezun, fille d'Antoine, seigneur baron de Saint-Lary, Betplan, et de Blanchefleur d'Aure. De ce mariage :

Bernard DE CASTELBAJAC qui entra de bonne heure au service, se trouva, à la mort de son père, à Tudella ; servit

dans les armées d'Italie et d'Espagne, dans la compagnie du roi de Navarre, l'an 1514, et mourut sans enfants; Louise de Castelbajac sa sœur, devint héritière de sa fortune. Elle avait épousé, par contrat du 16 septembre 1524, Jean de Durfort, seigneur de Durac, dont les fils ont continué la postérité des barons de Castelbajac-Durfort en Bigorre, jusqu'à l'année 1740.

Branche des seigneurs de Sarregassies et autres lieux.

Bernard DE CASTELBAJAC épousa Jeanne de Panassac, et fut père de:

Bernard DE CASTELBAJAC, qui épousa 1.° Audène d'Orbessan, morte sans enfants en 1396; 2.° Mondine de Ferrabouc. Il fut père de:

Arnaud Raimond DE CASTELBAJAC, marié à Marguerite de Comminge, de laquelle il eut:

Bernard DE CASTELBAJAC, marié à Marthe de Saint-Arroment, dont:

Arnaud DE CASTELBAJAC, qui épousa Florianne de Serres, dont:

1.° Bernard, qui suit;
2.° Pierre-Arnaud de Castelbajac, nommé évêque de Pamier en 1483.

Bernard DE CASTELBAJAC épousa, vers l'an 1490, Marie d'Espagne, et paraît avoir eu pour fils Jean de Castelbajac.

Branche des seigneurs de Bernet.

Arnaud DE CASTELBAJAC, seigneur de Bernet, fils puîné d'Arnaud-Raimond de Sarregassies, épousa Marguerite de Lavardac, et eut pour fils:

1.° Bernard de Castelbajac, connu dans l'histoire sous le titre de *baron Vert* et du *chevalier Vert;*
2.° Jean, qui suit.

Jean DE CASTELBAJAC, écuyer, seigneur de Bernet, etc., capitaine de trente hommes d'armes des ordonnances du roi, fit les guerres d'Italie avec son frère Bernard, qui, mort sans enfants, lui donna tous ses biens. Il épousa Marguerite d'Ysalguier, de laquelle il eut:

Jean DE CASTELBAJAC, qualifié noble et puissant seigneur, chevalier, seigneur de Bernet, etc., qui servit dans les guerres d'Italie, fut institué héritier universel de son père, par testament du 2 juillet 1534. Il épousa Françoise de Vert. Il laissa :

Jean DE CASTELBAJAC, qui servit dans les guerres de la Ligue avec Jean son frère, le 25 septembre 1591. Il fit son testament le 8 février 1595, et avait épousé Germaine de Beon, de laquelle il eut :

1.° Pierre de Castelbajac, qui suit;
2.° François de Castelbajac, chevalier de Cantan, légataire de sa mère le 27 avril 1622;
3.° Bertrand, seigneur de Cantan;
4.° Jean de Castelbajac, chevalier, gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de la citadelle de la Fère en Picardie.

Pierre DE CASTELBAJAC, seigneur de Bernet, servit dans la compagnie de cinquante lances de M. de Candalle; fut marié deux fois : 1.° à Jeanne de Laroch; 2.° à Domengette de Binos. Il fut père de :

Jean DE CASTELBAJAC, chevalier, seigneur de Bernet, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine au régiment de M. de Beon son cousin; il épousa Jeanne d'Aurout, de laquelle il laissa :

Bernard DE CASTELBAJAC-BERNET, chevalier, sieur de Movezin, marié à Catherine de Cardaillac-Lomme, dont :

Jean DE CASTELBAJAC, chevalier, marquis de Castelbajac, seigneur de Trouiley, qui épousa Marie de Thoron, de laquelle il eut :

Jean-Baptiste-Gaston DE CASTELBAJAC, chevalier, marquis de Castelbajac, baron de Ricau, né le 24 octobre 1753, marié à Louise-Anne de Cazalès. De ce mariage :

Barthélemy-Dominique-Jacques-Armand DE CASTELBAJAC, né le 12 octobre 1787.

Branche des seigneurs de Lubret, Cabanat, Saint-Luc, Lagarde, Casteljaloux, Mingot, Lacassagne, barons de Barbazan.

I. Raimond-Arnaud DE CASTELBAJAC, damoiseau, sei-

gneur de Lubret et Cabanac, fils de Pierre de Castelbajac, chevalier, viguier de Goudon, eut différends, et transigea, en 1326, avec Arnaud-Raimond de Castelbajac son cousin, au sujet des armoiries qu'il portait pleines et sans brisures. Le baron prétendait que les seigneurs de Lubret, comme cadets de sa maison, dont il était le chef, devaient les briser par quelque pièce ou changement d'émaux, suivant l'usage et les règles du blason. Il épousa Brunissande de Cabanac, de laquelle il eut :

II. Pierre DE CASTELBAJAC, écuyer, seigneur de Lubret et Cabanac, servit dans les guerres de Gascogne, contre les Anglais, et donna, le 9 juillet 1338, à Pierre de Salla, sergent de la ville de Marmande, et trésorier des guerres, quittance qu'il scella de son sceau, où l'on trouve un lambel de trois pendants en chef, qui est sans doute la brisure qui fut stipulée par son père avec le baron de Castelbajac, dans la transaction de 1326. Il épousa Miremonde de Mun, dont il eut :

III. Arnaud DE CASTELBAJAC, né vers l'an 1345, qui servit dans toutes les guerres de Gascogne, contre les Anglais, avec Pierre de Castelbajac, sous le gouvernement de M. le duc d'Anjou. Il épousa Ossette de Ville-Pinte, dont il eut :

IV. Gaillard dit Gaillardet DE CASTELBAJAC, seigneur de Lubret, qui donna, en 1424, quittance de la dot de son épouse ; servit dans toutes les guerres contre les Anglais, avec Barthélemi de Montesquiou, Bernard de Castelbajac, et autres seigneurs du pays. Il laissa de son mariage contracté avec Catherine de la Rocan :

V. Jean DE CASTELBAJAC qui paraît en 1433, avec son père, dans un acte ; servit dans les guerres contre les Anglais, avec Georges de Montesquiou et le seigneur de la Barthe, dans la compagnie du sénéchal de Toulouse. Il épousa Jeanne de Lavedan, sœur d'Arnaud-Guillaume de Lavedan, capitaine-commandant du château comtal de Bigorre. Il eut de ce mariage :

1.° Odet de Castelbajac ;
2.° Bertrand, qui suit :

VI. Bertrand DE CASTELBAJAC, chevalier, seigneur de la Garde-Gayan, la Peyre et Saint-Ladry, capitaine-gouver-

neur du château de Bigorre, né vers l'an 1444, servit avec Odet, son frère, dans la compagnie de quatre-vingt-quinze lances et demi de M. le comte de Roussillon, dont la revue fut faite à Pontoise, le 10 novembre 1475, et dans celle de Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton, dont les revues furent faites à Mézières-sur-Meuse, le 10 mars 1474, et à Melun, le 16 novembre 1475. Il continua de servir en 1484, et 1485, suivant un rôle signé du roi, le 3 janvier 1486; il servit encore à la conquête du Milanais en 1489 et années suivantes. Il avait épousé le 23 janvier 1477, Marie de Sales, fille de Jacques de Sales, seigneur de Lagarde, de laquelle il laissa entre autres enfants :

VII. Jean DE CASTELBAJAC, seigneur de la Garde-Gayan Saint-Lary, capitaine-commandant du château de Bigorre, marié vers l'an 1510, avec Isabeau d'Arnaudet, dont entre autres enfants:

VIII. Pierre DE CASTELBAJAC, chevalier, seigneur de la Garde, en partie de Casteljaloux, Mingot et Coé, seigneur de Buros, qui servit dans les guerres d'Italie, dans la compagnie d'hommes d'armes du roi de Navarre, dont la montre fut faite à Condom, le 13 septembre 1559 et le 8 novembre 1562; et dans la compagnie du duc d'Anjou, dont la montre fut faite au camp du Blanc, en Berry, le 28 mai en 1569. Il avait épousé le 4 mai 1567, Jeanne de Bruyères Chalabre, fille de Gabriel, chevalier, seigneur d'Estampes, laquelle apporta pour dot à son mari, la terre de Casteljaloux, Mingot; de ce mariage vint entre autres enfants :

IX. Pierre DE CASTELBAJAC, chevalier, seigneur de la Garde, Casteljaloux, Mingot, etc., qui servit avec la noblesse de Guienne en 1639. Il avait épousé, le 12 septembre 1615, Jacquette de Pardaillan Gondrin, de laquelle il laissa entre autres enfants :

X. Jean-Gabriel DE CASTELBAJAC, chevalier, seigneur de la Garde, de Casteljaloux, Mingot, qui donna quittance de la dot de Paule-Madeleine de Montesquiou Mansencomme-Monluc son épouse, le 12 décembre 1650 et 19 février 1654, et fut tué dans un combat particulier, au mois de juillet 1654, et laissa pour son successeur, son fils Manaud de Castelbajac, qui suit :

XI. Manaud DE CASTELBAJAC, chevalier, seigneur de

Casteljaloux, Mingot de Carrolle Bouilh, la Cassagne, de la ville de Rabastens et de Condaux, qui servit longtemps dans le régiment de Navarre, avec le grade de capitaine. Il épousa, le 24 septembre 1681, Marie d'Asson, fille de Jean, seigneur d'Argelès, Castillon et autres lieux, de laquelle il laissa entre autres enfants :

1.° Paul, chevalier, tué à la bataille d'Hochstet;
2.° Jacques, qui suit :

XII. Jacques DE CASTELBAJAC, chevalier, seigneur de Casteljaloux, Mingot, Rabastens, Oléac, et la Cassagne, né le 10 avril 1695, épousa en 1715, Catherine d'Armagnac, de laquelle il laissa :

1.° Barthélemy, dont l'article suit;
2.° Paul de Castelbajac, chevalier, né le 19 août 1718, d'abord mousquetaire dans la deuxième compagnie de la garde du roi, puis chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et major d'infanterie; il fit les guerres d'Allemagne et de Portugal, et mourut sans alliance, en décembre 1787.

XIII. Barthélemy DE CASTELBAJAC, chevalier, comte de Castelbajac, Barbazan, Foucs, Lansac, Calavanté, la Cassagne, Rabastens, Condaux, etc., né le 24 août 1716, servit plusieurs années dans les mousquetaires du roi, et fut marié à demoiselle Louise de Monda, fille de Louis de Monda, chevalier, seigneur de Manzan et d'Ost, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Villeroi, dont il eut pour fils, Louis Gaston de Castelbajac, qui suit.

XIV. Louis-Gaston DE CASTELBAJAC, chevalier, appelé marquis de Castelbajac, baron de Barbazan, seigneur de Casteljaloux, la Cassagne, Manzan, etc., né le 7 février 1746, était sous la tutelle de son père le 15 juin 1767, qu'il rendit hommage au roi, pour lui et en son nom, des terres de Rabastens, la Cassagne et Manzan; a fait, en 1759, avec son oncle, la campagne de Saintonge, et est entré en 1760, dans la deuxième compagnie de mousquetaires de la garde à cheval du roi, où il a servi jusqu'à la fin de 1768. Il avait épousé, le 26 août de la même année, Marie-Françoise-Christophe de Percin, fille de François de Percin, chevalier, comte de Percin, seigneur de Lauret et d'Engalin, capitaine au régiment d'Enrichemont, cava-

lerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Anne-Joséphine-Louise de la Cheze; il laissa de ce mariage :

1.° Arnaud-Raymond de Castelbajac, chevalier, né le 22 juillet 1772, a été d'abord page de MONSIEUR, frère du roi, puis sous-lieutenant au régiment des carabiniers;

2.° Marie-Barthélemy de Castelbajac, chevalier, né le 1er juin 1776, reçu chevalier de Malte de minorité, le 1er de juin 1783.

Armes : » D'azur, à la croix d'argent, surmontée de » trois fleurs de lys d'or, 2 et 1. »

CHAPT DE RASTIGNAC; maison originaire du Limosin, établie dans le Périgord depuis plus de trois siècles. La maison de Chapt, (dit M. d'Hozier, Armorial général, Ire partie, registre III) est présumée, sur de très-solides conjectures, être une branche collatérale des anciens sires de Chabanais, de la première race. Son nom ancien est *Cat* ou *Chat* en Français, *Cati* ou *Chati* en latin; et ce n'est que depuis le milieu du quinzième siècle, sous Jean Chat, IIIe du nom, seigneur de Rastignac, qu'elle a pris plus communément le nom de *Chapt*. Elle compte parmi ses ancêtres un prince de l'Empire, des chevaliers des ordres du roi, des prélats distingués, des gouverneurs de province, et des conseillers d'état d'épée. Elle a formé des alliances avec les meilleures maisons de la province de Guienne.

Nous ne remonterons pas à la souche de cette maison, qui paraît descendre incontestablement d'Abon-Cat-Amat, tige des anciens sires de Chabanais, lequel vivait vers l'an 895; M. d'Hozier a donné à ce sujet une longue série de preuves qui ne laissent aucun doute sur l'authenticité de cette illustre origine. Nous nous bornerons à en rapporter ici la filiation suivie, commençant à :

I. Guichard CHAT, Ier du nom, chevalier, co-seigneur de Mansac, qualifié dans diverses reconnaissances de quelques habitants du village des Escures, situé dans la pa-

roisse de Mansac, du 25 juillet 1328, et du dimanche avant la fête de la Chaire de Saint-Pierre, de la même année, *messire Guichard* CHAT, *chevalier ;* il est aussi qualifié *noble homme, messire et chevalier*, dans un autre titre du lundi avant la fête de St.-Pierre aux Liens, du 31 juillet 1329; et par ce dernier acte, il paraît que le vendredi avant la fête de Noël, de l'année precédente 1328, de l'avis du prévôt de Ladournac, son frère, il avait affranchi, moyennant certaine redevance annuelle, un de ses hommes taillables et quêtables, tant de corps qu'à cause des héritages qu'il tenait de lui au mas de Froidemont, paroisse de Brignac. Il eut pour fils:

1.° Guichard, dont l'article suit:

2.° Aimery Chat, prince de l'Empire, évêque de Volterre, en Toscane, puis de Boulogne en Italie, et ensuite de Limoges, trésorier de l'église romaine, conseiller du roi et du duc d'Anjou, gouverneur et réformateur souverain et général dans les diocèses et de Tulles, et dans la vicomté de Limoges, mort le 10 novembre 1390.

II. Guichard CHAT, IIe du nom, chevalier, seigneur de Lage-au-Chat, ne prenait encore que le titre de *damoiseau*, lorsqu'il fonda, dans l'église de Saint-Yrier, le 15 février 1368, un anniversaire pour le pape Innocent VI, avec la famille duquel la sienne était sans doute alliée de parenté ; mais dans deux actes passés après sa mort, le 11 décembre 1404 et le 15 mai 1409, on lui donne les qualifications de *noble homme, messire et chevalier*. Les enfants qu'on lui connaît sont au nombre de deux :

1.° Aimery, dont l'article suit ;

2.° Jean Chapt, auteur de la branche des seigneurs de Rastignac, rapportée plus loin.

III. Aimery CHAT, dit IVe du nom, damoiseau, seigneur de Lage-au-Chat et de Mansac, est qualifié *noble homme et damoiseau*, dans un acte du 19 novembre 1390, où il est dit de plus neveu d'Aimery Chat, évêque de Limoges. Il épousa : 1.° Noble-Marguerite Flamenc, d'une très-ancienne maison, fille de messire Hélie Flamenc, et de dame Marguerite de Comborn, sœur du vicomte de Comborn; 2.° avant le 19 juin 1419, noble demoiselle Agnès

de la Renie, fille de Raoul de la Renie, chevalier, laquelle avait apporté en dot 800 livres d'or du coing du roi. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Guillard, qui vivait le 11 décembre 1404;
2.° Bernard, mineur, le 11 décembre 1404.
3.° Marguerite, mariée en secondes noces, le 13 janvier 1446, à noble homme Pierre de Cornil, écuyer, avec lequel elle vivait encore le 23 octobre 1457;

Du second lit :

4.° Jean, dont l'article suit ;
5.° Pierre Chat ;
6.° Valère, femme de Poton Joannis, damoiseau, du lieu de Lordignac ;
7.° Hélips Chat, mariée à Pierre de Vinella.

IV. Jean Chat, damoiseau, seigneur de Lage au Chat et de Mansac, en 1445, épousa noble Marguerite de la Grelière ; testa en 1482, et mourut avant le 8 janvier 1483. Ses enfants furent :

1.° Antoine Chat, damoiseau, seigneur de Lage au Chat ou la Jouchat et de Mansac, en 1483, qualifié *noble homme* Antoine de Lage au Chat, *damoiseau seigneur de Lage au Chat*, dans la vente qu'il fit, le 2 novembre de 1500, d'un camp nommé le clos de Lestang. Il vivait encore le 4 septembre 1511, et mourut avant le 28 avril 1526, n'ayant eu qu'une fille, morte avant son père ;

2.° Pierre Chat ou Chapt, ou de Lage au Chapt, damoiseau, seigneur de Chamberis, marié, au mois d'août 1482, avec noble Marguerite *aliàs* Marie de Roziers, fille de N... de Roziers, et de Louise Troussebois, dont une fille Isabeau Chat, qui épousa, le 25 juillet 1499, noble Hugues de Carbonnières, écuyer, seigneur en partie de Jayac ;

3.° Bertrand Chat, légataire de son père, et engagé dans le sacerdoce, en 1482 ; il ne vivait plus le 28 avril 1526;

4.° Jeanne Chat, appelée aussi *Lage au Chat*, qui

n'était point encore mariée le 31 juillet 1482. Elle épousa noble homme Pierre de Beaulieu, seigneur de Laval, au diocèse de Périgueux;

5.° Marie Chat, légataire de son père, le 31 juillet 1482, qui vendit, le 21 octobre 1507, à Jean Gentil, 300 livres, que Jean Chat, son père, lui avait léguées par son testament, hypothéquées sur la terre de Lage au Chat; elle ne vivait plus le 28 avril 1526;

Branche des seigneurs de Rastignac.

III. Jean Chat, Ier du nom, seigneur de la Germanie, second fils de Guichard Chat II, fut institué par son père héritier des biens qu'il possédait en Périgord. Il épousa l'héritière de Jalhez et de Rastignac, terres situées dans l'étendue de la paroisse de Cern, au diocèse de Périgueux. Il eut pour fils :

IV. Antoine Chat, damoiseau, seigneur de la Germanie, de Jalhez et de Rastignac, qui transigea, le 31 juillet 1452, avec Jean Chat, seigneur de Lage-au-Chat, et mourut en 1465. Ses enfants furent:

1.° Jean Chat, dont l'article viendra;
2.° Aimar, abbé de Saint-Romain, en 1498, et de Saint-Sauveur de Blaye, élu évêque de Bazas;
3.° Jean *(aliàs)* Bernard, aumônier du monastère et prieuré de la Réolle, en 1498;
4.° Gallienne Chat, mariée à Foucaud, seigneur de Lardimalie, ainsi qu'il conste par un titre, du 15 décembre 1463;
5.° Isabeau, mariée à N..... de Castres;
6.° Agnès, mariée : 1.° à noble homme Aimar Milhac, seigneur de la Bastardie; 2.° le 26 juillet 1503, à noble homme Jean de Pelisses, seigneur dudit lieu et de la Rigoudie, procureur du roi en la sénéchaussée de Périgord;
7.° Valère, alliée à N..... du Breuilh;
8.° Jeanne Chat, prieure de Tresseron.

V. Jean, II du nom, damoiseau, seigneur de Rastignac et de Jalhez, reçut le 28 novembre 1471, 22 février 1472, 6 juin, 14 septembre, 16 octobre, 10 et 23 décembre suivants; 1er, 4 et 22 janvier 1473, en qualité d'héritier de feu noble Antoine Chat, son père,

les reconnaissances de divers particuliers qui tenaient des biens de lui dans les paroisses de Fanlac, d'Auriac et de Plasac. Il testa, le 18 janvier 1497, et mourut la même année. Ses enfants furent :

1.° Jean Chat, dont l'article viendra ;
2.° Bertrand, abbé de Saint-Romain de Blaye, en 1511, et de Saint-Amand de Coly, en 1514 ;
3.° Raimond, archidiacre de Bazas, en 1522 ;
4.° Aimar, abbé de Saint-Romain de Blaye, en 1526 ;
5.° Françoise, mariée à N..... de Luziers ;
6.° Catherine, alliée à N....., seigneur de la Vallade ;
7.° Autre Catherine, femme du seigneur de Maison-noble, sans doute du surnom de Châlon ;
8.° Autre Catherine alliée à N..... de Boisset ;
9.° Autre Catherine Chat, qui épousa : 1.° en 1520, N..... de Serval, écuyer, seigneur de Bethon ; 2.° le seigneur de Goré ; 3.° Gaston de Bellehade, seigneur de la Mothe-Androuin.

VI. Jean Chapt ds Rastignac, III° du nom, qualifié damoiseau et écuyer, seigneur de Rastignac, de Jalhez, du Pouget, de Saint-Rabier, de Lage-au-Chat ou la Jouchat, de Serval, du Cerf ou du Cern, de la Bachellerie, de la maison noble de la Tour del Boscq, de Saint-Antoine, de Fallac, de Courgnac, de Lamanceaulx et autres lieux, co-seigneur de Ciourac, qualifié *noble et puissant seigneur ;* épousa, en 1509, Françoise de Serval, dame de Serval et de Ciourac, en Périgord. De ce mariage vinrent :

1.° Claude, dont l'article suit ;
2.° Jacques, seigneur du Cern, en 1560 ;
3.° Aimar, seigneur de Rion ;
4.° Raimond, archidiacre de Bazas, vivant en 1560 ;
5.° Françoise, alliée à François de Lubersac, écuyer, seigneur du Verdier, du Leiris et de la Reinie ;
6.° Catherine, mariée, le 14 décembre 1546, avec Antoine du Pouget, écuyer, seigneur de Nadaillac.

VII. Claude Chapt de Rastignac, écuyer, seigneur de Rastignac, du Pouget et de la Jouchat, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Montpézat, en 1535, épousa, le 13 octobre de la même année, Agnès de Mont-

beron, fille d'Adrien de Montberon, chevalier, baron d'Archiac, de Mathas, de Thors et de Saint-Fort, conseiller et chambellan du roi, capitaine des ville et château de Blaye, et de Marguerite d'Archiac. Ses enfants furent :

1.° Adrien, dont l'article viendra ;

2.° François, seigneur du Cern ;

3.° Louis, co-seigneur de Ciourac, homme d'armes des ordonnances du roi, tué au siége de Mucidan, en 1569 ;

4.° Antoine, seigneur de Brignac, de Laxion, de Cubjac, de Birac en partie, et de Corgnac, homme d'armes des ordonnances du roi, en 1569 ; marié, 1.° en 1570, avec Isabeau d'Andeaux, fille de Jean, seigneur de Brignac, et de Françoise de Saint-Clar ; 2.° à Marguerite de Calvimont, fille de Guy, conseiller, premier avocat du roi en son grand conseil, et de Françoise de Bain. Il mourut en 1579, d'un coup d'arquebuse dont il fut blessé, portant les armes au service du roi contre la Ligue ; il commandait alors la noblesse du Périgord. Il eut du second lit : 1.° Raimond, qui, le 5 avril 1579, était sous la tutelle d'autre Raimond Chapt de Rastignac, son oncle ; 2.° Marguerite, mariée à Peyrot Chapt de Rastignac, son consin-germain ;

5.° Raimond, seigneur de Messillac, de Pleaux, Griffol et autres lieux, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur lieutenant-général et bailli de la Haute-Auvergne, gouverneur d'Aurillac, nommé à l'ordre du Saint-Esprit, en 1594, qui avait épousé, le 16 août 1579, Marguerite de Sauniac, dame de Messillac. Il contribua beaucoup au gain des batailles d'Issoire, eu 1590, et de Villemur, en 1592 ; il fut tué, le 26 janvier 1596, à la Fère, où il était allé pour traiter de quelques affaires avec le roi. Le célèbre historien de Thou, parlant de lui, l'appelle un homme d'un courage infatigable ; *Virum indefessæ virtutis.* Il laissa :

a. Bertrand, seigneur de Messillac, chevalier de l'ordre du roi, ainsi qualifié dans deux arrêts

du parlement de Bordeaux, en date du 6 février 1629, et 4 mai 1630;

b. Jean,
c. Antoine, } écuyers, qui vivaient en 1619;
d. Claude,

6.° Françoise, dame de Paleyrac, vivante en 1560;
7.° Marguerite, dame de la Goudalye, vivante en 1560;
8.° Jeanne, qui vivait aussi, le 28 août 1560.

VIII. Adrien Chapt de Rastignac, seigneur de Rastignac, du Pouget, et co-seigneur de Ciourac, guidon d'une compagnie de cinquante lances des ordonnances du roi, épousa, le 7 février 1565, Jeanne d'Hautefort, fille de Jean d'Hautefort, seigneur de Thenon, de la Mothe, gentilhomme du roi de Navarre, gouverneur de ses comtés de Périgord, et vicomte de Limoges, et de Catherine de Chabannes-Curton. De ce mariage sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Frédéric, seigneur de Paleyrac, mort sans postérité;
3.° Peyrot, auteur de la branche des marquis de Laxion, rapportée ci-après;
4.° Autre Jean, mort au siége de Paris;
5.° Anne Chapt de Rastignac, mariée, le 8 avril 1582, à noble Germain du Saillant du Luc, écuyer, seigneur de Mons, fils de messire Arnaud du Saillant, chevalier de l'ordre du roi, seigneur du Luc, de Mansac et de Faulx, et de dame Catherine de Carbonnières.

IX. Jean Chapt, IV° du nom, marquis de Rastignac, seigneur du Pouget, de Saint-Rabier, de Belveys, de Paleyrac, Lastours, etc. baron de Luzech en Quercy, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, gentilhomme de sa chambre, conseiller en son conseil d'état, maréchal de ses camps et armées, obtint, en 1671, en récompense de ses services, et en considération de sa naissance, un brevet d'érection de sa terre-baronnie de Rastignac en marquisat. Il épousa : 1.° le 23 février 1604, Jacquette de Genouilhac de Vaillac, fille de Louis Ricard de Gourdon, comte de Genouilhac et de Vaillac, chevalier de l'ordre du roi, et d'Anne de Mon-

NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME TROISIÈME

DEUXIÈME PARTIE

PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXIII

théron-de-Fontaine-Chalandray. Elle lui porta les terres de Luzech et de la Tour en Quercy ; 2.° Jeanne de Lastours, fille et héritière de Jean, baron de Lastours, premier baron du Limosin, et veuve de Gabriel d'Abzac, marquis de la Douze, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre. Il mourut en son château et ville de Luzech en Quercy, le 26 octobre 1620, laissant de son premier mariage :

1.° Jean-François, dont l'article suit ;
2.° Pierre, seigneur de Paleyrac, qui vivait le 25 août 1648 ;
3.° Louise-Jeanne Chapt de Rastignac, mariée le 18 janvier 1621, à Charles d'Abzac, marquis de la Douze, baron de Lastours, fils de Gabriel, baron de la Douze, et de Jeanne, dame et baronne de Lastours sa veuve, alors femme de Jean Chapt de Rastignac, père de Louise-Jeanne. Elle ne vivait plus le 5 août 1648.

X. Jean-François Chapt, comte de Rastignac, baron de Luzech, seigneur de Coulonges, de Peyrignac, de Saint-Rabier, Lastours, Belveys et de Paleyrac, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de son ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes, épousa, le 12 novembre 1625, Gabrielle de Sédière, fille de François de Sédière, chevalier de l'ordre du roi, et gentilhomme ordinaire de sa chambre, et de Madeleine de la Forest, dame de Peyrignac. De ce mariage vinrent :

1.° François, dont l'article suit ;
2.° Madeleine, mariée, le 4 janvier 1648, à Antoine du Saillant ou du Fromant-du-Saillant-de-Pompadour, écuyer, seigneur de Sarazac, de la Marche et autres lieux ;
3.° Gabrielle, alliée, le 8 février 1660, avec Etienne de Giscart, baron de Thédirac, fils aîné de Jean, seigneur, baron de Thédirac, de Cavaniac, de Mezels, etc. et de dame Catherine de Lavaux ;
4.° Autre Madeleine, qui épousa, le 2 décembre 1671, François de Beaumont, seigneur et baron de Joanies en Quercy, de Ferrières, de Flajac, de Fargues, de Moussenpron, etc.

XI. François Chapt, marquis de Rastignac, baron de

Luzech, seigneur de Coulonges, de Sarazac, Saint-Rabier, Peyrignac, Paleyrac, Sargat et de Serval, capitaine de cavalerie; épousa, le 21 juin 1692, Jeanne-Gabrielle de Clermont-Vertillac, fille de Jacques-Victor de Clermont-de-Touche-Bœuf, comte de Clermont, baron de Gramet, de Tegra, de Besse, de Saint-Projet, etc., et de Jeanne, marquise de Gaulejac-de-Pechcalvel. De ce mariage vinrent :

1.° Jacques-Gabriel, comte de Rastignac, baron de Luzech, seigneur de Peyrignac, Sarazac, de Clermont, Combonnet, etc.; reçu page du roi en sa grande écurie en 1693; marié, le 7 décembre 1701, avec Marie-Anne de Narbonne-Arnouil, morte en 1703, fille de Louis de Narbonne-Arnouil, dit le comte de Clermont, seigneur de Combelonnet, de Montfort, de Castelnau, etc., et de Madeleine de Souillac d'Azerac;

2.° Armand-Hippolyte-Gabriel, dont l'article suit;

3.° Louis-Jacques, mort au mois d'août 1750, archevêque de Tours, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit;

4.° Madeleine, mariée : 1.° le 20 août 1694, avec Charles de Montclar, seigneur de Montbrun; 2.° le 17 février 1700, à Marc-Antoine de la Grange-Gourdon, seigneur de la Vercantière, de Rampons et de Saint-Martin, coseigneur de Mondevis;

5.° Jeanne Chapt de Rastignac, alliée au marquis de Gaubert, colonel d'un régiment de dragons.

XII. Armand-Hippolyte-Gabriel Chapt, vicomte de Rastignac, seigneur de Coulonge, la Besse-Milhac, du Peuch, du Moustier Cabirac, le Sabloux et la Roque-Saint-Christophe; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, reçu page du roi dans sa grande écurie, en 1699, et depuis capitaine au régiment Commissaire général, cavalerie, mort le 18 août 1746; avait épousé, en 1722, Françoise de Foucaud-de-Pontbriant, fille unique de Pierre Foucaud-de-Pontbriant, comte de la Besse, et d'Isabeau de Vassal. Il a laissé de ce mariage:

1.° Jean-Jacques Chapt, marquis de Rastignac, né le 24 septembre 1728, décédé sans postérité;

2°. Marie-Anne-Pétronille, née le 1er septembre 1729;

Branche des marquis de Laxion.

IX. Peyrot CHAPT DE RASTIGNAC écuyer, seigneur de Laxion, de Courniac, de Nanteuil, d'Eyserat, de Tourssac, de Saint-Jorry-Lasbloux et du Pouget, chevalier de l'ordre du roi, troisième fils d'Adrien, et de Jeanne d'Hautefort; épousa, le 27 août 1599, Marguerite Chapt de Laxion, fille unique d'Antoine Chapt de Rastignac, laquelle lui porta les terres de Laxion, Tourssac et Saint-Jorry. De ce mariage vinrent :

1.° Jean, mort le 5 octobre 1631;

2.° Jacques, dont la descendance s'est éteinte dans la personne de Charles Chapt-de-Rastignac, qui ne laissa de son mariage, contracté en 1687 avec Catherine de Prugne, qu'une fille unique Françoise dame de Ferbeix, de la Glodie, etc. , alliée à Jacques-François Chapt-de-Rastignac, marquis de Puyguilhem, son parent;

3.° François, dont l'article suit;

4.° Antoine-François, sieur de Nanteuil;

5.° Jeanne, mariée, le 29 septembre 1624, à Henri de la Martonie, écuyer, sieur de Condat, fils aîné de Charles, seigneur de Puyguilhem, de Villars, de Condat et de Milhac;

6.° Anne, demoiselle de Tourssac;

7.° Jeanne, mariée, le 26 août 1628, avec Henri Malet-de-Chastillon, écuyer, seigneur de la Barde;

8.° Isabeau-Polixène;

9.° Françoise-Anne Chapt-de-Rastignac, demoiselle de Saint-Jorry.

X. François CHAPT DE RASTIGNAC, marquis de Laxion, seigneur de Nanteuil et de Saint-Jorry-Lasbloux, de Tourssac, Corgnac ou Courniac, d'Eyzerat, etc. dit *le brave Laxion*, obtint, au mois de mars 1653, des lettres en forme de charte, qui érigeaient sa terre-baronnie de Laxion en titre de marquisat. Il épousa, le 14 février 1643, Jeanne d'Hautefort Marqueissac, qui testa en 1697, et mourut en 1702, fille de René d'Hautefort, seigneur de la Motte et de Bruzac, et de Jeanne de Marqueissac. Ses enfants furent :

1.° Jean-François, marquis de Laxion, mort sans postérité, en 1694;
2.° Charles, dont l'article suit;
3.° Jacques-François, auteur de la branche des marquis de Puyguilhem, rapportée ci-après.

XI. Charles Chapt de Rastignac, Ier du nom, écuyer seigneur de Nanteuil et de la Chabroulie, capitaine de cavalerie en 1674, obtint, en 1683, une compagnie franche de chevau-légers; fut capitaine réformé en 1684, et capitaine d'une nouvelle compagnie de cavalerie en 1688. Il mourut en 1694. Il avait épousé, le 14 février 1686, Anne de Reynier, dame de la Vergne, de laquelle il laissa, entre autres enfants :

1.° Charles, dont l'article suit;
2.° Anne, mariée, en 1727, à François de Lestrade, seigneur de Conti.

XII. Charles Chapt de Rastignac, IIe du nom, marquis de Laxion, comte de Lambertie et de Pansol, seigneur de Corgnac, d'Eyzerat, de Nanteuil et autres lieux, appelé à la substitution après la branche de Puyguilhem, recueillit, après la mort de son père et de son oncle, le marquisat de Laxion. Il avait épousé, en 1724, Marie-Jacqueline-Éléonore d'Aydie de Riberac, fille de Blaise, seigneur des Bernardières, de Montcheuil, de Montagrier et autres lieux, et de Louise-Thérèse-Charlotte-Diane de Beautru-Nogent. De ce mariage vinrent :

1.° Jacques-Gabriel-Louis, dont l'article suit;
2.° Armand-Anne-Auguste-Antonin-Sicaire, dit *l'abbé de Chapt*, vicaire-général du diocèse d'Arles;
3.° Louis-Jacques, chevalier de Chapt, reçu chevalier de Malte en 1748, mousquetaire du roi la même année;
4.° Jean-Louis-Marie, comte de Laxion, capitaine au régiment d'Aubigné, dragons, tué à Issoudun en 1766;
5.° Sicaire-Auguste-Antoine-Armand, chevalier de Laxion, capitaine au régiment de Noailles, cavalerie;
6.° Gabrielle Chapt de Rastignac, mariée le 24 juillet

1746, à Joseph-François du Mas, seigneur du Paysat.

XIII. Jacques-Gabriel-Louis CHAPT DE RASTIGNAC, marquis de Chapt, lieutenant au régiment du roi, infanterie, épousa, le 30 janvier 1746, Gabrielle d'Aydie de Riberac, fille de Jean, comte d'Aydie, et de Henriette de Javarliac. De ce mariage vinrent :

1.° Henri-Gabriel-Charles, né le 12 août 1747;
2.° Charles-Antoine, né le 30 juillet 1748;
} leur postérité est éteinte.

Branche des marquis de Puyguilhem.

XI. Jacques-François CHAPT DE RASTIGNAC, marquis de Puyguilhem, seigneur de Laxion, de Villars, de Millac, de Ferbeix, de Montchapeix et de la Glodie, troisième fils de François, et de Jeanne d'Hautefort Marqueissac, acquit, en 1689, la terre de Puyguilhem, par la mort d'Armand de la Martonie, seigneur de Puyguilhem, son parent, qui l'institua son héritier. Il épousa : 1.° en 1691, Marie de Rocquard, veuve d'Armand de la Martonie, seigneur de Puyguilhem; 2.° le 9 avril 1709, Françoise Chapt de Rastignac, fille de Charles Chapt de Rastignac, écuyer, seigneur de Firbeix et de Catherine de Prugne, sa cousine, héritière de cette branche. Il mourut le 16 mai 1733, et sa femme le 31 janvier 1748. De ce dernier mariage sont issus :

1.° Pierre-Louis, dont l'article suit;
2.° Jacques-Louis, chevalier de Rastignac, né le 15 novembre 1714, capitaine de dragons au régiment d'Aubigné, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
3.° Pierre-Jean-Louis, abbé de Rastignac, né le 16 janvier 1716, nommé en 1740 grand-vicaire de l'archevêque de Tours, son cousin, et agent du clergé, abbé de Beaufort en 1744, et de Barbeaux en 1746;
4.° Charles Chapt de Rastignac, chevalier de Firbeix, né en juillet 1726, capitaine au régiment de Montboissier, infanterie.

XII. Pierre-Louis CHAPT DE RASTIGNAC, comte de

Puyguilhem, seigneur de Villars, Milhac, Lencontrade, Firbeix et autres lieux, né le 3 novembre 1713, reçu page du roi dans sa grande écurie, le 12 décembre 1730, épousa, le 27 mars 1734, Suzanne-Anne du Lau, fille de Jean-Armand du Lau, seigneur d'Allemans, de Champniers, de Montardy, etc., et de Julie-Antoinette de Beaupoil-Saint-Aulaire, sœur de Marc-Antoine Front de Beaupoil-Saint-Aulaire, marquis de Lanmary, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, et ambassadeur en Suède. De ce mariage sont issus, entre autres enfants :

1.° Jacques-Gabriel Chapt de Rastignac, mousquetaire du roi, puis capitaine dans la gendarmerie, et passé comme colonel au régiment de Champagne, infanterie, fait maréchal de camp en 1788 et mort en 1792. Il avait épousé N.... d'Hautefort, fille de M. d'Hautefort, cordon bleu et ambassadeur à Vienne. De ce mariage :

a. Pierre Chapt de Rastignac, capitaine au régiment de Monsieur, dragons. Il a épousé N.... de la Rochefoucault d'Houdeauville, dont il n'a eu qu'une demoiselle ;

b. Armand Chapt de Rastignac ;

c. Charles Chapt de Rastignac, qui a passé au service de Russie, et est rentré en France lors de la restauration ; il est maréchal des camps et armées du roi, et lieutenant dans la deuxième compagnie des mousquetaires ;

d. Aglaé, mariée à M. le marquis de Montagnac-Montagnac ;

2.° Jacques-Gabriel, dont l'article suit ;

3.° Jeanne-Charlotte, mariée à M. le marquis de Touchimbert, prévot de Gensac.

XIII. Jacques-Gabriel, vicomte de Chapt de Rastignac, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier et commandeur des ordres royaux et militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, colonel en second du régiment Royal, infanterie, en 1779, colonel commandant le régiment de Bourgogne, infanterie, en 1788, maréchal de camp en 1791, a épousé Judith de Windt, d'une fa-

mille hollandaise, dont les ancêtres étaient gouverneurs de l'île Saint-Eustache.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par ordonnance du sieur Montozon, subdélégué de M. Pelot, commissaire départi dans la généralité de Guienne, du 6 décembre 1668.

Armes : « D'azur, au lion d'argent, armé, lampassé et « couronné d'or. »

GUILLAUMANCHES (1) DU BOSCAGE, en Auvergne.

Le hasard des événements de la révolution a fait entrer dans mon cabinet, les certificats originaux du supplément aux preuves de la cour de la maison de Guillaumanches, délivrés par Messieurs Chérin et Pavillet, généalogistes de Sa Majesté ; je crois faire plaisir à mes lecteurs en donnant une copie littérale de ces certificats, et j'invite les descendants de la maison de Guillaumanches, qui peuvent encore exister aujourd'hui, à me communiquer la suite de ces preuves que je publierai dans un volume subséquent, afin de compléter l'histoire généalogique de cette ancienne famille.

Suit la copie des dits originaux, délivrés par M. Chérin.

« Supplément aux preuves faites, en 1784, par feu mon » père, généalogiste des ordres du roi, pour procurer à » M. le comte du Boscage, et à M. le marquis du Boscage, » son fils, les honneurs de la cour, faveur qu'ils ont obte- » nue le 24 mars 1786.

» Les archives du chapitre noble de Brioude, le plus » ancien de la France, et celles de la célèbre abbaye de la » Chaise-Dieu, ont conservé les titres qui établissent la « preuve de ce supplément. La maison de Guillaumanches

---

(1) On voit, dans la chronologie imprimée du chapitre de Saint-Julien de Brioude, page 30, que le nom de Guillaumanches, dans les anciens actes, avant le onzième siècle, s'écrivait « *de Guillelmo-* » *Manco* », et que ce n'est que depuis cette époque qu'il s'est écrit « *de Guillelmanchiis* ». — Note de l'éditeur.

» avait donné deux chanoines-comtes à ce chapitre, et » elle a eu, jusqu'à la fin du seizième siècle, des rapports » directs d'intérêt avec l'abbaye, où plusieurs sujets de » son nom avaient rempli des places de dignitaires.

» Le premier de cette maison qui soit connu, est le » comte Guillaume, surnommé *le Vieux*, lequel fit, en » 954, une donation à l'église de S.-Julien de Brioude (1). » Cette dignité était encore alors personnelle, et non héré- » ditaire; les comtes étaient chargés de gouverner, admi- » nistrer la justice, et régir les droits de la couronne, ce » qui prouve qu'il tenait un rang distingué dans sa pro- » vince. Il eut de son mariage avec Adalgarde, sœur du » vicomte de Carlat :

» Guillaume, seigneur de Guillaumanches, lequel » confirmant la donation faite par son père à l'église de » Brioude, en fit une lui-même au mois d'août 985, de » rentes à percevoir sur son château de Guillaumanches, » et sur sa seigneurie de Nicer. Il avait épousé Haliande de » Chabannes, et fut père de :

» Raymond, seigneur de Guillaumanches, de Nicer et » de Pierrefort, qui ratifia la donation de 985, et fit son » testament sous le règne de Henri Ier, c'est-à-dire, après » l'année 1032. Ermangarde d'Apchon, sa femme, l'avait » rendu père :

» 1.° De Raymond, seigneur de Nicer et de Pierrefort, » dont on ignore la destinée ;

» 2.° De Guillaume, qui suit :

» Guillaume de Guillaumanches, IIIe du nom, cheva- » lier, seigneur de Guillaumanches et de Pauliaguet, ter- » res qui lui avaient été léguées par son père, approuva » une donation faite au mois de juillet 1072, à l'abbaye de » la Chaise-Dieu, par le seigneur de Langehac, de domai- » nes relevants de lui, ce qui lui a fait donner dans l'acte la » qualité de *prince*, équivalente à celle de seigneur suze- » rain. Il fut aussi bienfaiteur de ce monastère en 1095, et » laissa d'Arsinde de Mercœur, sa femme :

» Guillaume, IVe du nom, chevalier, seigneur de

(1) On trouve dans la Coutume d'Auvergne, par Dubrol, que l'abbaye de Nonnette, qui a cessé d'exister en 1666, avait été fondée par un seigneur de Guillaumanches.

» Guillaumanches et de Pauliaguet, qui, dès 1095, était » marié avec Florence de Balsac. Les seigneurs de Beau- » mont et de la Mothe le choisirent, en 1110, pour arbitre » de leurs différends. Par son testament, du mois de no- » vembre 1125, il légua sa terre de Pauliaguet à ses trois » filles, et institua héritier Guillaume, son fils, qui suit :

» Guillaume, seigneur de Guillaumanches, Ve du nom, » damoiseau, ne vivait plus en 1142, qu'Almodie de Mon- » taigu, sa veuve, était tutrice de leur fils;

» Etienne, seigneur de Guillaumanches, damoiseau, » lequel fit, au mois de novembre 1192, une donation à » l'église de Brioude, étant alors marié avec Adélaïde de » Dienne, et mourut avant 1219. De ce mariage étaient » nés Bertrand, qui suit, et deux filles.

» Bertrand, seigneur de Guillaumanches, chevalier, » transigea, en 1219, avec Marie et Béatrix, ses sœurs; » reçut, en 1250, l'hommage de Bertrand de la Roche, » vicomte de la Mothe, et fit son testament en 1251. » Jeanne de Salers, sa femme, l'avait rendu père de Guil- » laume, seigneur de Guillaumanches, VIe du nom, da- » moiseau, lequel acquit, en 1258, un ténement et des » dîmes sur le territoire de Saint-Bonnet, et mourut avant » le 28 août 1272, laissant sous la tutelle d'Alix de Murat, » sa veuve, Robert, leur fils, qui suit; et Marguerite, » épouse, en 1286, de Guy de la Roche, chevalier.

» Robert, seigneur de Guillaumanches, damoiseau, » reçut, en 1290, l'hommage d'un de ses vassaux pour la » moitié de Tailhac, et épousa Béatrix de Montmorin, » dont il eut ;

» 1.° Bertrand, qui suit ;
» 2.° Etienne, chanoine de Brioude, vivant en 1320.

» Bertrand, seigneur de Guillaumanches, chevalier, » épousa, en 1318, Marguerite, fille de Bertrand de la » Rochette, chevalier; reçut, en 1330, l'hommage du » seigneur de la Mothe, et fut père de Guillaume, seigneur » de Guillaumanches, VIIe du nom, chevalier, marié, » en 1345, avec Eléonore, fille d'Aimar de Vialatelle, » damoiseau, avec la clause de substitution de nom et d'ar- » mes, ce qui fut cause que leurs descendants portèrent » indistinctement l'un et l'autre de ces noms. De cette » alliance naquit :

» Etienne de Vialatelle, damoiseau, seigneur de » Guillaumanches, qui consentit, en 1379, une transac- » tion avec Bompar, seigneur de Langheac.

» C'est lui qui forme le premier degré de la filiation dans » le Mémoire, envoyé par mon père à Sa Majesté, ce qui » était plus que suffisant aux termes du règlement.

» Il en résulte donc que la maison de Guillaumanches est » l'une des plus anciennes, non-seulement de la province » d'Auvergne, mais encore du royaume; puisqu'elle éta- » blit une filiation non interrompue depuis près de neuf » siècles, avec la possession constante de la terre qui lui a » donné son nom, avantages rares qu'elle réunit à celui » d'avoir contracté des alliances avec les plus illustres » races. »

Pour copie conforme au Mémoire envoyé à Sa Majesté, le 4 avril dernier (1781) délivré par moi, généalogiste des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, à M. le comte de Guillaumanches du Boscage, mestre-de-camp de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

A Paris, le quinze juillet mil sept cent quatre-vingt-sept.

Certifié et signé Chérin.

Autre copie d'un certificat délivré le 8 janvier 1789, par M. Pavillet, premier commis du cabinet des ordres du Roi, à M. le marquis de Guillaumanches.

« Raimond, chanoine de Brioude, en 1103 et 1109, » était fils de Guillaume, IIIe du nom, seigneur de Guil- » laumanches, et d'Arsinde de Mercœur. Guillaume, » second fils de Guillaume IV, seigneur de Guillauman- » ches, et de Florence de Balsac, était frère ou chevalier » de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1151. Il » quitta cet ordre pour occuper la dignité de prévôt du » chapitre de Brioude.

« Ebles, fils d'Etienne Ier, seigneur de Guillaumanches, » et d'Adélaïde de Dienne, était chevalier de la milice du » Temple, en 1207.

» Guillaume, fils de Bertrand, seigneur de Guillau- » manches, et de Jeanne de Salers, était chanoine de » Brioude, en 1266.

» Guillaume, fils de Guillaume, VIe du nom, seigneur » de Guillaumanches, et d'Alix de Murat, était chevalier » de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1290.

» Raimond, fils de Robert, seigneur de Guillaumanches, et de Béatrix de Montmorin, était chevalier de » Saint-Jean de Jérusalem, en 1320. Son troisième frère, » nommé Etienne, était chanoine de Brioude, en 1321.

« Hugue, fils de Guillaume, VIIe du nom, seigneur de » Guillaumanches, et d'Eléonore de Vialatelle, était che- » valier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1372. » Robert, son troisième frère, était chanoine de Brioude, » en 1376.

« Jean, fils d'Etienne, IIe du nom, seigneur de Guil- » laumanches, et de Béatrix d'Alégre, était chevalier de » l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1420. Guillaume » et Yves, ses neveux, étaient chanoines de Brioude, en » 1441.

» Jacques de Guillaumanches était chevalier de l'ordre » de Saint-Jean de Jérusalem, en 1470 et 1499. Ber- » trand et Giraud, ses neveux, étaient chanoines de » Brioude, en 1522.

» Robert, fils d'Yves, seigneur de Guillaumanches, et » de Gabrielle du Pouget, était chevalier de l'ordre de » Saint-Jean de Jérusalem, et commandeur de Morterol, » en 1552.

» Enfin Jean et Robert, fils de François, Ier du nom; » seigneur de Guillaumanches, et de Blanche d'Angers, » dame du Boscage, étaient chanoines de Brioude, en 1580 » et 1595.

» En ajoutant aux chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de » Jérusalem, ci-dessus dénommés, MM. François et Jean- » Baptiste de Guillaumanches, reçus chevaliers de Malte, » en 1774, il résulte une succession bien établie de cheva- » liers de cette maison dans cet ordre, depuis sa fondation » jusqu'à nos jours. Cette preuve est d'autant plus belle, » qu'en y joignant celle d'avoir, dès les temps les plus reculés » donné des chanoines au chapître noble de Brioude, cette » famille peut se flatter de réunir l'avantage bien rare de » la plus grande pureté, à celui d'être une des plus an- » ciennes, non-seulement de sa province, mais encore de » la France : et si elle a été moins connue à la cour que » beaucoup d'autres qui ne la valent pas, cela tient à plu-

» sieurs raisons; 1.° au caractère particulier de la noblesse
» habitante des montagnes, laquelle préférait anciennement au séjour de la cour de nos rois, celui de sa terre:
» 2.° à la ruine presque totale du sixième aïeul du présenté,
» qui tenait le parti royal et catholique, lors des guerres
» civiles, sous les règnes de Henri III et Henri IV, ruine
» qui s'est fait ressentir jusqu'à lui; car il vendit la terre
» de son nom, après avoir été fait prisonnier dans son
» château qui fut pillé et brûlé; 3.° enfin, au nombre extraordinaire de minorités qui ont affligé cette maison depuis
» près de trois siècles (1).

» J'ai aussi fait les recherches les plus exactes sur la
» devise de cette maison, et j'ai trouvé qu'elle a varié;
» ainsi que dans beaucoup d'autres races; j'en ai vu et
» vérifié trois, toutes analogues à la pièce principale de
» l'écu, qui est le taureau; les voici:

1.° *Nunquam jugatus;*
2.° *Indocilis jugum pati;*
3.° *Indomitus ferit.*

Quant au cri de guerre, il a toujours été *Guillaumanches.*

Signé PAVILLET.

---

(1) Ce qui a rapport aux chanoines comtes de Brioude, mentionnés dans les deux certificats ci-dessus, se trouve dans la chronologie imprimée de ce chapitre.

Les chevaliers de St.-Jean de Jérusalem et ceux de la milice du Temple, qui sont relatés dans lesdits certificats, sont également consignés dans un Nobiliaire manuscrit, fait par dom Coll, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, et célèbre généalogiste de son temps. *Note de l'éditeur.*

MONTMORENCY (DE). Ce nom commande le respect et inspire l'admiration; il devient, après celui de nos rois, l'honneur de la France, et l'ornement de l'histoire (1).

Bouchard Ier est le plus ancien seigneur de la baronnie de MONTMORENCY (2), que l'on connaisse avec certitude. Il était chevalier (*miles*), et considéré dans l'histoire comme fils du duc Albéric, et frère de Thibaut, seigneur d'un lieu nommé en latin *Centumliæ* (peut-être Colombe).

Sa mère était sœur d'Edred, roi d'Angleterre; et sa femme Hildegarde, était, suivant Duchêne, fille de Thibaut-le-Tricheur, comte de Blois, tante d'Eudes, comte de Champagne.

Ayant fait un voyage en Angleterre, il en rapporta le corps de saint Pavace, confesseur, et fut accompagné à son retour d'un certain nombre de moines de Persora, dans le worchestershire, que le roi, son oncle, *avunculus ejus*, lui avait permis d'emmener avec lui.

Arrivé en France, il obtint du roi Lothaire, l'an 958, à la demande d'Hildeman, archevêque de Sens, la permission de construire un monastère dans sa terre de Brai-sur-Seine, pour y placer la relique qu'il avait apportée et les moines qui l'avaient suivi.

Le lieu de Brai (*villa Brajacus*), et deux moulins près de Montmorency, avec plusieurs familles de serfs, furent les premiers fonds dont il dota le nouveau monastère.

Tout cela est clairement énoncé dans le diplôme que Lothaire accorda pour cet établissement.

On voit par cet acte, auquel on n'a point fait jusqu'à présent l'attention qu'il mérite, que dès le milieu du dixième siècle, et même auparavant, la maison de Montmorency jouissait d'une illustration qui s'élevait au-dessus de presque toutes les familles les plus nobles du royaume.

---

(1) Cette maison compte six connétables, douze maréchaux, quatre amiraux, deux grands-maîtres de France, trois grands-chambellans et un grand-maître des eaux-et-forêts; des chevaliers de Saint-Michel, de la Toison d'or, de la Jarretière et du Saint-Esprit. La *Grandesse d'Espagne* était attachée à la branche de Robecque.

(2) Montmorency (*Mons Morencianis, Mons Morencius*), dont on a vainement cherché jusqu'ici l'étymologie, est une ville de l'île de France, à trois lieues et demie de Paris, qui a donné son nom à cette illustre maison.

On ne doit donc pas s'étonner du titre héréditaire de premier baron de France que l'antiquité a décerné à l'aîné de cette maison.

Bouchard Ier laissa de son mariage avec Hildegarde :

1.° Bouchard II, qui suit ;

2.° Thibaut, surnommé File-Etoupe, seigneur de Brai et de Montlheri;

3.° Albéric, seigneur de Viher en Anjou.

II. Bouchard DE MONTMORENCY, IIe du nom, à qui le roi Robert permit, le 25 janvier 997, de bâtir une forteresse à Montmorency, en dédommagement du château Basset dont il avait ordonné la démolition, sur les plaintes de l'abbé de Saint-Denis, accompagna ce même roi Robert dans son expédition de Bourgogne, en 1005, et sa mort se place vers l'an 1020. Il avait épousé N..... veuve de Hugues Basset, chevalier, laquelle lui avait porté en dot la forteresse du château Basset, dont je viens de parler. Il laissa d'elle :

1.° Bouchard III, dont l'article suit; c'est le seul fils qu'on lui connaisse avec certitude, dit l'art de vérifier les dates; mais Duchêne y ajoute les suivants;

2.° Eudes, vicomte de Meulent;

3.° Albéric, connétable de France, sous Henri Ier. Sa branche ne fit que trois générations.

Branche de Montmorency Banterlu.

4.° Foucaut, de qui sont issus les seigneurs de Banterlu, dont la branche n'eut que cinq générations.

III. Bouchard DE MONTMORENCY, IIIe du nom, le roi Robert ayant assemblé les grands du royaume à Compiègne, pour délibérer sur l'invitation que l'empereur Henri II lui avait faite de se trouver à Yvoi, à l'effet d'y conférer ensemble, Bouchard de Montmorency fut un des seigneurs convoqués, et signa la charte qui eut lieu à cette occasion. On trouve également sa signature avec celle d'Eudes II, comte de Champagne, Guillaume VI, comte d'Auvergne, Fouque, sur plusieurs autres chartes du temps. Il mourut vers 1042. Il fut père de :

1.° Thibaut, chevalier, baron de Montmorency, qui jouit à la cour du roi Henri Ier de la même considération que son père avait obtenue à celle du roi Robert ; il fut du nombre des princes laïques, *laici principes*, qui souscrivirent le diplôme que Henri Ier délivra, en 1060, pour la restauration de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs. Le roi Philippe Ier se l'attacha plus étroitement, en lui conférant la charge de connétable; et il signa en cette qualité des diplômes de 1083 et 1086. Il mourut sans postérité en 1090 ;

2.° Hervé, grand bouteiller de France, dont l'article viendra.

Branche de Montmorency-Gisors.

3.° Geoffroy, souche des comtes de Gisors, qui n'ont eu que huit générations ;

4.° N... dame d'Aisanville, religieuse.

IV. Hervé DE MONTMORENCY, seigneur de Marli et de Deuil, grand bouteiller de France en 1075, fit de grands biens aux églises, et mourut vers 1094. Il laissa d'Agnès son épouse, fille de Guillaume Busac, comte de Soissons :

1.° Bouchard IV, qui suit ;

2.° Geoffroy, dont on ne trouve que le nom, selon l'art de vérifier les dates et certains auteurs français, mais qui, selon M. Lodge, généalogiste du roi d'Angleterre, et le chevalier Guillaume Betham, roi d'armes d'Irlande et conservateur des registres de la noblesse de ce royaume, est la souche des seigneurs de Morres en Angleterre et en Irlande. La maison de Morres a fourni les barons de Monte-Marisco, les vicomtes de Mont-Morres, les lords de Francfort, pairs du royaume, et les seigneurs de Lateragh, de Knockagh, de Rathlin et Castle-Morres.

3.° Hervé dont on ne trouve aussi que le nom, suivant quelques auteurs ;

4.° Albéric ;

5.° Avoise, mariée à Nivelon, seigneur de Pierrefons.

V. Bouchard DE MONTMORENCY, IVe du nom. Ce seignenr ayant inquiété l'abbé de Saint-Denis et usurpé en partie ses domaines, le prince Louis-le-Gros, désigné roi des Français, lui fit la guerre, assisté de Robert II, comte de Flandres, de Simon II comte de Montfort, et de cent chevaliers qu'Adèle, femme d'Etienne, comte de Blois, lui avait envoyés. Tous les villages de la vallée de Montmorency furent mis en flammes par les troupes de Louis-le-Gros, et Bouchard retranché dans son château, soutint un siége rigoureux, mais sa valeur ayant mis en fuite l'armée du roi, il compta au nombre des ennemis restés sur la place, Raimbaud Creton, qui avait monté le premier à l'assaut donné à Jérusalem, Richard de Lignes, et une infinité d'autres chevaliers qui avaient suivi le roi dans cette expédition. Bouchard, quoique vainqueur, fit sa paix avec le roi, dont il devint dans la suite un zélé serviteur. Il se trouva, le 20 août 1119, à la bataille de Brenneville, qui s'était donnée contre son avis, et y fut fait prisonnier; mais Henri Ier, roi d'Angleterre, lui donna sa liberté, ainsi qu'à Hervé de Gisors, son cousin, tant en considération de leur mérite, que parce qu'ils étaient vassaux de l'une et de l'autre couronne. On ne sait pas précisément l'époque de sa mort, Il avait épousé, 1.° Agnes, fille d'Yves II, comte de Beaumont-sur-Oise; 2.° Agnès de Pontoise. Du premier lit vinrent :

1.° Mathieu, qui suit;

2.° Thibaut, qui accompagna le roi Louis-le-Jeune au voyage d'outremer;

3.° Adeline, femme de Gui, seigneur de Guise;

4.° Agnès, mariée à Salon, vicomte de Sens.

VI. Mathieu DE MONTMORENCY, Ier du nom, fut élevé à la dignité de connétable de France, en 1138, par le roi Louis-le-Jeune. L'abbaye de Saint-Victor de Paris regardait ce seigneur comme un de ses principaux fondateurs. Il avait épousé : 1.° vers 1126, Alix, l'une des filles d'Henri Ier, roi d'Angleterre; 2.° en 1141, la reine Adélaïde, veuve du roi de France Louis-le-Gros. Du premier lit vinrent :

1.° Henri, mort jeune;

2.° Bouchard V, dont l'article suit;

3.° Thibault, seigneur de Marly, qui se croisa en 1173, et mourut moine de Citeaux, en 1190;

4.° Hervé, doyen de l'église de Paris;

Branche de Montmorency-Marli.

5.° Mathieu, auteur de la branche de Montmorency-Marli. Il fut un des héros de son siècle, se croisa en 1189, avec Philippe-Auguste, et se distingua au siége d'Acre. Dans la guerre que les Anglais firent ensuite à la France, il devint la terreur des ennemis, et fit prisonnier devant Arques, en 1194, Robert, comte de Leycestre, surnommé l'Achille de l'Angleterre. Il se croisa de nouveau, en 1202, et contribua par sa valeur à rétablir l'empereur Isaac l'Ange, sur le trône de Constantinople. Mais ce prince ayant méconnu les services des Français, se vit assiégé par eux dans sa capitale. Le sire de Marli se signala dans plusieurs assauts qui furent donnés à la place, et mourut au sein de sa victoire. Sa branche éteinte vers 1356, a fourni un grand chambellan et un grand échanson de France.

VII. Bouchard DE MONTMORENCY, V^e du nom, assista au tournoi qui se donna en 1165, entre Soissons et Braine. Il mourut en 1189, comme il se disposait à suivre Philippe-Auguste à la Croisade. Il avait épousé en 1173, Laurence de Hainaut, de laquelle il laissa:

1.° Mathieu II, dit le *Grand*, qui suit;

2.° Alix, femme du fameux Simon, comte de Montfort, le fléau des Albigeois;

3.° Eve, dont on ne sait que le nom.

VIII. Mathieu DE MONTMORENCY, IIe du nom, dit le *Grand*, se signale à la bataille de Bouvines dès 1214; est nommé connétable de France, en 1219, prend la Rochelle, en 1224, bat les Albigeois, en 1226, et réduit à l'obéissance les factieux qui voulaient troubler la régence de la reine Blanche, pendant la minorité de saint Louis. Il mourut le 24 novembre 1230. Il avait épousé: 1.° Gertrude de Soissons, morte le 26 septembre 1220;

2.° Emme, fille aînée et héritière de Gui VI, sire de Laval, et veuve de Robert III, comte d'Alençon.

Du premier lit vinrent :

1.° Bouchard VI, qui suit ;

2.° Mathieu de Montmorency, seigneur d'Attichi, mort sans postérité, de Marie, comtesse de Ponthieu ;

3.° Jean, seigneur de Rouci.

Du second lit vinrent :

Souche des Montmorency-Laval.

4.° Gui de Montmorency, qui fonde la branche des ducs de Montmorency-Laval, que je rapporterai plus bas ;

5.° Havoise, mariée à Jacques, seigneur de Château-Gontier.

IX. Bouchard DE MONTMORENCY, VIe du nom ; il eut comme ses ancêtres beaucoup de part à l'administration des affaires de l'état, et assista à toutes les assemblées des grands seigneurs du royaume, convoquées par le roi saint Louis, en 1235, 1236 et 1237. Il seconda puissamment ce roi dans la guerre contre les Anglais, et contribua aux deux grandes victoires qu'il remporta à Taillebourg, les 21 et 22 juillet 1242. Il mourut le 1er janvier 1243, laissant, d'Isabelle de Laval, sœur puînée d'Emme de Laval, sa belle-mère :

1.° Mathieu III, qui suit ;

2.° Thibaut de Montmorency, chanoine ;

3.° Havoise, mariée à Ansel de Garlande ;

4.° Alix, morte sans alliance, en 1301 ;

5.° Jeanne, morte aussi sans alliance, en 1269.

X. Mathieu DE MONTMORENCY, IIIe du nom, se croisa avec saint Louis, en 1270, et aborda avec ce monarque en Afrique ; mais la contagion qui emporta ce saint roi, devint également funeste au baron de Montmorency, qui mourut devant Tunis, cette même année 1270. Il avait épousé, en 1250, Jeanne de Brienne, nièce de Henri de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre.

De ce mariage vinrent :

1.° Mathieu IV, qui suit;

Branche de Montmorency-Conflans, dite aussi de Breteuil et de Beausault.

2.° Evard de Montmorency, grand échanson de France, qui a fondé la branche de Breteuil et de Beausault, qui finit par la mort d'Antoine et de Hugues de Montmorency, tués l'un et l'autre à la bataille de Verneuil, contre les Anglais, en 1424.

Branche de Montmorency-de-Saint-Leu-Deuil-Nangis-la-Houssaye.

3.° Bouchard de Montmorency, seigneur de Saint-Leu et de Deuil, a fondé la branche de ce nom, éteinte en 1402;
4.° Un autre Bouchard, vivant en 1273;
5.° Robert, prieur de l'abbaye de Saint-Denis;
6.° Guillaume, chevalier du Temple;
7.° Catherine, épouse de Baudouin IV, comte de Guines;
8.° Sibylle, morte sans alliance.

XI. Mathieu DE MONTMORENCY, IVe du nom, surnommé le *Grand*. L'an 1282, après le fameux massacre connu sous le nom de Vêpres siciliennes, le roi Philippe-le-Hardi, envoya dans la Pouille le baron de Montmorency, à la tête d'une armée pour venger le sang des Français, versé dans cette affreuse catastrophe; il fut aussi en 1285 de l'expédition que ce monarque conduisit dans le royaume d'Aragon. Sous le roi Philippe-le-Bel, Mathieu de Montmorency, fut élevé à la dignité de grand-chambellan de France, et reçut pour lui tenir lieu d'une pension de cinq cents livres, la terre de Damville. Il contribua en 1294, à la conquête de la Guienne sur les Anglais, et commanda avec Jean d'Harcourt, en 1295, la descente que les Français opérèrent en Angleterre; il prit Douvres et en brûla les dehors. Une si belle armée, disent plusieurs historiens, suffisait pour la conquête de la monarchie anglaise; mais ses chefs furent rappelés par lettres du roi, et obligés de ramener la flotte dans les ports de France. Mathieu de

Montmorency contribua aux victoires de Furnes, en 1297, et de Mons-en-Puelle en 1304. On met sa mort vers 1305. Il avait épousé : 1.° en 1273, Marie de Dreux, morte en 1276; 2.° en mars 1277, Jeanne de Levis-Mirepoix, veuve de Philippe de Montfort. Il eut du second lit :

1.° Mathieu V, qui suit;

2.° Jean, qui viendra après son frère.

XII. Mathieu DE MONTMORENCY, V° du nom, en héritant de son père, ne lui survécut que dix-huit mois. Il avait combattu vaillamment à la journée de Mons-en-Puelle, et ne laissa pas de postérité de Jeanne le Bouteiller, issue des comtes de Senlis. Sa veuve se remaria à Jean de Guines, vicomte de Meaux.

XII. Jean DE MONTMORENCY, Ier du nom, frère du précédent, servit sous Philippe-le-Bel, Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel; il marchait à la tête de trente hommes d'armes, tandis que Philippe-de-Valois, depuis roi de France, n'en conduisait que quarante, et Charles-de-Valois, son frère, que vingt. Il mourut au mois de juin 1325. Il avait épousé Jeanne de Calletot-de-Berneval, de laquelle il laissa :

1.° Charles, qui suit;

2.° Jean, évêque d'Orléans, en 1350;

Branche de Montmorency-Bouqueval-Auvraimesnil-Goussainville.

3.° Mathieu de Montmorency, qui avec Eglantine de Vendôme, fonda la branche de Montmorency de Bouqueval-Auvraimesnil-Goussainville, éteinte en 1461;

4.° Isabeau, mariée le 13 octobre 1336, à Jean de Châtillon-sur-Marne, grand-queux, puis grand-maître de France; elle mourut en 1342.

XIII. Charles DE MONTMORENCY, Ier du nom, fut pourvu de la dignité de grand-pannetier de France, en 1336, puis de celle de maréchal de France, en 1343. Il commanda l'armée sous le duc de Normandie, depuis Jean II, dans la province de Guienne, et se trouva en 1346 au

siége de Calais, et força les Anglais à fuir dans la Picardie ; le roi de France les ayant atteints à Créci, les força imprudemment à accepter une bataille qu'il perdit, le 26 août de la dite année. L'histoire remarque qu'après avoir combattu auprès du roi, Charles de Montmorency, fut un des cinq barons qui seuls l'accompagnèrent dans sa retraite. La charge de chambellan fut la récompense de son attachement. Il continua de servir avec distinction à la tête des armées françaises, et donna sa démission, en 1347. Il travailla, en 1358, à rétablir la bonne harmonie entre le Dauphin et le roi de Navarre, qui était le plus dangereux ennemi et le plus ardent boute-feu du royaume, et il fut un des plus habiles négociateurs du traité de Bretigni, en 1360. Il mourut le 11 septembre 1381. Il avait épousé : 1.° en 1330, Marguerite de Beaujeu, morte le 5 janvier 1336; 2.° le 26 janvier 1341, Jeanne de Rouci, qui mourut le 10 janvier 1361 ; 3.° Perrenelle de Villiers-le-Sec, qui mourut vers 1415. Du premier lit il n'y eut point d'enfants ;

Du second lit vinrent :

1.° Jean, mort jeune, en 1352 ;
2.° Marguerite, mariée en janvier 1351, à Robert d'Estoutteville ;
3.° Jeanne, mariée, en 1358, à Gui de Laval; elle mourut en 1366 ;
4.° Marie, qui épousa: 1.° Guillaume d'Ivri ; 2.° Jean II de Châtillon.

Du troisième lit vinrent :

5.° Charles, mort jeune, en 1369 ;
6.° Jacques, qui suit ;
7.° Philippe, tué à la bataille de Ziric-Zée, en Hollande, en 1425 ;
8.° Denise, mariée, en 1398, à Lancelot-Turpin de Viher, duquel descendent les seigneurs de Crissé et de Lansai.

XIV. Jacques de Montmorency, Ier du nom, fut créé chevalier, à l'âge de dix ans, par le roi Charles VI, à la suite de son sacre, le premier novembre 1380. Dans un plaidoyer fait à l'occasion d'un droit que ce seigneur se fit confirmer, par un arrêt du parlement, du mois

de mars 1391, il est dit que le seigneur de Montmorency, était le plus ancien *baron du royaume de France;* et l'historien de la maison de Montmorency assure que, depuis ce-temps là, nos rois, les états généraux, les souverains étrangers, ont toujours reconnu ce titre dans les aînés de cette maison. Jacques mourut à la fleur de l'âge, en 1414. Il avait épousé, le premier octobre 1399, Philippe de Melun, dame de Croisilles, fille de Hugues de Melun, seigneur d'Antoing et d'Epinoi ; elle mourut en 1421. De ce mariage :

1.° Jean II, qui suit ;

Branche de Montmorency-Croisilles, et de Montmorency Logny.

2.° Philippe de Montmorency, qui avec Marguerite de Bours, forma la branche de Montmorency-Croisilles-Courrières, établie en Flandres, et qui donna origine à celles de Montmorency-Neuville-Wistace, de Montmoreney-Bours, de Montmorency-Logny, d'Esquencourt et d'Acquest-Villeroye; de la branche de Montmorency-Logny sont sorties les duchesses de Boufflers et de Broglie, et la comtesse de Guines-Melun-Souastre ;

3.° Pierre, mort avant 1422 ;

4.° Denis, chanoine-doyen de Tournai, nommé évêque d'Arras, mort le 23 août 1474.

XV. Jean DE MONTMORENCY, IIe du nom, grand-chambellan de France, en 1425, s'attacha constamment au roi Charles VII dans ses plus grands revers, et exposa généreusement sa personne et ses biens contre les ennemis de l'état ; ce qui engagea le roi d'Angleterre Henri VI, qui se portait pour roi de France à confisquer toutes ses terres, qu'il donna à un de ses partisans, en 1429 ; mais Charles VII, étant parvenu à chasser les Anglais de son royaume, s'empressa de restituer les terres au baron Jean II, qui mourut, le 6 juillet 1477. Il avait épousé, 1.° le 29 janvier 1422, Jeanne de Fosseux, qui mourut le 2 septembre 1431 ; 2.° en 1454, Marguerite d'Orgemont. Ce mariage mécontenta les enfants issus du premier lit au point qu'ils méconnurent le respect qu'ils devaient à leur père, et la fidélité qu'ils devaient au roi, en s'attachant au parti de Charles, duc de Bourgogne, qui fai-

ait la guerre à la France. Jean de Montmorency, leur père pour les punir de cette conduite, les priva de leurs biens, et changea de l'aveu du roi, l'ordre d'hérédité dans la maison.

Du premier lit vinrent :

Branche de Montmorency-Nivelle-Hornes-Montigny.

1.° Jean de Montmorency, seigneur de Nivelle, qui mécontent du second mariage de son père avec Marguerite d'Orgemont, se révolta et contre lui et contre le roi Louis XI. Il fut privé du droit d'hérédité, et fonda en Flandres, avec Gudule Villain-de-Huysse, la branche de Montmorency-Nivelle-Hornes-Montigny. Malgré ses malheurs, cette branche devint très-puissante et très-illustre, et posséda les comtés souverains de Hornes, d'Altona, de Mœurs et de Veert. Elle a produit trois chevaliers de la Toison-d'Or, un amiral des dix-sept provinces, des capitaines des gardes de l'empereur Charles-Quint, et de Philippe II, roi d'Espagne, des gouverneurs de provinces et des généraux d'armée. Elle s'éteignit à la quatrième génération d'une manière bien tragique dans la personne du comte de Hornes et du baron de Montigny, son frère, décapités en 1568 et 1570, par ordre du duc d'Albe, au sujet des troubles des Pays-Bas. Eléonore, sœur et héritière de ces deux infortunés, épousa, en secondes noces, Antoine de la Laing, comte d'Hoochstrate, et en eut Anne de la Laing, seconde femme, en 1581, de Guillaume de Montmorency-Thoré ;

Branche de Montmorency-Fosseux, qui reprendra l'aînesse.

2.° Louis de Montmorency, sire de Fosseux, qui ayant pris le même parti que Jean, son frère, fut également disgracié ; il fonda avec Marguerite de Wastines, la branche de *Montmorency-Fosseux*, qui reprit l'aînesse, et devint dans la suite *ducale* de Montmorency ; je la rapporterai plus bas, page 285.

Du second lit vinrent :

3.° Guillaume Ier, dont l'article suit ;

4.° Philippe, dame de Vitri en Brie, mariée : 1.° le 22 mars 1465, à Charles de Melun, baron des Landes, grand-maître de France, décapité en 1468 ; 2.° à Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet ; elle mourut, le 20 novembre 1516 ;

5.° Marguerite, dame de Conflans-Sainte-Honorine mariée, le 26 juin 1471, à Nicolas d'Anglure ; elle mourut, le 29 septembre 1498.

XVI. Guillaume DE MONTMORENCY, Ier du nom ; le sire de Fosseux, ayant voulu revenir contre la donation de son père, fut débouté de sa demande, par arrêt du 20 juillet 1483, et Guillaume fut maintenu dans sa succession paternelle. Il fut député de la noblesse de la prévôté et vicomté de Paris aux états de Tours, en 1484, et dans les registres des états il est qualifié de *premier baron de France*. Il accompagna, en 1494, le roi Charles VIII, à la conquête de Naples, et fut désigné par Louis XII, en 1509, pour assister la reine régente dans le gouvernement de l'état, conjointement avec le chancelier et d'autres seigneurs. Après la malheureuse issue de la bataille de Pavie, qui coûta la liberté à François Ier (24 février 1525), le parlement de Paris assemblé fit l'honneur extraordinaire au baron de Montmorency de l'inviter, par lettres du 7 mars, à venir résider en cette ville pour rassurer les habitants par sa présence, et maintenir la paix et la tranquillité ; et la régente ayant fait, le 30 août suivant, son traité avec le roi d'Angletterre Henri VIII, le baron Guillaume se joignit au cardinal de Bourbon, au duc de Vendôme et au duc de Longueville, pour en garantir les conventions. Il mourut, le 24 mai 1531. Il avait épousé, le 17 juillet 1584, Anne Pot de la Rochepot, qui mourut, le 24 février 1510, et de laquelle il laissa :

1.° Jean de Montmorency, échanson du roi, mort avant 1516 ; il avait épousé, en 1510, Anne de la Tour-Montgascon, de laquelle il eut : 1.° Claude de Montmorency, mort en 1518 ; 2.° Louise, accordée à Jean de Baillon, et morte peu après, en 1518 ;

2.° Anne Ier, qui suit ;

3.° François, seigneur de la Rochepot, fait prisonnier avec le roi à la bataille de Pavie, puis honoré par ce prince du collier de son ordre. Il mourut, en 1551, sans enfants de Charlotte d'Humières, qu'il avait épousée, le 13 avril 1524;

4.° Philippe, évêque de Limoges, en 1517, mort, en 1519;

5.° Louise, mariée, 1.° à Ferri de Mailli ; 2.° le premier décembre 1514, à Gaspard de Coligni, Ier du nom, maréchal de France, mort en 1541 ;

6.° Anne, mariée, le 3 mai 1517, à Gui XVI de Laval-Montfort, amiral et gouverneur de Bretagne;

7.° Marie, abbesse de Maubuisson.

XVII. Anne de Montmorency, Ier du nom, fut célèbre dans l'histoire de France sous les règnes de François Ier, Henri II et Charles IX, et ne dut l'épée de *connétable* qui lui fut décernée, le 10 février 1538, qu'à sa valeur, et à l'extrême dévouement qu'il employait au service du roi et de l'état. Il épousa avec les Guise, les intérêts des catholiques contre les huguenots, et gagna, en 1562, la bataille de Dreux, où il fut néanmoins fait prisonnier ; la bataille de Saint-Denis, donnée le 10 novembre 1567, fut le terme de ses exploits et de sa vie.

La baronnie de Montmorency fut érigée par lettres-patentes données à Nantes, en juillet 1551, en duché-pairie, pour Anne et ses descendants en ligne masculine. Il avait été honoré, en 1522, du collier de l'ordre du roi.

Il avait épousé, le 10 janvier 1526, Madeleine de Savoie, fille de René, bâtard de Savoie, comte de Villars. Elle mourut en 1586. De ce mariage vinrent :

1.° François Ier, qui suit ;

2.° Henri Ier, dont l'article vient après celui de son frère ;

3.° Charles de Montmorency, chevalier de l'ordre du roi, fut créé duc de Damville et pair de France, en 1610. Il avait été colonel-général des Suisses, et pourvu en 1597, de la dignité d'amiral de France. Il mourut en 1612, sans postérité de Renée de Cossé-Secondigni-Gonnor;

4.° Gabriel de Montmorency, baron de Montberon, chevalier de l'ordre du roi, qui fut fait prisonnier à

la bataille de Saint-Quentin, en 1557, et perdit la vie à celle de Dreux, en 1562;

5.° Guillaume, seigneur de Thoré, l'un des plus grands capitaines de son siècle, fut colonel-général de la cavalerie légère, en Piémont, et mourut en 1593. Il avait épousé, 1.° en 1561, Léonore d'Humières, qu'il perdit en 1563; 2.° en 1581, Anne de la Laing. De ce mariage vint, Madeleine de Montmorency, mariée, le 19 juin 1597, à Henri de Luxembourg, duc de Piney, pair de France et prince de Tingri;

6.° Eléonore, mariée, le 15 février 1545, à François III de la Tour, vicomte de Turenne, mort en 1557;

7.° Jeanne, mariée, le 29 juin 1549, à Louis III, de la Trémouille, vicomte, puis duc de Thouars. Elle mourut le 3 octobre 1596;

8.° Catherine, mariée, le 25 juin 1553, à Gilbert de Levis, premier duc de Ventadour, pair de France;

9.° Marie, qui épousa, le 12 juillet 1567, Henri de Foix-Candale, comte d'Astarac;

10.° Anne, abbesse de la Trinité de Caen;

11.° Louise, abbesse de Gercy;

12.° Madeleine, abbesse de la Trinité de Caen, après sa sœur.

XVIII. François DE MONTMORENCY, Ier du nom, fut chargé, avec Damville son frère, de porter du secours à la ville de Metz assiégée par Charles-Quint, avec toutes les forces de l'empire, en 1552. Il fut grand-maître de France, puis décoré, en 1559, du bâton de maréchal. Il réprima les séditions des calvinistes, coopéra à la prise du Hâvre, et tailla en pièces la cavalerie du prince de Condé à la bataille de Saint-Denis. Il fut envoyé par Charles IX, en 1572, ambassadeur en Angleterre; mais à son retour, ses ennemis l'accusèrent d'avoir trempé dans une conjuration, et le firent enfermer à la Bastille. Son innocence authentiquement reconnue lui en fit bientôt ouvrir les portes. Il mourut le 5 mai 1590. Il avait épousé, le 3 mai 1557, Diane de France, fille naturelle d'Henri II et veuve d'Horace Farnèse. Il n'eut d'elle qu'un fils qui était mort avant son père.

XVIII. Henri DE MONTMORENCY, Ier du nom, fut connu dans ses premières armes, sous le nom de Damville, se signala à la défense de Metz, en 1552, et fut fait prisonnier, à la journée de Saint-Quentin, en 1557. Son père ayant été pris, en 1562, à la bataille de Dreux, il le vengea en faisant prisonnier le prince de Condé. Il soumit les protestants du Languedoc, et fut crée maréchal de France, sous le nom de Damville, le 10 février 1567. Disgracié par Catherine de Médicis, il se mit à la tête du parti qu'on nommait *des Politiques*, s'unit aux protestants du Languedoc, et fit la guerre à son souverain, avec l'assistance du duc de Savoie. Mais la mort d'Henri III fut le terme de sa révolte, et le duc de Montmorency devint, dès lors, le plus ferme appui d'Henri IV, qui, pour reconnaître son attachement et ses services, lui fit don de l'épée de connétable, le 8 décembre 1593. Depuis ce moment il ne quitta plus le grand Henri, et l'accompagna dans toutes ses expéditions, où il commanda sous ses ordres jusqu'à la paix de Vervins. Il mourut le 2 avril 1614. Il avait épousé: 1.° le 26 janvier 1558, Antoinette de la Marck, morte en 1591; 2.° le 29 mars 1595, Louise de Budos, qui mourut le 26 septembre 1598, 3.° le 19 juin 1601, Laure de Clermont-Montoison, avec laquelle il fit ensuite divorce. Elle mourut le 24 septembre 1654.

Du premier lit vinrent:

1.° Hercule, comte d'Offemont, mort sans alliance, en 1591;
2.° Henri, mort jeune, le 25 septembre 1583;
3.° Charlotte, mariée, le 6 mai 1591, à Charles de Valois, comte d'Auvergne, depuis duc d'Angoulême; elle mourut le 12 août 1636;
4.° Marguerite, mariée, le 26 juin 1593, à Anne de Levis, duc de Ventadour. Elle mourut le 3 décembre 1660.

Du second lit vinrent:

5.° Henri, IIe du nom, qui suit;
6.° Charles, mort en bas âge;
7.° Charlotte-Marguerite, mariée, le 3 mars 1609, à Henri de Bourbon, IIe du nom, prince de Condé,

morte le 2 décembre 1650. C'était la *belle princesse de Condé.*

XIX. Henri DE MONTMORENCY, IIe du nom. Henri IV, roi de France, qui l'avait tenu sur les fonts de baptême, disait un jour à MM. de Villeroi et Jeannin : *Voyez mon fils Montmorency, comme il est bien fait! Si jamais la maison de Bourbon venait à manquer, il n'y a point de famille dans l'Europe qui mérität si bien la couronne de France que la sienne, dont les grands hommes l'ont soutenue et même augmentée au prix de leur sang* (Extrait de l'Art de vérifier les dates, tome III, page 656). Henri de Montmorency, fut pourvu en 1612, à l'âge de 17 ans, de la charge de grand-amiral de France, et Louis XIII en 1620 le décora du collier de ses ordres. Il battit en 1625 la flotte des Rochelais, commandée par M. de Soubise. Cette victoire mérita au duc un bref très-honorable du pape Urbain VIII ; mais elle donna de l'ombrage au cardinal de Richelieu, qui, jaloux de toute sorte de gloire, vint à bout d'obliger le duc à se démettre de cette charge au mois d'octobre de la même année. Il continua cependant à servir avec éclat en Vivarais et en Italie; et, de retour en France, le roi Louis XIII lui donna le bâton de maréchal de France, en lui disant: *Acceptez-le, mon cousin; vous l'honorerez plus que vous n'en serez illustré.* Le duc de Montmorency, qui avait été jusqu'alors le plus fidèle serviteur du roi, fut entraîné, par son mécontentement contre le cardinal de Richelieu, à prendre parti avec Gaston de France, frère de Louis XIII, qui s'était révolté, et qui était venu trouver le duc dans le Languedoc, dont il était gouverneur. L'armée du roi, commandée par le maréchal de Schomberg, survient dans le même temps, et livre bataille près de Castelnaudari, le 1er septembre 1632, au duc de Montmorency, qui, s'étant emporté dans l'action avec son impétuosité ordinaire, tomba sous son cheval abattu et fut fait prisonnier. L'implacable cardinal le fit condamner par le parlement de Toulouse à avoir la tête tranchée ; l'arrêt fut exécuté dans l'hôtel de ville de Toulouse le 30 octobre 1632. Il avait épousé, le 28 novembre 1612, Marie-Félice des Ursins de Bracciano, de laquelle il ne laissa pas de postérité. Cette princesse, devenue veuve, se fit religieuse aux dames de la Visitation de Moulins en 1657, après avoir fait transporter dans ce monastère le corps de son époux,

auquel elle éleva un superbe mausolée. Elle mourut le 5 juin 1666.

La princesse de Condé, sœur aînée de Henri II de Montmorency, fut reconnue, avec l'agrément du roi, pour héritière, avec son époux, du duché de Montmorency et des autres domaines de sa branche.

Branche des Montmorency-Fosseux, qui reprend l'aînesse, et devient ducale de Montmorency.

XVI. Louis de MONTMORENCY, sire de Fosseux, dont il a été question, page 279, fut privé, ainsi que son frère aîné, de ses droits sur la baronnie de Montmorency, pour s'être déclaré contre le second mariage de son père, et avoir pris part à la révolte du comte de Charolais contre Louis XI. Il mourut dans le voyage qu'il fit à Saint-Jacques-de-Galice en 1490. Il avait fondé la branche de Montmorency-Fosseux avec Marguerite de Wastines, morte au mois de février de la même année 1490. De ce mariage :

1.° Roland, qui suit.

Branche de Montmorency-Wastines-Robecque-Morbecque.

2.° Ogier, qui a fondé la branche de Montmorency-Wastines-Robecque-Morbecque, que je rapporterai plus bas ;

3.° Cyprien, dit *Verdelance*, marié à Marie de Marckais, mort sans postérité en 1528.

Branche de Roupi et de Normaing.

4.° Jean, qui a fondé, avec Jeanne-Henriette de Bercus, la branche de Roupi-Normaing, éteinte.

5.° Deux autres enfants morts jeunes.

XVII. Roland DE MONTMORENCY, sire de Fosseux, mourut vers 1506 ; il avait épousé, le 14 février 1483, Louise d'Orgemont-de-Méry de laquelle il laissa :

1.° Claude, qui suit ;

2.° Anne, mariée 1.° à Antoine de Créqui-Raim-Boval; 2.° à Guillaume de la Motte-Beaussart ;

3.° Louise, mariée, le 21 décembre 1521, à Jean de Rouvroi-Saint-Simon.

XVIII. Claude DE MONTMORENCY, sire de Fosseux, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du roi François Ier, et lieutenant général de la marine, mourut au mois d'octobre 1546 ; il avait épousé, le 29 décembre 1522, Anne d'Aumont-Thuri, morte en 1559. De ce mariage :

1.° Pierre Ier, qui suit ;

Branche des seigneurs de Hallot, de Bouteville ; comtes de Luxe, ducs de Montmorency-Luxembourg-Piney.

2.° François, qui fonda la branche de Hallot-Bouteville-Montmorency-Luxembourg, que je rapporterai plus bas ;

3.° Charles, aumônier du roi, abbé de Notre-Dame-de-Lannoi en 1562.

4.° Georges, seigneur d'Aumont, qui épousa Françoise Potart de Germigny. Ils eurent de ce mariage : Marguerite de Montmorency, mariée à Richard le Pelletier, seigneur de Martinville. Georges s'était remarié à Jossine d'Offignies, de laquelle il n'eut point d'enfants;

5.° Claude, abbé de Notre-Dame-de-Ressons, né en 1540 ;

6.° Charlotte, mariée, le 9 décembre 1544, à Charles du Croc-de-Morte-Fontaine :

7.° Geneviève, mariée : 1.° le 3 février 1652, à Gilles de Pellevé ; 2.° le 5 novembre 1576, à Jean de Rouvroi-Saint-Simon ;

8.° et 9.° Françoise et Claude, religieuses.

XIX. Pierre DE MONTMORENCY, baron de Fosseux et marquis de Thuri, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, servit avec distinction sous les règnes de Henri II, François II, Charles IX, et Henri III. Il avait épousé, le 24 janvier 1553, Jacqueline d'Avaugour, de laquelle il laissa :

1.° Anne, qui suit ;
2.° Gui, mort jeune.

Branche de Montmorency-Lauresse.

3.° Pierre de Montmorency, qui fonda, avec Louise de Montmorency-Laval-Lafaigne, la branche de Lauresse, éteinte dans le courant du dix-septième siècle ;
4.° Claude, mort jeune ;
5.° François, dit l'aîné, sénéchal et lieutenant-général en Gévaudan, l'un des bons capitaines de son temps, aida à prendre Perpignan et plusieurs autres places sur le roi d'Espagne ; mort sans alliance en 1623 ;
6.° François, dit le jeune, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, mort le 4 juillet 1631 ;
7.° Louise, mariée à Pierre de Vallée de Pescherai ;
8.° Jeanne, mariée, en 1593, à N... de Beauxoncles de Bourguerin ; elle mourut en 1601 ;
9.° Diane, mariée : 1.° à Louis de Franquetot, seigneur d'Aussay ; 2.° le 26 juillet 1608, à Isaac de Piennes-Briqueville ;
10.° Antoinette, mariée, le 2 novembre 1589, à Michel de Gast de Mongaugier ;
11.° Françoise, mariée à François de Broc-Saint-Mars.

XX. Anne de Montmorency, baron de Fosseux, marquis de Thuri, chevalier de l'ordre du roi, premier chambellan de François de France, duc d'Alençon, servit avec éclat au siége de Rouen pour le service de Henri IV, en 1592, et mourut quelque temps après. Il avait épousé, en 1577, Marie de Beaune de la Tour-d'Argis, morte en 1611. De ce mariage :

1.° Pierre II, qui suit.

Branche des seigneurs de Château-Brun et de Neuvi-Pailloux.

2.° François, qui fonde avec Catherine Roger, la branche de Château-Brun, éteinte en 1746, et

de celle-ci était sortie celle de Neuvi-Pailloux, qui s'éteignit en 1702 ;

3.° Jacqueline, mariée le 19 janvier 1610 à Florimond de Moulins-Rochefort.

XXI. Pierre DE MONTMORENCY, baron de Fosseux, marquis de Thuri, IIe du nom, chevalier de l'ordre du roi, mourut le 29 septembre 1615. Il avait épousé Charlotte du Val-Mareuil, de laquelle il laissa :

1.° François, qui suit;

2.° Marie, qui épousa, en 1637, Gui Arbaleste, vicomte de Melun, tué à la journée de Mariendal, en 1646. Elle mourut le 27 mars 1664.

XXII. François DE MONTMORENCY, baron de Fosseux, marquis de Thuri, mourut le 25 février 1684. Il avait épousé Isabelle de Harville-Palaiseau, morte le 21 octobre 1712. De ce mariage :

1.° Henri-Mathieu, abbé de Geneston, chanoine et grand-vicaire de Tournai, mort le 6 novembre 1708 ;

2.° Jacques-Bouchard, mort sans alliance le 29 octobre 1678;

3.° Léon, qui suit;

4.° N.... chevalier de Malte, tué sur mer;

5.° Quatre filles religieuses.

XXIII. Léon DE MONTMORENCY, marquis de Fosseux, colonel du régiment de Forez, en 1693, lieutenant-général pour le roi au pays Chartrain. Il épousa, le 20 juin 1697, Marie-Madeleine-Jeanne de Poussemothe-de-l'Estoille, de laquelle il eut entre autres enfants :

1.° Anne-Léon, Ier, qui suit;

2.° Marie-Charlotte, mariée, le 4 décembre 1726, à Louis de Montaigu, vicomte de Beaune, lieutenant-général des armées du roi;

3.° Anne-Julie, dame de mesdames de France, mariée, le 18 juillet 1724, à Emmanuel de Rousselet, marquis de Château-Renaud, lieutenant-général au gouvernement de Bretagne, et ancien capitaine des vaisseaux du roi. Il était fils du maréchal de Château-Renaud.

XXIV. Anne-Léon DE MONTMORENCY-FOSSEUX, Ier du nom, menin de monseigneur le Dauphin, en 1746, lieutenant-général des armées du roi, en 1748, chevalier des ordres en 1749, chevalier d'honneur de madame Adélaïde de France en 1750, et commandant en chef du pays d'Aunis en 1771, mort le 27 août 1785. Avait épousé, 1.° le 11 décembre 1730, Anne-Marie-Barbe de Ville, morte le 23 août 1731; 2.° le 23 octobre 1752, Marie-Madeleine-Gabrielle de Charette-Montebert. Du premier lit vint un fils unique, qui suit :

XXV. Anne-Léon DE MONTMORENCY-FOSSEUX, IIe du nom, *duc de Montmorency*, premier baron de France, premier baron chrétien, prince souverain d'Aigremont, baron libre de l'Empire et des deux modaves, connétable héréditaire de la province de Normandie, menin de monseigneur le Dauphin, maréchal des camps et armées du roi, le 27 juillet 1762, mort dans l'émigration. Il avait épousé, 1.° le 27 janvier 1761, Marie-Judith de Champagne, morte le 23 mai 1763; 2.° le 6 octobre 1767, Anne-Françoise-Charlotte de Montmorency-Luxembourg, dame de madame la dauphine en 1771. De ce mariage :

1.° Anne-Charles-François, dont l'article suit;

2.° Anne-Louis-Christian, prince de Montmorency, né le 26 mai 1769; a épousé Armande-Louise-Marie de Bec-de-Lièvre-de Cany;

3.° Anne-Joseph-Thibault, chevalier de Montmorency, né le 15 mars 1773, marié à mademoiselle de Marchies, et sans enfants;

4.° Anne-Charles-Louis, comte de Gournai, né le 3 décembre 1782, mort le 20 juillet 1814;

5.° Anne-Louise-Madeleine-Elisabeth, mariée le 20 juillet 1785, à Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot, prince de Léon;

6.° Anne-Eléonor-Pulcherie, appelée *mademoiselle de Montmorency*, née le 1er novembre 1776, mariée à M. le comte de Mortemart.

XXVI. Anne-Charles-François, duc DE MONTMORENCY, premier baron de France et premier baron chrétien, né le 28 juillet 1768, a épousé, le 2 juin 1788, Anne-Louise-Caroline de Goyon-Matignon. De ce mariage :

1.° Anne-Louis-Raoul-Victor, baron de Montmo-

rency, né à Soleure en Suisse, le 14 décembre 1790;

2.° Anne-Elisabeth-Laurence de Montmorency, née le 7 avril 1802;

3.° Anne-Louise-Alix de Montmorency, née le 13 octobre 1810;

Branche des seigneurs de Hallot, de Bouteville, comtes de Luxe, puis ducs de Beaufort-Montmorency et de Piney-Luxembourg.

XIX. François DE MONTMORENCY-DE-HALLOT, second fils de Claude de Montmorency-Fosseux, et d'Anne d'Aumont, dont il a été question, page 286, fut seigneur de Hallot, Bouteville et autres lieux, chancelier de l'ordre du roi, et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, vivant en 1559. Il a épousé: 1.° Jeanne de Montdragon; 2.° Louis de Engebert-de-Rivau, veuve en 1589.

Du premier lit:

1.° François, IIe du nom, seigneur de Hallot, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant-général en Normandie, qui servit fidèlement Henri III et Henri IV, et fut blessé au siége de Rouen, en 1592; contraint de se retirer à Cernon, il y fut assassiné le 22 septembre de la même année. Il avait épousé: 1.° avant 1585, Marie de Noyant; 2.° Claude Hebert d'Ossonvillier, de laquelle il laissa: 1.° Françoise, mariée à Sébastien de Rosmadec, baron de Molac; 2.° Jourdaine-Madeleine, mariée le 3 juillet 1591, à Gaspard de Pelet-de-la-Verune;

2.° Jacques, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur des villes et châteaux de Caen et de Falaise, mort sans enfants de Jossine d'Offignies sa femme.

3.° Louis, qui suit.

Du second lit:

4.° Marguerite, mariée, le 23 juin 1589, à René de Rouxelle.

XX. Louis DE MONTMORENCY-DE-HALLOT-BOUTEVILLE, chevalier de l'ordre du roi, vice-amiral de France, soutint, en 1589, le siége de Senlis, contre le duc d'Aumale,

et fut un des plus zélés serviteurs d'Henry IV. Il fut député de la noblesse du bailliage de Senlis (il était gouverneur de cette ville) aux états-généraux de 1614, et mourut le 20 mars 1615. Il avait épousé, le 4 octobre 1593, Charlotte-Catherine de Luxe, de laquelle il laissa :

1.° Henri, comte de Luxe, gouverneur de Senlis en 1614, vice-amiral de France, mort en 1616;
2.° François, qui suit;
3.° Louis, abbé de Saint-Lô, mort en Hollande, en 1624, après avoir quitté l'état ecclésiastique pour embrasser les armes;
4.° Claude, mariée, le 29 mars 1618, à Antoine, duc de Gramont;
5.° Louise, mariée, le 17 février 1620, à Just-Henri de Tournon-Roussillon. Elle mourut en février 1621.

XXI. François de Montmorency-Bouteville, IIIe du nom, comte souverain de Luxe, bailli et gouverneur de Senlis; servit avec le plus grand éclat aux siéges de Saint-Jean-d'Angéli, Montauban, Royan et Montpellier: mais le penchant qu'il avait pour les duels, fut cause qu'il se battit, malgré les défenses du roi, contre le comte de Pont-Gibaud, en 1624; et contre le comte de Thorigny qu'il tua en 1626; enfin, ayant pour second le comte des Chapelles, ils se battirent sur la place royale, à Paris, le 12 mai 1627, contre le marquis de Bussi-d'Amboise, qui fut tué, et contre le marquis de Beuvron. Le roi voulut qu'on suivit les ordonnances dans toute leur rigueur, et le comte de Montmorency et le comte des Chapelles son compagnon, furent condamnés par arrêt du parlement de Paris, à perdre la tête; ce qui fut exécuté le 22 juin 1627. Ils moururent l'un et l'autre avec la plus grande fermeté, et s'opposèrent à ce qu'on leur bandât les yeux sur l'échafaud. Il avait épousé, le 17 mars 1617, Elisabeth-Angélique de Vienne, morte le 5 août 1696. De ce mariage :

1.° François-Henri, qui suit;
2.° Marie-Louise mariée à Dominique d'Etampes, marquis de Valençay;
3.° Elisabeth-Angélique, mariée, 1.° en 1645, à Gaspard de Coligny-Châtillon, marquis d'Andelot, lieutenant-général des armées du roi; 2.° en février

1664, à Christian-Louis, duc de Mecklenbourg-Schwérin, mort le 21 juin 1692. Elle mourut le 24 janvier 1695.

Cette branche devient Piney-Luxembourg.

XXII. François-Henri DE MONTMORENCY, duc de Piney-Luxembourg, puis duc de Beaufort-Montmorency, pair et maréchal de France. Il s'était trouvé à la bataille de Rocroy, en 1643, sous le grand Condé, dont il fut l'élève, et qu'il suivit dans sa bonne et mauvaise fortune. Il contribua, en 1688, à la conquête de la Franche Comté, où il servit en qualité de lieutenant-général, et devint un des plus grands capitaines du siècle de Louis XIV. Le prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre, qu'il avait battu à Fleurus, à Leuze, à Steinkerque et à Nerwinde, s'écria, dans un moment de dépit : « Est-il possible que » jamais je ne batte ce bossu-là ? » M. de Luxembourg en fut informé, et répondit : « Comment sait-il que je suis » bossu ? il ne m'a jamais vu par-derrière. » Ce général célèbre, après avoir mérité l'admiration de l'Europe et la reconnaissance de sa patrie, mourut le 4 janvier 1695. Il était capitaine d'une compagnie de son nom des gardes-du-corps du roi. Il avait épousé, le 7 novembre 1661, Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont-Tonnerre-de-Tallart-Luxembourg, duchesse de Piney, princesse de Tingri, fille unique et héritière de Charles-Henri de Clermont-Tonnerre, duc de Piney-Luxembourg, par son mariage avec Marguerite-Charlotte de Luxembourg, duchesse de Piney, laquelle se démit de son duché en faveur de sa fille, à condition que son gendre porterait le nom et les armes de Luxembourg, unis à ceux de Montmorency. De ce mariage sont issus :

1.° Charles-François-Frédéric, qui suit ;

2.° Pierre-Henri Thibaut, abbé d'Orcamp, mort le 25 novembre 1700 ;

Branche des ducs de Montmorency-Châtillon, ducs de Bouteville et d'Olonne, marquis de Royan.

3.° Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, qui fonde la branche des ducs de Châtillon et d'Olonne, que je rapporterai plus bas, page 294.

Branche de Montmorency, prince de Tingri.

4.° Christian-Louis de Montmorency-Luxembourg, qui a formé la branche des princes de Tingri, que je mentionnerai plus bas, page 296.

5.° Angélique-Cunégonde, abbesse de Poussay, puis mariée, le 7 octobre 1694, à Louis de Soissons, comte de Noyers et de Dunois, prince de Neufchâtel.

XXIII. Charles-François-Frédéric DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, duc de Piney-Luxembourg et de Beaufort-Montmorency, pair de France, prince d'Aigremont et de Tingri, fit les guerres de Flandres et d'Allemagne, fut blessé à la bataille de Nerwinde et à la prise de Charleroi ; fut fait lieutenant-général, le 29 janvier 1702. Il avait le gouvernement de la Normandie. Il mourut le 4 août 1726. Il avait épousé : 1.° le 28 août 1686, Marie-Anne d'Albert-de-Chevreuse-Luynes, morte le 17 septembre 1694, dont deux filles mortes jeunes ; 2.° le 14 février 1696, Marie-Gillonne Gillier-de-Clérembault-Marmande, de laquelle entre autres enfants, il laissa :

1.° Charles-François, qui suit ;

2.° Anne, comte de Digny, mestre-de-camp, cavalerie, né le 2 janvier 1707;

3.° Marie-Renée, mariée le 15 avril 1716, à Louis-François de Neufville, duc de Retz et de Villeroi ;

4.° Françoise-Gillonne, mariée, le 29 octobre 1722, à Louis de Pardaillan-Gondrin, duc d'Epernon et d'Antin.

XXIV. Charles-François DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, duc de Piney-Luxembourg, pair et maréchal de France, comte de Beaufort, chevalier des ordres du roi, capitaine d'une des quatre compagnies des gardes du corps, appelé le *maréchal duc de Luxembourg*, fit la guerre en Espagne, en Allemagne, combattit à Pragues, à Fontenoy et à Raucoux; il fut honoré du bâton de maréchal de France, le 24 février 1757. Il était capitaine des gardes du corps du roi, dès le 19 juillet 1750. Il mourut le 18 mai 1764. Il avait épousé : 1.° le 9 janvier 1724, Marie-Sophie-Emilie-Honorate Colbert de Seignelay-Tancarville, morte, le 29 octobre 1747 ; 2.° le 29 juin 1750.

Madeleine-Angélique de Neuville, sœur du duc de Villeroi, et veuve de Joseph-Marie, duc de Boufflers.

Du premier lit :

1.° Anne-François, qui suit ;
2.° Anne-Maurice, mariée, le 26 février 1745, à Anne Louis-Alexandre de Montmorency, prince de Robecque et grand d'Espagne. Elle mourut, le 4 juillet 1760.

XXV. Anne-François DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, duc de Montmorency, brigadier d'infanterie, le 22 juillet 1759, capitaine d'une des quatre compagnies des gardes du corps, est mort, le 22 mai 1761, à l'armée du Bas-Rhin. Il avait épousé, le 17 février 1752, Louise-Françoise-Pauline de Montmorency-Tingri, fille unique du prince de Montmorency-Luxembourg-Tingri ; elle s'est remariée au prince de Montmorency-Logni-Roullers, le 14 avril 1764. De son premier mariage, vinrent :

1.° Mathieu-Frédéric, mort à l'âge de cinq ans, le 17 juin 1761 ;
2.° Charlotte-Anne-Françoise, mariée, le 6 octobre 1767, à Anne-Léon de Montmorency-Fosseux, IIe du nom. Voyez, page 289.
3.° Madeleine-Angélique, morte à Genève, dans sa seizième année, le 27 janvier 1775.

Branche de Montmorency-Châtillon-Bouteville, duc d'Olonne, puis duc de Piney-Luxembourg.

XXIII. Paul-Sigismond DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, duc de Châtillon, en 1696, était le troisième fils du célèbre maréchal de Luxembourg, dont j'ai parlé, page 292. Il servit à la bataille de Steinkerque, en 1692, puis à celle de Nervwinde, en 1693, et y reçut une blessure qui le mit hors d'état de continuer le service. Il hérita de la seigneurie de Châtillon-sur-Loing, qu'il fit ériger en duché pour lui et ses successeurs mâles, au mois de février 1696. Il mourut en 1731. Il avait épousé, le 6 mars 1696, Marie-Anne de la Trémouille, qui lui porta le marquisat de Royan et le comté d'Olonne. Elle mourut, le 2 juillet 1708.

De ce mariage :

1.° Charles-Paul-Sigismond, qui suit :
2.° Anne-François-Frédéric, mort âgé de deux ans.

XXIV. Charles-Paul-Sigismond DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, duc de Châtillon et de Bouteville, puis duc de Luxembourg; lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des provinces du Maine et du Perche; a épousé, 1.° le 3 juillet 1713, Anne-Catherine-Eléonore le Tellier de Barbesieux, morte le 21 octobre 1716; 2.° le 19 avril 1717, Anne-Angélique de Harlus de Vertilly.

De ce dernier mariage :

1.° Charles-Anne-Sigismond, qui suit;
2.° Louis-Victoire, chevalier de Malte, mort en 1725;
3.° Marie-Renée, née le 18 juin 1726.

XXV. Charles-Anne-Sigismond DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, duc de Châtillon, puis duc d'Olonne, maréchal de-camp, mort le 21 juillet 1777, avait épousé, 1.° le 22 octobre 1734, Marie-Etiennette de Bullion-Fervaques, morte le 9 octobre 1749; 2.° le 2 juin 1753, Agnès Miotte de Ravannes, veuve du marquis de la Rochefoucaud-Bayers; 3.° en décembre 1762, Marie-Jeanne-Thérèse de l'Espinay-Marteville, veuve du comte de Luxe. Du premier lit vinrent :

1.° Anne-Charles-Sigismond, dont l'article suit;
2.° Anne-Paul-Emmanuel-Sigismond, appelé le *chevalier de Montmorency-Luxembourg*, puis *prince de Luxembourg*, né le 8 décembre 1742, a fait ses premières armes dans la marine, et commandait en 1763, la frégate la *Topase*. Il obtint la charge de capitaine de la seconde compagnie des gardes du corps, sur la démission du prince de Tingri, et fut créé maréchal-de-camp, le premier janvier 1784;
3.° Bonne-Marie-Félicité, mariée, le 23 janvier 1754, à Armand-Louis, marquis de Serent-Kersili, maréchal-de-camp, gouverneur du duc d'Angoulême.

XXVI. Anne-Charles-Sigismond DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, appelé *marquis de Royan*, puis *duc de Piney-Luxembourg*, pair et premier baron chrétien de France, lieutenant-général des armées du roi, le 12 décembre 1784, a épousé, le 9 avril 1771, Madeleine-Su-

sanne-Adélaïde de Voyer d'Argenson de Paulmy, grand-croix de l'ordre de Malte, première dame du palais de la reine, en 1774. De ce mariage :

1.° Anne-Henri-René-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, appelé *duc de Châtillon*, né le 16 février 1772, mort; avait épousé N..... de Lannoy dont il n'eut pas de postérité;

2.° Charles-Emmanuel-Sigismond, chevalier de Malte, *duc de Luxembourg*, aujourd'hui capitaine des gardes-du-corps du roi, est né le 27 juin 1774;

3.° Bonne-Charlotte-Renée-Adélaïde, mariée le 14 mai 1788, à Anne-Pierre-Adrien de Montmorency-Laval;

4.° Marie-Madeleine-Charlotte-Henriette-Emilie, née le 13 avril 1778.

Branche de Montmorency, princes de Tingry.

XXIII. Christian-Louis DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, prince de Tingri, souverain de Luxe, était le quatrième fils de l'illustre maréchal de Luxembourg. Voyez, page 293. Il se signala dans les guerres d'Italie, d'Espagne et de Flandres, jeta du secours dans Lille, en 1708, et commanda l'arrière-garde à la bataille de Malplaquet; il fut fait maréchal de France, en 1734, et mourut le 23 novembre 1746. Il avait épousé, le 7 décembre 1711, Louise-Madeleine de Harlay-de-Beaumont, de laquelle il eut :

1.° Charles-François-Christian, qui suit;

2.° Joseph-Maurice-Annibal, comte de Luxe, appelé le *comte de Montmorency*, lieutenant-général des armées du roi, mort en septembre 1762, avait épousé : 1.° le 12 juin 1741, Françoise-Thérèse-Martine le Pelletier de Rosambo, morte le 15 décembre 1752; 2.° Marie-Jeanne-Thérèse de l'Espinay-de-Marteville, de laquelle il n'y a pas eu d'enfants; elle s'est remariée à Charles-Anne-Sigismond de Montmorency, duc d'Olonne. Du premier lit, il a laissé : Marie-Louise-Mauricette, mariée le 30 décembre 1764, à Anne-Alexandre Marie-Sulpice-Joseph de Montmorency, duc de Laval;

3.° Eléonore-Marie, qui a épousé, en 1729, le duc de Tresmes. Elle mourut le 3 juillet 1755;

4.° Marie-Louise-Cunégonde, mariée le 18 mai 1736;

à Louis-Ferdinand-Joseph de Croy, duc d'Havré, prince d'Empire et grand d'Espagne. Elle mourut le 18 avril 1764.

XXIV. Charles-François-Christian DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, prince de Tingri, duc héréditaire par brevet, du 7 février 1765, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Flandres et de Hainault, capitaine des gardes du corps du roi, le 27 mai 1764, a épousé : 1.° le 9 octobre 1730, Anne-Sabine Olivier de Senozan, marquise de la Rivière, morte le 29 septembre 1741 ; 2.° le 19 décembre 1752, Louise-Madeleine de Fay, fille du maréchal de la Tour-Maubourg, morte le 15 septembre 1754; 3.° le 11 février 1765, Eléonore-Joseph-Pulcherie des Laurens, qui a été présentée le 3 mars de la même année, et a pris tabouret chez la reine.

Enfants du premier lit :

1.° N...., mort jeune;
2.° Louise-Françoise-Pauline, mariée le 17 février 1752, à Anne-François, duc de Montmorency-Luxembourg ; 2.° le 14 avril 1764, à Louis-François-Joseph, comte de Montmorency-Logny.

Enfants du troisième lit :

XXV. Anne-Christian DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, duc de Beaumont, pair de France, prince de Tingri; né le 22 juin 1767, a épousé, le 21 janvier 1787, Anne-Louise-Marie de Bec-de-Lièvre de Cany, de laquelle il a :

1.° Edouard de Montmorency, né en 1802 :
2.° Hervé, né en 1804 :
3.° Albertine, née en 1789, mariée au comte de Bethune Sully ;
4.° Elianne, née en 1792.

Branche de Montmorenci-Wastines, princes de Robecque, marquis de Morbecque, grands d'Espagne.

XVII. Ogier DE MONTMORENCY-WASTINES, second fils de Louis de Montmorency-Fosseux et de Marguerite de Wastines, dont il a été parlé, page 285, fonda en Artois une branche qui prit le nom distinctif de Wastines, et mourut le 14 septembre 1523. Il avait épousé, le 6 avril 1486, Anne de Vendegies-Ruenne, de laquelle il eut :

1.° Jean Ier, qui suit ;
2.° Roland, mort sans alliance en 1517 ;
3.° François, mort jeune ;
4.° Marguerite, mariée à Adrien de Waudricourt et de Nampon ;
5.° Louise, née le 24 octobre 1491 ;
6.° Jeanne, religieuse à Ghillenghiem.

XVIII. Jean DE MONTMORENCY-WASTINES, Ier du nom, premier échanson de Philippe II, archiduc d'Autriche, puis roi d'Espagne, mourut en 1538. Sa devise était : *Trop sommes de Montmorency*. Il avait épousé, le 28 janvier 1518, Anne de Blois, morte le 9 février 1558. De ce mariage :

1.° François, qui suit ;
2.° Jeanne, mariée, le 5 juin 1538, à Antoine de Montigny-Noyelles ;
3.° Anne, mariée, le 1er octobre 1550, à Nicolas de la Haulle, seigneur de Grémauville ;
4.° Marie, religieuse à Lille, morte en 1605 ;
5.° Michelle, mariée à Jacques de Baudain de Mauville.

XIX. François DE MONTMORENCY-WASTINES, gouverneur des villes de Lille, Douai et Orchies, pendant les troubles des Pays-Bas, devint l'aîné de sa maison en Flandres, par la mort de Floris de Montmorency, baron de Montigni, et en reprit les armes pleines. Il mourut en 1594, après avoir épousé : 1.° le 10 avril 1550, Hélène Villain de Rassenghien ; 2.° Jacqueline de Recourt.

Du premier lit vinrent :

1.° Maximilien, mort jeune ;
2.° Louis, qui suit ;
3.° Nicolas de Montmorency, seigneur de Vendegies et d'Esterre, chef des finances des archiducs gouverneurs des Pays-Bas, et leur conseiller d'état ; fit ériger le comté d'Esterre le 8 août 1611, et mourut sans enfants d'Anne de Croy-Sempy, qu'il avait épousée en 1589 ;
4.° Jean, mort chartreux à Louvain en 1596 ;
5.° Philippe, mariée, le 31 mars 1586, à Adrien de Gomiecourt ;

6.°, 7.° et 8.° Anne, religieuse, et deux filles mortes jeunes.

XX. Louis DE MONTMORENCY-WASTINES, seigneur de Beuvri, fut tué à l'armée près d'Ostende, le 30 mars 1585. Il avait épousé, le 31 juillet 1577, Jeanne de Saint-Omer-Morbecque-Robecque, de laquelle il laissa :

1.° François, jésuite et fondateur du collége d'Aire ;
2.° Antoine, bénédictin, abbé de Saint-André de Cateau-Cambresis, mort en 1635 ;
3.° Floris, aussi jésuite, et célèbre par les services qu'il rendit à son ordre ;
4.° Jean II, dont l'article suit ;
5.° Marie, chanoinesse de Mons ;
6.° Hélène, mariée, en 1609, à Richard de Mérode d'Ognies, morte le 11 mars 1613.

XXI. Jean DE MONTMORENCY-WASTINES, II° du nom, créé prince de Robecque, comte d'Esterre et de Morbecque, etc., chevalier de la Toison d'Or, ambassadeur extraordinaire en Espagne en 1630, mourut à Malines le 14 octobre 1631. Il avait épousé Madeleine du Lens, de laquelle il eut :

1.° et 6.° Six fils morts jeunes, ou tués à l'armée :
7.° Eugène, qui suit ;
8.° Hélène, mariée à Engilbert d'Immersel, vicomte d'Alost ;
9.° Marie-Françoise, mariée, le 15 mars 1633, à Jean de Tserclaës, comte de Tilly ;
10.° Marie-Isabelle, mariée : 1.° à Charles de Brandenbourg, vicomte d'Uclais ; 2.° à N.... d'Immersel, vicomte d'Alost :
11.°, 12.° et 13.° Trois filles, mortes jeunes.

XXII. Eugène DE MONTMORENCY, prince de Robecque, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, commandait dans Saint-Omer lorsque cette place fut prise par les Français en 1677 ; il mourut en janvier 1683. Il avait épousé, en 1649, Marguerite-Alexandrine de Ligne-Aremberg, morte en 1651. De ce mariage :

1.° Philippe-Marie, qui suit ;
2.° Jean-Philippe-Dominique, comte d'Esterre, mort en 1686 ;

3.° Isabelle, mariée à Philippe-Charles Spinola, morte en 1671;

4.° Claire.

XXIII. Philippe-Marie DE MONTMORENCY, prince de Robecque, quitta le service d'Espagne en 1678 pour passer à celui de France, et mourut dans l'armée de Savoie en 1691. Il avait épousé Marie-Philippe de Croy-Solre, de laquelle il laissa :

1.° Charles de Montmorency, prince de Robecque, qui servit avec distinction dans les guerres d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne; fut créé grand d'Espagne de la première classe en avril 1713. Il mourut en septembre 1716, sans laisser d'enfants d'Isabelle-Alexandrine de Croy-Solre, qu'il avait épousée le 12 janvier 1714;

2. Anne-Auguste, qui suit;

3.° Isabelle-Eugénie, religieuse.

XXIV. Anne Auguste DE MONTMORENCY, devenu prince de Robecque et grand d'Espagne par la mort sans enfants de son frère aîné, servit avec éclat dans les guerres d'Italie, fut fait chevalier de la Toison d'Or, puis lieutenant-général des armées du roi le 31 mars 1720, majordome de la maison de la reine d'Espagne en 1725. Il mourut à Lille le 27 octobre 1745, et avait épousé, le 23 décembre 1722, Catherine-Félicité du Bellay, morte en 1727, dame du palais de la reine. De ce mariage:

1.° Anne-Louis-Alexandre, qui suit;

2.° Louis-Anne-Alexandre, dit *le marquis de Morbecque*, colonel du régiment d'infanterie de l'Ile de France, puis lieutenant-général des armées du roi le 15 décembre 1781, propriétaire du majorat et de la Grandesse des princes de Tserclaës-Tilly, mort sans alliance à Leer dans la Frise orientale, le 16 février 1795;

3.° Madeleine-Françoise-Anne-Félicité-Isabelle, religieuse à la Ville-l'Evêque, morte prieure le 22 février 1782.

XXV. Anne-Louis-Alexandre DE MONTMORENCY, prince de Robecque, premier baron chrétien de France, grand d'Espagne de la première classe, marquis de Morbecque,

comte du Saint-Empire romain, etc., etc., lieutenant-général des armées du roi le 25 juillet 1762, commandant en chef dans les provinces de Flandres, Hainaut et Cambresis, en 1777, mort le 12 octobre 1813, avait épousé, 1.° le 26 février 1745, Anne-Marie de Montmorency-Luxembourg, morte le 4 juillet 1760 : la branche est éteinte, n'ayant pas laissé de postérité; 2.° le 3 mai 1761, Alexandrine-Emilie de la Rochefoucaud-Estissac, morte le 29 janvier 1814.

Première branche de Montmorency-Laval.

IX. Gui DE MONTMORENCY-LAVAL, Ier du nom, quatrième fils du connétable Mathieu de Montmorency, IIe du nom, et d'Emme de Laval, succéda en 1265, dans la terre de *Laval*, et fonda la branche qui a porté le nom distinctif de *Montmorency-Laval*; il signala sa valeur dans la guerre que le pape Urbain IV fit déclarer à Mainfroi, usurpateur du royaume de Naples, en 1266. Il mourut en 1267, et avait épousé, 1.° en 1239, Philippe de Vitré, morte le 16 septembre 1254; 2.° en 1255, Thomasse de Mathefelon :

Du premier lit vinrent :

1.° Gui II, qui suit;

2.° Catherine, mariée en 1265, à Hervé, vicomte de Léon :

3.° Emmette, morte sans alliance, en 1287;

Du second lit vinrent :

4.° Mathieu, qui mourut sans alliance;

Branche de Montmorency-Laval-Attichi.

5.° Bouchard, qui fonda avec Béatrix d'Erquéri, la branche des seigneurs d'*Attichi*, qui s'éteignit, en 1408;

6.° Gui de Laval, évêque de Cornouailles, en 1324, puis du Mans en 1326; mort le 7 avril 1338;

7.° Guillaume, vivant en 1323.

X. Gui DE MONTMORENCY-LAVAL, IIe du nom, accom-

pagna saint Louis dans son expédition d'Afrique, en 1270, et prit une part active aux guerres de son temps ; il mourut le 22 août de l'an 1295. Il avait épousé, 1.° Isabeau de Beaumont; 2.° en 1386, Jeanne de Brienne.

Du premier lit vinrent:

1.° Gui III, qui suit;
2.° Guillaume, seigneur de Pacy, mort en 1283;

Du second lit:

Branches de Châtillon, et de Loué-Brée-Nesle.

3.° André de Montmorency-Laval, qui fonda la branche de *Châtillon*, laquelle donna origine à celle de *Loué-Brée-Nesle*, qui continua dans la suite la branche de Montmorency-Laval, et donna lieu à plusieurs autres rameaux qui seront rapportés à leur place. L'article d'André se répétera page 304.
4.° Gui, qui ne laissa point de postérité de Jeanne de Chemillé;
5.° Louis, seigneur d'Aubigné, vivant en 1323, et mort sans postérité;
6.° Thibaut, tué à la bataille de Poitiers, en 1356;
7.° Mathieu, mort sans lignée;
8.° Philippe, mariée à Guillaume de Rochefort-d'Acérac;
9.° Agnès, abbesse de Maubuisson, en 1292;
10.° Catherine, religieuse à Estival.

XI. Gui DE MONTMORENCY-LAVAL, IIIe du nom, se distingua dans les guerres de son temps, et surtout à la bataille de Mons-en-Puelle, en 1304. Il mourut en 1333. Il avait épousé Béatrix de Gavre, morte en 1316.

De ce mariage:

1.° Gui IV, qui suit:
2.° Rases de Laval, qui eut son partage en Flandres, et épousa l'héritière de Fauquembergue; il vivait en 1348;
3.° Pierre, évêque de Rennes, mort le 11 janvier 1357.

Branche des seigneurs de Pacy.

4.° Jean de Montmorency-Laval, qui avec Aliénor le Bigot, sa deuxième femme, fonda la branche de *Pacy*, éteinte en 1396.

Branche des seigneurs de Chalouyau-Raiz-Lasuze.

5.° Foulques de Montmorency-Laval, qui avec Jeanne de Chabot, fonde la branche de Chalouyau-Raiz-Lasuze, éteinte en 1474. Elle a fourni un maréchal de France;
6.° Isabeau de Laval, qui épousa Jean, sire de Loheac; elle mourut en 1322;
7.° Catherine, qui épousa Gerard Chabot, seigneur de Retz;
8.° Jeanne, religieuse à Saint-Georges de Rennes.

XII. Gui DE MONTMORENCY-LAVAL, IVe du nom, servit avec éclat dans les guerres de Flandres sous Philippe de Valois, et épousa en 1341, le parti de Charles de Blois, contre Jean de Montfort, pour la succession au duché de Bretagne. Il fut tué à la bataille de Roche-Derien, le 18 juin 1347, après avoir vu deux fois la victoire s'échapper de ses mains. Il avait épousé: 1.° en 1313, Jeanne de Chemillé, morte en 1314; 2.° en 1314, Béatrix de Bretagne, qui mourut en 1384.

De ce dernier mariage vinrent:

1.° Gui V, dont l'article suit;
2.° Jean, qui prit après la mort de son frère le nom de Gui, et dont l'article vient après;
3.° Catherine, qui épousa le connétable Olivier de Clisson.

XIII. Gui DE MONTMORENCY-LAVAL, V^e du nom, avait été fait prisonnier à la bataille de Roche-Derien, et racheté par sa mère. Il mourut le 22 septembre 1348, sans laisser de postérité, d'Isabeau de Craon, qu'il avait épousée, le 11 mars 1338.

XIII. Gui DE MONTMORENCY-LAVAL, VIe du nom, connu auparavant sous le nom de Jean, était frère du précédent; il s'attacha à la personne de Jean V, duc de Bretagne, et contribua beaucoup à le réconcilier avec le roi

Charles V, et fut un des garants du traité de Guerande conclu le 15 janvier 1381. Il fonda en 1397, les cordeliers de Laval, et mourut le 24 avril 1412. Il avait épousé : 1.° en 1348, Louise de Châteaubriant ; 2.° le 28 mai 1384, Jeanne de Laval-Châtillon, qui mourut le 27 décembre 1433. Elle était veuve du connétable du Guesclin.

De ce dernier mariage vinrent :

1.° Gui VII, qui ne succéda à son père que pour une année, étant mort en 1413, d'une chute qu'il avait faite en jouant à la paume ;

2.° Anne de Montmorency-Laval, qui épousa le 22 janvier 1404, Jean de Montfort, sire de Kergolay. Un des articles du contrat de mariage était que, Jean de Montfort prendrait les nom, cri, et armes de Laval, ce qui eut lieu. Ainsi la succession des Montmorency-Laval passa dans la maison de Montfort.

Deuxième branche de Montmorency-Laval dite auparavant *de Châtillon en Vendelais, Loué, Brée et Lezay, d'où sont sortis sept rameaux.*

XI. André DE MONTMORENCY-LAVAL, Ier du nom, troisième fils de Gui II, et de Jeanne de Brienne, dont il a été question, page 302, fonda une branche distinctive qui prit le nom de *Châtillon en Vendelais.* Il épousa Eustache de Bauçay, de laquelle il eut :

1.° Jean de Laval, seigneur de Châtillon, mort en 1398, ne laissant d'Isabeau de Tinteniac, son épouse, que Jeanne de Laval-Châtillon, mariée, 1.° au connétable Bertrand du Guesclin ; 2.° en 1384, à Gui de Montmorency-Laval, VIe du nom, dont il est question ci-dessus ;

2.° Gui VIII, qui suit ;

3.° Marie, qui épousa Jacques de Surgères ;

4.° Jeanne, mariée à Guillaume Felleton, chevalier anglais ;

5.° Alix, mariée à Gui de Parthenai.

XII. Gui MONTMORENCY-LAVAL, VIIIe du nom, fut seigneur de Loué et de Brée, noms que prit la branche qu'il fonda. Il mourut le 7 juin 1386. Il avait épousé,

Jeanne de Pommereux - Saint - Aubin, de laquelle il laissa :

1.° Jean de Laval, qui mourut sans enfants, 1.° de Marie de Beaupréau ; 3.° de Mahaut le Vayer ;

2.° Thibault, dont l'article suit ;

3.° Gui de Laval, mort en 1450, sans lignée de : 1°. Marguerite Mâchefer de Montejan ; 2°. Catherine Turpin de Crissé-Viher, qu'il avait épousée en 1421.

XIII. Thibaut de MONTMORENCY-LAVAL, Ier du nom, seigneur de Loué et de Brée, fut chambellan du roi Charles VI, et mourut vers 1432 ; il avait épousé Jeanne de Maillé-Brezé, de laquelle il laissa :

1.° Gui IX, qui suit ;

Branche de Bois-Dauphin.

2.° Thibaut, qui avec Anne de Maimbier, fonda la branche de *Bois - Dauphin*, qui s'éteignit en 1661, après avoir fourni un maréchal de France, chevalier de l'ordre du roi ;

3.° Jean, vivant en 1485 ; il épousa Françoise des Hayes-Gascelin, de laquelle il eut : 1.° Louis qui testa, le 8 mars 1494, et fut marié en premières noces, à Renée Sanglier de Bois-Rogues, le 26 avril 1485, et en secondes noces à Anne Acarie ; il n'eut point d'enfants ; 2.° Jeanne, mariée en premières noces à Pierre Herisson du Plessis-Bernard, et en secondes noces, le 24 avril 1485, à Joachim Sanglier de Bois-Rogues : 3.° Françoise, mariée à Edmond de Bueil, baron de Marmandes ; 4° Guyonne, mariée le 25 janvier 1489, à François du Plessis-Richelieu;

4.° Anne, mariée à Gui Turpin de Crissé;

5.° Jeanne, femme de Guillaume III, seigneur de Courceliers ;

6.° Marie, épouse de Pierre de Champagne-Parcé, chevalier de l'ordre du Croissant.

XIV. Gui DE MONTMORENCY - LAVAL, IXe du nom, seigneur de Loué, Brée et Montsabert, chevalier de l'ordre du Croissant, chambellan du roi de France Charles VII, puis grand-veneur et grand-chambellan de René d'Anjou,

roi de Sicile; mourut le 29 décembre 1484. Il avait épousé, Charlotte de Sainte-Maure de Benaon-Nesle, morte le 30 août 1485. De ce mariage vinrent :

1.° André, mort sans alliance, avant son père ;
2.° Gilles de Laval, évêque de Séez, en 1478, mort en 1501 ;
3.° Pierre Ier, qui suit ;

Branches de la Faigne et de Tartigni.

4.° René de Laval, qui avec Antoinette de Havart, fonda la branche de la Faigne, éteinte en 1547, et qui donna lieu à celle de Tartigni ;
5.° François, mort en 1538, sans postérité ; il avait été marié : 1.° à Catherine de Batarnay; 2.° à Marie de Ronssart ;
6.° Marie, qui épousa, en 1459, Jean de Daillon du Lude;
7.° Jeanne-Louise, mariée : 1.° à Jean-Louis de Bouliers, vicomte de Démont ; 2.° le 4 novembre 1479, à Gilles Tigeon ;
8.° Hardouine, mariée à Jacques de Beauvau ;
9.° N..., mariée à Olivier de la Noue ;
10.° Jeanne, abbesse d'Estival.

XV. Pierre DE MONTMORENCY-LAVAL, Ier du nom, seigneur de Loué et de Marcillé, fut un des trente-neuf députés aux états du royaume, assemblés à Nantes, le 15 janvier 1498, pour ratifier la paix avec l'Angleterre. Il mourut le 18 octobre 1528. Il avait épousé Philippe de Beaumont, dame de Bressuire et de Lezai, morte en 1525. Il laissa d'elle :

Suite de la branche de Loué-Nesle :

1.° Gilles de Laval, qui continua, avec Françoise de Maillé sa femme, la branche des seigneurs de Loué, devenus marquis de Nesle, laquelle s'éteignit en 1590.

Branche de Lezai :

2.° Gui X, qui suit ;
3.° François, abbé de Clermont ;

4.° Marquise, mariée, le 29 août 1496, à René du Bellay;

5.° Hardouine, femme d'Edmond de Fonseques, baron de Surgeres.

XVI. Gui DE MONTMORENCY-LAVAL, X^e du nom, donna lieu à la branche de Lezai; suivit François Ier dans ses guerres d'Italie, et fut fait prisonnier à la bataille de Pavie en 1525. Il avait épousé Claude de la Jaille de la Roche-Talbot, et en eut :

1.° Pierre II, qui suit;

2.° Françoise, mariée à Nicolas de Champagne, comte de la Suze, mort en 1567;

3.° Philippe, religieuse à Laval;

4.° Renée, religieuse à Bourges.

XVII. Pierre DE MONTMORENCY-LAVAL, IIe du nom, seigneur de Lezai, fut fait prisonnier par les Huguenots le 15 juillet 1550. Il mourut au mois de mai 1582, après avoir épousé Jacqueline de Clerembault de la Plesse, de laquelle il eut :

1.° Pierre III, qui suit;

2.° Gui, mort jeune;

3.° Renée, mariée, le 20 novembre 1575, à René de Bouillé, chevalier des ordres du roi;

3.° Claude, mariée, le 15 février 1582, à René Gillier de Puygarreau;

5.° et 6.° Catherine et Guionne, mortes jeunes.

XVIII. Pierre DE MONTMORENCY-LAVAL, IIIe du nom, seigneur de Lezai, conseiller d'état, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, servit dans les guerres d'Italie, puis au siége d'Anvers, en 1585; à la bataille de Coutras, en 1587, et dans toutes les expéditions militaires qui précédèrent la paix de Vervins. Il mourut le 25 mai 1623. Il avait épousé, le 11 mars 1592, Isabeau de Rochechouart-Mortemart, de laquelle il eut :

1.° Hilaire, dit *le marquis de Laval-Lezai*, qui servit avec distinction dans les guerres de son temps. Il mourut le 12 février 1670, sans enfants de Françoise du Puy-du-Fou, qui mourut en 1686, après s'être remariée à Charles de Baudeau-Parabère;

2.° Gui-Urbain, qui suit;

3.° Gaspard, mort jeune;
4.° Jeanne-Jacqueline, qui épousa Honorat d'Acigné;
5.°, 6.°, 7.° Justine, Catherine et Gabrielle, religieuses.

XIX. Gui-Urbain DE MONTMORENCY-LAVAL, marquis de Laval-Lezai, chevalier de l'ordre du roi, conseiller au conseil d'état et privé, mort en 1664, avait épousé, le 22 octobre 1655, Françoise de Sesmaisons, qui mourut au mois de mai 1685, et de laquelle il laissa :

1.° Pierre IV, qui suit;
2.° Hilaire, dit d'abord l'*abbé de Laval*, puis le marquis de la Plesse, mort sans alliance, le 23 avril 1716;
3.° Gui, chevalier de Malte, mort jeune;
4.° Marie-Louise, fille d'honneur de madame la dauphine, mariée, le 20 mai 1683, à Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure, pair et maréchal de France;
5.° Françoise, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, morte en 1726.

XX. Pierre DE MONTMORENCY-LAVAL, IV° du nom, marquis de Laval-Lezai, premier baron de la Marche, lieutenant-général pour le roi en la haute et basse-Marche, en 1681, qui mourut en 1687. Il avait épousé, en 1681, Marie-Thérèse-Françoise de Salignac-la-Motte-Fénélon, qui mourut en 1724, et de laquelle il eut :

1.° N.... mort jeune;
2.° Gui-André, qui suit;
3.° Marie-Françoise, morte jeune.

XXI. Gui-André DE MONTMORENCY-LAVAL, marquis de Lezai, premier baron de la Marche, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, fut blessé en 1713, au siége de Fribourg, d'un coup de mousquet qui lui perça les deux joues. Il mourut le 7 mars 1745, et avait épousé Marie-Anne de Turmenies-de-Nointel, veuve du marquis de la Rochefoucaud-Bayers, morte le 17 novembre 1756. De ce mariage vinrent :

1.° Gui-André-Pierre, qui suit;
2.° Louis-Joseph de Montmorency-Laval, évêque d'Orléans, le 10 février 1754, de Condom, en 1757,

puis de Metz, en 1760, désigné cardinal par le roi de France, en 1779, puis grand-aumônier de France, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1786 ;

3.° Guionne-Marie-Christine, mariée, le 24 décembre 1746, à Henry-François, marquis de Grave, mestre-de-camp de cavalerie ;

4.° Marie-Anne, mariée à Hyacinthe-François de Loos-Corswaren.

XXII. Gui-André-Pierre DE MONTMORENCY-LAVAL, duc de Laval-Montmorency, premier baron de la province de la Marche, marquis de Lezai, lieutenant-général des armées du roi, le 17 décembre 1759, gouverneur du pays d'Aunis, en 1771; signala sa valeur et ses talents militaires, dans la guerre de Flandres; puis, en 1746, à la bataille de Rocoux, où il commandait une brigade qui chassa les ennemis du village de ce nom; ce qui décida de la victoire. Il fut de l'expédition de Minorque, et commandait la tranchée la nuit que le fort Saint-Philippe fut emporté d'assaut. Le roi, en considération de ses services et de l'illustration de sa maison, l'éleva à la dignité de duc héréditaire, par lettres-patentes du mois d'octobre 1758. Ayant concouru à la conquête de l'électorat d'Hanovre, en 1757, et combattu à Crevelt et à Minden, il fut honoré du bâton de maréchal de France, le 13 juin 1783. Il avait été gouverneur de Compiègne et avait épousé, le 29 décembre 1740, Jacqueline-Hortense de Bullion-Fervaques, sœur des duchesses de Beauvilliers et d'Olonne. Elle avait obtenu les entrées de la chambre du roi le 1er août 1772. De ce mariage sont issus :

1.° Gui-André-Marie-Joseph, comte de Laval, mort de la petite vérole à Eimbeck, le 13 novembre 1761. Il avait épousé Anne-Céleste-Françoise Jacquier-de-Vieuxmaison, morte quelques mois après son mariage, âgée de quinze ans ;

2.° Anne-Alexandre-Sulpice-Joseph, dont l'article suit ;

3.° Mathieu-Paul-Louis de Montmorency-Laval, né le 5 août 1748 appelé le vicomte de Laval, puis le comte de Montmorency, colonel du régiment d'Auvergne infanterie, puis brigadier des armées du roi en 1784, gouverneur de Compiègne, mort le 27 décembre 1809. Il avait épousé, le 29 décembre 1765, Ca-

therine-Jeanne Tavernier-de-Boullongne, qui fut présentée le 23 février 1766. De ce mariage :

a. Mathieu-Joseph-Félicité, vicomte de Montmorency né le 20 juillet 1767, gouverneur de Compiègne, aide-de-camp de son altesse royale MONSIEUR, frère du roi, chevalier d'honneur de MADAME, duchesse d'Augoulême, et administrateur des hospices et établissements de bienfaisance de Paris, a épousé, le 12 août 1788, Pauline-Hortense d'Albert de Luynes, née le 2 août 1774. De ce mariage : 1.° Elisabeth de Montmorency, mariée à M. de la Rochefoucault d'Houdauville, officier des mousquetaires noirs.

b. Anne-Pierre de Montmorency-Laval, né le 6 avril 1769, mort victime d'un jugement révolutionnaire, le 17 juin 1794.

4.° Louis-Hilaire-Emmanuel, appelé *l'abbé de Laval*, mort âgé de 10 dix ans, en 1760;

5.° Anne-Silvain, mort jeune;

6.° Guionne-Hortense, morte jeune:

7.° Guionne-Joséphine-Elisabeth, mariée, le 19 avril 1768, à Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert de Luynes, mestre-de camp-général des dragons, duc de Chevreuse, pair de France.

XXIII. Anne-Alexandre-Marie-Sulpice Joseph DE MONTMORENCY-LAVAL, duc de Laval, né le 22 janvier 1747, maréchal de camp en 1784, aujourd'hui lieutenant-général des armées du roi, et cordon rouge, a épousé, le 30 décembre 1764, Marie-Louise-Mauricette de Montmorency-Luxembourg, présentée le 16 février 1766. De ce mariage :

1.° Guy-Marie-Anne-Louis de Montmorency, marquis de Laval, capitaine au régiment du roi, dragons, mort le 12 février 1786, sans postérité, de Pauline-Renée-Sophie Voyer-de-Paulmy-d'Argenson, qu'il avait épousée le 28 mai 1784;

2.° Anne-Pierre-Adrien de Montmorency-Laval, prince de Montmorency, aujourd'hui ambassadeur en Espagne, est né le 29 octobre 1768. Il a épousé, le 14 mai 1788, Bonne-Charlotte-Renée-Adélaïde de Montmorency-Luxembourg. De ce mariage :

a. Gui-Anne-Marie Louis-Henri-Adalric de Montmorency-Laval, garde-du-corps du roi en 1814;
b. Charlotte;
c. Marguerite;

3.° Achille-Jean-Louis de Montmorency-Laval, né le 25 juin 1772, chevalier de Malte de minorité, le 18 mai 1782, mort le 13 septembre 1793, de la blessure qu'il reçut à la défense du camp retranché de Bundenthal, servant dans l'armée de monseigneur le prince de Condé;

4.° Eugène de Montmorency-Laval, appelé *le marquis de Montmorenci*, né le 20 juillet 1773, a fait, ainsi que son frère Achille dont il vient d'être question, les campagnes de 1793, 1794 et 1795, dans l'armée des princes. Il est aujourd'hui maréchal des camps et armées du roi, a épousé N..... de Béthune-Sully veuve du comte de Charost, sans enfants.

Troisième branche de Montmorency-Laval, dite de la Faigne, puis de Tartigni, appelée à la succession du duché de Laval.

XV. René DE MONTMORENCY-LAVAL, Ier du nom, quatrième fils de Gui IX, et de Charlotte de Sainte-Maure, voyez page 306, fonda la branche dite de *la Faigne*, avec Antoinette de Havart de Dreux, et mourut en 1498. De ce mariage :

XVI. René DE MONTMORENCY-LAVAL, IIe du nom, seigneur de la *Faigne*, qui se trouva à la bataille de Marignan, en 1515, et mourut en 1532. Il avait épousé Marie de Bussu-Tartigni-Auvilliers, morte en 1572. De ce mariage :

1.° Louis qui mourut en 1547, laissant d'Aliénor de Castillio de Bauçai-Mathefelon, Louise de Montmorency-Laval la Faigne, mariée: 1.° le 27 septembre 1566, à François Chasteignier de la Rochepozai; 2.° le 24 février 1584, à Pierre de Montmorency-Lauresse;

2.° Hugues Ier, qui suit :

3.° Jacques dit l'aîné, né en 1526, qni épousa Marie de Villiers, dame de Lestang; il mourut sans enfants en 1579;

Branche d'Auvilliers

4.° Jacques, dit le jeune, qui fonda, avec Marguerite de Mézières qu'il avait épousée le 22 janvier 1554, la branche d'Auvilliers, qui s'éteignit dans la personne de René son fils;

5.° Françoise, mariée : 1.° à Georges de Casenove, seigneur de Gaillarbois ; 2.° à Gabriel de Saint-Perier de Maupertuis ;

6.° Jacqueline, mariée : 1.° à Jean Fourateau ; 2.° à Jean de Gellain Saint-Mard.

7.° Madeleine, épouse de Pierre de Normanville, chevalier de l'ordre du roi.

XVII. Hugues DE MONTMORENCY-LAVAL, Ier du nom, seigneur de *Tartigni*, mort vers 1575, avait épousé, le 29 septembre 1547, Marie de Mézières de Montbaudri, de laquelle entre autres enfants il laissa :

XVIII. Jean DE MONTMORENCY-LAVAL, Ier du nom, seigneur de *Tartigni*, qui épousa, le 18 février 1577, Claude de Prunelé d'Esneval, de laquelle il laissa :

1.° Gabriel Ier, qui suit ;

2.° Charles, mort jeune, le 2 février 1606.

Branche de Montigni.

3.° Hugues, qui fonda avec Michelle Pericard de Saint-Etienne, la branche de *Montigni* qui est éteinte. Leur fils Jean-Louis fut père entre autres enfants, de Joseph de Laval-Montmorency-Montigni, grand-bailli de Malte, mort à Paris, le 16 novembre 1748 ;

4.° Albert chevalier de Malte, mort en 1611 ;

5.° Madeleine, femme de Christophe le Comte-Nonant.

6.° Hélène, mariée à François Moreau de la Possonnière ;

7.° Elisabeth, mariée à Pierre Deshayes d'Espinay ;

8.° et 9.° Marie et Suzanne, religieuses.

XVIII. Gabriel DE MONTMORENCY-LAVAL, Ier du nom, seigneur de *Tartigni*, gentilhomme de la chambre du roi, mourut le 14 mai 1664 ; il avait épousé, le 14 décembre 1609, Anne Viole d'Athis, de laquelle il laissa :

1.° Thomas Ier, qui suit ;
2.° Jean, tué en duel à l'âge de 25 ans, sans alliance;
3.° François, commandeur de Malte ;
4.° Robert, aussi commandeur de Malte, bailli de la Morée, mort en 1692 ;
5.° Charlotte, mariée le 16 novembre 1632, à Guillaume Osmont ;
6.° Jeanne, religieuse à la Chaise-Dieu.

XIX. Thomas DE MONTMORENCY-LAVAL, Ier du nom, seigneur de *Tartigni*, fut assassiné le 27 février 1651, par son valet de chambre, qui fut pendu ; il avait épousé le 1er février 1636, Louise de Vallée du Pescherai, de laquelle il eut :

1.° Charles, qui continua la branche, et mourut en 1709 ; il avait épousé, le 19 mars 1668, Louise Monsnier de Rubelles, de laquelle entre autres enfants il laissa : Claude-Charles, dit le *marquis de Laval*, chevalier d'honneur de S. A. S. madame la duchesse d'Orléans, régente ; lequel mourut en 1743, après avoir épousé, le 29 juillet 1699, Marie-Thérèse d'Hautefort, morte le 1er avril 1753 ; de ce mariage vinrent : 1° Gui-Louis-Charles, appelé le *marquis de Laval*, mestre de camp de cavalerie, et chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans régente ; il ne laissa de son mariage avec Adélaïde-Louise-Salbigoton d'Espinai, que Louise-Adélaïde-Philippine, née en 1731, laquelle se fit religieuse à la Ville l'Evêque, à Paris, en 1757 ; 2.° Marie-Louise-Augustine, mariée le 19 décembre 1726, à Louis-Antoine Crozat, baron de Thiers, lieutenant-général des armées du roi ; elle est morte le 23 août 1770.
2.° Gabriel II, dont l'article suit ;
3.° Henri, dit le chevalier de Tartigni, mort sans alliance ;
4.° Etienne, ecclésiastique ;
5.° et 6.° Louise, religieuse ; et Catherine-Louise ;

XX. Gabriel DE MONTMORENCY-LAVAL, IIe du nom, dit le *comte de Laval*, mourut au mois de mars 1723 ; il avait épousé : 1.° en 1702, Renée-Barbe de Laforterie, morte le 2 juin 1702 ; 2.° le 39 juin 1714, Adélaïde de Grimoard du Roure.

Du premier lit vinrent :

1.° Claude Rolland, qui suit ;
2.° Robert de Laval ;
3.° Cyprien-René, abbé de Monlieu, en 1722 ;
4.° Louise, qui épousa, en 1706, Michel-Séraphin des Ecotais.

Du second lit :

5.° Joseph-Auguste, comte de Montmorency-Laval, puis, marquis de Montmorency, mestre de camp, est passé aux Indes en 1758 ; a épousé, en 1747, Marie-Louise-Angélique de Barberin de Reignac, veuve du comte Campet de Saujon, brigadier de cavalerie.

XXI. Claude-Rolland DE MONTMORENCY-LAVAL, Ier du nom, combattit en 1694, au point d'Espierres, et les années suivantes, en Flandres, en Dauphiné et en Savoie ; il se distingua encore à la prise de Fribourg, aux lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg ; en considération de ses services, il reçut le bâton de maréchal de France le 17 septembre 1747 ; il mourut le 14 novembre 1751. Il avait épousé, le 29 juin 1722, Elisabeth de Rouvroi Saint-Simon. De ce dernier mariage sont nés :

1.° 2.° 3.° et 4.° Quatre garçons morts jeunes ;
5.° Joseph-Pierre, qui suit :
6.° Marie-Louise, née le 31 mars 1723, abbesse de Montmartre, morte victime d'un jugement révolutionnaire ;
7.° Henriette-Louise, née le 29 juin 1733, mariée le 18 mars 1747, à Bleckard-Maximilien-Augustin, comte de Hemlstadt, baron du Saint-Empire, souverain de Bicheosheim, ancien colonel du régiment de cavalerie-Bretagne.

XXII. Joseph-Pierre DE MONTMORENCY-LAVAL, Ier du nom, appelé le comte de Laval-Montmorency, colonel du régiment de Guienne infanterie, l'un des menins de monseigneur le Dauphin, fut tué le 31 juillet 1757, à la bataille d'Hastembeck. Il avait épousé, le 25 avril 1749, Elisabeth-Renée de Meaupou, morte le 4 novembre 1759. De ce mariage :

1.° Gui-Marie-René, né le 23 décembre 1751, premier appelé à la succession du duché de Laval, au défaut de la branche des ducs, mort sans alliance;

2.° Louis-Adélaïde-Anne-Joseph, qui suit;

3.° Claudine-Anne-Elisabeth, née le 6 mars 1750.

XXIII. Louis-Adélaïde-Anne-Joseph DE MONTMORENCY-LAVAL, comte de Montmorency, né le 8 octobre 1751, colonel des dragons de son nom, en 1784, premier appelé à la succession du duché de Laval, au défaut de la ligne ducale, a fait les campagnes de 1796 et 1797, commandant une des deux compagnies au régiment de cavalerie noble de l'armée de Condé; il est aujourd'hui lieutenant-général des armées du roi; a épousé, le 28 avril 1773, Anne-Jeanne-Thérèse-Joséphine de la Roche-Fontenille Gensac, née en 1754; sans enfants.

Armes des différentes branches de la maison de Montmorency.

De Montmorency ancien : « d'or, à la croix de gueules, » cantonnée dans chaque canton d'un alérion d'azur ».

De Montmorency moderne : « d'or à la croix de gueules, » accompagnée de seize alérions d'azur. Cri de guerre : » *Dieu aide au premier baron chrétien* ».

Montmorency Fosseux et Lauresse, Montmorency Montigni, comtes de Hornes; comme Montmorency : « d'or à » la croix de gueules, accompagnée de seize alérions d'azur, » et chargée en cœur d'une étoile d'argent ».

Montmorency-Hallot-Bouteville, ducs de Beaufort-Montmorency, et de Piney Luxembourg : « de Montmorency, au » lambel d'azur; puis ensuite, de Montmorency, chargé » en cœur d'un écusson semé de France, à la bande » chargée de trois lionceaux; et enfin, de Montmorency, » chargé en cœur d'un écusson d'argent au lion de gueules, » la queue fourchée et passée en sautoir, armé, lampassé » et couronné d'or, qui est *Luxembourg* ».

Montmorency-Châtillon, comme Luxembourg : « en » brisant d'un lambel d'argent ».

Montmorency-Wastines, princes de Robecque : « de » Montmorency, brisé de trois besants d'argent sur la » croix, un à dextre, l'autre à senestre, et le troisième en

» pointe; et pour cri de guerre : *Dieu aide au premier* » *baron chrétien;* devise, le mot grec απλανος ».

Montmorency-Roupi et Normaing, de Bours et d'Esquencourt : « de Montmorency, brisé d'un croissant d'ar- » gent, posé en cœur sur la croix ».

Montmorency Croisilles : « de Montmorency, brisé d'un » lambel d'argent ; puis ensuite, d'une lozange d'or en » cœur sur la croix ; en supprimant le lambel ».

Montmorency-Breteuil et Beausault : « de Montmorency, » brisé d'un franc-quartier d'argent, à une étoile de sable » de cinq rais ».

Montmorency-Saint-Leu et Deuil : « de Montmorency, » brisé d'un franc-quartier d'hermines ».

Montmorency-Laval : « de Montmorency, la croix char- » gée de cinq coquilles d'argent ».

Montmorency-Chalouyau : « de Montmorency-Laval, » brisé d'un franc-quartier de gueules, au lion d'argent » puis seulement d'or à la croix de sable ».

Montmorency-Châtillon en Vendelais : « de Montmo- » rency-Laval, brisé d'un franc-quartier d'azur semé de » fleurs de lys d'or, au lion de même, qui est de Beaumont » le Vicomte ».

Montmorency Loué et Brée : « de Montmorency-Laval, » brisé d'un franc-quartier de gueules, à la croix ancrée » d'or, qui est Bauçay ».

Montmorency-Lezai : « de Montmorency-Laval, brisé » en pointe de la croix, d'un fer de lance d'argent ».

Montmorency-Bois-Dauphin : « de Montmorency-Laval, » à la bordure de sable, chargée de quatre lionceaux af- » frontés d'argent, deux en chaque flanc, et en chef d'un » lionceau léopardé de même ».

Montmorency-Attichi : « de Montmorency-Laval, brisé » au premier quartier d'argent au lion de gueules ».

Montmorency Marli : « d'or la croix de gueules, can- » tonnée dans chaque canton d'un alérion d'azur, qui est » de Montmorency ancien ; puis ensuite, la croix brisée » d'un fretté ».

MILON, famille noble et ancienne originaire d'Anjou, où elle a possédé pendant plusieurs siècles la terre et seigneurie de Milon, vulgairement dite la *Fontaine Milon en Anjou*, à laquelle elle a donné son nom.

Ménage, au sujet des familles de cette province, parle avantageusement de celle-ci. Selon cet auteur, les puînés de cette maison ont pris, pour la plupart, le parti de la robe dans les cours souveraines, où ils se sont distingués par leur mérite et par leur savoir. Ils ont produit un prévôt de Paris, des conseillers au parlement, des maîtres des comptes, des trésoriers généraux des finances, des conseillers au grand-conseil, des conseillers d'état, des maîtres des requêtes, un grand-maître des eaux et forêts, des aumôniers du roi et des évêques.

I. Jean MILON, Ier du nom, fut en telle considération sous Philippe de Valois, qu'il mérita d'occuper la place de prévôt de la ville de Paris, charge qu'il exerça depuis le 13 novembre 1330, jusqu'au 13 avril 1334. Il eut pour fils :

II. Jean MILON, IIe du nom, maître des comptes à Paris, marié le 6 novembre 1346, avec Jeanne de la Croix, dont est issu :

III. Jean MILON, IIIe du nom, qui épousa Marie le Bigot, ainsi qu'il appert d'une transaction du mois de mars 1380. Il laissa entre autres enfants :

IV. Jean-Julien MILON, que son mérite éleva à la charge de conseiller du parlement de Paris, ainsi qu'il est constaté par les registres du parlement, et dont la réception est d'autant plus remarquable, qu'il ne fut pas élu selon la coutume du temps; mais le roi lui-même le présenta et le nomma, comme le relate le registre, « *parce que ses » services et ses vertus l'en avaient rendu digne*». De Perrette, sa femme, qui n'est pas autrement nommée dans le contrat, du 20 octobre 1421, il laissa :

1.° Jean, mort à la guerre sans postérité :
2.° Julien, dont l'article suit.

V. Julien MILON, Ier du nom, chevalier, épousa, le 20 février 1446, Aliette Courtin, fille de Gervais Courtin, chevalier, seigneur de la Girardière, de la même famille que M. Courtin, conseiller d'état, père de madame de Varangeville, et grand-père de madame la maréchale de Villars :

De ce mariage vinrent :

1.° Julien, dont l'article suit ;
2.° Jean Milon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

VI. Julien Milon, IIe du nom, succéda à la plus grande partie des biens, et épousa, le 19 mars 1528, Marguerite de la Léaudière, fille et héritière du seigneur de la Léaudière, près d'Angers, dont naquirent :

1.° Julien, dont l'article suit ;
2.° Charles Milon, chanoine de Tours et prévôt d'Oé de l'église de Saint-Martin. Ce bénéfice, un des plus considérables de cette église, a été successivement et sans interruption dans cette famille, jusqu'en 1743, que l'évêque de Valence s'en démit.

VII. Julien Milon, IIIe du nom, seigneur de la Léaudière, conseiller et maître des comptes en Bretagne, épousa, le 4 septembre 1557, Jeanne le Pelletier, sœur de Claude le Pelletier, conseiller et doyen de la grand'chambre du parlement de Paris. Il eut pour fils :

VIII. Julien Milon, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Léaudière et de Lernay, qui fut revêtu de la charge de son père, par provision du 30 octobre 1574, et fut reçu le 26 janvier 1575. Il épousa par contrat passé à Tours, le 17 février 1591, Françoise Bouette, fille de Charles Bouette, chevalier, seigneur de la Noue, trésorier-général de France, de la généralité de Tours, et de N..... Goyet. (Ce Charles Bouette fut attaché au duc de Mayenne et contribua au retour et à la réconciliation de ce duc avec Henri IV).

De ce mariage sont issus :

1.° François Milon, fait conseiller d'état, par brevet du 10 avril 1657. Louis XIII, disait de lui, que *c'était une des plus belles fleurs du jardin de la France*. Il avait épousé, Madeleine le Marchant, proche parente de madame la chancelière Boucherat ;
2.° Charles Milon, chevalier, seigneur de Bellenoue, marié avec Anne de la Barre, fille de Jean de la Barre, écuyer, trésorier de France à Tours, dont : 1.° François, 2.° Julien, 3.° Charles, tous trois morts sans postérité ; 4.° César Milon, chanoine régulier de l'abbaye de Sainte-Geneviève ;

3.° Julien, aumônier du roi, chanoine et prévôt d'Oé de l'église de Saint-Martin à Tours ;
4.° Pierre, dont l'article suit ;
5.° Alexandre, auteur de la branche des seigneurs de la Borde et de Varenne, rapportée en son lieu ;
6.° Madeleine Milon, mariée à François Ménardeau, chevalier, seigneur de Sainte-Pazanne, de la Durasserie, etc., en Bretagne, vivant en 1619, fils d'Auguste-Pierre Ménardeau, chevalier, seigneur de Rauzay, le Perray, de la Durasserie, Sainte Pazanne et la Botinière, procureur général en la chambre des comptes de Bretagne, et de Renée Gabard.

IX. Pierre Milon, chevalier, seigneur de la Léaudière, vivant en 1657, eut pour fils :

X. Sébastien Milon, chevalier, né en 1655, mort en 1740, qui laissa :

XI. Guillaume-Louis Milon, chevalier, né en 1680 ; mort le 2 août 1761, lequel eut pour enfants :

1.° Jacques-Louis, dont l'article suit ;
2.° Pierre-André Milon, mort sans postérité.

XII. Jacques-Louis Milon de Villiers, chevalier, né le 29 avril 1749, marié à Marguerite-Henri, par laquelle il est allié à MM. Collot, Bodson, de Foudras et de Siouville, qui participa à l'expulsion du général Paoli de la Corse. Il quitta la carrière diplomatique pour suivre celle de la magistrature ; il fut reçu avocat à Paris, en 1778 ; la révolution mit un obstacle à ce qu'il passât conseiller au parlement. Il devint membre dn conseil général du département de Seine et Oise, puis successivement, juge civil et criminel au même département. Il eut pour fils :

XIII. Alexandre-Louis-Joseph Milon de Villiers, chevalier, né le 21 octobre 1778, reçu avocat à la cour d'appel de Paris, puis auditeur au conseil d'état, en 1810, en ce moment (1815) sous-préfet de Mezières, deuxième arrondissement des Ardennes.

Il a épousé Angélique-Françoise-Magloire Menjot, de Dammartin, fille de messire André-Jean Menjot, chevalier, seigneur de Dammartin en Brie, etc ; auditeur à la chambre des comptes, dont le père était le doyen.

Par ce mariage il se trouve allié à la famille Rotrou et à plusieurs autres, célèbres dans la haute magistrature.

De ce mariage sont issus plusieurs enfants, dont un fils mort en bas âge, et parmi lesquels sont existants:

1.° Rose-Olympe, née en 1801;

2.° Rosamée-Angélique-Agnès, née en 1813.

Branche des seigneurs de la Borde, de Varenne, etc.

IX. Alexandre Milon, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Borde, de Varenne, de Lernay, d'Amnon et autres lieux, cinquième fils de Julien, IVe du nom, et de Françoise Bouette, fut président des trésoriers de France en la généralité de Bourges, et mourut le 10 mai 1687. Il avait épousé, le 28 janvier 1648, Françoise Pallu, sœur de l'évêque d'Héliopolis, dont Fénelon prononça l'oraison funèbre, en 1702, et fille d'Etienne Pallu, écuyer, seigneur du Réau et de Perriers, et de Marguerite Gauthier.

De ce mariage sont issus :

1.° Alexandre Milon, chevalier, seigneur d'Amnon, d'Allogny et de la Grois, né le 5 février 1653, qui avait été reçu conseiller au grand-conseil, le 7 avril 1674, maître des requêtes, le 24 mars 1694, puis chef du conseil de Jules-Armand de Bourbon, prince de Conti, et son ministre à Paris dans le temps de l'élection au royaume de Pologne. Il avait épousé, le 24 mars 1677, Marie-Madeleine-Thérèse de Coycaut de Chérigny, fille de René de Coycaut, chevalier, marquis de Chérigny, et d'Elisabeth Carré de Montgeron. Il a laissé de ce mariage une fille unique, Françoise-Elisabeth Milon, mariée, le 19 février 1709, à Louis-Charles de Machault, chevalier, seigneur d'Arnouville, maître des requêtes, lieutenant-général de police, conseiller d'état, chef du conseil de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans. Elle mourut, le 22 janvier 1720, laissant pour fils aîné M. de Machault, contrôleur général des finances, commandeur et trésorier des ordres du roi, garde des sceaux de France;

2.° Louis Milon, seigneur de la Borde, docteur de Sorbonne, prieur des prieurés de Villiers-Saint-Sépulcre, de Saint-Marcel et de Saint-Lambert, prévôt d'Oé en l'église de Saint-Martin de Tours, conseiller du roi en ses conseils, aumônier ordi-

naire de Louis XIV, nommé à l'évêché de Condom, en 1693, mort en son diocèse, le 29 mars 1737;

3.° Henri, dont l'article suit :

X. Henri Milon, Ier du nom, chevalier, seigneur de Mesne, Varenne et Lernay, conseiller du roi en ses conseils, intendant général des turcies et levées, ponts et chaussées, grand-maître des eaux et forêts dans les provinces de Poitou, d'Aunis, Limosin, la Marche et Nivernais, etc.; épousa, le 29 décembre 1685, Jeanne-Françoise-Angélique Collin, fille de Michel Collin, écuyer, seigneur des Fourneaux et du Vau, conseiller du roi. De ce mariage sont sortis :

1.° Alexandre Milon de Mesne, seigneur de Varenne, Lernay, Boisbonard, docteur de Sorbonne, prieur de Villiers-Saint-Sépulcre, prévôt d'Oé en l'église de Saint-Martin de Tours, aumônier ordinaire de Sa Majesté, en 1716. Il baptisa en cette qualité S. A. S. monseigneur le comte de Clermont, prince du sang, le 2 décembre 1717, et assista au sacre du roi à Reims, et en fit les fonctions, étant aumônier de jour, évêque comte de Valence. Il avait été nommé à cet évêché, le 4 mai 1725, fut député de sa province à l'assemblée du clergé, tenue aux Augustins, en 1735, et en fit la harangue de clôture à Versailles, le 14 septembre de la même année : fut nommé à l'abbaye de Léoncel, et Sa Majesté lui conféra celle de Saint-Benoît-sur-Loire le 16 octobre 1742. Ce prélat, mort en 1772, est très-connu dans l'Eglise et dans la république des lettres par les instructions pastorales, et les mandements qu'il a donnés dans son diocèse ;

2.° Henri, dont l'article suit.

XI. Henri Milon, IIe du nom, chevalier, seigneur de Mesne, de la Borde, Rosne et autres lieux, épousa, le 7 mai 1717, Jeanne de Cop, fille de René de Cop, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France, et de Jeanne Soulas. Il est mort, le 16 août 1753, laissant :

1.° André-Henri, dont l'article suit;

2.° Jeanne-Henriette Milon du Mesne, mariée, le 20 août 1742, à Augustin des Francs, chevalier, seigneur de la Bretonnière.

XII. André-Henri Milon de Mesne, chevalier, seigneur de la Borde et de Boisbonard, ancien officier aux Gardes-françaises, épousa, le 20 mai 1758, Anne-Françoise-Elisabeth de Créquy, fille de Jacques-Charles, marquis de Créquy, lieutenant-général des armées du roi, et de dame Marie-Louise de Monceaux-d'Auzy. De ce mariage est né :

XIII. Alexandre Milon de Mesne, IIe du nom, chevalier, né au château de la Roche-Gençay, en Poitou, le 20 février 1759.

Armes : « De gueules, à la fasce d'or, chargée d'une » merlette de sable, et accompagnée de trois croissants » d'or, deux en chef et un en pointe, la couronne sur- » montée d'une merlette avec cette devise : *Non est* » *quod noceat.* »

DUBOCAGE DE BLÉVILLE, famille originaire de Normandie.

I. Michel-Joseph Dubocage, seigneur de Bléville, sieur de Gainneville et autres lieux, né au Havre, le 5 mai 1707, fut un négociant très-estimé qui parvint à l'échevinage de cette ville. Il fut anobli par lettres-patentes du roi Louis XV, datées de Versailles, du mois de décembre 1753, enregistrées au parlement de Rouen le 21 mars 1754, et en la cour des comptes, aides et finances de Normandie le 11 mai 1754, puis au bureau des finances de la généralité de Rouen le 2 août de la même année. Il était membre de l'Académie des Sciences de Rouen, et a fait plusieurs ouvrages, entre autres des mémoires sur le port, la navigation et le commerce du Hâvre-de-Grâce, et sur quelques singularités de l'histoire naturelle des environs.

Il était fils de Michel Dubocage, lieutenant de frégate breveté, lequel a fait le tour du monde en un voyage de neuf ans, étant parti de Dunkerque en août 1707, sur la frégate *la Découverte* qu'il commandait, et n'étant rentré au Hâvre qu'en août 1716, après avoir fait, pendant ce voyage, plusieurs découvertes dites jusqu'alors inconnues ; et de Marie de Buffresnil, d'une famille noble et ancienne de Nor-

mandie. Il acquit, après son retour, le fief ou vavassorie noble de Gainneville, de M. Feudrix de la Fontelaye, père de M. Feudrix de Bréguigny, de l'Académie française, et peu de temps après, la terre et seigneurie de Bléville, de M. le comte de Maulde, à qui elle appartenait par descendance et succession féminines des maisons d'Aubert-Vertot et de Toustain.

Il avait épousé, en 1729, Marie-Madeleine-Jacqueline Guerreau, fille unique de Jean-Philippe Guerreau, commissaire ordonnateur de la marine au port du Hâvre, et de Madeleine de la Ville du Feu. De ce mariage vinrent quinze enfants, parmi lesquels :

1.° Etienne-Joseph, qui suit;

2.° Charlotte-Catherine-Pauline, née le 18 août 1744, mariée, en 1767, à Denis-François Eustache, négociant, morte en 1767;

3.° Julie-Adélaïde, née le 11 octobre 1752, mariée en janvier 1774, à François Cabeuil, seigneur du Vaurouy et autres lieux, capitaine au corps royal d'artillerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort au service en 1786, dont postérité.

II. Etienne-Joseph Dubocage, seigneur de Bléville, sieur de Gainneville et autres lieux, membre du conseil électoral du département de la Seine-Inférieure, né le 10 août 1747, fut nommé lieutenant dans la compagnie de Routot, division des cannoniers-gardes-côtes d'Harfleur, le 1er mars 1779, ensuite capitaine, le 7 décembre 1783, de celle de Fontaine-la-Mallet, division de Montivilliers, par commission dudit jour; ensuite revenu par lettres de passe du 13 août 1784, pour commander ladite compagnie de Routot. Il a continué ses services jusqu'à l'organisation qui a eu lieu pendant la révolution, n'ayant pas jugé à propos de prendre de l'emploi alors. Il a été convoqué et s'est trouvé aux assemblées des bailliages en 1789, 1.° de Caudebec, comme noble et propriétaire des deux fiefs et seigneuries de Bléville et de Gainneville; 2.° de Rouen, comme noble y demeurant.

Le droit de confirmation et de continuation de noblesse avait été payé par lui, suivant quittance délivrée par le trésorier du casuel, en date du 3 mai 1772.

Il a épousé, le 12 avril 1774, Marie-Françoise Pimont, de laquelle il a eu :

1.° Marie-Joseph, née le 30 avril 1777 ;
2.° Etienne, né le 8 août 1778, mort sans alliance le 15 mars 1809 ;
3.° Michel, né le 13 août 1779, marié, le 1er février 1814, avec Marie Blanche ;
4.° Louis, né le 11 juillet 1781, mort prêtre vicaire à la cathédrale de Rouen, le 11 octobre 1812 ;
5.° François Dubocage de Bléville, né le 8 mai 1783 ;
6.° Jean, né le 14 février 1798, mort le 7 mars 1812 ;
7.° Marie-Eulalie, née le 9 décembre 1775.

Armes. Le règlement d'armoiries du 26 janvier 1754, délivré par M. d'Hozier, juge d'armes de France, porte : « D'azur à trois arbres arrachés d'argent, posés deux et » un. L'écu timbré d'un casque de profil, orné de ses » lambrequins. »

BARBIER DE LA SERRE, famille originaire de l'Agénois.

I. Jean Barbier a épousé, en 1604, demoiselle Anne Ygon, fille de noble Dony Ygon, officier de la reine, mère du roi, et de dame Diane du Couldray. Il est qualifié de *noble* dans le contrat de mariage. Il fut s'établir à Agen, à la sollicitation de N... Barbier son frère, chanoine de Saint-Caprais et grand-vicaire de M. de Gilas, évêque d'Agen. Quoique cadet de sa famille, il fut assez riche pour acheter des biens considérables dans l'Agénois, et la charge de conseiller lieutenant principal de la sénéchaussée d'Agen. Il fut père, entre autres enfants, de :

II. Claude Barbier, Ier du nom, qui fut reçu, en juillet 1630, en la charge de conseiller en la cour des aides et finances de Guienne. Il épousa à Agen, en 1633, demoiselle Françoise de Redon. De ce mariage, entre autres enfants, vint :

III. Claude Barbier, seigneur de la Serre, IIe du nom, qui fut pourvu de la charge de conseiller en la cour des aides et finances de Guienne, par la démission de son père, le 10 août 1664; il avait épousé, le 5 juin 1666, demoiselle Anne de Brussy, fille de M. Jacques de Brussy,

conseiller au bailliage et siége présidial de Tours, et de dame Marguerite de Palu. Ils eurent :

1.° Claude Barbier de la Serre, qui suit ;

2.° Joseph Barbier de la Serre, auteur de la branche établie dans le Hainaut, et rapportée plus bas ;

3.° Guillaume-Barbier de la Serre, chanoine à Agen.

IV. Claude Barbier de la Serre, IIIe du nom, fut le troisième conseiller en la cour des aides et finances de Guienne, par la démission de son père, le 26 juillet 1697. Il épousa, le 31 janvier 1699, demoiselle Marie-Joseph Dejean. Il mourut en 1727. Alors la charge de conseiller en la cour des aides et finances de Guienne, qui avait été pendant quatre-vingt-dix-sept ans dans cette famille, en sortit. Il eut plusieurs enfants morts sans être mariés, et :

V. Guillaume-Claude Barbier de la Serre, qui prit le parti des armes. Il fut capitaine aide-major au régiment de Beauce, infanterie, le 14 mars 1728. Il avait épousé, le 17 janvier 1728, demoiselle N... de Brunet. De ce mariage vinrent :

1.° Antoine Barbier de la Serre, qui mourut sans avoir eu d'enfants. Il avait été fait capitaine au régiment de Béarn le 1er novembre 1746, ensuite chevalier de Saint-Louis ;

2.° Alexandre, qui suit.

VI. Alexandre Barbier de la Serre, né en janvier 1735, encore vivant et résidant à Agen, est actuellement le chef de cette branche.

Branche établie dans le Hainaut.

IV. Joseph Barbier de la Serre, second fils de Claude, IIe du nom, fut fait capitaine au régiment d'Agénois, le 13 septembre 1700. Il épousa à Péronne, le 7 septembre 1713, demoiselle Françoise d'Yvernel. Il obtint, le 19 septembre 1714, de l'élection d'Epernay, un jugement qui, sur le vu des pièces produites, l'admet à jouir de tous les priviléges de la noblesse ; et le 19 mars 1740, une ordonnance de M. l'intendant de Champagne, qui le décharge du droit de franc-fief auquel le fermier du domaine voulait l'assujettir. Il laissa :

V. Louis-Joseph Barbier de la Serre, né à Angers le 22 juin 1722, entré en 1740 dans les hussards, qu'il a quittés à la paix de 1748. Il a épousé à Trelon, province du Hainaut, le 10 juillet 1656, demoiselle Marie-Ernestine Polchet, fille de messire Antoine Polchet de Grigneaux. Il avait eu six enfants vivants en 1789 :

1.° Louis-Joseph ;
2.° Arsène-Guillaume, officier au régiment de Saintonge ;
3.° Alexis-Joseph, lieutenant des vaisseaux du roi ;
4.° Alexandre;
5.° Nicolas-Charles-Marie, officier au régiment de Besançon, artillerie ;
6.° Auguste.

Armes: « D'azur, à trois flammes d'or, posées deux et » une, et une étoile d'argent mise en pointe. »

Nota. Le titre de noble, que prend en 1604 Jean Barbier, dans son contrat de mariage avec demoiselle Ygon, indique que cette famille était alors noble, et la charge de conseiller en la cour des aides et finances de Guienne, qu'elle a ensuite possédée pendant quatre-vingt-dix-sept ans et par trois générations successives, ne laisse aucun doute sur la noblesse de leurs descendants, ainsi que l'a reconnu la cour d'élection d'Epernay en 1714.

AUCAPITAINE DE LIMANGES. On voit par des mémoires de famille que cette maison, originaire d'Italie, est transplantée dans le Berry depuis quatre siècles. Gui de Chauvigny, prince de Déols, y fixa une branche cadette. Le chef de cette branche connu sous le nom de Jean Aucapitaine, donna, ainsi que François son fils, de si grandes preuves de sa valeur, sous le règne de Charles VII, à messire Gui de Chauvigny, lors de la défense de son château de Cluys, assiégé par les Anglais, et en d'autres occasions, que pour récompenser leurs services, et les fixer, ainsi que leur postérité, dans cette province, il maria François avec Marie de l'Estrade, et donna à ces deux gentilshommes à hérédité, l'office de maître des eaux-et-forêts de sa terre de Cluys.

Les descendants de Jean et de François Aucapitaine ont ›us servi avec honneur et distinction, comme il est jus-fié par un très-grand nombre de brevets et de lettres de I. le prince de Soubise, de M. le duc de Montmorency, e M. le marquis de Belle-Isle et de M. le marquis de :réquy (1). Cette maison a formé des alliances avec celles e la Rochefoucault, de Chamborand, de Laval, de Mont-ıorency, de la Châtre, de Gaucourt, de Montboissier, e la Roche-Aymon, Saint-Julien, Sarzay-Barbançon, 'Ajasson, de Fougères du Breuil, d'Acy, de Duras, e la Chassagne, de la Celle, de Magnac, de Frison, ;uchepot, de Monsabré, de Boiset, de la Menardière, et ıtres très-considérables.

I. Jean Aucapitaine, écuyer, enseigne de cinquante orte-lances des ordonnances du roi, commandant du ›rt et château du Cluys, et de quinze cents hommes de :oupes, sous le règne de Charles VII, et chef des eaux-t-forêts de Cluys, eut pour fils :

II. François Aucapitaine, Ier du nom, écuyer, qui pousa, le 29 novembre 1453, Marguerite de l'Estrade, lle de Bernard de l'Estrade, écuyer, seigneur de la Cousse et de Verières en Périgord. De ce mariage sont ssus :

1.° Charles, mort sans postérité ;
2.° André, dont l'article suit.

III. André Aucapitaine, Ier du nom, écuyer, seigneur le Limanges et du Vignault, fut appelé au ban de la ıoblesse de sa province. Il épousa, le 9 janvier 1509,

(1) On trouve, parmi les certificats de services, une lettre de François le Bourbon, qui prouve combien les gentilshommes de cette maison taient chéris du roi, à cause de leur attachement à son service. Elle est conçue en ces termes :

« Limanges, voyant ce qui se présente pour le service du roi, j'ai » pensé que vous seriez bien aise d'être employé en si bonne occasion, » ce qui me fait vous prier de vous tenir prêt d'armes et chevaux pour » venir me trouver quand je vous manderai. J'écris à Forges, Bridiers, » et autres, d'en faire de même, par quoi vous pourrez venir de com-» pagnie ensemble. Le roi prie Dieu de vous donner, Limanges, sa sainte » et digne garde.

» Votre bon ami,

» *Signé*, François de Bourbon.

» Paris, ce premier jour du mois de décembre 1583. »

Gabrielle Bidaillon, fille de Pierre Bidaillon, écuyer, seigneur de la Ménardière, et d'Anne de Saugères, dont :

1.° Joachim, seigneur de Limanges, qui n'eut point d'enfants de son mariage avec Julienne de Mornay ;
2.° Etienne, dont l'article suit.

IV. Etienne Aucapitaine, écuyer, seigneur de Limanges, l'Age-Bobigny et du Vignault, maître héréditaire des eaux-et-forêts de Cluys-dessous, fut aussi appelé au ban de la noblesse du Berry. Il fit ériger en fief le lieu de Vignault, par Louise de Bourbon, duchesse de Montpensier, dame de Cluys, le 14 décembre 1526. Il épousa Avoye Thoret, fille d'Antoine Thoret, écuyer, seigneur de Combres, et d'Antoinette de Chezelles. De ce mariage vinrent :

1.° Louis, ecclésiastique ;
2.° François, seigneur de l'Age, mort sans hoirs ;
3.° Antoine, dont l'article suit.

V. Antoine Aucapitaine, écuyer, seigneur de Limanges, de l'Age-Bobigny et du Vignault, enseigne de cinquante porte-lances des ordonnances du roi, épousa Marthe de Bethoulat, fille d'André de Bethoulat, écuyer, seigneur de la Grande-Fromenteau et autres lieux, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, maître d'hôtel de M. le duc de Montpensier, et de Renée Charpentier. Ses enfants furent :

1.° André, dont l'article suit ;
2.° Joseph, } morts sans postérité.
3.° Gilbert, }

VI. André Aucapitaine, II° du nom, écuyer, seigneur de Limanges et du Vignault, épousa, le 13 juillet 1635, Emée de Magnac, fille de Gaspard de Magnac, seigneur de Montevrier, et de Claude de Gaucourt ; il eut pour fils :

VII. Louis Aucapitaine, de Limanges et du Vignault, qui épousa en premières noces, le 22 septembre 1661, Marguerite de Bridiers, fille de Silvain de Bridier, écuyer, seigneur de Nouzerines, en partie des Combes, et autres lieux, et d'Anne Lavara ; et en secondes noces, Elisabeth de Cluys. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° François, dont l'article suit;

Du second lit :

2.° Charles, auteur de la branche rapportée ci-après :

VIII. François AUCAPITAINE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Limanges et de l'Age-Bobigny, servit longtemps en qualité d'enseigne de vaisseaux du roi, et eut la cuisse cassée à la bataille de la Hougue. Il épousa : 1.° le 19 mars 1699, Madeleine de Noblet, fille de messire Charles de Noblet, chevalier, seigneur de Tersillac, et de dame Marie de la Coupillière; 2.° Anne des Ages, fille de messire Louis des Ages, chevalier, seigneur de Lalphar et de Gué, duquel mariage est issue une branche que nous ne rapporterons pas. Il laissa du premier lit :

1.° Jacques, dont l'article suit;
2.° Gabrielle, mariée, en 1724, à messire Louis de Buchepot, chevalier, seigneur de Formentault, de l'Age, de Fougerolles en partie, lieutenant au régiment de Mestre de camp, cavalerie, fils de haut et puissant seigneur Charles, marquis de Buchepot, et de Marie de Mellé de la Tour-Landry;

IX. Jacques AUCAPITAINE, chevalier, seigneur de Limanges, l'Age-Bobigny, servit pendant neuf ans dans le régiment de Perche, infanterie, en qualité d'officier. Il épousa Marie des Chabrettes, fille de Léonard, seigneur du grand Gilbert et de Fourson, et de Marie Bigodin. Ses enfants furent :

1.° François, dont l'article suit;
2.° Louis, lieutenant dans le régiment de Bourgogne, qui servit onze ans dans les guerres de Hanovre, et mourut sans postérité;
3.° Autre François, lieutenant au régiment d'Enghien, infanterie, où il fit cinq campagnes en Allemagne, fut blessé à la bataille de Meindelheim, et mourut sans alliance :
4.° Marie Aucapitaine, morte sans avoir été mariée.

X. François Aucapitaine, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Limanges, de l'Age-Bobigny et en partie de la terre et baronnie de Fedit en Rouergue, et du Vigeois; entra en 1771, lieutenant dans le régiment provincial de Berry, et devint capitaine des grenadiers royaux. Il épousa Anne Vivier, fille de messire Etienne Vivier, chevalier, seigneur de Boiret, de Barrelieux, et autres lieux, et de Madeleine Thomas. Il a eu de ce mariage :

1.° Pierre-Arnaut Aucapitaine, lieutenant au 108e régiment de ligne, qui a fait les deux dernières campagnes;

2.° Deux demoiselles.

Seconde branche.

VIII. Charles Aucapitaine, chevalier, seigneur en partie de l'Age-Bobigny et de la Bernadière, fils de Louis Aucapitaine et d'Elisabeth Cluys, fut capitaine au régiment d'Anjou, infanterie; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mourut à Landis, en Italie, le 14 juin 1735, après avoir servi 33 ans dans ce même régiment. Il avait épousé, le 25 novembre 1720, Marie des Ages, de laquelle il laissa :

1.° Louis, dont l'article suit;

2.° François, écuyer, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui, de son mariage avec Marie Savari Dessards, eut un fils, Louis Aucapitaine, élevé à l'école royale militaire, et quatre filles;

3.° Et Louis Aucapitaine de l'Age, qui n'a point laissé d'enfant d'Anne de Buchepot de Fromentault, sa femme.

IX. Louis Aucapitaine de la Bernardière commença à servir de bonne heure; il fut fait lieutenant en second le premier janvier 1734, et la même année enseigne de la lieutenance-colonel; lieutenant en 1735; capitaine le 27 septembre 1745; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 8 janvier 1753, puis capitaine de grenadiers au régiment d'Aquitaine en 1761; se trouva aux batailles de Parme et de Guastalla en Italie; fit les campagnes de Bohême, d'Allemagne, de Provence, de Piémont, et de la comté de Nice; assista aux siéges d'Alensendis.

Conisdemont, en 1745 et reçut, dans diverses affaires, d'honorables blessures. Il épousa Claire de la Bruyère, de laquelle il laissa :

1.° Pierre-Louis, chevalier, seigneur de la Bernardière, élevé à l'école royale militaire, chevalier de Saint-Lazare, puis capitaine au régiment d'Aquitaine, infanterie;

2.° Pierre, élevé à l'école royale militaire, chevalier de Saint-Lazare, capitaine en second au régiment d'Aquitaine, infanterie. Il épousa N.... Dorsanne, fille de M. Dorsanne, chevalier de de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des mousquetaires du roi, de laquelle il eut quatre enfants, dont deux officiers d'infanterie, et Anne Aucapitaine, mariée avec messire Louis, marquis de Buchepot, seigneur de Fromentault et autres lieux;

3.° Louis, cadet gentilhomme, dans le régiment de Barrois, infanterie;

4.° Silvain Aucapitaine; ces deux derniers ont été aussi élevés à l'Ecole royale militaire.

Armes: « D'argent, à deux fasces de gueules. »

MIRON, noble et ancienne famille de robe, originaire de Catalogne. Elle a produit de célèbres magistrats.

I. François Miron, chevalier, seigneur de Beauvoir, premier médecin d'Henri II et de Charles IX; épousa, Geneviève de Norvilliers, dont sont issus :

1.° Gabriel Miron, qui suit;

2.° Marc Miron, qui forme la troisième branche, rapportée ci-après;

3.° Robert Miron, qni a formé la quatrième branche, rapportée plus bas.

II. Gabriel Miron, seigneur de Beauvoir, Linière et le Tremblai, exerça successivement les fonctions de conseiller au parlement de Paris, lieutenant civil et conseiller d'état. Il épousa Madeleine Batonneau, dont entre autres enfants il eut :

1.° François Miron, qui suit;
2.° Robert Miron, qui forme la deuxième branche;
3.° Quatre filles.

III. François Miron, seigneur de Bonnes et de Gille-Voisin, fut conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes, président au grand conseil, lieutenant civil, et en 1604, prévôt des marchands. Pendant sa prévôté il acheva de bâtir la façade de l'hôtel-de-ville de Paris. Il épousa Marie Brisson, dont il eut Jean Miron, conseiller au grand conseil, lequel n'eut que des filles.

Deuxième branche.

III. Robert Miron, seigneur du Tremblai, second fils de Gabriel Miron et de Madeleine Batonneau, fut prévôt des marchands, en 1614, président du tiers-état à l'assemblée des états de 1614, ambassadeur en Suisse, puis intendant en Languedoc. Il épousa Marguerite Brethe, dont sont issus:

1.° Jacques Miron, conseiller en cour des aides;
3.° Robert Miron, maître des comptes, massacré par la populace sur les marches de l'hôtel-de-ville de Paris, pendant les troubles de 1652;
3.° Louis Miron, prêtre;
4.° François Miron, conseiller au parlement;
5.° Deux filles.

Troisième branche.

II. Marc Miron, seigneur de l'Hermitage, premier médecin d'Henri III et conseiller d'état, second fils de François Miron, et de Geneviève de Morvilliers, épousa dame Marie Gentien, dont:

1.° Louis Miron, qui suit:
2.° Charles Miron, évêque d'Angers, puis archevêque de Lyon; ce fut lui qui prononça à Saint-Denis l'oraison funèbre d'Henri IV;
3.° Henri Miron, chevalier de Malte;
4.° Louis Miron, prêtre;
5.° François Miron;
6.° Une fille, religieuse;

7.° Marie Miron, mariée à Louis le Febvre de Caumartin.

III. Louis Miron, maître de la chambre des comptes de Bretagne, épousa Charlotte de Beauclerc, dont :

1.° N.... Miron, prêtre ;
2.° Louis Miron, sieur de la Saussaye ;
3.° N.... Miron, sieur de l'Hermitage ;
4.° Trois filles.

Quatrième branche établie dans l'Orléanais.

II. Robert Miron, chevalier, seigneur de Chenailles (1), troisième fils de François Miron et de Geneviève de Morvilliers, a été successivement maître des comptes, intendant des finances, contrôleur général des finances, puis en 1584, intendant des ordres du roi. Il épousa Marie Vallée, qui eut :

III. Claude Miron, prévôt (2) de la maréchaussée du Nivernais, épousa Guillemette Chauvreux, d'une famille d'Orléans, et eut :

1.° Jean-Louis, qui suit ;
2.° Jean Miron.

IV. Jean-Louis Miron, épousa, à Orléans, Claude Legendre, dont il eut :

1.° Louis Miron, qui suit ;
2.° Deux filles.

V. Louis Miron, épousa Suzanne-Mariette, de laquelle il eut :

---

(1) La terre de Chenailles est près d'Orléans, ville où ledit Robert Miron a demeuré pendant plusieurs années, suivant différents actes qu'il y a passés de 1572 à 1579, ainsi que le bail de sa maison d'habitation, place des Quatre coins, du 10 janvier 1579. Tous lesdits actes passés devant Girard Dubois, notaire à Orléans.

(2) Ses lettres de provisions de Henri III, et réception à la connétablie, sont des 8 et 11 octobre 1586. A cette époque, pour obtenir des provisions, et être reçu dans les offices de prévôt des maréchaux, vice-baillifs, vice-sénéchaux, dont les fonctions étaient les mêmes, il fallait avoir fait preuve d'être *gentilhomme et de qualité noble*, conformément aux termes précis des ordonnances de Charles IX et Henri III, qui l'exigeaient impérieusement et rigoureusement.

1.° Philippe, qui suit ;

2.° Guillaume Miron, dont le fils, en 1708, est allé s'établir à Saint-Domingue ;

3.° Joseph Miron, seigneur de Concire, compris au rôle des gentilshommes de l'Orléanais pour la convocation du ban et de l'arrière-ban, ainsi que le porte le procès-verbal, du 16 juin 1690. Il épousa Marie-Anne-Baguenault, de laquelle il eut, Marie-Anne Miron, qui épousa François Barbot ;

4.° Jean Miron, prêtre, qui par testament des 22 avril et 3 août 1705, devant Robusse et Fromont, notaires à Paris, a légué sa bibilothèque pour devenir publique, avec un fonds d'entretien, aux doctrinaires ou pères de la mission de Paris ;

5.° D'autres fils qui n'ont eu que des filles.

VI. Philippe Miron, épousa Marie Deloynes. De ce mariage :

1.° François Miron, qui suit ;

2.° Philippe Miron, marié à Marie-Anne Vandebergue, dont postérité :

VII. François Miron, épousa Charité Sarrebourse, de laquelle il eut :

1.° Jacques Miron, qui suit ;

2.° 3.° et 4.° François, Philippe et Ami Miron, dont les enfants n'ont eu que des filles ; 5.° Madeleine, et 6.° Anne Miron, mariées.

VIII. Jacques Miron de Pont-le-Roy, marié à Marie Anne Barbot, fille de François Barbot, et de Marie-Anne Miron, dont il est question au Ve degré, laissa entre autres enfants :

1.° Ami-François Miron, qui suit ;

2.° Charles-Miron, marié à demoiselle Gertrude Lasneau. De ce mariage est né N.... Miron, président au tribunal de première instance d'Orléans ; marié en premières noces, à demoiselle Deloynes de Moret ; en secondes noces, à demoiselle Despourdons de Courcy.

IX. Ami-François Miron de Pont-le-Roy, fut lieutenant-général de police d'Orléans. Il épousa dame Marie-Marguerite Garnier de Hautebrosse, dont sont issus :

1.° Ami-François Miron de Pont-le-Roy, officier de marine, et marié en premières noces, à demoiselle Boucher de la Rupelle; en secondes noces, à demoiselle de Resseiguier ;

2.° Angélique-Madeleine Miron.

Armes : » De gueules, a un miroir d'argent, arrondi, » pommeté et cerclé d'or. »

LE MANCEL, famille ancienne, originaire de Normandie. Chevillard, dans le nobiliaire de cette province, mentionne N... Le Mancel, écuyer, sieur de Secqueville, Raines, Fourchex et Pierre-Pont, élection de Pont-l'Evêque, généralité de Caen, lequel fut maintenu dans sa noblesse le 28 août 1668, par jugement des commissaires départis par le roi. De lui descend en ligne directe :

Thomas-Jean-Baptiste Le Mancel, écuyer, né en 1757, ancien mousquetaire de la garde du roi, qui a émigré en 1791, fait les campagnes dans l'armée des princes, et faisait partie de l'expédition de Quiberon. Il est aujourd'hui chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avec rang de major de cavalerie. Il a épousé en Angleterre Mathilde-Sophie, fille de John Potts, écuyer, du comté de Cheshire, dont les armes sont d'azur à deux fasces d'or, à la bande de même, brochante sur le tout. De ce mariage sont issus :

1.° Alexandre-Thomas Le Mancel, né à Londres le 11 mars 1804 ;

2.° Charles-Hippolyte Le Mancel, né à Deville-lès-Rouen le 28 décembre 1808.

Armes : « D'azur semé d'étoiles d'argent, à trois grappes » de raisin d'or, brochantes sur le tout ; couronne de mar- » quis. »

ROUSSEAU DE RIMOGNE, famille originaire de Bourgogne.

I. Pierre Rousseau, sieur de Pontigny, né dans le Blaisois, d'une famille noble et ancienne, originaire de

Bourgogne, était officier employé dans Charleroi, où il s'établit vers 1667. Il eut pour fils :

II. Jean Rousseau, né à Jumet, lequel eut, de son mariage avec Marguerite de Villers, plusieurs enfants, du nombre desquels était :

III. Jean-Louis Rousseau, né à Jumet, seigneur en partie de Rimogne, Hiraumont, etc. Il acquit et restaura en 1779 la grande ardoisière de Rimogne. Il fut concessionnaire général des mines de charbon de la province du Forez. (Arrêt du conseil d'état du roi du 20 juillet 1784.) Il mourut à Rimogne le 27 avril 1788, laissant neuf enfants, parmi lesquels :

1.° Jean-Louis-Joseph Rousseau de Rimogne ;
2.° Charles-Joseph ;
3.° Jean-Louis-Constant ;
4.° Marie-Edouard-Joseph Rousseau d'Hiraumont, écuyer ;
5.° Marie-Adélaïde Rousseau, mariée à Jacques-Maximilien de Robert du Châtelet, chevalier du Trembloy, officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, d'une très-ancienne famille. De ce mariage : 1.° Louis-Emmanuel-Maximilien de Robert du Châtelet, garde du corps du roi en 1814 ; 2.° Ferdinand de Robert du Châtelet, tué dans le dernier siége de Vienne.

Armes : « Taillé d'azur sur or. »

MAHY, marquis de FAVRAS (Thomas de), d'une ancienne famille du Blaisois, noble d'extraction.

L'histoire, qui est la réparatrice de tous les maux, présentera ce généreux défenseur de l'autel et du trône, comme l'une des plus illustres victimes de la révolution.

Je me crois obligé de payer à sa mémoire un juste tribut d'éloges, dans un recueil où les droits de sa naissance voulaient nécessairement qu'il figurât, et en appelant sur sa tombe les regrets de toute la noblesse francaise, je lui dirai qu'elle ne peut choisir un plus parfait modèle de vertus, de dévoûment et de résignation.

e renvoie mes lecteurs au Dictionnaire historique, plié par M. Prudhomme, il y a cinq à six ans, et en nt l'article de M. le marquis de Favras, ils ne pourront enir leurs larmes, et me sauront gré de leur avoir fourni casion de consacrer sa mémoire.

PIGAULT DE LÉPINOY : famille originaire de Brene, dont la branche aînée a été maintenue dans sa blesse d'extraction, et de temps immémorial, par arrêt du en la chambre de la réformation de cette province, 3 juillet 1670.

La seconde branche descend de Samuel Pigault, fils né de Raoul, qui, selon cette maintenue et les actes y tés, comparut ès années 1553, 1557, 1562 et 1573 montres de la noblesse de cette province, dans l'équie convenable à sa qualité, et dont les ancêtres avaient jours partagé leurs successions, suivant l'assiette du nte Geoffroi de l'an 1185.

edit Samuel Pigault, exhérédé par Raoul, son père, acte existant de l'an 1554, fut gendarme dans la comnie du Vidame de Chartres, et se trouva à la conquête Calais sur les Anglais, par le duc de Guise. Il se fixa en e ville, où il épousa, le 20 mars 1553, Jeanne Hamil-, fille de noble Jacques Hamilton, garde-du-corps du d'Angleterre et de Polly Mortemer. De lui descendait, cinquième degré :

. Guillaume-Alexandre PIGAULT, seigneur de Saintcast et du Bois-Rabbé, qui de Jeanne-Antoinette de qson, eut trois fils :

1.° Guillaume-Antoine-Hippolyte, dont l'article suit;
2.° Gaspard-Antoine-Henri Pigault de Grancourt, capitaine au corps royal d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui n'eut qu'une fille, laquelle épousa feu M. Philippe-Bernard Mathis, directeur des vivres des armées françaises. Il y a de ce mariage trois garçons en bas âge;
3.° Henri-Jacques-Marie Pigault de Beaupré, qui a fondé la deuxième branche, rapportée plus bas.

I. Guillaume-Antoine-Hippolyte PIGAULT DE LÉPINOY,

conseiller du roi, président de ses droits, juge-voy ancien maire, lieutenant général de police de la ville gouvernement de Calais.

Le pape Clément XIII, par sa bulle du 5 juin 1764, décoré du titre de Patrice romain, de comte de Latr et de chevalier de l'Eperon d'or.

L'empereur d'Allemagne, Joseph II, l'a créé chevali membre du corps de la noblesse immédiate de l'Emp par diplôme du 13 janvier 1769, avec rétroaction de q tre degrés de chevalerie, et la permission d'ajouter à armes (*qui sont d'azur, à la croix ancrée et guivrée d' gent*), *deux casques d'argent, portant au col une cha et une médaille d'or, d'où partent à dextre deux v d'aigle et de sable, et à senestre une aigle d'argent acc pagnée de deux bannières.*

Il laissa quatre fils qui sont encore vivants :

1.° Guillaume-Charles-Antoine Pigault le Br homme de lettres, ancien adjudant général, d le fils Jean-Baptiste-Guillaume-Alexis-Joseph, aujourd'hui officier de la Légion d'honneur, et ca taine au régiment du Roi, hussards ;

2.° Gaspard-Jean-Eusèbe Pigault Maubaillarcq, cien officier, chevalier de la Légion d'honneur ;

3.° Gustave-Pierre-Alexandre Pigault de Broupchar ancien commissaire des guerres; il a un fils bas âge ;

4.° Hippolyte Pigault de Lépinoy, chef de coho ayant servi honorablement à Saint-Domingue, il était propriétaire. Il a deux fils en bas âge.

Deuxième branche.

VII. Henri-Jacques-Marie Pigault de Beaupré, cien capitaine d'artillerie de marine, et membre du lége électoral du département du Pas-de-Calais, a de mariage avec feue dame Jeanne-Suzanne Mollien :

VIII. Alexandre-Louis-Erard-Henri Pigault de Bu pré, capitaine de la troisième Légion d'élite du Pas Calais ; ce fut lui, qui, le 25 avril 1814, accompagné M M. Leveux, ancien maire, et Vendroux, juge de p eut l'honneur de porter la parole, pour proposer au l'érection du monument du port de Calais, qui doit ér

iser le souvenir du retour en France de ce Monarque héri.

Il a épousé Antoinette-Félicité Libert, de laquelle il a n fils en bas âge, qui suit:

Alexandre-Henri-Marie Pigault de Beaupré.

ESTRICHÉ DE BARACÉ (D'): famille originaire Allemagne, établie en Anjou depuis le quatorzième ècle.

I. Mathurin D'ESTRICHÉ qui l'y transplanta, vivant en 380, était officier au service de l'empereur d'Autriche; eut pour fils:

II. Marc Eugène D'ESTRICHÉ, qui servit en qualité d'ofcier d'infanterie, sous le règne de Charles VI. Il épousa 10 février 1403, Jeanne Saunier, fille de Jean Saunier, eur de la Monnerie, de la ville de Sablé; il laissa de mariage:

1.° Raoul-Ferdinand, dont l'article suit;
2.° Marie, mariée à Etienne Boylève.

III. Raoul-Ferdinand D'ESTRICHÉ, Ier du nom, né le 10 ai 1404, officier de cavalerie, puis conseiller en l'élecon d'Angers, épousa, en 1430, Jacquine le Devin, fille de acques-Ferdinand le Devin, écuyer, de laquelle il laissa:

1.° Raoul-Ferdinand, qui suit;
2.° Joséphine, mariée à Jean Gautier, conseiller.

IV. Raoul Ferdinand D'ESTRICHÉ, IIe du nom, né le juin 1431, conseiller en l'élection d'Angers, épousa, n 1457, Lucrèce le Gentilhomme, fille de Henri-Louis Gentilhomme, conseiller à la Monnaie. De ce mariage inrent:

1.° Louis-Henri, dont l'article suit;
2.° Joséphine, morte religieuse à Orléans.
3.° Mathurine-Françoise, mariée à Louis-Auguste Seresin.

V. Louis-Henri D'ESTRICHÉ, conseiller-juge des traites raines, épousa Catherine Belin, fille de noble homme Iardouin Belin, dont sont issus:

1.° Nicolas, dont l'article suit;
2.° Henri-Prosper, mort au service;
3.° Renée-Modeste, femme de Jean Saunier.

VI. Nicolas D'ESTRICHÉ, sieur de la Beillerie, terre alors considérable, située à Saint-Barthélemi-lès-Angers, épousa Renée de Crêpi de la Mabillière, fille de René de Crêpi de la Mabillière, écuyer; ses enfants furent:

1.° Jean-Pierre, dont la postérité n'est pas connue;
2.° Jean, qui suit;
3.° Charles d'Estriché, colonel du génie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, homme d'un grand mérite, qui servit avec distinction sous Louis XIV, dont il reçut, en plusieurs occasions, des témoignages de bienveillance. Il se trouva à la bataille de Rocroi, à la prise de Thionville, au combat naval de Carthagène; au combat de Donachingen, où il fut blessé en 1644; à ceux de Fribourg, à la prise de Gravelines, à celles de Spire, Philisbourg et de Mayence, et recut dans la plupart de ces actions, d'honorables blessures qui le forcèrent à quitter le service, après avoir perdu un bras et une jambe; il mourut sans postérité.

VII. Jean D'ESTRICHÉ, Ier du nom, sieur de la Sigonnière, mort au service en qualité de sous-lieutenant dans un régiment de dragons; laissa, de sa femme, dont on ignore le nom:

VIII. Jean D'ESTRICHÉ, IIe du nom, sieur de la Sigonnière, dont est issu:

IX. Pierre D'ESTRICHÉ, Ier du nom, sieur de la Sigonnière, conseiller en l'élection d'Angers, qui épousa, le premier juin 1708, Perrine Bardoul, fille de Mathieu Bardoul, dont:

X. Pierre D'ESTRICHÉ, IIe du nom, écuyer, seigneur et haut-justicier des Loges-Baracé, en Anjou, né en 1709, mort le 7 juin 1787, avait été conseiller-correcteur en la chambre des comptes de Blois, et en 1736, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, et de ses finances. Il avait épousé, en 1740, Marie-Geneviève de Maunoir Mabille, fille de Michel de Maunoir Mabille, sieur de Beaumont, d'une ancienne famille d'Anjou, alliée à la maison de Brancas. De ce mariage vinrent:

1.° Christophe-Pierre d'Estriché des Loges, écuyer, seigneur de la trésorerie, né le 29 février 1743, aujourd'hui décoré du lys, et sans alliance ;

2.° Etienne-Pierre, dont l'article suit ;

3.° Armand-Victor, dont l'article viendra ;

4.° Marie-Geneviève d'Estriché, mariée en 1767, à Claude-Guillaume Falloux du Coudray, conseiller-correcteur en la chambre des comptes de Nantes, dont postérité. Elle mourut victime de la révolution.

XI. Etienne-Pierre D'ESTRICHÉ DE BARACÉ, écuyer, seieur de la Simonniere et des Douves, né le 8 janvier 48, sous-lieutenant dans le bataillon de l'Inde, en 67, lieutenant dans la légion de l'île de France et de urbon, et en 1775, capitaine dans le régiment de Ponchéri, repassa en France au mois de novembre 1776 ; ligra en janvier 1792, jusqu'en 1799, et servit en Alnagne, en qualité de capitaine, dans une des compaies nobles de l'Anjou ; il est aujourd'hui décoré du lys. a épousé, le 25 mars 1804, demoiselle Joséphine-Mariedeste Jouvet, fille de René Jouvet, d'une ancienne falle de robe du pays chartrain. Il a de ce mariage :

Raoul-Pierre, né le 22 juillet 1810.

XII. Armand-Victor D'ESTRICHÉ, Ier du nom, écuyer, re du précédent, seigneur haut-justicier de la terre des ges-Baracé, dite paroisse de Baracé, a épousé demoiselle ne-Adélaïde-Renée-Louise le Noir, fille de M. le Noir de rneuil, chevalier, capitaine d'un régiment de dragons, suite commissaire des guerres à Tours, chevalier de l'ordre yal et militaire de Saint-Louis. De ce mariage est issu :

Armand-Victor d'Estriché de Baracé, né le 11 mai 1792. Il a servi dans les gardes d'honneur, et est aujourd'hui décoré du lys.

Armes : « De gueules, à trois losanges d'argent, posées en bande, chargées d'une épée du champ garnie d'azur, et surmontées d'un lion d'or, armé, lampassé et couronné d'argent, la queue fourchue et passée en sautoir; au franc canton d'or, chargé d'une aigle de sinople, becquée, membrée et couronnée de sable. Tenans, deux

« sauvages appuyés sur leurs massues, et soutenant d'un » main un casque orné de ses lambrequins aux émaux d » l'écu ; cimier, une aigle de sinople ; devise : *Nullibi no victor et ovans* » .

TOUSTAIN-FRONTEBOSC (1). Le chef de la se conde branche, doyen de cette maison d'ancienne cheva lerie normande et d'origine scandinave, nous invite à n'e donner que l'état actuel, en attendant que les chefs de

---

(1) Il y a d'autres familles nobles du nom de Toustain, en Nor mandie, auxquelles celle des seigneurs de Frontebosc a toujours por les égards et sentiments de considération que s'entredoivent tous le citoyens bien pensants, surtout quand ils sont du même ordr Ces justes dispositions et procédés réciproques ont été corrobor entre ces races homonymes par les rapports de liaisons et de confra ternité aux pages du roi, au service de magistrature et d'épée, e dans ces derniers temps, par la similitude des malheurs et du roya lisme pur qui constitue le vrai patriotisme dans une monarchie bie réglée; peut-être avec le temps et des recherches découvrira-t-o l'identité ou la jonction de ces familles à des époques très-reculée et par là même également honorables pour toutes ces races, qu la différence d'armoiries, de filiations et de possessions empêch d'identifier héraldiquement et socialement, jusqu'au recouvreme de ces titres ou de cette preuve, abstraction faite de laquelle on sa qu'il n'y a qu'une seule famille dans le genre humain, tout sor du seul et premier père commun.

La terre de Frontebosc, dont le nom s'ajoute souvent aux Tou tain de la bande échiquetée, donnait la seigneurie de Limesy et le p tronage de la première portion du bénéfice-cure de ce bourg. Elle fut a portée par Jacqueline Gouel, fille et sœur de gentilshommes, avoca généraux à l'échiquier de Normandie, mariée dès 1456 à Guillaun Toustain, Ier du nom, à la fois homme d'armes et conseiller a même échiquier, qui fut ensuite un des magistrats laïcs retenus p le roi Louis XII pour l'organisation de cette cour souveraine, lor qu'elle fut rendue sédentaire et perpétuelle, en 1499, année où Ma Toustain, qualifié chevalier dans plusieurs actes, et procureur-g néral au grand conseil depuis sa création de 1498, après avoir é conseiller au parlement de Paris dès 1491, fut un des commissair du même roi pour recevoir l'hommage du comte de Flandres et d'Artoi Jacqueline Gouel-de-Frontebosc fut mère de Guillaume II Tou tain, marié en 1508 à demoiselle Anne de Croismare, sa parent et trois fois député de la noblesse, tant aux états de Normand qu'à la cour en 1522 et 1523.

Guillaume Ier vendit, en 1487, le fief noble de Betencourt, q était dans sa famille dès avant 1284, et son père, Nicolas ou Col Toustain, mari de Colette de Croismare, sœur aînée et consar guine de Robert, archevêque de Rouen, était aussi seigneur du fi

res branches, et surtout celui de la première, aîné ou f de nom et d'armes, se concertent pour l'insertion de généalogie ou filiation complète déjà publiée en grande tie dans plusieurs ouvrages, dont le plus exact et le s soigné est celui que le vicomte de Toustain a fait pa- re en 1799 et 1802, en deux vol. in-8° qu'il appela *livre famille*, et que beaucoup de lecteurs ont intitulé *livre des nilles*, à cause de l'esprit de philanthropie chevaleresque chrétienne qui l'a porté à y consigner des documents his- iques très-précieux pour plusieurs milliers de races in- essantes. Il a fondé la défense du ci-devant ordre de la blesse sur celle de toutes les classes de la société.

Première branche.

Le marquis de Toustain-Limési (Charles-François), fils neveu de chevaliers de Saint-Louis, capitaines de grena- rs au régiment de Champagne, où son aïeul paternel, uis colonel du régiment de Frontebosc (second régi- nt de ce nom dans cette même branche), avait été com- ndant de bataillon, fit la guerre de 1741, en qualité de utenant dans le même corps. Il quitta le service pendant paix, en 1750, pour épouser, par dispense de Rome, demoiselle de Clercy-Angiens, dont le frère élevé aux ges du roi, est mort étant major d'un régiment de cava- ie, et à la veille d'obtenir un grade encore supérieur.

Le marquis de Limési, membre laborieux et distingué la société royale d'Agriculture de Rouen, devint, en 87, président des trois ordres, au bureau d'administra- n provinciale, établi dans cette ville. Il mourut, en 93, du chagrin de l'immolation de son roi, de la désor-

---

ble de Roumare, situé dans la paroisse d'Yvecrique, de laquelle nulphe Toustain, chevalier, leur ascendant par plusieurs degrés, uit seigneur en 1219.

Quant à la terre et seigneurie paroissiale de Honguemare, sortie la branche de Richebourg en 1682, Guillaume Toustain, Ier du m, l'avait eue en 1454 et 1456, par succession de MM. Le Vavasseur, ses ands-oncles, frères de demoiselle Jeanne Le Vavasseur-de-Honguemare, nt la famille l'avait depuis 1361, et possédait d'autres fiefs auprès Bourgachard dès avant 1244. Cette Jeanne Le Vavasseur avait épousé, rs 1385, Jean Toustain, écuyer, dont elle eut Colin, père de uillaume Ier. Jean Toustain, devenu veuf de Jeanne Le Vavasseur, vait en secondes noces, en octobre 1424, avec Jeanne Malet-de- raville, dame de Villeménil, grand'tante de l'illustre amiral de ce om.

ganisation de sa patrie et de l'absence de ses fils émigré
Le second de ces fils, lieutenant de vaisseau, est mort ve
le même temps ; et l'aîné, capitaine de cavalerie, adm
dans les carrosses du roi, en février 1789, étant rentré e
France, après avoir fait la campagne de 1792, a subi une lor
gue et pénible détention, ainsi que son épouse, sa mère
son aïeule maternelle. Ces deux dernières dames ont su
vécu quelque temps à la chute de Robespierre, et la pr
mière des trois vit encore. Par contrat, signé du roi
de la famille royale, en décembre 1786, il a épousé
parente, fille du marquis de Toustain, grand-bailli d'épe
de Bougonville, lieutenant-général des armées du roi, qu
depuis est devenu électeur de la noblesse des bailliages d
Nancy et d'Evreux, commandant en chef de la province d
Bretagne, et cordon rouge. Les enfants de ce mariage sont
1.° Alphonse, né en août 1790, mais privé, par un acciden
d'enfance, de la possibilité d'entrer au service ; 2.° Théo
dore, né en 1794, garde-du-corps du roi, surnumérair
des douze dans la compagnie de Grammont ; 3.° Aglai
Anne-Charlotte-Désirée, née le 20 juin 1788, mariée a
comte Félix de Faudoas, fils d'un capitaine de l'ancienn
gendarmerie, et de mademoiselle Bernard de Boulainvil
liers, sœur de la comtessse de Clermont-Tonnerre et de l
baronne de Crussol.

Deuxième branche.

Le comte de Toustain-Richebourg (Gaspard François
troisième chevalier de Saint-Michel, et quatorzième che
valier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des di
verses branches, est mort en avril 1799, dans sa quatr
vingt-troisième année, après avoir été plongé, comm
toute la partie de ses parents restés en France, dans un
bastille révolutionnaire, où il perdit un œil pendant l'hiv
de 1793 à 1794. Telle était alors la récompense des servic
et des blessures à la guerre, de ceux qui demeuraient fidèl
à la bonne cause et aux vrais principes.

Son épouse, née Féra de Rouville, ancienne élève e
Saint-Cyr, fille et sœur de militaires élevés aux pag
du roi, et nièce paternelle d'un commandeur de Malte, ava
pour trisaïeul Camille Féra, venu d'Italie en France, sou
François Ier, mestre-de-camp sous Henri II, chevalier d
Saint-Michel sous François II, naturalisé par Henri III
qui lui fit l'honneur de nommer un de ses enfants au bap

têmе. Camille Féra descendait de Philippe Fiéra ou Féra, comte Palatin, général de l'empereur Rodolphe, contre le roi de Bohême, en 1278, et mort en 1293 à Mantoue, où sa postérité s'est alliée aux Gonzague. Cette ancienne race ne subsiste plus en France, que 1.° dans le comte de Féra-Rouville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, comme feu son père, député suppléant de la noblesse du bailliage de Nemours, aux états-généraux de 1789, marié, sans enfants, à demoiselle N.... Remar, et maire du bourg de Malesherbes, où il a eu l'honneur de complimenter son altesse royale madame la duchesse d'Angoulême; 2.° le marquis de Féra Saint-Phalle, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne, dont la mère défunte pendant la révolution, était une demoiselle de Bombelles, fille d'un brigadier des armées du roi : il a épousé, en premières noces, mademoiselle de Champion-Cicé, fille d'un chef d'escadre, et nièce de l'évêque d'Auxerre et de l'archevêque de Bordeaux, garde des sceaux; et en secondes noces, mademoiselle d'Andrault - Langeron, fille d'un cordon rouge, nièce d'un cordon bleu, petite-fille d'un maréchal de France, et cousine du général d'Andrault, comte de Langeron, qui a bien servi la cause du roi et des bons Français, dans les armées de Russie. Le marquis de Saint-Phalle n'a point encore de postérité, mais il est oncle de plusieurs enfants, nés du mariage de la comtesse Flore de Féra, sa sœur, chanoinesse d'honneur au chapitre de Neuville, avec le comte de Saint-Germain, officier de cavalerie, dont le roi avait signé le contrat, et qui était parent du lieutenant-général comte de Saint-Germain, ministre de la guerre.

La vicomtesse de Richebourg, née Féra et tante du comte de Rouville, ci-dessus mentionné, est morte le 1er septembre 1791, des suites de la commotion que lui donna la nouvelle de l'arrestation du roi à Varennes, des insultes faites à ce prince et à la reine, et de l'espèce de captivité où l'auguste et malheureux couple languissait à Paris.

Le comte de Toustain (Charles-Gaspard), fils de cette dame, et l'un des premiers Français qui s'offrirent, et se dévouèrent pour otages de leurs majestés, a subi plusieurs détentions non moins rigoureuses qu'injustes, dont une a duré quatorze mois. Le seul crime du grade militaire, de la croix de Saint-Louis, du commissariat de la noblesse aux états de Bretagne, et surtout de l'entrée dans les carrosses du roi, dès janvier 1786, a failli

le faire monter dans un tombereau de la révolution. En 1800, il fut compliqué dans une affaire qui lui était inconnue, par une commission militaire que des manœuvres dignes de la queue de Robespierre ou de la tête du Corse usurpateur, déterminèrent à faire périr le jeune et brave Toustain du Manoir ou de Beaupigny, fils d'un ancien officier au régiment d'Angoumois, injustement détenu et confisqué, et dont un frère, enlevé depuis par la conscription, s'est distingué dans les campagnes d'Allemagne et de Russie, où il est devenu chef de bataillon, et chevalier de l'Empire et de la Légion d'honneur. Le vicomte de Toustain-Richebourg, assigné comme témoin, interrogé comme complice, répondant comme défenseur officieux, finit par être renvoyé comme étranger à l'affaire. Mais, ni ses efforts, ni l'éloquence de Monsieur l'avocat le Bon, ne purent soustraire la victime au sort que des coupables infligeaient alors à des innocents. Des journaux du temps rendirent justice à la manière décente, modeste et courageuse dont le vicomte de Toustain soutint le caractère de chevalier français, par l'observation de tous les égards dus à l'honneur, au patriotisme, au malheur, et à la vérité.

Après beaucoup de pertes et de calamités, relégué dans un village, où ses pères ont exercé durant quatre siècles une seigneurie patriarchale et bienfaisante, il s'y est vu nommer notable communal, ainsi que ses enfants, conseiller municipal, notable départemental, juré d'accusation et de jugement ; puis il y a reçu, par brevet du 19 décembre 1806, l'honorable surprise d'être choisi et nommé, à son insu, colonel ou chef de la onzième légion des grenadiers, chasseurs et fusiliers de la garde nationale du département de la Seine-Inférieure. Cette place dans laquelle il a tâché de faire le bien et de parer le mal, en conciliant du mieux possible le bien-être ou le soulagement des subordonnés avec la décence et la régularité du service ; cette place ne lui a jamais produit l'ombre d'indemnité quelconque, non plus qu'aucun recouvrement des pensions militaires, diplomatiques et littéraires acquises par d'honorables travaux, et révolutionnairement supprimées. Cette place néanmoins ne laisse pas d'être laborieuse et dispendieuse, surtout en temps de guerre, attendu l'activité constante et les gardes journalières que les postes et localités maritimes imposaient à cette légion sédentaire et non soldée, dont les trois cohortes disséminées sur une trentaine de communes, tant urbaines que rurales, étaient encore dé-

membrées par de fréquents et nombreux contingents aux légions ou cohortes mobiles, aux armées de terre et de mer, à l'artillerie des côtes.

Camille-Turstin-Mériadec de Toustain, l'un des fils du vicomte, émigra, pour mieux servir son roi, au sortir de l'Ecole militaire, où il était élève de Sa Majesté. Il fit plusieurs campagnes, et reçut des blessures dans les chasseurs nobles de l'armée de Condé. Rentré en France à la dislocation du corps, en 1797, les malheureuses suites du fatal dix-huit fructidor, le forcèrent d'entrer canonnier dans l'artillerie de la marine, où ses talents ne tardèrent pas à le faire officier et même capitaine, ainsi que son frère cadet Félix-Henri, élève de l'Ecole polytechnique, et forcé de prendre le même état, parce que le ministère du directoire venait de faire supprimer le privilége de cette Ecole, rétabli depuis, et que le prix donné au remplaçant de conscription fut perdu pour le jeune homme, et pour son père par la désertion de ce remplaçant (1).

Les deux frères passèrent à la Guadeloupe, avec ce grade de capitaine, et la qualité d'aides de camp du général de division (comte de) Bethencourt-Norounha, leur parent, qu'une maladie épidémique enleva peu de temps après son arrivée. Henri de Toustain gagna cette maladie par suite des soins qu'il avait eus du général, dont son frère et lui étaient aimés, et qui lui-même s'attira l'estime et l'attachement des habitants qui l'ont beaucoup regretté. Camille, après diverses aventures périlleuses, revint en France, où il épousa mademoiselle de Martin-Marclenne, fille d'un ancien officier de cavalerie, dont la race noble et bien alliée possédait des fiefs en Poitou, dès 1240, avait donné des écuyers tués auprès du roi Jean, à la bataille de Poitiers, en 1356, avait épousé une demoiselle de la Rochefoucauld avant 1400, et fut maintenue par M. Rousseau de la Parisière en 1604, et par M. de Barentin en 1667.

De ce mariage naquit un fils, mort en très-bas âge, en 1802.

---

(1) Par une des injustices très-communes alors, on fit d'abord tirer Henri de Toustain dans le département de la Seine-Inférieure, où il eut un bon numéro; on le fit tirer une seconde fois pour la même levée dans le département de la Seine, où il en eut un mauvais. Ce jeune homme, après avoir été l'un des nobles élèves du premier prince du sang au collége de Beaumont en Auge, avait été agréé en mai 1790 pour être son page en octobre; mais le décret inconstitutionnel du 19 juin 1790 détruisit cette place.

Camille et son épouse passèrent à Saint-Domingue, où la mère de celle-ci, nièce paternelle du chevalier de Court de la Tonnelle, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avait des possessions très-considérables que les gens de couleur excités par le démagogisme de quelques blancs révolutionnaires ont détruites ou brûlées. Lorsque ces *patriotes* africains furent encore exaspérés par les rapines du général Leclerc, beau-frère du Corse et compagnie, ils firent main basse sur beaucoup de blancs irréprochables, entre autres sur Camille de Toustain qu'ils massacrèrent avec sa femme, son second fils et son beau-frère, élevé, comme lui, à l'Ecole royale-militaire. Ce malheureux jeune homme avait été inscrit garde-du-corps, dès 1791 ou 1792; et son père, quoique major de cavalerie depuis 1774, après avoir été capitaine de Carabiniers dès 1770, et de cavalerie dès 1769, s'était fait inscrire en 1789, dans cette garde fidèle, sur une liste qui lui aurait coûté la vie, comme à biens d'autres, si M. le duc de Villeroi, avec lequel il s'est retrouvé, en 1793 dans la prison de l'hôtel de la Force, n'avait eu la précaution de brûler cette liste pendant l'intervalle du 10 août au 2 septembre 1792. Le même vicomte de Toustain, sa femme, ses enfants et son valet-de-chambre, avaient signé chez M. Guillaume, notaire, la pétition dite des vingt mille qu'on aurait pu nommer des quarante mille, non qu'il en approuvât indistinctement tout le contenu, mais parce qu'elle tendait généralement à la conservation du trône et du roi, au maintien de l'ordre, à la sûreté des personnes et des propriétés; il fut très-heureux pour tant de milliers de bons Français, que des citoyens humains et prévoyants fissent brûler à temps cette liste qui serait devenue l'arrêt de mort ou de proscription de la plupart des signataires.

François-Joseph-Tobie-Machabée de Toustain, maintenant seul et dernier fils survivant, a combattu quelque temps avec MM. du Bot, ses cousins-germains (dont l'aîné Alexandre a reçu plusieurs coups de feu), dans le parti des royalistes connus sous la dénomination de Chouans et de Vendéens. Tout était à l'inverse dans le système de contre-sens et de contre-vérités, selon lequel alors les fidèles étaient qualifiés traîtres et rebelles, et *vice versâ*. Tobie de Toustain, *amnistié*, lors de la capitulation du général Georges Cadoudal avec le général Brune, et s'étant d'ailleurs tiré de la conscription par payement ou remplacement, s'est lancé dans une autre carrière. Dernier rejeton

mâle de la branche la plus maltraitée par la fortune et la révolution, il est devenu le premier financier de sa famille. Le 30 juin 1810, il a été nommé receveur général des finances du département d'Ille-et-Vilaine, et au mois d'août de la même année, il a épousé mademoiselle d'Avrange, fille d'un chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nièce du baron d'Avrange d'Haugeranville, maréchal-de-camp, et du chevalier d'Avrange du Quermont, colonel décoré, parente du maréchal Berthier, prince de Wagram, et sœur germaine de la comtesse de Fouler, dont le mari, ancien page de Louis XVI à la petite écurie, est lieutenant général des armées. Tobie a eu le malheur de perdre, au bout de cinq mois, cette aimable et intéressante épouse, dont il n'y a pas eu de postérité.

La vicomtesse de Toustain-Richebourg, née du Bot de Talhouet ou de la Grée-Calac, nièce paternelle et maternelle d'officiers supérieurs, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et sœur de deux officiers dont l'un avait été premier page de la reine, a succombé en 1794, au chagrin que lui causaient le détrônement et l'assassinat de son roi, le bouleversement de sa patrie, l'incertitude du sort d'un frère et d'un fils émigrés, l'arrestation de l'autre frère, et celle de ses père, mère, époux, beau-père, amis et cousins. Cette vertueuse femme était remplie de piété, de lumières, de charmes et de patriotisme dans la primitive et véritable acception du terme. Le vicomte de Toustain n'a point d'enfants de son second mariage contracté en 1798, devant MM. Denis et Duchesne, notaires à Paris, avec mademoiselle Glier de Chanloiseau, sœur de mesdames Stuart-Obrien, de la Marre-la-Mellerie et de madame la prieure du Saint-Sacrement de Rouen, cousine-germaine maternelle d'une comtesse de la Rochefoucauld, et paternellement alliée d'une branche de la maison de Mailly.

Troisième branche.

Le marquis de Toustain d'Ecrennes, lieutenant-général des armées du roi, avec l'expectative du cordon rouge, ancien chef d'escadron de la maison de sa majesté, comme premier lieutenant des grenadiers à cheval qu'il avait commandés à la guerre, et dont la réforme de 1776 l'a empêché d'être fait capitaine à la mort du marquis de Guerin-Lugeac, a subi sa part des vexations et spoliations produites par la

révolte qui se disait révolution, et par l'alternative d'anarchie et de tyrannie qui s'intitulait république et liberté. Il est mort en 1794, dans une maison d'arrêt, au moment où le vicomte de Toustain qui avait travaillé pour lui au sortir de la sienne, accourait lui annoncer une prochaine délivrance. Son fils Victor-Alexandre, filleul et allié du maréchal-duc de Broglie, et de la princesse de Montmorenci, officier de chasseurs, a émigré avec M. de Mondésir, son colonel, a servi dans l'armée de Condé, a été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et major en Russie en 1798, et postérieurement lieutenant-colonel en Portugal, où il était aide-de-camp du maréchal de Viométil, son bel-oncle.

Rentré en France avec sauf conduit, après l'invasion et la convention faite en Portugal par le général Junot, il a épousé mademoiselle de Chermont, d'une noblesse originaire de Champagne, établie depuis longtemps en Lorraine. Elle est nièce paternelle d'une chanoinesse de Sainte-Glossinde de Metz, fille d'un défunt chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre d'Avis, colonel du génie en France et en Portugal, cousine des feux maréchaux-de-camp de ce nom dans ces deux royaumes; et sa mère, née Fabre de Mazan d'une ancienne noblesse de Provence; sa mère, que son altesse royale madame Elisabeth honorait d'une amitié et protection particulière, est alliée des maisons d'Astouaud, de Castellane, de Pontevès, de Sabran, de Bombelles, de Vimeur-Rochambeau-de Coriolis, etc. De ce mariage, il existe des enfants en bas âge. A la restauration, le roi a nommé le marquis Victor de Toustain, sous-lieutenant de ses gardes-du-corps dans la compagnie de Wagram, avec rang de major; et le jour de la Saint-Louis, Sa Majesté lui a envoyé la commission de colonel. Dans cette même compagnie est entré, comme simple garde, son cousin-germain Charles de Toustain-Baudrevilliers, ancien lieutenant au régiment d'Armagnac, d'où il avait passé dans l'armée de Condé, avec plusieurs de ses camarades. Le zèle de ce militaire qui a eu la jambe cassée pendant ses voyages, a été récompensé par l'honneur d'être un des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommés par Sa Majesté, le 24 août, veille de sa fête. Il a épousé N..... Skibnieska, fille de N,.,.. Skibnieski, gentilhomme Polonais, et de N.... Potoçka. Une de ses sœurs est morte à Saint-Cyr, et l'une des deux autres a épousé M. Cousinet de Chantambre, maître de la chambre

des comptes de Paris. Charles a perdu depuis la révolution, son père, ancien capitaine de cavalerie, et sa mère, née Clinchamp, nièce paternelle d'un chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, blessé au siége de Fribourg, en 1744, d'une ancienne noblesse qui a donné un cardinal en 1281, un évêque du Mans en 1299, un chevalier tué à la bataille d'Azincourt en 1415, et qui s'est alliée directement aux maisons de Mauny, du Bouchet de Sourches, de la Taille Bondaroy, d'Orléans de Rère, de Selve, etc.

Un autre cousin-germain de Victor et de Charles, né en 1772 du mariage de Jean de Toustain d'Ecrennes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie aux régiments de Toustain et de Royal-Lorraine, avec mademoiselle de Bougy, dame de Fortemaison, d'ancienne chevalerie très-noblement alliée, est Jean-François de Toustain qui a noblement servi dans les armées de Condé : et qui, rentré en France, est devenu adjoint du maire à Pithiviers, où dans le cours d'avril 1814, il a fait excellent usage de la langue polonaise qu'il avait apprise pendant ses voyages. Par la bonne tournure et le bon ton de ses réprésentations, il réussit à calmer un corps de Cosaques, irrité des insultes provocatrices de quelques étourdis enragés qui n'étaient pas de la ville, et secondé de son cousin Charles, il fit cesser de bonne heure le pillage commencé.

Quatrième branche.

Le lieutenant-général, marquis de Toustain-Virai (Remi-Charles), dont nous avons détaillé les grades et décorations à l'occasion du mariage de sa fille, dans la première branche, est mort en 1804, ayant survécu de quelques années au comte Charles de Toustain, son fils.

Le comte, son frère (Joseph-Maurice), maréchal-de-camp, ancien colonel d'un régiment de chevau-légers, grand bailli d'épée de Darney, et député de la noblesse du bailliage de Mirecourt aux états-généraux, où il a siégé du côté droit, puis commandant d'un escadron de noblesse française à la première campagne des émigrés ; rentré ensuite en France, et longtemps incarcéré et persécuté, est mort en 1808, ayant pour unique héritière sa nièce, mariée dans la première branche, et pour légataire plusieurs amis, serviteurs et parents, entre autres les chefs de la seconde et de la troisième branche. La comtesse douairière

de Toustain, sa belle-sœur, née d'Hoffelize, sœur du comte d'Hoffelize, lieutenant-général des armées du roi et cordon rouge, avait été faite en 1785, dame de la croix étoilée, décoration précédemment accordée, dès 1766, à sa belle-mère, marquise de Toustain, née comtesse de Gourcy.

Le comte François de Toustain (1), capitaine au régiment Royal-Guienne, bien avant la révolution, partit avec le vicomte de Clermont-Tonnerre, son colonel, et les jeunes comte d'Hoffelize, ses cousins, pour l'armée de Condé, où il a fait de belles actions, reçu des blessures, et gagné la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avec le grade de colonel. Rentré en France, après avoir épousé, à Hambourg, mademoiselle Foulon de Douai, petite-fille du ministre d'état, fille de l'intendant de Moulins, et sœur d'un officier aupérieur et décoré, il a eu plusieurs enfants, tous morts en bas âge, et est décédé lui-même encore jeune, au grand regret de tous ceux qui l'ont connu. Louis-Gabriel-André de Toustain, son frère, chevalier de Malte et ancien page du grand-maître, était officier dans les chasseurs des Vosges, lorsqu'il émigra avec son colonel : il a reçu, comme son frère, de grièves blessures dans l'armée de Condé, puis il est rentré en France, où il est mort de maladie causée par de longues et cruelles translations et détentions, n'ayant échappé qu'avec de grandes peines à la branche révolutionnaire.

Rose de Toustain, leur sœur, chanoinesse d'honneur au chapitre de Poulangy, est morte sans avoir eu d'enfants de son mariage avec le comte de Gourcy, son allié, ancien officier.

Ainsi la branche des marquis de Viray, barons d'Illing, de Tons et de Landes, s'est éteinte au commencement du dix-neuvième siècle; comme celle des marquis et comtes de Carency, pairs d'Aix et vicomtes de Vauchetain, s'était éteinte au commencement du dix-huitième; celle des seigneurs du Roule, vers la fin du dix-septième; et celle des seigneurs de Bléville, vers le milieu du seizième. La terre du Roule, près Gaillon, a été confisquée par les révolutionnaires, sur MM. l'Anglois du Roule; gentilshommes et

(1) Les noms de baptême de ce filleul de l'empereur François-Etienne, et de l'immortelle Marie-Thérèse, étaient François-Etienne-Marie-Thérèse. Il était entré dans les carrosses du roi en mars 1787, et avait été l'un des électeurs de la noblesse de Lorraine en 1789. Son père avait été chambellan du roi de Pologne duc de Lorraine.

chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui la tenaient d'une mère, née de Toustain, et dont le nom est encore porté par M. l'Anglois du Roule, garde-du-corps, qui a servi dans l'armée de Condé, et que le roi a nommé des premiers chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis à la restauration.

Quant à celle de Bléville, elle a passé par une épouse, née Toustain, dans la maison d'Aubert-Vertot, dont une héritière l'a portée dans celle de Maulde, qui l'a vendue, en 1719, à M. du Bocage, grand-père de M. du Bocage de Bléville, collègue du comte de Toustain-Richebourg, à l'assemblée des nobles du bailliage de Caudebec, en 1789. La ramification des alliances nobles donne à toutes les branches de Toustain-Fronteboscles plus hautes consanguinités. Mais il entre dans les principes de cette famille, comme dans ceux de toute la noblesse instruite et fidèle, de regarder les distinctions honorifiques, comme encouragement ou récompense de talents ou de services distingués ; comme enchaînement à de grands devoirs tels que la piété, le travail, le courage, l'obligeance, la justice et la modestie ; comme engagement pour tout gentilhomme de se rendre exemplaire et utile, de son mieux, selon sa fortune, ses places et sa capacité.

Louise-Marie-Adélaïde de Toustain-Richebourg, a été successivement élève de la maison royale de Saint-Cyr, et dame d'une association chapitrale d'ancienne noblesse dans la langue allemande, pour laquelle elle a fait preuve de seize quartiers paternels et maternels, c'est-à-dire, de huit trisaïeux et huit trisaïeules. Son père Charles-Gaspard et sa mère Angélique du Bot, étaient précédemment entrés dans la langue d'Austrasie de cette même association, sur preuves, pour chacun, de douze générations dans la ligne paternelle, et de douze dans la ligne maternelle. Elle a épousé, en 1795, François de Sales-Marin Oulry-d'Ingrande, ci-devant écuyer, seigneur du fief d'Ingrande, dans la paroisse de Pavenne au Maine, dont sa famille et lui portaient le nom depuis quelques générations. Fils, petit-fils et arrière-petit-fils de chevaliers de Saint-Louis, et neveu de mesdames les comtesses ou baronnes d'Escars, de Nicolaï, d'Espinefort et de Faudoas, il fut destitué comme ex-noble, après avoir fait deux campagnes et reçu deux blessures, étant officier d'infanterie. Repris ensuite au service, il est mort lieutenant de grenadiers à l'armée d'Italie, laissant pour fils

unique Adrien-Lancelot, né en 1796, et depuis sa sortie de l'école militaire de Saint-Cyr, sous-lieutenant d'infanterie, décoré du lys, ayant fait aux Pays-Bas la campagne du 24 novembre 1813 au 12 avril 1814.

La comtesse Charlotte ou Caroline de Toustain, sœur cadette et germaine du vicomte, est morte en 1812 sans alliance, après avoir été brevetée dès 1763 chanoinesse du chapitre de Neuville, où sont entrées depuis ses cousines mesdames les comtesses de Grouchy, sœurs du lieutenant-général comte de Grouchy, et filles du feu marquis de Grouchy, l'un des prédécesseurs du vicomte de Toustain aux pages de la grande écurie de Louis XV.

Louise-Emilie de Toustain, sœur aînée et consanguine du dernier, n'a laissé qu'un fils militaire et décoré du lys, de son mariage avec le feu chevalier de Collardin, seigneur de Chanteloup, commandant à la Hougue, frère des marquis de Piennes et de Clamorgan, allié de Messieurs du Plessis-Grenedan, le Brethon de Bois-Olivier, le Doucet de Pontecoulant, du Chemin de la Tour, Pépin de Bellisle, de Boisadam de la Luzerne. Voyez l'*État de la noblesse de* 1783, sur cette famille d'ancienne extraction bretonne et normande qui, toujours fidèle à son Roi, a cruellement souffert par la révolution.

Le vicomte de Toustain a eu l'honneur d'être présenté au Roi, par M. le maréchal de Duras, comme il l'avait été pour la première fois à Sa Majesté Louis XVI, le 1er décembre 1775, par feu M. le maréchal-duc de Duras. Voyez les *Étrennes de la Noblesse de* 1776.

Il a déposé au pied du trône, par un Mémoire court et substantiel, le renouvellement du pur et profond hommage de vénération, d'amour, de dévouement et de fidélité de sa Légion, de sa commune et de sa famille.

Il craignait, pour ses compagnons d'armes et ses cohabitants, que les premières expressions de ces sentiments si naturels aux bons Français, ne se fussent perdues dans la foule lorsqu'il les avait envoyées de loin dès les premiers moments du retour d'un Monarque si vivement désiré, si justement chéri pour le service duquel il était retenu à son poste.

Monseigneur le duc d'Orléans, mort en 1785, et parrain de son premier fils avec Madame la duchesse de Chartres, marraine, aujourd'hui duchesse douairière d'Orléans, avait honoré d'un bienfait insigne son premier mariage, et cette anecdote assez fidèlement rapportée dans plusieurs oraisons

nèbres du généreux Prince, n'eût aucun trait à l'Opéra co-
ique de Lucile, quoi qu'en dise Grétry, dans ses *Mémoires*.

Monseigneur le duc de Penthièvre, au retour des Etats
Bretagne de 1774, où le vicomte de Toustain avait fait sa
emière séance, le gratifia de son portrait.

Le 20 janvier 1815, d'après une convocation expresse,
a siégé et voté au chapitre de l'ordre du Saint-Sépulcre,
ont il est chevalier depuis mars 1776.

Armes : D'or à la bande de deux traits, échiquetée d'or
d'azur.

Quant à la devise venue du temps des croisades, aux étendards, sup-
orts et autres ornements de l'écusson, nous renvoyons aux deux édi-
ons du Dictionnaire de la Noblesse, par la Chesnaye-Desbois, et sur-
ut au *Livre de famille* précité.

CISTERNES DE VINZELLE, famille ancienne de la
rovince d'Auvergne, où elle réside encore de nos jours:
Une chapelle de son nom, dans laquelle elle a droit de sé-
ulture, dédiée à la Sainte-Trinité, existe dans l'église de
aint-Austremoine, de la ville d'Issoire, où l'on voit les
rmes de cette famille gravées sur la pierre, au haut de
voûte de ladite chapelle. Cette famille avait une autre
napelle dans la cathédrale de Clermont-Ferrand, où elle
vait aussi droit de sépulture, laquelle a été vendue et démolie
ans la révolution. Les descendants de cette famille ont
es titres isolés des treizième et quatorzième siècles. Ils
tablissent leur généalogie depuis :

I. Pierre DE CISTERNES, écuyer, habitant de la ville
'Issoire en 1540, duquel est issu :

II. Gonon DE CISTERNES, écuyer, marié à demoiselle
Mauzac le 2 janvier 1583. De ce mariage est né :

III. Noble Pierre DE CISTERNES, seigneur de Vinzelle,
heix, Nadaillat, Malfeigne, Fonfreyde et autres lieux,
narié à demoiselle Marie Vachier, le 29 novembre 1618.
De ce mariage vinrent :

1.° Etienne, dont l'article suit ;
2.° Joseph, qui a fondé la branche rapportée plus bas.

IV. Etienne DE CISTERNES, seigneur de Vinzelle,

Theix, Fonfreyde et Nadaillat, président de la cour des aides de Clermont-Ferrand, et correcteur à la chambre des comptes de Paris, marié à François de Ribeyre en 1657. De ce mariage :

V. Pierre DE CISTERNES DE VINZELLE, baron de Theix, seigneur de Bansat, président de la cour des aides de Clermont, qui fut père de :

VI. Nicolas DE CISTERNES DE VINZELLE, baron de Theix, seigneur de Fonfreyde et Nadaillat, président de la cour des aides de Clermont-Ferrand, mort sans enfants dans la paroisse du Port, dont le corps fut transféré à la cathedrale, et inhumé par le chapitre dans la chapelle des Cisternes. Il laissa ses biens à Marie de Cisternes sa sœur, dame de Monrodeix, laquelle a laissé deux filles, l'une mariée au marquis de Villemont, l'autre au sieur Dauphin de Léval, qui ont porté les biens de la branche aînée des Cisternes dans la famille de ces derniers.

Deuxième branche.

IV. Joseph DE CISTERNES DE L'ORME, écuyer, né le 15 février 1639, baptisé le 30 juin 1641, fils de Pierre de Cisternes, seigneur de Vinzelle, Theix, Fonfreyde et de Nadaillat, et de demoiselle Marie Vachier ; épousa le 18 août 1682, demoiselle Marie Bonnefoi. Il fut père de

V. Pierre DE CISTERNES DE L'ORME, né le 5 juin 1683 marié, le 13 juin 1704, à demoiselle Marguerite Luillier De ce mariage :

VI. Joseph DE CISTERNES DE L'ORME, né le 8 octobre 1705, marié, le 19 septembre 1728, à demoiselle Geneviève Favard ; il mourut en 1776, et fut inhumé dans la chapelle des Cisternes, dans l'église de Saint-Austremoine d'Issoire. Il fut père de :

VII. Michel-Joseph DE CISTERNES DE L'ORME, né le 2[illegible] janvier 1735, marié, le 11 novembre 1762, à demoiselle Jeanne Tixier ; a été conseiller au conseil supérieur de la ville de Clermont. De ce mariage sont issus :

1.° Blaise de Cisternes, marié à demoiselle Irené Aulteroche, en 1789 ;

2.° Jean-Baptiste de Cisternes de l'Orme, marié à de

moiselle Antoinette Chamerlat, fille du lieutenant général de la ville de Clermont-Ferrand;

3.° Amable de Cisternes, marié à demoiselle Henriette de la Rousille;

4.° Blaise de Cisternes Lafage, émigré en 1791, ayant fait la campagne de 1792 à l'armée des Princes, Monsieur, et monseigneur le comte d'Artois, dans la compagnie d'officiers de Royal-Comtois; pris les armes à la main dans Bois-le-Duc, dans le corps de Béon, condamné à mort comme émigré, a été fusillé à Bois-le-Duc en 1794;

5.° Pierre de Cisternes de Vinzelle, dont l'article va suivre;

6.° Irenée de Cisternes, mariée au sieur Jean-Baptiste Barisson, avocat au parlement en 1786;

7.° Jeanne de Cisternes de l'Orme, devenue religieuse bénédictine en 1785;

8.° Irenée-Françoise de Cisternes, mariée à François Monbur.

VIII. Pierre de Cisternes de Vinzelle, né le 21 avril 1775, entré, comme cadet, au service de Louis XVI, en septembre 1789, a émigré en 1791, et fait la campagne de 1792 dans la compagnie d'officiers de Royal-Comtois à l'armée des princes français, Monsieur et monseigneur le comte d'Artois; licencié de cette armée, il a servi jusqu'en 1801 dans les armées coalisées; s'est trouvé à Bois-le-Duc, dans le corps de Béon, où son frère a péri; passé au service anglais, il s'est trouvé devant Quiberon; licencié du corps d'officiers de monseigneur le prince de Léon, à l'île de Wigt, est venu de l'Angleterre à l'armée autrichienne, où il a servi dans les chasseurs de Franconie, et s'est trouvé aux quatre siéges ou blocus de la ville de Philisbourg, tentés par les Français en 1800. Rentré en France en 1801, inscrit sur la liste des émigrés, et ayant eu ses biens vendus, il a été mis en surveillance, sous laquelle il est demeuré jusqu'au moment de la restauration. Il s'est marié le premier septembre 1801, avec demoiselle Martine-Geneviève de Laval, fille du sieur Arragonès de Laval, gentilhomme, émigré, et ancien officier français; a été reçu garde-du-corps du roi, compagnie Ecossaise, le 15 juin 1814, et fait cheva-

lier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 29 juin. Il est père de :

1.° Michel-Joseph de Cisternes, né en juillet 1802, mort à l'âge de neuf ans ;

2.° Charles-Borromée de Cisternes de Machal, né le 22 octobre 1805 ;

3.° Irenée-Françoise-Stanile de Cisternes, née en avril 1811.

Armes : « D'argent, à une citerne de sable, maçonnée » du champ, et chargée en cœur d'une étoile de même. »

DU MESNIL DE FIENNE ET DE MARICOURT. Cette famille, originaire de Normandie, est divisée en trois branches; celle de du Mesnil de Fienne, établie en Picardie; celle de du Mesnil de Saint-Vallery, en Normandie, et celle de du Mesnil de Maricourt ou de Meharicourt, établie en Brie.

Dès 1328, on trouve un Jean III du Mesnil, capitaine d'hommes d'armes des gardes du roi.

A la bataille d'Aumale, trois frères de cette maison furent tués aux côtés du roi, qui donna sur le champ de bataille même, cette devise à la famille, *Intactæ vivunt, intactæ pereunt,* avec la permission de porter à l'extérieur de l'écu un étendard avec une H au milieu.

Depuis l'institution de l'ordre de Saint-Louis, les membres de cette famille en ont été constamment décorés.

Les événements funestes de la révolution me privent des titres qui établissent la filiation suivie de cette maison, et me forcent à ne la produire qu'à dater de François III du Mesnil, tandis qu'on voit que dès 1328, elle avait déjà fourni un capitaine d'hommes d'armes, charge alors des plus considérables.

I. François DE MESNIL, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Brétencourt, était frère de Noël-Jean-Baptiste du Mesnil, chevalier, seigneur de Saint-Vallery, capitaine de cavalerie au régiment de Clermont-Tonnerre. Il épousa, le 12 décembre 1695, Marie-Anne de Dampierre, fille de messire de Dampierre, écuyer, seigneur de Grainville, et de Marie de Lombelon des Essarts.

De ce mariage vinrent :

1.° Pierre, mort jeune à Paris;
2.° François-Paschal, dont l'article suit;
3.° N..... du Mesnil, chanoine et grand-vicaire de Beauvais;
4.° Marie;
5.° N..... mariée à M. de l'Epine.

II. François-Paschal du Mesnil, chevalier, seigneur de Maricourt, baron de Lizines, lieutenant-colonel de Royal Etranger, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, le 17 octobre 1732, mademoiselle de Crécy; dans ce contrat de mariage, Louis-Joachim Potier de Gèvres, duc et pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de ses ordres, et gouverneur de Paris, assista comme fondé de procuration du seigneur François du Mesnil, servant de père, et comme parent et ami. De ce mariage vinrent;

1.° Eléonore-Jean-Baptiste, qui suit;
2.° Charles, chevalier de Malte, mort jeune.

III. Eléonore-Jean-Baptiste du Mesnil de Maricourt, baron de Lizines, ancien mousquetaire, capitaine de cavalerie, officier des chasses du roi, lieutenant des maréchaux de France, épousa, le 12 novembre 1765, Louise de Challemaison, d'une très-ancienne famille. De ce mariage vinrent:

1.° Eléonor-Louis-Léon-François, qui suit;
2.° Alexis-Charles-Louis, chevalier de Malte, qui a émigré en 1791, a fait la campagne dans l'armée des princes, et s'est marié en Allemagne; il a quatre enfants.

IV. Eléonor-Louis-Léon-François du Mesnil de Maricourt, officier de dragons, a émigré en 1791, et fait les campagnes, tant à l'armée des princes que dans celle de monseigneur le prince de Condé, et en Hollande dans le corps de Béon. Il est aujourd'hui chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et a épousé : 1.° Charlotte de Pleurs, fille de M. le marquis de Pleurs, maréchal de camp et grand-bailli de Sezanne; il n'en a pas

eu d'enfants; 2.° Thérèse du Val d'Ogne, fille de M. du Val d'Ogne, capitaine au régiment d'Auxerrois, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De ce mariage sont nées deux demoiselles nommées Louise et Marie.

Armes: « D'azur, à la bande d'or, accompagnée de » deux roses de même. »

MANDAT. Famille ancienne, originaire du Limosin. Dans l'histoire du Berri, par la Thaumassière, édition de 1689, page 477, on trouve Guillaume Mandat et Armiste Gomier, qui donnèrent à l'église et aux chanoines de Saint-Cyr tout ce qu'ils possédaient en l'église de Saint-Pierre de Bussy, avec les dîmes qui en dépendaient. Ce titre est du règne de Philippe Ier, roi de France, et du temps du pontificat de Richard, archevêque de Bourges. Deux Pierre Mandat, oncle et neveu, vivaient en 1339, dans la paroisse de Présignac. Il y avait au cabinet des ordres du roi un titre de 1366, qui faisait mention qu'un Jean Mandat était receveur du duc d'Anjou, comte de Toulouse, frère du roi Charles V, suivant un titre original déposé au cabinet du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris; un autre Jehan Mandat est compris, en qualité d'écuyer, dans une montre faite au Banc en Berry, le 7 septembre 1418, par messire Charles le Bouteillier, chevalier banneret. Un mémoire domestique marque que cette famille a d'ancienneté sa sépulture au bas du marche-pied du maître-autel de l'église paroissiale d'Aix, diocèse, intendance et élection de Limoges, et un banc à côté de cette sépulture; ses armes se voient à la clef de la voûte, au-dessus du maître-autel. Le juge du seigneur d'Aix, ennemi de Pierre Mandat, sieur de la Poyade, voulut vers l'an 1620, faire ôter ce banc du lieu où il était; mais par le crédit de MM. Mandat, l'un conseiller au parlement, et l'autre maître des comptes à Paris, cette famille fut maintenue dans son droit, suivant le mémoire cité.

I. Guillaume Mandat, juge châtelain de la terre et baronnie de Lastoux, au diocèse de Limoges, eut deux fils:

1.° François, dont descend Jean Mandat, sieur de Puidenas, lieutenant-général au siége présidial de Limoges, vivant le 29 février 1680, dont le fils fut brigadier dans les gendarmes de la garde du roi;

2.° Galliot, dont l'article suit:

II. Galiot Mandat, Ier du nom, sieur de la Jonchère, d'abord élevé page de Henri II, roi de Navarre, est qualifié trésorier d'Armagnac et secrétaire de Marguerite, reine de Navarre, dans le contrat de mariage de Victor Brodeau, secrétaire du roi, avec Anne le Clerc, du 20 janvier 1536, auquel il fut présent. Il épousa Marie Brodeau, d'une grande beauté, fille de Jean Brodeau, et de Marie Pellé, et fut présent avec elle, le 5 juillet 1556, au contrat de mariage de Marguerite Brodeau, leur nièce, avec Jean le Royer, secrétaire de la reine de Navarre, dans lequel acte il est qualifié *noble homme, sieur de la Jonchère*, élu pour le roi à Tours. C'est en cette qualité et en celle d'échevin de ladite ville, qu'il comparut, le 8 octobre 1559, au procès-verbal de la rédaction de la coutume de Tours, au nombre des officiers du roi, au duché et bailliage de Touraine; était, ladite année, conseiller secrétaire du roi. On lui donne encore les mêmes qualifications dans un acte du 10 août 1566. Il échappa aux horreurs du massacre de la Saint-Barthélemy, et ne vivait plus le 18 octobre 1574; que sa veuve, lors du décès de la reine de Navarre, obtint du roi de France son neveu, des lettres-patentes, données à Lyon ledit jour portant confirmation en sa faveur des mêmes honneurs, priviléges, exemptions et immunités dont jouissaient les officiers et les veuves des officiers de Sa Majesté la reine sa mère, et des frères et sœurs de cette princesse, en considération des services que deux des fils de ladite veuve Marie Brodeau, qualifiée damoiselle, ayant rendus au feu roi Charles IX, frère de Sa Majesté régnante, et continuaient encore à lui rendre. Ces lettres furent scellées et registrées en la cour des aides de Paris, le 14 janvier 1775. Leurs enfants furent:

1.° Galiot, dont l'article suit;

2.° Jean, dont la branche s'est éteinte au deuxième degré;

3.° Georges, écuyer, conseiller du roi, lieutenant

criminel au siége présidial de Tours, marié avec Françoise d'Argouges, fille de Guillaume, écuyer, sieur de Vaux, et de Jeanne Macicaut. Il vivait encore le 19 janvier 1599, et ne laissa qu'une fille, Claude Mandat, femme, le 7 février 1644, de Bon Galland;

4.° N.... mariée au sieur des Grandesmaisons;

5.° N.... alliée au sieur du Tertre.

6.° Guye Mandat, fille naturelle, légitimée par lettres du mois de novembre 1551.

III. Galiot Mandat, IIe du nom, écuyer, sieur d'Aigrefoin, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France, par provisions du dernier octobre 1572, sur la démission de son père, est qualifié sécrétaire de la chambre du roi, le 16 août 1575, qu'il fut fait sécrétaire des finances, suivant les mémoriaux de la chambre des comptes. Il acquit, avec Pierre Jaupitre, le 25 juin 1599, les fiefs de Chevrigny et de la Barre, situés dans le duché de Chevreuse; mourut le 18 février 1612, et fut inhumé sous les charniers des Innocents. Il avait épousé, le 25 juillet 1575, Catherine le Lièvre, fille de Claude le Lièvre, et de Catherine Goblin. Elle mourut le 23 décembre 1612, et fut aussi inhumée sous les charniers des Innocents, où se voyait son épitaphe et celle de son mari, dans laquelle il est marqué qu'ils avaient laissé huit enfants, qui furent:

1.° Galiot, dont l'article viendra;

2.° Claude, tige de la branche rapportée ci-après;

3.° Nicolas, conseiller du roi, général en la cour des monnaies, en 1611 et 1613, puis maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, le 3 juillet 1617, et conseiller du roi en ses conseils, maître d'hôtel ordinaire du roi. Sa postérité s'est éteinte dans la personne de Nicolas Mandat, son second fils, chevalier, seigneur de Chenevanes, capitaine au régiment de Richelieu, cavalerie, ensuite conseiller du roi en ses conseils, maître ordinaire en sa chambre des comptes, après le décès de son frère;

4.° Catherine, mariée, le 13 mai 1610, avec François Liedet, conseiller du roi, correcteur en sa chambre des comptes à Paris;

3.° Marie femme de Claude Guilloire, conseiller,

secrétaire du roi, trésorier des fortifications de Picardie;

6.° Marguerite, mariée à Claude de Galard, seigneur de Courances près Fontainebleau, de Dannemois, de Poinville et de Semonville en Beauce, et en partie de la baronnie du Puisset, sécrétaire du roi et du parlement, mort le 30 mai 1636, alors conseiller du roi en ses conseils;

7.° Anne, née en 1598, religieuse carmélite;

8.° Madeleine Mandat, née en 1600, aussi religieuse carmélite.

IV. Galiot Mandat, IIIe du nom, écuyer, sieur d'Aigrefoin, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, par lettres du 29 janvier 1611, avait épousé : 1.° en septembre 1605, Catherine Garrault, veuve de Claude de Kerquifinen, seigneur d'Ardivilliers, conseiller au parlement de Paris, et fille de Jérôme Garrault, trésorier de l'extraordinaire des guerres, et de Catherine Barthelemi, morte sans enfants; 2.°, le 29 janvier 1523, Marguerite le Rebours, fille de Guillaume, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, président en sa cour des aides à Paris, et de Claude le Gand. De ce mariage vinrent :

1.° Antoine, écuyer, sieur de la Chassière, conseiller au parlement de Metz, par lettres du mois de mai 1646, reçu conseiller au parlement de Paris le 14 juillet 1649, conseiller du roi en ses conseils, mort sans alliance;

2.° Marie, alliée, le 10 septembre 1645, à Antoine Lefèvre, seigneur de la Barre, alors conseiller au parlement de Paris, depuis maître des requêtes ordinaires, et intendant de justice à Paris, à Grenoble, à Moulins et en Auvergne, qui, après avoir résigné son office, fut fait lieutenant-général et commandant pour le roi dans toutes les îles françaises de l'Amérique, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur du Canada en 1682;

3.° Marguerite, } religieuses;
4.° Catherine, }

Branche des seigneurs, barons de Nully.

IV. Claude Mandat, écuyer, second fils de Galiot, IIe du nom et de Catherine le Lievre, conseiller au châtelet de Paris, fut pourvu d'un office de conseiller au parlement de Paris, par lettres du 18 septembre 1614; il fit son testament olographe, le 24 octobre 1634, mourut le 26 septembre 1639, et fut inhumé aux Innocents, dans le caveau et sépulture de ses prédécesseurs. Il avait épousé, au mois de juillet 1606, Jeanne Lombard, morte le 26 novembre 1622, fille de Jean Lombard, et de Catherine Charron. Leurs enfants furent :

1.° Claude, né en 1611, mort jeune;
2.° Autre Claude, né en 1616, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, sur la résignation de son oncle Nicolas le Lievre, par lettres du 4 mars 1637, ensuite conseiller, maître d'hôtel ordinaire du roi, par lettres du 23 mai 1639. Il se démit de son office de maître des comptes en faveur d'Alexandre Mandat, son neveu, et se retira chez les pères de Saint-Lazare, où il mourut, le 15 octobre 1677 sans avoir été marié;
3.° Galiot, dont l'article suit;
4.° Catherine, morte jeune;
5.° Marguerite, religieuse professe au Val-de-Grâce, le 3 juillet 1634;
6.° Autre Marguerite, morte en bas âge, le 29 octobre 1622.

V. Galiot Mandat, IVe du nom, écuyer conseiller au parlement de Metz, le premier octobre 1638, ensuite au parlement de Paris, sur la résignation de son père, le dernier septembre 1639; conseiller d'état, le 16 août 1652, et conseiller de grand'chambre honoraire, le 20 janvier 1673, mourut le 30 janvier 1680, et fut inhumé aux Innocents, en la sépulture de sa famille. Il avait épousé, le 2 septembre 1640, Catherine Lioni, sœur de la marquise de Saint-Chamans, et fille de Zano Lioni, noble Florentin d'origine, sieur de Thibault Roussel, près de Pontoise, conseiller-sécrétaire de la reine, et de Louise Manovelli. De ce mariage vinrent :

1.° Alexandre, dont l'article viendra;

2.° Galiot, né le 7 avril 1644,
3.° Léon, né le 28 mai 1645, } morts en bas âge;
4.° Henri, né en septembre 1639,

5.° Autre Galiot, né en 1650, bachelier en théologie, prieur des prieurés de Céton et de Pontneuf au Perche en 1678; reçu conseiller-clerc au parlement de Paris, le 12 juillet 1680; conseiller de grand'-chambre, le 31 juin 1700; mort doyen des conseillers-clercs, en février 1732;

6.° Antoine, mort à l'âge de trois ans;

7.° Jeanne, née en 1641, mariée, 1.° le 27 novembre 1658, avec Galois-Eustache de Pirris, chevalier, seigneur des Philippières, de la Ferrière, Saint-Ange, etc., fils aîné d'Edme de Pirris, et de Catherine Huictbert; 2.° en juin 1669, avec Vincent de la Vergne, seigneur, baron d'Aunay; 3.° à Louis Gagnot, seigneur d'Arzillieres, avec lequel elle vivait en 1710; elle mourut le 14 janvier 1715;

8.° Marie, élevée dans le monastère royal de Saint-Louis à Poissy, où elle fit profession en 1666, et mourut le 9 décembre 1724;

9.° Claude-Catherine, élevée dans le même monastère où elle fit aussi profession en 1666;

10.° Marguerite, religieuse aux Filles-Dieu, à Paris;

11.° Madeleine, née en 1654, morte en 1674;

12.° Louise Mandat, née en 1655, morte jeune.

VI. Alexandre Mandat, écuyer, né en 1642, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes, par lettres du 19 décembre 1669, partagea, avec ses frères et ses sœurs, les biens de leur père et mère, le 11 février 1681, fit son testament olographe le 15 mai 1710, et mourut sous-doyen de la chambre des comptes le 17 février 1718. Il avait épousé, le 4 mars 1680, Catherine-Antoinette Herinx, morte le 3 février 1728, fille de Jean Herinx et d'Elisabeth-Olivier de Berghuysen. Leurs enfants furent :

1.° N...., ondoyé et inhumé le 14 décembre 1780;

2.° Galiot, dont l'article suit;

3.° Alexandre, né le 11 mars 1691, mousquetaire du roi en la première compagnie en 1714, puis enseigne du régiment des gardes; ensuite pourvu de l'office de conseiller du roi, maître ordinaire en sa

chambre des comptes par lettres du 19 mai 1718, qui transigea le 12 août 1733, avec son frère aîné, sur le partage des successions des abbés Mandat et Herinx, leurs oncles ;

4.° Catherine, née le 7 février 1682, reçue pensionnaire au monastère royal de Saint-Louis à Poissy, en 1688, morte le 18 février 1703 ;

5.° Jeanne, née le 3 septembre 1685, mariée, le 10 février 1711, à François Boula, écuyer, conseiller du roi, trésorier-général des écuries de S. M. ; depuis seigneur de Quincy, de Charny, de Montgodefroy, etc. ;

6.° Marie Mandat, née en 1693, morte en 1698.

VII. Galiot Mandat, Ve du nom, écuyer, baron de Nully près de Bar-sur-Aube, en Champagne, seigneur de Berny, Lanvin et des Pins, né le 5 septembre 1683, conseiller au parlement de Paris par lettres du 18 juin 1714; maître ordinaire des requêtes de l'hôtel du roi, par lettres du 26 janvier 1720, reçu au grand-conseil le 6 mars suivant, acquit la terre et seigneurie de Berny, et le fief de Lanvin, situés près de la ville de Péronne en Picardie, le 24 mai 1726, et le roi lui donna, par brevet du 7 septembre de la même année, enregistré en la chambre des domaines le 13 juin 1727, la terre et seigneurie des Pins, près la ville de Montoire, en Bas-Vendômois; fit hommage à S. M., le 15 novembre 1750, entre les mains de M. d'Aguesseau, chancelier de France, pour la terre, seigneurie et baronnie de Nully, mouvante du roi. Il testa le 2 février 1755, et mourut le 7 du même mois. Il avait épousé, le 28 juillet 1730, Marie-Anne Cherouvrier des Grassières, fille de Jean Cherouvrier, écuyer, seigneur de Lambroise, de Gohière, du Mesnil, de Pierrefitte, etc., conseiller secrétaire du roi, ci-devant inspecteur-général de la marine et des galères, et receveur-général des domaines en Bretagne, et de Sainte-Revol. De ce mariage sont issus :

1.° Antoine-Jean-Galiot, dont l'article suit ;

2.° Galiot-Jean-Marie, rapporté après la postérité de son aîné ;

3.° Marie-Françoise-Félicité, Mandat, née le 18 janvier 1742, mariée, 1.° le 4 juillet 1763, avec François-Guillaume-Simon Briçonnet, chevalier,

marquis d'Oysonville, fils de Charles-Bernard Briçonnet et de Louise-Renée de Fécan; 2.° en juillet 1774, à N... de Fraguier, brigadier des armées du roi, et lieutenant de ses gardes-du-corps dans la compagnie écossaise.

VIII. Antoine-Jean-Galiot MANDAT, chevalier, seigneur de Berny et des Pins, né le 7 mai 1731, servit dans la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi, depuis le 26 novembre 1753 jusqu'au 2 mars 1755, qu'il fut enseigne à drapeau dans le régiment des Gardes-Françaises, enseigne à pique le 5 juin 1757, et sous-lieutenant au même régiment le 23 décembre 1759; il se retira du service avec le brevet de colonel, et mourut le 10 août 1792, victime de son attachement à la cause royale, étant alors officier-général, chef de division, commandant-général de la garde nationale parisienne. Il avait épousé, le 21 janvier 1758, Angélique-Simonne Boucher, fille de messire Claude-Olivier Boucher, chevalier, seigneur de Villiers-le-Bâcle, Presles, Montigny, etc., conseiller au parlement de Paris, et de dame Louise-Simonne Noblet de Rommery. Il a eu de ce mariage :

1.° Alexandre, dont l'article suit;
2° Louis-François, né en 1761, } morts en bas âge;
3° Nicolas-Galiot, né en 1763, }
4.° Marie-Claude, née le 17 septembre 1760, mariée, le 28 janvier 1777, à N... Favier, conseiller au parlement;
5.° Marguerite-Alexandrine Mandat, née le 11 juillet 1767, morte en bas âge.

IX. Alexandre, marquis de MANDAT, né le 2 janvier 1759, enseigne au régiment des Gardes-Françaises en mars 1775, est aujourd'hui chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et sans enfants de mademoiselle Léger des Etars son épouse.

X. Galiot-Jean-Marie MANDAT, chevalier, baron de Nully, seigneur de Thil, de Grancey et de Bouron en Champagne, second fils de Galiot Mandat, V° du nom, et de Marie-Anne Cherouvrier-des-Grassières, né le 13 octobre 1733, mousquetaire du roi dans sa première compagnie, depuis le 10 juin 1750 jusqu'au 4 décembre 1753, qu'il fut fait enseigne à drapeau au régiment des Gardes-

françaises, enseigne à pique le 6 février 1759, ensuite sous-lieutenant le 23 décembre de la même année, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 7 mai 1763 ; rendit hommage au roi entre les mains de M. de Lamoignon, chancelier de France, le 9 novembre 1757, de sa terre et baronnie de Nully. Il fut pourvu de l'office de grand-bailli de la ville de Chaumont en Bassigny, sur la résignation de son beau-père, par lettres données à Versailles le 7 juin 1769. Il présida en cette qualité l'assemblée de la noblesse de ce bailliage, pour l'élection des députés aux états-généraux de 1789; émigra en 1791, et fit la campagne de 1792 à l'armée de monseigneur le duc de Bourbon, comme commandant en second de l'infanterie de la coalition des gentilshommes de Champagne. Il est mort en 1805. Il avait épousé, le 4 novembre 1764, Marie-Françoise-Charlotte Petit de Lavaux, fille de Gédéon-Claude Petit de Lavaux, chevalier, seigneur et baron de Mothaut, ancien capitaine au régiment de Vexin, infanterie, grand bailli de la ville de Chaumont en Bassigny, et de Charlotte-Jeanne de Poiresson de Chamarande. De ce mariage sont issus :

1.° Adrien - Simon - Galion - Marie, dont l'article viendra ;

2.° Alexandre-Galiot-Charles, chevalier de Mandat, né le 3 décembre 1766, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de division vendéen, avec grade de colonel. Il a émigré en 1791, et a fait plusieurs campagnes dans l'armée de monseigneur le prince de Condé, et dans la Vendée sous le général comte de Frotté ;

3.° Antoine - Galiot - Marie, baron de Mandat, né le 2 février 1769, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de division vendéen sous le général comte de Frotté, avec grade de colonel. Il a émigré en 1791, et a fait plusieurs campagnes à l'armée de monseigneur le prince de Condé et dans la Vendée. Il a épousé, le 9 juillet 1805, Adélaïde le Bas du Plessis, fille de François-Nicolas le Bas du Plessis, maréchal de camp, ancien capitaine aux Gardes ;

4.° Etienne-Martial, baron de Mandat, né le 12 décembre 1770 ; après avoir émigré et fait plusieurs campagnes au-delà du Rhin, il devint chef de

division et adjudant général de l'armée catholique et royale vendéenne, sous M. le général comte de Frotté, en l'absence duquel il commanda ladite armée. Il signala en diverses occasions ses talents militaires, et son attachement à la cause de la maison de Bourbon, et mourut victime de son dévouement à Caen, où il fut fusillé en 1798;

5.° Louis-Marie-Fortuné, chevalier de Mandat, mort à la Martinique en 1792;

6.° Alexandrine-Claudine-Félicité, née le 25 octobre 1767, mariée à Alexandre, comte de Thomassin-de-Bienville, morte avec son mari, victime d'un jugement révolutionnaire, en 1794, laissant deux demoiselles mariées, l'une à M. le comte de Semallé, et l'autre à M. le comte de Guitaud;

7.° Anne-Sophie Mandat, née le 8 février 1776, veuve de Gaspard-Pontus-Nicolas, marquis de la Madeleine-Ragny;

8.° Antoinette-Hermine, morte en bas âge.

IX. Adrien-Simon-Galiot-Marie Mandat, comte de ancey, lieutenant des vaisseaux du roi, né le 8 nombre 1765, mort en septembre 1811; avait émigré en 91, et fait les campagnes dans l'armée des princes. Il ait épousé Marguerite-Pauline de Paris-la-Brosse.

De ce mariage est né:

X. Marie-François-Galiot-Ernest Mandat, comte de ancey.

Armes: « D'azur, au lion d'or; au chef d'argent, chargé d'une hure de sanglier, de sable, défendue d'argent, accostée de deux roses de gueules; supports, deux lions ».

SAHUGUET. Famille ancienne, originaire du Béarn, nt les rameaux se sont fixés en Champagne et en imosin.

Noble homme de Sahuguet, seigneur de la Rouye, ait épousé en 1307, Louise-Eléonore de Tersac, fille comte de Tersac.

En date du 10 janvier 1594, à la requête de Jacques

de Sahuguet, écuyer, seigneur de la Rouye, il fut dres une attestation devant le juge d'Alsac, comme ses p piers et titres ont été pillés lors de la Ligue.

I. Denis Sahuguet, homme d'armes dans la comp gnie du roi de Navarre, marié le 8 janvier 1543, Marguerite du Joyet, fille de Jean du Joyet, licenc ès-lois et juge de Juilhac, et de Bernardine de Breu eut pour fils :

1.° Jacques Sahuguet, qui suit;
2.° Denis Sahuguet, qui a fondé la branche d'Es gnac, rapportée plus bas.

II. Jacques Sahuguet, seigneur de la Rouye, fit s testament, le 15 novembre 1615, et fut marié le 30 je vier 1585, à Catherine Regis, fille de maître Jean Reg licencié en droit, avocat au conseil, et de Catherine B ticon, dont :

III. Jean Sahuguet, seigneur de la Rouye, dont noblesse fut reconnue par le commissaire départi, 1667. Il avait épousé, le 15 juin 1674, Marthe des Hall fille de Jacques des Halles, seigneur des Tourneau maître d'hôtel ordinaire du roi, et de Louise de Blo dont :

IV. Daniel Sahuguet, dit de *Termes*, seigneur Vons et de Marquiny, capitaine d'infanterie en 164 puis de cavalerie dans le régiment de Fabert, en 165 ensuite lieutenant de roi à Sédan; il avait reçu plusie blessures, et entre autres un coup de mousquet dans chac œil; il obtint, en 1658, deux mille livres de pension p récompense. Il épousa, le 7 mai 1661, Gabrielle de Pouil fille d'Aubert de Pouilly, chevalier, seigneur dudit li d'Inor, Vonc et Luzy, et de Madeleine de Pouilly. De mariage :

1.° Abraham-Louis Sahuguet, qui suit;
2.° Anne Sahuguet, mariée, le 21 février 1680, à Ju Charles de Joyeuse (de l'illustre maison de ce no baron de Saint-Lambert. De ce mariage sont trois fils;
3.° Innocente Sahuguet, mariée le 8 décembre 167 à Guillaume-Henri de Montfort, seigneur de la comté de Villette.

/. Abraham-Louis SAHUGUET, dit le *marquis de rmes,* fut d'abord page du roi dans sa grande écurie, uite capitaine de dragons au régiment de Fimarcon, grand-bailli de Mouson ; il fut tué à la bataille de Steinque, en 1692 ; il avait épousé, le 14 août 1682, Cathe-e-Elisabeth Arnolet de Lochefontaine, fille de Jean nolet, seigneur de Lochefontaine, conseiller du roi en 1 élection de Reims, et de Barbe Coquebert. De ce riage sont issus :

1.° Jean-Baptiste Sahuguet, qui suit ;

2.° Elisabeth Sahuguet, mariée en 1719, à Jean Dubois, chevalier, seigneur d'Escordal, marquis de Bussy ;

3.° Elisabeth, mariée en 1721, à Thomas d'Estoquot, comte de Montdejeu ;

4.° Louise Sahuguet, mariée en 1722, à Valentin Sugny, seigneur de ce lieu, chevalier, et prenant la qualité de vicomte.

VI. Jean-Baptiste SAHUGUET, dit le *marquis de Termes,* pitaine de cavalerie au régiment de Conti, chevalier l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa en 17, Elisabeth-Renée Berryer, fille de Nicolas-René erryer, seigneur de Ravenoville, conseiller du roi en s conseils, procureur général du grand-conseil, et d'Eliabeth-Nicole-Ursule Arnolet de Lochefontaine, morte en 39 ; elle était sœur de Nicolas-René Berryer, mistre d'état et garde des sceaux en 1761, et ancien lieunant général de police. De ce mariage :

1.° Anne-Gédéon Sahuguet, qui suit ;

2.° Anne-Marie-Elisabeth Sahuguet, mariée : 1.° 1742, à Louis-Armand, comte de Gissé, et en secondes noces, à Antoine de Terrasson, écuyer, ci-devant chancelier de Dombes.

VII. Anne-Gédéon SAHUGUET, dit le *marquis de ermes,* seigneur de la vicomté de Germigny et de Rosai, d'abord page du roi en sa petite écurie, puis capiine au régiment de Nicolaï, dragons, gouverneur de la ille de Fismes, chevalier de l'ordre royal et militaire e Saint-Louis, a épousé en 1748, Thérèse-Marguerite Maillefer, fille de Pierre-François Maillefer de Resigny,

écuyer, avocat du roi au présidial de Reims, et de Ann Moet. De leur mariage sont nés :

1.° Nicolas-René-Anne, dont l'article suit ;

2.° Louise-Anne-Gédéon Sahuguet de Termes, née 17 mai 1754, mariée en 1784, à André du Ham de Brazeai, seigneur de Breuil, capitaine de cava lerie, dont deux fils et deux filles.

VIII. Nicolas-René-Anne Sahuguet, dit le *marquis d Termes*, né le 14 mars 1752, mousquetaire du roi dan sa première compagnie, ensuite capitaine au régimen de Languedoc, dragons, a épousé en février 1784, Marie Isabelle Fremin, fille de Pierre Fremin, écuyer, se gneur de Sapicourt, sous-brigadier des mousquetaire noirs de la maison du roi, chevalier de l'ordre royal e militaire de Saint-Louis et de Marie-Albertine-Joséphin de Colnet, sans postérité.

Branche de Sahuguet d'Espagnac, établie en Limosin

II. Denis Sahuguet, IIe du nom, seigneur du Vialard conseiller en l'élection de Brives la Gaillarde, était fils d Denis Sahuguet, Ier du nom, et de Marguerite du Joyet il épousa Jeanne de Malcap, dont :

1.° Denis Sahuguet III, qui suit ;

2.° Françoise Sahuguet, mariée à Pierre Damarzi seigneur de Saint-Michel, d'où descendent tous le d'Espagnac ;

III. Denis Sahuguet III, épousa Catherine Durfort, dont

IV. Jacques Sahuguet, seigneur du Vialard, marié l 26 juillet 1624, à Susanne Dumas de Neufville, dont n'eut pas d'enfants ; il institua pour son héritier, en 165 Jacques-Gilbert Damarzit, seigneur de Saint-Michel, qu était son neveu, à cause de Françoise Sahuguet sa sœur qui avait épousé Pierre Damarzit, père de celui-ci, et à l charge de porter à perpétuité son nom et ses armes.

Damarzit Sahuguet d'Espagnac.

I. Jean Damarzit, seigneur de Saint-Michel, épousa le 27 février 1571, Jeanne d'Escudier, dont :

. Jean Damarzit II°, seigneur de Saint-Michel, marié rançoise de la Suderie, dont :

II. Pierre Damarzit, seigneur de Saint-Michel, qui usa Françoise Sahuguet, fille de Denis Sahuguet II, t il vient d'être question ; il eut de son mariage :

1.° Jacques-Gilbert Damarzit, qui suit ;

2.° François Damarzit, seigneur d'Espagnac, capitaine au régiment de Souvré, cavalerie, et commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, mort des suites des blessures qu'il reçut devant Worms, le 31 juillet 1692.

V. Jacques-Gilbert Damarzit, seigneur du Vialard, Saint-Michel, de Marillac et de Vaujours, président présidial de Brives la Gaillarde, épousa, le 22 avril 1662, ne de la Rochefaucon ; c'est lui qui fut institué héritier iversel, par Jacques Sahuguet, son oncle, sous la con- ion de porter à perpétuité son nom et ses armes. De ce riage il eut vingt-deux enfants, dont six furent mariés :

1.° Hugues-Joseph Damarzit-Sahuguet, seigneur des même terres que son père, et aussi président au présidial de Brives ; il épousa : 1.° Marie Certain, fille de Pierre Certain, seigneur de la Chassagne, et en secondes noces, Catherine Dubois, fille de Jean Dubois, conseiller d'état, secrétaire du cabinet, et directeur général des ponts et chaussées de France, et nièce du célèbre cardinal Dubois, premier ministre. Du premier lit vint Marie Damarzit-Sahuguet, née le 2 novembre 1712, mariée à Guillaume Damarzit-Sahuguet, seigneur de Puimaret, son cousin-germain, dont elle n'eut pas d'enfants ; et du second lit vint Catherine-Guillemette Damarzit-Sahuguet, dame de Villemenon, restée fille, née le 13 avril 1722 ;

2.° Jacques-Joseph Damarzit-Sahuguet, qui suit ;

3.° Pierre-Joseph Damarzit-Sahuguet, tige des seigneurs de la Roche qui sera rapportée plus bas ;

4.° Susanne Damarzit-Sahuguet, mariée, le 25 août 1682, à Bertrand de Sauverie, écuyer, seigneur de la Porte ;

5.° Anne Damarzit-Sahuguet, mariée le 22 juin 1691, à Pierre de Montfrabœuf, chevalier, seigneur de Rasat ;

6.° Marie Damarzit-Sahuguet, mariée, le 22 juin 169
à Jean du Griffolet, chevalier, seigneur de Rof

V. Jacques-Joseph Damarzit-Sahuguet, seigneur d'E
pagnac, vice-sénéchal du Bas-Limosin, puis prévôt g
néral et inspecteur des maréchaussées, en 1724, épousa
le 9 juin 1700, Marie de Coudere, fille de Guillaume
Coudere, secrétaire des commandements de monseigne
le duc d'Orléans. De ce mariage, dix-huit enfants do
sept existaient en 1774 :

1.° Guillaume Damarzit-Sahuguet, seigneur de Pu
marest, Saint-Michel, Beaumont, né le 24 juill
1704, député de la noblesse de la vicomté de T
renne en 1737, qui épousa en 1727, Marie Dama
zit-Sahuguet, morte en 1753, sa cousine-germain
fille de Hugues-Joseph Damarzit-Sahuguet, et
Marie Certain. Il n'eut pas d'enfants ;

2.° Léonard Damarzit-Sahuguet, dit l'abbé d'E
pagnac, né le 29 mai 1709, conseiller au parleme
de Paris en 1737, puis de grand-chambre e
1747, abbé commendataire de Notre-Dame d
Palais, diocèse de Limoges, en 1743, et de cel
de Coulomb, en 1761, mort en 1781 ;

3.° Jean-Joseph Damarzit-Sahuguet, baron d'Esp
gnac, qui suit ;

4. Jeanne Damarzit-Sahuguet, mariée à Guillaume d
Faure, écuyer, seigneur de Meilhac, veuve e
1751 ;

5.° Louise Damarzit-Sahuguet, mariée à Pierre d
Verlhac, premier seigneur de la Chassagne pro
cureur du roi à Brives, le neuvième de père en fils
pourvu de cette charge ;

6.° Ursule Damarzit-Sahuguet, mariée en 1737,
Jean de Gilibert, premier seigneur de Teinchurie
lieutenant-colonel de cavalerie, et prévôt généra
des maréchaussées du Limosin ;

7.° Catherine Damarzit-Sahuguet, restée fille, née l
22 octobre 1722.

VII. Jean-Baptiste-Joseph Damarzit-Sahuguet dit l
baron d'Espagnac, est né à Brives, le 25 mars 1713 ; i
fut baron de Cazillac, en 1748, au même titre qu'e
jouissaient les anciens barons de cette terre, droit confirm
par arrêt du conseil, en 1749, et enregistré dans les cou

uveraines. Cette baronnie, réputée la seconde du Quer-, est dans les environs de Brives la Gaillarde; elle a été ossédée pendant plus de cinq cents ans par la maison de erail. Le baron d'Espagnac est auteur de plusieurs ou-ages sur l'art militaire. *Voyez* le Dictionnaire Histo-que. Il était maréchal des camps et armées du roi, com-andeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et n 1766, gouverneur de l'hôtel des vétérans militaires, dit es Invalides; il épousa à Bruxelles, le 18 décembre 1748, usanne-Elisabeth-Josèphe de Beyer, née le 10 décembre 731, fille de Frédéric, baron de Beyer, et de Marie-Alexandrine, comtesse de Fraula; ledit baron d'Espagnac st mort à Paris, le 28 février 1783, et a laissé de son nariage :

1.° Frédéric-Guillaume Damarzit-Sahuguet, qui suit;

2.° Marc-René-Marie Damarzit-Sahuguet, dit *l'abbé d'Espagnac*, né le 28 septembre 1752, prêtre-bachelier de Sorbonne, chanoine de l'église de Paris en 1776, conseiller au parlement de Paris en 1782;

3.° Charles-Antoine-Léonard Damarzit-Sahuguet, né le 28 mars 1758, officier au régiment des Gardes-françaises. Il a plusieurs enfants;

4.° François-Etienne-Louis-Honoré Damarzit-Sahuguet, né le 28 novembre 1763, dit *l'abbé d'Espagnac*, chanoine de l'église de Paris *in minoribus*, en 1787, ayant eu la prébende de son frère, mourut victime d'un jugement révolutionnaire, le 4 avril 1794. Il n'avait alors que quarante-un ans. Il s'était fait distinguer par ses talents littéraires; et parmi quelques ouvrages écrits avec chaleur, on remarque surtout son *Eloge de Catinat* et des *Réflexions sur l'abbé Suger* et son siècle. Mais il se livra ensuite à son goût pour les spéculations financières, et dans des entreprises de fournitures, lors de la révolution, il acquit, avec une fortune immense, un double titre à la proscription, dans un temps où *avoir* et *savoir* étaient deux crimes irrémissibles;

5.° Marie-Catherine-Guillemette Damarzit-Sahuguet, née le 20 janvier 1755.

Le baron d'Espagnac, gouverneur des Invalides, a laissé plusieurs enfants naturels, parmi lesquels on doit distinguer Pierre André la Treille,

prêtre, associé de l'institut et de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe, né à Brives, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'Histoire naturelle, particulièrement sur les insectes, étant dans cette partie le plus savant de son siècle.

VIII. Frédéric-Guillaume DAMARZIT-SAHUGUET, dit le baron d'Espagnac, né le 5 mars 1750, officier des gardes-du-corps du roi, compagnie de Luxembourg, marié à Hambourg, le 25 février 1776, dans la chapelle du ministre de France, et dans l'église des protestants calvinistes, à Charlotte Damaris His. De son mariage, un fils qui suit:

Joseph-Pierre-Guillaume Damarzit-Sahuguet d'Espagnac.

Branche de Damarzit-Sahuguet de la Roche.

V. Pierre-Joseph DAMARZIT-SAHUGUET, seigneur de la Roche, né le 14 juillet 1683, était le troisième fils de Jacques Gilbert et d'Anne de la Rochefaucon. Il fut capitaine au régiment royal des carabiniers, et épousa, le 3 février 1725, Françoise-Eléonore Griffolet, dont:

1.° François Damarzit-Sahuguet, qui suit;
2.° Marie Damarzit-Sahuguet, dite mademoiselle de la Roche.

VI. François DAMARZIT-SAHUGUET, seigneur de la Roche, né le 8 juillet 1731, mousquetaire noir, a épousé, en 1753, Marie-Jeanne-Catherine de Beyer, sœur de la baronne d'Espagnac et de la comtesse de la Renaudie, dont:

1.° Jean-François-Léonard Damarzit-Sahuguet, officier au régiment de Conti, dragons, qui parcourut avec succès la carrière des armes, et devint général de division. Il fut chargé du blocus de Mantoue, et devint, en 1801, commandant général des troupes françaises dans la Ligurie, et fut nommé, en 1802, capitaine général à Tabago. Il mourut dans cette expédition;
2.°, 3.° et 4.° Trois filles.

Armes: « De gueules, à une coquille d'argent en chef, » et un croissant de même en pointe, accostés de deux » épées d'or en pal, la pointe en bas. »

FIN DU TOME TROISIÈME.

ERRATA ET ADDITIONS.

TOME PREMIER.

PAGE 203, ligne 16 et suivantes, au lieu de des Rotours, famille, etc., et plusieurs établissements religieux, *lisez :* des Rotours, famille noble d'extraction, de la province de Normandie, où il existe près d'Argentan, dans le département de l'Orne, une paroisse de ce nom. Cette famille a toujours tenu un rang honorable parmi la noblesse de la province. Elle a doté, dès le douzième siècle, divers établissements religieux.

Page 203, art I, au lieu d'Etouché, *lisez :* D'Escouché.

Page 203, art. IV au lieu de Monteaux, *lisez :* Monceaux.

Page 204, art. VI, au lieu de Fallix, *lisez :* Fallays.

Ibid. Lettre a., au lieu de la Meilleraye, *lisez :* d'Amille; au lieu de la Feuillaye, *lisez* : M. Charles du Bellay, comte de la Feuillée ; au lieu de baron de Charnazey, *lisez :* Mathurin de Charnacé, chevalier, seigneur de Charnacé.

Page 205, art. VII, au lieu de ce mariage vinrent, *lisez :* de ce mariage vient.

Ibid. n° 1, *lisez :* Louis ; et supprimez tout le reste.
n° 2, à supprimer.

Page 205, après l'article VII, ajoutez:

VIII. Louis des Rotours, écuyer, seigneur du Sacq et de Méguillaume, servit en qualité de guidon dans la compagnie d'ordonnance de M. le comte du Lude. Il testa le 23 décembre 1555, à Carignan, où il mourut des suites de ses blessures. Il fut inhumé dans l'église des Augustins de cette ville. Louis des Rotours était chevalier de l'ordre du Roi. Il avait épousé, par traité du 6 janvier 1546, ratifié par François des Rotours, son père, le 10 avril 1553, damoiselle Anne de la Haye, fille de noble François de la Haye, sieur de la Roche, au Maine, et de Marie Geslin. De ce mariage vint :

Pierre, dont l'article suit.

Page 205, ligne 16, au lieu de VIII, *lisez :* IX ; *ajoutez* de même une unité à chacun des numéros des articles suivants.

Page 207, lignes 17 et 18, au lieu de dans les ruines, etc., *lisez :* et en plusieurs endroits.

Pages 470 et 471.

XVIII. François de Bourbel-Montpinçon, IIe du nom, vivant en 1609, épousa Madeleine d'Herbouville. Ses titres et honneurs furent reconnus par Louis XIII, en 1623. Il laissa :

1.° *Charles de Bourbel, IVe du nom, tige de la branche aînée, éteinte en 1773 par la mort du marquis de Bourbel-Montpinçon, mort sans postérité ;*

2.° *Jacob, dont l'article viendra.*

Article XXII.

3.° Raoul, reçu aussi chevalier de Malte en 1780, etc., etc., à la fin de cet article on lit : *il a fait aussi la campagne de 1792 comme officier supérieur de gendarmerie.*

La phrase *en caractère italique* doit être ôtée de l'article de Raoul, et *ajoutée* à l'article XXIII : Henry de Bourbel, etc.

Car c'est Henri qui a été officier supérieur de gendarmerie, et non Raoul, qui en 1792 n'était âgé que de treize ans.

TOME SECOND.

Page 38, article de M. Jean-Balthasar-Hector-Amédée de Bonardi, marquis du Mesnil, dégré X, *ajoutez :* chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Page 39, article de M. Raymond-Gaspard de Bonardi, comte de Saint-Sulpice, *substituez* le titre de grand-officier de la Légion d'honneur à celui de commandant.

Page 68, article de M. du Pin de la Guerivière ; à quelques exemplaires, supprimez les armoiries qui s'y trouvent, pour lire celles-ci : d'argent à trois bourdons de gueules mis en pal et pommetés de même, supports deux lions; devise: *Fidem peregrinans testor,* couronne de marquis.

Page 111, article de M. Ange-Jacques-Marie de la Chabeaussière, *ajoutez :* a été nommé, en septembre 1814, chevalier de la Légion d'honneur,

Page 111, article de M. Ange-Philibert-Léonard de la Girennerie, *ajoutez :* a été nommé en 1814 chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et chevalier de la Légion d'honneur, breveté du grade de major.

Page 111, article de M. Edouard de la Girennerie, fils du précédent, *ajoutez:* a été breveté en 1814 du grade de lieutenant.

Page 162, article de M. de Lamourous, au dégré VII, Joseph de Lamourous, écuyer, *ajoutez :* co-seigneur haut-justicier de la terre et baronnie de Parampuyre. C'est en cette qualité qu'il fut assigné pour assister à l'assemblée de la noblesse de la province de Guienne, pour l'élection des députés aux états-généraux de 1789. Ce magistrat intègre et estimé émigra en 1791, et son frère Guillaume de Lamourous, fidèle également à la voix de l'honneur, servit aussi avec distinction dans l'armée des princes. Ils sont l'un et l'autre décorés du Lys.

Page 212, article de M. Fauque de Jonquières, *supprimez* ce dernier

nom, depuis le premier degré jusqu'à Alexandre du degré VI, attendu que ce n'est qu'à cette époque que ce nom entra dans cette famille.

Page 234, article de M. de Corlieu, degré XI, nº 1, Zoé d'Aulnetz, *lisez* d'Aulnay.

Page 291, article de M. du Bourg-Miroudot, degré VII, ligne 4, après Dominique Perrin, *lisez* : capitaine au régiment de Laverne, au lieu de Saverne.

Page 292, ligne 4, Augustin-Xavier-Hippolyte, *ajoutez* : qu'il est entré dans le gardes-du-corps du roi, compagnie de Grammont, en 1814.

Page 294, article de M. de Rozières, le premier E se trouve accentué, tandis qu'il ne doit pas l'être; cette faute a lieu sur tous les noms, des deux pages suivantes; il faut lire ROZIERES.

Page 295, dixième et onzième lignes, Dominique-Jacques-Joseph-Claude-Jean et Jean-Claude semblent, par ces traits d'union, ne faire en tout que deux personnages, tandis qu'ils en forment six; au lieu de traits d'union, *lisez* comme si c'étaient des virgules, et cela rétablira les six personnages qui doivent exister.

Page 296, ligne 35, au lieu de Louise-Marguerite de Roxais, *lisez* Louise-Marguerite de Roxard.

Article de la maison de Monthiers.

Page 297, article de la maison de Monthiers, *ajoutez* qu'elle est alliée à beaucoup de familles nobles et distinguées, et notamment à celles d'Ailly, d'Aubourg, d'Auvergne, de Bragelongne, de Boulainvilliers, de Berbesy, de Braque, de Bouju, de Beaufils, de Beauldry, de Cléry, de Champgiraut, de Croismare, de Clinchamp, de Dampon, de Fesque, de Gruel de la Frette, de Guiry, de Grouchy, de Giffard, de Harlay, de Harville, de Hazeville, de Joigny de Belbrune, de Lamoignon, de Lyonne, de la Grange, de l'Isle, des Lyons, de Lézonnet, de Malherbe, de Maupeou, de Mornay, de Mesnage, de Monsures, de Nicolaï, de Poissy, de Poulain, de Saint-Pol, de Sailly, Testu de Balincourt, le Tyran de Villers, de Vienne, etc.

Plusieurs de cette famille ont porté très-anciennement la qualification de haut et puissant seigneur, notamment Simon de Monthiers et Claude de Monthiers, qui sont la neuvième et la dixième générations de la branche aînée, lesquels ont été ainsi qualifiés dans tous leurs contrats et actes depuis l'année 1610.

Page 305, XV, nº 2. Cet article doit être rédigé ainsi : « Charles-Jacques, comte de Monthiers, chevalier, seigneur du Perron, entré garde-du-corps du roi en 1769, s'est trouvé de service à Versailles les 5 et 6 octobre 1789, a émigré en 1791 a servi dans l'armée de monseigneur le prince de Condé, et à la dissolution de ce corps il a servi auprès du roi à Mittau, où S. M. lui a accordé la croix de Saint-Louis et le brevet de lieutenant-colonel. Il est aujourd'hui maréchal-des-logis dans la compagnie de Noailles avec rang de major, et chevalier de la Légion d'honneur. Il a épousé, le 3 septembre 1806, Marie-Anne de Rouen de Bermonville, veuve de M. le marquis de Soudeilles, maréchal de camp.

Page 309, XV, après les mots de Monsures, *ajoutez :* François-Louis, comte de Baroille, oncle de madame la comtesse de Monthiers, chevalier, seigneur de Nucourt, Plémont et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, colonel au corps royal de l'artillerie, directeur d'artillerie à Besançon, brigadier des armées du roi, est mort en décembre 1788, étant dans sa cinquante-quatrième année de service actif dans l'artillerie.

François de Baroille son aïeul, d'abord mousquetaire, ensuite capitaine de dragons, fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, le 13 novembre 1715. Dans l'information pour sa réception, il a été prouvé qu'il était né le 29 novembre 1683 en Bretagne, d'une noble et ancienne famille établie dans cette province, et originaire d'Ecosse. Il paraît que ce nom s'écrivait anciennement *Barwel.*

Même page, ligne 13, Montainville-la-Grande, près Chartres, *lisez* Imôville-la-Grande, en Beauce. Lignes 18 et 24, page 298, lignes 10 et 16, Montainville, *lisez* Imôville.

Page 298, ligne 3, près Chartres, *lisez* près Evreux. Ligne 33, Egleville, *lisez* Aigleville.

Même page, n° 5, lettre a N... de Champonnet, *lisez* Françoise de Champgiraut, dont il eut Anne de Monthiers, mariée, le 29 janvier 1560, à François de Fesque, écuyer, seigneur de Chartrigny et Marmande en Beauce, d'où sont issus les seigneurs de Fesque de la Roche-Bousseau, et *supprimez* l'article 6.

Page 299, ligne 9, Acou, *lisez* Acon. Ligne 20, Egleville, *lisez* Aigleville. Ligne 26, Garraut, *lisez* Garvaut.

Page 300, ligne 5, Villenauge de Maulay, *lisez* Villanaulie de Maulny.

Page 301, ligne 2, Roy, *lisez* Wy. ligne 15, Bardou, *lisez* Bardouil. Ligne 17, à supprimer et à porter après le n° 4, en lui donnant le n° 5. Ligne 22, Morteaure *lisez* Morteaux. Ligne 23, *ajoutez :* et en deuxièmes noces à Allain de Harlay, écuyer, seigneur de la Fossette et Frémainville.

Page 302, VIII, ligne 2, Roy, *lisez* Wy.

Page 303, IX, n° 3, 1613, *lisez* 1620; n° 9, Sarguette, *lisez* Farguette.

Page 304, lignes 6, 14, 20 et 28, Boudeville, *lisez* Boutteville.

Page 305, XV, n° 2, voyez cet article aux additions ci-dessus. Même page, ligne 29, vicomte du Perron, *lisez* comte de Monthiers.

Page 306, ligne 8, 1652, *lisez* 1562.

Page 308, XIII, lettre a, ligne 3, avant le mot Charles *mettez* Ange.

Page 309, XV, n° 1, *ajoutez* nommé par le roi chevalier de la Légion d'honneur. Même page, XV, n° 3, Félecie, *lisez* Félicie.

Page 309, dernière ligne, et 310 en tête, l'article des armoiries doit être rédigé ainsi : « Les armes de cette famille ont toujours été d'or à » trois chevrons de gueules, avec deux anges pour supports. Elle » avait ces supports dès 1400, ainsi que l'a prouvé le père Ménes- » trier, en citant les anciennes familles qui ont des anges pour » supports. Quelques anciens blasons portent pour devise : *Angelis* » *suis mandavit de te.* »

Page 318, article de M. Ferry de Bellemare, *rétablissez* ainsi les armoiries : « De gueules, à trois annelets d'or, à la coquille de même » mise en cœur. »

Page 321, article de M. le Goupil du Mesnildot. Les lettres-patentes accordées à Louis le Goupil, furent données par Charles VIII, au lieu de Charles VII.

Page 322, degré II, au lieu d'Isabeau Hollot, *lisez* Hottot; degré VI, au n° 2, Hervé, qui a formé la branche des Rottemanville, *lisez* Flottemanville.

Noms et armes de toutes les femmes entrées dans la famille du Mesnildot.

Louis LE GOUPIL sieur DU MESNILDOT, marié en 1440, à noble demoiselle Marcel. *Armes :* « D'argent, à la bande de gueules, char- » gée de trois croissants d'argent. »

Jean LE GOUPIL, sieur DU MESNILDOT, marié à noble demoiselle Isabeau de Hottot. *Armes :* « D'argent, à une fasce d'azur, accom- » pagnée de quatre aiglettes de sable, becquées et membrées d'or. »

Jean DU MESNILDOT, marié en 1494 à noble demoiselle de Saint-Germain. *Armes :* « D'azur, à trois roses d'argent, deux en chef et » une en pointe; au chef d'or. »

Jean DU MESNILDOT, marié en 1561 à noble demoiselle le Vallois. *Armes :* « De gueules, au chevron d'argent, chargé de cinq her- » mines, et accompagné de trois têtes de lion d'or, deux et une. »

Michel DU MESNILDOT, marié en 1602 à noble demoiselle Simon. *Armes :* « D'azur, à trois étoiles d'argent et un croissant de même; » d'autres disent à trois fers d'épieu et un croissant d'or. »

Pierre DU MESNILDOT, marié en 1646 à noble demoiselle Dumoustier. *Armes :* « De sable, à la croix fleurdelysée d'argent, » cantonnée de quatre roses de même. »

Joseph DU MESNILDOT, marié en 1681 à noble demoiselle Plessard. *Armes :* « D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois » lions, les deux du chef affrontés de sable et en pointe, d'un lion » rampant de même, et lampassé de gueules. »

Jean-Antoine DU MESNILDOT, marié en 1714 à noble demoiselle Marie-Thérèse Davy. *Armes :* « D'azur, au chevron d'or, accompa- » gné de trois harpes de même, deux en chef et une en pointe. »

Louis DU MESNILDOT, marié en 1748 à noble demoiselle Renée-Suzanne Philippe. *Armes :* « D'azur, à trois fers de lance d'argent, » deux en chef et un en pointe. »

Jacques-Louis-Gabriel DU MESNILDOT, marié en 1785 à noble demoiselle Jeanne-Félicité Jallot. *Armes :* « D'azur, au chevron » d'argent, chargé de trois merlettes de sable, et accompagné de trois » trèfles d'or, deux en chef et un en pointe. »

Jacques-Louis-Gabriel DU MESNILDOT, remarié en 1804 à noble demoiselle Anne-Gabrielle-Hyacinthe le Courtois. *Armes :* « De » gueules, à la fasce ondée d'or, accompagnée de trois merlettes » d'argent, deux en chef et une en pointe. »

Louis du Mesnildot, marié en 1811 à noble demoiselle Marie-Victoire-Céleste-Françoise Darot de Vaugoubert. *Armes* : « Écartelé » au premier et quatrième d'argent, au lion rampant de sable, » lampassé de gueules au second et troisième, à cinq points d'or, » équipollés à quatre de gueules. »

Page 369, article de M. de Varennes, degré XIX, ligne 4, Charlotte-Gabrielle-Bernard de Montessus de Bully, *lisez* pour ce dernier mot de Rully.

Page 370, article de M. de Rochas, degré II, *ajoutez* : que Pierre de Rochas, entre autres enfants, eut :

Françoise de Rochas, qui fut mariée en 1552 à un sieur de Trimond.

Même page, degré IX, après ces mots : Luce-Nicolas de Gril, *ajoutez* : c'est de ce mariage qu'était né Arige de Rochas, mort glorieusement d'un coup de feu à l'armée de monseigneur le prince de Condé. Même page, degré X, ligne 7, *lisez* Rigot de Montjou, au lieu de Bigod de Montjou. Même page, degré XI, après ces mots : 7 août 1805, *ajoutez* : et Esprit-Marie-Angelle de Rochas, née en la même ville le 24 juillet 1807.

Page 387, article de M. Boucher d'Avançon, degré V, ligne 4, au lieu de Marie-Thérèse de Vic, *lisez* Marie-Thérèse de Vie de la Horgne.

Page 388, ligne 8, Marie-Jeanne Ducueil, *lisez* Marie-Jeanne Dueuil, fille de M. Onésime Dueuil, etc.

Page 389, article de M. d'Argiot de la Ferrière, à la dernière ligne du troisième alinéa, trois enfants, *supprimez* mâles, et classez-les ainsi : 1° Paul, qui succéda à la charge de son père, et qui eut, de son mariage avec noble dame de Mages, trois enfants mâles : Louis, Charles et Henri; 2° Madeleine ; 3° Catherine.

Page 391, aux armoiries, au lieu de à la barre, *lisez* à la bande d'argent; et au lieu de, au premier de la Ferrière, *lisez* de Mages, puis *ajoutez* : sur le tout de la Ferrière : plus bas, aux alliances, au lieu de Poza, *lisez* Paza.

Page 392, 6°, au lieu de Castera, *lisez* Casteras.

Page 426, article de M. Perrin de Précy, degré III et n° 2, Jacques-Perrin s'établit à Marolles, *lisez* Charolles.

Page 427, degré IV, avant-dernière ligne, excepté celles qui seront mariées, *lisez* qui se sont mariées. Degré V, avant-dernière ligne, après ces mots : demoiselle Marque de Farges, d'une famille noble de Marcigny-sur-Loire, *ajoutez* : alliée aux du Cret, dont est issue madame la comtesse de Genlis.

Page 428, degré VI, après mademoiselle Madeleine de Montgaland, d'une famille distinguée du Forez, *ajoutez* : alliée à celle du grand Racine. Même page, degré VII, Pierre Perrin de Précy, écuyer, *ajoutez* : convoqué à la chambre de la noblesse d'Autun en 1789, membre de l'académie et du collége électoral de Mâcon, décoré du Lys. Ses trois sœurs, mesdames de Reffye, du Montet et du Pin, familles distinguées en Bourgogne, ont des fils placés actuellement au service du roi et dans l'administration.

Page 468, dans l'état général des gentilshommes présentés, et qui ont monté dans les carrosses du roi, est cité, sous la date du 17 décembre 1782, le comte de Moléon: c'est par erreur qu'on écrit *Mo*, il faut écrire *Mau*, Mauléon; c'est le même que le comte de Mauléon cité à l'article de cette maison; page 107, au XXVIe degré. Il fit ses preuves, avec son cousin le marquis de Mauléon pour monter dans les carrosses du roi, et avoir chacun une sous-lieutenance des gardes-du-corps du roi, le premier dans la compagnie de Noailles, et le dernier dans celle de Villeroi, puis Grammont. Ils sont l'un et l'autre, aujourd'hui (1815), lieutenants des gardes-du-corps du roi, compagnie de Wagram.

Page 475, même liste des gentilshommes présentés le 8 mai 1786, est cité le comte Savary de Mauléon. C'est un descendant de la branche des Mauléon Nébias, cités au même article, page 103, au XVe degré. Il a laissé un fils qui est aujourd'hui (1813), surnuméraire dans les gendarmes de la garde.

TOME TROISIÈME.

Page 21, article de M. de la Ville de Ferolles, branche des seigneurs de Dorides, *lisez* des Dorides.

Page 21, article de M. Louis-François-Antoine-Maurice de Payen de l'Hôtel, Beron de Lagarde, *ajoutez:* qu'il a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 27 décembre 1814.

Page 188, article de M. Sarret de Coussergues, *ajoutez:* que François Sarret de Gaujac, évêque d'Aire, le 25 mars 1736, mort le 18 novembre 1757, a été le dernier mâle de la branche de Sarret-Gaujac.

Page 199, article de M. de Raymond, *ajoutez* un degré de plus à Pierre, qui commence la branche d'Agen.

Page 334, article de M. Ami-François Miron de Pont-le-Roy, *ajoutez:* qu'il fut un des ôtages de la ville de Sens pour la liberté de S. M. Louis XVI. En 1795 en sa qualité de président du directoire de district, il présenta à la Convention nationale, au nom des habitants de la ville de Sens, une adresse pour la liberté de Madame Royale, depuis duchesse d'Angoulême, et de madame la duchesse d'Orléans. Il présida en 1814 la députation de la ville de Sens, près de S. M. Louis XVIII, et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

N. B. On peut voir qu'il y a beaucoup moins d'erreurs dans le troisième volume que dans les deux premiers; mais, pour les éviter entièrement, il faut que les familles apportent le plus grand soin à écrire très-distinctement les noms propres.

TABLE
ALPHABÉTIQUE.

A

ALBI DE FRENCAVEL DE WEISS, Page 30
ALÈS D'ANDUZE, 168
ALFONSE, 186
ARGIOT DE LA FERRIÈRE, 222
ARGŒUVES, 40
AUCAPITAINE DE LIMANGES, 326

B

BANYULS DE MONTFERRÉ, 228
BARACÉ D'ESTRICHÉ, 339
BARBIER DE LA SERRE, 324
BEAULIEU, 29
BELLEVUE, 84
BELOT DE FERREUX, 143
BERNARDON, 27
BLÉVILLE, 322
BOISMARMIN, 84
BOSCAGE (DU), 263
BOUTEVILLE (MONTMORENCY-), 290
BROSSARD, 44

BROSSE, 106
BRYAS-BRYAS, 1

C

CADOINE DE GABRIAC, 83
CASTELBAJAC, 242
CELLE DE CHATEAUCLOS (LA), 105
CHAPT DE RASTIGNAC, 250
CHATEAUCLOS, 105
CHAMBREFY, 105
CHAMBRAY, 116
CHATEAUVIEUX, 116
CHEVERUE, 131
CHEZELLE, 74
CISTERNES DE VINZELLE, 355
CLICQUOT DE TOUSSICOURT, 92
COLLIN DE BAR ET DE BARISIEN, 36
COMPAGNOLT, 165
CONFLANS, 124
COSSERON DE VILLENOISY, 195
COUASNON, 97
COUSSERGUES, 188
CRESPON, 77

D

DANZEL DE BEAULIEU, 29
DEMARTIN DU TYRAC DE MARCELLUS, 238
DOMBASLE, 209
DORIDES (DES), 21
DONCQUER DE T'SERROELOFFS, 152
DUBOCAGE DE BLÉVILLE, 322

E

ESPAGNAC, 36
ESTRICHÉ DE BARACÉ, 33

F

FABRÉGUES, 18
FAVRAS, 33
FEROLLES, 1
FERREUX, 14
FERRIÈRE (DE LA), 22
FIENNE, 35
FOMBEL, 15
FOSSEUX (MONTMORENCY), 28
FOURNIER DE BOISMARMIN ET DE BELLEVUE, 8
FRENCAVEL, 3
FRONTEBOSC, 34

G

GABRIAC, 8
GARIDEL, 23
GENTIL, 14
GIRAC DE CHATEAUVIEUX, 16
GIVÈS, 13
GORGUETTE D'ARGOEUVES, 4
GRANGE (LE ROI DE LA), 15
GUILLAUMANCHES DU BOSCAGE, 26

H

HAUTEFARE, 4
HEUDICOURT-LENONCOURT, 9

ONORATI, 180
OUX DE VIOMESNIL ET DE GORHEY (DU), 205
UGUES, 134

L

ACCAUSSADE, 192
ACELLE DE CHATEAUCLOS, 105
AISNÉ DE SAINTE-MARIE ET DE SAINT-PÉRAVIT, 202
AMBERT D'HAUTEFARE, 42
ANGUET DE SIVRY ET DE GERGY, 77
AVAL-MONTMORENCY, 301
ENONCOURT-HEUDICOURT, 93
ENS, 42
ÉPINOY, 337
E ROI DE LA GRANGE, 155
E SELLIER DE CHEZELLE, 74
IMANGES, 326
OZ, 146
UXEMBOURG (MONTMORENCY-) 292-294

M

AHONY, 69
AHY DE FAVRAS, 336
ALLEVAUD, 160
ANCEL (LE), 335
ANDAT, 360
ARICOURT, 358
ESNIL DE FIENNE ET DE MARICOURT, (DU) 358
ARCELLUS, 238

MILON, 317
MIRON, 331 et 383
MONTAL, 90
MONTFERRÉ, 228
MONTMORENCY, 269
MONTMORENCY-FOSSEUX, 285
MONTMORENCY-BOUTEVILLE, 290
MONTMORENCY-PINEY-LUXEMBOURG, 292-294
MONTMORENCY-TINGRY, 296
MONTMORENCY-ROBECQUE, 297
MONTMORENCY-LAVAL, 301
MUSSET, 47

O

OLONNE (Montmorency-), 29
ORO DE PONTHONX, 19

P

PAYAN DE LA GARDE ET DE L'HOTEL, 4
PHILIPPE, 23
PINGAULT DE LÉPINOY, 33
PONTHONX, 19
POSTEL, 19
PRÉVOT-SAINT-CYR-LACCAUSSADE, 19

R

RASTIGNAC (Chapt de), 25
RAYMOND, 19
RICHEBOURG (Toustain de), 34
ROUSSEAU DE RIMOGNE et d'HIRAUMONT, 33
ROY DE LA GRANGE (le), 15

S

SAHUGUET D'ESPAGNAC ET DE TERMES, 369
SAINT-CYR, 192
SAINT-PÉRAVIT, 203
SAINTE-MARIE, 202
SARRET DE COUSSERGUES, 188
SELLIER DE CHEZELLE (LE), 74
SERRE (DE LA), 324
SUBLET D'HEUDICOURT LENONCOURT, 93

T

TERMES, 369
TOUSSICOURT, 92
TOUSTAIN DE RICHEBOURG ET DE FRONTEBOSC, 342
TROGOFF, 133
T'SERROELOFFS, 152
TYRAC (DU), 238

V

VALLETEAU DE CHABREFY, 105
VARENNE (MILON DE), 320
VIDAU, 151
VILLE DE FÉROLLES (DE LA), 10
VILLIERS (MILON DE). 319
VINZELLE, 355
VIOMESNIL, 205-212

W

WEISS D'ALBI ET DE FRENCAVEL. 30

TABLE

DES ADDITIONS ET ERRATA

DES TOMES Ier, II ET III.

A

ARGIOT DE LA FERRIÈRE, Page 382
AVANÇON, 382

B

BAROILLE, 380
BELLEMARE, 381
BONARDI-SAINT-SULPICE; 378
BOUCHER D'AVANÇON, 382
BOURBEL-MONTPINÇON, 378
BOURG-MIROUDOT (DU), 379

C

CHABEAUSSIÈRE (DE LA), 379
CLICQUOT DE TOUSSICOURT, 383
CORLIEU, 379
COUSSERGUES, 383

D

DORIDES (DES), 383

F

FAUQUE DE JONQUIÈRES, 378
FERRIÈRE (DE LA), 382
FERRY DE BELLEMARE, 381

M

MAULÉON, 383
MESNILDOT, 381
MIRON, 383
MONTHIERS, 379

P

PAYEN DE L'HOTEL ET DE LA GARDE, 383
PERRIN DE PRÉCY, 382
PIN DE LA GUERIVIÈRE (DU), 378
POISSON DE LA CHABEAUSSIÈRE, 378

R

RAYMOND, 383
ROCHAS, 382
ROTOURS (DES), 377
ROZIÈRES, 379

S

SARRET DE COUSSERGUES, 383

V

VARENNES, 382
VILLE DE FEROLLES (DE LA). 383

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME,

Par M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des Généalogies historiques des Maisons souveraines de l'Europe.

TOME TROISIÈME.

PARTIE DEUXIÈME, CONTENANT LE RÉPERTOIRE UNIVERSEL ET HÉRALDIQUE DE LA NOBLESSE DE FRANCE. LETTRE A.

A PARIS,

Au Bureau du NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE, rue de la Vrillière, n° 10.

Réimprimé en 1872-1873,

A LA LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE,

3, Quai Malaquais.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Le Répertoire héraldique que j'offre aujourd'hui au public est l'ouvrage le plus complet qui ait paru dans ce genre.

Palliot, Dubuisson, Menestrier, Wlson de la Colombière, Boisseau, Chevillard, le P. Labbe, et tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière avaient fait des omissions considérables, que j'ai cherché à réparer.

Ainsi, le public trouvera dans ce Répertoire non-seulement les armoiries des diverses familles citées par ces auteurs, mais encore celles qui sont mentionnées dans l'*Histoire des grands officiers de la couronne*, par le P. Anselme; dans l'*Armorial général de France*, de M. d'Hozier, et dans les *Nobiliaires* des diverses provinces du royaume.

Et comme la révolution a dévoré presque tous ces ouvrages, et que le peu qui en reste est d'une rareté extraordinaire et d'un prix très-élevé, on sentira sans doute le mérite d'un travail qui réunit dans un seul ensemble tout ce qui est épars dans des livres qu'il est presque impossible de se procurer.

Cependant, malgré mes recherches assidues, et tous les soins que j'ai apportés à la confection de cet ouvrage, je sais qu'il y aura encore des omissions, des armoiries mal établies, des noms de familles dont l'orthographe ne sera pas exacte; ce ne sera pas de ma faute, mais bien de celle des familles qui portent la négligence jusqu'à ne pas signer

leur nom d'une manière uniforme et qui n'ont pas conservé dans toute leur pureté primitive les armoiries qui leur ont été concédées, ou enfin des auteurs, mes devanciers, qui auront mal écrit les noms, ou mal expliqué le blason.

Les familles qui auront des observations à me faire me les adresseront, *franc de port*, et tout se réparera dans une nouvelle édition.

Je préviens aussi Messieurs les gentilshommes que j'ai acheté les papiers qui composaient le cabinet de feu M. LACHESNAYE DES BOIS, *auteur de l'ancien Dictionnaire de la Noblesse*, et ceux de M. BADIER, qui en a été le continuateur. Cette précieuse collection, qui intéresse plus de vingt mille familles, me met à même de fournir des renseignements utiles à tous les membres de la noblesse de France ; car il est peu de chefs de maisons nobles dont je ne possède actuellement des mémoires, et sur lesquels je n'aie des documents de la plus haute importance.

Les familles qui n'ont pas encore envoyé leurs mémoires sont priées de ne pas différer, le quatrième volume étant sous presse.

Les mémoires, titres et renseignements doivent être adressés, *port franc*, à M. DE SAINT-ALLAIS, rue de la Vrillière, n° 10, près la place des Victoires, à Paris.

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

ET HÉRALDIQUE

DE

LA NOBLESSE DE FRANCE.

A

A : échiqueté de gueules et d'or, au franc-quartier d'argent, chargé d'une merlette de sable. Devise : *In antiquioribus.*

A : de gueules, au sautoir d'argent.

AGE : d'argent, à un arbre arraché de sinople.

AGES (DES) : Cette famille a fourni un avocat général au parlement de Toulouse en 1444.

AZ, originaire du pays de Liége : d'argent ; à la croix d'azur, au lambel d'or.

BADIE, en Béarn : d'or, à l'arbre de sinople, au levrier de gueules colleté d'argent, et attaché par une chaîne de même au fût de l'arbre ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

BADIE (L'), en Gascogne : de gueules, à deux lions affrontés d'or, rampant contre une montagne d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé d'une colombe essorante d'argent.

BAN ou ABBANS, au comté de Bourgogne : d'argent, à la croix de gueules, accompagnée en chef de deux roses de même.

BANCOURT, en Beauvoisis : d'azur, à une ruche d'or, accompagnée de trois abeilles de même, deux en chef et une en pointe.

ABANCOURT, en Cambresis : de gueules, à la band d'argent, *aliàs*, d'argent, à l'aigle de gueules.

ABANCOURT (HAUTECLOQUE D') : d'azur, au chevro d'or accompagné de trois cloches d'argent.

ABANTON DE POLIGNY, en Languedoc.

ABARRES DE GOUMIOT : d'argent, à trois fleurs d lys de gueules.

ABATHIA DE RIEUX, en Languedoc, famille rapporte dans des titres de 1583.

ABAUSIL (PIERRE), capitoul de Toulouse en 1601.

ABBADIE (D') ; seigneur de Lattes, en Normandie écartelé au 1er d'argent, au chef de gueules, chargé d'ur rose d'or, qui est d'ABBADIE ; au 2 d'azur, au sénestr chère d'argent, mouvant du côté senestre de l'écu, tenant en main une épée de même; au 3 d'azur, au croi sant d'argent, et au 4 de gueules, au lion rampant d'o

ABBÉ (L') : de gueules, au sautoir engrelé d'or, a compagné de quatre fleurs de lys de même.

ABBÉ (L'), en Lorraine : écartelé au 1er de gueules, deux bourdons de pèlerin d'or posés en sautoir ; au de gueules, à la croix ancrée d'argent ; au 2 et 3 d'azu à la bande d'or chargée d'une rose de gueules, et côtoy de deux roses d'argent.

ABBÉ, en Normandie : d'argent, à une aigle de gueule becquée et membrée d'or.

ABBÉ en Normandie : d'argent, à un chevron d'azu accompagné en chef de deux molettes d'éperon de sabl et en pointe d'une rose de gueules.

ABBÉ (L') D'USSY, en Normandie : d'argent, au sauto de sinople.

ABBÉ, en Normandie : d'azur, au chevron d'argent, trois flammes d'or, issantes du chef.

ABBECOURT, en Beauvoisis : d'argent, à une fasce gueules, accompagnée de six merlettes de sable, mis en orle.

ABBONNEL, de Lille : de gueules, à la fasce d'arger accompagnée de trois têtes d'hommes de carnation.

ABBEVILLE, ville de Picardie : d'azur à trois band d'or, au chef semé de France.

ABBEVILLE, en Beauvoisis : de gueules. à trois écusso d'argent.

ABBIE (PIERRE D'), écuyer, mentionné dans des titr de 1555.

ABBOVAL, en Beauvoisis, famille rapportée dans des titres de 1539 à 1635.

ABDIS, en Normandie : d'or, à la croix ancrée de gueules, cantonnée de quatre croisettes d'azur.

ABEILLE, en Provence : d'azur, à la ruche d'or, accompagnée de trois abeilles de même, deux en chef et une en pointe.

ABELLY, en Bretagne : d'argent, au sanglier de sable, défendu du champ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or. Devise : *A Domino factum est.*

ABELLY (Louis), échevin de Paris en 1577 : d'azur, au lys épanoui et fleuri d'argent, accosté de deux roses aussi d'argent, tigées et feuillées de sinople, et plantées sur une terrasse de même, accompagnées en chef de deux croissants montants du second.

ABENS : cette famille a fourni en 1767 un mestre de camp général de cavalerie.

ABESSENS, en Languedoc : d'argent, à la rose de gueules, tigée et feuillée de sinople, posée en barre; à la bande d'or, contre-potencée de même, remplie d'argent, brochante sur le tout.

ABEY : d'argent, au sautoir alaisé de gueules.

ABILLON : d'argent, à un chevron d'azur, accompagné en chef de deux molettes d'éperon de sable, et en pointe d'une rose de gueules.

ABILLON, en Guienne : de gueules, à cinq billettes d'argent, couchées et posées l'une au-dessus de l'autre.

ABILLON (François d'), seigneur de Pascouinay, maire de Niort, en 1560.

ABIN-LUTHIER, en Poitou : d'argent, à un lion de sable, ayant dans sa gueule un serpent de sinople, langue de gueules, posé en fasce.

ABIRAC (Bertrand d'), en Languedoc, mentionné dans des titres de 1181.

ABISSE : d'azur, au lévrier rampant d'argent, colleté de sable et bouclé d'or.

ABLAIN, en Cambresis : d'argent, à trois lions de sinople, à la bordure engrêlée de gueules.

ABLEGES, en Bourgogne : d'or, à deux fasces d'azur, chargées de trois étoiles du champ.

ABLEIGES (Maupeou d') : d'argent, au porc-épique de sable.

ABLINVILLE (Jean d'), écuyer, mentionné dans des titres de 1508.

ABOIN DE VINOLS, en Forêz : d'or, à un cep de vigne de sinople; au chef de gueules, chargé de trois coquilles d'or.

ABON, de Gap, en Provence : fascé, emmanché d'or et d'azur de huit pièces, les pointes arrondies. Devise : *Union maintient.*

ABONCOURT, famille noble de Lorraine.

ABONDE : de sable, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.

ABONDE, en Champagne : d'azur, à trois étoiles d'or, parti échiqueté d'or et d'azur, au chef d'argent chargé d'une aigle éployée de sable.

ABONNE DE MENOUVE, en Bourgogne.

ABONNEL (Jean), rapporté dans des titres de 1431.

ABOS D'HERVILLE, en Béarn : de sable, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.

ABOT DE CHAMPS, en Normandie : d'azur, à une coquille d'argent, écartelé d'argent, à une branche de fougère de sinople en pal.

ABOVAL : fascé d'argent et de gueules de six pièces.

ABOVAL, en Picardie : d'azur, à trois merlettes d'argent rangées en fasce.

ABOVILLE, originaire de Normandie : de sinople, à une maison d'argent, maçonnée de sable, chargée de deux pommeaux d'argent.

ABRAHAM, en Bretagne : d'argent, à trois jumelles de sable, accompagnées de huit étoiles de gueules, deux et trois, deux et une.

ABRAHAM, en Languedoc, seigneur de Trebes.

ABRAHAM, seigneur de Millencourt : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de six billettes de même.

ABRAM, en Lorraine : bandé d'argent et de gueules de six pièces, au chef d'azur, chargé de trois abeilles d'or.

ABRECOME (David), lieutenant dans les gardes-du-corps du roi en 1509.

ABRENETHÉE, en Languedoc : d'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, écartelé d'or, au chef emmanché d'argent.

ABRICARDOT, gentilhomme admis aux états de Bourgogne en 1579.

ABRINE (Antoine d'), l'un des gentilshommes français tués à la bataille d'Azincourt en 1415.

ABRIS, gentilhomme de Languedoc, appelé à l'arrière-ban de 1575.

ABSALON, en Flandres : d'argent, à deux fleurs de lys au pied coupé de gueules, au franc quartier de même.

ABSOLUT DE LA GASTINE, en l'Ile de France : de gueules, à une croix de Malte d'or, posée en cœur, accompagnée en chef de deux molettes d'argent, et en pointe d'un croissant de même.

ABZAC, famille originaire du Périgord, et répandue aujourd'hui dans plusieurs provinces de France : écartelé, au 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur brisée en cœur, d'un besan d'or, à la bordure du second, chargée de huit besans d'or; au 2 et 3 d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de six fleurs de lys d'or, trois et trois ; sur le tout de gueules, à trois léopards d'or.

ACADÉMIE FRANÇAISE : elle portait l'écu de France, surmonté d'un soleil d'or. Devise : *A l'Immortalité.*

ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES : les armes de France, et en cœur une médaille d'or représentant la fasce du roi.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES : d'azur, au soleil d'or en cœur, accompagné de trois fleurs de lys de même.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE : les armes de France.

ACARIE, à Orléans : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.

ACARY, en Picardie : d'argent, à l'aigle éployée de sable.

ACCARD (René), échevin de Paris en 1669 : d'argent, à la massue noueuse de sable, posée en pal ; au chef d'azur, chargé d'une étoile du champ.

ACCAULT : de gueules, au coq d'argent, posé sur une terrasse de même, et chargé en col d'un écusson d'azur avec un lien de même.

ACCOLANS, en Bourgogne, famille rapportée dans des titres de 1419.

ACCOUSSEAU, famille mentionnée dans des titres de 1605.

ACÉRAC, en Bretagne : d'azur, à dix besans d'or, quatre, trois, deux et un.

ACÉRAC, de Rieux, en Bretagne : ancien ; échiqueté d'argent et de gueules ; moderne : gironné d'or et d'azur.

ACHARD : d'argent, à trois fasces de gueules, surmontées de trois delta de sable, entrelacés l'un dans l'autre.

ACHARD, de Bonvouloir, en Normandie : d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, à deux fasces de même, brochantes sur le tout.

ACHARD-DUPIN, en Normandie : d'azur, au lion d'argent, à deux fasces de gueules alaisées, brochantes sur le tout.

ACHARD-PERRUS, en Dauphiné : de gueules, à trois heaumes d'argent, grillés et embellis d'or.

ACHARD ou DES ACHARDS, et JOUMART, DES ACHARDS, en Angoumois : coupé, le chef d'argent, à trois doubles triangles de sable, posés deux et un, et la pointe aussi d'argent, à trois fasces de gueules ; Joumart des Achards de la Brangelie porte : écartelé, au 1 et 4 d'azur, à trois étoiles d'or, posées deux et une ; au 2 et 3 d'azur, à trois besans d'or.

ACHÉ : écartelé, au 1 et 4 de gueules, à deux haches d'armes adossées d'or ; au 2 et 3 vairé d'or et de gueules.

ACHÉ, seigneur d'Esterville, en Normandie : d'or, à deux chevrons de gueules, à la pointe de même.

ACHÉ DE MARBOEUF, en Normandie : chevronné d'or et de gueules de six pièces.

ACHENAL (Jean l'), mentionné dans des titres de 1421.

ACHENENCOURT (Perrin d'), écuyer, compris dans un rôle de Bourgogne de 1417.

ACHER, en Lorraine : d'azur, à un dextrochère d'argent, armé d'une masse d'armes d'or, mouvant à senestre de l'écu ; au chef d'or, chargé d'une aigle naissante de gueules.

ACHERES. Voyez ARGOUGES.

ACHEU, en Normandie : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois écussons d'or, deux en chef et l'autre en pointe.

ACHEU, en Picardie et Normandie : d'argent, à la croix ancrée de sable, parti du premier à une aigle éployée du second.

ACHEU-CALONNE, en Bourgogne : d'argent, à une aigle de sable.

ACHEY, en Bourgogne : de gueules, à deux haches d'armes d'or, adossées en pal.

ACHILLY, en Dauphiné : de gueules, au sanglier de sable.

ACHOMARD, mentionné dans des titres des 14 et 15e siècles.

CHON, en Bourgogne : d'or, semé de fleurs de lys d'azur.

CHOREAIS, en Dauphiné : d'azur, à trois têtes de chèvre, arrachées d'argent.

CHOU, au pays de Liége : losangé d'argent et d'azur.

CHY, en Dauphiné : de gueules, à trois chevrons d'argent.

CHY, en Provence : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un écusson d'or, et en pointe d'un lion d'argent passant.

CHY (Carvoisin d'), en Picardie : d'or, à la bande de gueules, au chef d'azur.

CIER, en Auvergne : d'or, à la tour crénelée de gueules.

CIER, en Quercy, de la maison de Ricard de Gourdon : écartelé, au 1er d'argent, au buisson de sinople ; au 2 de gueules, à deux chèvres passantes d'argent, posées l'une au-dessus de l'autre ; au 3, de gueules, au lion d'argent, à l'orle de huit besans de même, qui est de Cardaillac ; au 4, d'or, à trois fasces de sable, au chef d'hermines.

CIGNÉ, en Bretagne : d'hermines, à la face alaisée de gueules, chargées de trois fleurs de lys d'or.

CON (Louis d'), écuyer ; sieur de Voisins, mentionné dans des titres de 1552.

CON DE TILLI : d'or, à la fleur de lys de gueules.

COS, originaire du pays de Liége : de sable, à trois étriers d'argent.

CQUEST DE MONTMORENCY : d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur ; quatre en chaque canton.

CQUET D'HAUTE PORTE ET DE FEROLLES, en Picardie : de sable à trois paniers d'or.

CQUEVILLE, en Normandie : d'argent, au gonfanon d'azur frangé de gueules.

CRAIGNE (Haraucout, seigneur d') : d'or, à la croix de gueules, au franc quartier d'argent, chargé d'un lion de sable armé et lampassé de gueules, couronné d'or.

ACRE (Bérard d'), comte de Lyon, en 1247.

ACRE (des), marquis de Laigle, en Normandie : d'argent, à trois aigles de sable au vol abaissé.

ACRY, seigneur de Concherot : de gueules, à neuf croissants abaissés sous autant de larmes, le tout d'argent.

ACTIER (Jean), capitoul de Toulouse, en 1305.

ACTON D'AURAILLES : d'argent, à cinq fleurs de lys d'azur, au franc canton de gueules, chargé d'un croissant d'or.

ACUMONT DE LA BARRE, en Vendomois.

ACURAT (Guillaume), en Languedoc, mentionné dans des titres de 1269.

ACY, famille mentionnée dans des actes de 1158. Il y a eu un avocat-général de ce nom au parlement de Paris, qui fut massacré en 1357.

ACY (Vergeur d'), en Champagne : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois hermines de sable, et accompagnée de trois étoiles d'or, couronnées de même.

ADALBERT, en Languedoc : écartelé d'or et de sable, la bordure de l'un en l'autre.

ADALGUIER (Guillaume), compris dans un rôle de Languedoc de 1174.

ADALON (Raymond), compris dans un rôle de Languedoc de 1207.

ADAM (Pierre), capitoul de Toulouse, en 1515.

ADAM DE MOUSEBOSQ, en Normandie : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois roses de même.

ADAM : d'or, à l'aigle éployée, de sable, au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

ADAM, en Bretagne : d'or, à la tour crénelée de sable, sommée d'un tourillon de même.

ADAM, en Lorraine : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes de même, et en pointe d'une aigle éployée d'argent ; à la bordure engrêlée de même.

ADAM, en Normandie : d'azur, à trois maillets d'or, posés deux et un, surmontés chacun d'une rose de même.

ADAM, élection de Carantan : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois roses de même, deux en chef et une en pointe.

ADAM DE GOAZHAMON et DE KERMALHVEZAN, en Bretagne : vairé d'argent et de gueules, à la bordure de sable, besantée d'argent.

ADAOUST, en Provence : d'azur, au chevron d'or accompagné d'un lion de même, armé et lampassé, de gueules ; au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.

ADBERT (Pierre d'), en Languedoc, chevalier en 1309.

ADHEMAR, en Languedoc : d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois croissants de sable, et surmontée d'un lion d'or rampant, armé et lampassé de gueules. Les seigneurs de Mont-Réal, de Mézerac, portent : écartelé, au 1er d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois étoiles d'or ; au 2 d'azur, à trois fleurs de lys, à un bâton péri en barre, de gueules ; au 3 d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent, brochante sur le tout ; au 4 d'or, à quatre pals de gueules ; et sur le tout d'or, à trois bandes d'azur. Devise : *Plus d'honneur que d'honneurs.*

ADHENET, famille établie à Paris.

ADHOSSILLON-DE-SAUVETERRE (Paul), chevalier de Malte, en 1529.

ADIE : de gueules, à quatre lapins au naturel, posés l'un sur l'autre.

ADIGARD, seigneur des Bois de la Planche, en Normandie : d'argent, à trois équerres de sable.

ADINE DE VILLESAVIN, fermier général : d'azur, au chevron d'or accompagné de trois trèfles de même, au chef consu de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même.

ADMIRAUD, famille du pays de Liége.

ADONVILLE, en Beauce : d'azur, à six annelets d'or, trois, deux et un.

ADONVILLE (Hallot d') : d'argent, à deux fasces de sable, surmontées de trois annelets de même.

ADORNE : d'or à la bande échiquetée d'argent et de sable, de trois titres. Devise : *Expiabit aut obruet.*

ADOUE DE SAILHAS, dans le comté de Comminges : écartelé, au 1 et 4 d'or, à une levrette de gueules, colletée et bouclée de sable, à une bordure de même, chargée de huit besans d'or ; au 2 et 3, de gueules, à quatre otelles d'argent : sur le tout de gueules, à la fasce ondée d'or, chargée d'une tourterelle d'azur, becquée et membrée d'argent. Devise : *Toujours doux.*

ADRETS (des). Voyez Beaumont.

ADRIEN : d'azur, au renard passant d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois bandes du second.

ADRIEN, à Langres : d'azur, au lion assis d'or, tenant de sa patte dextre une fleur de lys d'argent.

ADRIENNAIE : d'azur, semé de France, au lion d'argent ; *aliàs*, d'azur, à l'orle de neuf fleurs de lys d'or.

ADVIS, en Lorraine : d'azur, à une aigle d'or, percée

d'une flèche en barre de même, armée et empennée d'argent, le fer contremont.

ADVISARD, en Normandie : de gueules, au chevron d'argent.

ADY, seigneur d'Aymeries : d'azur, au lion d'or, tenant de sa patte sénestre une clef de même.

AELTS : d'or, à deux anilles de sable, au franc-canton de même, à deux fasces d'argent.

AFFAGARD, en Normandie : de gueules, à trois diamants d'argent.

AFFAITADI : d'azur, à une tour d'or, chargée de trois couronnes de gueules, l'une sur l'autre.

AFFELETZ, famille mentionnée dans les actes de 1348.

AFFIER : burelé d'or et de gueules, de douze pièces.

AFFIS : d'argent, à la bande de gueules chargée d'une rose d'or et accompagnée de deux roues de même.

AFFRES (Raimond d'), capitoul de Toulouse, en 1540.

AFFRIQUE (Saint), petite ville de France en Rouergue : d'or, à une croix d'azur fleurdelysée, coupée d'un croisillon en pointe, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

AFFRY, en Suisse, au service de France : d'argent, à trois chevrons de sable. Devise : *Au plus vaillant héros.*

AFIRAC (Pons d'), compris dans un rôle de Languedoc de 1371.

AGAFFIN (Coucils d'), en Languedoc : d'argent, à trois bouquets de nielle de sinople, fleuris de gueules.

AGALOY, mentionné dans des titres des 14me et 15me siècles.

AGAR, en Provence : de gueules, à une molette d'argent au chef cousu d'azur, chargée d'une croix tréflée d'or.

AGARD DE MAUPAS, en Berry : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une tête de léopard de même.

AGASSE (Pierre-Guillaume et Henri), gentilshommes pannetiers et échansons, employés dans la maison du roi Louis XVI.

AGAY (d'), en Franche-Comté : d'or, au lion de gueules, au chef d'azur,

AGDE, en Languedoc : d'azur, à la fasce d'argent accompagnée de trois étoiles d'or en chef, et d'une porte de château avec sa herse, entre deux colonnes de même, en pointe.

AGDE, ville de Languedoc: d'or, à trois fasces ondées d'azur.

AGE DE PUYLAURENS (DE L'): d'or, à la croix de gueules.

AGEDE (JEAN-LOUIS), écuyer, capitoul de Toulouse, en 1713.

AGEMBACH, en Bourgogne, rapporté dans des titres de 1469.

AGEN; de gueules, au griffon d'or, tenant en ses pattes un écriteau, portant: *nisi dominus custodierit*, adextré d'un château d'argent.

AGENCOURT (VICHY D'), en Auvergne: de vair plein.

AGENET (ANTOINE), écuyer, sieur de la Breviaude, mentionné dans des titres de 1559.

AGENN (THIERRY), chevalier-banneret de Bourgogne.

AGÉNOIS. Voyez AIGUILLON.

AGENONVILLE: d'or, à la bande coticée de sable, chargée de trois merlettes d'argent.

AGES (DES), en Berry: d'argent, au lion de sable couronné d'or, armé et lampassé de gueules.

AGEY (JACQUES, DES COMPTES DE VINTIMILLE, SEIGNEUR D'), en Bourgogne, conseiller au parlement de Dijon.

AGICOURT: d'or, à trois fasces de sable.

AGIE, en Beauvoisis, famille mentionnée dans des titres de 1144 à 1222.

AGIES, seigneur de Longprés, de Saint-Denis du Ménil-Bossuet, en Normandie: de gueules, à trois besans d'or, surmontés d'un lambel de même.

AGIMONT DE LOOS: burelé d'argent de gueules de dix pièces.

AGION DE LA NOIX, en Lorraine: tiercé en pal, au 1er d'azur, à trois hermines; au 2 de gueules, à trois besans d'argent; et au 3 d'azur, à trois annelets d'or.

AGLEVIM-LE-DUC, en Bourgogne: écartelé, au 1er et 4 de gueules, à trois chevrons abaissés d'or, accompagnés de trois besans de même; au 2 et 3 d'or, et à la bande de gueules accostée de trois cotices d'or, et chargée de trois ducs d'argent.

AGLIER (BÉRARD D'), comte de Lyon, en 1363.

AGNAN (SAINT-), en Nivernais: d'argent, à trois fasces de sinople, à six merlettes de gueules sur l'argent.

AGNEAU, en Bourgogne: d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses de même.

AGNEAU, en Provence: d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un agneau d'argent.

AGNEAU, AIGNEAUX ou AIGNEUX, en Normandie: d'azur, à trois agneaux d'argent.

AGNEAUX, de Caen, même province : d'or, à deux fasces de sinople, accompagnées de sept merlettes de gueules, mises en orle.

AGNEUX-ALENCOURT : d'or, à trois croissants montants de gueules.

AGNEVILLE (Claude de l'), écuyer, sieur de l'Ile Rigault, mentionné dans des titres de 1579.

AGNICOURT-BOUFFLERS : d'argent, à trois molettes, à six rais de gueules, posées deux et une, et accompagnées de neuf croisettes recroisetées de même, trois en chef, trois en fasce et trois en pointe, ces dernières posées deux et une.

AGNIEL (Pierre), échevin de la ville de Lyon, en 1724.

AGODE (Robert), conseiller au parlement de Paris, en 1437.

AGORET, mentionné dans des titres des 14me et 15me siècles.

AGOULT, en Dauphiné et en Provence: d'or, au loup ravissant d'azur, armé et lampassé de gueules. Devise: *Avidus committere pugnam.*

AGRAIN DE VERNON, en Languedoc: d'azur, au chef d'or.

AGRAIN (le Marquis d'), premier président de la chambre des comptes de Dijon, en 1771.

AGRET (Gérard), co-seigneur d'Escalquens, capitoul de Toulouse, en 1601.

AGUE, originaire d'Ecosse, mais établie en France: d'argent, à trois fasces de sable, au croissant de gueules.

AGUENIN, originaire de Bourgogne: de gueules, à trois chevrons d'or, accompagnés de trois besans de même.

AGUENOT.

AGUÈRES, en Guienne: d'or, à trois pieds d'oiseaux au naturel.

AGUERRE, seigneur de Marquigny-aux-Bois: d'argent, à trois corbeaux de sable.

AGUES (Simon d'), conseiller au présidial du Mans.

AGUESSEAU (d'), en Brie: d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de six coquilles d'argent, trois en chef, deux entre les deux fasces, et une en pointe; quelques branches de cette famille ont porté: écartelé de gueules,

à une fasce d'argent, chargée de trois aigles de sable, armées et lampassées du champ, accompagnées de deux cottes d'armes en chef d'argent, et en pointe d'une patte de griffon de même.

AQUILLENQUI, en Provence : fascé, d'argent et de sable de six pièces; au chef de gueules, chargé d'un lion passant d'or.

AGUILLIER (Bernard), capitoul de Toulouse, en 1573.

AGUILLON, mentionné dans des actes de 1180 à 1300.

AGUISY, en Champagne : d'argent, à trois merlettes de sable, celles en chef affrontées.

AGULHAC, de Mende, en Languedoc : de gueules, à deux épées d'argent en sautoir, la pointe en haut; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

AGULHAR, d'Uzès, en Languedoc : d'azur, à l'étoile d'or, chargée d'un tourteau d'azur, à deux croissants d'or passés en sautoir.

AGUT, en Provence : d'azur, à trois flèches d'or, posées en pal et en sautoir, les pointes en bas. Devise : *Sagittæ potentis acutæ.*

AHIBLECOURT, en Artois : d'azur, à trois jumelles d'argent, mises en fasce.

AHLATAN-DE-BEAUMONT : de gueules, à cinq losanges d'argent, posées en croix.

AHUCII (Bernard d'), capitoul de Toulouse, en 1402.

AICELIN-DE-MONTAGU : de sable, à trois têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules.

AICHY (Huguenin d'), écuyer, ambassadeur de la duchesse de Bourgogne, en 1519.

AIDES (N... des), colonel de dragons en 1702, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

AIDIE ou AYDIE, en Périgord : de gueules, à quatre lapins courants d'argent, l'un sur l'autre, sur un écartelé de Comminges et d'Armagnac.

AIDIN, au comtat Venaissin : fascé d'argent et de sable.

AIGALIÈRES, en Languedoc : d'azur, au chevreuil d'or, couché sur un tertre de même; au chef cousu de gueules, chargé d'un soleil d'or.

AIGLE : de gueules, à trois bandes d'or.

AIGLE, ville en Normandie : d'or, à une aigle, éployée de sable, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

AIGLEVILLE (LE BARBIER D'): d'argent, à trois mains de sable, apaumées.

AIGNAN D'ORBESSAN; il y a eu des présidents de ce nom au parlement de Toulouse, en 1715 et 1738.

AIGNAN (SAINT-), en Berry, duché-pairie qui a passé dans la maison de Beauvilliers. Voyez ce nom.

AIGNAN (LAFRESNAYE DE SAINT-), en Normandie: de gueules, à trois fresnes d'or.

AIGNAY (JACQUES D'), écuyer, compris dans un rôle de Bourgogne de 1414.

AIGNE, au diocèse de Langres, en Champagne, mentionné dans des actes de 1339.

AIGNEAUX: d'azur, à trois agneaux d'or.

AIGNEVILLE, en Picardie: d'argent, à l'orle d'azur.

AIGNEVILLE, autre famille de Picardie: d'argent, à l'écusson d'azur posé en cœur.

AIGNEVILLE-HARCHELAINES: écartelé au 1er et 4 d'argent, à l'orle de sable; au 2 et 3 d'argent, à trois fleurs de lys au pied nourri de gueules.

AIGOUX (DES), en Provence: d'azur, au chien courant, d'or, colleté d'argent et bouclé de même; écartelé de gueules, à un léopard rampant d'or.

AIGRADE (JACQUES D'), chevalier de Malte, en 1517.

AIGRE (SIRE GUILLAUME D'), maire de la Rochelle, en 1272.

AIGREFEUILLE, en Languedoc: d'azur, à trois étoiles à six rais d'or, au chef cousu de gueules.

AIGREMONT, en Champagne: d'argent, au lion de gueules.

AIGREMONT, en Franche-Comté: de gueules, à trois croissants d'argent.

AIGREMONT (D'), en Normandie: d'or, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules, de trois traits, au lion de gueules issant de la fasce.

AIGREMONT (BERNARD D'), seigneur de Clairac, capitoul de Toulouse, en 1393.

AIGRESPÉE, famille mentionnée comme noble dès 1448.

AIGREVILLE (GUY D'), gentilhomme de la suite du duc de Bourgogne.

AIGRIN: d'azur, à trois lions d'argent, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules.

AIGRON DE COMBEZAN.

AIGRUBERS (N... D'), enseigne de la première compagnie des Mousquetaires du roi en 1702, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

AIGUE (DE L'), en Berry : échiqueté d'argent et de gueules.

AIGUE (JEAN DE L'), échevin de la ville de Lyon, de 1588.

AIGUEBELLE, en Provence et en Dauphiné : d'or, au griffon de sable, couronné de même.

AIGUES (JOSEPH DES), chevalier de Malte, en 1649.

AIGUESIER DE CORNILLON : de gueules, à une molette d'or en abîme.

AIGUESPLAS (GUILLAUME D'), capitoul de Toulouse, en 1340.

AIGUEVILLERS, en Languedoc.

AIGUEVIVE, en Languedoc.

AIGUIÈRES, en Provence : de gueules, à six besans d'argent, cinq en sautoir, le sixième en pointe.

AIGUIÈRES : écartelé, au 1er d'azur, à l'arbre d'or ; au 2 d'argent, chargé d'un sanglier de sable ; au 3 de sinople, à la patte de griffon d'argent, mise en pointe ; au 4 de gueules, à trois tours d'or.

AIGUILLIER (L'), en Poitou : d'or, à deux aiglons de sable en pal, la tête tournée l'un vers l'autre. Devise : *Fide et securitate.*

AIGUILLON : de sable, à trois quintefeuilles d'argent.

AIGUILLON (VIGNEROT D') : d'argent, à trois chevrons, de gueules, surmontés d'un lambel de même.

AIGUILLY (OCHE D'), chevalier, gentilhomme à la suite de la duchesse de Bourgogne.

AIGUINE (SABRAN D'), en Provence : de gueules, au lion d'argent.

AILAC (GUILLAUME D'), commandeur de la milice du Temple, en Languedoc, en 1217.

AILHAUD, en Provence : d'azur, au croissant d'or, supportant une aigle éployée de même.

AILHAUD DE MEOUILLE, anciennement Ailly, en Provence : écartelé au 1er et 4 de sable, à trois têtes de lion d'or, au chef cousu de gueules, chargé d'un soleil d'or ; au 2 et 3 de gueules, à la bande d'argent.

AILHAUD DE VITROLE, en Provence : de gueules, à trois têtes de lion d'or arrachées, au chef cousu d'azur chargé d'un soleil d'or.

AILLANCOURT (MAILLY D') : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, à la devise de même, surmontée de trois étoiles aussi d'or.

AILLEBOURSE.

AILLEPONT (VASSIGNAC D'), en Champagne : d'azur à la bande d'argent cousue de sable.

AILLIERS : coupé d'argent et d'or, au lion brochant sur le tout, coupé d'azur sur argent, et de gueules sur or.

AILLOIRE, en Bretagne : d'azur, à une fleur de lys d'or en cœur, cantonnée au 1er et 4 d'une étoile d'or ; au 2 et 3 d'une lune de même.

AILLON, au Maine : d'azur, à la croix engrélée d'argent.

AILLY, en Auvergne : de gueules, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de six merlettes de même.

AILLY, en Bourgogne et en Picardie : d'azur, à deux branches d'alisier d'argent, passées en double sautoir, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits.

AILLY (Albert d'), en Picardie : d'or, au lion de gueules, couronné de même.

AILLY-CLERMONT : de gueules, semé de trèfles d'or ; à deux bars adossés de même, au lambel de trois pendants d'argent.

AILLY. Voyez AILHAUD DE MEOUILLE.

AIMAR, en Provence : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois dauphins de même ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

AIMAR, en Provence : de gueules, à une colombe essorante d'argent, tenant dans son bec un rameau d'olivier d'or ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

AIMAR (Joseph), président au parlement de Bordeaux, en 1577.

AIMARGUES (Bertrand d'), mentionné dans un rôle de Provence de 1156.

AIMARS (des), en Dauphiné : écartelé, au 1er et 4 d'azur, à trois bandes d'or ; au 2 et 3, parti d'azur et d'or, au chef de gueules chargé de deux plattes d'argent. Devise : *Stimulis agitabit amaris.*

AIMÉ (Simon), échevin de Paris, en 1497 : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois rocs de même, deux en chef et un en pointe.

AIMERET, à Paris : d'argent, à un chevron de sable, chargé de trois coquilles d'or, au chef cousu de même.

AIMERIC (Pierre), capitoul de Toulouse, en 1386.

AIMES (Jean), capitoul de Toulouse, en 1508.

AIMEZ, ou ESMEZ, en Lorraine : d'azur, à l'épée flamboyante d'argent, mise en pal, surmontée de trois étoiles d'or mises en fasce.

AIMIER D'ARQUES : d'azur, à un oiseau essorant d'or, surmonté de deux étoiles de même, au chef cousu de

gueules, chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.

AIMINI, en Provence: échiqueté d'or et de sable, de douze pièces, les six carreaux de sable chargés chacun d'un besan d'argent.

AIMONETTI, en Provence.

AINE; cette famille a fourni un intendant de Limoges, en 1783.

AINEUX: d'or, à trois croissants montant de gueules.

AINTECOURT, mentionné dans des actes de 860 à 1221.

AINEVAL, en Picardie: d'argent, au chef emmanché de gueules, à la bande d'azur côtoyée de deux cotices de même, brochante sur le tout. Devise: *Nescit labi virtus.*

AINVAULX, en Lorraine: d'azur, au daim effrayé d'or, ramé de gueules.

AIRAL (Pierre), capitoul de Toulouse, en 1635.

AIRART, famille mentionnée dans un titre de 1375.

AIRAULT: d'or, au loup ravissant d'azur.

AIRE, cité dans des titres de 1109.

AIREBAUDOUZE, en Languedoc: de gueules, au château sommé de trois pièces d'or.

AIREBOUDOUZE, en Languedoc, écartelé au 1er et au 4 d'azur, à la gerbe de blé d'or; au 2 et 3 de gueules, à la croix d'argent cantonnée au deux et troisième canton de deux molettes d'éperon d'or.

AISANT (Jacques), prévôt du comte d'Auxerre, en 1277.

AISEY, en Bourgogne: burelé d'or et de gueules de dix pièces.

AISNÉ (L'), de Parville: d'azur, à une croix alaisée d'or, accompagnée de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe.

AISY (Jean), mentionné dans un rôle de Bourgogne de 1410.

AISSE, originaire du pays de Liége: d'argent, à trois peignes de gueules.

AISSONVILLE, en Vermandois, famille rapportée dans des titres de 1217.

AIX, ville de Provence: d'or, à quatre pals de gueules et un chef tiercé en pal, au 1er d'argent à une croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même; au 2 d'azur, semé de fleurs de lys d'or, brisé en chef d'un lambel de cinq pendants de gueules; et au 3 d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la bordure de gueules.

AIXANT, en Bourgogne: d'azur, à la bande d'or, chargé d'une vivre en fasce; accompagnée de trois étoiles de même, deux en chef et une pointe.

AIZANVILLE (Chastenay d'), à Langres: d'argent, un coq de sinople, crêté, becqué, barbé, onglé et couronné de gueules, ayant la patte dextre levée.

AIZE: burelé d'argent et de gueules de dix pièces.

AJASSON, en Berry: de sable, à la fasce fuselé d'argent.

AJON, en Normandie: à l'aigle éployée et abaissé de sable, surmontée d'une trangle de gueules chargé de trois étoiles d'argent, au chef dénué.

AJONI DE FOIX: écartelé, au 1er et 4 d'or, à trois pal de gueules; au 2 et 3 d'or, à deux taureaux de gueules passants l'un sur l'autre; sur le tout d'argent, à troi fasces ondées de gueules; au chef d'azur, chargé de troi coquilles d'argent.

ALABAT, en Berry: écartelé, au 1er et 4 de gueules, six grillets d'or, posés trois, deux et un; au 2 et 3 d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois perroquets de sinople, becqués et membrés de gueules; au chef de même, chargé de trois béliers passants e accornés d'argent.

ALADENT, famille mentionnée dans des titres de 1383.

ALAGNI, d'or, à la croix de gueules, chargée de cin fleurs de lys d'argent.

ALAGONIA, en Provence, famille éteinte, qui portait d'argent, à six tourteaux de sable, posés en pal, troi et trois.

ALAIGRE, au Perche: de gueules, à la tour d'argent, l champ semé de fleurs de lys d'or.

ALAIN, en Bretagne: d'or, à dix losanges de gueules.

ALAIN DE BEAUMONT: d'argent, à trois pieds d vache de gueules, coupés et onglés d'or.

ALAIRAC: famille mentionnée dans un rôle de Languedoc, de 1182.

ALAIRE: de gueules, au chevron d'or, accompagné d trois papillons volants d'argent.

ALAIX, en Bretagne: d'azur, à trois quintefeuilles d'argent percées d'or.

ALAIZE (Eterno d'): de gueules, à une fasce d'argent, accompagnée de trois arrêts de lance de même.

ALALIN (Jacques), mentionné dans des titres de 1531.

ALAMAND, en Dauphiné: de gueules, semé de fleurs de

lys d'or, à la cotice d'argent brochante sur le tout. Une branche établie en Provence portait : bandé d'or et de gueules, écartelé de cinq points d'or, équipolés de quatre d'azur.

LAMANON : tranché d'argent et de sable, diapré de l'un et de l'autre.

LAMANON-LE-ROUX, en Provence : d'argent, à trois pals de gueules, à la bande d'azur, brochante sur le tout, chargée de trois besans d'or.

LAMARTINE : de gueules à deux fasces d'or, à un trèfle de même entre les deux fasces.

LANCÉ (Le Vacher d') : d'or, à trois têtes de vaches, de gueules.

LANT, procureur-général de la cour des aides de Paris, en 1433.

LARD, en Provence : d'argent, à trois bandes de gueules, chargées chacune d'une fleur de lys d'or.

LARI, d'Albi en Languedoc : d'azur au coq d'or ; écartelé de gueules, au demi-vol d'argent, au chef d'or, chargé d'un coq de gueules, onglé, crêté et barbé de même.

LARI, autre famille du Languedoc : d'azur, à la harpe d'or.

LART, mentionné dans les titres des 15e et 16e siècles.

LAUZIER, en Languedoc : d'azur bordé d'or, à la croix vidée et alaisée de gueules brochante sur le tout.

LAUZON : coupé de gueules et d'argent, à deux roses de l'un en l'autre.

LAZAR, en Provence : d'azur au vol d'or.

LB, en Alsace : d'argent, parti de gueules à la fleur de lys sur le tout, parti de l'un en l'autre.

LBA, en Lorraine : d'or à la fasce d'azur, chargée d'une hermine passante d'argent.

LBA, de Parroye : de gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un croissant montant aussi d'argent.

LBA, aussi en Lorraine : d'or, au chevron de gueules, au chef d'azur, chargé d'une levrette issante d'argent, colletée de gueules, et bouclée d'or, accompagnée de deux étoiles d'argent.

LBAIGNE (Saint-Jullien d'), en Languedoc : d'azur, à deux lions d'or affrontés, accompagnés en chef d'une fleur de lys aussi d'or, et en pointe d'une colombe d'ar-

gent, tenant dans son bec un rameau d'olivier d sinople.

ALBALESTRIER, en Languedoc : de gueules, au che vron d'argent, chargé de quatre pommes de pin d sinople.

ALBANEL (Gaspard), échevin de la ville de Lyon, e 1716 : d'azur, au chevron d'argent, accompagné d deux étoiles en chef et d'un croissant de même en pointe.

ALBANETTE, de Cessieux.

ALBANI : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en che d'une étoile à huit rais, et en pointe d'une montagne d trois coupeaux, le tout de même.

ALBARET (Pierre), avocat, capitoul de Toulouse, en 1770

ALBARON (Pierre d'), seigneur provençal, compris dan un rôle de Languedoc, de 1191 : d'azur, au lambo d'or.

ALBAS (Guillaume d'), compris dans un rôle de Langue doc, de 1232.

ALBEMARE, un des capitaines qui accompagnèren Guillaume le Conquérant, à la conquête de l'Angleterre

ALBEMARLE (Le comte d'), commandant le camp d Denain, en 1712.

ALBENAC DE CHATELBOUC, en Languedoc, appel à l'arrière-ban de 1575.

ALBENAS, en Languedoc : de gueules, à un demi-vo d'argent, accompagné de trois étoiles de même.

ALBENQUE (Antoine d'), capitoul de Toulouse en 1652

ALBERGUE (Guillaume d'), capitoul de Toulouse, e 1690.

ALBERIC (Arnaud d'), capitoul de Toulouse, en 1340.

ALBERON, en Provence : écartelé, d'or et de gueules à deux lions et deux tours de même, de l'un en l'autre.

ALBERON DE LERS : d'or, au lion de gueules.

ALBERT : de gueules, au T d'or, soutenu d'une mai d'argent, sortant d'une manche d'azur, à une fleur d lys au-dessus.

ALBERT, en Provence : de gueules, à trois croissant d'or.

ALBERT DE GIRONCOURT, en Lorraine : d'azur, au limaçon rayé de sable et posé en pal, chappé d'or.

ALBERT DE LUYNES et DE CHEVREUSE : écartel au 1er et 4 d'azur, à quatre chaînes d'argent en sautoir aboutissant en cœur à un anneau de même; au 2 et 3 d'or, au lion de gueules couronné, armé et lampassé de

même et sur le tout d'or, au pal de gueules, chargé de trois chevrons d'argent. Les branches de Chaulnes d'Albert-d'Ailly, de Brantes-Luxembourg-Piney, de Boussargues, de Montclus-Montdragon-Saint-André, sont de la même maison.

LBERT DE MARVALIÈRE : d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles et d'un croissant d'argent, au chef cousu de sable, chargé de trois cors de chasse d'argent, liés de même.

LBERT (Ponte d') : d'argent, au sautoir de gueules.

LBERT, seigneur de Seillans, en Provence : échiqueté d'or et d'azur, au chef d'argent, chargé de trois demi-vols de sable.

LBERT (Jean-Bernard), capitoul de Toulouse, en 1663.

LBERTAS, en Provence : échiqueté d'or et d'azur, au chef d'argent chargé de trois demi-vols de sable.

LBERTAS, en Provence : de gueules, au loup ravissant d'or. Devise : *Talis noster amor*.

LBERTINO : d'azur, à l'aigle d'argent, couronnée, becquée et membrée d'or, à une fasce de gueules, chargée de quatre fleurs de lys d'or, brochantes sur le tout.

LBESSARD. Cette famille a fourni un président à mortier au parlement de Bordeaux en 1726, et des avocats-généraux en 1702 et 1739.

LBEZE (Chevalier d'), compris dans un rôle de Languedoc de 1241.

LBI WEISS : d'azur, au Pégase d'or; anciennement elle écartelait de sable, à la croix d'or.

LBIA (Baptiste d'), reçu conseiller au parlement de Paris, en 1315.

LBIAC DE FERRAIGNE : de gueules, à la bande d'argent, accompagnée de deux lions d'or.

LBIAN (Sicard d'), compris dans un rôle de Languedoc de 1338.

LBIAT, en Auvergne; il y a eu de cette famille un procureur-général de la cour des aides de Clermont, et elle est mentionnée dans des titres de 1555, 1556, 1642 est 1696.

ALBIGNAC, en Rouergue et en Languedoc : d'azur, à trois pommes de pin d'or, au chef de même ; écartelé de gueules, au lion d'or. Devise : *Nihil in me nisi valor*.

ALBIGNY, en Provence : d'or, semé de tours et de fleurs de lys d'azur, sans nombre.

ALBINOT, en Provence : d'azur, à la bande d'argent chargée de trois cœurs de gueules.

ALBIS ou ALBI, en Provence : de gueules, à la bande d'argent, accompagnée de deux cœurs d'or.

ALBIS, en Rouergue : d'azur, au cygne passant d'argent, accosté en chef de deux étoiles de même, et surmonté d'un croissant aussi d'argent.

ALBIS, de Castres, en Languedoc ; famille rapportée dans des titres de 1647.

ALBISE, en Provence : d'or, à la croix losangée de gueules.

ALBISSE (Robert), échevin de la ville de Lyon en 1524.

ALBISSY, en Provence : de gueules, à deux anneaux d'or l'un en l'autre ; au chef d'argent, chargé d'une croix de sable.

ALBO (Jean), écuyer, baron de Launaguet, capitoul de Toulouse en 1676.

ALBON, en Lyonnais : écartelé au 1er et 4 d'or, à la croix de sable, et au 2 et 3 d'or, au dauphin d'azur, crêté et oreillé de gueules ; cette maison portait autrefois : d'azur, à une perdrix d'argent.

ALBONAS, en Provence : d'argent, à trois bandes d'azur, au chef de gueules, chargé d'un soleil d'or.

ALBOUY DE MONTROSIER, en Rouergue : d'azur au chêne d'argent fruité d'or, accompagné à dextre d'une main de carnation, tenant une épée d'argent garnie d'or.

ALBRET, en Gascogne : écartelé au 1er et 4 de France, et au 2 et 3 d'Albret, qui est de gueules plein, à bordure engrêlée d'argent.

ALBUQUERQUE : d'argent, à quatre lions de pourpre cantonnés, et une losange de gueules en cœur, chargée d'un château d'or.

ALBY, en Dauphiné : d'azur, à deux épées d'argent mises en sautoir, la pointe en haut ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.

ALBY, en Provence : de gueules à la bande d'argent accompagnée de deux cœurs d'or. Devise : *Toujours fidèle.*

ALCALA (Guillaume d'), compris dans un rôle de Languedoc de 1207.

ALCAN, en Provence : d'azur, à trois chevrons d'or, accompagnés de trois besans de même.

ALCHEIDT, en Lorraine : écartelé d'or et d'azur, au

griffon d'or, onglé et lampassé de gueules, de l'un en l'autre, tenant de la patte dextre une hache d'armes de gueules.

LCOUFFE, en Lorraine : d'azur, à deux épées d'argent, passées en sautoir, au lion de sable, brochant sur le tout.

LDART, en Gâtinais : d'argent, à une fasce câblée de gueules et de sinople, accompagnée en chef de deux étoiles de gueules, et en pointe d'un croissant de même, sur le tout d'argent, à une main sénestre appaumée, et posée en pal de sable.

LDAT, à Tonnerre : d'azur, à une épée d'argent en pal, surmontée d'une couronne et de deux fleurs de lys d'or, l'épée garnie de même.

LDEBERT, de Narbonne, en Languedoc ; famille rapportée dans des titres depuis 1557.

LDEGONDE (Sainte), en Cambrésis et en Bretagne : d'hermines, à la croix de gueules, chargée de cinq quintefeuilles d'or ; écartelé d'or, à la bande de sable, chargée de trois coquilles d'argent.

LDIGUIER (Antoine), capitoul de Toulouse en 1603.

LDOGNI : de gueules, à trois fleurs de lys d'argent.

LDRIC (Pierre), capitoul de Toulouse en 1337.

LDRICI (Aldric), capitoul de Toulouse en 1346.

LEGAMBE : de gueules, à trois croix alaisées d'or.

LEGRE, en Auvergne : de gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable, accostée de six fleurs de lys d'or posées en pal.

LEINVILLE, mentionné dans des titres de 1334.

LEMAN, en Bugey, de sable, au lion d'argent, couronné et armé de gueules.

LEMAN-MOLPRÉ : de gueules, à trois aigles d'or, posées deux et une.

LEMAN-PASQUIER, en Dauphiné : de gueules semé de fleurs de lys d'or, à la bande d'argent brochante sur le tout.

LÉMAN (Charles), un des chevaliers de Malte qui, en 1480, se trouvèrent à la défense de Rhodes.

LEMAN (Jean), capitoul de Toulouse en 1536.

LEMAND (Jean), capitoul de Toulouse en 1527.

LEMAGNE, en Provence : de gueules, au château d'or.

LEMBON, en Boulenois : famille rapportée dans des titres depuis 1120.

LEN DE SAINT-WOLSTONS, maison originaire d'Ir-

lande, mais établie en France ; d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois besans de même, deux et un, chargés chacun d'un chien courant d'argent ; au chef d'azur, chargé d'un lion d'argent, herminé, accosté de deux croissants renversés, aussi d'argent, herminés de sable. Devise : *Fortis et fidelis.*

ALENAY (Gautier d'), mentionné dans un rôle de Bourgogne de 1417.

ALENC (Renaud d'), en Provence.

ALENÇON, duché-pairie : de France, à la bordure de gueules, de huit besans d'argent.

ALENÇON, famille de Normandie : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois aigles de sable, deux en chef et une en pointe.

ALENÇON, en Lorraine : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un lévrier d'argent, colleté de gueules.

ALENCOURT : d'azur, au chevron d'or contre-écartelé de gueules, à la croix dentelée d'argent.

ALENDUY, en Champagne : d'azur, à trois pots d'argent.

ALENNES, en Cambrésis : d'or, à dix losanges de gueules, posées trois, trois, trois et une.

ALÉNONCOURT, en Picardie : d'argent, à trois écussons de gueules.

ALEPY, à Salins : d'argent, au pin de sinople, fruité de pourpre ; écartelé d'azur, à trois bonnets d'albanais d'or.

ALES, en Touraine : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois merlettes de même.

ALESCHAMPS : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois écrevisses de même.

ALESSO, seigneur d'Esraigny : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre limaçons de même. Devise : *Charitatis opus.*

ALEST, en Provence : d'azur, au vol étendu d'or.

ALESTI, de Nîmes, en Languedoc, famille rapportée dans des titres de 1550.

ALETS, en Dunois : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois merlettes de même.

ALEXANDRE : d'or, au renard d'azur, la tête contournée, au chef de gueules, chargé de trois roses d'or.

ALEXANDRE, en Auvergne : d'argent, à l'aigle à deux têtes ; sur chacune une fleur de lys de gueules.

ALEXANDRE LA CHAPELLE D'ANDELOT : d'or, à

l'aigle éployée de sable, surmontée de deux étoiles de gueules.

ALEXANDRE DE HANACHE, en Picardie : d'argent, à une aigle éployée de gueules, becquée et onglée d'or.

ALEXANDRE DE LA LONDE, en Normandie : coupé d'azur et de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un croissant d'or, et en pointe d'un trèfle d'argent.

ALEXANDRE-DU-VIVIER : d'argent, à l'aigle éployée de gueules.

ALEYRAC, en Languedoc et en Vivarais : écartelé d'azur, le 1 et 4 chargé d'un demi-vol dextre d'or ; le 2 et 3 d'une tour donjonnée de trois pièces d'argent, maçonnée de sable. La branche aînée porte le demi-vol abaissé; et la puînée, le vol étendu.

ALFANTI, en Provence : d'or, à l'ours passant de sable, au chef d'azur, chargé d'un croissant d'or, accosté de deux étoiles de même.

ALFAR (Hugues d'), sénéchal d'Agénois, en 1211.

ALFONSE, en Languedoc : d'azur, à deux lions d'or affrontés, soutenant une fleur de lys de même.

ALFONT, au comtat Vénaissin.

ALGAIS (Martin l'), compris dans un rôle de Languedoc, de 1211.

ALIAN, en Dauphiné.

ALIBEL DE LASES : de sinople, semé de rustres et de points d'argent, parti d'hermines.

ALIBERT, en Languedoc, fit hommage pour la baronnie de Mons, en 1722.

ALIBERT, en Orléanais.

ALICHAMP, en Champagne : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses de même.

ALICHOUX, DE SÉNÉGRA.

ALIDAY DE CHERVÈS, famille noble mentionnée dans des titres de 1529 et 1557.

ALIENAC (Christophe d'), compris dans un rôle de Languedoc de 1423.

ALIER, mentionné dans des titres des 14e et 15e siècles.

ALIES, en Dauphiné : écartelé au 1 et 4 d'azur, au lévrier courant d'argent; au 2 et 3 fascé d'argent et de gueules, à la bande d'or chargée de trois molettes d'azur.

ALIÉS (Guillaume d'), capitoul de Toulouse, en 1631.

ALIGARD, seigneur des Bois, en Normandie : d'argent, à trois gamma grecs de sable.

ALIGER, seigneur de Saint-Ciran, en Champagne : de gueules, à trois fasces d'or.

ALIGNY (QUARRÉ D'), en Bourgogne : échiqueté d'azur et d'argent, au chef d'or, chargé d'un lion passant de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.

ALIGRE: burelé d'or et d'azur, de dix pièces, au chef d'azur, chargé de trois soleils d'or.

ALINCOURT (NEUVILLE D'): d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées de même.

ALINGES: de gueules, à la croix d'or.

ALINGRIN, en Rouergue: d'argent, au chevron de sable, chargé à la pointe d'une étoile à six rais d'argent et accompagné de trois hermines de sable.

ALINGTON, en Normandie; famille rapportée dans des titres de 1420 et 1422.

ALIX, famille de Franche-Comté.

ALIX, en Lorraine : d'azur, à trois massacres de cerf d'or.

ALIXAND, en Bourgogne: d'azur, à la bande d'or accompagnée de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe; au chef d'argent, chargé d'une vivre d'azur.

ALIZON, procureur-général en la chambre des comptes de Montpellier.

ALIZOUN (JEAN), seigneur de la Roche-Saint-Angel, capitoul de Toulouse, en 1694.

ALLAIN, en Normandie : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un besan de même.

ALLAIN, seigneur d'Aumontant, en Normandie : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois coquilles de même, deux en chef et une en pointe.

ALLAIN, seigneur de Bertinières, en Normandie : d'argent, à trois merlettes de gueules, deux et une; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

ALLAIN DE LA VIGERIE, en Provence : d'argent, à dix losanges de gueules, quatre, trois, deux et une.

ALLAIRE. Voyez ALAIRE.

ALLAMONT, en Lorraine: de gueules, au croissant d'argent, au chef de même, paré d'un lambel d'azur.

ALLARD, en Dauphiné : d'or, au chevron de sable, accompagné de trois étoiles d'azur, rangées en chef, et d'un croissant de gueules en pointe.

ALLARD, en Normandie : d'azur, à trois étoiles d'or, posées deux et une; la dernière accompagnée de trois croissants d'argent, mal ordonnés.

ALLARD, en Provence : d'azur, à trois barres d'argent, supportant une trangle d'azur chargée de trois fleurs de lys d'or, au chef cousu de gueules chargé de deux demi-vols d'argent, surmonté d'un vol de même.

ALLARD DE SARDON, en Lyonnais : écartelé au 1 et 4 de gueules au chevron d'argent, accompagné d'un croissant de même en pointe ; au chef d'or, chargé de trois étoiles du champ ; au 2 et 3 d'azur, à la bande d'or, chargée de trois alérions d'azur.

ALLARD (Jean), échevin de Paris en 1518 : d'azur, au chevron d'or, chargé en chef d'une tête de maure de sable, bandée d'argent, et accompagnée de trois roses du second.

ALLARD, député de la noblesse du bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier aux états généraux de 1789.

ALLART, seigneur de Beaumont, à Langres : d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une rose de gueules, entre deux coquilles de même, et accompagnée de trois besans d'argent, deux en chef et un en pointe.

ALLARY, en Languedoc : écartelé, au 1 et 4 d'azur, au cor de chasse d'or ; au 2 et 3 de gueules, à un vol d'or.

ALLAYER, seigneur du Poil.

ALLEAUME, en Brie : d'azur, au chevron de trois pièces d'or, accompagné de trois besans de même. Devise : *Nutrit*.

ALLEAUME, en Normandie : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'un oiseau, la tête couronnée, surmontée d'une étoile, le tout de même.

ALLEAUME, seigneur de Triel : d'azur, à trois coqs d'or.

ALLÈGRE. Voyez ALÈGRE.

ALLEGRET, en Dauphiné : de gueules, à la croix d'or, cantonnée de quatre colombes d'argent.

ALLEGRIN, à Paris : parti d'argent et de gueules, à la croix ancrée de l'un en l'autre.

ALLEIN D'HEBRAIL, en Provence : d'or, à dix losanges, de gueules ; quatre et deux.

ALLEMAIGNE (Jean d'), l'un des chevaliers tués à la bataille de Poitiers.

ALLEMAN, de Nîmes, en Languedoc : d'azur, au demi-vol d'or, à la bordure de même, contre-bordée de gueules ; écartelé d'or à trois fasces de gueules.

ALLEMAN, en Dauphiné, d'où vient la maison d'Allemann-Roche-Chinard : de gueules, semé de France, à la bande et devise d'argent. Devise : *Tot in corde quot in armis.*

ALLEMAN DE MIRABEL : de gueules, au demi-vol d'argent.

ALLEMAND (Guillaume l'), maire de Poitiers, en 1296 : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois fleurs de laurier au naturel.

ALLEMANS DE PASSY (l') : d'argent, au chevron d'azur, chargé de trois étoiles d'or, au chef de gueules, chargé de trois molettes d'éperon d'or.

ALLEMANS (Du Lau d') : d'or, au laurier de trois branches de sinople, au lion léopardé de gueules, brochant sur le fût du laurier, à la bordure d'azur, chargée de quinze besans d'argent.

ALLEMONY (Louis d'), chevalier de Malte en 1581.

ALLENAY (Vaudricourt d'), en Picardie : de gueules, à l'orle d'argent.

ALLENS DE SAINT ALOUARN : d'argent, à trois hures de sanglier de sable.

ALLEOUD, en Dauphiné : de gueules, semé d'épées d'argent garnies d'or.

ALLERAC, en Bretagne : d'argent, à l'aigle éployée de sable.

ALLERAY (Angrand d').

ALLERY-LANNOY, originaire de Picardie : d'argent, à trois lions de sinople, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules.

ALLERY (Pierre), seigneur de Chanoilleau, maire de Niort en 1542.

ALLES, en Languedoc : d'argent, à deux vols d'aigle de sable, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.

ALLEURS-PUCHOT (des) : d'azur, à l'aigle éployée d'or, au chef de même.

ALLEUX (le Clerc des), en Picardie : d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules.

ALLEVEMONT (Thiboutot d') : d'argent, au sautoir dentelé de gueules.

ALLI en Auvergne : de gueules, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de six merlettes de même, trois en chef et trois en pointe.

ALLICOURT (Simon d'), mentionné dans un rôle de Bourgogne, en 1417.

ALLIER D'AUTERROCHE, en Lyonnais : parti d'azur, à trois arbres de sinople, au chef cousu de gueules, à un croissant d'argent, accompagné de deux étoiles de même, et d'azur à la bande d'argent, chargée de trois croisettes de gueules, accompagnées de deux demi-vols d'aigle d'argent, en chef et en pointe.

ALLIET, en Normandie : d'azur, au lion armé et lampassé d'or.

ALLIGRE, famille mentionnée dans des titres de 1548.

ALLIGRET, en Berri : d'azur, au lion d'or, tenant de la patte dextre une fleur de lys de même.

ALLIGRET, en Champagne et en Berri : d'azur, à trois aigrettes d'argent, becquées et membrées de sable.

ALLIN, en Flandres : de gueules, à la fasce échiquetée de sable et d'or, de trois traits.

ALLINGRE (François d'), écuyer, sieur de Nalliers, par le procès-verbal de Poitou de 1559.

ALLIOT, en Lorraine, originaire de Provence : d'azur, à la fasce d'or, chargée à dextre d'un croissant de gueules, accompagnée de quatre roses aussi d'or, trois rangées en chef et une en pointe.

ALLOMONT DE BOLANDRE.

ALLONVILLE : de gueules, semé de fleurs de lys d'or.

ALLONVILLE, en Beauce et en Champagne : d'argent, à deux fasces de sable.

ALLORGE, en Normandie : de gueules, à trois gerbes de blé d'or, liées de même, accompagnées de sept molettes d'éperon, aussi d'or, posées trois en chef, une au milieu de l'écu, et trois en pointe, deux et une.

ALLOUARD-DE-MALIJAC, en Languedoc.

ALLURES, au comtat Venaissin.

ALLUYE (Escoubleau d'), en Poitou : parti d'azur et de gueules, à la bande d'or, brochante sur le tout. Devise : *Mas dex ro.*

ALLY (Rochefort d'), en Auvergne : de gueules, à la bande ondée d'argent, accompagnée de six merlettes de même, mises en orle.

ALMERADE (Pierre), chevalier, compris dans un rôle de Languedoc de 1273.

ALMERAN, en Provence : écartelé au 1 et 4 d'argent, à la comète à seize rais de gueules; au 2 et 3 échiqueté d'or et de gueules.

ALMERAS, en Languedoc : d'azur, au lion d'or, lampassé

et armé de gueules, au chef d'or, chargé de trois palmes de sinople, posées en bande.

ALNEQUIN D'ESTANIÈRES : d'azur, à la main d'argent, posée en pal.

ALOARD : d'argent, à la montagne de trois pièces de sinople, chargé de trois molettes de gueules.

ALOGNY ou ALOUGNY, en Berri, de gueules, à trois fleurs de lys d'argent. Une branche établie en Périgord portait cinq fleurs de lys d'argent en sautoir. Une autre branche, établie à Naples, portait : d'or, à la croix de gueules, chargée de cinq fleurs de lys d'argent.

ALOIS : de gueules, au lion d'argent. Devise : *So de qui so.*

ALONEAU DE LA BERTHONNIÈRE.

ALONS (DE RAIMONDIS D'), en Provence : d'or, à trois fasces d'azur, et à trois aigles de sable à deux têtes, les ailes étendues, posées entre les deux dernières fasces de l'écu.

ALOS : d'argent, à deux fasces d'azur, surmontées en chef de trois annelets de sable.

ALOST, de Gand : de sable, au chef d'argent à l'épée en pal sur le tout.

ALOST : d'argent, à une épée de gueules en pal, au premier quartier de l'écu un écusson de l'Empire, et au dernier celui de Flandres.

ALOU, seigneur d'Hémécourt : d'azur, au chevron d'or, chargé d'une quintefeuille de gueules et de deux trèfles de sinople, et accompagné de trois merlettes du second.

ALOU-LA-MOLETTE : d'or, au bœuf passant de gueules.

ALOUE DES AJOTS, en Poitou : d'argent, à deux chevrons de gueules, posés l'un au-dessus de l'autre, et accompagnés en chef de deux macles de sable.

ALOUESCO (PIERRE D'), damoiseau, armé chevalier par l'empereur Charles IV, en 1345.

ALOY, en Vermandois : d'argent, à la bande fuselée de sable.

ALPEN : de menu vair, au lion de gueules.

ALPHERAN : en Provence : écartelé, au 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant montant de même; au 2 et 3 de gueules, au léopard d'or passant.

ALPHONSE, en Languedoc : d'or, au quarré d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or, soutenue par deux ours de sable.

ALPINAC, en Dauphiné : écartelé, au 1 et 4 d'argent et de sinople, et contre-écartelé d'argent, au lion de gueules, à la bordure de sable, chargée de huit besans d'or; au 2 et 3 de sinople, au chef d'or, chargé de trois fleurs de lys d'azur.

ALPOZZO, originaire du Piémont, au service de France : écartelé, au 1 et 4 d'or, au puits maçonné de gueules, gardé par deux dragons de sinople; au 2 et 3 d'or, à l'aigle éployée et couronnée de sable.

ALQUIER (Bertrand), de Cavaillon, damoiseau, mentionné dans des titres de 1338.

ALRIC, en Dauphiné : de gueules, au chevron d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'une étoile de huit rais d'argent.

ALRICS DE CORNEILLAN (des), en Dauphiné : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes de même, deux en chef et une en pointe; au chef d'argent, chargé d'un soleil de gueules. Devise : *Tant qu'il luira.*

ALSACE-HENNIN-LIÉTARD : de gueules, à la bande d'or, accompagnée de six couronnes de même, mises en orle.

ALSÉRAC (Louis d'), gentilhomme, émigré, victime de Quiberon en 1795.

ALSINGEN, en Lorraine : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois fleurs de lys de gueules.

ALTDORFF, en Alsace : d'azur, à trois fleurs de lys d'or.

ALTEMS : parti au 1 d'azur, à un bouc rampant d'or; au 2 de gueules, à trois aigles d'argent, couronnées, becquées et membrées d'or.

ALTERA (N... des), chevau-léger de la garde du roi en 1702, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

ALTERMATH : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un trèfle de même.

ALTHAN : d'azur, à la fasce d'argent, et chargée d'un A de sable.

ALTIER, en Languedoc et en Provence : d'argent, à la bordure de gueules, au chef d'azur, brochant sur le tout.

ALTOVITI, en Provence : de sable, au loup d'argent.

ALUYN (le sire d'), vassal du duc de Bourgogne en 1402.

ALVAIRE (Saint), marquis de Costanges, seigneur de Beduer, en Périgord : d'argent au lion de gueules couronné, accompagné de cinq étoiles de même en orle.

ALVIMAR (Pierre), maréchal de camp en 1650.

ALVIN-CHOMBER : d'or, au lion coupé de gueules et de sinople.

ALVINART-DU-SOUCHET.

ALZAC (de Solages de Saint-Jean d'), en Rouergue : d'azur à un soleil d'or.

ALZATE D'URTUBIE, maison originaire d'Espagne, mais établie en France : d'argent, à trois fasces de gueules, chargées chacune de trois loups passants de sable.

ALZAU (Voisins-de-Pomas d'), en Languedoc : d'argent, à trois fusées de gueules, accolées en fasce.

ALZON (Guérin d'), reçu président au parlement de Paris en 1539.

ALZONNE (Arnaud et Bérenger Chevalier d'); on voit leur sceau dans les antiquités du Languedoc.

AMADOR, famille rappelée dans des titres de 1388.

AMADOUR (Saint), en Bretagne : de gueules, à trois têtes de loup arrachées d'argent; *aliàs*, deux lévriers, à l'écu d'azur en abyme, chargée de trois fleurs de lys d'argent.

AMAGNONE (Arnaud), chevalier de Malte en 1480.

AMALBY : d'azur, à trois bandes d'or.

AMALON, famille de Languedoc, mentionnée dans des titres de 1174.

AMALRIC : d'azur, au pin d'argent, au fût de sinople, chargée d'une croix de Malte d'or, émaillée d'argent; accompagnée en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un cerf passant de même; *aliàs*, de gueules, à trois bandes d'or.

AMALRIC, de Nîmes, en Languedoc : d'azur, à trois fasces d'argent, écartelé d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules. La branche établie à Beziers porte : écartelé, au 1 d'azur, au lion d'or; au 2 d'or, à trois soucis sinople; au 3 d'azur, à trois fasces d'argent; au 4 d'argent, au loup de sable.

AMALRY (Ranchin d'), en Languedoc : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles de même en chef, et en pointe d'un puits d'argent, maçonné de sable.

AMANCE, en Franche-Comté : fascé d'argent et de sable de six pièces.

AMANCES, en Lorraine : d'azur, à l'écusson d'argent.

MANCHE (Michel d'), capitaine des arbalestriers de Bourgogne en 1406.

MAND (Saint-) : de gueules, à l'aigle d'argent, parti d'or, semé de fleurs de lys d'azur.

MAND (Saint-), en Normandie : fascé, ondé d'argent et d'azur, de six pièces, à la bordure composée d'or et d'azur.

MAND (Saint-), en Normandie : losangé d'or et de sable.

MAND (Saint-), ville de France, département du Nord : de sinople, au poignard d'argent, garni d'or et posé en pal, accosté de deux fleurs d'or.

MAND-PEGNEGROLLES (de Saint-); cette famille a fourni un avocat-général au parlement de Toulouse en 1748.

MANDES (Roquette d'), en Languedoc : de gueules, au rocher d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

MANDRÉ.

MANGES, ou AMANGIS, en Bourgogne : d'argent, fretté de sable, au chef de gueules.

MANION DU FOSSAT, chevalier, compris dans un rôle de Languedoc de 1360.

MANT : de sable, à une fille de carnation, les cheveux épars d'or.

MANTAL : d'argent, à six fleurs de lys de sable.

MANZÉ, en Languedoc et en Bourgogne : écartelé au 1 et 4 de gueules, à trois coquilles d'or; au 2 de gueules, à un pal de vair; au 3 d'azur, à trois fleurs de lys d'or, à la cotice de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent.

MARITHON DU BOSC, en Auvergne, dont un chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1782.

MARITON : de gueules, au lion d'or, au chef d'argent, chargé de trois étoiles d'or.

MAT, en Bretagne : d'argent, à trois têtes de cormorans arrachées d'azur, becquées de gueules et allumées d'argent.

MAT, en Dauphiné : de gueules, au dextrochère d'argent, armé de toutes pièces, tenant une épée de même garnie d'or, la pointe en haut, et mouvante d'un nuage aussi d'argent du côté sénestre.

MAT (Jean), capitoul de Toulouse, en 1523.

MATIS (Vital), capitoul de Toulouse, en 1286.

AMAUNAIS : d'argent, au perroquet au naturel, membré et becqué d'or.

AMAURY : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or en chef, et de trois roses de même en pointe.

AMAUSE : de gueules, à trois coquilles oreillées d'or.

AMBEL, en Dauphiné : d'or au moulin à vent, de deux tours, l'une quarrée et l'autre ronde, d'argent; les ailes de gueules, bâti sur un tertre de sinople. Devise : *Sed virtus nescia frangi.*

AMBEL, en Languedoc, un chevalier de Malte, en 1517.

AMBELOT (Michel), capitoul de Toulouse, en 1596.

AMBERT, seigneur de la Tourette, en Querci.

AMBES : de gueules, à trois chevrons d'or.

AMBEZ (Guillaume), seigneur de Montastruc et de Brenac, capitoul de Toulouse, en 1645.

AMBLARD, en Agénois : d'azur, à une martre d'argent rampante sur un palmier de sinople en pal, le tout mouvant d'une terrasse de même, au chef cousu de sable chargé de trois étoiles d'or.

AMBLARD (Pierre-Jean-François d'), capitoul de Toulouse, en 1752.

AMBLARDS (des) : d'argent, au lion de gueules, à une fasce d'azur brochante sur le tout, chargée de trois roses d'or.

AMBLECOURT : d'azur, à trois jumelles d'argent.

AMBLI, en Champagne : d'argent, à trois lions de sable, armés et lampassés de gueules.

AMBLOT : de sable, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une molette d'éperon de même.

AMBLOY.

AMBOISE D'AUBIJOUX : pallé d'or et de gueules de six pièces. Devise : *Telis opponit acumen*, aliàs, *Nec me labor iste gravabit.*

AMBOISE, ville : d'or, à deux pals de gueules, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

AMBOISE (Clermont d'), en Anjou : écartelé au 1 et 4 d'azur, à trois chevrons d'or, le premier brisé ; au 2 et 3 pallé d'or et de gueules, de six pièces.

AMBONNAY (Girard d'), reçu conseiller au parlement de Paris, en 1366.

AMBRAY (Pierre), compris dans un rôle de Bretagne de 1488.

BRAY : d'azur, à trois tours d'argent, au lionceau d'or n abîme.

BRES (Gélas d') : écartelé, au 1er d'or, à quatre pals e gueules ; au 2 de gueules, à la croix vidée, cléchée, ommetée et alaisée d'or ; au 3 d'argent, à trois fusées ccolées en fasce de gueules ; au 4 de gueules, au lion 'argent, couronné et lampassé d'or ; sur le tout d'azur u lion d'or.

IBREU (Jehan d'), chevalier, compris dans un rôle de Bretagne, de 1490.

IBREVILLE (Georges d'), reçu conseiller au parlement de Paris, en 1344.

MBRINES, famille rapportée dans des titres de 1389.

MBROIS (des), en Dauphiné : fretté d'argent et de gueules, cloué d'or, à la bande d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or, brochante sur le tout. Devise : *Sancte Ambrosi, tui sumus.*

MBROISE, en Languedoc.

MBROMMES (Vuitace d'), l'un des chevaliers tués à la bataille d'Azincourt, en 1415.

MBRUGEAC, d'Auches, dont un comte de ce nom lieutenant-colonel du régiment du Maine, en 1776, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

MBRUN, en Dauphiné : de gueules, à la croix d'argent.

MBRY (Guillaume), capitoul de Toulouse, en 1487.

MÉ, de Champagne : d'or, à trois œillets de gueules, tigés de sinople, au chef d'azur, chargé de deux colombes d'argent.

MÉDÉE, en Provence : d'azur, à une fleur de lys d'argent en cœur, cantonnée de quatre croissants de même.

MECOURT (Hector d'), écuyer, vivant en 1366, portait : d'or, à trois pals de sable.

MEDIEU, famille rapportée dans des titres de 1459.

MÉDOR DE MOLLAU : de gueules, à la croix de Lorraine d'or, cantonnée de quatre trèfles de même.

MEDROZ, dont un maréchal de camp de ce nom, en 1784.

MELAINE, famille mentionnée dans des titres de 1612 et 1636.

AMÉLECOURT (Rennel d'), en Lorraine : écartelé au 1er et 4 d'azur, à la croix ancrée d'or, chargée en cœur d'une boule de gueules ; au 2 et 3 d'or, au lion de sable,

armé et lampassé de gueules, chargé sur l'épaule sénestre d'un écusson d'argent.

AMELESCOURT (Robert d'), chevalier, vicomte de Poix, par titres de Lannoy, de 1243.

AMELI (Raimond), capitoul de Toulouse, en 1310.

AMELIN D'ÉPINAY, receveur général des aides à Rouen, en 1500.

AMELINE, seigneur de Quincy : d'argent, à trois bandes de gueules, au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

AMELOT DE CHAILLOU : d'azur, à trois cœurs d'or, surmonté d'un soleil de même.

AMELOT DE MAUREGAR : écartelé, au 1 et 4 d'argent à une fasce de gueules chargée d'un léopard d'or, et accompagnée en pointe d'une molette d'azur; au 2 contre-écartelé d'or, à trois merlettes de sable; au 3 d'azur à trois pals d'or ; sur le tout d'Amelot.

AMELOY (Pierre), capitoul de Toulouse, en 1512.

AMENARD : bandé d'argent et d'azur de six pièces.

AMERANCOURT : échiqueté d'or et d'azur.

AMERCOURT, en Normandie; famille rapportée dans des titres de 1166.

AMEROGHEN : d'argent, à la fasce de gueules.

AMERVAL, en Picardie et en Hainaut. La branche des seigneurs de Liancourt et de Benais, éteinte, portait d'argent, à trois tourteaux de gueules. La devise ou cri : *Boulogne*. Celles des seigneurs de Bièvcourt et de Fauneux, portent les mêmes armes. Celle des seigneurs de Fresne, porte : d'azur, à trois besans d'argent.

AMERVAL D'ARCHEVILLIERS : de gueules, à trois besans d'argent.

AMFERNET (d'), en Normandie : de sable, à l'aigle éployée d'argent, à la bordure de gueules.

AMFRINVILLE PORRIER : d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles de même en chef, et d'un croissant d'argent en pointe.

AMIART, en Bourgogne : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois coquilles d'argent.

AMIAULT (Barthelemy), capitoul de Toulouse, en 1676.

AMIC (Jean), écuyer, compris dans une montre du 26 avril 1427.

AMICY (Jean), chevalier, viguier de Toulouse, capitoul en 1461.

IEL (Pierre), seigneur de Treville, capitoul de Tou-
ouse, en 1508.

IENS, ville de Picardie : de gueules, à une vigne
'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de
ys d'or.

IENS : d'azur, à trois panaches d'or.

IENS DE LA BOISSIÈRE : de gueules, à trois che-
rons de vair.

IEU (Pierre), écuyer, capitoul de Toulouse, en 1711.

IGNY, famille mentionnée dans des titres de 1189.

IGNY (Leroy d') : d'argent, à trois merlettes de sable.

ILLY, en Picardie : d'argent, à l'aigle éployée de
able.

IOT : d'azur, au chevron d'or, chargé d'un croissant
le gueules, et accompagné en chef de deux trèfles d'or,
t en pointe d'une étoile de même.

IOT : d'argent, et chevron d'azur, la pointe chargée
l'une étoile d'or, accompagnée de trois trèfles du second.

IOT, à Salins : d'azur, au chevron d'or accompagné
le deux trèfles de même en chef, et en pointe de deux
sselets de morts mis en sautoir d'argent.

IOT, seigneur du Boisrayer, en Normandie : d'argent,
quatre fasces de sable, au lion de même, brochants sur
e tout,

IOT ou AMYOT, de Paris : d'azur, à trois fasces
l'or, à la bande d'argent, chargée de trois mouche-
ures d'hermines de sable, posées dans le sens de la bande.

ITY (Arnaud), capitoul de Toulouse, en 1397.

MÈRES, compris dans le rôle des nobles de la Sergen-
erie du Tourneur, en Normandie, en 1463.

MMEVAL, seigneur de Cerfontaine, en Normandie :
l'azur, au croissant d'argent, accompagné de trois mo-
ettes d'éperon d'or.

MOINGES (Guy), mentionné dans un rôle de Bourgo-
gne de 1414.

MONCOURT DE PIÉPAPE, en Lorraine et en Cham-
pagne : de gueules, au sautoir d'or ; *aliàs*, d'azur, au
sautoir d'argent.

MOND, trésorier général du marc d'or.

MONNET, de Saumur : d'azur, à deux panaches d'ar-
gent, posés en sautoir, et cantonnés de quatre étoiles
à six rais d'or.

MONVILLE, seigneur de Groham, du Plessis, en Nor-

mandie: d'azur, au chevron d'argent, accompagné trois tours de même.

AMONVILLE (Lacour d'), en Gâtinais : d'argent, à tr couronnes ducales de gueules.

AMORAUDAYE ou AMORODAYE : de sable, à tr fleurs de lys d'argent.

AMORESAN, seigneur de Précigny, conseiller au par ment: de sable, à la fasce ondée d'or.

AMORIQ, en Bretagne : d'azur, à sept fleurs de d'argent.

AMOROT: d'azur, au cygne d'argent surmonté d'u étoile d'or.

AMORY: d'azur, au chevron abaissé d'argent, acco pagné de trois étoiles d'or en chef, et en pointe, trois roses mal ordonnées de même.

AMOUR (de Saint-) : d'argent, à trois bâtons de gueul à une molette d'or.

AMOUR (Saint-), en Franche-Comté : d'azur, au li d'or, couronné d'argent, armé et lampassé de sable.

AMOUR (Saint-), de Genort : écartelé de gueules, chevron d'argent, et d'azur, à trois roses d'or, au ch cousu de gueules.

AMOURS, seigneur de la Londe, en Normandie : d'a gent, à trois étoiles de sable.

AMOURS, seigneur de Saint-Martin-de-Lezon, en No mandie : d'argent, à trois lacs d'amour de sable.

AMOURS DE COURCELLES, en Normandie: d'argen au porc de sable, accompagné en chef de trois clo de même, rangés en fasce, surmontés d'un lambel gueules.

AMOY (Guillard d'): de gueules, à deux bourdons pèlerin d'or, posés en chevron, accompagnés de tro montagnes d'argent.

AMPHAIRNEL, président à mortier au parlement de Re nes, en 1620, depuis conseiller d'état.

AMPILLY, alcade des états de Bourgogne, en 1653.

AMPLEMAN DE LA CRESSONNIÈRE, en Picardi d'argent, à trois aigles éployées de sable. Les cadets cette famille prennent pour brisure un chevron d'azur.

AMPLIGNY (le Pileur d'): d'azur, au lion d'or, au ch d'argent, chargé de trois pélicans de sable.

AMPRIX (Jean d'), de la sergenterie de Tournebut, e Normandie, trouvé noble dans la recherche de 1463.

MPROUX, en Bretagne : de sinople, à trois larmes d'argent.

MPUS (Laurens d') : écartelé, au 1 et 4 d'argent, à la bande de sinople, accostée de deux cotices de gueules; au 2 et 3 de gueules, à la tour d'or, donjonnée de trois pièces; sur le tout d'or, à deux palmes adossées de sinople, au chef d'azur, chargé de trois étoiles du champ.

MSQUER, en Bretagne : d'argent, à cinq losanges de gueules, posées en sautoir.

MSTEL : d'or, à la fasce de sable, au sautoir échiqueté d'argent et de gueules de deux traits, brochant sur le tout.

MTIGNY : d'or, au lion naissant de sable.

MUIRAY MOCHONVILLE : de gueules, à une fasce d'argent, chargée de trois croix du champ, surmontée d'un croissant du second.

MY. Voyez Belloy.

MY, en Berry : d'azur, à un visage de femme d'argent, aux cheveux en tresses d'or.

MY (Guillaume), échevin de Paris en 1670 : de gueules, au chevron de trois pièces d'argent, accompagné en chef de deux colombes de même.

NALE (Jean), chevalier de Malte, en 1522.

NALHAC, mentionné dans des titres de 1283.

NASE : pallé d'argent et de gueules, de quatre pièces, parti d'or, à l'aigle de sable.

NAST, en Bourgogne et en Bretagne : d'or, à la croix engrêlée de sable, cantonnée de quatre étoiles de même.

NASTHASE, en Provence.

NCA (Jean), capitoul de Toulouse, en 1328.

NCEAU : d'or, au dragon ou basilic ailé et couronné de sinople.

NCEAU (Jean), écuyer, seigneur de Lavelanet, capitoul de Toulouse, en 1675.

NCEAU DE LAFORCE, en Normandie : d'azur, à la tour d'or, de laquelle est issant un lion d'argent tenant une épée.

NCEAUME.

NCEL, en Normandie : d'or, à une fasce d'azur, accompagnée en chef d'un lion naissant de gueules, et en pointe de trois trèfles de sinople, posés deux et un.

NCEL, seigneur des Granges : d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoile de même.

ANCEL, en Berry : de sable, à trois lionceaux d'argent, deux et un; au chef d'hermines, chargé de trois pa flamboyants de gueules.

ANCELIN, seigneur de la Forge, de Franconville et d Belloy : écartelé au 1 et 4 d'azur, à une fleur d lys d'or; au 2 et 3 d'argent, au dauphin vif d'azu peautré, lorré et couronné de gueules; sur le tout, par d'or et d'argent, au lion de gueules, brochant sur l tout.

ANCELINE, mentionné dans des titres de 1655.

ANCELLON : de gueules, semé de fleurs de lys d'or, a franc canton de même.

ANCENIS, en Bretagne : de gueules, à trois quintefeuille d'hermines.

ANCERVILLE (Ruau d'), en Dauphiné : d'or, à troi roseaux de sinople, mouvants d'une rivière d'argent, a chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

ANCEZUNE, au comtat Vénaissin et en Provence : d gueules, à deux dragons monstrueux à faces humaines affrontés d'or ayant leurs barbes en serpenteaux.

ANCHÉ : de sable, au lion d'argent, armé, lampassé e couronné de gueules.

ANCHEMENT, en Bourgogne : d'azur, au chevron d'or accompagné de trois anilles de même.

ANCHERIUS (des), de Verdun : de gueules, à une tou d'or; parti de gueules, et une demi-tête de cerf d'or.

ANCHIER, procureur-général au parlement de Paris, e 1385.

ANCHRE : d'or, au chevron d'azur, accompagné en point d'une ancre de sable; au chef du second, chargé de trois merlettes du champ.

ANCIAC DE DIÈME.

ANCIENVILLE, en Champagne : de gueules, à trois marteaux de maçon d'argent, dentelés et emboutés d'or.

ANCILLON ou ANSILLON, de Wavre : de gueules, à trois cerfs d'argent, au chef d'or, chargé de trois étoiles à six rais d'azur.

ANCOUIN (Gérard d'), écuyer, mentionné dans des titres de 1290.

ANCOURT (Guiry d'), en Normandie : d'argent, à trois quintefeuilles de sable.

ANCOY, famille noble, mentionnée dans des titres de 1517 et 1564.

ANCRE : burelé d'argent et de sable, au lion de gueules brochant sur le tout.

ANCRE (Robert d'), l'un des chevaliers tués à la bataille de Poitiers.

ANCREMEL, en Bretagne : d'argent, fretté de gueules de six pièces.

ANCY : coticé d'argent et d'azur de dix pièces.

ANCY : d'argent, à trois losanges de gueules.

ANDAME, seigneur de Neufvillette, en Normandie : d'azur à trois lions d'argent, tenant chacune une palme de même.

ANDAUX (Gassion d'), en Navarre : écartelé au 1 et 4 d'azur, à la tour d'or ; au 2 d'or, à trois pals de gueules ; au 3 d'argent, à l'arbre du sinople traversé d'un lévrier courant de gueules, colleté d'or, en pointe.

ANDEFORT, en Bourgogne : écartelé, au 1 et 4 d'argent, à trois molettes de sable ; au 2 et 3 d'hermines, à trois tourteaux de sable.

ANDELI, ville de Normandie : d'azur, à trois tours d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'or.

ANDELIN : d'or à trois grenouilles contournées de sinople.

ANDELIN : d'or, à trois palmes de sinople.

ANDELOT, en Bresse : de gueules, à une fleur de lys d'or.

ANDELOT, en Bourgogne, branche de la maison de Coligny : de gueules à l'aigle d'argent, membrée et becquée d'azur.

ANDELOT, en Bretagne : de sable, à l'aigle éployée d'argent, couronnée de même.

ANDELOT, en Champagne : de gueules, à cinq fleurs de lys d'or.

ANDELOT, en Franche-Comté : échiqueté d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout.

ANDELY : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux palmes, et en pointe d'une montagne, le tout de même.

ANDENOY et D'AVERLY (le Courtois d'), en Bourgogne : d'azur, à trois grappes de raisin d'argent.

ANDERNACH, en Lorraine : d'azur, à une montagne d'or surmontée d'une tour d'argent, accompagnée en chef de trois roses d'or, boutonnées de gueules et mises en fasce.

ANDIGNÉ (D'), en Anjou, en Bretagne et dans le Maine : d'argent, à trois aigles de gueules, becquées et membrées d'azur, le vol abaissé, posées deux et une.

ANDIOL (SAINT-), marquisat possédé par la maison de Varadier.

ANDIRDAS (PHILIPPE), sieur du Chastel.

ANDLAU, en Alsace : d'or, à la croix de gueules.

ANDONNET, de Toulouse : de gueules, au lion d'or, à quatre fasces ondées de même.

ANDOUIN, maison originaire de Navarre, transplantée en Lorraine, qui a donné les rameaux de Louvigny-des-Champs, des Alleux et de Villers-Luzancourt. La branche aînée s'est fondue dans la maison de Grammont : d'argent, à l'aigle éployée de sable.

ANDOUVILE, de Morville, en Normandie : famille reconnue noble dans la recherche de 1463.

ANDOUVILLE (JOLIVET D') : d'argent au chevron d'azur, chargé de trois besans d'or, et accompagné de trois glands de gueules.

ANDRAS, en Bourgogne : d'argent, à un chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux de même.

ANDRAULT DE LANGERON, en Nivernais : écartelé, au 1 et 4 d'azur, à trois étoiles d'argent ; au 2 et 3 d'or, à trois fasces vivrées de gueules, à la bande semée de France, brochante sur le tout.

ANDRAY ou ANDREY, en Normandie : de sable, au sautoir d'argent, accompagné en chef et en pointe d'une molette d'éperon d'or, et en flancs d'un croissant du second.

ANDRÉ : d'argent, à deux lions affrontés de sable, tenant un rameau de sinople, à la bordure d'azur, chargée de six fleurs de lys d'or, au lambel de gueules.

ANDRÉ, en Lorraine : d'azur, au sautoir d'or, cantonné en chef d'un soleil de même.

ANDRÉ, aussi en Lorraine : d'or, au lion d'argent au chef cousu de même, chargé d'une étoile d'azur, entre deux roses boutonnées de gueules.

ANDRÉ, en Provence : d'or, au sautoir de gueules, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

ANDRÉ, en Normandie : de sinople, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux sautoirs, et en pointe d'une molette d'éperon, le tout de même.

ANDRÉ, originaire d'Annot, établi à Aix : d'or, au sautoir de gueules.

ANDRÉ, seigneur de Villeberny : d'azur, au sautoir alaisé d'or.

ANDRÉ-LAURENT, en Lorraine : d'argent à trois pals de sable, au chef d'azur, chargé de trois besans d'or.

ANDRÉ DE MONTFORT, en Languedoc : parti, au 1er tranché de gueules sur or, et au 2 de sable, à un lion d'argent, langué de gueules, à la bordure denchée d'argent.

ANDRÉ (Hugues), échevin de la ville de Lyon en 1658 : d'azur, au lion d'or, rampant sur un mont de même, donnant la patte dextre à une main d'argent, mouvante du canton dextre du chef, dans une nuée d'argent.

ANDRÉ (Paul), écuyer, seigneur de Lapeyre, capitoul de Toulouse en 1662.

ANDRÉ (Saint-), en Dauphiné : d'argent, à l'aigle d'azur, membré de gueules.

ANDRÉ (Saint-), originaire du Languedoc : d'azur, au château sommé de trois tours d'argent, maçonné de sable, surmonté de trois étoiles d'or.

ANDRÉA, de Lille en Flandres : d'azur, au lévrier courant d'argent, colleté de gueules, garni d'or.

ANDRÉA, en Provence : de gueules, à deux lions d'or affrontés, tenant de leurs pattes un anneau de sable, à la bordure d'azur, chargée de huit fleurs de lys d'or.

ANDREHAN : de gueules, à la fasce échiquetée de deux traits d'argent et d'azur, accompagnée de six molettes d'éperon d'argent, trois en chef et trois en pointe.

ANDRENAS, à Paris : d'azur, au phénix d'or, sur un bûcher de gueules, fixant un soleil d'or, issant du canton dextre de l'écu.

ANDRENET (Philibert), rapporté dans des titres de 1431.

ANDRÉOSSI, maison originaire de Lucques, mais établie en France : d'or, au palmier d'azur surmonté d'une étoile d'argent.

ANDRESEL : d'or, au lion de gueules, au bâton d'hermines péri en bande.

ANDRESEL : de sable, à trois chevrons d'or brisés à la pointe.

ANDREVILLE, dont un chevalier de ce nom, lieutenant de roi à la citadelle de Calais, en 1784.

ANDREZELLES (Picon d') : d'azur, au dextrochère ganté d'argent, tenant une pique de même fûtée d'or,

posée en barre; au chef cousu de gueules, chargé de trois couronnes ducales d'or.

ANDRIAN : parti d'argent et de gueules, le premier tranché, et le second taillé de l'un en l'autre, en manière de deux girons mouvants du chef et finissant en pointe.

ANDRIC (Guillaume), capitoul de Toulouse en 1418.

ANDRIE, président au parlement de Paris en 1365 : d'argent, à un double trécheur de gueules, rempli de trois aigles de sable, deux et une.

ANDRIEN (Robert), de la sergenterie de La Ferté-Macé en Normandie, trouvé noble dans la recherche de 1463.

ANDRIEU, en Beauce : d'argent, à une fasce de sable, chargée de trois molettes d'éperon d'or, et accompagnée en pointe de quatre foudres de sable à huit pointes de flèche chacun, au chef de gueules.

ANDRIEU, en Languedoc : d'azur, à deux sautoirs d'or.

ANDRIEUX, de Nantes.

ANDRONS, seigneur de la Marguerite : d'or, à l'aigle éployée de sable, surmontant deux palmes de sinople en pointe posées en sautoir.

ANDROUET, en Bresse : d'or, à trois fasces de sable, à la bande de gueules brochante sur le tout.

ANDRUJOL, famille du Languedoc, convoquée à l'arrière-ban de 1575.

ANDRY-MARCHANT, chevalier, chambellan du roi et bailly royal d'Auxerre en 1415.

ANDURINI, procureur-général en la chambre des comptes d'Aix, en 1410.

ANDUSE-D'ALLETS, en Vivarais : de gueules, à trois étoiles d'or, posées deux et une.

ANEBOUT : d'azur, à trois fermaux diaprés d'or.

ANEBOUT : de gueules, à la croix de vair.

ANESIE (Guillaume), de la sergenterie de Saint-Pierre sur Dive, en Normandie, trouvé noble dans la recherche de 1463.

ANET (André d'), chevalier, mentionné dans des titres de 1221.

ANEZ DE LA TOUCHE MOREAU.

ANEZY (Jean), du Pin, en Normandie, trouvé noble dans la recherche de 1463.

ANFERNAT (l'), en Normandie : d'azur, à trois losanges d'or.

ANFOSSY, maison originaire d'Italie, mais établie dans le comtat Venaissin : d'or, à un aqueduc à quatre arches de gueules, maçonné de sable, où passe un courant d'eau azurée ; une fontaine de même, sortant de chaque arche, et un pin de sinople arraché, brochant sur le tout.

ANFREVILLE, en Normandie : d'or, à l'aigle désarmée de sable, becquée de gueules.

ANFRIE : d'or, à trois croix alaisées de sable.

ANFRIE DE CHAULIEU, en Normandie : d'azur, à trois triangles d'or, au chef de gueules chargé de trois têtes de licorne d'or, posées de profil, et accostées de deux croisettes aussi d'or.

ANGE (L'), en Nivernais : d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoile de même. Devise : *Nomine* l'Ange *et homine*.

ANGE D'ORSAY, conseiller secrétaire du roi, à Loches, en 1788.

ANGÉ (Cardin), de la sergenterie de Moyaux, trouvé noble dans la recherche de 1463.

ANGEAU (Courcillon d'), en Touraine : d'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée en chef d'un lion d'azur.

ANGÉE (Osmond d'), en Normandie : de gueules, au vol d'hermines.

ANGELIERS, famille mentionnée dans des titres de 1296.

ANGELIN, en Dauphiné : d'azur, à la bande d'argent, chargée d'une molette naissante du flanc dextre de gueules, et côtoyée de deux glands renversés de sinople, tigés et feuillés de même. Devise : *A jamais*.

ANGELOCH : fretté d'or et de gueules, à la fasce d'or brochante sur le tout.

ANGELOT (Nicolas), écuyer, mentionné dans un rôle de Bourgogne de 1419.

ANGELY, de Tours.

ANGENNES : écartelé, en sautoir d'or et d'azur.

ANGENNES, généralité de Caen : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre aigles éployées de même.

ANGENNE DE LA COUPE : de sable, au sautoir d'argent.

ANGENOUST, seigneur de Bironis : d'azur, à deux épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir.

ANGEON (Aubert d'), l'un des chevaliers tués à la bataille de Poitiers en 1356.

ANGER-CRAPADO-LOHEAC, en Bretagne : de sable, à trois fleurs de lys d'or.

ANGER-DU-PLESSIS, en Bretagne : de vair, à trois croissants de gueules.

ANGERAIS DE BOISSON-DU-MAIN.

ANGÈRES DU MEIN, en Languedoc : échiqueté d'or et d'azur de quatre traits.

ANGEROS, en Agénois, dont un cadet gentilhomme au régiment de la Reine en 1778.

ANGERS, capitale de l'Anjou : de gueules, à la clef d'argent, mise en pal, au chef cousu d'azur, à trois fleurs de lys d'or ; celle du milieu couverte par la clef, brochante sur le tout.

ANGERVILLE : d'or, à trois annelets de sable.

ANGERVILLE : d'or, au léopard de sable mouvant du premier canton en chef, et en pointe deux quintefeuilles de même.

ANGERVILLE, en Bresse : de sinople, à trois fasces ondées d'argent.

ANGERVILLE D'AUVRECHES, en Normandie : d'or, à la fleur de néflier de sable, surmonté d'un lion passant de gueules.

ANGERVILE-LE-MARTEL : de gueules, à trois marteaux d'argent.

ANGERVILLIERS. Voyez BAUYN.

ANGEST : d'or, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles du champ.

ANGEUL : d'or, au sautoir de sable, chargé de cinq coquilles d'argent.

ANGEUL (Plumart d') : d'or, à trois fasces d'azur, à la bande d'argent brochante sur le tout.

ANGEVILLIERS, famille originaire de Beauvoisis, mentionnée dans des titres de 1152.

ANGICOURT, en Franche-Comté, créé chevalier par Philippe II, en 1582.

ANGIEN, (Albert d') compris dans un rôle de Bretagne de 1488.

ANGLADE DE L'ANGLADE, seigneur et vicomte du Chayla : d'argent, à trois tafs de gueules.

ANGLADE, dans le Bordelais : d'azur, à l'aigle éployée d'or. Devise : *Faisons bien, laissons dire.*

ANGLARS, en Berry : d'azur au lion de gueules.

ANGLAS, en Champagne : d'or au lévrier de sable, colleté d'argent.

ANGLAUT (Guillaume l'), maire de Poitiers, en 1343 : d'or, à trois cygnes d'argent.

ANGLE : d'or, semé de billettes d'azur, au lion de même, brochant sur le tout.

ANGLE, en Poitou : gironné d'argent et de gueules.

ANGLEBERMER, en Beauce et en Champagne : d'azur, fretté d'or de six pièces.

ANGLEBERNIEL, en Bretagne : d'or, à trois chevrons d'argent.

ANGLÉE, en Cambrésis : d'argent, au sautoir de gueules, à l'écu de Wavrin en chef, qui est d'azur, à l'écusson d'argent en cœur.

ANGLÉES (Yven d'), écuyer, compris dans un rôle de Bourgogne de 1405.

ANGLERIE : d'argent, à la rose de gueules.

ANGLES (Gaubert des) : d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une colombe d'argent, becquée et membrée de gueules, au vol étendu, et en pointe d'un lion d'or, lampassé de gueules.

ANGLÈZI.

ANGLIERS DE LA SAUSAYE, lieutenant-général au siége présidial de La Rochelle en 1552.

ANGLOIS, seigneur de la Chaise, en Normandie : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois annelets de même.

ANGLOIS, seigneur de Petitville, de la Vieuville, Briencourt, en Normandie : d'argent, à trois têtes de loup de sable.

ANGLOIS, seigneur de Cailly, en Normandie : écartelé au 1 et 4 d'or, à l'aigle de sable ; au 2 et 3 de gueules, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

ANGLOS, à Péronne : d'azur, à un écusson d'argent, accompagné de trois quintefeuilles d'or.

ANGLURE, en Champagne : d'or, semé de grillets d'argent, soutenus de croissants de gueules ; *aliàs*, d'or, semé de croissants ou pièces levées de gueules, portant en chacune un grillet ou sonnette d'or.

ANGLUS (d'), exempt des gardes-du-corps, et premier aide-major dans les gendarmes du roi.

ANGLUZE LA HERCE : de gueules, semé de croissants d'or, accompagné de trois annelets de même.

ANGO, en Normandie ; la branche d'Ango de Lezeau :

d'azur, à trois annelets d'argent, écartelé de le Fèvre; celle d'Ango de Flers, porte les mêmes armes, qui sont écartelées de Pellevé.

ANGOS, en Bigorre : d'or, à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules, et un fer de lance d'argent, posé au milieu de l'écu, la pointe en haut.

ANGOSSE D'ESTORNÉ, en Béarn : d'azur, à trois épées d'argent en pal, au chef d'or, chargé d'un cœur de sinople, couronné de même, et accosté de deux merlettes de sable, couronnées d'argent.

ANGOT, en Normandie, élection d'Avranches : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux croix du Saint-Esprit, de même, et en pointe d'un écusson d'argent.

ANGOULARD : d'or, au chef de sable, à l'aigle éployée sur le tout, et huit besans et tourteaux en orle, d'or sur sable et de sable sur or ; au bâton d'azur, brochant sur le tout.

ANGOVILLE (Gui d'), chevalier, compris dans un rôle de 1371.

ANGOULÊME : de France, brisé d'un lambel d'argent, chargé chacun d'un croissant montant de gueules.

ANGOULÈME, ville capitale de l'Angoumois : d'azur, à deux tours d'argent, maçonnées de sable, jointes par un mur aussi d'argent, maçonné et ajouré d'une porte de sable, surmontée d'une fleur de lys d'or, couronnée à la royale de même.

ANGOULÊME-VALOIS : de France, à la traverse d'or, périe en bande.

ANGOULEVENT, en Bretagne : de sinople, à la fasce d'hermines.

ANGOUTESSANT : d'or, à la croix ancrée de gueules.

ANGRAN-D'ALLERAY : d'azur, à trois chevrons d'or, accompagnés de trois étoiles de même.

ANGRAND-GUERET : d'hermines, à trois fleurs de lys, au pied coupé de gueules.

ANGRES. Voyez BRIOIS.

ANGRIE : d'argent, à trois bouteroles de gueules.

ANGU : d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une fleur de lys de gueules.

ANGU, en Vermandois : d'or, au sautoir de gueules, chargé de cinq besans d'or.

ANGUECHIN : d'argent, à trois têtes de corbin de sable.

ANGUERLES (Colard d'), chevalier-bachelier, compris dans un rôle de Bourgogne de 1410.

ANGUETIN, en Normandie : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois vases ou aiguières de même.

ANGUIEN : gironné d'argent et de sable de dix pièces, chaque giron de sable chargé de trois croix recroisetées, au pied fiché du premier.

ANGUIER (Aimeric), capitoul de Toulouse en 1219.

ANGUIN-ESCHAUT, écuyer, compris dans une montre de Bourgogne de 1402.

ANGUY, en Bourgogne : d'azur, à la croix ancrée d'or.

ANGUYERS (Arnaud d'), compris dans un rôle de Languedoc de 1216.

ANHELLI (Jean), capitoul de Toulouse en 1403.

ANICH, en Cambresis : de gueules à trois croissants d'argent.

ANICHE DE CURTASCH : de gueules, au fer de lance d'argent, mis en bande.

ANIO, en Dauphiné : de gueules, à l'aigle d'argent, membrée d'or.

ANIORT (Géraud d'), chevalier; on trouve son sceau dans les antiquités du Languedoc.

ANISSON, en Lyonnais : d'argent, au vol de sable, au chef d'azur chargé de deux coquilles d'or.

ANISY, en Normandie : d'argent, au lion de sable, couronné d'or, l'écu semé de billettes de sable.

ANJORRANT, en Berry : d'azur à trois lys au naturel, fleuris d'or, tigés et feuillés de sinople.

ANJOU ANCIEN : de gueules, à une escarboucle fleuronnée et pommetée d'or.

ANJOU-FRANCE-ANCIEN : semé de France; au lambel de trois pendants de gueules.

ANJOU-FRANCE-MODERNE : à trois fleurs de lys d'or, à la bordure de gueules.

ANJOU, famille de Provence : d'azur, à la colombe d'argent, tenant en son bec une branche de laurier de sinople, accompagnée de trois étoiles d'argent, deux en chef et une pointe.

ANLEZY (d'), seigneur de Chazelles, en Bourgogne : d'hermines, à la bordure de gueules.

ANLEZY : de sinople, semé de croisettes d'or, au lion de même.

ANNAY (Jean d'), chevalier, maître d'hôtel du duc de Bourgogne en 1406.

ANNÉ (Jean), chevalier, sieur de Vaujours, mentionné dans des titres de 1558.

ANNEBAULT : de gueules, à la croix pleine de vair en pal.

ANNEBAULT (Lespine-Danycan) : d'azur, à la sphère d'argent, cerclée d'un zodiaque de sable en fasce, accompagnée en chef d'une étoile d'or, et en pointe d'un vol de même, qui s'élève et enclave la sphère.

ANNEBEC (le baron d'), appelé à l'échiquier de Normandie.

ANNECY, en Mâconnais : d'or, à la croix ancrée et nilée de gueules.

ANNELON (Robert), ambassadeur du duc de Bourgogne près du pape Eugène IV, en 1432.

ANNENBERG : d'or, à la branche de rosier de gueules, mise en barre et fleurie de trois roses d'argent.

ANNEQUIN, en Cambresis : écartelé d'or et sable, au bâton engrêlé de gueules.

ANNERY (Charpentier d') : d'azur, à l'héliotrope tigé et feuillé d'argent, à la bordure échiquetée de sable et d'argent, alternativement l'un sur l'autre ; chaque carreau de sable joint à un carreau d'argent qui avance en forme de créneau, en pointe une champagne, échiquetée de même de trois traits, jointe aux créneaux, qui sont à dextre et à senestre.

ANNEUL DE VILLOTRAN, en Beauvoisis ; famille rapportée dans des titres de 1132 et 1220.

ANNEUX, en Cambresis : d'or, à trois croissants de gueules.

ANNEVAL : palé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent, qui est d'Anneval ; écartelé d'or, à trois houssettes de sable,

ANNEVAL DE LA FONTAINE, en Normandie : d'azur au croissant d'argent, accompagné de trois molettes d'éperon d'or.

ANNEVILLE, en Normandie : d'hermines, à la fasce de gueules.

ANNO (Henri de l'), l'un des chevaliers tués à la bataille de Poitiers en 1356.

ANNONAY : échiqueté d'argent et de gueules.

ANNOY (Huguenin d'), sire de Marcilly, chevalier, servant sous le duc de Bourgogne en 1365.

ANNY : d'argent, au sautoir d'azur, chargé de quatre coquilles d'or, et d'une étoile du champ en cœur.

ANODÉ, en Bretagne : écartelé au 1 et 4 de gueules, à la fleur de lys d'argent ; au 2 et 3 d'or plein.

ANOIL, famille rapportée dans des titres de 1190 : d'argent, à une bande d'azur, accompagnée de six losanges de gueules mises en orle.

ANONAY : écartelé d'argent et de gueules.

ANOT, ville de Provence : d'argent, au châtaignier de sinople, chargé de deux hérissons de châtaignes d'or, et accompagné de trois fleurs de lys de même, deux en flancs et une en pointe.

ANOUX-DE-SAINT-MARTIN, enseigne de la troisième compagnie des gardes-du-corps en 1596.

ANOY : cotice d'argent et d'azur de dix pièces.

ANQUA (Adémar), capitoul de Toulouse en 1327.

ANQUERRE (Guillaume d'), écuyer compris dans un rôle de Bourgogne de 1410.

ANQUETIL, en Normandie : d'or, à trois feuilles de chêne de sinople.

ANQUEVILLE (Méhée d') : de gueules, à trois aigles d'argent, becquées et membrées de sable.

ANSBERGER (Raimond), capitoul de Toulouse en 1272.

ANSEAU, de Mons : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'une gerbe d'or, et en pointe d'une quintefeuille de même.

ANSELME, maison originaire de Florence, mais établie en France : d'azur fretté d'argent ; *aliàs*, d'argent, fretté d'azur de huit pièces.

ANSELON DE CLISY, en Touraine : de gueules, semé de fleurs de lys d'argent, au franc canton de même, chargé d'une fleur de lys d'azur.

ANSELY DE MENETOU : d'argent, au lion d'or.

ANSERVILLE : d'argent au lion de gueules.

ANSEVILLE : d'argent, à une bande d'azur étincelée d'or.

ANSI : gironné d'argent et de gueules.

ANSI, en Auvergne : écartelé, au 1 et 4 d'or, au dauphin d'azur ; au 2 et 3 d'azur, à la bande d'argent.

ANSONS, en Provence : de gueules, au lion d'or.

ANSONVILLER, en Beauvoisis : d'azur, à la bande fuselée d'argent, accompagnée en chef d'une étoile d'or, posée au flanc senestre de l'écu.

ANSTENRADE (Jean d'), chevalier, mentionné dans des titres de 1339.

ANSTRUDE : coupé, emmanché de sable, sur argent de trois pièces.

ANSTRUDE, originaire d'Ecosse, mais établie en France : écartelé au 1 d'Ecosse ; au 2 d'azur, à trois têtes de sanglier d'or, posées deux et une ; au 3 d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois macles d'azur ; au 4 d'or, à la fasce échiquetée d'argent et d'azur de trois tires ; sur le tout d'argent à trois clous sacrés, de sable, posés en pal. Devise : *Periissem ni periissem.*

ANSYE (Guyon d'), de la sergenterie de Saint-Pierre-sur-Dive, en Normandie, trouvé noble dans la recherche de 1463.

ANTE (Guillaume d'), chevalier-bachelier, compris dans un rôle de Bourgogne de 1410.

ANTELMI, en Provence : d'azur, au bâton écôté, alaisé et péri en bande d'or, côtoyé de six étoiles de même, mises en bande.

ANTERROCHES, en Auvergne et en Limousin : d'azur, à la bande d'or, chargée de trois mouchetures d'hermines, accompagnée de deux croisettes d'or, une en chef et l'autre en pointe, et surmontée en chef de trois ondes d'argent.

ANTEVILLE, en Bretagne : d'argent à trois fasces de sable, au sautoir de gueules, brochant sur le tout.

ANTHENAY (Vernoux d'), chevalier de Malte en 1512.

ANTHENAISE, en Normandie : bandé d'argent et de gueules de huit pièces.

ANTHES en Alsace : de gu ules, à trois épées d'argent, liées de sinople, garnies d'or, posées deux en sautoir, les pointes en bas, et celle du milieu en pal, la pointe en haut.

ANTHIN, en Flandres : de sinople, à la fasce d'hermines, accompagnée de trois besans d'or.

ANTHOINE, en Lorraine : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois abeilles d'or.

ANTHOING, en Bourgogne : d'azur, à sept besans d'or, trois, trois et un, au chef de même.

ANTHOING, aussi en Bourgogne : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe de deux coquilles de sable.

ANTHOING, en Cambresis : de gueules, au lion d'argent.

NTHON : de gueules au dragon d'or à face humaine.

NTHONIS, baron de Veymars : d'or, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un sanglier de même.

NTHONY : d'argent, au chevron de gueules, surmonté de deux coquilles de sable.

NTHOS (Saint) ; il y a eu un premier président de ce nom au parlement de Rouen en 1553.

NTHOULET (Regnault), échevin de Paris en 1509 : de sable, au lion rampant d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules.

NTIBES, ville de Provence : d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lys d'or, au lambel de gueules mouvant du chef et brochant sur le montant de la croix.

NTICH, à Perpignan.

NTICHY (Hacqueville d'), seigneur de Jamar d'Aumont, de Garges-de-Vaux, etc. : d'argent, au chevron de sable, chargé de cinq aiglons d'or, et accompagné de trois têtes de paon de même.

NTIGNAC, maison originaire du Limosin, mais établie en Lorraine : de gueules, à deux étendards d'argent mis en sautoir, chacun chargé d'une tête de lion arrachée et affrontée de gueules.

NTIGNY : d'or, au lion naissant de sable.

NTIGNY, en Bourgogne : d'or, à la croix ancrée de gueules, au lion issant de sable.

NTIGNY (de la Mothe d') : d'argent, à une tour crénelée de sable, sommée d'un lion naissant de gueules, tenant de sa patte dextre une épée de même.

NTIN : écartelé au 1 de sinople, chargé d'un écu d'or, au lion rampant de gueules, accompagné de six écussons d'or, bordés de gueules, trois en chef, deux et un en pointe ; au 2 mi-parti d'or, à quatre pals de gueules ; au 3 d'or, à un lion de sable ; au 4 d'azur, à la cloche d'argent, bataillée de sable ; au 5 d'azur, à la fleur de lys d'or ; au 6 d'azur, pointé et ondé de trois pièces d'argent ; au 7 d'argent, à trois fasces ondées d'azur ; au 8 d'or, à trois tourteaux de gueules, à la clef de sable ; sur le tout de gueules, à la tour d'or, chargée de trois têtes de maure, bandées d'argent et de sable.

NTIN, en Bigorre : de gueules, à trois lions issants d'argent ; écartelé d'argent, à trois tourteaux de gueu-

les, sur le tout d'or, à la clef de sable, couronnée de même, et posée en pal.

ANTIOCHE : d'argent, à la branche de fougère, vairée d'or, périe en pal, la branche versée contre bas.

ANTIQUEMARETTE-VILLENEUVE, en Languedoc, dont un capitoul de Toulouse en 1519 : de gueules, au lion d'argent, à la cotice d'or, bordée de sinople sur le tout.

ANTISTE DE MANSAN : de gueules, à trois javelots d'argent, mis en pal, la pointe en bas.

ANTOINE (L'ORDRE DE SAINT) porte : d'or, au T d'azur.

ANTOINE : d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'une tige de trois roses de gueules, feuillées et tigées de sinople, mouvante d'un croissant d'azur.

ANTOINE, en Champagne : d'or, à trois écrevisses de gueules.

ANTOINE, seigneur de Pierrousse, en Provence : d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois étoiles d'or.

ANTOINE, en Lorraine : d'or, à la fasce d'azur, chargée d'une trille d'argent, et accompagnée de trois tourteaux d'azur.

ANTOINE, en Provence : d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une étoile de même, et accompagné de trois feux aussi d'or.

ANTOLIN : échiqueté, d'or et de sable, à la bordure du premier, chargé d'une chaîne à huit chaînons d'azur.

ANTON, en Languedoc : de gueules, à l'aigle d'or, couronnée et membrée d'argent.

ANTONAISE, en Vermandois : vairé d'or et de gueules.

ANTONELLE, d'Arles, en Provence : d'azur, à cinq étoiles d'or en sautoir. Devise : *Ex hoc in illud.*

ANTONIS DU HASOY : d'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux coquilles de sable, et en pointe d'un sanglier de même. Devise : *In sanctis confido.*

ANTOUR (JEAN DE SAINT), mentionné dans des titres de 1349.

ANTRAGUES-BALZAC : d'azur, à trois sautoirs alaisés d'argent, au chef d'or, chargé de trois sautoirs rangés d'azur.

ANTRAGUES ou ENTRAGUES, en Auvergne : d'azur,

au chevron d'or, accompagné de trois chapeaux de fleurs d'argent.

ANTRAIN, en Provence : d'or, à trois tourteaux de gueules, senestrés d'une clef de même, mise en pal.

ANTRE, en Lorraine : d'argent, au léopard de gueules, l'écu engrêlé de même, au chef d'azur, chargé de trois besans d'or.

ANTREHAN : de gueules, à la fasce échiquetée d'argent et d'azur.

ANTRUILLE : de sable, au lion d'argent, couronné à l'antique.

ANTUILLY (Guillaume d'), mentionné dans des titres de 1559.

ANVIRAY DE MACHONVILLE DE BEAUDEMONT, président en la chambre des comptes de Normandie.

ANWEIL : d'argent, à la tête et cou de cerf, contournée de gueules.

ANY, en Bourgogne, mentionné dans des titres de 1431.

ANYEL, en Touraine : d'or, à trois fasces de sinople.

ANZERAI, en Normandie : d'azur, à trois têtes de léopard d'argent.

ANZERANS DE COURONDON, président à mortier au parlement de Rouen.

AORELI : d'azur, à une bande d'argent, chargée de trois fleurs de lys d'azur, et accompagnée de deux étoiles d'or à six rais, posées une en chef et une en pointe de l'écu.

AOUDE (Pierre), capitoul de Toulouse en 1226.

AOUST, seigneur de Frousière et de Neufville : de sable, à trois gerbes d'or.

AOUST FRADEL (Saint-) : d'azur, à trois fers de pique d'or.

APAUST : d'azur, à la gerbe d'avoine d'or, liée de même.

APCHER, de Mende en Languedoc : d'or au château sommé de trois tours de gueules, à deux haches d'armes d'azur en pal, aux deux côtés de la tour du milieu.

APCHIER (de Crussol d'), en Vivarais, écartelé au 1 et 4, parti fascé d'or et de sinople de six pièces, et d'or, à trois chevrons de sable ; au 2 et 3, contre-écartelé d'azur, à trois étoiles d'or en pal et d'or, à trois bandes de gueules ; sur le tout de gueules, à trois bandes d'or.

APCHON, en Auvergne : d'or, semé de fleurs de lys d'azur.

APELVOISIN, en Bretagne : de gueules, à une herse d'or, de trois traits.

APEROUX, en Bourbonnais : de gueules, à trois chevrons d'or, au pal de même.

APILLY (Ducasse d') : écartelé au 1 et 4 d'azur, à deux épées hautes d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, accostées de trois étoiles, et en pointe d'un croissant, le tout d'argent, au 2 et 3 d'or, à la rencontre de cerf de gueules.

APLEPY : d'argent, à la bande de sable, chargée de trois pommes d'or.

APPAROC, en Normandie : d'argent à deux fasces dentelées de sable.

APPAROT DE L'ESPINAY.

APPEL (Georges d'), écuyer, compris dans un rôle de Bourgogne de 1417.

APPELABONI DE ALASSAC ; il existe un titre de cette maison de l'an 1299.

APPELLY ou APPILLY, famille ancienne du Soissonnais, rapportée dans des titres de 1169.

APPIAN (Guillaume d'), seigneur de Verdun, compris dans un rôle de Languedoc de 1314.

APPIGNÉ, en Bretagne : d'argent, à dix ancolies d'azur, soutenues de gueules, trois, deux, trois, deux.

APPLAINCOURT, en Picardie : d'azur, à la croix d'argent, chargée de cinq écussons de gueules. Devise : *Crucibus salus et lumine*.

APREMONT : de sable, au chef d'argent, chargé de trois merlettes de gueules.

APREMONT, en Bretagne : d'argent, à trois croissants de gueules.

APREMONT, en Lorraine : de gueules, à la croix d'argent.

APREMONT, en Poitou : de gueules, au lion d'or, couronné d'azur.

APRIX, en Normandie : écartelé au 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent ; au 2 et 3 d'argent, à trois merlettes de sable.

APRIX DE BOUMIÈRES, dont un chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France à Verneuil en 1784.

APRIX DE MORIENNE : d'azur, à un château d'argent.

APS : d'or, à trois chevrons de sable, au chef d'azur, chargé d'un lion naissant d'argent, couronné d'or.

APS (Emengard d'), grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1187.

APT, ville de Provence : de gueules, à une épée d'or, dans son fourreau de sable, posée en pal, et entortillée de son baudrier de même.

AQUENIN.

AQUERIA, en Provence.

AQUILLÉE (le prince d') : burelé d'argent et d'azur, au lion rampant de gueules, à un quartier des armes de France, et une bande de gueules.

AQUIN, en Dauphiné : d'azur, à quatre piles renversées d'argent, appointées vers le chef en chevron.

AQUITAINE : d'or, au léopard de gueules.

AQUITAINE ANCIEN : fuselé, d'or et d'azur.

AR (Thomas), de la sergenterie, de Corbelin, en Normandie, trouvé noble dans la recherche de 1463.

ARABLAY : de gueules, à deux fasces d'or.

ARABLE (Savalon d'), mentionné dans des titres de 1142.

ARABOURG : d'argent, à la couronne triomphale de sinople, au chef d'azur, chargé de trois abeilles d'or.

ARAC (Jean d'), mentionné en 1596.

ARAD-DE-MONTMELARD, en Beaujolais : d'or, à la fasce de vair.

ARADON, en Bretagne : de sable, à sept macles d'argent, trois, trois et une.

ARAGAL (Bernard d'), compris dans un rôle de 1231.

ARGON ou ARRAGON : d'or, à quatre pals de gueules.

ARAGOUSSE (André d'), au comtat Venaissin, mentionné dans des titres de 1548.

ARAINES, en Beauvoisis, famille mentionnée dans des titres de 1188, 1224, 1273, 1363 et 1405.

ARAMBERT (Chuberé d') : de gueules, à trois roses d'or.

ARAMBERT (Mathurin), maire de Poitiers en 1457 : d'argent, au sautoir de gueules, cantonné de quatre croissants d'azur, au chef de même.

ARAMES (Lionnet d'), chevalier-bachelier, compris dans un rôle de Bourgogne de 1410.

ARAMON, député d'Uzès à l'assemblée de la noblesse du Languedoc en 1529.

ARANADAM (Bertrand d'), compris dans un rôle de Languedoc de 1340.

ARANCE DE SAINT CRICQ, en Béarn : écartelé au 1 et 4 d'argent, à deux fasces d'azur; au 2 et 3 d'azur, avec une molette d'éperon d'argent.

ARANCOURT, en Champagne.

ARANCY (Duglas d'), en Laonais : d'azur, au château de trois tours d'argent.

ARANDE, en Normandie : coupé d'argent et de gueules, le premier chargé d'une aigle issante de sable, et le second d'une fleur de lys fleuronnée d'or.

ARANDEL DE GUEMICOURT, en Normandie : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois poulettes de sable.

ARASSENSAU.

ARASSIN (Jacques d'), chevalier, en 1586.

ARAZOLA D'OGNATE, famille originaire d'Espagne, établie en Flandres : d'argent, à un arbre de sinople, et deux loups de sable passants l'un sur l'autre. Devise : *Ara soli Deo.*

ARBALESTE, en Bourgogne : d'or, au sautoir engrêlé de sable, chargé en cœur d'un croissant d'argent, et accompagné de quatre arbalestes de gueules.

ARBALESTRE : d'azur, à trois arbustes d'or.

ARBALESTRIER DE MONTCLAR, en Languedoc : de gueules, à un chevron d'argent, chargé de cinq pommes de pin renversées de sinople, et accompagnées de trois étoiles d'or. Devise : *Le coup n'en faut.*

ARBAN, de Villeneuve et de Beauvoisin, en Languedoc.

ARBAUD, en Provence : d'or, au griffon de sable, la patte dextre d'aigle, et la jambe senestre d'un lion, vêtues de gueules.

ARBAUD DE JOUQUES, et DE PORCHÈRES, en Provence et en Champagne : d'azur, au chevron d'argent, au chef d'or, chargé d'une étoile de gueules. Devise : *Nascitur et perit ira.*

ARBELOT, en Bourgogne : d'azur, à quatre arcs d'or, cordés de sable, rangés en pal, et surmontés de trois étoiles d'or.

ARBENC (André de l'), échevin de la ville de Lyon en 1529.

ARBERG : d'or, à la bande de gueules, écartelé d'or, au pal de gueules, chargé de trois chevrons d'argent.

ARBERT (SIRE GUILLAUME), maire de La Rochelle en 1229.

ARBESSAN.

ARBIE, en Bresse : d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois rencontres de cerf d'or.

ARBIN (ARNAUD D'), compris dans un rôle de Languedoc de 1379.

ARBO DE CASTELMERLE et DE CASAUBON : écartelé au 1 et 4 d'or, à deux lions rampants de gueules; au 2 et 3 d'argent, à deux arbres de sinople.

ARBOIS : de sable, au cor d'argent, lié de même en sautoir.

ARBOIS, en Lorraine : d'azur, à une croix tréflée d'or, chargée en cœur d'un écusson de gueules, à une ancre d'argent posée en pal.

ARBOIS, en Picardie : d'argent, au loup passant de pourpre, la tête contournée, accompagné en chef de trois cloches d'azur.

ARBOIS DE ROMERI : d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux moutons de même.

ARBON, en Franche-Comté : de sable, à la croix ancrée d'or, chargée en cœur d'un écusson d'azur au lion d'argent.

ARBONAY : d'argent, à la fasce de sable.

ARBONVILLE (JEAN ET LOUIS D'), chevaliers, mentionnés dans des titres de 1556.

ARBORAS, gentilhomme languedocien, vicomte en 1574; cette famille est mentionnée dans un rôle de Languedoc de 1193.

ARBORÉ, dont un comte de ce nom, lieutenant des maréchaux de France, et sénéchal d'Oléron en 1784.

ARBORIC, seigneur de Sartirane : d'azur, au sautoir d'argent, ancré et alaisé, cantonné de fleurs de lys d'or, au chef de même, chargé d'une aiglette couronnée de sable.

ARBOUC ou ARBOC, mentionné dans des titres de 1265.

ARBOUET (JEAN D'), écuyer, seigneur de Pechabon, capitoul de Toulouse en 1562.

ARBOUSSIER, en Languedoc : d'argent, à un arbre de sinople, planté sur une terrasse de même, mouvant de la pointe de l'écu, et accosté de deux lions de gueules, affrontés et rampants contre le fût de l'arbre.

ARBOUVILLE (CHAMBON D'), fascé d'or et d'azur.

ARBUSSY; il y a eu de cette famille deux procureurs

généraux en la cour des aides de Montauban en 1686 et 1695.

ARBY (Jean), écuyer, compris dans un rôle de Bourgogne de 1410.

ARC : d'azur, à l'arc d'or, chargé de trois flèches, celle du milieu en pal encochée d'argent et empennée d'or, les deux autres en sautoir empennées d'argent.

ARC, en Barrois : d'azur, à la couronne royale d'or, soutenue d'une épée d'argent en pal, la pointe en haut, croisetée et pommetée d'or, et côtoyée à chaque flanc d'une fleur de lys de même.

ARC (Barthelemy l'), maire de Poitiers en 1258 : d'azur, à un arc bandé d'argent, à une flèche d'or empennée de même.

ARCAC : d'argent, à trois bandes de gueules, au chef cousu d'or, chargé d'un arc de sable.

ARCAMBOURG, seigneur de Flottemanville, en Normandie : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois roses de même.

ARCAMONT (d'), en Guienne.

ARCÉ : écartelé, au 1 et 4 d'azur, au franc canton d'or, à la bande de même, brochante sur le tout ; au 2 de Bourbon et au 3 de Ferrières.

ARCEAUX, seigneur d'Arcelot.

ARCÉES, en Champagne ; famille rapportée dans des titres de 1225.

ARCEL, en Bretagne : écartelé d'argent et d'azur. Devise : *L'honneur y gît*.

ARCEMALE, en Berry : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un croissant de même.

ARCEMBEAI, en Bretagne : d'argent, à la croix de gueules, chargée de quatre coquilles d'argent, et d'un croissant d'or en cœur, cantonnée de quatre fleurs de lys de sable.

ARCENAY (de Chargères d'), en Auxerrois : d'azur, fascé d'or, à un léopard de même, accompagné de trois trèfles d'argent en chef.

ARCENAY (de Conighan d'), en Bourgogne : de sable, au pairle d'argent, accompagné en chef d'une étoile de même.

ARCES, en Dauphiné : d'azur, au franc quartier dextre d'or, à la bande componnée d'argent et de gueules de sept pièces, brochante sur le tout. Devise : *Charité d'Arces*.

ARCEY (Guillaume d'), écuyer, servant sous le maréchal de Bourgogne en 1386.

ARCH : d'argent, à un arc de gueules, mis en barre, sans corde.

ARCHAIS, en Normandie : de gueules, à trois molettes d'éperon de sable, au franc canton de même, chargé d'une barre d'azur, surchargée d'une molette d'éperon d'argent.

ARCHAMBAULT : d'argent, au sautoir d'azur, chargé de cinq étoiles d'or, à la bordure denchée de gueules.

ARCHAMBAULT, en Bourbonnais : d'or, au lion de gueules, à huit coquilles d'azur, mises en orle.

ARCHAMBAULT DE LANGUEDOUE : d'azur, à trois lions rampants d'or, armés et lampassés de gueules, à l'écu d'argent en abyme ; au pal de gueules, chargé de trois sautoirs alaisés d'or. Devise : *In Armis Leones*.

ARCHAMBAULT, gentilhomme bourguignon, mentionné dans des titres de 1462.

ARCHE (Géraud d'), capitoul de Toulouse en 1660.

ARCHÉ : chevronné d'or et de gueules de six pièces.

ARCHER, en Normandie : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois écussons d'or.

ARCHER (l'), en Provence : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une croix double de même.

ARCHÈRES : d'or, à deux pattes de griffon d'azur.

ARCHERIES, en Normandie ; très-ancienne famille.

ARCHES DE SAINT-GENIS, en Normandie.

ARCHEVÊQUE (l'), famille rapportée dans des titres de 1402.

ARCHEVÊQUE-PARTHENAY : burelé d'argent et de gueules de dix pièces, à une bande de gueules, brochante sur le tout.

ARCHIAC, en Saintonge : de gueules, à deux pals de vair, au chef d'or.

ARCHIAC. Voyez BOURDEILLES.

ARCHIAT (Jacques d'), chevalier, seigneur de Pressac, en 1559.

ARCHIER (l'), dans les Pays-Bas : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois trèfles de même ; au chef de sable, chargé d'un lion léopardé d'or, armé et lampassé de gueules.

ARCHIER, seigneur de Chênaye, en Normandie : de sable, au porc hérissé et passant d'or.

ARCHIER ou LARCHIER (PHILIPPE L'), maire de Poitiers en 1245, d'azur, à trois arcs d'or, bandés d'argent.

ARCHIGEAUD (GUILLAUME D'), l'un des chevaliers de Malte qui, en 1480, se trouvèrent à la défense de Rhodes.

ARCIE, en Champagne : d'azur, à six besans d'argent, trois, deux et un ; au chef d'or, à la bordure de gueules.

ARCIE : d'azur, à deux fasces d'argent, accompagnées de six besans de même, trois, deux et un.

ARCIE DE FAUCEAUX, en Normandie : coupé d'azur et d'or, l'azur chargé d'un soleil du second, et l'or d'une aigle de sable.

ARCIER, en Provence.

ARCISE DE PIZAY, en Beaujolais.

ARCIZAS, en Bigorre : d'azur, au corbeau d'argent passant.

ARCLAIS, en Normandie : de gueules, au franc quartier d'or, chargé d'une bande d'azur accompagnée de trois molettes d'argent, posées deux et une, la première en chef, brochante sur la bande.

ARCOLIE : d'azur à l'épée d'argent, garnie d'or, mise en pal, la pointe en haut.

ARCOLIÈRES : d'azur, à une épée d'argent, adextrée d'une fleur de lys d'or.

ARÇON (FLEUTELOT DE L'), en Bourgogne : d'argent, à trois trèfles d'azur ; au chef de gueules, chargé d'un soleil d'or.

ARCONA : cinq points d'azur, équipolés à quatre d'or.

ARCONCEY (GIRARD), écuyer, compris dans un rôle de Bourgogne de 1413.

ARCONNEUR (L'), de Médavy : d'azur, à la croix d'argent.

ARCONVILLE (THIROUX DE CROSNE et D') : d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois bandes d'or, accompagnée en chef d'une croisette ancrée de gueules, et en pointe de trois têtes de lion de même posées deux et une.

ARCOS, à Perpignan.

ARCOURT, seigneur de Trainemarc, en Normandie : de gueules, à l'arc d'argent, tendu et posé en barre

et chargé d'une flèche de même, posée en bande, la pointe en haut; à la bordure aussi d'argent.

ARCU : d'argent, à trois arcs de sable, mis en pal.

ARCUSSIA, en Provence : d'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois arcs de gueules, cordés de même, et posés en pal, deux en chef et un en pointe, à la bordure de France.

ARCY, en Bourgogne. Voyez AULNAY.

ARCY D'AILLY, en Forez : de gueules, à trois arcs d'arbalète d'argent, mis en fasce l'un sur l'autre.

ARCY (Gouy d') : écartelé au 1 et 4 d'argent, à l'aigle éployée de sable, membrée, languée et couronnée de gueules; au 2 et 3 de gueules, à la bande d'or.

ARDÉE (Loubert d') : d'azur, à cinq épis de froment d'or, posés en pal, trois en chef et deux en pointe.

ARDEL (Georges d'), seigneur de la Plaine, mentionné dans des titres de 1684.

ARDENA, à Perpignan.

ARDENNE : écartelé de gueules et d'azur, à la croix pommetée d'or, brochante sur le tout.

ARDENNE : écartelé, au 1 d'or, au lion contourné, couronné, lampassé, et la queue fourchue de gueules; au 2 d'argent, à trois fusées de gueules, posées en pal, rangées de fasce, et surmontées d'un lambel de même; au 3 d'or, à trois chevrons de sable; au 4 palé d'or et d'azur de dix pièces, et sur le tout échiqueté d'or et d'azur.

ARDENNE, en Normandie : d'hermines, à la fasce échiquetée d'or et de sable.

ARDENNES, en Lorraine : écartelé en sautoir, le chef et la pointe d'argent, à une merlette de gueules, et les flancs de gueules à une molette d'argent de huit rais.

ARDENNOIS (l) : d'azur à la fasce câblée d'argent.

ARDENS (des), en Champagne : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de trois besans d'argent rangés en fasce, et en pointe d'une fleur de lys d'or.

ARDEVILE (Cossard d') : d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux écosses ou gousses de fèves de sinople, et en pointe d'une tête de maure, de sable tortillée d'argent.

ARDIER, en Orléanais : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois flammes de même.

ARDIÈRES-COMBAULD, en Périgord : d'argent, à la levrette passante de sable.

ARDILLON, en Languedoc, dont un chevalier de Malte en 1546.

ARDOUIN, d'Albi, en Languedoc : d'argent, au lévrier rampant de sable.

ARDRES-DE-COURTEVILLE-HODICQ-CAYEU : d'or, à la croix ancrée de gueules, ou mi-parti d'or et d'azur à la croix ancrée de gueules. Devise : *Pour jamais de Courteville.*

ARDY (ELIAT), capitoul de Toulouse en 1511.

AREINES, de Sauville, en Picardie.

AREL, en Bretagne : écartelé plein, d'argent et d'azur.

ARELAIS, mentionné dans l'état des familles de Normandie qui ont prouvé leur noblesse en 1523.

AREMBERG (LES PRINCES ET DUCS D') : de gueules, à trois feuilles de néflier d'or.

ARENARD (GUILLAUME D'), compris dans un rôle de Languedoc de 1302.

ARENE-CONKUBLET, en Provence : écartelé au 1 et 4 d'azur, à la foi d'argent vêtue de pourpre, posée en bande et mouvante d'une nuée d'argent ; au 2 et 3 d'argent, à quatre fasces de gueules.

ARENES, (N... DES), lieutenant-colonel du régiment de Vermandois en 1702, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

ARENNES : d'or, à trois fasces ondées d'azur.

ARENNES, en Provence : d'azur, à la bande d'or, accostée de deux étoiles de même.

ARENTIÈRES, en Vermandois ; famille rapportée dans des titres de 1361.

ARÈRES, en Normandie : d'azur, au sautoir dentelé d'or.

AREXY (JEAN-PIERRE), écuyer, trésorier des états de Foix, capitoul de Toulouse en 1720.

ARFEUILLE (D') de la Haute-Marche : d'azur, à trois étoiles d'or, et une fleur de lys de même en cœur.

ARFEUILLE (RAYMOND D') : d'azur à une tête de léopard d'or.

ARFEUILLETTE, en Languedoc, gentilhomme, convoqué à l'arrière-ban de 1575.

ARGAU : d'argent, au pal de sable, au chef cousu de gueules.

ARGAUD, en Dauphiné : d'azur, à trois fasces d'or.

ARGELES, ville du Roussillon : d'argent, à trois fleurs

de lys d'azur, surmontées d'un arbre arraché de sinople, feuillé d'or, et en pointe un tertre de sinople.

ARGELOT : d'or, à deux troncs d'arbres arrachés de sable, mis en pal.

ARGENCE : d'azur à trois fermeaux grenetés d'or.

ARGENCES (D'), en Normandie : de gueules, à la fleur de lys d'argent.

ARGENÇON : d'argent à la fasce de sable.

ARGENÇON (FLOTTE D'), en Dauphiné : losangé d'argent et de gueules, au chef d'or.

ARGENCOURT (SAINT-MARTIN D'), gentilhomme admis en 1671 aux états de Bourgogne.

ARGENEY (PIERRE D'), mentionné dans des titres de 1421.

ARGENLIEU : d'or, à cinq tours d'azur crénelées, posées en sautoir.

ARGENLIEU (GON D') : d'azur, à une aigle de profil et volante d'or.

ARGENNES, en Normandie : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre aigles de même, au vol étendu.

ARGENSON et de PAULMY (VOYEZ D') : d'azur, à deux léopards couronnés d'or.

ARGENT (D'), en Berri : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles en chef, et d'un ciboire en pointe, le tout de même.

ARGENT (D'), en Champagne : d'azur, au lion d'argent, au chef d'or chargé de trois étoiles de gueules.

ARGENTAYE (L'), en Bretagne : d'argent à une bande vivrée de gueules, accompagnée de six merlettes de même, posées en orle.

ARGENTEAU, du pays de Liége : d'azur, à la croix d'or, chargée de cinq coquilles de gueules, et cantonnée de vingt croix recroisetées au pied fiché du second.

ARGENTEL, en Lorraine : de gueules, à trois besans d'or.

ARGENTEUIL (LE BASCLE D'), en Champagne : de gueules, à trois macles d'argent.

ARGENTIER DE CHAPELAINE (DE L') : d'azur, à trois chandeliers d'église d'or.

ARGENTIN (GUILLAUME-ARNAUD), capitoul de Toulouse en 1327.

ARGENTINE (JEAN D'), l'un des chevaliers de Malte qui, en 1480, se trouvèrent à la défense de Rhodes.

ARGENTOIL : de gueules, à trois coupes d'argent, se mées de croisettes de sable.

ARGENTON, en Berri : d'or, à l'écu de France en abîme, accompagné de huit tourteaux de gueules mi en orle.

ARGENTON, en Bretagne : d'or, à trois tourteaux d gueules, deux et un, l'écu semé de croix recroisetée d'azur, trois en chef, une en cœur, deux à côté du dernier tourteau, et une au-dessous.

ARGENTON, en Guienne : d'or, semé de croisettes de gueules, à trois tourteaux de même.

ARGENTON (Chatillon d') : de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or.

ARGENTRAL (Jean d'), doyen de Langres en 1420.

ARGENTRÉ, en Bretagne : d'argent, à la croix pattée d'azur.

ARGENTRÉ (du Plessis d') : de sable, à dix billettes d'or, quatre, trois, deux, une.

ARGENVILLE, en Auvergne : d'or, à trois annelets d'azur.

ARGENVILLE (Desalliers d') : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses de même; au chef d'or, chargé d'une tête de lion arrachée et lampassée de gueules.

ARGES (d'), chevau-léger du roi en 1591.

ARGESI (Leger d'), compris dans un rôle de Languedoc de 1378.

ARGEVILLE (Hericy d'), en Normandie : d'argent, à trois hérissons de sable.

ARGICOURT (d') en Picardie : d'or, au lion de gueules, à trois chevrons emmanchés d'azur et d'argent, brochants sur le tout.

ARGICOURT : d'or à trois fasces de sable.

ARGIER, en Berri : d'azur, à trois tourteaux de gueules.

ARGIES, en Cambresis : d'or, à huit merlettes de sable mises en orle.

ARGILEMONT : d'argent, à trois pals de sable, chargés chacun d'une merlette du champ.

ARGILIERS : d'or, semé de croisettes de sable, au lion de même, brochant sur le tout.

ARGILLIERS ou ARGILLIÈRES DU FAY, en Champagne : d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de trois trèfles de même.

ARGILLY (Preseaux d'), à Rochefort.

ARGINY, en Beaujolais : d'azur, à trois croissants montants d'argent, à une étoile d'or en abîme.

ARGIOT DE LA FERRIÈRE, en Roussillon : de gueules, à la barre d'argent, chargée de trois flèches de sable.

ARGŒUVES (GORGUETTE D'), en Picardie : d'argent, à la hure de sanglier de sable, allumée et défendue du champ, accompagnée de trois croissants montants de gueules.

ARGOMBAT, du pays de Fezensac, famille dont les titres remontent à 1245.

ARGONNEL : d'azur, à trois guenons d'argent, à la bordure de gueules.

ARGONNEL, en Bretagne : d'or, à deux fasces de sable.

ARGOUGES (D'), en Picardie : écartelé d'or et d'azur, à trois quintefeuilles de gueules, brochantes sur le tout.

ARGOUS (N... D'), major de la citadelle de Tournay en 1702, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

ARGOUSIC, en Provence : d'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois arcs de gueules.

ARGOUT, dont un chevalier de ce nom, lieutenant-colonel de Bresse, infanterie, en 1784, et chevalier de Saint-Louis.

ARGOYER-DE-RAVIEZ, en Normandie : écartelé d'or et d'azur, à trois quintefeuilles sur le tout.

ARGREL, en Flandres : d'argent à deux fasces bretessées et contre-bretessées de gueules.

ARGRIN (HARPIN D'), chevalier en 1315.

ARGUÉ, en Bourgogne : de gueules à trois étoiles d'or posées en chef.

ARGUEL, en Franche-Comté : de gueules, à une comète d'or à huit rayons de même et à queue.

ARGUEL (JOSEPH), capitoul de Toulouse en 1691.

ARGUET, de Carentan en Normandie, famille reconnue noble dans les recherches de 1463.

ARGUEU (JEAN D'), écuyer, rapporté dans des titres de 1304.

ARGUEULLE (PHILIPPE et JEAN), écuyers, mentionnés dans des titres de 1314.

ARGUYEN-MALAGNY : d'azur, à trois moutons d'or.

ARGY, en Champagne : d'argent, au lion de sable armé et lampassé de gueules.

ARGY. Voyez BRILLAC.

ARGY, en Touraine et en Blaisois : d'or, à cinq barres d'azur.

ARIAS, porté dans l'état de la noblesse de 1784.

ARIBAT (Pierre), secrétaire de l'hôtel de ville de Niort en 1481.

ARIBERT, capitoul de Toulouse en 1203.

ARIDEL, en Beauvoisis : d'argent, à six merlettes de sable, trois en chef et trois en pointe, à une rose de même en abyme.

ARIE (Jean), de l'élection d'Avranches, en Normandie, trouvé noble dans la recherche de 1463.

ARIFA (d') : d'argent, à la bande de gueules, chargée en cœur d'un croissant du champ.

ARIGNON, famille noble, mentionnée dans un titre de 1431.

ARIGNY (le Roi d') : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux couronnes antiques de même, et en pointe, d'un épi aussi d'or.

ARIGNY (Saint-Privé d') : d'argent au sautoir de gueules bordé et dentelé de sable.

ARIOLE : écartelé, au 1 et 4 de gueules, à l'hérisson en défense d'or; au 2 et 3 d'azur, au lion d'or.

ARION (Jean d'), chevalier, mentionné dans des titres de 1231.

ARLAMDE, de Viviers, en Languedoc : d'argent, à dix mouchetures d'hermines de sable, quatre, trois, deux et une.

ARLANDE, en Dauphiné : d'azur, au croissant renversé d'or en chef, et une étoile d'argent en pointe.

ARLANGES : d'argent, à trois merlettes de sable, accompagnées de six annelets de même en orle, le tout surmonté d'une fasce ondée de sable.

ARLATAN, en Provence : d'argent, à cinq losanges de gueules, posés en croix.

ARLAY, en Bourgogne : d'argent à la fasce de sable.

ARLAY, en Bresse : de gueules, à la bande d'or, chargée d'une molette de sable.

ARLAY, en Normandie. La branche d'Arlay, dite de Gallois, portait : de gueules à deux rondaches d'argent. Celle du Louverot : d'argent, à la croix de gueules, chargée en cœur d'un lion issant d'argent. Celle de Bletterans : de gueules, à trois molettes d'éperon d'or.

ARLEDE (Porcelli d'), compris dans un rôle de Languedoc de 1174.

ARLEMPS-DE-COURCELLES (Jean d'), chevalier de Malte en 1551.

ARLES, ville de Provence : d'azur à un lion assis et léopardé d'or.

ARLES, famille de Provence : d'or, à la bande de sable, chargée d'une étoile d'or, et accompagnée de trois autres étoiles de gueules.

ARLEUX et D'ORIVAL (de Riencourt d') : d'argent à trois fasces de gueules frettées d'or.

ARLIN, dans les Pays-Bas, créé chevalier, par lettres-patentes du 20 avril 1605.

ARLOS, en Bugey : d'azur, au lion d'or, langué et lampassé de gueules.

ARLOT de FRUGIE, seigneur de la Roque : d'azur, à trois étoiles d'argent, rangées en fasce, et accompagnées en chef d'un croissant de même, et en pointe, d'une grappe de raisin aussi d'argent; tigée et feuillée de sinople.

ARLUC (Pierre d'), compris dans un rôle de Languedoc, de 1420.

ARLY (Beaugeois d'), vidame d'Amiens, chambellan du duc de Bourgogne en 1406.

ARMAGNAC, en Guienne : écartelé, au 1 et 4 d'or; au lion de gueules; au 2 et 3 de gueules, au léopard lionné d'or, armé et lampassé d'azur.

ARMAGNAC, en Touraine : d'argent, au lion de gueules rampant, surmonté de trois chevrons d'azur.

ARMAIGNE (Jean d'), reçu conseiller du parlement de Paris, en 1433.

ARMAILLE : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois molettes de même.

ARMAILLÉ, en Bretagne : d'azur, à trois molettes d'éperon d'or.

ARMAINVILLIERS. Voyez BERINGHEN.

ARMAN (Paul), capitoul de Toulouse en 1340.

ARMANÇAY (Luthier d'), en Poitou : d'argent, au lion de sable, tenant dans sa gueule un serpent de sinople, langué de gueules, posé en fasce.

ARMANÇON (de Rochefort d') : d'argent au lion de gueules armé et lampassé d'or.

ARMAND : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses de même.

ARMAND : de gueules à la fasce échiquetée d'argent et

de sable de trois traits, accompagnée en chef d'un croissant d'or, et en pointe d'un bœuf passant de même.

ARMAND, en Dauphiné : d'or, au chevron de gueules, au chef d'azur, chargé d'une couronne fermée d'or. Devise : *Regi Armandus et legi.*

ARMAND-DE-CHATEAUVIEUX, maison qui a subsisté en Provence et en Dauphiné, et qui a formé des rameaux à Genève dans le comtat Venaissin, en Bourgogne et dans le Bassigny : d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, tenant une hache d'armes aussi de sable ; une des branches a ajouté la bordure semée de fleurs de lys d'or, par brevet du 7 janvier 1637.

ARMAND-DE-MIZON : d'azur, à une fasce rehaussée d'or, accompagnée en chef d'une couronne ducale de même, et en pointe d'un chevron aussi d'or.

ARMAND DE POLIGNAC : fascé d'argent et de gueules de six pièces.

ARMANDARDIERE : fascé d'or et de gueules, de six pièces.

ARMANDARIS, exempt des gardes-du-corps en 1677.

ARMANDIE : d'azur, à l'homme armé d'argent, la visière levée, le visage de carnation, et l'épée nue au poing, la lame d'argent, garnie d'or.

ARMANDS (DES), au comtat Venaissin : écartelé au 1 et 4 de gueules à trois rocs d'échiquier d'or ; au 2 et 3 d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois rosettes de même.

ARMANTIÈRES (DE CONFLANS D') : d'azur, semé de billettes d'or, au lion de même brochant sur le tout.

ARMEL : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une tour, le tout de même.

ARMEL-DE-LANION : d'argent, à trois merlettes de sable ; au chef de gueules, chargé de trois quintefeuilles du champ.

ARMENEC, en Bretagne : d'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois merlettes de même.

ARMENGACE, famille de Perpignan.

ARMENGAUD (JERÔME), écuyer, seigneur de Bellaval, capitoul de Toulouse en 1692.

ARMENGOL, famille de Perpignan.

ARMENIE : d'or, au lion de gueules, armé et couronné d'or, et lampassé d'azur.

ARMENIE ou ARMENIER, en Franche-Comté : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois mouchetures d'hermine de sable.

ARMENONVILLE (Fleuriau d') : d'azur, à l'épervier d'argent, grilleté de même, chaperonné de gueules, et perché sur un bâton d'or mis en fasce; au chef d'or, chargé de trois glands de sinople.

ARMENOU : d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux coquilles de sable, et en pointe d'une tête de mort de même tortillée d'argent.

ARMENTIÈRES, ville de Flandre : d'argent, à une fleur de lys de gueules, accompagnée en chef d'un soleil d'or à dextre et d'une lune en décours de même à sénestre.

ARMENY (le Gendre d') : d'azur, à la bande dentelée d'or, chargée de trois mouches de sable.

ARMES, la communauté des maîtres en fait d'armes, de Paris portait : d'azur, à deux épées nues posées en sautoir d'argent, garnies d'or et accompagnées de quatre fleurs de lys de même.

ARMES (d'), en Nivernais : de gueules, à deux épées d'argent appointées en piles vers la pointe de l'écu, les gardes en bande et en barre, une rose d'or en chef, entre les gardes ; à la bordure engrêlée de même.

ARMIGNAC : d'argent, au lion de gueules.

ARMILDEZ : d'or, à la croix fleurdelysée de gueules, à la bordure componnée d'argent et de gueules de seize pièces.

ARMINOT du CHATELET, en Bourgogne et en Champagne, originaire de Bretagne : d'argent, à trois mouchetures d'hermines ; deux et une. Supports, deux hermines au naturel, ayant chacune une frange d'hermine au col et pour cimier une hermine au naturel issante, portant la même frange. Devise : *Armis notus*.

ARMINVILLE, en Dauphiné : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes tréflées de même.

ARMISSAN (N..... d'), capitaine au régiment de Piémont en 1702, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

ARMOISES (des) en Lorraine : gironné d'or et d'azur de douze pièces ; sur le tout parti d'argent et de gueules.

ARMORIQUE, en Bretagne : écartelé, au 1 et 4 d'azur, à six fleurs de lys d'argent, trois, deux et une ; au 2 et 3 d'or, au lion d'azur.

ARMUET, en Dauphiné : d'azur, à trois casques ou heaumes d'argent. Devises : 1.° *Deum time;* 2.° *Arma mihi requies.*

ARMURE-DE-MAIZAY et de LOUVENT, en Lorraine, premier président de la chambre des comptes de Nancy.

ARNAC (D'), écuyer, compris dans un rôle de Bretagne de 1475.

ARNAIGE (GILLES DE L'), compris dans un rôle de Bretagne de 1488.

ARNAIL, de Mende en Languedoc : d'or, au noyer de sinople, chargé de trois étoiles d'or.

ARNAL, en Guienne : d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

ARNALDI (RAIMOND), capitoul, de Toulouse en 1420.

ARNAUD, en Languedoc : d'or, à trois trèfles de sable.

ARNAUD même province : d'azur, à la palme d'argent, soutenue d'un croissant de même, et accompagnée en chef de trois étoiles d'or.

ARNAUD, en Languedoc : de gueules au chevron d'argent, chargé de deux palmes de sinople, et accompagnées de trois besans d'or ; écartelé d'argent, à une aigle de sable, becquée et membrée de gueules, le vol abaissé.

ARNAUD, même province : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles de gueules, et en pointe d'un demi vol d'or.

ARNAUD, autre famille en Languedoc : d'azur, au lion d'or, surmonté d'une étoile de même, posée au premier canton.

ARNAUD, d'Aix en Provence : de gueules, au cœur d'or, soutenu d'un croissant d'argent, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

ARNAUD-DE-LA-DOUYE : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux palmes et en pointe d'une croix cantonnée de quatre fleurs de lys, le tout de même.

ARNAUD DE ROUSSET, en Provence : d'azur, à la bande d'or bordée de sable, accostée en chef d'une fleur de lys d'or, et en pointe d'une rose d'argent, et chargée en cœur d'un écusson d'azur, au lion d'or issant.

ARNAUD, de Vitroles en Provence : au lion d'or lampassé et armé de gueules.

ARNAUD (LAURENS), échevin de la ville de Lyon en

1676 : d'azur, au sautoir patté, échiqueté de deux traits d'argent et de gueules, chargé en cœur d'un écusson d'argent surchargé d'un monde cintré et croisé d'or; l'écusson surmonté d'une étoile de même.

ARNAUDEAU (Claude), secrétaire de l'hôtel de ville de Niort en 1638.

ARNAUDEAU, mentionné dans un titre orginal de l'an 1663.

ARNAUDEL.

ARNAUDET (Jean), secrétaire de l'hôtel de ville de Niort en 1630.

ARNAULD D'ANDILLY : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux palmes adossées de même et en pointe d'un rocher de six monts aussi d'or, ombré d'arbustes de sinople.

ARNAULD, seigneur de Bouex et de Champniers : d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or.

ARNAULT, en Berry : d'azur, au chevron, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et d'un croissant montant de même en pointe.

ARNAULT, en Périgord : d'azur à la bande d'or, chargée de trois losanges de gueules, et accompagnée en chef de trois étoiles d'argent, posées en bande.

ARNAUT D'ORNOULHAC : parti, au premier de gueules, à une épée d'argent posée en pal ; au second de gueules à trois fasces d'or.

ARNAY : d'argent, à la croix de sable.

ARNÉ (de Sariac d') : d'argent, à une corneille passante de sable, becquée et pattée de gueules.

ARNELLE (Simon d'), écuyer, compris dans un rôle de Bourgogne de 1402.

ARNET, compris dans l'état des familles nobles de Normandie, qui ont fait leurs preuves de noblesse en 1523.

ARNEY (Jean d'), écuyer, compris dans un rôle de Bourgogne de 1410.

ARNOIS, en Normandie : de gueules, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un casque de même posé de front.

ARNOLET, en Champagne : d'azur, à la croix de Lorraine d'or, à la bordure diaprée, fleurdelysée de huit pièces de même.

ARNOLET, en Lorraine : d'azur, à trois croissants montants d'argent.

ARNOLFINI DE MAGNAC, originaire de Lucques,

mais au service de France : d'or, à l'aigle éployée de sable, écartelé d'azur, à deux pattes d'ours d'or.

ARNOUL (René), maire de Poitiers en 1580 : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent; au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.

ARNOULT, en Champagne : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois cœurs de même.

ARNOULT, en Lorraine : d'or, au pal d'azur, chargé de trois croix fleuronnées d'argent.

ARNOULT, en Lorraine : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois cœurs de même.

ARNOULT, autre famille de Lorraine : d'azur, à la croix d'argent, chargée en cœur d'une fleur de lys de gueules et cantonnée de quatre roses d'or.

ARNOUVILLE (Choppin d') : d'azur, à une pique d'argent fûtée d'or, et un cerf ailé et volant sur la pique de même.

ARNOUVILLE (Machault d') : d'argent, à trois têtes de corbeaux de sable arachées de gueules.

ARNOY, famille noble de Languedoc, qui rendit hommage en 1724.

ARO-FRANQUEMONT : de sable, à la bande d'argent, chargée de trois molettes de gueules.

AROD-DE-LA-FAY, en Dauphiné : d'or, à la fasce vairée de deux traits, surmontée de trois étoiles d'azur. Devise : *Sans rien feindre.*

AROD (Pierre), échevin de la ville de Lyon en 1536.

ARONDEL (Henri d'), compris dans un rôle de Bretagne de 1164.

AROTZ (Allonhe des) : losangé d'argent et de sable.

AROUVILLE (Guillaume d'), sergent fieffé, affranchi par le roi en 1330.

AROUX : en Guienne, seigneur d'Andilly et de Pompone : écartelé au 1 et 4, d'azur, à un besan d'or, au 2 et 3 d'or, à l'aigle éployée de sable.

AROUZE DE ROCHEFORT : losangé d'or et d'azur, à la bordure de gueules.

ARPAJON, en Rouergue : écartelé, au 1 de gueules, à la croix de Toulouse d'or; au 2 d'argent, à quatre pals de gueules ; au 3 de gueules, à la harpe d'or; au 4 de France, au bâton péri en barre, et sur le tout de gueules à la croix d'argent.

ARPAJON, ville de France : de gueules, à la harpe d'or.

ARPENTIS : d'or, à l'écu en abîme de gueules, accompagné de six coquilles de sable, mises en orle.

ARPENTIS (Ribier des) : de gueules, à la fasce ondée d'argent, accompagnée en pointe d'une tête de licorne de même.

ARPILLIERS, en Champagne : d'or, à la croix de gueules.

ARPIN-LE-DUC, en Bourgogne : de sable à la croix ancrée d'argent.

ARPINAC, en Dauphiné : d'azur, au chef d'or, chargé de trois fleurs de lys de gueules.

ARQUÉ : de gueules, à une étoile d'or.

ARQUEMBOURG, en Normandie : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois roses de même.

ARQUENAY (Jehan d'), chevalier, compris dans un rôle de Bretagne de 1377.

ARQUENNES (Pierre d'), compris dans un rôle de Bretagne de 1380.

ARQUENS : d'azur, au lion d'or, couronné de même.

ARQUES (Le Peigné d') : de gueules, à trois peignes d'or, deux et un.

ARQUES (Jean d'), compris dans un rôle de Bretagne de 1395.

ARQUEUX, en Bourgogne : d'azur, au lion d'or, couronné et lampassé de même.

ARQUIEN-MALIGNY, d'azur, à trois renchiers d'or.

ARQUIER, en Provence : d'or, au lion de sable couronné de même, armé et lampassé de gueules, et chargé de trois fasces ondées et alaisées d'argent.

ARQUIER DE CHARLEVAL, en Provence : d'azur, au pont d'une arche d'argent, maçonné de sable et surmonté d'un lion rampant d'or.

ARQUIER (Ennemond d'), écuyer, capitoul de Toulouse en 1715.

ARQUINVILLIERS, en Picardie : d'hermines, papelonné de gueules.

ARRABLAY, en Périgord, famille éteinte qui portait : bandé d'argent et de gueules de six pièces.

ARRAC-DE-VIGNES, en Guienne : d'argent, au sanglier passant de sable ; écartelé d'azur, à une aigle éployée d'or, au vol abaissé.

ARRADON : de sable, à 7 macles d'argent, posées trois, trois et une.

ARRAGON, de Narbonne en Languedoc, famille rapportée dans des titres de 1560.

ARRAGONET.

ARRAGONOIS (Jean l'), chambellan du duc de Bourgogne en 1423.

ARRAS : d'argent, au lion de sable.

ARRAS, ville capitale de l'Artois : semé de France, au lambel de trois pendants de gueules, chargés chacun de trois tourelles d'or.

ARRAS, en Cambresis : de gueules, au chef d'hermines.

ARRAS, en Champagne : d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux oies affrontées de sable, becquées et onglées de gueules.

ARRAS (Guillaume d'), échevin de la ville de Lyon en 1306.

ARRAULT (Jean d'), gentilhomme, valet de chambre du duc de Bourgogne, et son envoyé au concile de Constance en 1414.

ARREAU, en Berry : d'azur, à trois flèches empennées d'argent, péries en pal.

ARREL, en Bretagne : écartelé, d'argent et d'azur.

ARRENARD (Guillaume), reçu conseiller au parlement de Paris en 1314.

ARRENSON (Theaulme d'), compris dans un rôle de Bretagne de 1477.

ARRERAC (Jean d'), chevalier de Malte en 1608 : d'argent, à trois pins de sinople, à une étoile d'azur en chef.

ARREY (Jean d'), écuyer, mentionné dans dans des titres de 1316.

ARRIBI (Ponce), capitoul de Toulouse en 1309.

ARRICAU, en Béarn.

ARRICAVAL : d'azur, à la chaîne d'or mise en bande, accompagnée de deux coquilles de même.

ARRIÈRES : d'azur, au sautoir denché d'or.

ARRIGNI (Saint Privé d') : d'argent, au sautoir de gueules, bordé d'une dentelure de sable.

ARRODÉ (Jean), prévôt des marchands de Paris en 1289 : de gueules, à neuf quintefeuilles d'argent, mises en pal, à la bande d'azur, semée de France, brochante sur le tout.

ARROGER (Jean), échevin de Paris en 1534 : d'azur, semé de losanges d'argent, au lion d'or, brochant sur le tout.

ARROS, en Béarn : de sable, à la bande d'argent, chargée de trois molettes d'éperon de gueules.

ARROT : de sable, à deux cygnes affrontés, ayant le cou contourné et entrelacé l'un dans l'autre, membrés et becqués d'or, tenant un anneau de même en leur bec.

ARROUSE D'ESPARON, en Provence : d'or, à la fasce fuselée d'azur, accompagnée de trois arcs de pourpre, à la bordure de gueules, semée de fleurs de lys d'or.

ARROUX DE LA SERRE, en Languedoc, dont un chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, capitaine au régiment d'Aunis.

ARRY (N.... D'), mentionné dans des titres de 1220.

ARS : pallé d'or et d'azur de six pièces.

ARS : d'or, à cinq fleurs de lys d'azur en sautoir.

ARS, en Provence : de gueules, fretté de lances rompues d'or, semé d'écussons d'argent, et sur le tout d'azur à la fleur de lys d'or.

ARSAL (JEAN D'), compris dans un rôle de Bretagne de 1356.

ARSAQUI, famille noble du comtat Venaissin.

ARSCHOT, ville de Flandres : d'argent, à la fleur de lys au pied nourri de sable.

ARSEL (LOUIS D'), seigneur de Normandie, qui se croisa en 1192.

ARSENS (BERNARD D'), chevalier, compris dans un rôle de Languedoc de 1207.

ARSILLIERE L'ORIEL : d'azur, à une tour à pan de mur d'argent, maçonnée de sable.

ARSILLY : d'or, parti de sable, au lion sur le tout, parti de l'un en l'autre.

ARSIS en Languedoc : parti au 1 d'or, à trois pals de gueules ; au 2 d'argent, à un pin de sinople, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

ARSISANS (ODET D'), compris dans un rôle de Bretagne de 1479.

ARSON (DE SALVERT DE LA MOTTE D') : d'azur, à la croix ancrée d'argent.

ARSONVAL, en Sologne : de gueules, à deux épées à l'antique d'argent, posées en sautoir, accompagnées de trois étoiles d'or, deux en flanc, et une en chef, et d'un croissant montant en pointe.

ARSONVAL, seigneur de Chavignon et des Tournelles : tranché d'azur sur or, et une étoile à huit rais de l'un en l'autre, chargée d'une croisette de gueules.

ARSSON (Etienne), avocat, capitoul de Toulouse en 1686.

ARSY (Gallion d'), rapporté dans des titres de 1421.

ARTAIGNAN (le comte d'), lieutenant-général des armées du roi en 1702, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

ARTAUD : de gueules au lion d'argent, armé et lampassé de sable.

ARTAUD, en Dauphiné et en Provence : de gueules, au château de trois tours d'or, maçonné de sable, celle du milieu postichée de même.

ARTAUD (Jean), échevin de la ville de Lyon en 1662 : d'azur, à trois tours d'argent, maçonnées d'or.

ARTAUX : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois croissants mal ordonnés d'argent, et en pointe d'un lion d'or.

ARTEL (Jean d'), l'un des seigneurs qui assistèrent aux noces d'Antoine de Bourgogne, en 1402.

ARTEVELD ou ARTEVELLE : de sable, à trois couronnes de laurier d'argent.

ARTHAUD, en Dauphiné : d'azur, à trois tonnes d'or.

ARTHE (Gobelet d') : d'or, à trois merlettes de sable.

ARTHE, famille rapportée dans des titres de 1223.

ATHUYS ou ARTUYS, famille originaire d'Angleterre, établie en France : d'argent, au chevron brisé de sinople, accompagné de trois feuilles de chêne de même.

ARTIGALOPE (d'), compris dans un rôle de Bretagne de 1489.

ARTIGNY (Perrotin d') : d'argent, à trois cœurs de gueules.

ARTIGOETE, originaire de Biscaye, maison établie en Champagne : d'azur, à l'anille d'argent.

ARTIGOUS.

ARTIGUES, en Guienne : d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un lion de gueules.

ARTIGUES (Dax d'), en Languedoc : d'azur, au chevron d'or, chargé à la pointe d'une quintefeuille de gueules.

ARTILLAN.

ARTILLEUR (Guillaume l'), compris dans un rôle de Bretagne de 1488.

ARTIN, en Lorraine : de gueules, à trois coquilles d'ar-

gent mises en bande, accompagnées de deux croix de Lorraine d'or, une en chef et l'autre en pointe.

ARTINVILLE (Ouvreleuil d') : d'argent, à la bande d'azur, chargée en chef d'un soleil d'or, et en pointe d'un œil humain ajouré de même, fixant le soleil.

ARTIS DE BEAULIEU (Paul), seigneur de Tiezac, capitoul de Toulouse en 1749.

ARTISE, famille noble du comtat Venaissin.

ARTOIS, comte de Longueville : semé de France, au lambel de trois pendants de gueules, chaque pendant chargé de trois tours d'or, qui est d'Artois ; l'écu de Constantinople en cœur, qui est de gueules, à la croix d'argent.

ARTOIS, comté de France : d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au lambel de trois pendants de gueules, chargés chacun de trois tourelles d'or.

ARTON-VARENNES : d'or, au sautoir de sable, chargé de cinq fleurs de lys du champ.

ARTRAIGNES (Charles d'), compris dans un rôle de Bretagne de 1508.

ARTUIGNAN (Bernard d'), compris dans un rôle de Languedoc de 1223.

ARTUR, en Bretagne : d'azur, au croissant d'or, surmonté de deux étoiles de même.

ARTUR, en Normandie : de gueules, à une coquille d'or, au chef d'argent.

ARTUS : d'azur, à treize rocs d'or, et au lion de même, au côté sénestre, les rocs rangés trois, deux, trois, trois et deux.

ARTUS, en Normandie.

ARTY (Panneau d') : d'argent, treillisé de sable, à la fasce de gueules, chargée de deux liens en lacs d'amour d'or.

ARTZ (des), en Bourgogne : de gueules, à deux lions naissants diffamés et adossés d'argent.

ARU, à Oléron : écartelé, au 1 d'azur, au franc quartier d'or, à la bande de même, brochante sur le tout ; au 2 de Bourbon ; au 3 de France, et au 4 de Maugiron.

ARUD, en Bourgogne : d'azur, à deux dards d'argent, ferrés d'or, et posés en forme de chevron renversé, accompagnés de trois étoiles aussi d'or.

ARUIST (Charles d'), compris dans un rôle de Bretagne de 1489.

ARUNDEL (D'), dont un chevalier de Saint-Louis de ce nom, lieutenant-colonel d'Alsace, infanterie, en 1784.

ARVIEUX, en Provence : d'azur, au griffon d'or, couronné de même à l'antique.

ARVILLARD. Voyez BARRAL.

ARVILLARS, en Dauphiné : d'or, à l'aigle d'azur, membrée, becquée, languée et couronnée de gueules. Devise : *Nube altius*.

ARVILLE, famille rapportée dans des titres de 1388.

ARVISENET, seigneur d'Aurenges, confirmé dans le titre de marquis en 1726.

ARVISET, en Bourgogne : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux larmes d'argent, et en pointe d'une étoile d'or.

ARZAC, en Rouergue : d'azur, à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'or, accompagnée en chef de trois étoiles de même, rangées en fasce, et un mouton d'argent passant, sur une terrasse de sinople, mouvante de la pointe de l'écu.

ARZAC : d'argent, à trois bandes de gueules, au chef cousu d'or, chargé d'une aigle éployée de sable.

ARZÉ VILARIAS : d'or, à cinq fleurs de lys d'azur, posées en sautoir, à la bordure échiquetée de sable et d'argent de deux traits.

ARZELIERS (DES) : d'or, semé de croisettes de sable, au lion de même, armé et lampassé de gueules.

ARZILLIERS (MARTIN D') : de gueules, à une épée d'argent garnie d'or, accompagnée de deux chaînes affrontées de même.

ASARD, en Bresse : d'or, au lion de sinople, armé et lampassé de gueules.

ASAY (GUY D'), en Languedoc, chevalier, maréchal du sire de Craon en 1351.

ASCAGNE, en Bourgogne, famille rapportée dans des titres de 1379.

ASCHE : d'or, à la fasce d'azur, au sautoir de gueules brochant sur le tout.

ASEMAR, d'Albi, en Languedoc : d'azur, à trois fasces d'or, accompagnées de trois têtes de chérubin de même, deux en chef, et une en pointe.

ASEMAR, d'Uzès, en Languedoc : d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois croissants d'argent, et d'un lion d'or en chef.

ASFELD. Voyez BIDAL.

ASFRIET, en Provence : de gueules au griffon d'or, à la bande d'azur chargée de quatre étoiles d'argent, brochante sur le tout.

ASINIÈRE, en Auvergne : d'or, à trois molettes d'azur ; au chef de gueules, chargé d'un lion naissant d'argent.

ASNAVE (GUILAUME BERNARD D'), compris dans un rôle de Languedoc de 1188.

ASNE (le sire d'), favori du duc de Bourgogne en 1417.

ASNE (DE L'), famille rapportée dans des titres de 1118.

ASNEL (JEAN), compris dans des rôles de Bourgogne de 1437.

ASNIÈRES : d'azur, à une tour senestrée d'un avant-mur d'argent, maçonné de sable.

ASNIÈRES, en Saintonge : d'argent, à trois croissants de gueules.

ASNIERRES : d'hermines, à la fasce denchée de gueules.

ASON (PIERRE D'), un des chevaliers de Malte qui, en 1480, se trouvèrent à la défense de Rhodes.

ASPAU : écartelé au 1 et 4 d'azur, à la bande ondée d'argent ; au 2 et 3 d'argent, au griffon de sable.

ASPE, cette famille a fourni plusieurs présidents au parlement de Toulouse.

ASPECT, dont un capitaine au régiment du Roi, cavalerie, en 1783.

ASPEL, seigneur de Biez.

ASPEL (ARNAUD RAYMOND D'), compris dans un rôle de Languedoc de 1189.

ASPIERS, en Cambrésis : d'azur, à trois échiquetés d'or et de gueules.

ASPIRAN (JEAN D'), damoiseau, compris dans un rôle de Languedoc de 1304.

ASPREMONT, en Lorraine et en Cambrésis : de gueules, à la croix d'argent.

ASPREMONT, seigneur de Troissereux : d'argent à la fasce de gueules, le canton dextre chargé d'un écusson bandé d'argent et de gueules de six pièces.

ASPREMONT (LARDENOIS D'), au duché de Bouillon : d'azur, à la fasce câblée d'argent.

ASPREY, en Lorraine : de gueules à une croix d'or, soutenue de trois trèfles d'argent à la queue tortillante, posés deux et un.

ASSALBERT (HUGUES), capitoul de Toulouse en 1597.

ASSALENC, en Dauphiné : d'azur, au croissant d'argent surmonté d'une étoile de sept rais dont l'une se termine dans le croissant, de même.

ASSALHIT (Robert), capitoul de Toulouse en 1424.

ASSANTI : de sable, à trois pals d'or, à la fasce de même, brochante sur le tout.

ASSAS, en Languedoc : d'or au chevron de gueules, accompagné de deux pièces de sable en chef, et d'un croissant de gueules en pointe ; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

ASSAS, autre famille du Languedoc : d'azur, à trois fleurs de lys fleuronnées d'or.

ASSAS, de Nîmes, en Languedoc : d'azur, à fleur de lys d'or en chef, accostée de deux étoiles de six rais de même, et en pointe d'une roche d'argent.

ASSAS, d'Uzès, en Languedoc : d'azur, au cercle nébulé d'or, environnant un cœur enflammé de même, surmonté de trois étoiles d'or ; au chef échiqueté d'or et d'azur.

ASSAT : d'or, au lion de sinople, armé et lampassé de gueules.

ASSÉ : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois massacres de cerf de même, posés de front.

ASSÉ, autre famille du Maine : parti emmanché d'argent et de sable de huit pièces.

ASSÉ, en Poitou : d'azur, à trois aigles becquées et membrées de gueules.

ASSE (Christophe), chevalier, compris dans un rôle de Bretagne, de 1488.

ASSELIN : d'azur, à trois croix pattées d'or.

ASSELIN, en Lorraine : d'azur, au chevron d'or, semé d'hermines de gueules, accompagné de trois croisettes ancrées d'or.

ASSELIN DE FRETEL : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant de même.

ASSELINCOURT, en Lorraine : d'or, à l'homme de carnation vêtu de gueules, son juste-au-corps d'azur, arrêtant d'une épée un sanglier de sable, armé et lampassé de gueules.

ASSENAY (Luthier d'), en Poitou : d'argent, au lion de sable, tenant dans sa gueule un serpent de sinople, langué de gueules, posé en fasce.

ASSERAC, en Bretagne : gironné d'or et d'azur de huit pièces.

ASSESSEUR (Jean l'), élection d'Avranches, trouvé noble dans la recherche de 1463.

ASSET DE CHIRACOURT, premier président au conseil supérieur d'Artois, en 1555.

ASSEURANCE (de l'), exempt des gardes-du-corps, en 1691.

ASSÉZAT TOUPIGNON DE MONSENTAL, en Languedoc, fit hommage pour la terre de Préserville, en 1734.

ASSI, en Beauce : d'argent, à un lion de sable, armé et lampassé de gueules, au chef de même, chargé de deux croissants adossés d'argent.

ASSIE ou ASSYE, en Normandie : d'argent, à deux lions de sable, lampassés d'or, passant l'un au-dessus de l'autre.

ASSIER (Pierre d'), reçu conseiller au parlement de Paris, en 1454.

ASSIER (Jean), capitoul de Toulouse, en 1589.

ASSIGNÉ, en Bretagne : d'hermines, à la fasce de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'or.

ASSIGNIES, en Artois : d'or, à trois lions naissants de gueules, armés et lampassés d'argent. La branche d'Antoine d'Assignies portait : vairé d'or et d'azur, au franc quartier de sable, chargé d'une épée d'argent, garnie d'or, la pointe en bas. Une autre branche porte : fascé de gueules et de vair de six pièces.

ASSIGNY, en Bourgogne : d'hermines, au chef de gueules, chargé d'une fasce vivrée d'or.

ASSIGNY (Jean d'), en Normandie, chevalier, compris dans une montre de 1378.

ASSINES (Jehan d'), compris dans un rôle de Languedoc, en 1374.

ASSIS-DE-LA-CHASSAGNE (des).

ASSON (de Kéradreux d') : d'azur, à trois lions d'or.

ASSONLEVILLE : d'argent, à la fasce de sable, chargée de trois molettes du champ. Une autre branche porte : fascé d'argent et d'azur de six pièces ; les fasces d'argent chargées de six fleurs de lys de gueules, 3, 2, 1. La branche de Roose, porte : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois roses de même.

ASSONVILLE, en Cambrésis : d'argent, à deux chevrons d'azur, accompagnés de deux étoiles de même en chef.

ASSY (Bourdin d'): d'azur, à trois massacres de cerfs d'or; les cadets de cette famille la brise d'un chevron d'or.

AST (Henriot d'), écuyer, compris dans un rôle de Bretagne, de 1418.

ASTAFORT (Bernard d'), compris dans un rôle de Languedoc, de 1191.

ASTARAC : écartelé d'or et de gueules.

ASTARCE, de Pierrelate et de Merindols, secrétaire du Roi en 1461.

ASTE : de gueules, à trois dards d'or en pal, les pointes en bas, barbelés d'argent.

ASTELANT (Guillaume d'), écuyer, compris dans un rôle de Bretagne de 1392.

ASTEN : de gueules, à trois chevrons d'azur, engrêlés d'argent.

ASTERAL : d'azur, à cinq besans d'or posés en sautoir.

ASTIE : de gueules, à la croix d'argent.

ASTIER DE SOUBIRATS : d'or, à la bande de sable.

ASTIER, en Provence : d'argent, à l'arbre de sinople, issant d'une terrasse de même; au chef d'azur, chargé d'un soleil, accosté de deux étoiles, le tout d'or.

ASTIER (Saint) : burelé d'or et de gueules.

ASTIER (Saint) : d'or, à la fasce de gueules.

ASTIN, de Gonneville, en Normandie; famille ancienne, qui a donné un évêque à l'église de Lizieux, dans Foulques d'Astin, en 1250.

ASTINGUE (Jehan d'), écuyer, compris dans un rôle de Bretagne, en 1356.

ASTOAUD ou ASTUARD, en Provence : de gueules, à l'aigle d'or, becquée et onglée d'azur. Devise : *Foi à qui l'a.*

ASTON : de sable, enté en pointe d'argent.

ASTORG, en Auvergne : de sable, à un faucon d'argent, longé et grilleté d'or, posé sur une main gantée aussi d'or, et accompagnée en chef de deux fleurs de lys d'argent, et en pointe d'une demi-fleur de lys de même, mouvante de l'extrémité du flanc dextre de l'écu.

ASTORG, seigneur de Montbartier, en Languedoc : d'or, à l'aigle de sable.

ASTRE (Vital Pons d'), capitoul de Toulouse, en 1284.

ASTRES, en Provence : d'or, au griffon de gueules, à la

bande d'azur, brochante sur le tout, chargée de quatre étoiles ou astres d'argent.

ASTRIÉS, seigneur de Beaumettes, en Provence : de gueules, à cinq éperviers d'or, posés 2, 2 et 1.

ASTRIOT : de gueules, au griffon d'or, à la bande d'azur brochante sur le tout, chargée de cinq étoiles d'argent.

ASTROUIN, en Provence : d'azur, au lion d'or élevant le pied dextre, appuyé sur un tronc d'argent, vers un soleil sortant de l'angle dextre ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

ASTRUC, en Languedoc : fascé d'or et de gueules de six pièces.

ASTUGNE (Raimonet d'), écuyer, compris dans un rôle de Bretagne de 1414.

AT (Jean), capitoul de Toulouse, en 1441.

ATBRAND, gouverneur de la ville de Montpellier, en 1239.

ATEMONT (Henri d'), écuyer, compris dans un rôle de Bretagne de 1380,

ATHALIN, avocat-général au parlement de Besançon, en 1771.

ATHEAUD (Mathieu), échevin de la ville de Lyon, en 1543.

ATHÉE (La Verne d'), en Bourgogne : d'azur, à la rose de gueules, sur un vol et demi d'or.

ATHÉIS (Jehan), compris dans un rôle de Bretagne, de 1489.

ATHENOSI, famille noble du comtat Venaissin.

ATHENOT DE LA BASTIE SAINT-ROMAIN, au comtat Venaissin.

ATHENOUL, en Dauphiné : de gueules, au château donjonné de trois tours d'or, celle du milieu supérieure, chaque tour crénelée de trois pièces, maçonnée et postichée de sable ; au chef cousu d'azur chargé d'un croissant montant d'argent, côtoyé de deux roses de même.

ATHIAUD DE MONCHANIN (Louis), échevin de la ville de Lyon, en 1688 : d'azur, à trois épis de froment d'or.

ATHIES : d'argent, à trois fasces de sable, à la bande de gueules brochante sur le tout.

ATHIES (De Fay de Puisieux et d'), en Picardie : d'argent, semé de fleurs de lys de sable.

ATHIS, en la principauté d'Orange.

ATHON (Pierre), capitoul de Toulouse, en 1368.

ATHY (Jean d'), chevalier, compris dans un rôle de Bretagne de 1396.

ATICHI : d'or, au lion de sable, accompagné de trois croissants montants de même.

ATILLAN (Pierre d'), compris dans un rôle de Languedoc, de 1314.

ATILLE (Jehan d'), écuyer, compris dans un rôle de Bretagne, de 1384.

ATILLY (d'), dont un chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis de ce nom, major du régiment de l'Ile-de-France, en 1789.

ATIN : d'or, au fer de moulin de gueules.

ATINVILLE, en Beauvoisis : famille rapportée dans des titres de 1204.

ATIS, en l'Ile-de-France : d'or, à trois chevrons de sable dont la cime est tranchée et taillée.

ATRAS (Gailladier d'), compris dans un rôle de Bretagne, de 1488.

ATRIO (d'), gentilhomme provençal.

ATTAINVILLE (Oudard d'), compris dans un rôle de Languedoc, de 1389.

ATTEIGNANT (de l'), d'azur, à trois coqs d'argent.

ATTICHY : d'or, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, et cantonnée au premier d'un lion de sable, et aux trois autres cantons de douze alérions d'azur.

ATTICHY (de Hacqueville d') : d'argent, au chevron de sable, chargé de cinq aiglons du champ, et accompagné de trois têtes de paon d'azur.

ATTIGNAC, admis aux états de Bourgogne, en 1671.

ATTIGNEVILLE (Viart d'), en Blaisois : d'azur, à trois boulets d'argent mis en pal, accompagnés en chef à dextre de trois roses d'or, feuillées d'argent, mal ordonnées et à senestre de trois croix ; celle du chef d'argent et les deux autres d'or.

ATTON DE BOUVRAY : de gueules, à trois besans d'or, chargés chacun d'un tourteau d'azur.

AUBAIN.

AUBAIS, député de Nîmes pour l'assemblée de la noblesse du Languedoc, en 1529.

AUBAIS. Voyez Baschi.

AUBAN (Damphoux de Saint-), en Languedoc : de gueules, fretté d'argent, et semé d'écussons de même.

AUBANEL, maître d'hôtel du roi Réné, comte de Provence.

AUBARÈDE, en Lyonnais : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois fleurs de pensées au naturel feuillées et tigées de sinople; au chef de gueules, chargé d'une tête de lion arrachée d'or.

AUBAUD, en Artois : d'argent, à l'aigle éployée de sable onglée d'or.

AUBE, en Picardie : de gueules, à huit losanges d'argent mises en croix.

AUBE, en Provence : d'or, à l'ours rampant de gueules. Devise : *Mihi nascitur et perit ira.*

AUBE (L'), de Courcelles, famille qui assista aux assemblées de la noblesse de Bourgogne.

AUBÉ DE GIF, seigneur de Saint-Aubin.

AUBEAUX (Jean seigneur des), compris dans une montre de chevaliers-bacheliers de 1405.

AUBELIN, en Champagne : d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois besans d'or.

AUBELIN DE NUISEMENT, en Champagne : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un rencontre de cerf aussi d'or.

AUBELIN DE VILLERS-AUX-BOIS, chevalier, qui assista à l'assemblée de la noblesse de Châlons-sur-Marne, en 1789.

AUBENCHEUL : d'or, à trois hamaïdes de gueules.

AUBENEY (GUILLAUME D'), compris dans un rôle de Bretagne, de 1335.

AUBENTON, en Normandie : d'azur, à trois rateaux d'argent.

AUBÉPINE, en Beauce : écartelé, au 1 et 4 contr'écartelé, au 1 et 4 d'azur, au sautoir alaisé d'or, accompagné de quatre billettes de même; au 2 et 3 de gueules, à trois fleurs d'aubépine d'argent; au 2 et 3 des écartelures, de gueules, à la croix ancrée de vair.

AUBER : écarté, d'or et d'azur, à la bordure écartelée de l'un et de l'autre.

AUBER D'AUBEUF, en Normandie : d'argent, à trois fasces de sable, accompagnées de quatre roses de gueules, deux en chef, une au-dessus de la seconde fasce, et l'autre en pointe.

AUBER, de Caudemouve : pallé d'argent et de gueules de six pièces, au chef d'azur.

AUBER DE PEYRELONGUE : d'azur, à un pal d'argent

accosté de quatre étoiles d'or, posées deux de chaque côté, l'une au-dessus de l'autre ; au chef cousu de gueules, chargé d'une fasce ondée d'argent.

AUBERAYE (Jean d'), compris dans un rôle de Bretagne, de 1327.

AUBERBOS (Perrinet d'), compris dans un rôle de Bretagne, de 1392.

AUBERCHE.

AUBERCICOURT, en Cambrésis : d'hermines, à trois hamaïdes de gueules.

AUBERCOURT (le Picart d'), en Picardie : d'azur, à deux haches d'armes d'argent, emmanchées d'or, adossées et passées en sautoir, accompagnées en chef de deux merlettes d'argent.

AUBERGER, en Languedoc : de gueules, à trois rochers d'argent, accostés, de deux besans de même.

AUBÉRI, seigneur du Maurier : de gueules, à un croissant d'or, accompagné de trois trèfles d'argent.

AUBERIÈREL (Pourroy de l') : d'or, à trois pals de gueules, au chef d'azur, chargé de trois molettes d'éperon d'argent.

AUBERJON, en Languedoc : d'azur, à six besans d'or, posés trois, deux et un.

AUBERJON DE MURINAIS, en Dauphiné : d'or à une bande d'azur, chargée de trois hauberts à cottes-d'armes d'argent. Devise : *Maille à maille se fait l'Auberjon.*

AUBERMONT, en Cambrésis : de sable, à la fleur de lys épanouie d'argent, rayonnée de deux filets fleuronnés, pliés et adossés d'or, mouvant d'entre les deux branches supérieures de la fleur.

AUBERNES, en Anjou : de gueules, à trois fleurs de lys d'argent.

AUBERT : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois chandeliers de même.

AUBERT, en Bourgogne : d'or, à trois têtes de lévrier de sable.

AUBERT, en Cambrésis : d'or, à trois chevrons de gueules.

AUBERT, en Lorraine : de sable, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un casque ouvert de même, au chef d'or.

AUBERT, en Lorraine : de sinople, à trois monts d'or.

AUBERT, en Lorraine : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une croix de Bourgogne de même, sur-

montée d'un cœur de gueules, et en pointe un croissant montant d'argent, aussi surmonté de trois étoiles d'or.

AUBERT, en Provence : de gueules, à l'anneau d'argent, attaché en sautoir par des chaînons de même.

AUBERT, en Saintonge : losangé d'azur et de gueules, à la bande d'or brochante sur le tout.

AUBERT-ARGENTIER, en Lorraine : d'azur, à la croix ancrée et alaisée d'argent, chargée d'un cœur de gueules.

AUBERT-D'AUNAY, en Normandie : de gueules, à trois trèfles d'or ; au chef cousu de sable chargé d'un croissant du second.

AUBERT, seigneur de Caudémont, en Normandie : pallé, d'argent et de gueules, au chef d'azur.

AUBERT DE SAINT-GERMAIN, du Petit-Thouars et de Rassay : d'azur, à une cotte-maille d'or.

AUBERT-DE-MESSAIGNE.

AUBERT-DE-NOYON : de gueules, au lion d'argent, à la bande d'azur sur le tout ; au chef de gueules chargé de trois coquilles d'argent et soutenu de même.

AUBERT DE RESY, en Franche-Comté : d'azur, au lion d'argent.

AUBERT DE TOURNY, en Normandie : de sable, à l'aigle d'or ; la tête élevée à dextre regardant une étoile d'or.

AUBERT (Pierre), échevin de la ville de Lyon, en 1699 : d'azur, au chevron d'or ; au chef de même.

AUBERTICOURT : d'hermines, à une hamaïde de gueules.

AUBERTIN, en Lorraine : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois besans d'argent.

AUBERTIN, en Lorraine : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une étoile de même ; au chef d'azur chargé d'un lion léopardé d'or.

AUBERTIN DE BARTHÉLEMONT, en Lorraine : d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une aigle éployée de sable, et accompagnée de trois besans d'argent.

AUBERTIN DE HADONVILLER, en Lorraine : d'azur, à une étoile d'or en chef, et deux lions de gueules, armés et lampassés d'or, issants de deux rochers d'argent, posés aux deux cantons de l'écu, en pointe.

AUBERVILLE : écartelé, au 1 et 4 de gueules, à trois fers de pieu d'argent, posés en pal ; au 2 et 3 d'azur, à deux léopards d'or.

AUBERVILLIERS : d'azur, à deux léopards d'or.

AUBERVILLIERS : de gueules, au loup d'or.

AUBERY, en Bourbonnais : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de dauphin d'argent, allumées de gueules ; à la bordure de même.

AUBERY DE BELLEGARDE, en Normandie : d'argent. à une fasce d'azur, chargée d'une aigle éployée d'or, accostée de deux écrevisses d'argent.

AUBERY DE LA MOTTE : écartelé, au 1 et 4 fascés d'or et de sable ; au 2 et 3 d'azur, au lion d'or.

AUBERY DE VASTAN, en Berry : d'or, à cinq trangles de gueules.

AUBES : d'or, à l'ours rampant de sable.

AUBES : seigneur de Roquemartine, en Bourgogne : d'or, à l'ours écorché de gueules.

AUBESPIN : d'or, à trois griffons d'azur, armés, becqués et couronnés de gueules.

AUBESPINE-CHATEAUNEUF : d'azur, au sautoir alaisé d'or, accompagné de quatre billettes de même, celle de la pointe soutenue d'une rose aussi d'or.

AUBESPINE, en Berry : de gueules, à trois quintefeuilles d'argent, écartelé de Berruyer, qui est d'azur au heaume d'argent.

AUBETERRE, en Bourgogne : d'azur, à trois fasces d'or, accompagnées en chef de trois étoiles de même, et en pointe d'une rose aussi d'or.

AUBETERRE. Voyez BOUCHARD.

AUBETRÉES DE LA COLOMBIÈRE (DE NOGENT D') : de gueules, au chevron d'argent.

AUBIER, en Auvergne : d'or, au chevron de gueules, surmonté d'un croissant d'azur, entre deux molettes d'éperon de même.

AUBIERAS (STRADA D'), en Auvergne : coupé, au 1 d'or, à l'aigle couronnée de sable ; au 2 parti, tiercé en fasce, de sable, d'argent et de gueules, et bandé de gueules et de sable.

AUBIERS (LE CLERC DES) : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une roue d'argent.

AUBIGNAC (FREVOL D'), en Languedoc : de gueules, à deux lions affrontés d'or, tenant une roue de même, sur un mont aussi d'or.

AUBIGNÉ, en Anjou : de gueules, au lion d'hermines couronné, armé et lampassé d'or.

AUBIGNÉ, en Bretagne : de gueules, à quatre fusées d'argent, posées en fasce.

AUBIGNY, ville de Berry : de gueules, à la tour crénelée d'argent, ouverte et ajourée d'azur ; au chef cousu de même, chargé de trois fleurs de lys d'or.

AUBIGNY, en Bourgogne : d'or, à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent.

AUBIGNY, en Cambrésis et en Bretagne : d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois besans d'or.

AUBIGNY, en Picardie : de gueules, à trois châteaux fendus d'or, sommés de trois tours de même.

AUBIGNY-RICHEMONT, en Berry : écartelé au 1 et 4 quartier contr'écartelé de France et d'Angleterre ; au 2 d'or, au lion de gueules enclos d'un double trécheur, contre-fleuronné de même ; au 3 d'azur, à la harpe d'or, à la bordure componnée de douze pièces d'argent et de gueules, chaque compon d'argent chargé d'une rose de gueules.

AUBIJOUX. (Voyez Ambroise d'.)

AUBILLY (de Vassan de Puisieux et d'), en Valois : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une coquille de même.

AUBIN : d'azur, à la salamandre d'or, vomissant des flammes de même ; au chef d'argent chargé de trois trèfles de sinople.

AUBIN : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois gerbes de blé de même.

AUBIN-D'AUBIGNÉ : d'argent, à quatre pals de gueules, accompagnés de six tourteaux de même, trois à chaque flanc.

AUBIN DE GAINCRU, en Bretagne : d'azur, à la fasce d'or accompagnée de trois croix pattées de même.

AUBIN DE MALICORNE, en Anjou : de sable, à trois poissons d'argent, posés en fasce l'un au-dessus de l'autre.

AUBIN, seigneur de Planoy et de la Bonière : d'argent, à la fasce de sinople, accompagnée de quinze billettes de gueules, posées cinq, quatre en chef, trois, deux et une en pointe.

AUBIN (Saint-) : d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois besans d'or.

AUBIN (Saint-) : en Auvergne : d'argent à un écu de sable en cœur, accompagné en chef de trois merlettes de même.

AUBIN (Saint-) de GRUEL, en Nivernais : d'or, à la bande échiquetée de sable et d'argent de deux traits.

AUBIN (Giraud), seigneur des Gourfaillis, maire de Niort, en 1589.

AUBINEAU DE LA RISCATELLIÈRE, en Poitou : losangé d'or et de gueules.

AUBINES (le sieur d'), compris dans le rôle des gentilshommes employés dans la guerre de 1563.

AUBISSON (Germain), capitoul de Toulouse, en 1663.

AUBLEY, en Picardie, seigneur de Villers-Santeuil.

AUBLIN : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'une tête de léopard de même.

AUBLIN, en Champagne : d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois besans d'or.

AUBON ; il existe un titre original de l'an 1410.

AUBONNE : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un croissant aussi d'argent.

AUBOSC (Pierre d'), l'un des gentilshommes qui défendirent le Mont Saint-Michel, en 1424.

AUBOURG : d'azur, à la fasce d'or.

AUBOURG, en Picardie : d'azur à trois fasces d'or.

AUBOURG, seigneur de Boury : d'azur, au lion d'or, accompagné en chef à dextre d'une étoile de même, et à senestre d'une étoile d'argent.

AUBOUST, en Limosin : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux hibous affrontés de sable, et en pointe d'un arbre de sinople, planté sur une terrasse de même ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

AUBOUTET, en Berry : d'or au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.

AUBRAY, en Normandie : d'argent, au croissant de gueules, accompagné de trois trèfles de sable.

AUBRÉE (Fralin), sergent d'armes du roi, en 1398.

AUBRELIN (Adam), écuyer, compris dans un rôle de Bourgogne de 1419.

AUBRELIQUE, seigneur de Ronquerolles et de la Motte : écartelé, au 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent ; au 2 et 3 d'azur, au lion d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent.

AUBREMONT DE RIBAUCOURT : de sable, à la fleur de lys épanouie d'argent.

AUBREUIL (Rousseau d'): d'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois tourteaux de sable.

AUBRI : burelé d'or et de gueules.

AUBRI DE CASTERNAU, en Berry : d'argent, à la hure de sanglier de sable, allumée et défendue du champ; au chef dentelé d'azur, chargé de trois roses d'or.

AUBRICOURT (Le Sire d'), rapporté dans des titres de 1477.

AUBRIÈRES (N... des), cornette de la première compagnie des Mousquetaires du roi en 1702, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

AUBRIET ; il existe un titre original de l'an 1660.

AUBRIOT, en Bourgogne : de gueules, à l'étoile d'or, au chef cousu de Bourgogne ancien, qui est bandé d'or et d'azur, à la bordure de gueules.

AUBRISE, en Provence : de gueules, à la fasce d'or, chargée de trois chevrons couchés d'azur.

AUBRUNS (Jarnage des), en Berry : de gueules, à deux chevons d'or, accompagnés en chef de deux croissants, et en pointe d'un scorpion, le tout de même.

AUBRY : de gueules, à trois pals d'or, chargés chacun d'un trèfle de sinople.

AUBRY : d'or, à cinq trangles de gueules.

AUBRY, en Bretagne : d'argent, à trois fleurs de lys d'azur.

AUBRY, en Lorraine : parti de sable et d'argent, le 1er chargé de deux roses d'argent en pal ; et le 2me de deux roses de sable aussi en pal, et en cœur un anneau de de l'un en l'autre.

AUBRY, en Cambrésis : de gueules, au croissant d'argent.

AUBRY, en Lorraine : d'azur, à cinq étoiles d'argent posées en croix.

AUBRY, en Lorraine : d'argent, au lion de gueules, tenant une palme au naturel.

AUBUISSON, en Languedoc : écartelé, au 1 et 4 d'or, à l'aigle de sable fondant sur un buisson de sinople, accompagnée en chef de deux croix ancrées de gueules, qui est d'Aubuisson ; au 2 et 3 de huit points d'or, équipolés à sept de vair, à la bordure componnée de Castille et de Léon, qui est de Vélasco. Légende : *Ricos-Hombres*.

AUBURTIN, en Lorraine : d'azur, à la gerbe avec ses racines d'or, accostée de deux soucis de même, surchargée d'un chevron d'argent, et surmontée en chef de trois étoiles d'or.

AUBUSSON DE LA FEUILLADE : d'or, à la croix ancrée de gueules.

AUBUZ (Joachim des), compris dans un rôle de Bretagne, de 1497.

AUBY, de Douay : d'azur au chef d'argent, à trois roses de l'un en l'autre.

AUCALOT (Hamon d'), compris dans un rôle de Bretagne, de 1313.

AUCAPITAINE, en Berry : d'argent, à deux fasces de gueules.

AUCÉ : d'argent, au chef emmanché de gueules.

AUCHAT DU PLESSIS, en Bretagne : de sable, au chat effrayé d'argent.

AUCHE (Guillaume d'), écuyer, compris dans un rôle de Bretagne, de 1415.

AUCHER DU PUY, en Poitou : d'azur, à trois miroirs de toilette bordés d'argent.

AUCHERS : d'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'une étoile de sable ; au chef d'azur, chargé de trois molettes du champ.

AUCHY : d'azur, semé de billettes d'or, au lion de même.

AUCOIH, en Gâtinais : d'argent, à la fasce de gueules.

AUCOURT DE SAINT JUST, conseiller à la cour des aides de Paris.

AUCY : d'argent, à trois losanges de gueules.

AUDA, à Nice et à Marseille : de gueules, à la bande d'or, accostée de deux lévriers rampants de même. Quelques branches de cette famille portent : d'or, à la bande de gueules, accompagnée de deux loups passants et affrontés de sable.

AUDANS (du Solier d'), en Limosin : de gueules, au lion d'or, tenant de sa patte dextre une épée d'argent, garnie d'or, et accostée de deux gantelets de même.

AUDANT (Phélipot d'), écuyer, compris dans un rôle de Bretagne, de 1382.

AUDART (Hugues), l'un des chevaliers tués à la bataille de Poitiers, en 1356.

AUDAS : il existe de cette famille un contrat original de l'an 1682.

AUDE ou AULDE ; il existe de cette famille des titres originaux, des années 1481, 1581 et 1582.

AUDÉ (Jean-Jacques-Augustin d'), vicomte d'Alzon,

chevalier qui assista à l'assemblée de la noblesse de Châlons-sur-Marne, convoquée en 1789.

AUDEBAUD, l'un des chevaliers qui prêtèrent serment de fidélité au comte de Toulouse, en 1249.

AUDEBERT, en Lyonnais : d'or, à la fasce de gueules.

AUDEBERT (Jacques), maire de Poitiers, en 1640 : d'azur, à trois croix pattées d'argent. Devise : *Levant hæc Pondera cives.*

AUDELARD (Jacquot d'), en Bourgogne : d'argent, à trois fleurs de violettes tigées et feuillées, le tout au naturel.

AUDELAY : d'hermines, au chevron de gueules.

AUDEMAR, originaire de Languedoc : d'azur, à une croix alaisée d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or, rayonnées de gueules, et chargées chacune d'un tourteau de même.

AUDENCOURT, en Cambrésis : d'argent, au sautoir de gueules.

AUDENCHAM, connétable de France, en 1370. × maréchal

AUDENEORT, en Artois.

AUDERIC DE LASTOURS, en Languedoc : d'argent, à l'arbre de sinople, senestré d'un chien de sable, rampant contre le fût de l'arbre ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

AUDEVIN.

AUDEYER : d'argent, au chevron de gueules ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

AUDEBERT, en Languedoc : de gueules, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

AUDIBERT, en Languedoc : écartelé, d'azur et de gueules.

AUDIBERT, en Provence : d'or, à trois merlettes de sable posées en bande.

AUDIBERT DE LUSSAN : d'or, au lion de gueules.

AUDIBERT DE RAMATUELLE, en Provence : d'argent, au chêne de sinople entrelacé, glandé de même, à la bordure dentelée de gueules ; au chef de gueules, chargé d'un cœur d'or, accosté de deux étoiles de même.

AUDIFFRET, en Provence : d'or, au chevron d'azur, chargé de cinq étoiles d'or, et accompagné en pointe d'un faucon de sable, posé sur un rocher de même, ayant la patte dextre levée et la tête contournée ; à la bordure crénelée de sable.

AUDIGUIER (Isnard), compris dans un rôle de Languedoc, de 1222.

AUDIMAR, en Provence : de gueules, à deux pigeons d'argent sur une mer de même ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

AUDINET : de sinople, à la bande ondée d'argent.

AUDINVILLE, en Lyonnais : d'argent, à la croix de gueules frettée d'or.

AUDOIN (Antoine), échevin de la ville de Lyon, en 1517.

AUDONET (Jean), capitoul de Toulouse, en 1571.

AUDONNET (Aimeri), maire de Poitiers, en 1290 : de gueules, à la tour d'argent, sur une terrasse de sinople.

AUDOUARD (Joseph), seigneur de Saint-Thibault, maire de Niort, en 1592.

AUDOUER (Jacques), maire de la Rochelle, en 1454.

AUDOUIN en Languedoc : d'argent, à un chien rampant et cloché de sable.

AUDOUIN, en Normandie : d'argent, à l'aigle éployée de sable.

AUDOUS, gentilhomme du Languedoc, compris dans un rôle de 1574.

AUDRÉGNIES, en Cambrésis : d'or, à cinq bâtons de gueules.

AUDREN (l') : d'argent, à un coq de sable.

AUDREN, en Bretagne : de gueules, à trois tours d'or, maçonnées et essorées de sable.

AUDRIEU : d'argent, à la fasce de sable, chargée de trois molettes d'or.

AUDRISSI : d'azur, à trois arcs cordés d'or, mis en pal, et surmontés de trois étoiles, ou molettes de même.

AUDRIZET.

AUDRY, famille mentionnée dans des actes de 1567, 1607, 1623, 1629 et 1687.

AUFAI, en Beauvoisis : d'or, à la bande d'azur, accompagnée de huit merlettes de gueules, mises en orle.

AUFEGNIES, en Beauvoisis, famille rapportée dans des titres de 1374 à 1454.

AUFEIMES (Fougues d'), chevalier, mentionné dans un titre de 1224.

AUFFAY, au pays de Caux : de gueules, à la bande d'or, chargée de cinq losanges de gueules, dans le sens de la bande.

AUFFLIER (Saint), en Nivernais : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de vingt croix recroisetées, de même.

AUFFREY, seigneur du Menil, en Normandie : de gueules, à l'écusson d'argent, chargé de trois croissants d'azur, et bordé de même ; à l'orle, de huit besans d'or.

AUFRERI (Thomas), seigneur d'Aigues-Vives, capitoul de Toulouse en 1506.

AUFRESNE, seigneur de Valmorin, en Picardie.

AUFRET, en Bretagne : d'argent, à trois fasces de sable, au lion d'or, brochant sur le tout, armé, lampassé et couronné de gueules.

AUFREVILLE : d'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.

AUFREVILLE (Hallot d'), en Normandie : d'argent à deux fasces de gueules, surmontées de trois annelets de même.

AUFROY (Henry), échevin de Paris en 1421.

AUGA, en Béarn : écartelé, au 1 et 4 d'argent, à trois fasces de gueules ; au 2 et 3 d'or, au lévrier rampant de gueules.

AUGE, en Normandie : d'argent, semé de billettes de gueules, au lion de même, brochant sur le tout.

AUGEARD, en Anjou : d'azur, à trois jards ou oies d'argent. Une autre branche : écartelé de sable, au croissant d'or.

AUGENAIS, écuyer, compris dans un rôle de Bretagne de 1388.

AUGER, en Berry : d'argent, à la croix pleine de sinople, cantonnée au 1 et 4, de deux fasces de léopard de gueules, et au 2 et 3, de deux corneilles de sable.

AUGER, en Champagne : d'azur, à une fasce d'or.

AUGER, en Champagne : d'or, à trois écrevisses de gueules.

AUGER, en Normandie : d'azur, semé de flammes d'or, au phénix sur son immortalité, fixant un soleil mouvant du canton dextre du chef, le tout de même.

AUGER-LANOY, au Maine : d'or, à la bande de sable, chargée de trois lionceaux d'argent.

AUGERANT (Robert d'), chevalier, compris dans un rôle de Bretagne en 1352.

AUGÈRES (d'Harambure des), en Normandie : d'or, à l'arbre arraché de sinople, senestré d'un ours de sable, rampant sur le fût de l'arbre ; à la bordure de gueules, chargée d'un orle de huit sautoirs d'or.

AUGERS, en Languedoc, rendit hommage en 1722, pour la terre de Sabresan.

AUGES-LES-PREVAUST, en Bourgogne : d'argent, au sautoir dentelé de gueules, chargé d'un autre sautoir d'or, et cantonné de quatre têtes de Maures de sable.

AUGET, en Brie : d'argent, à une fasce de gueules, accompagnée de trois têtes d'aigle, arrachées et languées de même.

AUGEVILLER, famille noble de Lorraine.

AUGI (Pierre d'), compris dans un rôle de Bretagne de 1429.

AUGIER-DE-CAVOYE, en l'île de France : d'or, à la bande de sable, chargée de trois lionceaux d'argent.

AUGIER, de Saint-Luc, en Normandie : d'azur, au lion rampant d'or.

AUGIER (Jean), prévôt des marchands de Paris en 1268 : d'azur, à la bande d'or, chargée à dextre d'une étoile de gueules, et accompagnée de trois merlettes d'argent.

AUGIER (Pierre-Raymond), capitoul de Toulouse en 1378.

AUGIERS (N... des), capitaine de vaisseau en 1702, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

AUGIEZ, en Lorraine : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois merlettes d'argent.

AUGNAC (l'), seigneur de Sivry, en Bourgogne.

AUGNE, en Bourgogne : d'argent, à trois fasces de gueules, accompagnées en chef de trois merlettes de sable.

AUGNI, président à mortier au parlement de Metz en 1729.

AUGNON, en Artois.

AUGNY (Estienne d') : de gueules, à la bande câblée d'argent, nouée en cœur d'un nœud en barre de sable, et accompagnée en chef d'une croix tréflée au pied fiché d'or, et en pointe d'une coquille d'argent.

AUGOUX, en Bretagne, famille mentionnée dans des titres de 1488.

AUGRALE, seigneur de Dourton.

AUGRON ; cette famille a fourni plusieurs maires de Poitiers : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois mouchetures de sable.

AUGUN (Brunet d'), gentilhomme, tué à la bataille de Poitiers en 1356.

AUGUSTIN DE COURBAT, en Touraine : de gueules à la bande d'argent.

AUGUSTINE, en Provence : d'or à l'arbre arraché de sinople, surmonté d'une aigle de sable.

AULAN ; cette famille a fourni un mestre de camp, nommé en mai 1766 gouverneur de l'île de Ré.

AULAYE (DE SAINTE) : d'or, à trois chabots de gueules.

AULBEPIERRE ou AUBEPIERRE, en Lorraine : de gueules, à trois cailloux d'argent.

AULBERY, en Lorraine : d'azur, au rocher d'argent, ombragé de sinople, au lion léopardé de gueules, issant dudit rocher.

AULBONNE, originaire du pays de Vaud : d'or, au chevron brisé de trois pièces d'azur.

AULBOT, en Lorraine : de sable, au chevron d'argent, accompagné d'un triangle de même en pointe ; au chef d'or.

AULDE, seigneur d'Hermeville, au pays de Caux.

AULE, famille de Salins, en Franche-Comté.

AULEDE-LESTONNAC, en Provence et en Guienne : d'azur, au lion d'or.

AULEDE, seigneur de Pardaillan : d'argent, au lion de sable armé, lampassé et couronné de gueules ; à la bordure de sable chargée de onze besans d'or.

AULGE (JEAN D'), de la sergenterie de Dive, en Normandie, trouvé noble dans la recherche de 1463.

AULHON (GÉRAUD), capitoul de Toulouse en 1547.

AULHON (JEAN), échevin de la ville de Lyon en 1520.

AULNAY : d'or, à une molette de sable en franc quartier ; au chef de gueules.

AULNAY, en Champagne : d'azur, au coq d'or, crêté et onglé de même.

AULNAY D'ARCY, en Bourgogne : d'azur, à six besans d'argent, trois, deux et un ; au chef d'or. Quelques auteurs y ajoutent une bordure de gueules ; d'autres représentent les armes de cette maison ; d'azur, à deux fasces d'argent, accompagnées de six besans de même, trois, deux et un ; et en d'autres endroits : d'argent, à un lion de sable.

AULNAY (DE GOURGUES D'), en Berry : d'azur, au lion d'or, lampassé de gueules.

AULNEL.

AULNOIS (FLAHAULT DES), en Picardie : d'argent, à trois merlettes de sable.

AULNOY, président à mortier au parlement de Metz, en 1735.

AULON, en Bourgogne : d'azur, à la croix bretessée d'argent ; écartelé du premier, au lion d'or.

AULTANNE : d'argent, à la croix de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

AULTREY, en Lorraine : d'argent, au léopard de gueules, tenant un besan d'or ; au chef d'azur chargé de trois besans d'or ; l'écu bordé et engrêlé de gueules.

AULX DU BOURNOIS, en Poitou : d'or, à trois aigles de sable.

AULZIAS, famille noble du comtat Venaissin.

AUMAITRE, en Lyonnais : de gueules, à trois losanges d'or.

AUMALE, en Bourgogne : écartelé de Lorraine et de Bourbon, à la barre de gueules, brochante sur le tout.

AUMALE, en Picardie : d'argent, à une bande de gueules, chargée de trois besans d'or.

AUMALE, même province : de gueules, à deux fasces d'or. Une autre branche portait : de gueules, à une croix de vair fleurdelysée.

AUMATI (Antoine d'), procureur général au parlement d'Aix, en 1516.

AUMAREZ, en Beauvoisis ; famille rapportée dans des titres de 1240 et 1264.

AUMAZANCHE.

AUME, ville de Normandie : d'argent, à la fascé d'azur chargée de trois fleurs de lys d'or.

AUMESNIL, en Normandie : de gueules, à la fleur de lys d'argent.

AUMETTE, à Paris : d'azur, au croissant montant d'argent, abaissé sous deux étoiles d'or.

AUMONT : de gueules, au sautoir d'or.

AUMONT : de sable, au mont alaisé d'or, chargé d'un soleil du second ; le chef soutenu d'une devise d'argent.

AUMONT, en Picardie : d'or, au croissant de gueules, à l'orle de huit merlettes de même.

AUMONT VILLEQUIER : d'argent, au chevron de gueules, chargé, à la pointe d'un bâton d'or raccourci et posé en barre ; le chevron accompagné de sept merlettes de gueules, posées quatre en chef, deux et deux ; et trois en pointe, une et deux.

AUMONVILLE (Robinet d'), compris dans un rôle de Bretagne, de 1380.

AUMOSNE (de l') ; en Champagne : d'azur, à trois fasces denchées d'or, surmontées en chef de trois roses de même.

AUMOSNIER (L'), en Champagne : d'or, à trois hures de sanglier de sable, lampassées de gueules, défendues et allumées d'argent.

AUMOY (Jean d'), chevalier, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, en 1407.

AUNAIS (Espivent des) : d'azur, à une molette d'or, accompagnée de trois croissants de même.

AUNAIS (Kaerbout des), en Touraine : de gueules, à trois fermeaux d'argent.

AUNAS (Jules d'), écuyer, compris dans un rôle de Bretagne, de 1380.

AUNAY, en Poitou : coupé de gueules et d'or, le premier chargé d'un lion issant du second.

AUNAY, en Picardie : d'or, à trois tourteaux de gueules.

AUNAY (Malenove d'), en Normandie : d'azur, à trois canettes d'argent.

AUNAY (Espagne de Venevelles d'), en Touraine : d'azur, au peigne d'argent, posé en fasce, accompagné de trois étoiles d'or.

AUNEAU (Pierre d'), conseiller au parlement de Toulouse, en 1444.

AUNEUF : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois aiglettes de même, becquées et membrées d'azur.

AUNEUIL (Frémont d') : d'azur, à trois têtes de léopard d'or.

AUNEVILLE.

AUNEX : d'argent, au lion de sable.

AUNEZ (Jean des), chevalier, mentionné dans un rôle de Bretagne, de 1248.

AUNÉZ (Bourcier de Montureux et de Saint-). Voyez BOURCIER.

AUNIÈRES, en Champagne : d'azur, semé de billettes d'argent.

AUNIZEUX (Dupui d'), assista à l'assemblée de la noblesse de Châlons-sur Marne, en 1789.

AUNOIS (Thibout des) : d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois quintefeuilles de sinople et accompagnée de trois glands d'or.

AUNOU : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois aigles de même, becquées d'azur.

AUNOY : d'or, au chef de gueules, au franc canton de Montmorency, brisé d'une molette de sable, au quartier dextre.

AUNOU LE FAUCON (DE MONTAGU D'), en Normandie : de sable, à trois mains dextres d'argent.

AUNY D'ATICHY : d'azur, au lion d'or, à la bande de gueules, chargée de trois croissants d'or, brochante sur le tout.

AUPOIX, en Normandie : d'azur, à trois croix recroisetées au pied fiché d'argent.

AUPS, ville de Provence : de gueules, à trois fleurs de lys d'or.

AUQUE (JEAN), capitoul de Toulouse, en 1352.

AUQUESTREVILLE, en Normandie : de sable, au lion d'argent, armé et lampassé d'or.

AUQUOY, de Voillian et de Chasoy.

AURAC : échiqueté d'argent et de gueules.

AURAILLES. Voyez ACTON.

AURANGE, en Provence : d'argent, au cornet d'azur, lié et virolé de gueules.

AURAY, en Bretagne : losangé, d'or et d'azur.

AURAY, ville de Bretagne : de gueules, à une hermine passante au naturel avec son mantelet d'hermines attaché à son cou et flottant sur ses épaules ; au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

AURE, en Bigorre : d'or, au lévrier rampant de gueules, colleté de sable ; à la bordure de gueules besantée d'argent.

AURE (RAYMOND D'), chevalier, capitoul de Toulouse, en 1348.

AUREAL (GABRIEL D'), compris dans un rôle de Bretagne de 1488.

AUREBAL (FOURTON), capitoul de Toulouse, en 1632.

AURECOURT, famille mentionnée dans des titres de 1246.

AURÉE (THEVENIN D'), écuyer, compris dans une montre de Bourgogne, de 1386.

AUREILLAC, en Bourgogne : d'argent, à deux bandes d'azur.

AUREL, en Provence : d'or, à la croix d'azur.

AUREL, au comtat Venaissin : d'azur, à la croix pattée d'or, cantonnée de quatre doubles rayons de même, mouvants des quatre angles de l'écu.

AURELE, en Languedoc ; famille rapportée dans des titres de 1612.

AURENQUE (GROSSOLLES D'), en Guienne : d'or, au

lion de gueules, naissant d'une rivière d'argent; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

AURENSAN.

AURENTON (Menauton d'), compris dans un rôle de Bretagne, de 1479.

AUREVILLE : de sable, au lion d'argent.

AURIAC, en Dauphiné : de sable, au griffon d'or, couronné, armé, lampassé et paré de gueules.

AURIAC (de Cadrieu d'), en l'Ile de France : d'or, au lion parti de gueules et de sable.

AURIAC (la Cropte d'), en Guienne : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux fleurs de lys de même.

AURIBEAU DE SAINT-JULIEN (Ferrier d'), en Provence : d'or, à cinq écussons de gueules mis en orle.

AURIBILE.

AURICHIER (Jean d'), chevalier, bachelier, compris dans un rôle de Bretagne, de 1392.

AURICOSTE (Antoine d'), capitoul de Toulouse, en 1566.

AURICOURT, en Franche-Comté : d'argent, à trois jumelles de gueules.

AURIGNI, en Beauvoisis : d'or, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, à la bordure de sinople; au franc quartier d'argent, chargé d'un lion de gueules.

AURIGNON.

AURIGNY : d'argent, à trois tourteaux de gueules.

AURILLAC, ville d'Auvergne : de gueules, à trois coquilles d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

AURILLAC, en Lorraine : d'azur, à trois losanges d'or, à une molette d'argent en abîme.

AURILLOT DE CHAMPLASTREUX : d'argent, à la tête de maure de sable tortillée de gueules, accompagnée de trois trèfles de sinople.

AURILLY, gentilhomme, compris dans un rôle de Bretagne, de 1589.

AURIOL, en Languedoc : d'argent, au figuier d'azur, chargé d'un auriol d'or.

AURIVAL (Raymond d), capitoul de Toulouse, en 1303.

AURON (Imbert d'), seigneur de Robion, rendit hommage au comte de Toulouse, le 2 octobre 1247.

AUROS, en Languedoc, dont un conseiller de la chambre de justice souveraine, en 1575.

AUROUZE : losangé d'or et d'azur ; à la bordure de gueules.

AURSELLE (DE L') : d'argent, à quatre fasces de gueules, à la levrette d'or brochante sur le tout.

AUSERAN, de Mende, en Languedoc ; famille rapportée dans des titres de 1542.

AUSERS (GAROUYET D'), écuyer, compris dans un rôle de Bretagne, de 1380.

AUSILHON, de Castres, en Languedoc ; famille rapportée dans des titres de 1549.

AUSONE (JEAN D'), capitoul de Toulouse, en 1530.

AUSONVILLE : de sable, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée de gueules.

AUSPRAC, en Bretagne : d'azur, à trois croissants d'or.

AUSQUER, en Bretagne : d'azur, à un rencontre de cerf d'or.

AUSSABEC, l'un des gentilshommes bretons, qui, en 1424, se trouvèrent à la défense du Mont Saint-Michel.

AUSSAIS (D'), l'un des gentilshommes bretons, qui, en 1424, se trouvèrent à la défense du Mont Saint-Michel.

AUSSAN, famille noble de Provence.

AUSSAY (LE SIRE), rapporté dans un rôle de Bourgogne de 1431.

AUSSEL (ANDRÉ), échevin de la ville de Lyon, en 1707 : d'argent, à la montagne à sept coupeaux de sable, surmontée d'une aigle éployée de gueules.

AUSSERON (REINES) : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux tours d'argent, et en pointe d'une croix de Toulouse de même.

AUSSEURRE (DENIS D'), maire de Poitiers, en 1449 : d'azur, au pélican d'or, couronné de gueules.

AUSSEVILLE : d'argent, au lion de gueules.

AUSSEYS (PIERRE D'), l'un des gentilshommes qui défendirent le Mont Saint-Michel, en 1424.

AUSSIGNY : de sable, semé de croisettes recroisetées d'or, à deux bars adossés de même, brochants sur le tout.

AUSSON (CHARLES D'), baron de la Borne, en 1521.

AUSSONVILLE (GUILLEMAIN D'), écuyer, compris dans un rôle de Bretagne, de 1392.

AUSSONVILLER (MATHIEU D'), chevalier, sieur d'Aussac, par titres de 1372.

AUSSONVILLIERS, seigneur et baron de Courcy, en

Bretagne : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre étoiles de même.

AUSSUN : d'or à l'ours passant de sable.

AUSSY, en Gâtinais : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois coquilles de sable.

AUST, en Cambrésis : de sable, à trois gerbes d'or, liées de gueules.

AUSTERAY, en Provence : de gueules, à cinq éperviers longés et grilletés d'or.

AUSTETTE, gentilhomme du Languedoc, appelé à l'arrière-ban en 1575.

AUSTIN DE HENEVARD : d'azur, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules, accompagnée en chef d'un lion d'or, et de trois lions de même couchés en pointe.

AUSTIN, mentionné dans l'état des familles de Normandie, qui ont fait leurs preuves de noblesse en 1523.

AUSTOT (Adhémar), capitoul de Toulouse en 1298.

AUSTRASIE, ancien : de gueules à trois aigles d'or.

AUSTRASIE, moderne : bandé d'or et d'azur.

AUSTREIN (Henri), échevin de la ville de Lyon, en 1583.

AUSTREVIENT : d'azur, à trois roues de Sainte-Catherine d'or.

AUSTRY (Arnaud), capitoul de Toulouse, en 1639.

AUT (Louis d'), seigneur de la Neuville de Lignières et de Franqueville, en 1560.

AUTADILLE (Raimond-Guillaume), capitoul de Toulouse, en 1225.

AUTAMAR (Pierre d'), compris dans les rôles de l'Albigeois, de l'an 1529.

AUTANE, en Dauphiné : d'argent, à la croix de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

AUTARD DE BRAGARD, en Dauphiné : d'azur, à une outarde d'argent, becquée, membrée et allumée de gueules, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople ; à une étoile d'or au prémier canton de l'écu.

AUTEBRAND, seigneur des Forges.

AUTEFORT, de Viviers, en Languedoc : écartelé au 1 et 4 d'or, à trois fasces de sable, au chef de gueules, chargé d'un lévrier d'argent ; au 2 et 3 d'argent, à trois pals de gueules, à deux lions adossés d'argent, armés et lampassés de sable, surmontés d'un léopard de même ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

AUTEL : d'argent, à la croix d'azur, chargée de cinq coquilles d'or.

AUTEL : de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de six coquilles de même, trois en chef, et trois en pointe.

AUTEL, en Berry : de gueules, à la croix d'or cantonnée de dix-huit billettes de même, 5, 5, 4, 4.

AUTELS (DES), famille ancienne de Bourgogne.

AUTEMAR, de Narbonne, en Languedoc : écartelé, au 1 et 4 d'azur, à deux bandes d'or; au 2 et 3 d'azur, à la bande d'argent, accompagnée en chef d'une fleur de lys d'or, et en pointe d'une rose d'argent.

AUTEOREILLE (JACOT D'), écuyer, compris dans une montre de Bourgogne, de 1386.

AUTEREULLE (MATHÉ D'), chevalier-banneret de Bourgogne, en 1405.

AUTERIVE (DE TIVOLEY DE BARAT D'), en Dauphiné : de gueules, à la bande d'or, chargée d'une bande losangée de sable.

AUTERIVE (NICOLAS), capitoul de Toulouse, en 1445.

AUTEVERNE (DANIEL D'), en Normandie : de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois molettes d'éperon de sable, et accostée de deux lions d'or.

AUTEVILLE, en Languedoc : d'azur à une ville bastillée d'argent, les tours couvertes et girouettées de même, le tout maçonné de sable; écartelé d'or, au lion de gueules.

AUTEVILLE, en Normandie : d'argent, à trois fasces de sable, au sautoir de gueules brochant sur le tout; à la bordure de même.

AUTHEMAN, avocat général au parlement d'Aix, en 1771.

AUTHIER DE VILLEMONTÉ (Le comte et le vicomte D'), présents à l'assemblée de la noblesse du Bourbonnais, en 1789.

AUTICHAMP : de gueules, à la fasce d'argent, chargée de trois fleurs de lys d'azur.

AUTIEGE, en Languedoc; famille mentionnée dans des titres de 1621.

AUTIER; famille noble du comtat Venaissin.

AUTIEUX (SAINT-PIERRE DES) : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois roses d'or.

AUTIGNAL, en Normandie : d'azur, au lion d'argent, chargé de deux cotices de gueules, et surmontées d'une fleur de lys d'or au premier quartier.

AUTIN DE LIVRY DE BRIEQUESSART, maintenue en 1403.

AUTON (LE CLERC D'): d'azur, à trois croissants d'or; au lambel de même en chef.

AUTOT (JEAN D'), écuyer, seigneur de Centpuis, en 1392.

AUTRAN, famille noble du comtat Venaissin.

AUTRAY (GOUJON D'): écartelé au 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges de même; au 2 et 3 de gueules, au sautoir engrêlé d'or, cantonné de quatre fleurs de lys d'argent.

AUTRÉ, en Champagne : de gueules, à trois fusées d'argent mises en fasce.

AUTREBERG, en Bourgogne : de gueules, à l'aigle d'argent.

AUTRÊCHE, famille originaire du Soissonnais, rapportée dans des titres de 1237.

AUTREMONT, en Champagne : d'or, au lion de sable, surmonté d'un lambel de gueules.

AUTRET KERGUIABO, en Bretagne : d'argent, à quatre burelles ondées d'azur.

AUTRETOT, en Normandie (ROBERT D'), chevalier, l'un des bienfaiteurs du prieuré de Beaulieu, en 1200.

AUTREVILLE, en Dauphiné: d'argent, à l'aigle éployée de sable, membrée et becquée de gueules.

AUTREX (THEVENIN DES), écuyer, compris dans un rôle de Bretagne, de 1392.

AUTREY : de gueules, à trois chevrons d'or.

AUREY DE VERGY : de gueules, à trois quintefeuilles d'or.

AUTRI-BRIEN : d'argent, à trois losanges de gueules posées en bande.

AUTRI DE GÉNICOURT : de gueules, au sautoir d'or.

AUTRIC, en Provence : de gueules, à cinq éperviers d'or, longés de sable et grilletés d'or, deux, deux et un; écartelé de Vintimille.

AUTRICHE, famille de Lorraine : à la croix d'or, cantonnée au 1er d'azur, à un lion d'or; au 2 et 3 de gueules, à trois chevrons d'argent; au 4e d'azur, à deux bras adossés d'argent.

AUTRIBEAU (SEXTUS D'), chevalier de Malte, en 1664.

AUTRUI : d'or, à une molette de sable en franc quartier ; au chef de gueules.

AUTRY, en Berry : d'azur, à deux girons d'or, mis en chevron ; au chef d'argent, chargé de trois couronnes ducales de gueules.

AUTRY, en Champagne : de gueules, au sautoir d'or.

AUTRY LA MIVOYE : d'azur, à une fasce d'argent, accompagnée en chef de trois merlettes d'or, et en pointe d'une molette d'éperon de même.

AUTUN, en Bourgogne : de gueules, au lion d'azur, chargé de trois bandes d'or.

AUTUN, en Dauphiné : de gueules, à la croix denchée d'or.

AUTUN ou AUTHUM; famille de Languedoc : d'azur, au cœur d'argent, percé de deux flèches de même, en sautoir.

AUVÉ, seigneur de Vantrouse : d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de douze merlettes de même, posées deux et une dans chaque canton.

AUVEL, mentionné dans des titres de 1594.

AUVELLIERS, seigneur de Champelos, en Languedoc : d'or, au sautoir de gueules, cantonné de quatre aiglettes de même; sur le tout d'azur, au navire d'argent, équipé de gueules; au chef d'or, chargé d'une aiglette de sable.

AUVER : d'azur, à la fasce muraillée d'argent de quatre traits, crénelée de même.

AUVERGNE, moderne : d'or, à la tour de gueules, semée de fleurs de lys d'or.

AUVERGNE, ancien : écartelé, au 1 et 4 d'or au chevron d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or; au 2 et 3 de gueules, à trois lions d'argent.

AUVERGNE : d'or, au gonfanon de gueules, frangé de sinople.

AUVERGNE, en Bretagne : de sable, à la croix d'argent cantonnée de quatre têtes de loup arrachées de même, et lampassées de gueules.

AUVERGNE (D'), en Normandie et en Berry : d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois coquilles du champ, et acompagnée de six merlettes de sable, trois en chef, trois en pointe.

AUVERGNE (D'), à Paris : à la croix d'or losangée de gueules, cantonnée, au 1 et 4 d'azur, d'une étoile d'or,

surmontée d'une couronne de gueules ; au 2 et 3 d'argent d'une fleur d'azur, tigée de sinople.

AUVERGNEIS (Pierre l'), écuyer, compris dans un rôle de Bretagne, de 1418.

AUVERGNY (Le seigneur d'), accompagna Robert, duc de Normandie, à la conquête de la Terre-Sainte.

AUVERS (d'Orglande d'), au pays de Caux : d'hermines, à six losanges de gueules, trois, deux et une.

AUVERS, de Beauvais ; famille rapportée dans des titres de 1240.

AUVERT ; famille rapportée dans des titres de 1410.

AUVERY : d'or, au dauphin pâmé d'azur.

AUVERY : chevronné d'argent et de sable de six pièces.

AUVET DES MARETS (d') , en Normandie : écartelé au 1er parti, échiqueté d'or et d'azur, au chef de même, chargé de trois fleurs de lys d'or ; et de sable, à la croix d'argent, chargé de cinq coquilles de gueules ; au 2 d'or, au chevron de gueules, chargé vers le chef d'une fleur de lys d'argent, et accompagné de trois aiglettes d'azur ; au 3 de Montmorency ; au 4 d'azur, semé de croisettes d'argent, au lion de même ; et sur le tout bandé de gueules et d'argent, la seconde bande chargée d'un lion de sable.

AUVEU : enté en pointe de gueules et d'argent.

AUVILLARS (Eudes, seigneur d'), rapporté dans des titres de 1302.

AUVILLE (Jean d)', en Normandie, chevalier, compris dans un rôle de 1370.

AUVILLIERS, seigneur du Bouchoir : d'argent, à deux chevrons de gueules, accompagnés de trois têtes de loup arrachées de sable.

AUVILLIERS, en Normandie : d'or, au sautoir de gueules, cantonné de quatre aiglettes de même.

AUVILLIERS (de Vassé d'), en Poitou : d'or, à trois fasces d'azur.

AUVIRE (Hugues d'), chevalier, compris dans un rôle de Bretagne, de 1178.

AUVRAY DE LA GONDONNIÈRE, en Normandie : de gueules, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux roses, et en pointe de deux lions léopardés et affrontés, le tout de même.

AUVRAY DE MEURVILLE, en Normandie : de gueu-

les, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes de même.

AUVRAY, seigneur des Monts et de Martainville, en Normandie : d'argent, au chevron d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or, et accompagné de trois feuilles de sinople.

AUVRAY DE PASCARDE, en Normandie : d'azur, à trois coquilles d'argent.

AUVRAY DE LA ROQUE, en Normandie : pallé d'or et d'azur ; au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'or.

AUVRECHER ou AUVRICHER, en Normandie : d'or, à deux quintefeuilles de sable, posées l'une au canton senestre, et l'autre en pointe de l'écu, un lionceau de même au premier canton.

AUX (D'), en Guienne: d'argent, à trois chevrons brisés d'or et de gueules, accompagnés de trois marteaux de même, deux en chef, un en pointe.

AUX DU BOURNOYS, en Poitou : d'or, à trois aigles de sable.

AUXAIS, en Normandie : de sable, à trois besans d'argent.

AUXAIS, en Normandie : de gueules, à la fasce d'or, chargée de trois étoiles d'azur, et accompagnée de trois croissants d'or.

AUXCOUSTEAUX, en Picardie : de gueules à trois couteaux d'argent, garnis d'or, mis en pal.

AUX ÉPAULES : de gueules, à une fleur de lys d'or.

AUXERRE : d'azur semé de billettes d'or, au lion de même sur le tout.

AUXERRE : de gueules à la bande d'or.

AUXI DE NEUFVILLE, en Cambrésis: échiqueté d'or et de gueules.

AUXINÉ (GUY D'), chevalier, seigneur de Tiènes, compris dans un rôle de Bretagne, de 1449.

AUXONNE.

AUXONNE (Ville de France) : parti, le premier d'azur, à la croix ancrée d'argent ; le second de Bourgogne ancien et moderne.

AUZANET : d'azur, semé de larmes d'argent, à l'arbre arraché d'or brochant sur le tout.

AUZANNEAU-DE-MUSSET, famille rapportée dans des titres de 1600.

AUZENNES (RAIMOND), capitoul de Toulouse, en 1226.

AUZERAN, en Languedoc : d'argent, à trois fasces de gueules.

AUZIER-D'OSAN (Bertrand d'), chevalier de Malte, en 1552.

AUZON (de Saint-Privé d'), en Bourgogne : d'argent, en sautoir de gueules, bordé d'une dentelure de sable.

AUZOUVILLE, de Vieupont et de Beauficel, en Normandie.

AVAILLES : d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de trois rustres de même.

AVAILLES (de Vellar d'), en Berry : d'azur, semé de croisettes d'or, au chef de même.

AVAILLON (d'), compris dans un rôle de Bretagne, de 1490.

AVAINE, mentionné dans l'état des familles de Normandie, qui ont prouvé leur noblesse en 1523.

AVALENC, en Bretagne : d'azur, à la fasce d'hermines.

AVALLIOLES DE RONCÉE, en Touraine : de sable, à la fasce d'argent, chargée de cinq losanges de gueules, et accompagnée de six fleurs de lys d'argent.

AVALOIS, chevalier, chevau-léger du roi, en 1591.

AVALON : d'or, à l'aigle éployée de sable.

AVALON, en Bourgogne : d'azur, à la tour crénelée d'argent.

AVALON (Guérin d') : d'or à la bande denchée de gueules, accompagnée de trois aigles d'azur.

AVALOT (l'), en Bretagne : d'azur, à deux coutelas ou cimeterres d'argent, passés en sautoir, garnis d'or.

AVANCHAYE (Olivier de l'), écuyer, compris dans un rôle de Bretagne, de 1437.

AVANCHES, famille noble de Bretagne, mentionnée dans des titres de 1422.

AVANÇON DE SPONDILLAN.

AVANÇON. Voyez BOUCHER.

AVANNE (d'), en Normandie : d'argent, à la fasce de sable.

AVANNE, même Province : d'argent, à quatre fasces de sable ; la seconde chargée de cinq besans d'or.

AVANNES, en Champagne et en Bourgogne : de gueules,

à trois quintefeuilles d'or; écartelé de sable, au sautoir d'or, cantonné de quatre grillons de même.

AVANSON, en Dauphiné : de gueules, à trois jumelles d'argent.

AVANTGOUL (Guillaume d'), chevalier, compris dans un rôle de Bourgogne, de 1419.

AVANTIGNY, en Languedoc; famille mentionnée dans des titres de 1588.

AVANTURIER (Guillaume l'), compris dans un rôle de Bretagne, de 1489.

AVAREY (de Béziade d'), dans l'Orléanais : d'azur, à la fasce d'or, chargée de deux étoiles de gueules, et accompagnée en pointe d'une coquille d'or.

AVARS (Bérenger d'), compris dans un rôle de Languedoc, de 1231.

AVAUGON (Guillet d'), compris dans un rôle de Bretagne, de 1464.

AVAUGOUR, en Bretagne : d'argent, au chef de gueules.

AVAUX, en Bretagne : d'or, au croissant de sable.

AVAUX (la Houssoie d'), en Picardie : coupé d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout.

AVAUX (Rollet d'), présent à l'assemblée de la noblesse du Bourbonnais, convoquée en 1789.

AVEINE (Jacques), échevin de la ville de Lyon, en 1789.

AVEJAN. Voyez BANNE.

AVEL DE CHAUMONT (Saint-), en Nivernais : d'hermines à la bande de gueules.

AVELINES : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une quintefeuille, le tout de même.

AVELON (Concquant d') : de gueules à la croix denchée d'or, cantonnée de quatre aiglettes d'argent.

AVELON; famille noble du Beauvoisis, mentionnée dans des titres de 1160 à 1276.

AVELUIS : d'argent, au lion de gueules; à la bordure de sable besantée d'or.

AVENAY (Jean d'), garde de l'échansonnerie de la duchesse de Bourgogne.

AVENCHOR (François d'), compris dans un rôle de Bourgogne, de 1410.

AVENE, en Dauphiné : d'azur, à six losanges d'or, trois, deux et une ; au chef cousu de gueules, chargé de trois molettes d'or. Devise : *Tenui meditatur avenâ.*

AVENEL, en Bretagne : de gueules, à trois aiglons d'argent.

AVENEL, en Normandie : de gueules, à l'aigle éployée d'or.

AVENESCOURT (Amporin d'), chevalier, par titre de Penthemont, de 1233.

AVENETTE, seigneur de la Vallée.

AVENIERS : de gueules, à trois gerbes d'or, et en cœur un écusson d'hermines.

AVENNES, en Champagne : d'or, à trois fasces de sable, chargées de six besans d'or, posés trois, deux et un.

AVENSON, au Maine : écartelé au 1er de gueules, à trois jumelles d'argent, au 2 et 3 d'azur, à la croix d'or; au 4 d'argent, au lion de gueules.

AVERDOING ; famille noble de Flandre.

AVÈRE, en Normandie ; famille rapportée dans des titres de 1543.

AVERHOULT, en Champagne : fascé d'or et de sable, au franc quartier d'hermines.

AVERLY. Voyez Andenoy le Courtois.

AVERNE (Ferrand d'), en Normandie : écartelé au 1er et 4 d'or, au lion de sable; au 2 et 3 d'azur, à trois coquilles d'or.

AVERTON : de gueules, à trois jumelles d'argent.

AVERTON, au Maine : d'argent, à six burelles de gueules ; au chef de même.

AVESGO, en Normandie : d'azur, au bâton d'or écoté et posé en fasce, accompagné de trois gerbes de blé de même ; à la bordure de gueules, chargée de huit besans d'argent.

AVESNES, au Hainaut : bandé d'or et de gueules.

AVESNES : d'argent, à trois fasces de gueules, accompagnées en chef de trois molettes de même.

AVESSENS (d'), en Lauraguais : d'argent, à une bande d'azur bordée d'or, potencée et contre-potencée de même de cinq pièces, et accompagnée en chef d'une roses de gueules, et en pointe d'une aigle de sable, posée en barre, le vol abaissé.

AVESTRON (Pierre d'), compris dans un rôle de Bretagne, de 1477.

AVIAU DE PIOLANS, en Touraine : de gueules, au lion couronné d'argent, la queue fourchée et passée en sautoir.

AVICE, en Normandie : d'azur, à l'épée d'argent garnie d'or, posée en pal, la pointe en haut, accompagnée de trois pommes de pin d'or.

AVICE, en Poitou : d'azur, à trois diamants taillés en triangle, posés sur leurs pointes, chaque triangle à trois fascettes.

AVIER (Armeric d'), chevalier, compris dans un rôle de Bretagne, de 1274.

AVIGNON, famille de Provence : d'azur, à trois aiglettes d'or.

AVIGNON, au comtat Venaissin : de gueules, à trois clefs d'or, posées en fasce. Devise : *A bec et griffe*.

AVIGNON (Pons), capitoul de Toulouse, en 1274.

AVILA, en Provence : d'azur, à trois besans d'or.

AVILEY (Jean Perrin et Guyot d'), écuyers, mandés par le duc de Bourgogne, en 1394.

AVILIÉS, en Dauphiné : de sable, au coq d'or, crêté et barbé de gueules ; au chef d'or, chargé de trois molettes d'éperon de sable.

AVILLIER, en Lorraine : de sable, à la croix d'or, accompagnée d'une fleur de lys de même au premier canton.

AVINALE, en Lorraine : écartelé, au 1 et 4 de Lorraine ; au 2 et 3 de Bourbon.

AVION ; famille noble de la Flandre.

AVIREY. Voyez ARCENAY DE CONIGAN.

AVIS, seigneur de Tourville, en Normandie : d'azur, à neuf pommes de pin d'or, trois, trois et trois.

AVISAC (Bernard d'), compris dans un rôle de Languedoc, de 1229.

AVITY, en Dauphiné : de gueules, à une tour d'argent donjonnée de même, maçonnée de sable, posée sur une terrasse de sinople.

AVIZARD, en Languedoc, dont un trésorier de France, en 1596.

AVOCAT (Henri l'), échevin de Paris, en 1561 ; d'azur, à la bande d'argent, accompagnée en chef de trois croissants montants d'or, et en pointe d'un lion léopardé de même.

AVOGARDE, en Champagne : échiqueté de gueules et d'or ; coupé de gueules, à trois fasces ondées d'or.

AVOINE : d'or, à quatre fasces de sable, la première chargée de cinq besans d'or.

AVOINE, en Bretagne : de gueules, au léopard d'argent.

AVOINE DE MANDREVILLE : de gueules à trois gerbes d'avoine d'or.

AVOINE (PHILIPPE D'), de la Caisne, en Normandie, maintenu dans ses priviléges de noblesse en 1666.

AVOIR, AVER, ou AVEIR : d'argent, au lion d'azur, surmonté d'un lambel de même.

AVON (ROBERT D'), chevalier, compris dans un rôle de Bretagne, de 1383.

AVOT (MARTIN DE CHOISÉ D'), en Bourgogne, admis aux états de 1674.

AVOUT (D', en Bourgogne : de gueules, à la croix d'or, chargée de cinq molettes d'éperon de sable.

AVOYSE (GEOFFROY), chevalier, viguier de Béziers, en 1269.

AVRAINVILLE (MAULGUÉ D',) en Champagne : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une épée, mise en pal de même.

AVRANCHES, ville de France en Normandie : d'azur, à la tour d'argent en forme de porte de ville, accostée de deux fleurs de lys d'or, et surmontée d'un dauphin de même en chef, et une fleur de lys d'or, accostée de deux croissants d'argent.

AVRANCHES (JEHAN D'), compris dans un rôle de Bretagne, de 1464.

AVRAY KERMADIOU, en Bretagne, échiqueté d'or et d'azur de six traits.

AVRECH ou HAVRECH (DE CROY D') : écartelé au 1 et 4 d'argent, à trois fasces de gueules ; au 2 et 3 d'argent, à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées ; sur le tout de Lorraine, avec ses écartelures.

AVREDOING, seigneur de Monsoreau.

AVREMENIL (ROUSSEL D') : pallé d'or et d'azur ; au chef de gueules, chargé de trois merlettes d'argent.

AVREMESNIL (PARDIEU D') : de gueules, au sautoir d'or, cantonné de quatre aiglettes de même.

AVREVILLE, seigneur de la Framboisière : de sable, au lion couronné d'argent.

AVRIGNY : d'argent, à trois tourteaux de gueules.

AVRIL DE LA CHAUVIÈRE, en Bretagne : d'argent, à

l'arbre de sinople; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

AVRIL (Jacques), écuyer, capitoul de Toulouse, en 1714.

AVRILLOT, en Champagne : d'azur, à trois étoiles d'or, et une tête de maure de sable, contournée, tortillée d'argent, posée en abîme.

AVROLLE (Moreau d'), en Champagne : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de maure liées d'argent.

AVULLY : d'argent, à l'aigle éployée de sable.

AVY : d'azur, à la croix d'argent.

AVY (Saint-), originaire du Berry, mais établie en Champagne : d'azur, à trois fasces d'argent, et trois besans de même en chef.

AWAING, en Cambrésis : d'or, à trois hamaïdes de sable.

AX, baron de la Serpent, en 1605.

AX, de Tartas; famille rapportée dans des titres de 1308.

AXELLES : de gueules, au chevron d'or.

AXIANACE, en Touraine; famille rapportée dans des titres de 1370.

AXION : d'or, au lion contourné de gueules.

AXORIAC, en Languedoc; famille rapportée dans des titres de 1350.

AY (d'); il y a eu un avocat général de ce nom, au parlement de Paris, en 1375.

AYCELIN-MONTAGU, en Auvergne : de sable, à trois têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules.

AYDEU (Arthus, sieur de l'), député de la noblesse de Bretagne, aux états-généraux de 1614.

AYDIE, en Périgord : de gueules, à quatre lapins courants, d'argent, l'un sur l'autre. La branche de Riberac, porte : de gueules, à quatre lapins courants d'argent, sur un écartelé de Comminges et d'Armagnac.

AYE (d') : en l'Ile de France; famille rapportée dans des titres de 1371.

AYELLE (d') : d'argent, à deux loups de sinople; à la bordure de gueules, chargée de huit sautoirs d'or. Plusieurs branches portent les loups passants au naturel.

AYEN : de gueules, à la bastide d'or.

AYENT; famille mentionnée dans des titres de 1244.

AYGNIEN (de Festard d'Harville et d') : d'argent, à trois fasces de gueules.

AYGREMONT : d'azur à la croix d'or, cantonnée de

vingt billettes de même, cinq à chaque canton, posées en sautoir.

AYGUEMORTES, ville du Languedoc : d'or, à un Saint-Martin sur son cheval, de gueules, donnant son manteau d'argent ; le tout sur une terrasse de sinople.

AYLARDY ; famille noble du comtat d'Avignon.

AYLLIBOUST, seigneur de Colonge, dans l'Autunois.

AYMARD DE LA ROCHE, en Poitou : d'argent, au chevron de sable, chargé de trois coquilles d'or.

AYMART : de gueules, à la colombe essorante d'or, tenant en son bec un rameau d'olivier de même ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.

AYMER DE LA CHEVALLERIE, en Poitou : d'argent, à la fasce componnée d'or et de sable de quatre pièces.

AYMERAC, en Normandie : d'argent, au chevron de sable.

AYMERET, seigneur de Gazeau : d'argent, au chevron de sable, chargé de trois coquilles d'or, dans le sens du chevron ; au chef cousu d'or.

AYMERIC (Raimond), capitoul de Toulouse, en 1635.

AYMERICH ; famille de Perpignan.

AYMERY DE VIROFFLAY.

AYMERY (Jean), capitoul de Toulouse, en 1483.

AYMERY (Sire Pierre), maire de la Rochelle, en 1209.

AYMIER : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois étoiles d'azur.

AYMON, en Dauphiné : d'azur, à deux épis d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois molettes d'éperon d'argent.

AYMON, en Poitou : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'une coquille aussi d'or.

AYMON DE MONTESPIN : d'azur, à un besant d'or.

AYMONET, dans les Pays-Bas.

AYNAY LE CHASTEL, en Bourgogne : d'argent, à trois pairles de sable.

AYNER : d'argent, à deux lions léopardés, de gueules.

AYRARD DU FOUILLON (Antoine), de Saintonge, reçu chevalier de Malte, en 1542.

AYRAULT DE LA BOUCHETIÈRE, en Bretagne : d'azur, à deux chevrons d'or.

AYRE ou AIRE ; ville de l'Artois : de gueules, au cygne d'argent, membré de gueules.

AYRON (Sire Aimé d'), maire de Poitiers, en 1362 : d'ar-

gent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux roses de même, boutonnées d'or et en pointe d'un tourteau de sable, chargé d'un soleil d'or.

AYSAY : burelé d'or et de gueules.

AYSEREY (Pouffier d') : de gueules, à un vase à deux anses d'or, chargé d'une cotice d'azur, et surmonté de trois quintefeuilles d'hermines.

AZALBERT (Hugues d'), capitoul de Toulouse, en 1535.

AZAN, avocat-général du parlement d'Aix, en 1690.

AZAY (Jean d'), écuyer, compris dans un rôle de Bretagne de 1380.

AZEGAT, en Provence : d'azur au lion d'or lampassé de gueules, issant de la pointe, surmonté d'un chevron d'argent, accompagné de deux épis affrontés d'or.

AZEMA (Pierre), capitoul de Toulouse, en 1680.

AZÉMAR, en Languedoc. Voyez Adhémar.

AZÉMAR, de Panat, en Rouergue : d'or, à trois fasces de gueules.

AZEROL : d'azur, au chevron d'argent.

AZET (Bertrand d'), compris dans un rôle de Languedoc, de 1289.

AZEVILLE (Castel d') : d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de trois étoiles d'argent.

AZILLAN ; famille noble de Languedoc, mentionnée dans des titres de 1190.

AZINCOURT, en Picardie : d'or, à l'aigle éployée de sable.

AZINCOURT, en Cambrésis : d'argent, à l'aigle éployée de gueules, membrée d'azur.

AZIRAC (de Termes d'), en Quercy : d'or, à trois fasces ondées de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.

AZIRE, en Normandie : d'argent au chevron de sinople, accompagné en chef, de deux croissants de même, et en pointe, d'une tête de maure de sable, tortillée d'argent.

AZOINVILLE (Maillart d'), écuyer, mort à la bataille d'Azincourt, en 1415.

AZOLIN (Raimond), capitoul de Toulouse, en 1278.

AZUEL : de gueules, à deux haches d'armes d'argent passées en sautoir.

AZY : d'argent, à dix croissants de gueules.

AZZOLIN : de gueules, à six fleurs de lys d'or, posées trois en chef, et trois en pointe deux et une.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLAC.

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent, à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLAC

CS
587
S2
1872
t.3

Saint-Allais, Nicolas
Viton de
Nobiliaire universel de
France

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY